MAIRIE DE PFASTATT

PROCES-VERBAL SUCCINCT
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 22 février 2022

Ouverture de la séance : 19h05
Fin de la séance : 20h35

_____

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le Maire Francis HILLMEYER, tous les membres à l'exception de M. SCHAERER, Mme ESPLA et M. BERGER qui ont donné procuration à l'un de leurs collègues, ainsi que Mme BAEUMLER-PEYRE et Mme GUINOT qui sont partis après le point 7 et qui ont donné procuration à l'un de leur collègue.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Mme Marie-Luce HECKENDORN, Directrice générale des services, est désigné en tant que secrétaire de séance.

2 - Approbation des PV Registre du 11 octobre et 9 décembre 2021

Les procès-verbaux des séances du 11 octobre et 9 décembre 2021 sont approuvés par l'ensemble du conseil municipal.

3 – Compte rendu des commissions

Les présidents des commissions donnent un rapide aperçu du travail effectué depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Commission patrimoine	03 février
Commission technique	08 février
C.C.A.S.	25 janvier
Commission enfance, jeunesse et éducation	15 février

4 – Compte rendu des délégations

Ludothèque	Arrêté 362 du 02 décembre 2021
Fixation des tarifs pour la vente d'un ouvrage sur l'histoire des Galeries	Arrêté 374 du 13 décembre 2021
Ligne de trésorerie	Arrêté 1 du 3 janvier 2022
Fixation des activités sports et culture pour les animations hivers 2022	Arrêté 7 du 17 janvier 2022
Régie de recette de la Ludothèque	Arrêté 17 du 27 janvier 2022
Nomination du régisseur et du suppléant de la régie	Arrêté 18 du 27 janvier 2022
Nomination des mandataires de la régie	Arrêté 19 du 27 janvier 2022
Fixation de tarifs de la Ludothèque	Arrêté 20 du 27 janvier 2022

05 – Fixation du montant des indemnités au Maire, Adjoints et Conseillers municipaux délégués

Les indemnités pour l'exercice de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux des communes sont fixées en application des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal. Toutefois, le total de ces indemnités et des indemnités versées au Maire et aux Adjoints ne doit pas dépasser le total des indemnités maximales pouvant être allouées.

Vu la démission de M. MAURICE Jean-Luc ;

Vu la délibération du 10 juillet 2020 ;

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal décide d'allouer, à compter du 01 mars 2022 :

- Au Maire, une indemnité mensuelle fixée à 54,6 % de l'indice de référence
- Au 1er Adjoint, une indemnité mensuelle fixée à 18,6 % de l'indice de référence
- Aux 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème Adjoints, une indemnité mensuelle fixée à 13,6 % de l'indice de référence
- Au Conseiller municipal délégué 1, une indemnité mensuelle fixée à 13,6 % de l'indice de référence
- Aux Conseillers municipaux délégués 2, 3, 4, 5 et 6 une indemnité mensuelle fixée à 8,8 % de l'indice de référence.
- Au Conseiller municipal délégué 7 une indemnité mensuelle fixée à 5 % de l'indice de référence.

Votes pour : 22 **Votes contre : /** **Abstention(s) : 6 : M. ZIMMERMANN, Mme SALZBORN, M. STUBER, M. KLINGER, Mme PETER-LANTZ et M. PETIT**

06 – Apurement du compte 1069 (nomenclature M57) – correction des résultats

Lors de la séance du 11 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022.

Ce passage au référentiel M57 nécessite des opérations préalables dont l'apurement du compte 1069 car ce compte n'existe plus dans cette nouvelle nomenclature.

Le compte 1069, compte non budgétaire, a été créé lors de la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M.14 en 1997.

À ce moment, les collectivités concernées par le rattachement des charges et des produits à l'exercice risquaient, dans l'hypothèse où les charges à rattacher étaient supérieures aux produits, de supporter la première année d'application de ce dispositif une charge de fonctionnement accrue.

Afin d'éviter cet inconvénient, une procédure dérogatoire a été mise en place pour neutraliser les charges et les produits grâce une opération non budgétaire, conduisant à financer des charges réelles par une recette d'ordre, par prélèvement sur les réserves, sur le compte 1069.

Pour la commune de Pfastatt, ce compte 1069 présente un solde débiteur de 9 654.36 €.

Ce compte aurait dû être apuré avant le 31 décembre 2021 avant le passage à la nomenclature M57.

Pour les entités publiques locales n'ayant pas apuré le compte 1069 avant le passage en M57, cette reprise, non portée par une opération budgétaire, génère une non-concordance entre le compte administratif et le compte de gestion, du montant du résultat cumulé de la section d'investissement.

Elle doit donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 à reprendre au budget 2022 (ligne 001).

Cette correction doit être justifiée par une délibération et se traduira, au niveau du compte administratif, par un tableau de correction des résultats établi par le comptable public et validé par l'ordonnateur

Ce tableau fera apparaitre le résultat cumulé de la section d'investissement diminué du solde du compte 1069 (soit 9 654.36 €)

Considérant que le compte 1069 n'a pas pu être apuré avant le 31 décembre 2021, date de passage à la nomenclature M57,

Le conseil municipal :

AUTORISE la correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif 2021 à reprendre au budget 2022 (ligne 001),

DECIDE que cette correction se traduira, au niveau du compte administratif, par un tableau de correction des résultats établi par le comptable public et validé par l'ordonnateur.

Votes pour : 28 **Votes contre : /** **Abstention(s) : /**

07 – Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 et débat

La loi NOTRe du 7 août 2015 a introduit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

Ce débat doit désormais s'appuyer sur un document portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Il donne également lieu à un vote. La délibération est ensuite transmise au représentant de l'État dans le département.

Les orientations budgétaires se trouvent dans le rapport transmis avec la convocation.

Après débat, les conseillers prennent acte des propositions présentées dans le cadre du débat des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

08 – Concession relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision – Approbation d'un protocole de résiliation anticipée

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.3132-4,

VU le projet de protocole d'accord portant sur les modalités techniques et financières de fin de délégation de service public joint à la présente délibération,

Considérant que par convention conclue le 20 novembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision ;

Considérant que par avenant n°2 en date du 20 septembre 1994, « l'intégralité des dispositions de la convention signée le 20 novembre 1989 » a été annulée et remplacée par ledit avenant ;

Considérant que la convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024 ;

Considérant que depuis la conclusion de cette convention, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Considérant dès lors le nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques rappelé ci-dessus, la Commune et la société SFR FIBRE SAS se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la convention qui les lie, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public, au terme de la convention et la cession du réseau.

Considérant que les ouvrages et équipements constitutifs du réseau câblé et les ouvrages de génie civil d'accueil de ce réseau, seront automatiquement et de plein droit, remis à disposition de la Commune, qui en est propriétaire ;

Considérant que des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord sur les modalités de fin de la convention notamment quant au retour des biens constitutifs du réseau, dont la commune est propriétaire de plein droit.

Par conséquent, il est proposé d'approuver le protocole de fin de contrat annexé à la présente délibération selon lequel le terme de la convention est fixé au 15 mars 2022, les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour sont la propriété de la Commune et lui seront remis gratuitement par la Société SFR FIBRE SAS dès le 15 mars 2022. La société SFR FIBRE SAS renonce à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la délégation de service public et notamment au versement du montant de la part non amortie des biens de retour au 15 mars 2022. Jusqu'à cette date, la convention continue à s'appliquer et être exécutée dans les mêmes conditions.

Le conseil municipal :

- Approuve le protocole d'accord de fin de convention annexé à la présente selon lequel :
  - le terme de la convention est fixé au 15 mars 2022 ;
  - les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour sont la propriété de la Commune et lui seront remis par la Société le 15 mars 2022 ;
  - la Société renonce à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la convention notamment au montant de la part non amortie des biens de retour ;
- Autorise Monsieur le maire à signer le protocole d'accord ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, afin d'exécuter la présente délibération.

Votes pour : 28 **Votes contre : /** **Abstention(s) : /**

09 – Concession relative à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision – Déclassement du réseau et approbation du contrat de cession

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 à L.2141-3 ;

VU l'avis rendu par la direction départementale des finances publiques du Haut-Rhin le 19 janvier 2022 ;

VU le projet de contrat de cession portant sur les modalités techniques et financières joint à la présente délibération ;

Considérant que par convention conclue le 20 novembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Considérant que par avenant n°2 en date du 20 septembre 1994, « l'intégralité des dispositions de la convention signée le 20 novembre 1989 » a été annulée et remplacée par ledit avenant ;

Considérant que la convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024.

Considérant que depuis la conclusion de cette convention, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Considérant dès lors le nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques rappelé ci-dessus, la Commune et la société SFR FIBRE SAS se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la convention qui les liait, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public et la cession du réseau.

Considérant que par conséquent un protocole d'accord de fin de convention avec la société SFR FIBRE SAS a été approuvé selon lequel :

- le terme de la convention a été fixé au 15 mars 2022 ;
- les éléments constitutifs du réseau, en tant que biens de retour étant la propriété de la Commune et lui seront remis par la Société le 15 mars 2022 ;

Considérant qu'il est par suite proposé de mettre fin à l'activité de délégation de service public de vidéocommunication transportant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision, de constater en conséquence la désaffectation audit service public des biens constitutifs du réseau câblé de la Commune, de décider à la date du 16 mars 2022, le déclassement du domaine public de la Commune, des biens constitutifs dudit réseau, et, corrélativement leur incorporation au domaine privé de la Commune ;

Considérant qu'il est ensuite proposé d'approuver la cession en pleine propriété des éléments constitutifs du réseau câblé constitué notamment d'ouvrages de génie civil de transport et de distribution à la Société SFR FIBRE SAS, selon les caractéristiques principales suivantes :

- la cession est consentie au prix de 114 670 € (cent-quatorze mille six-cent-soixante-dix euros) ;
- le règlement du prix par la société SFR FIBRE SAS devra avoir lieu au plus tard le 15 avril 2022 ;
- le transfert de propriété aura lieu au 16 mars 2022 sous réserve que la présente délibération portant désaffectation et déclassement des biens objet de la cession revête un caractère exécutoire.

Le conseil municipal :

- Décide de mettre fin au service public de distribution par le réseau câblé des services de vidéocommunications, à compter du terme de la convention de délégation de service public fixé au 15 mars 2022 ;
- Constate en conséquence, la désaffectation à cette date des biens constitutifs du réseau câblé de la Commune à ce service public ;
- Décide à la date du 16 mars 2022, le déclassement du domaine public de la Commune, des biens constitutifs dudit réseau, et, corrélativement leur incorporation au domaine privé de la Commune ;
- Approuve à compter du 16 mars 2022, la cession en pleine propriété des éléments constitutifs du réseau câblé constitué notamment d'ouvrages de génie civil de transport et de distribution à la Société SFR FIBRE SAS aux conditions fixées au contrat de cession joint à la présente délibération ;
- Approuve en conséquence le contrat de cession et ses annexes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant dûment désigné, afin d'exécuter la présente délibération.

Votes pour : 28 **Votes contre : /** **Abstention(s) : /**

10 – Débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de ladite ordonnance.

Par la suite, ce débat devra avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (article 88-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
Il informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

En annexe un document support dans le cadre du débat.

Il s'agit d'un débat sans vote.

Il convient toutefois de noter que des décrets d'application sont attendus et qu'à ce titre tous les éléments concernant la réforme ne sont pas connus.

11 – Mulhouse Alsace Agglomération : rapport d'activité 2020

M2A a transmis son rapport d'activité 2020 pour communication au Conseil Municipal.

Le rapport présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2020 ; année exceptionnelle, marquée par la crise du Covid qui a durement frappé notre territoire.

Le rapport d'activité revient ainsi sur les grandes mesures d'urgence et de soutien prises par l'agglomération au cœur de la crise.

Ce document de référence revient également sur les actions et projets menés par Mulhouse Alsace Agglomération dans ses grands domaines de compétences : développement économique, aménagement du territoire, logement, mobilités, transition écologique et climatique, attractivité touristique et bien évidemment, services à la population.

Un exemplaire du rapport a été transmis par mail avec l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'avis de l'Assemblée, les textes n'imposent aucune formule particulière et il est proposé que le Conseil Municipal prenne acte du rapport d'activité 2020 de M2A.

12 – Révision des statuts du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Électricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 décembre 2021 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 14 décembre 2021, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 14 décembre 2021,
- Demande aux Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

Votes pour : 28 **Votes contre : /** **Abstention(s) : /**

13 – Communications et divers

Intervention de Mme PERTER-LANTZ au sujet de l'enquête publique pour la modification du PLUI de la commune et l'ouverture à la construction d'un terrain.

Intervention de M. le Député Bruno FUCHS.

TABLEAU DE CALCUL DE L'ENSEMBLE DES INDEMINITES DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2022

Valeur IB 1027 3889.40€

	TAUX IB 1027
Monsieur le Maire	54,60%
1er Adjoint	18,60%
2ème Adjoint	13,60%
3ème Adjoint	13,60%
4ème Adjoint	13,60%
5ème Adjoint	13,60%
6ème Adjoint	13,60%
7ème Adjoint	13,60%
8ème Adjoint	13,60%
Conseiller Municipal Délégué n°1	13,60%
Conseiller Municipal Délégué n°2	8,80%
Conseiller Municipal Délégué n°3	8,80%
Conseiller Municipal Délégué n°4	8,80%
Conseiller Municipal Délégué n°5	8,80%
Conseiller Municipal Délégué n°6	8,80%
Conseiller Municipal Délégué n°7	5,00%

ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



Conformément aux dispositions respectives des articles L.2312-1, L.5211-36, L.3312-1 et L.4312-1 du CGCT, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget.

La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a voulu renforcer l'information des Conseillers Municipaux. Désormais, le DOB s'effectuera sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

(en cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale)

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Analyse de la situation financière de la commune

Compte administratif 2021 (non vérifié par la TP)

	Montants en K€	Taux de réalisation
Dépenses réelles de fonctionnement budgétisées	7 638	
Dépenses réelles de fonctionnement réalisées	7 277	
		95.27%
Recettes réelles de fonctionnement budgétisées	7 967	
Recettes réelles de fonctionnement réalisées	8 126	
		101.99%
Dépenses réelles d'investissement budgétisées	2 733	
Dépenses réelles d'investissement réalisées	1 431	
		52.36%
Recettes réelles d'investissement budgétisées	3 350	
Recettes réelles d'investissement réalisées	2 796	
		83.46%

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (non vérifié avec la TP)

Les dépenses de fonctionnement sont égales à :	7 754 687.63
Les dépenses d'investissement sont égales à :	1 502 853.09
Soit un total de	**9 257 540.72**
Les recettes de fonctionnement sont égales à :	8 198 002.86
Les recettes d'investissement sont égales à :	3 273 703.36
Soit un total de	**11 471 706.22**

L'exécution du budget de la commune de l'exercice 2021, constaté au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Apurement du 1069	Résultat de clôture 2021
Investissement	-945 231.57	576 901.75	1 770 850.27	9 654.36	815 964.34
Fonctionnement	576 901.75	-	443 315.23	-	443 315.23
Total	**-368 329.82**	**576 901.75**	**2 214 165.50**	**9 654.36**	**1 259 279.57**

Analyse de la situation financière de la commune
Variation de quelques principaux postes budgétaires

	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 CA Prov.	2021/2020	2021/2016
DEPENSES en K€								
Emprunts								
Intérêts	213	198	188	226	212	175	-17.45%	-17.84%
Capital	743	759	693	836	879	845	-3.87%	13.73%
TOTAL	*956*	*957*	*881*	*1 062*	*1 091*	*1 020*	-6.51%	6.69%
Frais de personnel	3 107	3 227	3 552	3 620	3 494	3 631	3.92%	16.87%
Subventions versées (hors CCAS)	534	452	517	537	463	495	6.91%	-7.30%
Charges à caractère général	1 709	1 912	2 082	1 851	1 819	2 030	11.60%	18.78%
TOTAL	***5 350***	***5 591***	***6 151***	***6 008***	***5 776***	***6 156***	**6.58%**	**15.07%**
RECETTES en K€								
Impôts locaux	3 718	3 740	3 836	3 936	4 048	4 123	1.85%	10.89%
DGF+DSR+DNP	896	879	862	846	862	857	-0.58%	-4.35%
TOTAL	*4 614*	*4 619*	*4 698*	*4 782*	*4 910*	*4 980*	1.43%	7.93%
Taxe d'aménagement	64	86	184	344	282	178	ns	ns
FCTVA	169	0	357	468	503	265	ns	ns
Subventions reçues	157	263	663	618	677	224	ns	ns
TOTAL	***390***	***349***	***1 204***	***1 430***	***1 462***	***667***	***ns***	***ns***

DGF = Dotation globale de fonctionnement
DSR = Dotation de solidarité rurale
DNP = Dotation nationale de péréquation

FCTVA = Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

ns : non significatif

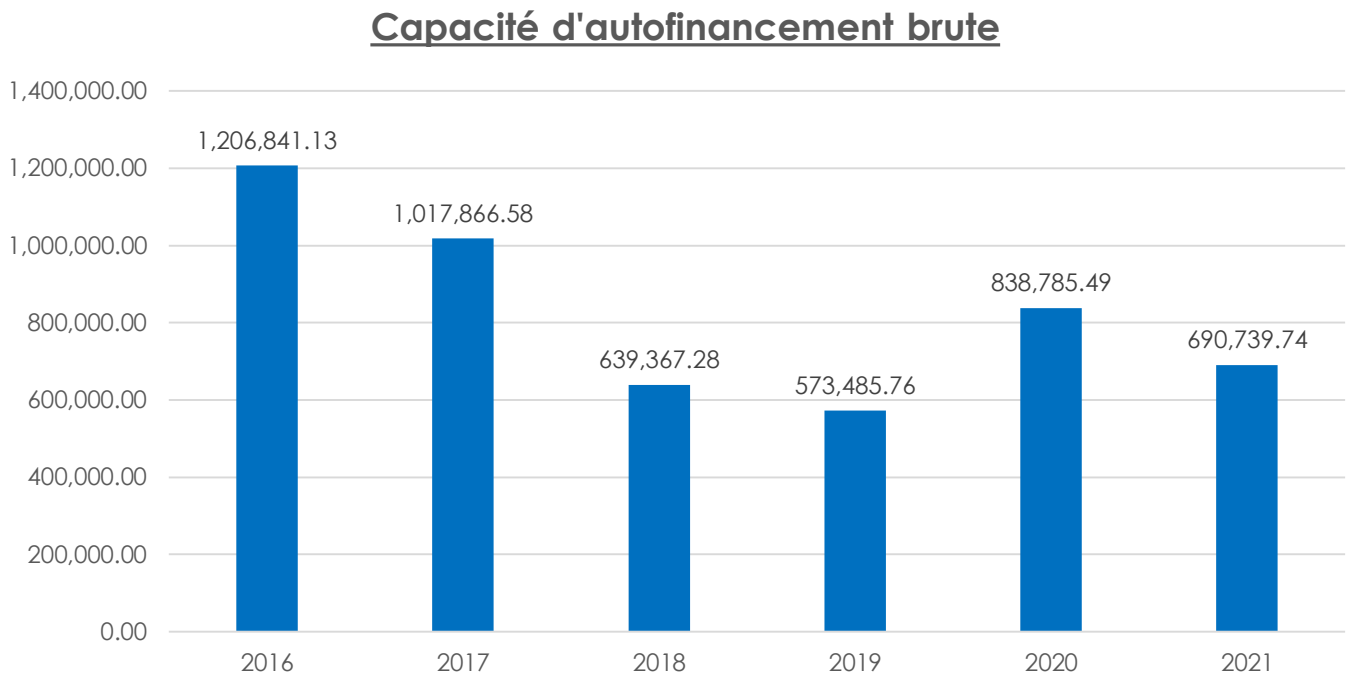
Analyse de la situation financière de la commune
Autofinancement et dette

en K€	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 CA Prov.
Recettes réelles de fonctionnement	7 281	7 605	7 398	7 222	7 163	8 126
Dépenses réelles de fonctionnement	5 920	6 143	6 754	6 649	6 323	7 277
Cessions d'immobilisations	154	446	5	0	0	158
Autofinancement brut	1 361	1 462	644	573	840	691
Amortissement des emprunts	743	758	763	836	879	845
Marge d'autofinancement nette	618	704	-119	-263	-39	-154
En-cours de la dette au 31/12	6 384	6 884	7 190	9 329	8 492	9 183
Annuités de la dette (capital+intérêts)	956	957	935	1 067	1 075	1 054
Ratio : Annuités de la dette/recettes réelles de fonctionnement	13.13%	12.58%	12.64%	14.77%	15.01%	12.97%
CA = Compte Administratif (chiffres provisoires pour l'année 2021) non vérifié avec la TP						

Analyse de la situation financière de la commune
Autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent du fonctionnement. Elle est calculée par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors vente de terrains, article 775) et les dépenses réelles de fonctionnement.
(total des chapitres 013-70-73-74-75-76 et 77 hors le 775 en recettes – total des chapitres 011-012-014-65-66 et 67 en dépenses)

Pour la CAF nette, il faut déduire de la CAF brute la part capital des emprunts (total du chapitre 16 en dépenses d'investissement soit 845 136.96 €)
(PS : chiffres 2021 non vérifié avec la TP)

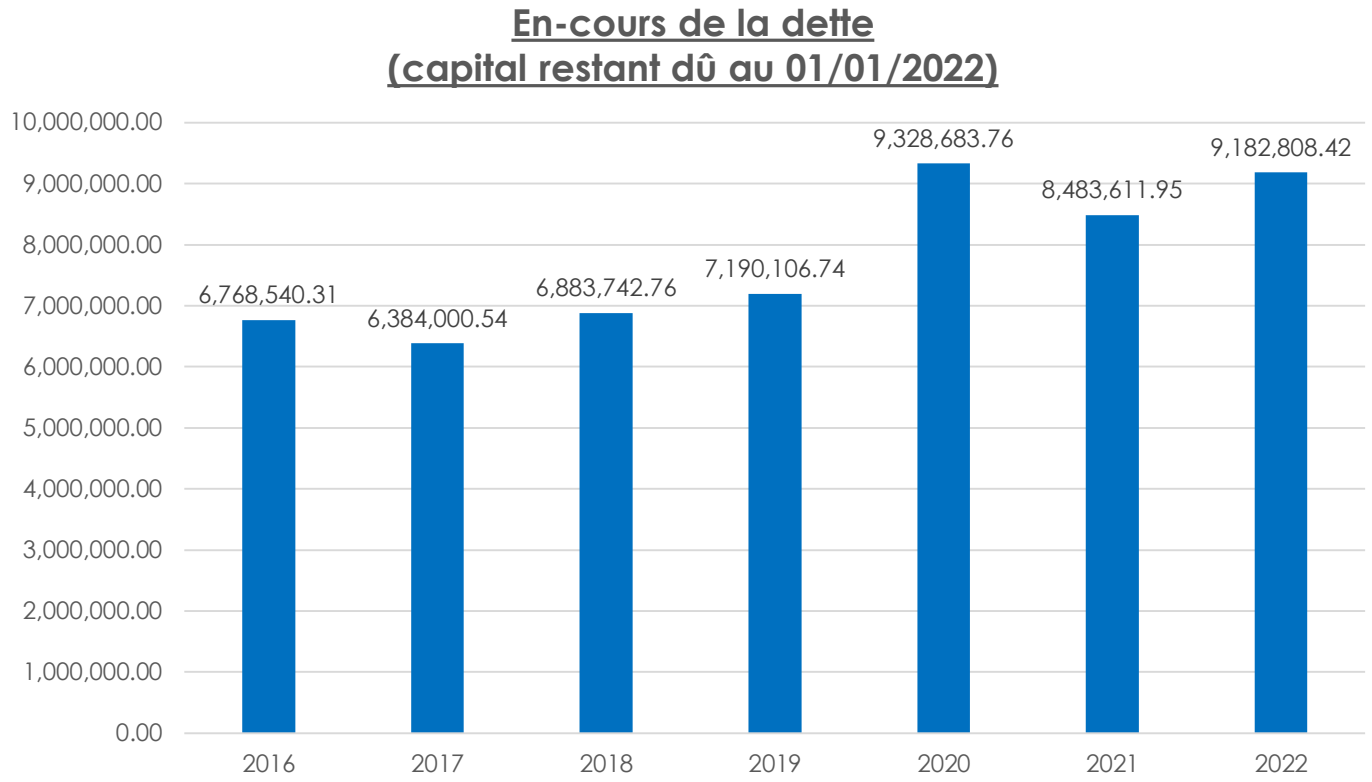


Analyse de la situation financière de la commune
Evolution de la dette

A noter :
- 1 emprunt a été contracté en 2021 (1 500 000.00 €)
- 3 emprunts Crédit Mutuel se terminent en 2022 (1 fin mars, 1 fin juillet et le dernier fin décembre)

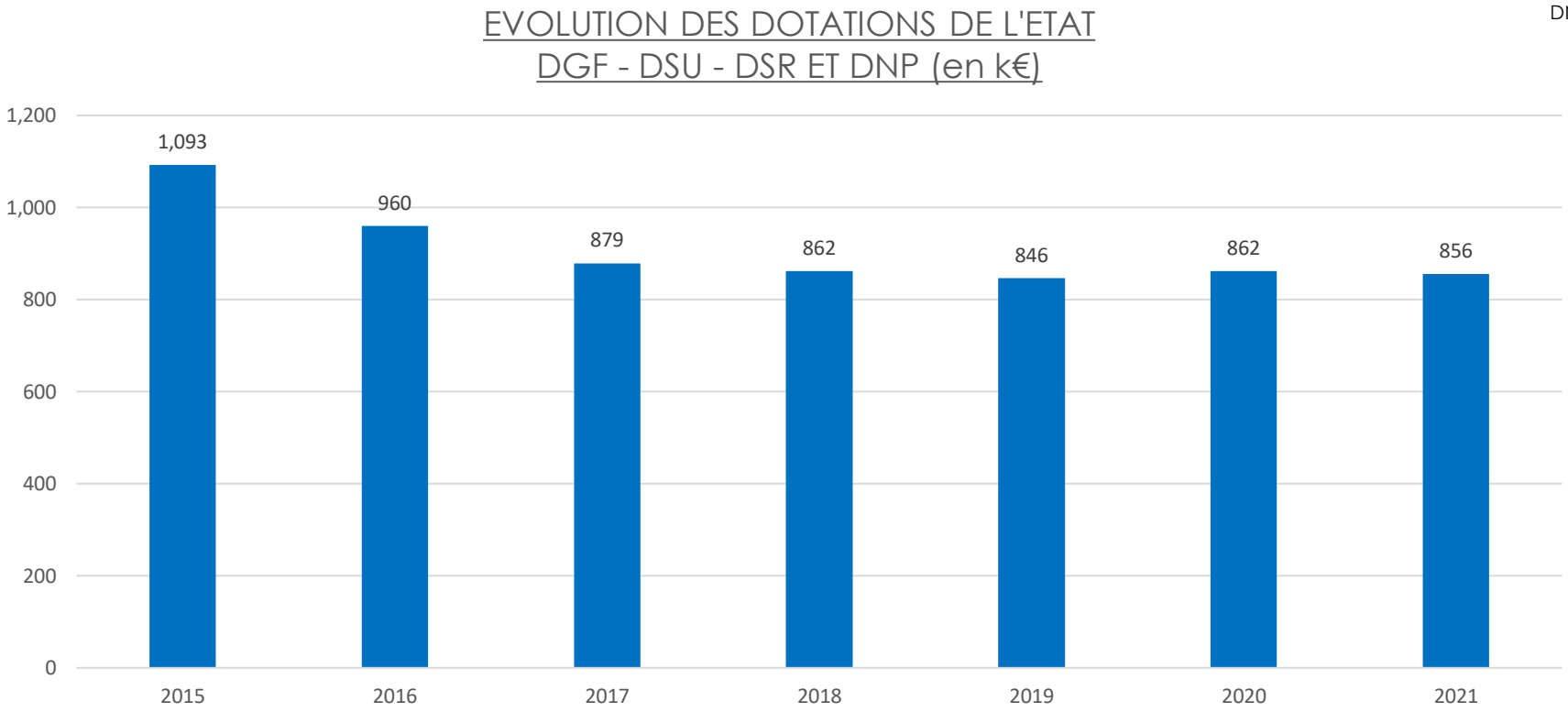
La dette par habitant* s'élève à 932 pour 2022, elle était de 867 pour 2021, 961 € pour 2020, 747 € en 2019, 717 € en 2018, 665 € en 2017 et 717 € en 2016.

*** Population INSEE au 01.01.2022 : 9 854**



Analyse de la situation financière de la commune

DGF = Dotation globale de fonctionnement
DSU = Dotation de solidarité urbaine
DSR = Dotation de solidarité rurale
DNP = Dotation nationale de péréquation



Ratio 2021/2015 = - 21,68 %

EVOLUTION DES EFFECTIFS (en nombre de personnes)
Etat du personnel

	au 01/01/2017	au 01/01/2018	au 01/01/2019	au 01/01/2020	au 01/01/2021	au 01/01/2022	Equivalent temps plein	Evolution 2022/2021
Titulaires à temps complet	56	61	64	66	68	66	64	-2
Titulaires à temps non complet	21	16	17	16	18	19	12	1
TOTAL	**77**	**77**	**81**	**82**	**86**	**85**	**76**	-1

Réalisations 2021 :
3 embauches :
- 1 directrice générale des services
- 1 agent au CTM – service « espaces verts »
- 1 agent au CTM – service « électrique »

5 départs :
- 4 retraités (directeur général des services – agent du service Espaces Verts – responsable du CTM – secrétaire du service technique)
- 1 invalidité (au CTM)

Prévisions 2022 :
2 départ à la retraite : 1 au CTM (espaces verts) et 1 au secrétariat général
3 embauches : 1 au service technique, 2 au CTM (espaces verts et garage)

DEPENSES DES CHARGES DE PERSONNEL

	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 CA Prov.	% Evolution 2021/2020
Rémunérations	1 982 997	2 051 930	2 201 959	2 290 034	2 229 680	2 318 253	3.97%
Autres rémunérations et indemnités	246 177	258 618	374 121	317 267	243 842	268 516	10.12%
Cotisations	863 474	915 997	975 504	1 013 439	1 020 425	1 044 445	2.35%
TOTAL	**3 092 648**	**3 226 545**	**3 551 584**	**3 620 740**	**3 493 947**	**3 631 214**	**3.93%**

CA = Compte Administratif (chiffres provisoires pour l'année 2021)

Analyse de la situation financière de la commune
Estimation des dépenses de fonctionnement pour 2022

- **Les charges de gestion courantes** (011) : estimées à 2 095 030 € contre 2 207 400 € inscrit au budget primitif 2021. (réalisé 2 029 826.45 €)

- **Les charges de personnel** (012): estimées à 3 620 200 € contre 3 686 200 € inscrit BP 2021. (réalisé 3 631 214.31 €).

- **Les charges financières** (66) **:** 188 000 € en 2022 contre 175 078.50 € en 2021. (montants des intérêts des emprunts selon état de la dette 165 592.03 € auxquels il convient de rajouter les ICNE et les intérêts de la LTI)

- **Les autres charges de gestion courantes** (65) **:** la contribution au SDIS pour 2022 est en légère hausse, elle s'élève à 118 850.04 € contre 117 911.67 € pour 2021 et une enveloppe de 520 000 € prévue pour le versement de subventions aux associations dont la subvention de la MJC/La Bobine pour 269 000 €.

Analyse de la situation financière de la commune
Estimation de certaines recettes de fonctionnement pour 2022

- **Les recettes fiscales** : elles sont estimées à 4 332 913 € avec une proposition de hausse de la taxe foncières de 1,9 %, contre 4 123 149.00 € encaissé en 2021. (73111)
- **Le FNGIR** (Fonds national de garantie) : est estimé à 37 000 € comme en 2021 (37 396 €). (73221)
- et la **DCRTP** (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : estimée à 13 000 € comme en 2021 (encaissé 13 218 € en 2021). (748313)
- **Les dotations de l'Etat** : elles pourraient s'élever à 800 000 € compte tenu des encaissements de 2021 (798 799 €). (7411+74121)
- **Les attributions de compensation** versées par la M2A : en baisse depuis 2021 suite au transfert de la compétence PLU, elles s'élèveront donc à 1 100 000 € (encaissé 1 101 970 € en 2021). (73211)
- La **DNP** (Dotation Nationale de Péréquation) : est estimée à 57 000 € (encaissé en 2021 : 57 909 €) .(74127)
- **Les autres recettes de la commune** : les droits de mutation (7381) 350 000 €, la taxe sur l'électricité (7351) 124 000 €, et la TLPE (7368) 3 000 € au vu des sommes encaissées en 2021 (370 000 €, 123 200 € et 3 150 €).

Analyse de la situation financière de la commune
Principales dépenses d'investissement pour 2022

- **Le remboursement du capital des emprunts** (1641) s'élèvera à 890 000 € (en hausse suite à la réalisation d'un nouvel emprunt), pour mémoire : 845 000 € en 2021. (+ 5 250 remboursement du prêt de la CAF pour la nouvelle école).

- **Les travaux de voirie** pour un montant de 422 500 €, comprenant entre autres le réaménagement d'un plateau surélevé rue Schoff (120 000 €), la mise en conformité des arrêts de bus (25 000 €), la géolocalisation des réseaux (20 000 €), la réfection de la cour de l'école maternelle Waltz (35 000 €), les travaux sur la voirie rues de la ferme/Doller/Château
- (120 000 €), la viabilisation de la rue des Roseaux (35 000 €), 50 000 € pour l'entretien de la voirie (marché à bon de commande) et 17 500 € pour divers travaux.

- **Les travaux de bâtiments** s'élevant à 13 400 € pour la Mairie, 232 950€ dans les écoles et 30 000 € pour la restauration Bazin, 48 800 € pour les salles Poly, GR et le Cosec, 65 610 € à l'Escal' (réfection de la façade et l'extension des locaux de la PM), 102 200 € pour la rénovation complète de l'intérieur de l'Eglise (1ère tranche), 12.000 € pour la climatisation du local serveur et de bureau au CTM, 18 000 € pour les cimetières, 10 000 € pour les logements communaux, 100 000 € pour la 1ère tranche de la vidéoprotection et 70 000 € pour des travaux dans divers bâtiments.

- **Les acquisitions diverses** pour un peu plus de 480 000 € comprenant notamment 150 000 € pour l'éclairage public, 44 000 € pour des études, 30 000 € pour le socle numérique des écoles et 30 000 € pour du matériel informatique, 20.000 € pour le remplacement des jeux de la maternelle Waltz, 21 055 € pour du matériel pour les pompiers et JSP, 112 100 € pour une chargeuse à fourches, des lames de déneigement, 15 000 € pour l'achat de mobilier pour les services et pour les écoles, 15 000 € pour du matériel pour les ateliers et 38 000 € au poste « divers ». (NB montants arrondis)

En fin de document, la liste détaillée des investissements pour 2022.

Analyse de la situation financière de la commune
Estimation de certaines recettes d'investissement pour 2022

- **Le FCTVA** (10222) : le taux reste inchangé à 16,404 % : en baisse pour 2022, il est estimé à 100 000.00 € (75 000 € pour la partie investissement et 25 000 € pour la partie fonctionnement). Pour mémoire : 264 775.29 € en 2021 en investissement et 20 893.47€ en fonctionnement.

- **Les subventions d'investissement :** (1321, 1323 et 1328) estimées à 461 900.00 €, 54 700 € subvention DETR en majorité pour la vidéoprotection, 8 200 € de la CEA pour l'installation de défibrilateurs dans les ERP, la nouvelle aire de jeux du parc de la Mairie et l'installation de panneaux pédagogiques, 39 000 € pour la restauration des collégiens de la CEA, 360 000 pour le remboursement de CITIVIA suite à un trop versé sur les travaux de construction de la nouvelle école maternelle & périscolaire.

- La **taxe d'aménagement :** (10226) estimée à 170 000 € en fonction des encaissements de 2021 (178 330.84).

Budget annexe de l'EAU 2022
En quelques lignes

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (non vérifié avec la TP)

Les dépenses d'exploitation sont égales à :	95 569.76
Les dépenses d'investissement sont égales à :	61 490.08
Soit un total de	**157 059.84**
Les recettes d'exploitation sont égales à :	247 430.80
Les recettes d'investissement sont égales à :	118 715.80
Soit un total de	**366 146.60**

L'exécution du budget annexe de l'eau de l'exercice 2021, constaté au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-428 058.65	30 383.80	57 225.72	-370 832.93
Exploitation	30 383.80	-	151 861.04	151 861.04
Total	**-397 674.85**	**30 383.80**	**209 086.76**	**-218 971.89**

Budget annexe de l'EAU 2022
En quelques lignes

- **Travaux sur le réseau d'eau** : une enveloppe de 137 000 € (2158) est prévue pour les travaux suivants :

  - Conduite Schoff/Plaine : 102 000 €
  - Vérification des poteaux incendie : 7 000 €
  - Remplacement des poteaux incendie (après vérification) : 30 000 €

- **La redevance communale eau :** elle est estimée à 200 000.00 € compte tenu des encaissements reçus en 2021 (203 576.95 €) déduction faite d'un reliquat de 2019 encaissé en 2021 pour 43 852.47 € (70128)

STRUCTURE PREVISIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2022
Dépenses et recettes

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	7 788 800
Dépenses	7 235 300
Prélèvement	553 500

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement capital	888 500
Travaux	1 700 155
Ecritures d'ordre (travaux en régie)	80 000

Recettes

Subventions	461 900
FCTVA	75 000
Taxe d'aménagement	170 000
Excédent d'inv. reporté	815 900
Ecritures d'ordre (Dotations aux amortissements)	316 000
Prélèvement	553 500

Emprunt prévisible : aux alentours des 276 300 €

Place au débat



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Voirie					
Viabilités + réseaux divers (Colline, Roseaux)	847-2152	35 000			15 000
Cour Ecole Waltz	847-2152	35 000			
Trottoir + voirie rue des Pierres	847-2152		70 000		
Rue de la Ferme/Doller/Château	847-2152	120 000			
Parking Ehrburger Scouts	847-2152		10 000		
Accès cimetière du bas	847-2152		20 000		
Voirie rue des Mineurs	847-2152		60 000		
Rue d'Illzach	847-2152			150 000	
Rue Schweitzer	847-2152		50 000		
Parking 10 rue de Richwiller	847-2152		55 000		
Parking 3 rue des Samaritains	847-2152		25 000		
Plateau surélevé rue Schoff	847-2152	120 000			
Ecole Chatrian : Suppression clôture côté "Haeffely" + stationnements	847-2152		15 000		
Foyer St Maurice Pavage ESP. Verts	847-2152			10 000	
Rue St Maurice Affaissements	847-2152			15 000	
Tunnel Waltz - reprise enrobés	847-2152			15 000	
Mise en conformité des arrêts de bus	847-2152	25 000			
Panneaux pédagogiques chemin de la Colline	847-2152	10 000			
Rideau à lames tunnel Waltz	847-2152	0			2 300
Remplacement signalétique urbaine sur la commune	847-2152	5 000			
Radars de feu Richwiller/République	847-2152		5 000		
Panneaux de rue en dialecte	847-2152		10 000		
Panneau label sportif	847-2152	1 000			
Géolocalisation des réseaux Eclairage Public	847-2152	20 000			
Radar pédagogique rue Schoff sens montée	847-2152	1 500			
Divers travaux de voirie (marché à bons de commande)	845-2152	50 000			
	Sous-Total	**422 500**	**320 000**	**190 000**	**17 300**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Etudes					
Etudes Alter Alsace 15 bâtiments	020-2031	8 000			
Etude accueil public galeries	020-2031			1 200	
Etudes extension vidéosurveillance	020-2031	0			10 060
Etude plan de circulation	020-2031	30 000			
Etudes diverses (ESCAL, amiante, Eglise)	020-2031	6 000			
	Sous-Total	**44 000**	**0**	**1 200**	**10 060**
Informatique					
Traceur DST	020-21838	5 340			
Logiciel de gestion des salles	020-21838		1 500		
Plieuse inséreuse de courrier	020-21838		5 000		
Logiciels divers	020-2051	5 000			1 600
Matériel informatique tous sites	020A-21838	20 000			
	Sous-Total	**30 340**	**6 500**	**0**	**1 600**
Mairie					
Brise-soleil orientables salle des mariages	020-21311	7 000			
Remplacement batteries alarme incendie	020-21311	3 100			
Mobilier Mairie	020-21848	6 000			1 500
Remplacement pompe chauffage	020-21311	3 300			
Matériel électoral	020-2188	8 000			
Panneau d'information électronique	020-21311	26 000			
	Sous-Total	**53 400**	**0**	**0**	**1 500**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Écoles					
Socle numérique	212-21831	30 000			
Remplacement chaudières écoles	212-21312		50 000		
Ecole Bazin - Remplacement stores salle 4 - 1er étage	212-21312	1 850			
Ecole Bazin - Rempl. porte accès cour côté Mairie	212-21312	8 600			
Ecole Prim. Chatrian - Remplacement pompe circuit chauffage	212-21312	4 500			
Ecole Prim. Chatrian - Désamiantage & Réfection de la toiture du préau (bac acier)	212-21312	0			13 000
Ecole Prim. Chatrian - Remplacement des portes d'entrées latérales.	212-21312		12 000		
Ecole Prim. Chatrian - Suite travaux (couloir - escaliers) 1er et 2ème étage	212-21312	20 000			
Ecole Prim. Fehlacker - Bât. B - Remplacement 3 portes aluminium	212-21312	0			10 000
Ecole Prim. Fehlacker - Bât. B - A l'arrière: Création d'une rampe PMR	212-21312	13 000			
Ecole Prim. Fehlacker - Remplacement et isolation faux plafond circulations et salles	212-21312		10 000		
Ecole Prim. Fehlacker - Remplacement des anciennes menuiseries du sous-sol.	212-21312		1 000		
Ecole Prim. Fehlacker - Mobilier classe supplémentaire	212-21841	9 000			7 500
Ecole Prim. Fehlacker - Modification ancienne maternelle + Prest intellectuelles	212-21312	150 000			
Ecole Prim. Fehlacker - Remplacement Panneaux bois Trespa CLIS	212-21312	10 000			
Ecole Waltz - création portail accès	211-21312		6 000		
Ecole Waltz - Remplacement de la toiture de l'annexe + zinguerie + isolation	211-21312		85 000		
Ecole Waltz - Réfection salle d'eau	211-21312		50 000		
Ecole Waltz - Remplacement du paratonnerre	211-21312			6 500	
Ecole Waltz - remplacement jeux	211-2188	20 000			
Ecole Waltz - Remplacement de la toiture principale	211-21312		100 000		
Ecole Mat. Chatrian - Remplacement de la véranda par une structure maçonnée	211-21312		25 000		
Ecole Mat. Chatrian - remplacement faux plafond métallique + éclairage	211-21312	5 000			
Plafonds acoustiques Fehlacker CLIS	212-21312		13 000		
Autres grosses réparations diverses écoles	21312	20 000			8 400
	Sous-Total	**291 950**	**352 000**	**6 500**	**38 900**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Restaurations scolaires					
Restauration Bazin Mise en peinture des locaux du 1er & 2ème étage	281-21318	10 000			
Restauration Bazin réfection préau	281-21318	20 000			
Restauration Bazin - Réfection des membranes d'étanchéité sur les toits plats - Tr II	281-21318		20 000		
	Sous-Total	**30 000**	**20 000**	**0**	**0**
Salles de sport					
Salle polyvalente sonorisation	325-21318	16 000			
Salle polyvalente stores électriques	325-21318		15 000		
Salle polyvalente peinture pignons et façade	325-21318		30 000		
Salle Polyvalente - remplacement chaudière	325-21318		100 000		
Salle Polyvalente - fresque CMJ	325-21318	5 000			
Salle Polyvalente - nettoyage des tapis	325-21318		4 800		
COSEC Sono	321-21318		16 000		
COSEC - Rempl. des menuiseries salle bleue	321-21318		40 000		
COSEC - remplacement détecteurs incendie	321-21318	2 100			
COSEC - Rempl. des menuiseries ext.. coursive étage + vitrail	321-21318	20 000			
COSEC - réfection sols RDC et étage	321-21318		35 000		
COSEC - toiture buvette extérieure foot	321-21318		10 500		
Salle GR Remplacement batteries alarme incendie + centrale	321-21318	3 200			
Salle GR Nettoyage et mise en peinture du cheneau	321-21318	2 500			
Salle GR Rénovation éclairage	321-21318		45 000		
Stade - Filets pare ballons	321-21318		20 000		
Agrès divers	321-2188	2 000			
	Sous-Total	**50 800**	**316 300**	**0**	**0**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
ESCAL					
Police Municipale - Rempl. des sols dans les locaux rénovés	11-21318		5 000		
Police Municipale - Mise en peinture RdC, bureau accueil + 2 locaux	11-21318		4 000		
Calorifugeage du groupe d'eau glacé	11-21318	2 610			
Travaux extension Police Municipale (vestiaire et salle vidéo)	11-21318	10 000			
Remplacement vitrage suite vandalisme (ESCAL+GR)	11-21318	3 000			
Travaux électronique ascenseur	11-21318	20 000			
Réfection des dalles de faux-plafonds	30-21318		7 500		
Extension de la climatisation "hall, couloir étage"	30-21318			17 000	
Réfection façade en parements	30-21318	30 000			
Médiathèque - Mise en peinture du RdC + bureau.	313-21318		9 000		
Médiathèque - Remplacement du sol - 2ème Tranche	313-21318		36 000		
	313-21318	**65 610**	**61 500**	**17 000**	**0**
Foyer St Maurice					
Enseignes	30-21318	3 000			
Réfection du parquet de la salle Culturelle	30-21318	6 000			
	Sous-Total	**9 000**	**0**	**0**	**0**
MAP					
Volets roulants en acier	30-21318	5 000			
Grillage arrière MAP	30-21318	3 000			
	Sous-Total	**8 000**	**0**	**0**	**0**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Église					
Église St Maurice rénovation du soubassement en grès	024-21318		17 000		
Réparations façade église	024-21318		18 000		
Réparation porte principale	024-21318	2 200			
Rénovation complète de l'intérieur 1ere tranche	024-21318	100 000	100 000	150 000	12 360
	Sous-Total	**102 200**	**135 000**	**150 000**	**12 360**
Cimetières					
Reprise mur du cimetière du haut	025-2116		10 000		
Raccordement électrique cimetière du bas	025-2116		18 000		
Reprise tombes enfant cimetière du haut	025-2116	10 000	7 000		
Signalétique cimetières	025-2116	3 000	2 000		
Cimetière Haut : aménagement local de service	025-2116	5 000			
	Sous-Total	**18 000**	**9 000**	**0**	**0**
Logements communaux					
Réhabilitation logements	551-21321	10 000			13 400
5 rue Haeffely - remplacement chaudière	551-21321		8 000		
Logement Abattoir - Réfection - modification cuisine & WC (Régie 7000)	551-21321		12 000		
Logement Abattoir - Réfection des façades - Peintures, crépis.	551-21321		20 000		
Logement Thoss (10 rue de Richwiller) - démolition	551-21321		30 000		
Logements rue de l'Ecluse - ravalement de façade	551-21321		15 000		
Démolition maison 3 rue des Samaritains + suppression réseaux	020-2115	25 000			
	Sous-Total	**35 000**	**85 000**	**0**	**13 400**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Bâtiments communaux divers					
Réfection toiture local scouts (rue des Ecoles)	020-21318		20 000		
Anciens abattoirs - Extension : crépis et enduit de finition	020-21318		10 000		
Anciens abattoirs - Porte d'entrée et porte coulissante aviculteurs	020-21318	15 000			
Anciens abattoirs - Isolation et chauffage (PAC)	020-21318		20 000		
Anciens abattoirs - Aménagements intérieurs (kitchenette, sanitaires)	020-21318		15 000		
Anciens abattoirs - Modification du jardin en parking	020-21318		10 000		
Mise en conformité électrique	020-21318	5 000			
Économies d'énergie	020-21318	6 500			
Presbytère - Réfection de la façade	024-21318		6 000		
Presbytère - Remplacement de la chaudière gaz	024-21318	0			12 500
Presbytère - Pose de 3 nouveaux garages à l'arrière pour les Scouts	024-21318			18 000	
Presbytère - Remplacement de la couverture des deux garages	024-21318		12 000		
Vidéoprotection (tranche 1)	020-21318	100 000			
Participation travaux ferme (bâtiment d'habitation)	020- 20422	0			50 000
Démolition bunker rue Ehrburger	020-21318		20 000		
Rampe d'accès Home du pêcheur	020-21318		20 000		
Remplacement porte carnavaliers	020-21318		6 000		
Plan de fermeture : modifications + cylindres Simon Voss	020-21318	2 000			
Défibrillateurs (ESCAL, MAP, Waltz, MJC, Mat Fehlacker)	020-21318	0			8 340
Remplacement des pompes de relevages différents site	020-21318	1 500			
Autres grosses réparations bâtiments divers	020-21318	40 000			7 080
	Sous-Total	**170 000**	**139 000**	**18 000**	**77 920**
Centre Socio-culturel (La Bobine)					
Suite remplacement menuiseries extérieures	338-21318		10 000		
	Sous-Total	**0**	**10 000**	**0**	**0**
Centre Technique Municipal (CTM)					
Climatisation centrale local serveur + bureaux	020-21318	12 000			
	Sous-Total	**12 000**	**0**	**0**	**0**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Éclairage public					
Coffrets EP et remplacement des mâts.	512-21534	30 000			
EP rue du Panorama + Illzach + divers	847-2152	110 000			32 130
Eclairage Noel giratoire Waltz	512-21534	10 000			
	Sous-Total	**150 000**	**0**	**0**	**32 130**
Locaux de Stockage					
Stockage Ecluse - Remise en état des lanterneaux de désenfumage	020-2138	3 000			
Stockage Ecluse - Réhabilitation des installations électriques du hangar et locaux préfa.	020-2138		12 000		
Stockage Ecluse - Création d'une plate-forme de stockage	020-2138		12 500		
Stockage Ecluse - Remplacement de la clôture côté "chemin de la Doller"	020-2138		5 000		
Stockage Ehrburger - Travaux mise en conformité électrique et sanitaire.	020-2138	10 000			
	Sous-Total	**13 000**	**29 500**	**0**	**0**
Sapeurs pompiers					
Camera Thermique	12-215768	3 480			
Casques F1 + équipements	12-215768	1944			
Electropompe	12-215768	2671			300
Matériel éclairage	12-215768	2610			
Poste informatique fixe	12-21838	1200			
Poste informatique portable	12-21838	1440			
Mobilier Algeco + caserne	12-21848	4350			
Outillage	12-2188	1760			
Aspirateur	12-2188		360		
Machine à laver	12-2188		744		
		19 455	**1 104**	**0**	**300,00**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Divers					
Aire de jeux Fehlacker - Remplacement clôture pare-ballons	510-2128		22 000		
Déplacement du jeu ancienne maternelle du Fehlacker vers Parc Cotonnade	510-2128		18 000		
Clôture arboriculteurs	510-2128		2 100		
Base de données de plans E-Gloo accessible en extérieur	020-2188		5 000		
Matériel JSP	020-2188	5 000			1 900
bancs (chemin du gazon, cimetière, Parc de Gaulle…)	510-2128	5 000			
Remise en place du City Stade	510-2128	20 000			
Tours d'arbres en graviers drainants	510-2128	10 000			
Remplacement cylindre défectueux chalets Noel	020-2188	1 200			
Escalier rue de l'Arc	847-2152		15 000		
	Sous-Total	**41 200**	**62 100**	**0**	**1 900**
Ateliers Municipaux					
Divers fournitures, massicot, caisson bureau …	020-21838				
Outillage commun - Divers	020-2188				
Réfrigérateur en remplacement	020-2188				
Appareils mesure - Petit outillage	020-2188				
Divers fournitures, matériels, outillages.	020-2188				
Kit micro stéréo 2 KM158 Neumann	020-2188				
Enceintes amplifiés Yamaha DXR 12 + flight case	020-2188				
Kit Intercom HF - 5 postes	020-2188				
Fabrication d'une toile de tente Altec (pignon, coté, toit)	020-2188				
Ponceuse, aspirateur, Laser multilignes, outillage	020-2188				
Ensemble mini-sableuse (décapage, graffitis, sablage ….)	020-2188				
Pistolet à peindre, projecteurs Leeds X 2, outillages divers	020-2188				
	Sous-Total	**15 000**			**0**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS
ANNEE 2022
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Projet / Investissements	Compte	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	RAP
Véhicules / Matériel					
Expert électriciens	020-21828		30 000		
Chargeuse (Remplacement tracteur John Deere) avec fourches	020-21828	80 000			
PL Ampli ROL	020-21828		130 000		
Motoculteur pour déneigement	020-215731	1 000			
Aspirateurs agents d'entretien	020-2188	3 000			
COSEC - Machine à tracer foot	321-2188	1 600			
Remorque barrières	020-215731	10 000			
Brise-roche	020-215731	4 600			
Remplacement VTULE SP	020-215731		27 000		
VL désherbage (remplacement Scénic)	020-21828	10 000			
Lame de déneigement porte outil 85 cm	020-215731	1 500			
Lame de déneigement 1,80m tracteur	020-215731	5 000			
	Sous-Total	**116 700**	**187 000**	**0**	**0**
	TOTAL	**1 698 155**	**1 734 004**	**382 700**	**RAP**
	TOTAL P1 +RAP	**1 905 525**			**207 370**
	Total P1+P2+P3	**3 814 859**			
Budget Eau (HT)					
Travaux conduite rue de la République (de Waltz à Mulhouse)	2158		370 000		
Travaux quartier Tuileries	2158		200 000		
Conduite Schoff/Plaine	2158	102 000			
Vérification des poteaux d'incendie	61523	7 000			
Remplacement Poteaux Incendie	2158	30 000			
Arrosage automatique extension réseau	2158		5 000		
	TOTAL	**139 000**	**575 000**	**0**	

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre d'une part,

La commune de Pfastatt, domiciliée en l'Hôtel de ville, 18, rue de la Mairie – 68120 Pfastatt, représentée par son Maire en en exercice, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 22 février 2022.

Ci-après dénommée la Commune,

Et d'autre part,

La Société SFR FIBRE SAS, société par actions simplifiée inscrite au registre des commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 400 461 950, ayant son siège social sis 10 rue Albert Einstein à Champs-sur-Marne (77420), représentée pour la signature des présentes par son Président, Monsieur Grégory RABUEL, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée la Société,

La Commune et la Société étant ci-après dénommées les « Parties », et le cas échéant, chacune d'entre elles, la « Partie »,

Après avoir exposé ce qui suit :

Par une convention conclue le 20 novembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision dénommé ci-après le « Réseau ».

Par avenant n°2 en date du 20 septembre 1994, *« l'intégralité des dispositions de la convention signée le 20 novembre 1989 »* a été annulée et remplacée par ledit avenant.

La convention ainsi modifiée est dénommée ci-après la « Convention ».

La convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024.

Depuis, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Compte tenu du nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques ci-dessus rappelé, les Parties se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la convention qui les lie, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public, au terme de la convention et la cession du Réseau.

Par conséquent, les ouvrages et équipements constitutifs du réseau câblé et les ouvrages de génie civil d'accueil de ce réseau, seront automatiquement et de plein droit, remis à disposition de la Commune, qui en est propriétaire.

Au terme de la Convention, la Commune souhaite mettre fin à l'activité de service public de vidéocommunication transportant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision, et céder le Réseau à la Société.

Des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord sur les modalités de fin de la Convention notamment quant au retour des biens constitutifs du Réseau, dont la Commune est propriétaire de plein droit.

C'est en l'état, après avoir pris en compte l'ensemble de ces circonstances que les Parties ont décidé ce qui suit :

Article 1 - Objet du Protocole

Le présent Protocole a pour objet :

- De mettre fin de manière anticipée à la Convention,
- De fixer la date d'effectivité de la résiliation de la Convention,
- De fixer les modalités de fin d'exécution des obligations découlant de la Convention dans l'intérêt des deux Parties,
- De fixer les modalités de remise des biens de retour au regard des dispositions.

Article 2 - Conditions de résiliation de la Convention

2.1. Principe de la résiliation

La convention conclue entre les Parties devait arriver à échéance au 20 septembre 2024.

Par le présent Protocole, il est décidé d'un commun accord des deux Parties d'y mettre fin avant le terme prévu.

Cette résiliation conventionnelle est motivée par les intérêts respectifs de la Commune et de la Société.

2.2. Date d'effectivité de la résiliation

Les Parties décident, d'un commun accord, que la date d'effectivité de la résiliation de la Convention est fixée au 15 mars 2022.

En conséquence, l'exploitation du Réseau par la Société en application et dans le cadre de la Convention cessera à la même date.

2.3. Modalités d'exécution de la Convention pendant la période restant à courir

La Convention conclue entre la Commune et la Société continue à s'appliquer et à être exécutée dans les conditions prévues initialement jusqu'à la date d'effectivité de la résiliation de la Convention, sous réserve des dispositions du présent Protocole.

2.4. Sort des biens de la Convention

2.4.1. La liste des biens meubles et immeubles de la Convention figure en annexe au présent Protocole. Ces biens constituent des biens de retour en tant que biens immeubles et éléments meubles qui sont nécessaires au fonctionnement du service public. Ils doivent faire retour gratuitement à la collectivité, la Société disposant d'un droit à indemnité égale à la valeur non amortie des biens à la date d'effectivité du terme de la Convention.

Lesdits biens seront remis par la Société à la Commune le 15 mars 2022.

2.4.2. D'un commun accord, les Parties conviennent que la Société conservera les fichiers clients attachés à l'exploitation du Réseau et qu'il en sera propriétaire et en conservera la possession à la date d'effectivité de la résiliation.

2.5. Sort des contrats conclus par la Société dans le cadre de la Convention

Les Parties conviennent, d'un commun accord, qu'est exclue toute substitution de plein droit de la Commune à la Société, dans l'exécution des contrats conclus par celle-ci avec les usagers et avec d'autres tiers pour l'exécution même du service, quels qu'ils soient, dans le cadre de la Convention.

La Société fait son affaire personnelle de tous les contrats de toute nature qu'elle a pu conclure dans le cadre de l'établissement et de l'exploitation du Réseau, de sorte que la Commune ne puisse être inquiétée, ni sa responsabilité recherchée, à quelque titre que ce soit, et s'engage à garantir la Commune de toute condamnation définitive résultant d'un recours qui serait exercé à ce titre.

2.6. Montant de l'indemnisation et concessions réciproques

Par le présent Protocole, les parties conviennent que :

a) La Société accepte de renoncer à toute indemnité au titre de la résiliation anticipée de la Convention dans les conditions fixées au présent article. La Commune et la Société reconnaissent que le montant de la part non amortie des biens de retour s'élève au 15 mars 2022 à *47 657€ (quarante-sept mille six-cent-cinquante-sept euros)* mais que la remise des biens de

retour ne donnera lieu au versement par la Commune d'aucune indemnité. La Société s'engage également à ne revendiquer le paiement d'aucune autre somme sur quelque fondement que cela soit.

b) La Commune et la Société renoncent à porter devant les juridictions tout différend lié à la fin anticipée de la Convention et à l'indemnisation due à la Société.

Article 3 - Etat du Réseau

La Commune accepte les biens et équipements du Réseau, tels que visés en annexe au présent Protocole, en l'état, au jour de leur remise.

Article 4 – Portée du Protocole

Sous réserve de l'application des obligations incombant à chacune des Parties, le présent Protocole règle de façon définitive et irrévocable tout litige susceptible de naître entre les Parties quant à l'exécution de la Convention, l'arrivée de son terme et ses conséquences financières.

Cet accord ne pourra être attaqué pour cause d'erreur de droit ou de lésion et vaut extinction irrévocable de toutes les contestations nées ou à naître entre les Parties relatives aux relations contractuelles ayant existé entre elles.

Chacune des Parties renonce à l'égard de l'autre Partie à exercer à son encontre une quelconque action juridictionnelle - ou non - fondée sur une disposition de la Convention mentionnée en préambule, un manquement à ladite Convention ou toute cause subsidiaire, chacune des Parties estimant réciproquement que l'autre a pleinement satisfait à ses obligations contractuelles.

La renonciation prévue par l'alinéa précèdent inclut l'usage de toute modalité de constitution unilatérale de l'autre Partie comme débiteur.

D'une manière générale, la Commune et la Société s'engagent réciproquement à renoncer à toute action juridictionnelle qui trouverait son fondement dans les faits à l'origine du présent Protocole d'accord.

Les deux Parties s'engagent à respecter l'ensemble des stipulations du présent Protocole d'accord.

Article 5 - Responsabilité

La violation par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations contractuelles au titre du présent Protocole d'accord ouvre pour l'autre des Parties outre l'exception d'inexécution une action en responsabilité.

Article 6 – Clause résolutoire

Dans l'éventualité où la cession du Réseau à la Société, n'interviendrait pas, pour

quelque cause que ce soit, à la suite de l'approbation du Protocole, celui-ci serait automatiquement et de plein droit considéré comme n'ayant jamais existé, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre au versement d'une indemnité quelconque.

Article 7 - Confidentialité de l'accord

Les Parties s'engagent respectivement à conserver aux négociations qui ont conduit à la conclusion du présent Protocole d'accord, un caractère strictement confidentiel, sous réserve du droit à consultation des élus et des procédures requises pour son approbation.

Article 8 - Compétence d'attribution

Les parties conviennent que tout litige relatif à interprétation ou de l'exécution du présent Protocole d'accord relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 9 - Date de prise d'effet

Le présent Protocole d'accord prendra effet, après sa signature par les Parties, à compter de la date de sa notification par la Commune à la Société et après transmission au contrôle de légalité.

Article 10 - Annexe :

Le présent Protocole d'accord comprend une annexe : Liste des biens de retour

Le présent Protocole d'accord est établi en 2 exemplaires originaux

Fait à Pfastatt, le

Pour la Commune

MAIRIE DE PFASTATT
Haut-Rhin

M.HILLMEYER Francis
Le Maire

Pour la Société

Annexe : Liste des biens de retour

- Les installations de génie civil constituées par :

  - o les fourreaux ;
  - o les chambres de tirage ou d'épissurage ;

- Tous les éléments mis en jeu pour le raccordement tels que connecteurs, jarretières, tiroirs optiques, baies de brassage et alimentations ;

- Les équipements d'injection et de traitement des signaux de vidéocommunications en tête de réseau propres au réseau câblé de la commune ;

- Les appuis aériens installés par la société au cours de l'exécution de la convention et équipements permettant les remontées en façade ;

- Les armoires de rue, boîtiers, installés par la société au cours de l'exécution de la convention, situés sur ou sous le domaine public et privé ;

- Les câbles de fibres optiques ou coaxiaux :

  o reposant sur des infrastructures souterraines ou aériennes,
  o empruntant les parties communes ou privatives de propriétés privées ;

- Tout matériel installé à l'intérieur des chambres de tirage tel que boîtiers pour épissure, systèmes de fixation ou dispositifs de protection mécanique ;

- Tout matériel passif (en plus des câbles) ou actif tels que :

  o énergie, onduleurs, dispositifs d'environnement (anti-intrusion, alarme incendie, ventilation...),
  o baies, chemins de câble et gaines techniques ;
  o équipements actifs : commutateur, routeur, switch, multiplexeur, amplificateur,
  o équipements passifs : connecteurs,...

- L'ensemble de la documentation indispensable au bon fonctionnement du réseau

L'identification de tous les biens de retour est présentée dans le fichier Excel des immobilisations joint avec le protocole par voie électronique.

CONTRAT DE CESSION

Entre d'une part,

La commune de Pfastatt, domiciliée en l'Hôtel de ville, 18, rue de la Mairie– 68120 Pfastatt, représentée par son Maire en en exercice, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 22 février 2022.

Ci-après dénommée la Commune,

La Société SFR FIBRE SAS, société par actions simplifiée inscrite au registre des commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 400 461 950, ayant son siège social sis 10 rue Albert Einstein à Champs-sur-Marne (77420), représentée pour la signature des présentes par son Président, Monsieur Grégory RABUEL, dûment habilité à cet effet,

Et d'autre part,

Ci après dénommée la Société,

La Commune et la Société étant ci-après dénommées ensemble « les Parties » ou individuellement « la Partie ».

Après avoir exposé ce qui suit :

Par une convention conclue le 20 novembre 1989, la Commune a confié à la société Eurocâble Vidéocommunications (aux droits de laquelle est ensuite venue la société NUMERICABLE, puis la société SFR FIBRE SAS), l'établissement et l'exploitation, sur son territoire, d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision.

Par un avenant n°2 en date du 20 septembre 1994, *« l'intégralité des dispositions de la convention signée le 20 novembre 1989 »* a été annulée et remplacée.

La convention ainsi modifiée est dénommée ci-après la « Convention ».

La Convention a été conclue pour une durée de trente ans à compter de la date de sa signature et devait donc expirer le 20 septembre 2024.

Depuis, le domaine des communications électroniques a connu un développement important générant une augmentation continue des besoins en très haut débit et un changement des usages.

Compte tenu du nouveau contexte juridique, technique et économique des communications électroniques ci-dessus rappelé, les Parties se sont rapprochées pour mettre fin, d'un commun accord, à la Convention qui les liait, la Commune envisageant la cessation de l'activité de ce service public et la cession du réseau.

A compter de la date de résiliation anticipée de la Convention prévue au 15 mars 2022, la Commune souhaite mettre fin à l'activité de service public de vidéocommunication transportant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision.

A la date de résiliation de la Convention, soit le 15 mars 2022, l'ensemble des ouvrages constitutifs de ce réseau feront retour à la Commune qui en est propriétaire.

A la suite de l'offre d'achat présentée par la Société et des discussions engagées en vue de rechercher un accord sur les modalités de la cession envisagée, la Commune accepte de céder à la Société la propriété des équipements (en ce compris les câbles et matériels optiques) d'une part, et celle des ouvrages de génie civil, d'autre part, ensemble dénommé le Réseau, après avoir mis fin au service public de distribution de services de communication audiovisuelle par un réseau câblé, avoir constaté par voie de conséquence la désaffectation des biens constitutifs du Réseau audit service public puis avoir procédé au déclassement desdits biens.

C'est en l'état, après avoir pris en compte l'ensemble de ces circonstances que les Parties ont décidé ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat de cession

Le présent Contrat de cession a pour objet d'organiser et fixer les conditions de la cession à la Société des biens et équipements du Réseau définis ci-après.

Article 2 - Sur la cession des biens

2.1. Périmètre de la cession

A la date de résiliation de la Convention, soit le 15 mars 2022, l'ensemble des ouvrages constitutifs du Réseau feront retour à la Commune qui en est propriétaire.

La Commune accepte de céder en pleine propriété, à la Société les biens et équipements constitutifs du Réseau tels que décrits en annexe n°1.

La Société accepte d'acquérir les biens visés en annexe 1 en contrepartie du versement du prix de cession mentionné à l'article 2.3.

2.2. Transfert des biens cédés

Les Parties conviennent que la Société prendra possession des biens et équipements du Réseau, visés en annexe 1, le 16 mars 2022, sous réserve que la délibération du Conseil municipal portant désaffectation et déclassement des biens revête un caractère exécutoire.

A défaut, le transfert des biens cédés interviendra à la date à laquelle ladite délibération revêtira un caractère exécutoire.

La Société accepte les biens et équipements du Réseau, objet de la cession, en l'état, sans pouvoir prétendre ou revendiquer une quelconque moins-value ou réfaction sur le prix de cession au vu de l'état des biens et équipements du Réseau ou de dommages auxdits biens et équipements au jour de la remise.

2.3. Prix de cession

La Commune accepte de céder les biens et équipements du Réseau concernés à l'annexe 1 à la Société moyennant le versement d'une somme de *114 670 € (cent-quatorze mille six-cent-soixante-dix euros)*.

De manière générale, les Parties renoncent à porter devant les juridictions tout différend lié à la cession des biens visés dans l'annexe 1 et à la fixation du prix de cession.

La cession relève des dispositions de l'article 257 bis du Code Général des Impôts et n'est pas soumise à TVA.

En effet, la fin de la délégation de service public ainsi que la fin de l'activité de service public de distribution par le réseau câblé des services de vidéocommunications, étant fixées à la date du 15 mars 2022 puis la désaffectation en résultant, ainsi que le déclassement des biens constitutifs du Réseau et leur cession à la Société intervenant dès le 16 mars 2022 , les immobilisations du Réseau ne retournent qu'un instant de raison dans le patrimoine de la Commune, ainsi la Société est réputée poursuivre l'exploitation du réseau, et continuer la personne du cédant.

Ainsi :

- La cession des biens du Réseau à la Société ne sera pas soumise à la TVA, cette dernière étant réputée poursuivre l'exploitation des ouvrages et équipements constitutifs du Réseau au sens des dispositions de l'article 257 bis du CGI ;

- La Société sera toutefois tenue de procéder ultérieurement à de telles régularisations sur immobilisations si celles-ci devenaient exigibles sur le fondement des II et III de l'article 207 de l'annexe II au CGI, notamment dans l'hypothèse où la Société cesserait d'affecter lesdites immobilisations à la réalisation d'opérations ouvrant droit à déduction ;

- À la suite de la fin de la Convention, par le Protocole conclu entre les Parties, aucune régularisation de la TVA déduite en amont sur les immobilisations ne devra être effectuée par la Société, dès lors que la Société est réputée poursuivre l'exploitation du Réseau au sens des dispositions de l'article 257 bis du CGI. La Société n'aura donc pas à émettre d'attestation de transfert de droit à déduction dans le

cadre de la fin de la Convention ; les immobilisations concernées ne retournant qu'un instant de raison dans le patrimoine de la Commune.

2.4. Charges et conditions de la cession

La présente cession est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit que la Société s'oblige à accomplir, à savoir :

- prendre les biens et équipements du Réseau, objet de la cession, dans leur état actuel, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Commune, pour quelle que cause que ce soit ;
- souffrir les servitudes passives, conventionnelles ou légales, qui peuvent grever les biens cédés, sauf à s'en défendre, et profiter de celles actives, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la Commune;
- acquitter, à compter du jour du transfert de propriété, tous les impôts, contributions et autres charges de toute nature, auxquels les biens et équipements du Réseau peuvent et pourront être assujetties ;
- faire son affaire personnelle de souscrire ou d'appliquer la ou les polices d'assurances concernant sa responsabilité de propriétaire ;
- prendre en charge les éventuelles mesures de publication de la cession.

2.5. Garanties légales ou fondées sur des principes dont s'inspirent les dispositions légales

A compter du jour du transfert de propriété visé à l'article 2.2 ci-dessus, la Société sera seule responsable des actions à engager en cas de mise en jeu de garanties légales ou des principes dont s'inspirent les dispositions légales relatifs aux biens et équipements du Réseau cédé.

Article 3 - Modalités de règlement

La somme stipulée à l'article 2.3 du présent acte sera versée par la Société à la Commune en un seul versement qui sera effectué par la Société, au plus tard le 15 avril 2022, par virement bancaire à l'ordre du trésor public sur le compte au nom de la Commune suivant :

RIB :	30001 00581 F6860000000 89
IBAN :	FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089
BIC :	BDFEFRPPCCT

A défaut de paiement intégral à la date prévue pour le règlement, les sommes dues par la Société en application du présent article, seront majorées de plein droit, le jour suivant la date d'exigibilité, de pénalités de retard égales à une fois et demi le taux d'intérêt légal pratiqué en France, appliqué au montant de la créance pour le nombre de jours écoulés entre la date d'exigibilité et la date de paiement effective de la créance.

Article 4 - Mise à disposition des infrastructures de génie civil

La Société autorise la Commune à avoir accès, pour ses besoins propres, aux infrastructures de génie civil constitutives de son Réseau. La Commune reconnait ne pouvoir utiliser lesdites infrastructures pour y exercer une activité d'opérateur de réseau ouvert au public au sens de l'article L. 33-1 du Code des postes et communications électroniques. Ce droit d'accès est consenti par la Société à la Commune à titre gracieux, pour une durée de cinq ans, à compter du transfert de propriété objet du présent contrat.

Les modalités d'usage et d'accès à ces infrastructures sont conformes au modèle de convention joint en annexe n° 2.

Article 5 - Cession du contrat

Les Parties ne pourront céder tout ou partie de leurs droits et obligations aux termes du présent contrat qu'après consentement préalable et écrit de l'autre Partie.

Article 6 - Responsabilité

La violation par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations contractuelles au titre du présent protocole ouvre pour l'autre des Parties outre l'exception d'inexécution une action en responsabilité.

Article 7 - Compétence d'attribution

Les Parties conviennent que tout litige relatif à interprétation ou de l'exécution du présent Contrat relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 8 - Date de prise d'effet

Le présent Contrat de cession prend effet, après sa signature par les deux Parties, à compter de la date de sa notification par la Commune à la Société et après transmission au contrôle de légalité.

Article 9 – Condition résolutoire

La cession sera réputée résolue si à la date du 16 mars 2022 la condition suivante n'a pas été accomplie :

- Que la permission de voirie, conformément à l'article L.47 du code des postes et des communications électroniques autorisant l'occupation du domaine public pour les infrastructures cédées ait été délivrée et transmise par la Commune à la Société.

Article 10 - Annexes :

Sont annexés au présent Contrat de cession :

Annexe n° 1 : Liste des biens cédés
Annexe n°2 : Modèle de convention de droit d'accès aux infrastructures

Le présent Contrat de cession est établi en 2 exemplaires originaux

Fait à Pfastatt le 22 février 2022

Pour la Commune

MAIRIE DE PFASTATT
Haut-Rhin

Le Maire
M. HILLMEYER Francis

Pour la Société

Annexe n°1 : Liste des biens cédés

- Les installations de génie civil constituées par :

  - o les fourreaux ;
  - o les chambres de tirage ou d'épissurage ;

- Tous les éléments mis en jeu pour le raccordement tels que connecteurs, jarretières, tiroirs optiques, baies de brassage et alimentations ;

- Les équipements d'injection et de traitement des signaux de vidéocommunications en tête de réseau propres au réseau câblé de la commune ;

- Les appuis aériens installés par la société au cours de l'exécution de la convention et équipements permettant les remontées en façade ;

- Les armoires de rue, boîtiers, installés par la société au cours de l'exécution de la convention, situés sur ou sous le domaine public et privé;

- Les câbles de fibres optiques ou coaxiaux :

  o reposant sur des infrastructures souterraines ou aériennes,
  o empruntant les parties communes ou privatives de propriétés privées ;

- Tout matériel installé à l'intérieur des chambres de tirage tel que boîtiers pour épissure, systèmes de fixation ou dispositifs de protection mécanique ;

- Tout matériel passif (en plus des câbles) ou actif tels que:

  o énergie, onduleurs, dispositifs d'environnement (anti-intrusion, alarme incendie, ventilation...),
  o baies, chemins de câble et gaines techniques ;
  o équipements actifs : commutateur, routeur, switch, multiplexeur, amplificateur,
  o équipements passifs : connecteurs,...

- L'ensemble de la documentation indispensable au bon fonctionnement du réseau

L'identification de tous les biens de retour est présentée dans le fichier Excel des immobilisations joint avec le contrat.

Annexe n°2 : convention type de modalités d'usage et d'accès aux infrastructures de génie civil

Entre d'une part,

La Commune de PFASTATT, dont le siège est au 18, rue de la Mairie – 68120 PFASTATT, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 22 février 2022,

Ci-après dénommée la Commune,

Et d'autre part,

La Société SFR FIBRE SAS, société au capital de 78 919 817,50 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 400 461 950, ayant son siège social 10 rue Albert Einstein à Champs-sur-Marne (77420), représentée pour la signature des présentes par son Directeur Général dûment habilité à cet effet,

Ci- après dénommée la Société,

La Commune et la Société sont ci-après ensemble dénommées les Parties, et le cas échéant, individuellement la Partie.

1. Définitions

Les termes définis ci-après auront la même signification qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel. Pour les besoins des présentes, les termes suivants auront la définition ci-après mentionnée :

Adduction d'immeuble : désigne tout Fourreau permettant de relier la dernière Chambre du génie civil située en domaine public et l'entrée dans le domaine privé de l'immeuble pour la pose d'un câble de communications électroniques.

Alvéole : orifice de pénétration du Fourreau dans la Chambre.

Filin d'aiguillage (appelé **« Aiguille »)** : dispositif souple permettant le tirage de câbles dans un Fourreau.

Fourreau : désigne toute gaine, tout tube ou toute canalisation en conduite souterraine dont le diamètre permet d'accueillir un ou plusieurs câbles de communications électroniques.

Chambre : ouvrage de génie civil enterré permettant le tirage et le raccordement de câbles.

Équipements : câbles et éléments strictement nécessaires au raccordement des câbles.

Installations : désignent les Alvéoles, les Fourreaux, les Chambres dans lesquels

transitent les câbles de communications électroniques, existantes à la date de l'entrée en vigueur de la présente Convention.

Jours ouvrés : du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8H à 17H30.

Masque (d'une Chambre) : ensemble physique groupé d'Alvéoles au niveau de la paroi intérieure d'une Chambre.

Plan itinéraire : plan des Installations de la Société constitué d'une ou plusieurs Planches comprenant éventuellement l'indication des nombres de Fourreaux existants et leurs diamètres.

Plan de masque : vue d'un Masque avec, sous réserve de disponibilité, indication des Fourreaux libres, occupés, réservés ou inutilisables.

Planche : support papier ou électronique (au format Shape) d'un Plan itinéraire au format A1 et à l'échelle 1/1000ème ou 1/500ème, c'est-à-dire une surface représentée correspondant respectivement à 700m par 500m et 350m par 250m.

2. Objet de la Convention

La Société s'engage à mettre à disposition de la Commune, à titre gracieux, les Installations constitutives de son réseau, existantes à la date d'entrée en vigueur de la présente Convention sur demande formelle de la Commune dans les conditions prévues à la présente, après étude des disponibilités et en fonction des contraintes notamment techniques de la Société.
Ces Installations pourront être utilisées par la Commune pour ses besoins propres excluant toute activité d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et des réseaux de communications électroniques, au sens des 4° et 15° de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques.
Les Parties ont convenu que toute activité commerciale de la part de la Commune sur ces Installations sera formellement exclue et notamment toute sous-location ou partage des Installations est interdite sauf autorisation préalable expresse de la Société.

3. Durée de la Convention

La présente Convention entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée de
cinq (5) ans.

La Convention ne peut se prolonger par tacite reconduction. A l'expiration de la durée de la Convention, la Commune ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien de ses câbles dans les Installations de la Société ou au renouvellement de la Convention.
Cependant, et en cas d'accord exprès entre la Société et la Commune, une nouvelle convention pourra éventuellement être établie.
En conséquence, la Commune s'engage à ne prétendre à aucune indemnité du fait du non-renouvellement de la présente.

4. Cession - Substitution

Dans le cas où la Société céderait la propriété des Installations mises à la disposition de la Commune, le cessionnaire sera de plein droit, par le seul effet de la cession, substitué dans les droits et obligations du cédant.

5. Principes généraux d'accès et d'utilisation des Installations

5.1 Principes généraux d'accès et d'utilisation des Installations

La Société désigne un interlocuteur unique pour le traitement des demandes de la Commune (demandes d'informations préalables, déclarations d'études, déclarations de travaux, etc.) joignable pendant les jours et heures ouvrés.
De son côté, la Commune désigne un interlocuteur unique pour la Société.

5.2 Règles applicables à la Commune

Dans le cadre de la réalisation des études et des travaux sur les Installations prévus dans la présente Convention, la Commune est tenue de respecter l'ensemble des règles d'utilisation des Installations.
Ces règles visent à optimiser l'occupation des Installations existantes tout en évitant leur saturation.

5.2.1 Séparation des réseaux et utilisation partagée

La Commune s'engage à respecter les prescriptions et les règles d'utilisation partagée des Installations, définies ci-après.
Sur chaque tronçon, un Alvéole de manœuvre présent sera réservé pour les opérations d'entretien et de maintenance de l'ensemble des Installations, Equipements et matériels occupant les Installations de la Société. Ce principe ne s'applique pas aux Adductions d'immeubles.
Pour des Installations multitubulaires composées d'Alvéoles de 45, 60 ou 80 mm, la pose d'un câble optique dans un Alvéole occupé pourra être réalisée à condition que celui-ci ne soit pas occupé à plus de 80% de son volume une fois la pose effectuée.
Le passage de tous les câbles dans le même Alvéole doit toujours être privilégié.
Lorsque la Commune, en appliquant les règles qui suivent, a le choix entre plusieurs Alvéoles, elle doit utiliser l'Alvéole de plus faible diamètre (compatible avec son câble) situé sur la couche la plus basse.
Pour repérer l'Alvéole souhaité, la Commune peut utiliser à son choix la technique du soufflage ou de l'aiguillage. Si cette dernière technique est utilisée, la Commune peut laisser son fil d'aiguillage dans l'Alvéole à la condition d'être étiqueté à chaque extrémité et dans chaque Chambre de passage avec le nom de la Commune et la date de pose dans l'Alvéole.

Priorité n° 1 : Masque avec présence d'un Alvéole occupé à moins de 80 % par un ou plusieurs câbles :

- La Commune installe son ou ses câbles optiques dans cet Alvéole. La Commune est autorisée, le cas échéant, à dépasser le taux d'occupation de 80 %, dans le respect du principe de non-saturation.

Priorité n° 2 : Masque avec présence d'Alvéoles tubés et dont des tubes sont disponibles :

- La Commune utilise le tube disponible de plus faible diamètre compatible avec son ou ses câbles.

Priorité n° 3 : Masque avec présence d'au moins 2 Alvéoles libres :

- La Commune installe directement son ou ses câbles dans l'Alvéole libre de plus faible diamètre.

Priorité n° 4 : Masque avec présence de moins de 2 Alvéoles libres et dont des Alvéoles sont occupés par un autre occupant avec un taux d'occupation inférieur à 30% :

- La Commune choisit l'Alvéole occupé de plus faible diamètre et y installe son ou ses câbles.

Priorité n° 5 : Masque avec présence de moins de 2 Alvéoles libres et dont tous les autres Alvéoles sont occupés par un autre occupant à plus de 80% :

- La Commune choisit l'Alvéole libre de plus faible diamètre et y installe son ou ses câbles optiques.

Priorité n° 6 : Masque dont tous les Alvéoles sont occupés par un autre occupant à plus de 80% :

- Le tronçon est considéré comme saturé : recherche de solutions alternatives.

Pour les Installations constituées d'un seul tube, généralement de gros diamètre de 100 ou 150 mm, la pose d'un câble dans ce type de conduite lorsqu'elle est déjà occupée par un occupant tiers est néanmoins possible, après discussion avec les services techniques de la Société.

5.2.2 Règles d'occupation des Chambres de tirage de câble

Un câble en passage dans une Chambre doit être protégé par une gaine fendue d'une couleur unique, propre à la Commune, et comporter un étiquetage de couleur identique.
L'ensemble câble plus gaine sera dissocié autant que possible des faisceaux existants et ne devra pas :

- entraver l'exploitation des Équipements déjà en place ;
- traverser la Chambre par son axe médian ou axe passant par l'espace de travail.

Il cheminera sur le pied droit le plus proche équipé de supports de câbles.
La Commune utilisera les supports de câbles existants. En aucun cas elle ne devra déplacer, substituer ces supports par des supports qui lui sont propres.
En cas d'absence ou de manque de place sur les supports existants, la Commune est autorisée à fixer ses câbles avec des matériels qui permettent de respecter les règles ci-dessus.
La Commune pourra percuter les Chambres des Installations autant que nécessaire dans le respect des règles de l'art après en avoir informé la Société avec un plan explicatif.

6. Informations préalables relatives au parcours et à l'occupation des Installations

La documentation préalable aux études, si elle est disponible, est fournie à la

Commune dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de sa demande.
La documentation est susceptible d'évoluer en fonction des évolutions du génie civil de la Société et de la mise à jour de son système d'information.
La documentation ne préjuge pas de la faisabilité du déploiement des câbles de la Commune utilisant les Installations de la Société et la Société ne fournit par conséquent aucune garantie concernant sa pérennité.
La fourniture de la documentation, quand elle est disponible, comporte deux prestations distinctes et successives correspondant chacune à la fourniture d'un type de documentation par la Société :

- la fourniture de Plans itinéraires,
- la fourniture des plans des Masques des Chambres correspondants lorsqu'ils existent.

Le format des données numériques communiquées à la Commune sera précisé et convenu d'un commun accord avant l'envoi du premier document, ce format devant en tout état de cause être couramment exploitable.
La Société fournit le ou les Plans itinéraires du génie civil commandés par la Commune permettant de décrire l'ensemble des Installations sur le territoire concerné.
Suivant la lisibilité de la documentation dont la Société dispose sur le(s) parcour(s) concerné(s), elle fournit des Planches à l'échelle 1/1000ème ou 1/500ème.
Les Planches sont fournies au format « intégrable » dans un système d'information avec le plan des Installations de la Société.
Lorsqu'elle les possède, la Société fournit les Plans de masque pour l'ensemble des Chambres figurant sur les Parcours identifiés par la Commune.

7. Réalisation des travaux dans les Installations de la Société

7.1 Études et réalisation des travaux de câblage

Au préalable, la Commune soumet son projet sous format électronique, en retournant à la Société le plan du parcours souhaité avec le relevé de tous les Masques traversés. Ensuite, la Société procède, le cas échéant, à la validation du projet, s'il y a lieu en le modifiant, dans un délai de 30 jours calendaire.

Cette procédure d'autorisation ne peut entraîner une quelconque responsabilité de la Société dans la bonne réalisation des interventions de la Commune.

En l'hypothèse de validation du projet, la Commune informe alors la Société, par tous moyens, de la date prévue pour le commencement des travaux de câblage. La Société devra répondre dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de cette information, afin de valider la date de commencement des travaux.
Les opérations de tirage de câble et de pénétration de Chambres ne doivent pas faire supporter aux Installations ni aux réseaux de câbles existants des contraintes susceptibles de les endommager.
Si un Fourreau s'avère inutilisable, la Commune en avise la Société et précise les raisons pour lesquelles le Fourreau n'est pas utilisable.
Les travaux sont réalisés par la Commune dans un délai maximal de six mois après leur validation (expresse à l'issue du délai de réponse) par la Société.
En l'hypothèse d'urgence, la Société peut requérir la suspension des travaux ; en cette hypothèse, les Parties se concertent.
Dans tous les cas, les Parties ou leurs prestataires fait leur affaire lors des travaux de câblage des Chambres inondées. Si besoin, la Partie concernée assure toutes les opérations de pompage utiles, en appliquant toutes les règles de sécurité adaptées

et en évitant tout dégât pour les riverains. En cas de sinistre ou de désordre causé exclusivement par son fait ou celui de toute personne intervenant pour son compte aux Installations et aux réseaux de câbles existants, la Partie concernée en assume financièrement et opérationnellement les conséquences. A défaut de procéder aux réparations rendues nécessaires par le sinistre ou le désordre dans un délai raisonnable et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours, la Partie concernée procède auxdites réparations aux frais et risques de la partie responsable du dommage.

7.2 Élaboration du Dossier de fin de travaux

Après avoir réalisé les travaux de tirage de câble, la Commune remplit un dossier de fin de travaux, qu'elle remet à la Société, composé de :

- ✓ un fichier décrivant les ressources utilisées,
- ✓ des photographies des Masques traversés et le relevé des Fourreaux,
- ✓ un plan des parcours issus des Plans itinéraires initialement fournis par la Société et dûment complétés par la Commune pour les parcours sur lesquels les travaux ont été réalisés,
- ✓ une photographie du panneau de la Chambre sur lequel la Commune a installé un manchon ou réalisé un percement.

Le format des données numériques communiquées par la Commune lui sera précisé afin que la Société puisse mettre à jour aisément sa base de données, ce format devant en tout état de cause être couramment exploitable.

7.3 Envoi du Dossier de fin de Travaux

Le dossier de fin de travaux sera envoyé à la Société sous un délai de dix (10) jours ouvrés après la fin des travaux.

7.4 Réception et vérification du dossier de fin de travaux

Suite à la réception du dossier de fin de travaux envoyé par la Commune, la Société vérifie dans un délai de vingt (20) jours ouvrés, la conformité des travaux réalisés au projet préalablement validé par la Société.
Une visite conjointe des Installations pourra être organisée à l'appréciation de la Société pour vérifier la conformité des travaux exécutés par la Commune, qui donnera lieu à la signature par les Parties, d'un PV de recette des travaux. En cas de réserves de la Société, la Commune procède aux modifications nécessaires. A défaut d'exécution dans un délai de trente (30) jours ouvrés, la Société y procède aux frais de la Commune.

8. Entretien et maintenance des Équipements et des Installations

8.1 Principes généraux

Les Parties sont chacune responsables de l'entretien, de la maintenance et des réparations, en tant que de besoin, des Équipements et/ou Installations dont elles sont respectivement propriétaires. La Commune est propriétaire des Équipements qu'elle installe dans les Installations appartenant à la Société, que cette dernière lui met à disposition aux termes des présentes.
La Société ne sera en aucun cas tenue au remplacement des Installations indisponibles ou de mettre à disposition un nouveau tracé en substitution à des

Installations rendues indisponibles. La Commune pourra en ce cas, procéder à une nouvelle demande en ce sens, selon les modalités visées dans la présente Convention.

8.2 Dispositions applicables à la Commune

8.2.1 Maintenance préventive des Équipements

La Commune s'engage à maintenir ses Équipements en bon état pendant toute la durée de la présente Convention, à ses frais et sous sa seule responsabilité, de manière à ce qu'aucun trouble de jouissance ne soit apporté aux Installations mises à disposition par la Société ou à l'exploitation de celles-ci.
Pour les besoins de la maintenance préventive de ses Équipements dans les Installations de la Société, la Commune dispose d'un droit d'accès à tout moment aux Installations pendant la durée de la présente Convention sous réserve d'en avoir préalablement et sous quarante-huit (48) heures à l'avance averti la Société par tous moyens aux fins d'inspecter ses Équipements et aux fins de les réparer et d'en assurer l'entretien.
Si la Commune constate un défaut ou un désordre affectant les Installations, elle en informe la Société sans délai.

8.2.2 Maintenance curative des Équipements

En cas d'intervention urgente destinée à prévenir toute dégradation risquant d'entraîner la rupture de l'usage de la Commune ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ses Équipements ou pouvant avoir des conséquences sur les Installations, la Commune ou ses représentants dûment désignés auprès de la Société, peuvent, sans délai, exécuter les travaux nécessaires à la réparation, à charge pour eux d'informer la Société au plus tard au moment où ils entreprennent les travaux ou, le cas échéant, dès la première heure de réouverture des services si l'intervention a lieu en dehors des heures normales de bureau.
En cas de défaut grave affectant également l'Installation de la Société, cette dernière est maître d'œuvre de l'organisation et de l'ordonnancement de la réparation.
La Commune procède à une réparation provisoire hors Installation de la Société. La normalisation (réparation définitive de son réseau) est effectuée par la Commune sous un délai de quinze (15) jours ouvrés après réparation de l'Installation par la Société.
La Société informe la Commune de la date de réparation définitive de son Installation.

8.3 Dispositions applicables à la Société

En cas d'avarie constatée par la Société sur les Installations mises à disposition, elle prend toutes dispositions utiles pour aviser la Commune de la nature et de la localisation de l'avarie et l'associer en tant que de besoin aux réparations nécessaires dans les meilleurs délais.
Lorsqu'un incident survient et affecte les Installations de la Société entraînant une défaillance ou une rupture du service assuré par les Équipements de la Commune, les Parties conviennent de s'informer réciproquement et sans délai de l'incident afin de définir d'un commun accord la nature de l'intervention curative et son mode opératoire.
En tant que de besoin, la Société autorise la Commune à intervenir sur les Installations mises à disposition pour assurer rapidement le rétablissement temporaire de ses services.

Dans tous les cas, la Société fait ses meilleurs efforts pour que la Commune soit en mesure de rétablir son service dans les meilleurs délais possibles.
Si le responsable de l'incident ne peut pas la prendre en charge, la Société s'engage à assurer la réparation définitive, à frais avancés, des Installations concernées, afin que la Commune bénéficie d'une utilisation pleine et entière desdites Installations. La Société informe la Commune de la date de réparation définitive des Installations. La Société présentera à la Commune la facture correspondante, acquittée, que cette dernière lui règlera au prorata de l'occupation des Installations par les Équipements de la Commune.
Les Parties s'informent mutuellement de l'origine de l'accident ou incident et notamment se communiquent l'identité du ou des tiers éventuellement responsables et identifiés afin de permettre à chacune d'exercer les recours auprès de ces tiers.

8.4 Réponse aux DT et DICT

La réponse dans les délais réglementaires aux DT (Demandes de Travaux) et DICT relatives aux Équipements (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) incombe à la Commune.

8.5 Modification des tronçons

Toutes les fois que la Société sera requise par le gestionnaire du domaine public d'assiette, d'effectuer les déplacements/modifications nécessaires des Installations lui appartenant pour des motifs liés à l'intérêt du domaine occupé et conformément à sa destination, la Commune supportera, sur présentation préalable par la Société d'un devis au prix du marché, les coûts de déplacement/modification desdites Installations au prorata de l'occupation desdites Installations par les Équipements lui appartenant.
La Société procède à l'exécution du déplacement des Installations, dans les conditions fixées par le gestionnaire de domaine et après avoir recueilli l'avis de la Commune quant aux modalités techniques d'exécution. La Commune devra effectuer à sa charge les déplacements nécessaires de ses Équipements dans un délai raisonnable imparti par la Société. En dehors des déplacements nécessités par des motifs liés à l'intérêt du domaine occupé et conformément à sa destination, la Commune ne sera pas tenue de participer financièrement au déplacement des Installations concernées.

9. Responsabilité – Assurances

Les Parties conviennent expressément que la Commune assumera l'ensemble des risques associés à la mise à disposition des Installations et notamment les risques causés et subis de perte, de dommage, d'obsolescence, d'indisponibilité afférant auxdites Installations.
La Commune sera responsable envers la Société de tout préjudice qui pourrait résulter du déploiement ou de l'exploitation de ses Équipements, et ce, dès lors que le fait générateur lui sera exclusivement imputable et ne constituera ni un cas fortuit, ni le fait d'un tiers, ni un cas de force majeure.
La Société ne sera responsable d'un préjudice causé à la Commune qu'à hauteur du préjudice matériel direct et certain, à l'exclusion de tout préjudice indirect ou immatériel ; et ce, dès lors que le fait générateur sera exclusivement imputable à la Société et ne constituera ni un cas fortuit, ni un fait du tiers ni un cas de force majeure.

9.1 Assurances

Chacune des Parties s'engage à contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances représentées en France, après lui ou leur avoir communiqué copie des présentes, une ou plusieurs polices d'assurances valables pendant toute la durée de la présente Convention, et garantissant :

- sa responsabilité civile résultant de son activité, de ses Installations et/ou Équipements, de son personnel ;
- les dommages subis par ses propres Installations et/ou Équipements.

Dans le cas ou les garanties ci-dessus énumérées ne seraient pas couvertes par une compagnie d'assurance, la Commune est son propre assureur.
Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie de tout sinistre ou dégradation s'étant produit sur les Installations mises à disposition ou sur les Équipements, dès qu'elle en a connaissance et à procéder à toute déclaration auprès de ses assureurs en temps utile.
Une attestation d'assurances devra être fournie par chaque Partie à première demande de l'autre Partie.

10. Modalités financières

L'ensemble des droits que la Commune tire de la présente Convention, au titre de la mise à disposition des Installation, sont consentis par la Société à titre gratuit.
Le versement de toute somme due par la Commune en application des présentes interviendra dans un délai maximum de trente jours après réception de la facture.

11. Résiliation de la Convention

11.1 Résiliation à l'initiative de la Société

11.1.1 La Société peut en cours d'exécution de la Convention, y mettre un terme à tout moment, en cas de non-respect par la Commune de ses obligations contractuelles essentielles et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant plus de trente (30) jours calendaires à compter de sa réception. Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour la Commune.

11.1.2 La Société peut résilier de plein droit la présente convention, sous réserve d'en informer la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois à l'avance en cas :

- de retrait anticipé ou de non-renouvellement à leur terme des autorisations ministérielles d'exploiter les réseaux de communications électroniques encore en vigueur de la Société,
- de survenance de toutes raisons techniques impératives pour la Société telles qu'une évolution technologique de l'architecture des réseaux exploités, stratégiques ou commerciales conduisant la Société à cesser définitivement l'utilisation et l'exploitation desdits réseaux.

11.1.3 Dans ces derniers cas, la résiliation prononcée par le représentant de la Société est notifiée à la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception.
Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour la Commune.
Les Installations deviendront propriété de la Commune et les Parties s'engagent à se rencontrer pour déterminer les conditions de la cession des Installations à la Commune et leur incorporation au domaine public.

11.2 Résiliation à l'initiative de la Commune

La Commune peut en cours d'exécution de la Convention, y mettre un terme à tout moment, en cas de non-respect par la Société de ses obligations contractuelles essentielles et après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant plus de trente (30) jours calendaires à compter de sa réception.
Dans ce cas, la résiliation prononcée par le représentant de la Commune est notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.
Cette résiliation n'ouvre droit à aucune indemnité pour la Société.

12. Terme de la Convention -- Sort des Équipements

Au terme normal de la présente Convention, les Équipements qui ont été déployés par la Commune doivent être enlevées par la Commune, dans un délai à déterminer entre les Parties et qui ne saurait être supérieur à 2 mois, et les lieux remis en leur état primitif.

Un état des lieux contradictoire en fin de convention sera réalisé et fera l'objet d'un procès-verbal signé des Parties.

13. Élection de domicile

La Société et la Commune élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.
Toute notification à effectuer dans le cadre de la présente Convention est faite par écrit aux adresses susvisées.

14. Notification

Chaque notification, demande, certification ou communication est signifiée ou faite au titre de la présente Convention par écrit, et est remise soit en mains propres, soit envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par transmission électronique ou par télécopie.
Les Parties s'engagent à actualiser ces informations à chaque évolution.

15. Règlement des litiges

En cas de litige, chacune des parties désigne, dans un délai d'un mois à compter de la demande de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de

réception, un ou plusieurs représentants. Ces représentants recherchent une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la nomination du dernier représentant. À défaut d'accord amiable, le litige est porté devant les tribunaux compétents du lieu de situation des Installations.

16. Confidentialité

Les Parties s'engagent à ce que ne soient pas divulguées les informations recueillies en application de la présente lorsqu'elles relèvent du secret des affaires.

Ces informations peuvent en tout état de cause être circonscrites comme étant celles dont la divulgation ou la transmission à des tiers peuvent gravement léser les intérêts de la Partie qu'elles concernent.

Cet engagement doit être respecté pendant toute la durée de la Convention et pendant une durée de dix-huit (18) mois après qu'elle sera venue à échéance.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

A Pfastatt, le 22 février 2022

Pour la Société

Le Directeur Général

Pour la Commune

MAIRIE DE PFASTATT
Haut-Rhin

Le Maire – Député honoraire
Francis HILLMEYER

Organisation d'un débat obligatoire
sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

1. Les enjeux de la protection sociale complémentaire

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique **ouvre la possibilité** aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents. À ce stade, la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire est facultative.

La participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire doit être considérée comme un investissement dans le domaine des ressources humaines, et notamment :

- ✓ une amélioration de la performance des agents : certains agents retardent des soins importants pour leur santé en l'absence de protection sociale complémentaire. Leur santé peut ainsi se dégrader rapidement. L'absentéisme engendrera des coûts supérieurs aux aides apportées aux agents pour souscrire à des assurances complémentaires. La protection sociale complémentaire permet de faciliter le retour en activité de l'agent et limiter les coûts directs (contrats d'assurance statutaire, remplacements) et indirects (perte de qualité du service, surcharge de travail pour les agents en poste…) ;
- ✓ une source de motivation : le « salaire social », sous forme de diverses actions sociales telles que les titres restaurant, et la prise en charge d'une partie des cotisations aux contrats d'assurances complémentaires favorisent la reconnaissance des agents, permet de les aider dans leur vie privée et de développer un sentiment d'appartenance à la collectivité ;
- ✓ un élément favorisant le recrutement : l'employeur territorial ne doit pas être en décalage par rapport à ses homologues. Une uniformisation des avantages sociaux devient de plus en plus nécessaire pour faciliter les mobilités de personnel entre les différentes collectivités et établissements publics ;
- ✓ un outil de dialogue social : la mise en place de dispositifs de protection sociale complémentaire est un enjeu de dialogue social. Avec la participation financière des employeurs publics, un nouvel espace de discussion s'ouvre avec les organisations syndicales, permettant d'enrichir un dialogue social en constante évolution.

La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents publics qui vient en complément de celle de la sécurité sociale et de celle prévue par le statut de la fonction publique. Il s'agit d'un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « santé » et/ou « prévoyance ».

La protection du risque « santé » : elle concerne le remboursement complémentaire de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

La protection du risque « prévoyance » : elle concerne la couverture complémentaire des conséquences essentiellement pécuniaires liées aux risques incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès des agents publics.

2. L'état des lieux

Selon une étude réalisée au niveau national en 2020 sur la protection sociale complémentaire auprès de décideurs des collectivités territoriales :

- 89 % des agents publics déclarent être couverts par une complémentaire « santé » ;
- 59% des agents affirment disposer d'une couverture pour compenser les risques « prévoyance ».

Parmi les employeurs territoriaux interrogés, 2/3 des collectivités interrogées participent financièrement à la complémentaire « santé » (62 % ont choisi la labellisation contre 38 % qui ont fait

le choix d'une procédure de convention de participation).

En matière de complémentaire « prévoyance », plus des 3/4 des collectivités interrogées participent financièrement.

État des lieux dans la collectivité :

MAIRIE DE PFASTATT	
EFFECTIF ACTUEL DE LA COLLECTIVITE	**Total : 82** Titulaires et stagiaires : **82** Contractuel de droit public : **0** Contractuel de droit privé : **0**
	Répartition par filière - Administrative : **20** - Culturelle : **4** - Animation : **6** - Police municipale : **5** - Médico-sociale : **8** - Technique : **37** - Sportive : **2**
LE RISQUE SANTÉ	**Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « santé » ? OUI** Si oui, précisez les éléments suivants : • **Nombre d'agents bénéficiaires** d'une garantie santé via la Mairie : **55** • **Participation financière** de l'employeur : **OUI** Si oui, quel est le **budget actuel** de participation (total 2021) : **28 734,32 €** (39,-€/agent/ mois maximum + 5,-€/enfant/mois). Quel mode de participation retenu : **Labellisation** Auprès de quel(s) organisme(s) : **tous les organismes labellisés** Quel est le taux de participation : **67,07 %** Autres informations *(durée et prise d'effet de la convention de participation par exemple)* : **certains agents ont un contrat Santé via l'employeur de leur conjoint**
LE RISQUE PREVOYANCE	**Les agents de la collectivité/ de l'établissement public bénéficient-ils d'une complémentaire « prévoyance » ? OUI** Si oui, précisez les éléments suivants : • **Nombre d'agents bénéficiaires** d'une garantie prévoyance : **82** • **Participation financière de l'employeur** : **OUI** Si oui, quel est le **budget actuel** de participation (total 2021) : **23 643,89 €** (30,- € max./agent/mois) Quel **mode de participation retenu** : **Convention de participation CDG68** Auprès de quel(s) organisme(s) : **CNP Assurances** Quel est le taux de participation : **100 %** Autres informations *(durée et prise d'effet du contrat par exemple)* : **Convention de participation jusqu'au 31/12/2023**

3. Le dispositif de participation à compter du 01/01/2022

Dans sa version en vigueur jusqu'au 1er janvier 2022, l'article 22 bis I de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 dispose que les personnes publiques (collectivités territoriales et leurs établissements publics) peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire **est rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2022** à la suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Prise en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019, cette ordonnance entrera en vigueur progressivement à partir du 1er janvier 2022 et s'appliquera à l'ensemble des employeurs publics au plus tard en 2026.

Les modalités de participation financière obligatoire des employeurs territoriaux

Concernant le versant territorial de la fonction publique, l'ordonnance instaure une obligation pour les employeurs publics territoriaux de financer :

- dès le 1er janvier 2026, la couverture du risque « santé » à hauteur d'au moins 50% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum. La seule limite, selon l'article 25 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, est que le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

- dès le 1er janvier 2025, la couverture du risque « prévoyance » à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence fixé par décret en Conseil d'État. En revanche, rien n'empêchera un employeur public de participer au-delà de ce montant minimum. La seule limite, selon l'article 25 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, est que le montant de la participation ne peut excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.

En matière de complémentaire « santé », les garanties de protection sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du Code de la sécurité sociale, qui comprennent la prise en charge totale ou partielle des dépenses suivantes :

- la participation de l'assuré aux tarifs servant de base au calcul des prestations des organismes de sécurité sociale ;
- le forfait journalier d'hospitalisation ;
- les frais exposés, en sus des tarifs de responsabilité, pour les soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dentofaciale et pour certains dispositifs médicaux à usage individuel admis au remboursement.

En matière de complémentaire « prévoyance », les garanties de protection minimales que comprennent les contrats portant sur les risques « prévoyance » seront précisées par un décret en Conseil d'État.

Dans la fonction publique territoriale, la participation sociale complémentaire est encadrée par deux dispositifs de participation aux contrats des agents publics, à savoir :

- la labellisation, qui permet à l'employeur de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents s'ils ont souscrit un contrat dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national.
- la convention de participation, qui se traduit par une mise en concurrence effectuée par la collectivité (ou le Centre de Gestion si la collectivité lui a donné mandat) permettant de sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la loi. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité. Sont ainsi bénéficiaires de cette participation financière, les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels.

Le rôle du Centre de Gestion

À compter du 1er janvier 2022, l'article 25-1 de la loi du 26 janvier 1984 reconnait la compétence des centres de gestion pour conclure, pour le compte des employeurs territoriaux et au titre de la protection sociale complémentaire, des conventions de participation.
Ces conventions peuvent être conclues à un niveau régional ou interrégional selon les modalités inscrites au sein du schéma régional ou interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation.

L'adhésion des collectivités et leurs établissements publics affiliés aux conventions conclues par le centre de gestion pour un ou plusieurs risques couverts reste facultative. L'adhésion est astreinte à la signature d'un accord entre le centre de gestion et la collectivité ou l'établissement.

L'ordonnance entre en vigueur le 1er janvier 2022. Toutefois pour les conventions de participation qui seront en cours à cette date, les dispositions de l'ordonnance ne seront applicables qu'au terme de ces conventions.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place, suite à une procédure de mise en concurrence, une convention de participation pour les collectivités qui lui ont donné mandat. Cette convention concerne la protection sociale complémentaire « prévoyance ». Elle a pris effet au 1er janvier 2019 et arrive à échéance au 31 décembre 2024. En l'état actuel de la réglementation, aucune nouvelle collectivité ne peut se rattacher à cette convention de participation.

En 2022, le Centre de Gestion du Haut-Rhin mettra en place une convention de participation en protection sociale complémentaire « santé ».

La convention au niveau départemental permettra entre autres :

- la mutualisation du risque avec une tarification attractive, une stabilité des tarifs renforcée, une attractivité pour les opérateurs et une représentativité affirmée face aux opérateurs ;
- des conditions négociées, avec une proposition de contrats clé en main qui répondent aux critères de responsabilité et de solidarité adaptés aux besoins des agents ;
- une sécurité juridique avec des procédures maitrisées.

Quand bien même la participation financière des employeurs publics devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025 (prévoyance) et du 1er janvier 2026 (santé), les agents seront, en principe, libres d'adhérer individuellement à un contrat de protection sociale complémentaire, sauf si un accord collectif prévoit la souscription obligatoire.

4. Orientation de la collectivité en matière de protection sociale complémentaire d'ici 2025 - 2026

L'assemblée discute sur les éléments à maintenir ou à mettre en place en matière de protection sociale complémentaire pour les différents risques pour les années 2022 à 2026 :

- **<u>Le risque santé</u>**

  - maintien des conditions de participation actuelles : participation financière à un contrat labellisé dans la limite de la cotisation effectivement payée par chaque agent ;
  - réexaminer régulièrement les conditions de la participation ;

- **<u>Le risque prévoyance</u>**

  - maintien des conditions de participation actuelles : participation financière à une convention de participation dans la limite de la cotisation ;
  - réexaminer régulièrement les conditions de la participation ;
  - au terme de la convention de participation actuelle, participer à la nouvelle consultation mise en place par le Centre de Gestion pour les collectivités du département ;
  - d'examiner l'adhésion à la convention de participation en fonction des résultats obtenus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-200066009-20211213-516C-2021-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2021
Publication : 16/12/2021
CERTIFIE CONFORME Acte exécutoire le 16 décembre 2021 Le Président

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 13 décembre 2021

79 élus présents (103 en exercice, 15 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 (021/5.7.9/516C)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, il appartient à la Communauté d'Agglomération de présenter son rapport d'activités annuel.

Le rapport présente un bilan général des actions menées par l'agglomération durant l'année 2020 ; année exceptionnelle, marquée par la crise du Covid qui a durement frappé notre territoire.

Le rapport d'activité revient ainsi sur les grandes mesures d'urgence et de soutien prises par notre agglomération au cœur de la crise. Depuis le début de la crise en mars 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a ainsi déployé une série de mesures d'accompagnement des habitants et des entreprises : commande de masques, gratuité des transports sur des périodes ciblées, exonération de loyers, mise en place des pôles « Accueil/Enseignement », participation au fond régional Résistance…

Ce document de référence revient également sur les actions et projets menés par Mulhouse Alsace Agglomération dans ses grands domaines de compétences : développement économique, aménagement du territoire, logement, mobilités, transition écologique et climatique, attractivité touristique et bien évidemment, services à la population.

Ce rapport est quantifié, pédagogique et illustré afin de proposer une lecture très fluide de sujets sélectionnés qui reflètent l'activité globale de l'agglomération et **la mobilisation exemplaire de nos agents dans un contexte de crise sanitaire et économique historique** ; des agents dont l'action est mise en lumière page après page.

Pour rappel, le rapport d'activités sera transmis à chacune des communes-membres, pour information de leur Conseil Municipal.

PJ : 1

Le Conseil d’agglomération prend acte de la présente communication.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN

m2A

Rapport annuel
2020



Territoire en action face à la crise

Mulhouse Alsace Agglomération

m2A
RAPPORT ANNUEL 2020

ÉDITO



2020 aura été une année difficile, marquée par une crise inédite qui a nous profondément marqués, mais qui a également permis une remarquable mobilisation collective et un renforcement du lien « Élu-Agent ». Des élans de solidarité ont animé le territoire et renforcé la coopération et l'agilité de tous. Résolument solidaire, m2A a mobilisé ses ressources et engagé des actions afin que ses 280 000 habitants et ses 12 500 entreprises puissent passer le cap dans les meilleures conditions.

Ainsi, une des premières actions menées par l'agglomération aura été de commander et de distribuer 560 000 masques (deux masques réutilisables pour chaque habitant) en s'associant au programme *« Un masque pour tous les Haut-Rhinois »* et en mettant en place 14 ateliers de couture qui auront réuni pas moins de 600 couturières bénévoles.

Rapidement, grâce à l'action de nos agents, des mesures exceptionnelles pour accompagner les personnels soignants et prioritaires ont été mises en place pour accueillir leurs enfants dans les périscolaires et crèches du territoire. Le dispositif a été, dans un second temps, étendu aux parents contraints de retourner travailler en présentiel afin de permettre la reprise économique. Le succès de l'opération, que nous avons étendue à tout le territoire, a nécessité la mobilisation des maires et élus de l'agglomération dans un grand esprit de responsabilité, de solidarité et d'agilité.

En lien étroit avec notre Direction « Mobilités et Transports », le réseau Soléa a également été aménagé et la validité des abonnements mensuels sur les mois d'avril et de mai 2020 a été étendue. L'accès au réseau de transport a été rendu gratuit pour le personnel des établissements de santé qui fait toujours preuve, il faut le rappeler, d'un engagement admirable pour la santé de tous les habitants.

Afin que l'économie, moteur de développement du territoire et source d'emplois pour les habitants, puisse redémarrer au plus vite et dans les meilleures conditions, un important dispositif de soutien aux entreprises a été déployé. 80 000 masques ont ainsi été commandés par l'agglomération et distribués par les communes pour les plus petites entreprises, commerces et artisans. Dans le même temps, grâce aux agents du développement économique et à ceux de la commande publique, un guichet unique m2A a été ouvert afin de répondre aux demandes des entreprises, et les marchés publics ont été soutenus pour que les artisans et entreprises (du bâtiment en particulier) gardent de l'activité. Les loyers des établissements locataires de m2A ont été exonérés et le fonds de soutien régional « Résistance » a été alimenté par m2A à hauteur de 600 000 euros.

Toutes ces actions ont été menées pour répondre aux besoins exceptionnels de la crise mais nos services communautaires ont également su se mobiliser avec exemplarité pour maintenir un service public de haute qualité. Ainsi, la collecte et le traitement des déchets, l'information et le renseignement du public, ou les services de transports ont été maintenus et souvent adaptés. Cette continuité de l'action publique a été rendue possible par un engagement, une adaptabilité et un courage remarquables des agents de la collectivité qui sont également venus en renfort dans certaines communes dans un élan exemplaire de solidarité.

Tout au long de l'année, dans des conditions difficiles et incertaines, les services de m2A ont poursuivi leurs missions de développement économique, solidaire et durable du territoire au profit des entreprises et de tous les habitants : feuille de route économique « ADN Business », redémarrage du secteur événementiel avec le grand événement « Destination Automobile », création d'un plateau technique médicalisé au sein de notre Centre Sportif Régional Alsace, accueil dynamique de tournages de cinéma dans différentes communes, maintien de l'Aventure citoyenne, renforcement de notre coopération transfrontalière avec le lancement de la *Landesgartenschau*, présentation du Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)… La liste est longue et ce rapport d'activité exprime, page après page, la puissance de travail et l'exemplarité de nos agents durant cette année tout à fait inédite.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Fabian Jordan
Président de Mulhouse Alsace Agglomération

SOMMAIRE

8
CRISE SANITAIRE

Face à la crise Covid, m2A mobilisée sur tous les fronts 8
Soutenir l'activité économique 8
59 entreprises soutenues par le fonds Résistance 10
Accompagner la population 10
Soutenir les personnels prioritaires 11
Faciliter les déplacements pour les personnels prioritaires 12
Maintenir le lien et assurer la continuité du service public 13

14
RESSOURCES INTERNES RESSOURCES HUMAINES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Télétravail : un déploiement vitesse grand V 14
Pilotage de la performance : un service au service… des services 16
Finances, les principaux chiffres 18

20
ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT

Développer les compétences par l'innovation 20
REISA, le réseau des entrepreneurs innovants sud Alsace 22
École 42 : le « Poudlard » des codeurs 22
Maison de l'Industrie : les délais de chantier maîtrisés 23
#ADN Business : vers un modèle économique innovant 24
Publicité : la réflexion est en cours 26
Parc des Collines 26
Euroglas / RD 52 27
Logement : « Produire au bon niveau au bon endroit » 28
Renouvellement urbain : 380 millions d'euros pour les quartiers prioritaires 29

30
RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

Un (très) grand jardin pour rencontrer les voisins 30
L'Eurodistrict se structure et se muscle 32
Chalampé - Neuenburg : sécuriser la traversée 33
Raccordement ferroviaire à l'EuroAirport 33
Les financeurs autour de la table 33

34
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

Respirez, vous êtes de sortie ! 34
m2A à l'écoute des agriculteurs 36
Garder le cap des 3 R : réduire, réutiliser, recycler 38
Qualité de l'air : l'effet Covid 40
L'atlas de la biodiversité complété 40

42
ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET PATRIMOINE

Des poubelles connectées pour optimiser le service 42
Label Éco-propre : m2A obtient sa première étoile 43









44
PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET BÂTIMENTS

Le chantier de l'accessibilité à mi-parcours 44

Une énergie plus verte à l'Est 46

48
SERVICES À LA POPULATION

Sports : le nouveau plateau médicalisé marque des points 48

m2A dans le peloton de tête 49

Les investissements dans les équipements aquatiques 50

52
FAMILLE ET ENFANCE

Périscolaire : priorité aux enfants des « premières lignes » 52

La numérisation des services périscolaires met le turbo 53

Petite enfance : améliorer les conditions d'accueil des petits 54

Le bibliobus expérimente le « prêt à emporter » 56

58
ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Tourisme : la dynamique stoppée net 58

« Le tapir a donné le tempo » 60

Nouvelle signalétique, nouveaux messages 61

Horizon Afrique : « On a préparé le terrain » 62

Masques et cerceaux pour les activités pédagogiques 62

Cinéma : une année record pour les tournages 63

Une première pour des productions plus vertes 64

« C'est la première fois que je dirigeais autant de personnes ! » 65

Musées : « Le patrimoine ne se conserve pas tout seul » 66

« Des missions très variées » 67

La numérisation des collections est lancée 68

70
PARENTALITÉ

7 projets pour renforcer le lien 70

71
CITOYENNETÉ

L'Aventure citoyenne : édition spéciale 71

Seniors 72

73
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Crash test pédagogique : la mécanique de l'accident 73

74
DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

L'opérateur du jeu collectif 74

75
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Ateliers sur le climat et rencontres nationales maintenus 75







CRISE SANITAIRE

FACE À LA CRISE COVID, m2A MOBILISÉE SUR TOUS LES FRONTS

Confrontée à une crise sanitaire inédite aux impacts considérables, m2A s'est engagée tous azimuts : continuité du service public et accompagnement des personnels prioritaires, soutien au monde économique et solidarité avec les habitants.

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



m2A a travaillé, dès le début de la crise, en proximité avec les acteurs économiques

Dès le 13 mars 2020, m2A a réuni les acteurs économiques du territoire au sein d'un comité de pilotage. Objectif : mener ensemble la réflexion et prendre rapidement les mesures de soutien et d'accompagnement adaptées.

Cette instance informelle, baptisée **« Visio au monde économique »**, les rencontres se faisant en visioconférence, a eu un rôle central. En regroupant chambres consulaires, fédérations et représentants du monde économique, elle a facilité la mise en œuvre des mesures de soutien à l'activité économique : fonds régional Résistance, exonération de loyers et distribution de masques.

Né dès le début de la crise, ce comité a perduré pour devenir une véritable plateforme d'échanges et de réflexion sur les problèmes rencontrés par les entreprises du fait de la crise, mais aussi sur les défis et les opportunités, notamment technologiques, à relever et à saisir. La présence de parlementaires a permis de relayer au niveau national des demandes locales.

Les mesures de soutien financier

- **Exonération totale ou partielle de loyer** pendant 3 mois pour les entreprises hébergées par m2A.
- **Accélération du paiement** des factures ouvertes.
- **Suspension des factures d'eau**, en accord avec les décisions gouvernementales, notamment pour les TPE, et **de la taxe de séjour** en soutien au secteur de l'hôtellerie.
- **Révision des plannings sans pénalités de retard et non-application des pénalités** résultant de retards de chantier lié au Covid-19, notamment dans le secteur du BTP.
- **Remboursement** de l'intégralité des sommes perçues par le Parc des Expositions (dont m2A est actionnaire majoritaire) suite aux annulations des événements 2020.



Réception des premiers masques destinés à la population

Les dispositifs d'appui et accompagnement aux entreprises

- **Participation** de m2A à hauteur de 600 000 € (soit 2 €/habitant du territoire) au **fonds de soutien régional Résistance** dédié aux entreprises et aux associations (page 10).
- Mise en place de **4 plateformes téléphoniques** pour accompagner les **entreprises et associations** du territoire dans la constitution de leur dossier de candidature à ce fonds.
- **Création d'un guichet unique m2A et d'un référent entreprises** au sein du service Développement économique de l'agglomération.
- **Accompagnement des projets éligibles au Plan de relance national** présenté en septembre pour préparer le rebond économique du territoire.

Les mesures de promotion du commerce de proximité

- Renforcement de la visibilité des commerçants et producteurs locaux, avec l'opération de promotion locale ***m2A de vous à nous*** et le magazine en ligne ***m2A et moi***. (page 13)
- Création d'un **groupe de travail** pour définir des initiatives d'accompagnement des commerçants.

L'appui au redémarrage économique

- **80 000 masques pour les salariés des TPE, du commerce et de l'artisanat du territoire.**
- Dès le mois d'avril, m2A a décidé d'acheter des masques pour équiper les 40 000 travailleurs salariés et non-salariés des TPE, du commerce et de l'artisanat du territoire.
- Cette commande supplémentaire a porté à **640 000 le nombre total de masques** commandés à l'échelle de l'agglomération pour protéger la population (page 10).
- **Gratuité des transports en commun** les weekends d'août et les trois dimanches avant Noël.
- **Soutien au secteur événementiel avec la manifestation *Destination Automobile***, organisée en septembre au Parc Expo de Mulhouse, à la Cité de l'Automobile et sur tout le territoire avec une grande parade de 150 véhicules anciens et de collection.
- Présentation en juin de la feuille de route économique ***#ADN Business*** pour formuler des préconisations de sortie de crise (page 24). ■

59 ENTREPRISES SOUTENUES PAR LE FONDS RÉSISTANCE

Mis en place par la Région Grand Est, la Banque des territoires, m2A et ses partenaires pour compléter les aides de l'État, le fonds de soutien Résistance a permis à 59 entreprises du territoire de couvrir leurs besoins de trésorerie et d'éviter une faillite.
Principe de cette aide : une avance remboursable à taux zéro, assortie d'un différé de remboursement de trois ans (janvier 2024).
Orientées et accompagnées par m2A via le dispositif d'information mis en place par la Région, la CCI Alsace Eurométropole et la Chambre de Métiers d'Alsace, ces 59 entreprises ont bénéficié d'une aide globale de près de 1 M€. ■



26

entreprises locataires de m2A hébergées par Citivia ou m2A Habitat, ont bénéficié de l'exonération totale ou partielle de leur loyer, pour un montant total de 64 400 €.
Lancé en juin 2020, le dispositif a été intégré à l'automne au Fonds de solidarité national, qui a pris le relais des aides.

PROTÉGER LA POPULATION

Dès le mois d'avril, m2A s'est donné pour objectif de fournir 2 masques à chaque habitant, et de coordonner les opérations d'approvisionnement.

Pour protéger la population, m2A s'est associée au programme « Un masque pour tous les Haut-Rhinois », initié par le Conseil départemental et l'Association des Maires du Haut-Rhin.
Une première commande de 280 000 masques, destinés aux 39 communes de l'agglomération, a été passée auprès du Pôle Textile d'Alsace, suivie d'une 2e du même volume auprès d'autres fournisseurs. Soit une **commande globale de 560 000 masques** à destination des habitants.

Face à l'urgence, un formidable élan de solidarité

Pour accélérer le processus de fabrication de ces masques et faciliter la distribution aux habitants, les communes de m2A se sont mobilisées pour créer **14 ateliers de couture**.

Près de 600 couturières bénévoles ont répondu à l'appel. Grâce à ce formidable élan de solidarité, plus de 160 000 masques ont été fabriqués localement. ■



640 000

masques commandés par m2A



560 000 pour les habitants



80 000

pour les salariés des très petites entreprises (TPE).

SOUTENIR LES PERSONNELS PRIORITAIRES

Accueillir les enfants des « premiers de cordée »

Les pôles Accueil/Enseignement ont pris en charge les enfants dont les parents devaient impérativement retourner sur leur lieu de travail. Et ce grâce à l'élargissement par m2A et ses communes membres du dispositif jusqu'alors réservé aux enfants des personnels soignants et des forces de sécurité.
Ce partenariat avec l'Éducation nationale a aussi permis d'accueillir les enfants en difficulté éducative et familiale.

Les équipes des sites périscolaires ont su s'adapter avec agilité et professionnalisme





14 ateliers de couture auront mobilisé 600 couturières au cœur de la crise

FACILITER LES DÉPLACEMENTS POUR LES PERSONNELS PRIORITAIRES

En mars, une offre de transport réduite a été mise en place pendant le confinement, avec désinfection quotidienne des véhicules.

Ont suivi :

- L'extension de la **validité des abonnements** mensuels Soléa sur avril et mai,
- Le **renforcement de la desserte de l'hôpital** Émile Muller,
- La **gratuité du réseau** pour les personnels des établissements de santé,
- La mise en place d'un **transport gratuit à la demande** (Filéa) pour les personnels soignants et les « premières lignes » après 20h.

L'offre de transports en commun a été adaptée tout au long de l'année au regard du contexte sanitaire et des mesures gouvernementales (déconfinement, reconfinement, couvre-feu en novembre-décembre). ■

- 85%

de fréquentation du réseau Soléa lors du premier confinement

- 30% **en semaine**

- 65% **le weekend**

lors du reconfinement de novembre 2020.



Transport gratuit à la demande pour les personnels soignants

MAINTENIR LE LIEN ET ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

En dépit de la situation sanitaire, les équipes de m2A ont continué à se mobiliser sur le terrain et assuré leurs missions.

Ainsi, **la collecte des ordures ménagères, le balayage mécanisé et le ramassage des encombrants et dépôts sauvages**, notamment près des points de tri, ont été assurés sans discontinuer sur tout le territoire par les agents de la collectivité et leurs partenaires, avec le concours précieux des agents du service « Parc automobile ».
Seule la seconde phase d'expérimentation des corbeilles connectées (page 42) a été impactée et reportée à début 2021.

INFORMER LA POPULATION AU CŒUR DE LA CRISE

Dès le mois de mars, le **webzine *m2A et moi*** a mis en lumière les nombreuses initiatives solidaires lancées sur l'ensemble du territoire par les communes et des particuliers :

- Livraison de courses et de repas,
- Informations pratiques sur les commerces ouverts,
- Carte du territoire pour recenser les producteurs locaux,
- Contacts utiles pour les personnes ayant besoin d'aide…

En novembre 2020, pour **soutenir les commerces et producteurs locaux et renforcer la visibilité des forces vives du territoire**, m2A a lancé ***De vous à nous***. Cette série d'interviews en studio puis de reportages de terrain a mis en lumière les choix de produire et de consommer local.





Les agents de la propreté remercient les habitants pour les nombreux messages de soutien

LES CHIFFRES
RÉSEAUX SOCIAUX

+ 514 %
d'audience pour le webzine, soit 79 000 visites en plus sur l'année

+ 400 % pour les pages vues

+ 57% d'audience sur Facebook, soit près de **4000 abonnés supplémentaires**

+ 55 % sur Twitter
1271 nouveaux followers sur Instagram

RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES – SYSTÈMES D'INFORMATIONS

TÉLÉTRAVAIL : UN DÉPLOIEMENT VITESSE GRAND V

La décision de confiner le pays le 17 mars a obligé des centaines d'agents à travailler depuis leur domicile sur des équipements personnels. Une situation à risque maîtrisé grâce à l'engagement des collaborateurs. Explications.

Ç'aurait pu être un mardi noir. Il n'en a rien été. *« D'abord parce que l'infrastructure de base, c'est-à-dire le système d'accès à distance, était déjà en place »*, rappelle Anthony Vargas, administrateur réseaux et système au sein de la Direction des systèmes d'informations.

Expérimentation et anticipation

« m2A expérimentait déjà le télétravail avant la crise sanitaire, poursuit Martine Reynaud, responsable du service. *Ce qui nous a beaucoup aidé pour la montée en charge ». « On sentait que la situation se dégradait, même si on n'avait pas imaginé que ça irait aussi vite et à cette échelle ! Alors on avait un peu anticipé »*, ajoute Alain Wuhrlin, responsable de la sécurité du système d'informations.

Renforcement du réseau

« Pendant trois ou quatre jours, on a dupliqué, cloné l'infrastructure pour être sûrs qu'elle tienne. Ça a été notre première urgence. Ensuite, il a fallu travailler sur l'intégration des agents et de leurs équipements personnels au système d'accès à distance », poursuit Anthony Vargas.

Amélioration continue

« À partir du mois de mai, la situation sanitaire n'étant pas très stable, on a continué à améliorer le système pour permettre aux agents de se connecter facilement et en toute sécurité. » Car sur des équipements personnels utilisés par toute la famille, renforcer la sécurité est impératif pour éviter toute intrusion.

Double authentification

« *Nous avons donc mis en place une procédure de double authentification et beaucoup communiqué sur les bonnes pratiques pour limiter les risques »*, détaille Alain Wuhrlin. Le réseau intranet et les supports de communication interne ont relayé informations et pédagogie.

Formations

Des sessions de formation ont aussi été dispensées aux élus communautaires, à la fois pour la maîtrise des outils et des risques numériques, mais aussi pour les familiariser avec la visioconférence et le vote à distance. ■

EN CHIFFRES



Plus de

800 agents

ont pu travailler à distance pendant et entre les confinements grâce à la mobilisation des différents services informatiques (administration réseaux, sécurité et risques numériques), de la Direction des ressources humaines et de la Communication interne.

« UN SACRÉ CHALLENGE ! »

« Ça a été un sacré challenge, reconnaît Anthony Vargas, *mais du point de vue professionnel, ça a aussi été une période très stimulante ».* *« Nous avons pu déployer certains outils plus rapidement et je pense que la vision du télétravail a évolué »*, observe Alain Wuhrlin. *« Nous avons réussi à sensibiliser les agents à ces notions de sécurité informatique qui sont souvent vues comme une contrainte, parce qu'elles prennent un peu de temps ou nécessitent des changements d'habitude »*, se réjouit Laura Gaymard, déléguée à la Protection des données.

Le groupe de travail de la collectivité



RESSOURCES INTERNES
PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

UN SERVICE AU SERVICE… DES SERVICES !

Ils accompagnent les collègues dans leurs projets, proposent leur expertise, se plongent dans les chiffres et animent même un laboratoire d'innovation. Focus sur le travail des agents du service Pilotage de la performance.

Huit agents permanents (tous mutualisés) composent la task force du service Pilotage de la performance, et depuis septembre 2021 le service bénéficie du renfort d'une apprentie designer. Ce service support est amené à travailler directement avec les Elus, la Direction Générale, les Directions, les agents et les structures partenaires. Avec leurs profils variés, ils interviennent principalement dans **quatre domaines**.



1. Les missions internes

« Le rôle du service est d'apporter l'appui méthodologique à l'exécutif communautaire et à la Direction Générale des Services, en mettant en place des outils décisionnels, stratégiques, opérationnels et financiers », explique Véronique Burgy, Directrice.

Exemple avec les ambitions du projet de territoire 2020-2030. Chaque ambition est déclinée en enjeu, lui-même décliné en objectif stratégique et opérationnel. Sur l'enjeu « *Garantir, sur tout le territoire, un accès à une eau de qualité élevée par une gestion sûre et durable de la ressource* » par exemple, l'objectif stratégique est de *« préserver la ressource en eau »* et l'objectif opérationnel d' *« augmenter la perméabilité des sols artificialisés ».*

Le Pilotage de la performance met également en place des tableaux de bord d' indicateurs financiers et RH et accompagne de son expertise les directions.



L'équipe du Pilotage de la performance

2. Le contrôle externe

Le service assure aussi le contrôle et le suivi de la santé financière des structures ou associations « satellites » : celles qui perçoivent plus de 20 K€ de subventions publiques par an et / ou ont une délégation de service public, comme par exemple certaines structures gérées par la petite enfance et le périscolaire.

3. Le laboratoire d'innovation

Plus connu sous le nom de « Labo », le laboratoire d'innovation et de transformation publique réunit, autour de son responsable, un designer et des contributeurs volontaires de différents services. Les profils sont issus de toutes les filières : technique, administrative, etc...., composés de femmes et d'hommes de tous âges. Leur mission est de réfléchir ensemble à améliorer le service rendu aux usagers. Le Labo travaille par exemple sur l'accompagnement des services dans le cadre du projet de la Maison du Territoire.

4. Organisation méthode

Il s'agit de la dernière mission confiée en 2019 au service. Le but est d'aider la Direction Générale à mettre en place des projets d'organisation en lien avec les Directions. L'étendue de ces missions est vaste : de l'analyse du retour d'expérience du télétravail en période de crise sanitaire, à la réorganisation des Directions (à titre d'exemple la réorganisation de la Direction Périscolaire et Petite Enfance). ■

RESSOURCES INTERNES

FINANCES, LES PRINCIPAUX CHIFFRES



Frédéric SCHIEB,
directeur des Finances

Le compte administratif 2020 de Mulhouse Alsace Agglomération s'établit à 233 M€ en dépenses de fonctionnement et 42 M€ en dépenses d'investissement pour le budget principal.

m2A dispose de 3 budgets annexes :

- pour la gestion des transports urbains,
- pour les réseaux de chaleur et les centrales thermiques,
- pour la Zone d'Activité Économique (ZAE) de Bantzenheim.

Budget Transports urbains
68 M€ pour les dépenses de fonctionnement
25 M€ pour les dépenses d'investissement.

Budget Chauffage urbain
8 M€ en dépenses de fonctionnement
1,6 M€ en dépenses d'investissement.

Budget ZAE de Bantzenheim
173 000€ en dépenses de fonctionnement
1 M€ pour l'investissement.

Le budget principal

L'essentiel des ressources de la collectivité provient de la fiscalité, des dotations et des subventions.

Les recettes fiscales représentent un total de 154,7 M€. Elles sont constituées des impôts ménages et autres recettes qui se substituent à l'ancienne taxe professionnelle (115,6 M€) ; de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (36,3 M€) et de recettes fiscales diverses (2,7 M€).

Les dotations et subventions s'élèvent à 51 M€. Elles comprennent les dotations d'État et les participations de divers partenaires, notamment la CAF (8,7 M€). ■

LES DÉPENSES COMMUNAUTAIRES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **233 M€**. Les frais de personnel représentent 30% des dépenses, le reversement de contributions/compensations aux communes 29 %.

Les dépenses d'investissement représentent un peu **plus de 42 M€**.

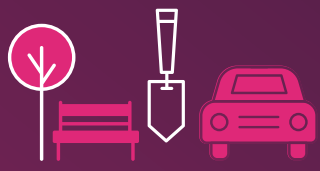
Les dépenses d'équipement représentent **plus de 11,5 M€** et englobent de grands postes comme :



Learning Center
1,6 M€



Acquisitions foncières
1,6 M€



Propreté urbaine et parc auto
1,4 M€



Équipements aquatiques et sportifs
1,4 M€



Réalisation de pistes cyclables
1 M€



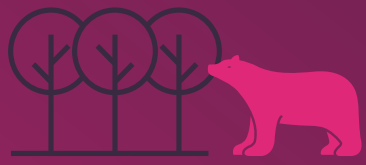
Travaux sur les zones d'activités
673 376 €



Petite enfance
589 656 €



Périscolaire
448 687 €
+ 1,7 M€ de subventions d'équipement

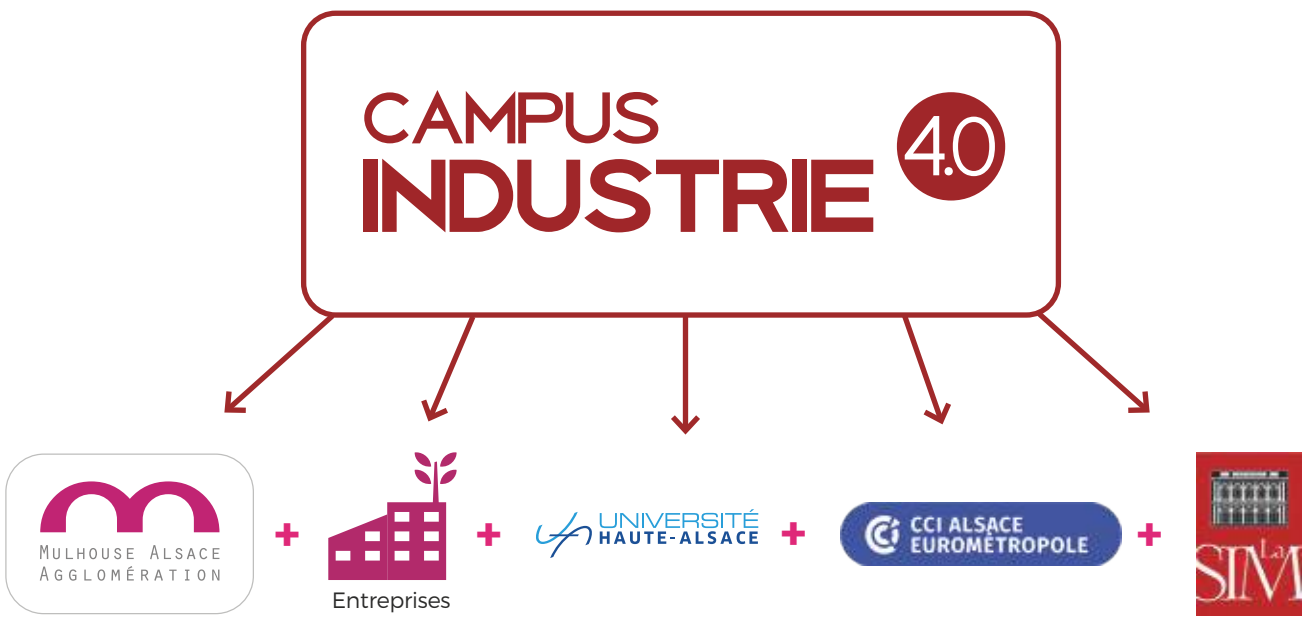


Parc zoologique et botanique
286 688 €

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PAR L'INNOVATION

Labellisée Territoires d'industrie, m2A poursuit sa stratégie de reconquête industrielle par l'innovation.
Avec ses partenaires, elle mène une action forte sur le champ des compétences. Illustration.



CAMPUS INDUSTRIE 4.0

travaille sur

6 axes

> **Innovation**
> **Ressources humaines**
> **Implantation et croissance**
> **Entrepreneuriat**
> **Visibilité**

comprend

Un pôle de formation reconnu au niveau national

avec

> **Université de Haute Alsace**
> **Usine école 4.0 CFAI Mulhouse**
> **Campus des Métiers et Qualification**
> **Industrie du futur et Numérique**
> **Ecole 42**
> **UHA 4.0 et La ligne Numérique**
> **Fab Academy**
formation décentralisée du MIT (Massachusetts Institute of Technology) de Boston (2022)

a donné naissance à

REISA

Réseau des Entrepreneurs Innovants du Sud Alsace

INDUSTRIE DU FUTUR

s'appuie sur

LA FONDERIE
depuis 1826
Hub de transformation de l'industrie

avec

> KMØ

> UHA

> Maison de l'Industrie

> Quatrium
plateforme d'accélération du CETIM (horizon 2024)

> Fablab Technistub
(horizon 2023)

avec

> Salons
avec **Salon Be 4 Industries du futur et supply chain** (juin 2022)

> Conférences tri-nationales Campus Industrie 4.0

> Challenges
avec **Challenge Industrie Mulhouse** et **Startup Weekend**

> Appels à projets
avec **Tango & Scan**

> Incubateurs/ facilitateurs de projets
avec **E-nov Campus, animateur de KM0, Village By CA aux côté de e-nov Campus et starter class SEMIA**

> Laboratoires d'innovation
avec **Tuba**

REISA, LE RÉSEAU DES ENTREPRENEURS INNOVANTS DU SUD ALSACE

Une feuille de route commune qui s'appuie sur l'innovation pour gagner en compétitivité : c'est le principe du Réseau des Entrepreneurs Innovants du Sud Alsace ou REISA, lancé en novembre et soutenu financièrement par m2A.

Ce réseau réunit des acteurs industriels implantés sur le Sud Alsace (bassins d'emploi de Mulhouse, Saint-Louis, Pays Thur-Doller et Guebwiller) qui partagent l'envie d'échanger sur leurs expériences, de jouer la carte de l'**intelligence collective** et de la **synergie** avec les acteurs institutionnels du territoire.

Au menu des travaux :

- Industrie du futur
- Intelligence Artificielle (ou IA)
- Systèmes informatiques (ou IT).

Une réflexion qui intègre l'**innovation sociale** (nouveaux modes de travail et de recrutement, bien-être au travail…) **et environnementale**. ■

INNOVATION / INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

AIDA, l'accélérateur d'IA

Réuni au KM0, AIDA pour Artificial Intelligence Data Analysis, regroupe cinq entreprises industrielles régionales, Endress-Hauser, Sauter, Clemessy, Socomec, Bürkert, désireuses d'accélérer la **transformation numérique**.
Comment ? En expérimentant et en partageant auprès des autres entreprises les technologies IA, grâce à un **laboratoire commun**.

ÉCOLE 42 : LE « POUDLARD » DES CODEURS

L'école « 42 Mulhouse Grand Est » forme des développeurs informatiques, développeurs d'applications mobiles, administrateurs systèmes et réseaux, experts en sécurité informatique, chefs de projet et concepteurs de jeux vidéo.

Initié par Xavier Niel (Free, Le Monde, campus de start-up Station F à Paris), le concept s'appuie sur une pédagogie originale et a essaimé à l'international.
m2A a validé en novembre l'implantation d'une École 42 au KM0 et acté sa participation financière au fonctionnement de la structure.
Effets attendus : combler la pénurie de compétences numériques locales, développer le tissu entrepreneurial local et le rendre plus attractif pour des entreprises ciblant le marché tri-national. Première promotion attendue début 2022. ■

MAISON DE L'INDUSTRIE : LES DÉLAIS DE CHANTIER MAÎTRISÉS

Lancé fin 2019, le chantier de la Maison de l'Industrie a avancé nonobstant la crise sanitaire. À l'arrêt pendant le premier confinement, les travaux ont pu ensuite se dérouler quasi normalement.



Sur 5000 m² et quatre niveaux, le bâtiment abritera le Pôle formation Alsace (centre de formation des apprentis pour les métiers techniques de l'industrie) et les bureaux de l'UIMM Alsace (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie).
Brique supplémentaire à l'écosystème numérique florissant créée à la Fonderie, cette maison de l'Industrie 4.0 doit ouvrir ses portes en avril 2021.
Un investissement de 11 M€ pour le volet immobilier et 2 M€ pour le volet usine-école. ■

LA FONDERIE
depuis 1826
Hub de transformation de l'industrie

Un logo co-construit pour la Fonderie

Créée en partenariat avec l'UHA, KMØ, l'UIMM, le CETIM Grand Est et le soutien du collectif 2920 g, cette signature parachève la démarche impulsée sur le quartier Fonderie pour en faire le cœur de l'innovation industrielle et numérique de l'agglomération. Une identité visuelle pour ce site aujourd'hui référencé au niveau national.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

UN PETIT BOUT DE **L'UHA SUR MARS**

Avec sa pastille de zéolithe installée sur la super caméra du robot Persévérance de la Mission Mars 2020, un petit morceau de l'Institut de science des matériaux de Mulhouse se promène depuis février sur la planète rouge.
La zéolithe est un cristal capable de piéger tous les composés organiques volatils et permet à la lentille de la caméra d'être toujours propre. Résultat : des images martiennes toujours nettes !
Une première pastille de zéolithe mulhousienne de l'IS2M, unité mixte de recherche CNRS/UHA, équipait déjà la caméra du rover Curiosity arrivé sur Mars en 2012.

#ADN BUSINESS : VERS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE INNOVANT

#ADN Business pose les bases d'un nouveau **modèle économique** pour faire de l'agglomération et du Sud Alsace un territoire plus **résilient**, plus **durable**, plus **innovant** et plus **attractif**.



Cette **feuille de route stratégique** intègre **6 filières d'avenir** pour le territoire :

- Supply chain
- Santé et pharma
- Chimie et matériaux
- Agroalimentaire
- Numérique
- Énergies

#ADN Business détaillait également les grands projets de territoire (extension du Parc Expo, projet Horizon Afrique, aménagement de l'échangeur de la Mertzau) avec un plan de relance et des investissements massifs.

#ADN Business est né dans la continuité des travaux du comité de pilotage économique et des groupes de travail sur la **sortie de crise** mis en place par m2A, avec des maires et élus communautaires, des chefs d'entreprises, des acteurs économiques et des représentants des chambres consulaires.

Elle s'inscrit aussi dans la démarche **Mulhouse Alsace Attractiv** qui fédère les forces vives du territoire pour valoriser l'ADN scientifique, industriel, entrepreneurial et innovant du Sud Alsace. ■

#ADN BUSINESS



Naissance d'ADN BUSINESS le 24 juin 2020 à la SIM, Société Industrielle de Mulhouse.

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT
URBANISME

PUBLICITÉ : LA RÉFLEXION EST EN COURS

Depuis le 1er janvier, le Plan local d'urbanisme (PLU) est devenu compétence communautaire. Premier dossier traité : le nouveau **Règlement local de publicité intercommunal** ou RLPi.
Après une phase de diagnostic et de concertation, des propositions vont suivre. Objectif : trouver et garantir l'équilibre entre fonction économique de la publicité et respect du cadre de vie des habitants. ■



AMÉNAGEMENT

PARC DES COLLINES

Le raccordement de l'Avenue de Strasbourg et de l'Avenue du Luxembourg dans la **ZAC des Collines II** est achevé.

Une étude de faisabilité pour la création d'un carrefour d'accès direct à la RD8 bis I (boulevard urbain) à partir du Parc des Collines et de l'Espace d'activités de Didenheim est en cours.
Implantée sur Brunstatt-Didenheim, cette 2e ZAC du Parc des Collines couvre quelque 75 hectares et propose 50 hectares de terrains cessibles. ■



Mulhouse Alsace Agglomération





Les études préalables pour la réalisation d'une déviation et d'un carrefour giratoire sur la RD52 à Hombourg sont lancées.

Ces travaux accompagnent le nouveau projet industriel de l'usine d'Euroglas : l'extension et la construction d'un nouvelle unité de transformation du verre au sud de l'usine actuelle.

m2A assure la réalisation du projet pour le compte de la CeA (gestionnaire du réseau routier départemental) et co-finance le chantier à hauteur de 840 000 €.

Coût total des travaux, prévus en 2021 pour une mise en service à l'automne : 2,4 M€.



La ZAC des Collines

LOGEMENT : « PRODUIRE AU BON NIVEAU AU BON ENDROIT »

Approuvé en novembre, le Programme Local de l'Habitat de m2A préconise de construire 700 logements neufs par an et de mieux répartir le parc social sur le territoire.



Construction, traitement de la vacance, aide aux copropriétés en difficulté, action sur le parc social : le Programme local de l'Habitat (PLH) est la feuille de route de l'agglomération en matière d'habitat.

Répondre à la demande

Document stratégique, outil de planification et programme d'actions pour la période 2020-2025, le PLH fixe le volume de logements à produire par an.

« Avec 700 logements neufs par an, dont 300 en logement social, on répond à la demande dans la perspective de légère croissance de la population que nous avons retenue », indique Benoît Loos, responsable de la Direction Urbanisme, Aménagements et Habitat. Et ce *« Même si l'injonction à produire du logement sans consommer d'espace ne facilite pas la tâche. »*

Bonne nouvelle : « *Les bailleurs sociaux sont en capacité de produire entre 350 et 450 logements par an* ». Y compris sous forme de résidence pour personnes âgées, comme le projet Lacaton & Vassal à Rixheim.

Conserver la mixité de logements

« Le PLH cherche à conserver la mixité dans la construction de nouveaux logements, tout en rééquilibrant le parc social sur le territoire », poursuit Benoît Loos. Car la situation est très contrastée dans l'agglomération mulhousienne, avec des taux de 8 à 12% pour les plus faibles (Brunstatt-Didenheim, Habsheim), des communes proches des 20% règlementaires (Illzach, Lutterbach, Pfastatt et Wittelsheim) ou au-delà (Mulhouse, Staffelfelden et Wittenheim).

D'ici 2025, toutes les communes de l'agglomération de plus de 3500 habitants devront compter 20% de locatif social, conformément à la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain). *« Ce retard sur la loi SRU, au même titre qu'une nécessité partagée de faire progresser la qualité de l'habitat dans la ville centre., sont des enjeux forts pour l'agglomération. »* ■

RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet Lacaton & Vassal à Rixheim



380 MILLIONS D'EUROS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Grâce au **Nouveau programme national de renouvellement urbain** ou NPNRU, **cinq quartiers** - Drouot, Coteaux et Péricentre à Mulhouse, Jonquilles à Illzach et Markstein/La Forêt à Wittenheim - vont bénéficier de 380 M€ de crédits d'investissement.

Le programme de travaux porte majoritairement sur l'habitat et prévoit :

- des démolitions : 730 logements sociaux démolis et 175 logements privés démolis soit un total de 885 logements..
- 1511 logements réhabilités.
- l'intervention sur les espaces publics extérieurs après les démolitions/reconstructions.
- l'intervention sur les groupes scolaires dans le périmètre Jonquilles et Coteaux.

Mulhouse Alsace Agglomération assure la coordination de ce programme sur son territoire. ■

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT
RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES

UN (TRÈS) GRAND JARDIN POUR RENCONTRER LES VOISINS

Véritable institution outre-Rhin, la Landesgartenschau « RiveRhin » s'ouvre pour la première fois à ses voisins alsaciens.
Une formidable opportunité pour la région et l'agglomération.

Plus de 40 ans d'existence et un succès public jamais démenti : la Landesgartenschau est une tradition en Allemagne. En 2022, ce festival régional des parcs et jardins, baptisé RiveRhin en français, aura lieu à Neuenburg am Rhein. Et pour la première fois, l'Alsace y sera représentée.

200 m² et un pavillon

La Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, Colmar Agglomération, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach et m2A s'y partageront 200 mètres carrés plus un pavillon, installé en face de celui du Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald. Une vitrine idéale pour présenter les multiples facettes du territoire.

Trois scènes

« Avec l'espace paysager, le pavillon et les scènes dédiées aux animations, nous aurons la possibilité de présenter la diversité et la richesse de Mulhouse et de son agglomération », souligne Martine Moser, cheffe du service Relations internationales et transfrontalières m2A et Ville de Mulhouse, qui réfléchit avec ses partenaires à une *« présence affirmée dans cet espace de coopération et de promotion ».*

Actions concrètes

« RiveRhin est l'occasion d'aller encore plus loin entre voisins qui se connaissent déjà », se réjouit Martine Moser. m2A s'appuie en effet sur les liens anciens et les nombreuses actions concrètes menées par la ville de Neuenburg am Rhein et ses partenaires de l'ancienne Communauté de communes de la Porte de France Rhin Sud, intégrée à m2A en 2017.

« Tout est toujours plus facile quand on se connaît », confirme Martine Laemlin, chargée des relations transfrontalières pour la Ville de Neuenburg am Rhein.

De ce côté-ci du Rhin, *« les gros travaux sont achevés et les appels d'offres en cours »*. Si les collectivités ont eu *« des difficultés à se projeter compte tenu du contexte »*, la réflexion a néanmoins pu avancer sur les modalités du partenariat à mettre en œuvre pour réaliser cette vitrine unique. ■

Mulhouse Alsace Agglomération



Le 16 octobre 2020, plantation du 1er arbre de la Landesgartenschau pour aménager les berges du Rhin.

RIVERHIN EN CHIFFRES

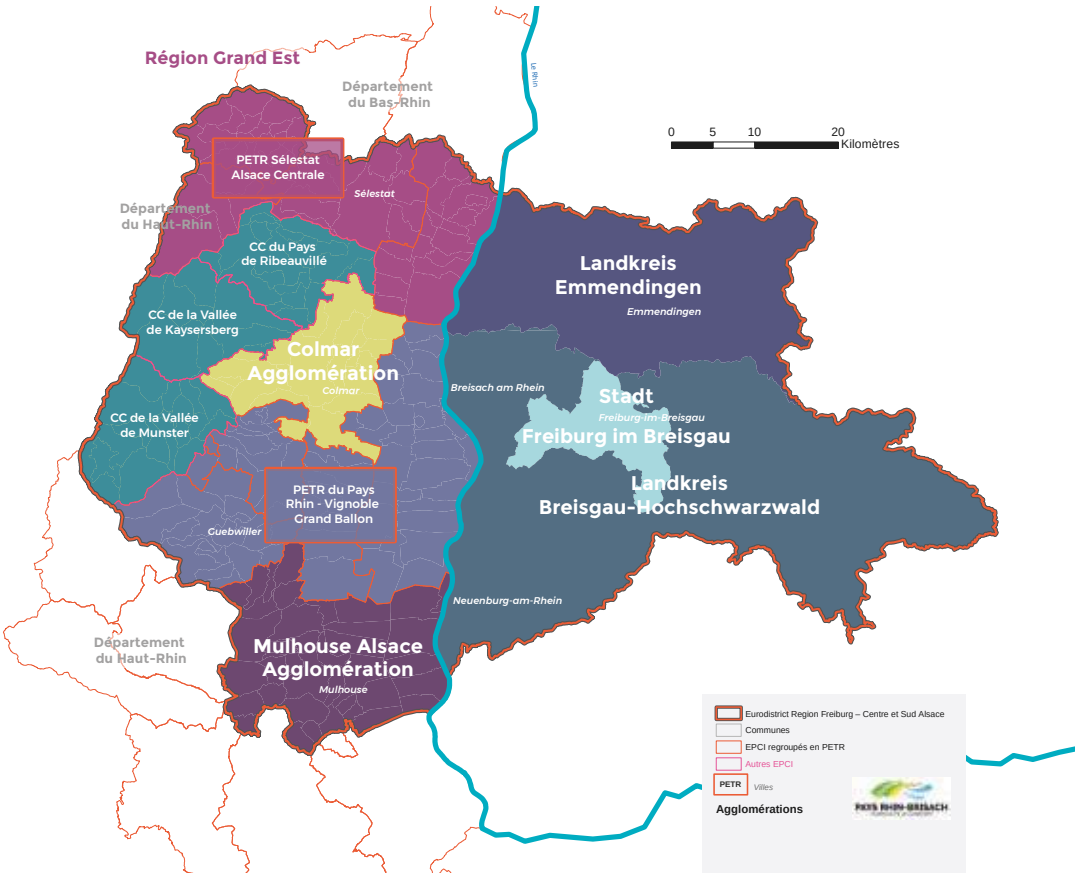
6 mois
de festival
du 22 avril au 3 octobre 2022

27
hectares d'expositions
florales et paysagères

3 000
animations
programmées

750 000
visiteurs potentiels

10 M€
de budget



EURODISTRICT
Region Freiburg – Centre et Sud Alsace

L'EURODISTRICT SE STRUCTURE ET SE MUSCLE

Début octobre, l'Eurodistrict s'est constitué en Groupement Européen de Coopération Transfrontalière. Une transformation qui s'accompagne aussi de nouveaux moyens.

Gommer l'effet frontière et renforcer la coopération franco-allemande dans l'intérêt des habitants : c'est avec cette volonté que Freiburg, sa région et les principales villes du Centre et du Sud Alsace ont créé l'Eurodistrict en 2006.

Si la communauté de travail transfrontalière a changé de nom, ses objectifs restent identiques. Et la constitution en Groupement Européen de Coopération Transfrontalière devrait même les renforcer.

En effet, pour améliorer la qualité de vie de part et d'autre du Rhin et promouvoir les relations de voisinage, les membres du groupe travaillent sur des projets d'intérêt commun. Or cette nouvelle structuration, assortie de moyens humains et financiers, vise davantage d'efficacité dans la conduite de ses projets, notamment en matière de co-financement.

La constitution du Groupement début octobre 2020 a d'ailleurs fait l'objet d'une candidature pour l'appel à projet Interreg (soutien aux projets de coopération transfrontalière). ■

LE GETC regroupe le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, le Landkreis Emmendingen, la Ville de Freiburg, la Région Grand Est, les CD 67 et 68 (Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021), Colmar Agglomération, m2A et les Pôles d'équilibre territorial et rural Sélestat Alsace Centrale et Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.

10 membres

5200 km² au cœur de l'Europe

1,2 million d'habitants

RACCORDEMENT FERROVIAIRE À L'EUROAIRPORT

LES FINANCEURS AUTOUR DE LA TABLE

Le tour de table pour le financement du raccordement ferroviaire à l'EuroAirport s'est poursuivi en 2020. Il réunit, pour la partie française, l'État, la Région Grand Est, SNCF Réseau, l'EuroAirport et Mulhouse Alsace Agglomération.

Ce projet prévoit la création d'une nouvelle ligne de train à deux voies de six kilomètres de long et d'une halte à proximité directe de l'aérogare.
Les projections chiffrent à 5,8 millions le nombre de voyageurs ferroviaires qui devraient utiliser l'arrêt EuroAirport dès sa mise en service prévue en 2028, ce qui en ferait la 2e gare d'Alsace et la 4e du Grand Est.
Prochaines étapes : les études d'avant-projet définitif, prévues entre mi 2021 et début 2023 et le lancement de l'enquête d'utilité publique, au second semestre 2021. ■

CHALAMPÉ – NEUENBURG : SÉCURISER LA TRAVERSÉE

Pour sécuriser la traversée des ponts sur le canal et le Rhin entre Chalampé et Neuenburg, la voie piétonne et cyclable sera élargie de trois mètres.

À l'étude depuis 2017, l'élargissement de la voie cyclable et piétonne sur les ponts entre Chalampé et Neuenburg est acté.
Le comité de pilotage réuni le 30 septembre a pris connaissance des résultats de l'étude diligentée pour identifier la meilleure solution technique pour cette zone située sur trois ouvrages distincts : la RD52 (avec ses 12 000 véhicules/jour en moyenne), le Grand canal d'Alsace et le Rhin.
Les partenaires de l'opération ont validé l'élargissement de la voie, option retenue par le maître d'ouvrage (la CeA). De quoi « gommer la frontière » et faciliter les relations et les rencontres de voisinage par une traversée en toute sécurité sur cette voie. L'itinéraire fait aussi le lien avec la Véloroute Rhin reliant la Suisse et les Pays-Bas et le réseau cyclable transfrontalier 2 Rives 3 Ponts.
Programmés pour juin 2021, les travaux devraient être achevés fin mars 2022, à temps pour la Landesgartenschau qui aura lieu à Neuenburg am Rhein (page 30). L'occasion de favoriser les modes de déplacements doux entre la France et l'Allemagne et séduire les cyclotouristes. ■

CHIFFRES **PONTS**



6 partenaires
les deux départements alsaciens (CeA au 1er janvier 2021), le Regierungspräsidium Freiburg, SNCF Réseau, la ville de Neuenburg am Rhein et la commune de Chalampé.

3,1 M€ de budget,
dont la moitié financée par des fonds Interreg

195 000€ de contribution m2A
prévue sur la période 2021-2022

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Une sortie nature organisée par le CINE du Moulin à Lutterbach

RESPIREZ, VOUS ÊTES DE SORTIE !

Avec un programme inédit de sorties nature entre juillet et octobre, le Moulin Nature de Lutterbach, la Petite Camargue alsacienne, m2A et leurs partenaires ont offert une formidable bouffée d'oxygène aux habitants du territoire.

Observer l'environnement autour de soi, garder le contact avec la nature, découvrir des milieux insoupçonnés : c'est le principe de « La nature près de chez moi ». Cette nouvelle activité, lancée par m2A et le Moulin Nature de Lutterbach, a donné à tous ceux qui rêvaient de balades spontanées et sans durée chronométrée, un grand bol d'air entre deux confinements.

55 sorties au programme

Face au Covid, les principaux acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire ont dû annuler les animations scolaires prévues entre février et juin. Mais ils ont redéployé leurs activités sur l'été et l'automne, en ciblant le grand public.

En un temps record, le Moulin Nature à Lutterbach, la Petite Camargue alsacienne, m2A et leurs partenaires ont monté un programme d'activités. À la clé : 55 propositions de sorties couvrant l'ensemble du territoire.

La biodiversité du quotidien

Gratuites, ouvertes à tous (enfants, adolescents, adultes et familles), ces sorties animées par des professionnels ont sillonné parcs, jardins et forêts de l'agglo du 10 juillet au 30 octobre 2020.

Objectif : découvrir la « biodiversité du quotidien », des rives de l'Ill aux collines de Riedisheim, des berges du Quatelbach à Battenheim à la forêt du Nonnenbruch. L'occasion de faire connaissance avec les fruits sauvages d'automne dans la forêt de Galfingue, les « dents de la Doller » (castors et autres habitants de la rivière) à Reiningue, le grand chêne d'Heimsbrunn, la réserve naturelle du Rothmoos à Wittelsheim, l'île de Chalampé et même de découvrir les étoiles et constellations en sortie nocturne. ■



Mulhouse Alsace Agglomération

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

415 personnes ont participé à cette première édition.
8 700 personnes sensibilisées par le CINE du Moulin à Lutterbach.
+ de 11 000 personnes sensibilisées par le SIVOM.

LE SOUTIEN FINANCIER

76 000 € pour le Moulin Nature à Lutterbach
+ 20 000 € par rapport à 2018 et 2019
10 000 € pour le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Petite Camargue alsacienne
68 000 € pour L'ALME, l'Agence locale de la maîtrise de l'énergie

UNE FRÉQUENTATION **STABLE**

45 000 participants contre 50 000 en 2019 : avec le report des activités du printemps à l'été ou à l'automne, les différents acteurs de l'éducation à l'environnement ont **limité l'impact de la crise sanitaire** sur la fréquentation.

20 000 enfants ont bénéficié d'animations, en classes ou en accueil de loisirs, sur les thèmes de l'éco-consommation, du cycle de l'eau, de la prévention des déchets ou de la biodiversité locale.

26 000 personnes ont participé, en famille, aux animations sur la faune et la flore locale et aux différentes activités proposées par le Parc zoologique et botanique de Mulhouse.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE
AGRICULTURE DURABLE

m2A À L'ÉCOUTE DES AGRICULTEURS

40 agriculteurs de toute l'agglomération ont participé à la consultation menée pour m2A par Terre de Liens Alsace et Bio en Grand Est. Au cœur de cette enquête sociologique : pratiques agricoles et transmission du foncier.



Six mois de travail, des centaines d'heures d'entretiens réalisés sur le terrain par deux spécialistes du sujet : avec l'enquête SensiBio – SensiTransmi, m2A dispose d'un nouvel outil pour orienter son programme d'actions en faveur d'une agriculture durable et de la souveraineté alimentaire du territoire.

Comprendre les mécanismes en jeu

But de l'opération : recueillir la parole des agriculteurs, identifier leurs préoccupations et leurs attentes, pour mieux comprendre les mécanismes en jeu lorsqu'ils prennent des décisions pour leurs exploitations.

40 agriculteurs - céréaliers, maraîchers, en conventionnel ou en bio, en début ou en fin de carrière – ont ainsi été interrogés, quelle que soit la taille de leur entreprise : de 9 hectares pour la plus modeste à 460 pour la plus étendue. Soit plus de 5400 hectares « enquêtés », représentant 39% de la surface agricole de l'agglo.

18 candidats à la transition

Les participants ont été questionnés d'un point de vue sociologique sur la manière dont ils envisagent leur travail et se projettent dans l'avenir. La consultation portait sur deux enjeux croisés : la représentation et le rapport au métier, à la technique, à la gestion d'entreprise, la sensibilité à l'environnement, la perception de l'agriculture biologique et, pour les plus de 50 ans, leur sentiment en matière de foncier et de transmission.

À l'issue de l'enquête, 18 agriculteurs se sont dits prêts à étudier la possibilité d'aller vers l'agriculture biologique. Ils seront accompagnés dans leur transition par m2A et le pôle conversion de la Chambre d'Agriculture Alsace. ■



Mulhouse Alsace Agglomération

L'enquête SensiBio – SensiTransmi, commande de m2A, a été réalisée à l'automne par les associations Bio en Grand Est et Terre de Liens Alsace, et financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Cette enquête s'inscrit dans les objectifs du Programme Alimentaire Territorial de l'agglomération, qui vise à développer l'autonomie alimentaire du territoire en utilisant tous les leviers à disposition :

- Foncier, avec la préservation des terres agricoles
- Environnemental, avec la promotion d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement
- Économique, avec le soutien à la filière agricole.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE
PRÉVENTION DES DÉCHETS

GARDER LE CAP DES 3 R : RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER



Engagée avec ses partenaires économiques, associatifs et institutionnels dans la réduction de ses déchets d'ici à 2030, m2A a poursuivi ses actions de prévention en les adaptant au contexte sanitaire.

La SERD en format numérique

Pas question de voir la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** (SERD) passer à la poubelle en raison de la crise sanitaire et du deuxième confinement ! Programmée du 21 au 29 novembre, ce rendez-vous incontournable a donc bien eu lieu, mais en version numérique.

Avec le concours de différents partenaires, m2A a construit un **programme de sensibilisation** mettant en valeur les acteurs et les ressources locales sous forme de **vidéos quotidiennes**. Au total, 12 vidéos – tutoriels, conférences, rencontres – ont été diffusées sur le site de l'agglomération et sur sa page Facebook.

Pour animer ces vidéos pédagogiques destinées à inciter et à accompagner le public dans la réduction de ses déchets, m2A s'est appuyée sur **Céline Portal, experte zéro déchet** en Alsace et intervenante sur le Défi zéro déchet.

Les quelques partenaires restés ouverts au public (essentiellement les périscolaires et des commerces) ont pu réaliser leurs actions en « présentiel ». D'autres ont proposé des rendez-vous en visio à leurs adhérents.

Au total, une cinquantaine d'actions ont été maintenues.

86 familles relèvent le Défi

86 familles ont accepté de participer au **3e Défi zéro déchet**. Soit six mois, de décembre 2019 à mai 2020, pour apprendre à réduire ses déchets à la portion congrue, expérimenter des alternatives au tout-jetable, pratiquer l'éco-consommation, apprendre à fabriquer soi-même ses produits ménagers et cosmétiques, le tout grâce aux conseils d'une formatrice experte.

Innovation 2020 :

1. L'expérimentation pendant 3 mois des couches lavables pour 10 ménages (et leur 11 bébés).
2. Le retour d'expérience des « familles zéro déchet » précédentes, sous forme d'activité complémentaires et de soutien aux participants 2020. ■



Mulhouse Alsace Agglomération

La SERD 4.0 de l'édition 2020

EN CHIFFRES

12 vidéos
proposées par m2A et ses partenaires
à l'occasion de la SERD

172 319 vues
(au 9 décembre)

5 400 auto-collants
Stop pub distribués



Soirée de lancement du Défi zéro déchet 2020

La construction de la Cité du réemploi

portée par Utilys (Envie Haute-Alsace, Haute-Alsace Recyclage et Tri services) se poursuit à Sausheim. Les travaux du bâtiment avancent, le bénévolat se structure, une nouvelle responsable a pris ses fonctions et la recherche de partenariats financiers et matériels continue.



AIR

QUALITÉ DE L'AIR : L'EFFET COVID

Partenaire de m2A dans la surveillance et la gestion de la qualité de l'air, l'association ATMO Grand Est dispose de quatre stations de mesures pour alimenter ses modèles de prévisions. La carte de la qualité de l'air ainsi établie permet d'anticiper les seuils de déclenchement des alertes pollutions à l'ozone ou aux particules fines.

Depuis 2019, m2A a également mis en place un plan d'alerte volontaire en cas de dépassements des seuils, pour contribuer à atténuer les pics ou pointes de pollution.
En 2020, ce plan a été déclenché 2 fois (contre 8 fois en 2019). Deux journées pendant lesquelles l'abonnement journalier à Vélocité est gratuit et les tarifs réduits dans les transports en commun. ■

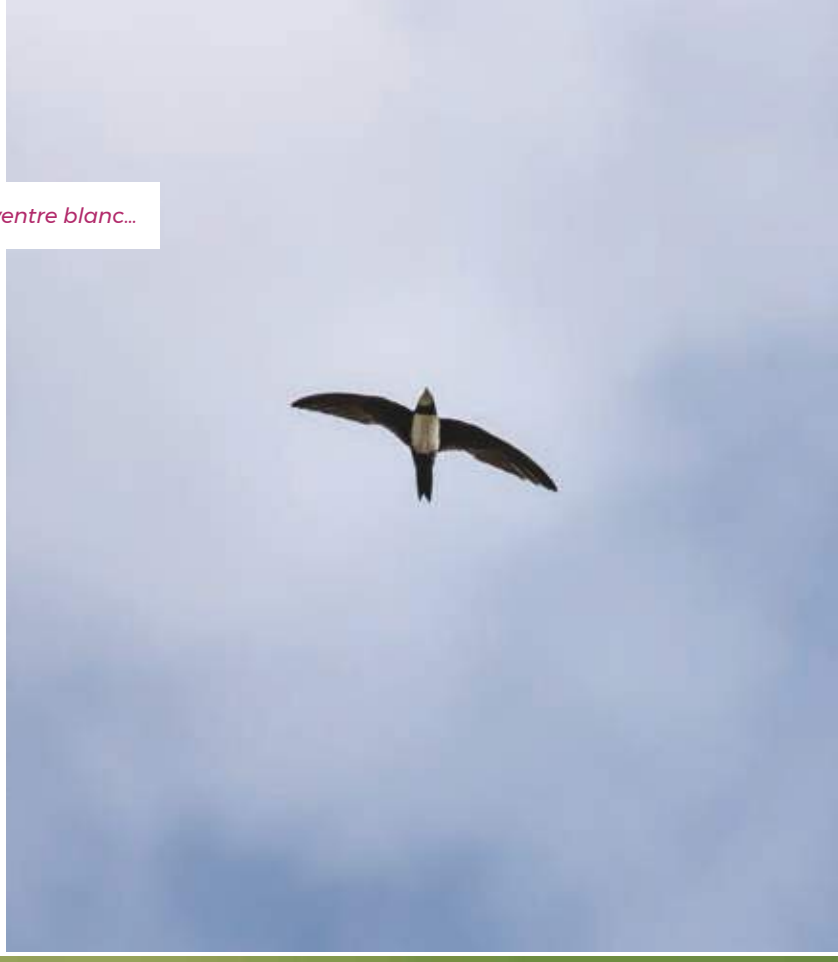
BIODIVERSITÉ

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMPLÉTÉ

9 régions naturelles, 2 861 espèces d'animaux inventoriées dont 133 espèces remarquables, près de mille espèces floristiques répertoriées : grâce à l'Atlas de la biodiversité, m2A dispose d'une cartographie détaillée de la faune et la flore de son territoire.

Le document est destiné aussi bien aux élus, agriculteurs et entreprises qu'au grand public et public scolaire.
Confiée au Conservatoire botanique d'Alsace et à Odonat Grand Est sous l'égide de l'Office français de la biodiversité, cette cartographie s'inscrit dans une démarche de préservation voire de restauration des ressources naturelles.

Après deux ans de travaux et en dépit du contexte sanitaire, les prospections de terrain pour la faune et la flore ont pu s'achever. Montant de l'investissement : un peu plus de 63 000 €. ■



Le martinet à ventre blanc…

GERPLAN

18 projets ont été validés en mars dans le cadre du Gerplan, le plan de gestion de l'espace rural et périurbain. m2A coordonne ce programme annuel piloté par le Conseil départemental, avec pour objectif de préserver la biodiversité, la qualité des paysages et la richesse du patrimoine naturel. Elle a investi 25 000 € dans les projets soutenus. ■

… et le lézard des souches, deux espèces présentes dans notre atlas de la biodiversité.

ENVIRONNEMENT MOBILITÉS PATRIMOINE
PROPRETÉ

DES POUBELLES CONNECTÉES POUR OPTIMISER LA COLLECTE ET LE RAMASSAGE

Christine, agent du service propreté, teste une corbeille connectée



Vus de l'extérieur, les métiers de la propreté peuvent sembler « manuels ». Ils évoluent pourtant fortement.
Illustration avec les corbeilles connectées en test dans l'agglomération.

La technologie a fait son entrée dans la corbeille à papiers, au sens propre comme au figuré. Explications avec Emmanuel Cantele, à la tête de la Direction Environnement et services urbains, et Stéphanie Libois, cheffe du service Propreté.

En quoi consiste ce dispositif ?

300 corbeilles, réparties sur 5 communes de l'agglomération, ont été équipées de flashcodes : 150 corbeilles dans la ville-centre et 150 sur les communes de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch et Ungersheim.

Comment fonctionne l'application ?

En scannant le code, l'agent identifie la corbeille et la géolocalise. Puis il utilise l'application pour renseigner le taux de remplissage, signaler un besoin de maintenance, de nettoyage ou un dysfonctionnement.
Les données collectées alimentent le système d'exploitation, qui peut alors proposer une cartographie, de nouveaux circuits de vidange et/ou un planning pour les opérations de maintenance.

Quels sont les avantages de ce dispositif ?

Ces nouveaux outils visent à la fois à optimiser le service aux usagers et le travail des agents. Côté usagers, l'idée est d'utiliser les données collectées pour répondre au mieux aux besoins et placer la bonne corbeille au bon endroit. Pour les agents, premiers utilisateurs de l'application, c'est un moyen de moderniser et de valoriser le travail.

Quels sont ses objectifs ?

Simplifier, ajuster, gagner en réactivité, fluidifier les échanges d'informations et faciliter le suivi. In fine, cette optimisation globale du service permettra aussi de réduire les coûts.
L'expérimentation a obtenu le trophée 2020 de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) dans la catégorie Équipements. Une distinction qui vient s'ajouter au Label Ville Eco-propre décerné à l'automne (page suivante). ■

PARC AUTO

4 nouveaux véhicules propres

Sans lui, pas de collecte des déchets ni de déneigement. Avec ses 775 engins, du 2 roues au poids-lourds, et ses 45 agents, le service Parc automobile fournit les véhicules indispensables aux opérations de nettoyage. Son activité continue pendant la crise sanitaire a permis aux autres services d'assurer leurs missions essentielles lors du confinement.

Pour réduire son impact carbone, m2A a investi 1,1 M€ pour l'achat de véhicules propres.



LABEL ÉCO-PROPRE : m2A OBTIENT SA PREMIÈRE ÉTOILE

Créé en 2016 par l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), le label Eco-propre encourage les villes à améliorer durablement la propreté des espaces publics. Durablement, c'est-à-dire en valorisant les actions durables pour lutter contre les salissures (équipements, communication, sensibilisation, etc.) plutôt que les moyens pour nettoyer, même si ceux-ci restent les fondamentaux du travail.

Cette dynamique, maintenue dans l'agglomération malgré la crise sanitaire, a été récompensée en novembre par l'obtention du label Ville Eco-propre, avec une première étoile sur une échelle qui en compte cinq.

Désormais, m2A évalue la propreté d'un échantillon de ses espaces publics selon les indicateurs objectifs de propreté ou IOP établis par l'AVPU. 52 sites sont évalués mensuellement pour :

- Identifier les points sensibles sur l'agglomération,
- Trouver les solutions durables pour les corriger.

Prochaine étape : la 2e étoile, avec la mise en œuvre de ces plans d'action adaptés. ■

4 866 corbeilles, soit 1 corbeille pour 60 habitants en moyenne.

135 nouvelles implantations et **207** remplacements en 2020, pour un coût total de plus de **96 900 €**

517 distributeurs de canisacs, dont **32** nouvelles implantations

33 nouveaux mégotiers installés. Coût : **6980 €**.

4 932 tonnes de déchets ramassés par balayage manuel et mécanisé.

40 opérations du Groupe d'intervention polyvalent de la propreté (actions de propreté globale d'un secteur ciblé)

90 tonnes de sel consommées

1 opération de déneigement

COLLECTE

Le « porte-à-porte » généralisé

7500 habitants concernés, plus de 3000 bacs bruns et autant de bacs jaunes distribués et un démarrage reporté au 1er juillet en raison du Covid : avec l'intégration des communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau au système de collecte en porte-à-porte des recyclables, **le ramassage des ordures ménagères et des recyclables est désormais identique sur tout le territoire de l'agglomération**.

Plus pratique pour les habitants, la collecte en porte-à-porte est aussi plus efficace pour collecter les matières recyclables.

ENVIRONNEMENT MOBILITÉS PATRIMOINE
PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET BÂTIMENTS

LE CHANTIER DE L'ACCESSIBILITÉ À MI-PARCOURS

Rampe d'accès, ascenseur, signalétique : d'ici 2025, tous les bâtiments publics m2A recevant du public devront être aux normes d'accessibilité.
Une course de fond arrivée à mi-parcours.

Le charme de l'ancien n'empêche pas la modernité. En 2020, l'Auberge du zoo à Mulhouse, établissement appartenant au patrimoine communautaire et recevant du public, a été mise aux normes d'accessibilité. Et ce conformément aux obligations règlementaires et au planning de travaux établi par la Direction Performance énergétiques et bâtiments, en charge de ce dossier.

Ajustements permanents

« D'ici 2025, tous les bâtiments de ce type, y compris ceux de la Ville de Mulhouse, le service étant mutualisé, devront être accessibles », souligne Julien Chazerand, responsable de la Direction Performance énergétiques et bâtiments. Un chantier d'autant plus considérable que *« les normes évoluant régulièrement, les modifications, adaptations ou ajustements sont permanents »*.

Rythme respecté

La programmation des travaux se fait sur neuf ans (2017-2025), par tranche de trois ans. 2020 lance donc la seconde phase de l'opération. Jusqu'ici, le rythme est respecté : d'ici 2025, 60 bâtiments doivent être mis aux normes.
« Chaque intervention nécessite une phase d'études, puis de travaux, avant la certification de conformité par les services de l'État. » Une quinzaine d'agents sont mobilisés et un coordinateur dédié organise les plannings.



Équipements et signalétique

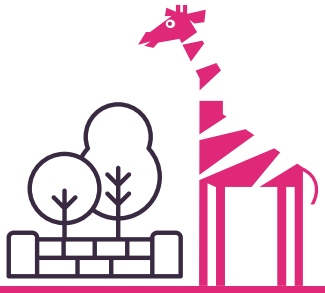
Les travaux peuvent porter sur l'installation d'un ascenseur, l'aménagement d'une rampe d'accès et la normalisation des dimensions des sanitaires, comme à l'Auberge du zoo. Mais l'accessibilité concernant l'ensemble des handicaps (auditif, visuel, etc.) *« La mise en place de signalétiques adaptées est également nécessaire »*.
Les sites périscolaires, également concernés, font l'objet d'une programmation complémentaire. ■





***LE LEARNING CENTER**, bibliothèque nouvelle génération de l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse, a ouvert ses portes en septembre, mettant un point final à un projet exceptionnel à plus d'un titre :*

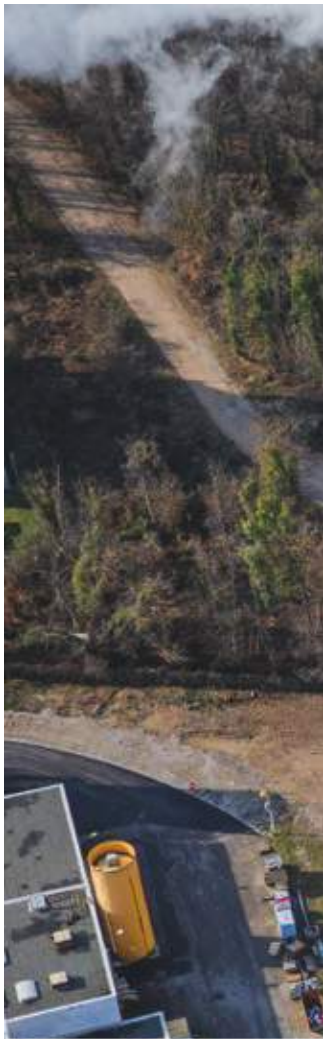
- ***Par sa nature,** avec un équipement novateur dans sa conception,*
- ***Par son montage,** avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à m2A par l'Université pour l'ensemble des co-financeurs : État, Région, Conseil départemental, Ville de Mulhouse,*
- ***Par sa durée,** effet conjugué des aléas de chantier et de la crise du Covid.*



PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

Après quatre ans de travaux préparatoires, le **projet Horizon Afrique** du Parc zoologique et botanique de Mulhouse est prêt à démarrer (page 62). Les équipements, les matériaux et les entreprises ont été choisis.
Un investissement de 12 M€ pour ce nouvel espace immersif dédié à deux écosystèmes africains menacés : la forêt tropicale de Haute-Guinée et la savane zébrée.

UNE ÉNERGIE PLUS VERTE À L'EST



Les travaux du nouveau réseau de chaleur sur Rixheim, Riedisheim, Illzach et Mulhouse ont démarré en septembre. À terme, Valorim permettra d'éviter l'émission de 6000 tonnes de CO_2. Précisions avec Julien Chazerand.

Julien Chazerand est responsable de la Direction Performances énergétiques et Bâtiments.

LE PRINCIPE. Il s'agit de récupérer l'énergie dégagée par la combustion des déchets de l'usine d'incinération du SIVOM à Sausheim pour chauffer de l'eau à 109 degrés, puis de la transporter sur plusieurs kilomètres pour alimenter le réseau de chauffage urbain, en remplacement du gaz.

LE PÉRIMÈTRE. Ce nouveau réseau intercommunal alimentera les quartiers Ile Napoléon, Entremont et Sainte-Ursule à Rixheim et Riedisheim, Jonquilles et Fleurs à Illzach et Drouot à Mulhouse.

LES TRAVAUX. Le chantier a démarré à l'automne 2020 à Sausheim, puis Rixheim pour se poursuivre à Illzach. En plus de la mise en place des réseaux, le projet comprend la construction d'une chaufferie d'appoint. L'ensemble doit être achevé fin 2021.

LES OBJECTIFS. Tout comme le projet d'extension vers le quartier Bel-Air à Mulhouse du réseau alimenté par la centrale thermique de l'Illberg, cette opération vise à développer les énergies renouvelables dans l'agglomération, pour lui permettre de produire l'énergie qu'elle consomme. **Une ambition formalisée dans le Schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur m2A.** ■







75 % de chaleur de récupération sont issus de l'usine d'incinération des ordures ménagères du SIVOM de la région mulhousienne.

SERVICES À LA POPULATION
SPORTS

LE NOUVEAU PLATEAU MÉDICALISÉ MARQUE DES POINTS



Conçu sur un modèle de partenariat innovant, le plateau technique médicalisé de l'IMSSA a fait un parcours sans faute. Retour sur une première année d'exploitation avec son responsable, le docteur Stéphane Lefebvre.

Le plateau technique médicalisé a trouvé son public. Et ce grâce à *« Un modèle innovant où tout le monde, sportifs, professionnels et usagers, trouve son compte »*, résume le praticien.
« À l'origine, l'idée était de créer un outil de pointe à destination des sportifs de haut niveau et de le mettre à disposition du plus grand nombre. Car le gain thérapeutique amené par ces techniques est parfois encore plus élevé pour tout un chacun que pour des sportifs de haut niveau ».

La clé du succès : interdisciplinarité, mutualisation et attractivité.

« L'IMSSA réunit en un seul lieu et de façon harmonieuse plusieurs disciplines. La mutualisation des moyens est un atout : elle crée un lien entre les acteurs du monde du sport».
« Pour les professionnels de santé, c'est une structure très attractive, avec l'accès à des outils exceptionnels, des conditions de travail valorisantes et valorisées au sein d'un collectif. »
Enfin, « *Le projet est évolutif, bénéficie du soutien d'une administration très réactive et d'un écosystème favorable, avec la proximité de nombreuses structures, universitaires notamment : filière STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives, Learning center…* » ■

IMSSA CRYOCENTRE
INSTITUT MEDICO SPORTIF SUD ALSACE

LE PLATEAU TECHNIQUE MÉDICALISÉ fait partie de l'Institut médico-sportif sud-Alsace ou IMSSA, ouvert en février 2020 au Centre sportif régional d'Alsace (CSRA).

280 m², un médecin, trois kinésithérapeutes et deux infirmières au démarrage (l'équipe s'est étoffée tout au long de l'année, avec notamment deux rhumatologues et un neurologue) et les équipements suivants :

- Un plateau technique de kinésithérapie,
- Un plateau technique de physiothérapie,
- Un laboratoire d'isocinétique (qui mesure la capacité musculaire après une blessure ou une chirurgie par exemple),
- Des locaux de consultation.

Autant d'atouts pour accueillir les délégations sportives à la recherche d'un site de préparation en prévision des JO 2024.





m2A DANS LE PELOTON DE TÊTE

Labellisée Centre de préparation pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, m2A se place en 2e position pour ses capacités d'accueil de délégations internationales. Explications avec Nicolas Wolf, référent Paris 2024 pour m2A.

Dans la compétition lancée pour accueillir en France les sportifs sur la route de Paris 2024, l'agglomération mulhousienne se place en seconde position, avec des possibilités d'accueil de sportifs dans 35 disciplines différentes : 20 olympiques, 15 paralympiques et 17 installations au service de l'excellence sportive.

Premier atout : la qualité et la diversité des équipements

« L'obtention de ce label Centre de préparation aux Jeux illustre la qualité et la richesse des équipements sportifs de l'agglomération. Car pour être homologué, il faut remplir les conditions requises pour les 35 disciplines, chacune ayant son propre cahier des charges : dimensions du terrain, hauteur de plafond, type de surface, etc. »

« Les capacités de restauration ou de traduction font également partie des critères de sélection, d'où la collaboration avec le service Développement international et l'Office de tourisme de Mulhouse et sa région. »

Deuxième atout : l'unité de lieu

« Sur un même périmètre, on a le Centre Sportif Régional Alsace avec ses capacités d'hébergement, de restauration et son plateau technique médicalisé ; la plaine de l'Ill, trois bassins olympiques, le Palais des sports et le stade de l'Ill, sans oublier la base de canoë-kayak de Mulhouse-Riedisheim et celle d'aviron à Niffer ainsi que des équipements de haute performance dans les communes de Pulversheim, Rixheim et Pfastatt. Nous avons aussi noué un partenariat avec Cernay pour intégrer le centre de tir de ball-trap. »

De quoi accueillir des équipes du monde entier en stages de préparation, d'entraînement ou « terminaux », c'est-à-dire à deux ou trois semaines des JO.

Bien sûr le match ne fait que commencer : *« Il a une grosse concurrence sur les CPJ, mais on a une vraie carte à jouer. À nous de bien nous positionner ! »* ■

JOUER SUR L'ATTRACTIVITÉ

Avec ses deux labels, Terre de Jeux, obtenu fin 2019 et surtout Centre de préparation aux Jeux en novembre 2020, m2A mise sur le sport de haut niveau pour renforcer son attractivité. Elle place ainsi ses équipements sportifs communautaires dans le viseur des comités olympiques et paralympiques du monde entier.

« À l'échelle du territoire, explique Nicolas Wolf, référent Paris 2024 m2A, on espère créer une émulation autour du sport en favorisant les échanges, en donnant accès à des entraînements ou à des athlètes pour les scolaires, l'encadrement et les membres d'association sportives, le grand public… Ce sera aussi l'occasion de mettre en avant l'interculturalité. »

LES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

387 000 €

investis en travaux de rénovation et de maintenance dans les équipements aquatiques communautaires,

dont **132 000 €**

pour la seule patinoire olympique (travaux étanchéité toiture et intervention sur production frigorifique notamment).

… ET DANS LES ÉQUIPEMENTS TERRESTRES

355 300 €

investis pour la rénovation, la maintenance ou l'achat de matériel au Palais des sports, au stade de l'Ill, au Waldeck, au centre équestre et au stade de foot de Riedisheim,

dont **117 300 €**

pour les travaux de rénovation au Centre sportif régional Alsace (CSRA).











EN CHIFFRES

Fréquentation : l'effet Covid

Piscines

170 000
entrées (752 000 en 2019)

École de natation :
17 187
(enfants et adultes)

Bébés nageurs
et Jardin aquatique :
1 482

Patinoire

43 387
entrées (119 000 en 2019)

AU CSRA

Le Centre sportif régional Alsace garde le rythme

18 997
nuitées (22 074 en 2019)

55 903
prestations de restauration
(70 260 en 2019)

5 472
heures de mise à disposition des salles de sport
pour **39 746** sportifs
(8000 heures en 2019)

43
athlètes en internat
(48 en 2019)

223 **demi-journées**
de mise à disposition des salles de réunion
pour **4 771** personnes
(baisse considérable due à la crise sanitaire)



ENFANCE ET FAMILLE
PÉRISCOLAIRE

PRIORITÉ AUX ENFANTS DES « PREMIÈRES LIGNES »

Dès le 17 mars, les équipes périscolaires se sont mobilisées pour accueillir les enfants des personnels prioritaires. Un accueil 7 jours sur 7 assuré par près d'une centaine d'agents de terrain.

Tout le service Périscolaire, 75 agents d'animation et une vingtaine d'agents de cantine se sont mobilisés pour accueillir, dès les premiers jours du confinement, les enfants des personnels prioritaires, soignants et forces de l'ordre en tête. Un accueil assuré 7 jours sur 7 et de 7h30 à 21h30.

Près de 200 enfants accueillis

« Pour organiser cet accueil prioritaire, nous avons ouvert une quinzaine de sites périscolaires sur tout le territoire : dans la bande rhénane, à Berrwiller, Bollwiller, Illzach, Kingersheim, Mulhouse, Pfastatt, Riedisheim, Rixheim, Wittelsheim », relate Sophie Guérin, responsable du service périscolaire au sein de la Direction enfance et famille.

« Les week-ends et jours fériés, les enfants étaient accueillis au centre Wallach à Riedisheim. Fin avril, nous avions jusqu'à 190 enfants à midi et jusqu'à une centaine le soir. Un accueil prioritaire a aussi été organisé en crèches. »

Un strict protocole sanitaire

Pour assurer l'accueil dans ce contexte inédit de pandémie, les agents ont dû appliquer le protocole sanitaire édicté par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. En l'occurrence *« Port permanent du masque et distanciation sociale pour les agents ; désignation d'assistants sanitaires parmi les agents d'animation pour assurer la désinfection des surfaces et du matériel ; limitation des interactions entre les enfants et maintien de la distanciation. Ce qui, clairement, n'a pas été facile, notamment au moment des repas. »*

Tout comme le dispositif d'accueil initial, les règles sanitaires ont progressivement évolué, nécessitant *« une adaptation constante des agents »* soulignée par Sophie Guérin. ■

AU PÉRISCOLAIRE, LA NUMÉRISATION DES SERVICES MET LE TURBO

La crise sanitaire a mis un coup d'accélérateur à la numérisation programmée du service d'inscription et de paiement.

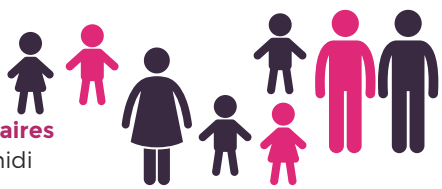
Avant la pandémie, les dossiers d'inscriptions en périscolaire étaient transmis aux familles en version papier, complétés puis remis directement au responsable périscolaire sur site. Le Covid a tout changé. Depuis la rentrée 2020/2021, les inscriptions se font exclusivement en ligne.
Première étape : télécharger le document sur le site ***www.mulhouse-alsace.fr***
Puis créer un « compte famille » en envoyant fiche d'inscription, fiche sanitaire et justificatifs demandés (domicile, attestation d'emploi et avis d'imposition, scannés ou photographiés) par mail à l'adresse dédiée ***perisco@mulhouse-alsace.fr***
La procédure peut se faire directement sur le portail périscolaire du site de m2A pour les familles disposant déjà d'un compte.



En cas d'illectronisme

Les familles ayant des difficultés avec l'informatique ont été orientées vers les responsables de sites périscolaires au moment de la rentrée et/ou vers les espaces France Services – maisons de services au public, qui accompagnent les personnes dans leurs démarches numériques.
La réponse, elle, est envoyée par mail aux familles avant les vacances d'été. ■

92
nouvelles places périscolaires
créées pour la pause de midi



et 54 le soir à Didenheim, Eschentzwiller, Mulhouse Illberg, Mulhouse Quimper, Pulversheim et Zimmersheim

102
sites périscolaires

68 en gestion directe,
34 en gestion déléguée

+ de 8000 places sur le temps de midi
+ de 5200 places sur le temps du soir

FINI LE PRÉPAIEMENT

Autre nouveauté de cette rentrée périscolaire 2020/2021, la fin du prépaiement. **La facturation est désormais mensuelle**. Concrètement, les familles ne versent plus d'acomptes mais paient après le service rendu, à la fin de chaque mois.
Un avis de somme à payer est envoyé avec détail disponible dans le « compte famille » sur le portail périscolaire du site internet m2A. Comme pour les inscriptions en ligne, les responsables de site ont été sollicités pour aider au changement d'habitudes.
La tarification est restée la même.

ENFANCE ET FAMILLE
PÉRISCOLAIRE

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES PETITS

Tour d'horizon des investissements réalisés pour les citoyens de demain.



OTTMARSHEIM

Après une année de travaux, L'Ile aux Enfants, la structure multi-accueil d'Ottmarsheim, a pris possession de ses nouveaux locaux en janvier 2020. Avec une surface de 600 m², la crèche dispose à présent de 35 places.

Coût de l'opération 833 000 € TTC, co-financés par m2A, à hauteur de 473 000 €, et par la CAF.





BRUNSTATT-DIDENHEIM

Lancés début 2020, deux chantiers pour les périscolaires sont en cours sur la commune.

Tous deux visent à augmenter la capacité d'accueil face aux besoins croissants des familles et à améliorer les conditions d'accueil des enfants.

La création de 420 m² de locaux périscolaires dans l'ancienne mairie de Didenheim va faire passer de 58 à 70 la capacité d'accueil d'enfants pour les activités périscolaires et extrascolaires de Didenheim.

Budget de l'opération de Didenheim, coordonnée par la commune : 770 400 € TTC (montant prévisionnel de l'opération, équipements et mobiliers compris) dont 650 400 € TTC financés par m2A.



ESCHENTZWILLER

La réhabilitation des locaux périscolaires, aménagés au sein de l'école, est terminée. Les locaux ont été rénovés et agrandis pour passer à 250 m². 72 enfants y sont accueillis pour la pause méridienne.
Un investissement de 200 000 € TTC.



KINGERSHEIM

Le remplacement du bâtiment modulaire au sein du Village des Enfants a permis de créer sur 260 m² de nouveaux espaces d'activités et de restauration.
Montant de l'investissement : 552 000 € TTC.





Avec une extension de 500 m², le périscolaire de la rue du Fossé à Brunstatt-Didenheim disposera de 120 places (au lieu de 80) pour organiser deux services de restauration pour les enfants de l'école élémentaire Prévert et pour leurs camarades de maternelle. Le nouveau bâtiment permettra aussi d'accueillir les activités extrascolaires.

Coût de l'opération, également coordonnée par la commune : 1,28 M€ TTC, dont 1,16 financés par l'agglomération.

CHIFFRES PETITE ENFANCE

34 **structures collectives « Petite Enfance »** soit 1/3 des établissements d'accueil du jeune enfant du département (4 en gestion directe, 30 en gestion déléguée).

1 569 **places en multi-accueil** (soit plus de 4 700 enfants accueillis)

165 **places en jardin d'enfants**

10 **Relais Assistantes Maternelles**

1 300 **assistantes maternelles agréées**

10 **Lieux d'Accueil Enfants Parents**

11 **Relais Petite Enfance** (plateforme de centralisation des préinscriptions)

FAMILLE ET ENFANCE
BIBLIOBUS

LE BIBLIOBUS EXPÉRIMENTE LE « PRÊT À EMPORTER »

Crise sanitaire oblige, le bibliobus a dû faire en 2020 une très longue halte avant une reprise en juin sous une forme adaptée.

À l'arrêt pendant toute la durée du confinement, le bibliobus a repris ses activités début juin en « prêt à emporter ». Les documents réservés étaient remis aux usagers à l'arrière du véhicule.
Ce « click and collect » n'a été proposé que de ce côté-ci du Rhin, les stationnements à Fribourg, Lörrach et Neuenburg ayant été supprimés avec la fermeture des frontières. La dernière tournée des écoles début juillet a servi à récupérer l'ensemble des documents en prêt.
En septembre, les usagers ont à nouveau pu accéder au bibliobus mais en jauge limitée (deux personnes à la fois). La desserte des écoles a également repris mais avec un accès limité pour les enfants.
Le nombre de prêts a baissé de près de la moitié par rapport à 2019. Une baisse liée à l'interruption de service du 16 mars au 31 mai et à une fréquentation moindre en raison de la diminution de la jauge. ■



16 347 documents prêtés dont
5 803 documents adultes
10 544 documents jeunesse



ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

TOURISME : LA DYNAMIQUE STOPPÉE NET

La crise du Covid a mis un coup d'arrêt à la tendance positive enregistrée en 2019 par les acteurs du tourisme du territoire. Le nombre de nuitées enregistrées illustre l'ampleur des dégâts.

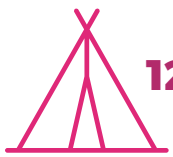
Si la clientèle de proximité et les touristes européens ont permis de soutenir la fréquentation estivale, l'arrière-saison, avec notamment le tourisme d'affaires et les groupes, a été fortement impactée. Le reconfinement et le couvre-feu ont pratiquement réduit à néant les nuitées généralement enregistrées sur la période des fêtes de fin d'année.



160 000 nuitées
sur la période estivale, soit un peu moins de la moitié des nuitées enregistrées en 2019.
Les clientèles européennes ont permis de soutenir la fréquentation ; et ce, malgré la forte baisse du nombre de touristes espagnols et italiens.

Au total, 370 000 nuitées ont été enregistrées sur l'ensemble du territoire pour l'année 2020. Soit une baisse de 60 % par rapport à 2019.

L'Auberge de jeunesse et le Camping de l'Ill ont continué à fonctionner en adoptant des mesures sanitaires de nature à rassurer les touristes et en s'adaptant aux nouvelles demandes. Si le camping a pu bénéficier d'une nouvelle clientèle de proximité, avec 51% de touristes français (ils étaient 32% en 2019), l'Auberge de jeunesse a durement pâti de l'absence des groupes scolaires et des clubs sportifs. ■



12 000 nuitées
au Camping de l'Ill
(32 000 en 2019)

3 567 nuitées
à l'Auberge de jeunesse
(11 509 en 2019).



Mulhouse Alsace Agglomération

SOUTIEN **FINANCIER**

745 000 €

c'est le montant de la subvention versée à l'Office de tourisme et des congrès de Mulhouse et sa région, qui a adapté son plan d'action pour accompagner au mieux les professionnels du secteur.

Hébergement insolite au Camping de l'Ill



ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

« LE TAPIR A DONNÉ LE TEMPO »

En juin, les visiteurs du Parc zoologique et botanique ont découvert un nouvel enclos réunissant tapir malais et macaques à crête. Une cohabitation inédite pour une première européenne, racontée par Brice Lefaux, directeur du parc.

Ça ressemble à une colocation : chacun sa chambre, cuisine et salon partagés. Depuis le printemps, tapir malais et macaques à crêtes se partagent un nouvel enclos au zoo. Ces deux espèces ont en commun leur pays d'origine, l'Indonésie ; d'être menacées par la déforestation et/ou le braconnage et de faire l'objet de programmes de conservation.
« Mais dans la nature, ces deux espèces ne vivent pas ensemble. Pour les réunir dans un même espace, il a donc fallu procéder pas à pas et réfléchir à des zones de repli en cas de cohabitation non souhaitée. » Les macaques disposent donc d'une volière, le tapir d'un pré-parc si les relations de voisinage venaient à se tendre.

Scrutés à la loupe

« La mise en contact s'est faite très progressivement et avec beaucoup de précautions. Elle a pris plus de deux mois. Puis les interactions ont été scrutées au téléobjectif pendant quatre mois. »
Premier à prendre possession des lieux, le mâle tapir a été rejoint par le mâle macaque puis par les deux femelles. *« C'est le tapir qui a donné le tempo : il avait un peu peur au début, les macaques étant plus à l'aise. »*
Une femelle tapir (l'espèce est monogame) doit arriver à l'hiver 2021.

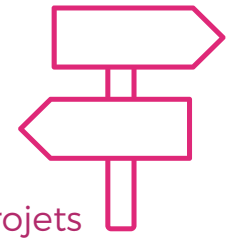
Le retour des tapirs

Identifiée dans le master plan 2015-2020 comme zone à améliorer, la rénovation de l'enclos a démarré en 2018. *« On a pris l'enclos des chameaux, déplacés à l'entrée, et entièrement repensé l'espace. »*
A noter que dans les années 90, le parc était le plus grand reproducteur de tapirs malais. Avant que la tuberculose ne les décime…

Interaction et biodiversité

« Cette stratégie de cohabitation entre espèces est développée depuis une dizaine d'années. Elle permet de réunir davantage d'espèces sur un même espace et rend concrète aux yeux des visiteurs l'idée de nature comme interaction entre espèces animales et végétales. » Message également porté par la nouvelle signalétique. ■

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE, NOUVEAUX MESSAGES



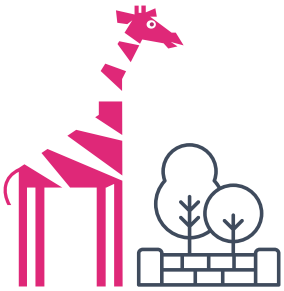
Si la crise sanitaire a chamboulé tous les projets du parc, elle a accéléré la rénovation de la signalétique.

230 jours de recherches et de travail pour 160 panneaux réalisés. Des dessins et des infographies accessibles à tous et des textes en trois langues, pour indiquer non seulement la biologie des espèces présentées, mais aussi les menaces qui pèsent sur elles, conformément à la réglementation et aux préconisations de l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA), dont le parc zoologique et botanique est membre.

Observer et agir

« L'idée de cette nouvelle signalétique est à la fois de montrer un environnement naturel en interaction, c'est-à-dire la biodiversité, et de susciter la réflexion sur nos moyens d'agir en tant que consom'acteurs », explique Brice Lefaux, vétérinaire et directeur du parc. Ce type de panneaux d'information complètent par exemple l'enclos mixte tapir malais / macaques à crête que le public a découvert à la réouverture du parc, le 3 juin 2020. ■





HORIZON AFRIQUE : « ON A PRÉPARÉ LE TERRAIN »

En prévision des gros travaux de construction de l'espace Horizon Afrique, le Parc zoologique et botanique s'est mis en ordre de bataille.

« Il va y avoir des travaux sur près de deux hectares, soit près de 10% du parc : autant dire qu'on a préparé le terrain », résume Brice Lefaux, le directeur du zoo.

Programmé à l'automne 2021, le chantier Horizon Afrique va redistribuer les circulations et le sens de visite. Le projet phare du master plan 2015-2020 prévoit l'aménagement d'un nouvel espace immersif dédié à la savane et à la forêt tropicale.

Sur 1,5 hectare et avec trois nouveaux bâtiments dont une verrière, il permettra aussi d'accueillir de nouvelles espèces africaines menacées, girafes en tête.

En préalable à ces très gros travaux, plusieurs opérations ont été organisées. Du côté des équipements, l'aire de jeux a été démontée et un foodtruck de l'Auberge du zoo invité à retourner en cuisine.

Plus délicat, des espèces ont dû être déplacées : les grues ont rejoint les okapis et les flamants roses ont migré vers les zoos de Lyon et Vincennes - le trajet retour est prévu, quand les travaux seront achevés. ■



MASQUES ET CERCEAUX POUR LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Masques obligatoires pour les adultes et cerceaux pour la distanciation durant les activités avec les enfants : le Parc zoologique et botanique de Mulhouse s'est adapté aux contraintes sanitaires pour organiser ces rendez-vous.

Les animations grand public ont réuni :
200 participants à la journée spéciale Cinéma en plein air
2900 au weekend pour la protection du panda roux
4 729 pour la journée découverte.

Les animations régulières ont pu avoir lieu avec des adaptations sanitaires adéquates.
160 participants aux deux nuits de la chauve-souris
1400 rendez-vous animaliers
32 000 visiteurs sensibilisés à la protection de la nature ! ■

CINÉMA : UNE ANNÉE RECORD POUR LES TOURNAGES

Déjouant le scénario catastrophe, m2A a enregistré 74 jours de tournage. Un chiffre qui fait de 2020 une année exceptionnelle malgré la situation sanitaire.

Avec trois « grosses productions » et 74 journées de tournage, m2A est devenue la 2e destination préférée - après Strasbourg - des productions cinéma dans le Grand Est. L'agglomération mulhousienne s'est retrouvée à l'affiche de trois productions d'ampleur :

Premier long métrage de Cécile Ducrocq avec Laure Calamy, *Une femme du monde* a démarré fin novembre. Clap de fin prévu en janvier 2021. Soit 36 jours de tournage à Bantzenheim, Kingersheim et à la Commanderie de Rixheim entre autres.

Web-série décalée créée pour Arte, *Le Somnambuliste* de Jérémy Strohm, a réuni une équipe de 25 personnes. Un tournage de 21 jours à Mulhouse et Eschentzwiller, pour tourner ces six épisodes de dix minutes, diffusés sur Arte en mai 2021.

Pour *Meurtres à Mulhouse*, téléfilm de la collection Meurtres à… diffusée sur France 3, 60 personnes ont travaillé 16 jours durant à Mulhouse mais aussi dans le Bassin potassique. L'épisode a également été diffusé sur la RTBF et la TSR.

Autre série de France Télévision, *En quête de vérité* a posé ses caméras pendant une journée dans les locaux du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse Sud-Alsace.

Les communes mobilisées

Sur chacun de ces tournages, les communes concernées se sont mobilisées pour apporter un soutien, sous différentes formes :

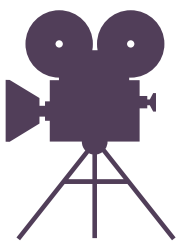
- Mise à disposition de biens immobiliers
- Accompagnement administratif
- Accompagnement logistique
- Facilitation en matière d'occupation du domaine public et de police. ■

Pour renforcer sa politique d'accueil des équipes de tournage et de production, m2A a mis en place dès 2017 deux leviers d'action :

- **Un interlocuteur unique : la Mission cinéma.** Elle informe, accompagne et facilite les tournages sur le territoire, en s'appuyant sur les forces vives locales.
- **Un fonds de soutien : le Fonds de soutien aux tournages complète le Fonds d'aide régional à la production.** Doté de 50 000 € et abondé de 50 % par le Centre national de la cinématographie (CNC), il peut appuyer un projet au cas par cas. En 2020, *Le Somnambuliste*, *Meurtres à Mulhouse* et *Une femme du monde* en ont bénéficié.

4
tournages

500 000 €
de retombées économiques



TRAVELLING ARRIÈRE SUR 2020

Janvier Présence au salon des tournages *The Production Forum*, les 16 et 17 à Paris, avec la Région et le réseau Plato.
Février *Le Clou du spectacle* au théâtre de la Sinne à Mulhouse.
Août Tournage du *Somnambuliste*.
Octobre Signature de la nouvelle convention triennale Plato. Présentation de la politique de tournages éco-responsables. Tournage du téléfilm *Meurtres à Mulhouse* et lancement de l'expérimentation éco-responsable.
Novembre Tournage de la série TV *Enquête de vérité*.
Décembre Début du tournage du long-métrage *Une femme du monde*.

UNE PREMIÈRE POUR DES PRODUCTIONS PLUS VERTES

> Le secteur du divertissement réfléchit à son empreinte carbone, qui conditionnera probablement les aides publiques à la production dans les années à venir.





m2A a donc choisi de s'engager dès à présent dans la mise en œuvre de tournages éco-responsables sur son territoire. Une initiative unique en France, menée en partenariat avec la Région et le Bureau d'accueil des tournages de l'Agence Culturelle Grand Est.

Test avec France 3

Le tournage de la série télé *Meurtres à Mulhouse* a servi d'expérimentation dans une démarche écoresponsable.

La Mission cinéma et le service Développement durable de m2A ont étudié tous les scénarios où une action environnementale pouvait être réalisée. Les mesures proposées à la production ont ensuite été formalisées par une charte.

Le réseau PLATO a été créé par la Région Grand Est, porte d'entrée des producteurs souhaitant tourner en province, et l'Agence culturelle Grand Est, avec le soutien du CNC.

PLATO fédère les collectivités désireuses de s'engager pour le cinéma dans le Grand Est. m2A en fait partie depuis sa création.

Une convention triennale liant Mulhouse Alsace Agglomération, la Région et le Bureau d'accueil des tournages de l'Agence culturelle, précise les modalités, notamment financières, du partenariat. Elle a été renouvelée pour la période 2020- 2021- 2022.

TOURNAGES ÉCO-RESPONSABLES

Alimentation, déchets, énergie, transports : le contrat d'engagement élaboré par m2A et ses partenaires de la Région et de l'Agence culturelle en faveur de productions cinématographiques plus durables, propose toute une série de mesures :

- Mise à disposition de poubelles de tri et de conteneurs pour les déchets liés à la décoration
- Distribution de gourdes en inox aux équipes pour éviter les bouteilles plastique
- Mise en relation pour l'approvisionnement en gobelets réutilisables pour les figurants, invités, etc.
- Prescription d'une cantine écoresponsable et en circuit court
- Recours aux modes de déplacements doux et compte mobilité ; location de véhicules hybrides et électriques
- Recours aux branchements électriques temporaires (coffrets forains)
- Recours aux compétences techniques locales.

Enfin, pour réduire les quantités de déchets générés par la décoration, un projet de recyclerie/ressourcerie pour le mobilier et les décors est à l'étude.



Mulhouse Alsace Agglomération

« C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE JE DIRIGEAIS AUTANT DE PERSONNES ! »

Pour les besoins de son court métrage « Le Clou du spectacle », le réalisateur mulhousien Olivier Arnold a convié 300 personnes au théâtre de la Sinne et les a transformées en spect'acteurs.

Olivier Arnold s'en amuse encore : *« C'est bien la première fois que je dirigeais 300 personnes ! »*
Le 25 février, pour la première de *Départ en fanfare*, son précédent court-métrage, il réunit 300 personnes au théâtre de la Sinne à Mulhouse, avec Jean-Claude Dreyfus en guest star.
Et profite de l'occasion pour tourner la dernière séquence de son nouveau court-métrage, *Le Clou du spectacle* avec ce même Jean-Claude Dreyfus, cette fois dans le rôle d'un mentaliste de gala.

Figurants acteurs

« Le Clou du spectacle, décrit Olivier Arnold, *est un film un peu militant, inspiré de la démission de Nicolas Hulot à l'été 2018 et qui m'avait vraiment frappé. La séquence finale se déroule dans un gala de bienfaisance au profit de l'environnement. Et cette scène nécessitait la présence de 300 figurants. Mais je ne voulais pas qu'ils fassent* « seulement » *de la figuration. D'où cette idée d'en faire des acteurs. »*

Faciliter les projets

« La Mission cinéma nous a largement facilité la tâche pour cette aventure, souligne Olivier Arnold. *La mise à disposition du lieu, le stationnement, la communication… Des petites choses qui, mises bout à bout, permettent aux projets d'exister ! »* ■

ATTRACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE ET CULTUREL
MUSÉES

« LE PATRIMOINE NE SE CONSERVE PAS TOUT SEUL »

Catherine Fuchs-Roucher-Sarrazin est conservatrice du patrimoine et coordinatrice scientifique pour les Musées Mulhouse Sud Alsace. Zoom sur un travail à la fois technique, créatif et indispensable.

Préserver des œuvres, des objets, des archives, nécessite un travail constant, beaucoup de technicité mais aussi de la créativité. » Précisément ce qui a séduit Catherine Fuchs-Roucher-Sarrazin.

Aide et conseil

Catherine Fuchs-Roucher-Sarrazin assure l'intérim sur le poste de conservateur du patrimoine au Musée de l'Auto depuis septembre 2019. Elle est également coordinatrice scientifique pour les musées de l'agglomération. *« Mon rôle est d'aider les musées, de les conseiller, de leur prêter main-forte pour toutes les questions de conservation et de gestion des collections. »*

Rigueur scientifique

*« Les musées font appel à moi selon leurs projets et leurs besoins. Peu de gens le savent, mais nombre de nos musées sont Musées de France, une appellation qui témoigne de l'extraordinaire richesse de nos collections, pour la plupart uniques. Mais cette appellation implique aussi des obligations règle*mentaires et un travail scientifique rigoureux. »

Partage d'expérience

« L'intérêt de la coordination, c'est de jouer le collectif pour briser l'isolement et s'entraider. Nous échangeons sur nos pratiques, sur nos problématiques communes pour préserver et valoriser ce patrimoine unique, qui participe à l'attractivité du territoire. » ■







La Grange à bécanes à Bantzenheim

« DES MISSIONS TRÈS VARIÉES »

Assistant de conservation du patrimoine au musée de la Mine et de la Potasse, Loïc Demesy est le seul salarié de ce musée animé par des bénévoles de *l'association Kalivie*.

« Gestion des collections, lien avec l'équipe bénévole, accueil des visiteurs et médiation culturelle : mes missions sont très diverses », indique Loïc Demesy. Assistant de conservation du patrimoine, le jeune homme a pris ses fonctions en février 2020. Un mois plus tard, le confinement fermait les portes de l'établissement. Avant que la réouverture du musée et les visiteurs de l'été le mobilisent intégralement sur l'accueil et la médiation.

« J'aime faire découvrir le patrimoine »

Loïc Demesy jongle entre ses différentes missions selon les besoins. Une polyvalence qu'il apprécie autant que ce musée qui retrace l'exploitation de la potasse en Alsace.

« J'aime faire découvrir ce pan du patrimoine que beaucoup de gens ignorent en partie. La salle des pendus en particulier m'a beaucoup impressionné à mon arrivée ; le bâtiment lui-même est un joyau. Quant à la collection minéralogique, en particulier le remplissage sédimentaire du fossé rhénan, elle est géniale ! » ■



Le Musée du Papier peint à Rixheim

LA NUMÉRISATION DES COLLECTIONS EST LANCÉE

C'est l'un des projets coordonnés par Catherine Fuchs-Roucher-Sarrazin : l'informatisation des collections, qui ouvre de nouvelles perspectives.

« Informatiser la gestion des collections est une obligation règlementaire pour un certain nombre de musées. Mais cela va surtout faciliter la gestion des collections pour l'inventaire, le récolement, les prêts… », explique Catherine Fuchs-Roucher-Sarrazin.

Quatre musées se sont lancés dans la numérisation de leurs collections : le **Musée National de l'Automobile - Collection Schlumpf**, la **Cité du Train - Patrimoine SNCF**, le **Musée de l'Impression sur Étoffes** et l'**Écomusée d'Alsace**.

« Si la crise sanitaire nous a obligé à annuler toutes les formations prévues pour le personnel et les bénévoles sur l'informatisation, elle nous a permis d'avancer plus vite sur la gestion et la mise en valeur des collections. »

Intérêt supplémentaire de l'opération : *« Nous allons progressivement mettre nos collections en ligne. Et renforcer ainsi notre visibilité et notre attractivité. »* ■

LE SOUTIEN FINANCIER DE M2A



GRANGE À BÉCANES, MUSÉE RHÉNAN DE LA MOTO
Fonctionnement : **7 500 €**
Investissement : **3 000 €**

LE 1ER PÔLE EUROPÉEN DE MUSÉES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Notre agglomératon abrite le pôle de musées techniques et scientifiques le plus important d'Europe.

8 musées relèvent de la compétence tourisme de m2A :

- L'Écomusée d'Alsace à Ungersheim
- Le musée Electropolis à Mulhouse
- La Cité du train - Patrimoine SNCF
- Le Musée National de l'Automobile - collection Schlumpf
- Le Musée de l'Impression sur Étoffes à Mulhouse
- Le Musée du Papier peint à Rixheim
- La Grange à bécanes à Bantzenheim
- Le Musée de la mine et de la potasse à Wittelsheim.

Tous sont « Musées de France », à l'exception de la Grange à bécanes et du Musée de la Mine.



MUSÉ SUD A
Foncti
Invest





CITÉ DU TRAIN, PATRIMOINE SNCF
Fonctionnement : **190 000 €**
Investissement : **150 000 €**



MUSÉE DU PAPIER PEINT :
Fonctionnement : **128 500 €**
Investissement : **40 000 €**





MUSÉE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE
Fonctionnement : **787 600 €**
Investissement : **345 000 €**



SYMBIO
(Carreau Rodolphe, Écomusée d'Alsace, Parc du Petit Prince)
22 158 € (fonctionnement)

ÉES MULHOUSE
ALSACE
ionnement : **217 000 €**
issement : **62 500 €**



MUSÉE ELECTROPOLIS
50 000 € (investissement)



MUSÉE DE L'IMPRESSION SUR ÉTOFFES
Fonctionnement : **125 050 €**
Investissement : **46 780 €**

« Depuis sa création, m2A soutient chaque année les acteurs du tourisme via une enveloppe globale de plus de 3 millions d'euros. Nous allons bien évidemment poursuivre cet engagement massif et renforcer nos actions de promotion touristique et culturelle en partenariat avec les acteurs du territoire. »

Fabian JORDAN,
Président de Mulhouse Alsace Agglomération - m2A

PARENTALITÉ

7 PROJETS POUR RENFORCER LE LIEN



7 initiatives ont été retenues dans l'appel à projets Parentalité et Citoyenneté lancé par m2A en février :

- *On n'est jamais trop petit pour lire* / MJC de Wittenheim, pour favoriser la lecture et les temps de partage parents/enfants autour de la lecture.
- *Ber'Bol'Pulsation* / MJC CSC de Bollwiller, avec la mise en place de groupes de parole pour les parents d'ados et d'une web radio jeunes pour garder le lien pendant le confinement.
- *Danse portage* / La Passerelle Rixheim, pour développer la communication corporelle parent/bébé et le lien entre parents.
- *Des habits et nous* / Association Sahel Vert, pour sensibiliser jeunes et précaires au gaspillage et au recyclage des vêtements à travers l'histoire textile du territoire où ils habitent.
- *De la terre au ciel* / Association Sahel Vert, pour favoriser la rencontre parents/enfants et la coopération entre les enfants par la découverte de la nature et la transformation alimentaire.
- *Café des parents* / Collège François Villon Mulhouse, avec des rencontres parents/professeurs et professionnels autour de questions de santé, de scolarité, de parentalité et de citoyenneté.
- *Atelier ludique parents-enfants* / Ludothèque Pass'aux jeux Wittenheim.

Soutien financier apporté par m2A : 8 400 € (montant global). ■

CHAQUE MOIS, LE P'TIT DEJ' DES PARENTS réunit 12 familles autour d'un temps convivial et de réflexion animé par des professionnels et proposé par la Maison des familles et le service Familles et parentalité – Maison des parents de m2A.

Sur les 11 rendez-vous programmés, 5 rencontres ont pu avoir lieu, les 6 autres se sont déroulées en virtuel.

CITOYENNETÉ

L'AVENTURE CITOYENNE : ÉDITION SPÉCIALE





L'Aventure citoyenne s'est adaptée à la crise sanitaire.
Retour sur une année particulière.

24 classes, 17 écoles

7 communes

Berrwiller, Habsheim, Kingersheim, Mulhouse, Riedisheim, Ruelisheim et Wittenheim **ont participé à la 17e édition de L'Aventure citoyenne.**

Un parcours pédagogique et ludique destiné aux classes de 3e cycle en école primaire, pour leur faire découvrir les multiples facettes de la citoyenneté. Conçue en 5 étapes, l'opération se déroule (en temps normal) tout au long de l'année scolaire et propose animations en classe, visites extérieures, restitutions et temps festif. Comment devenir un acteur de la société ? Telle est l'ambition de l'Aventure citoyenne.

Les enfants ont eu le temps de découvrir le programme, d'ouvrir leurs carnets de Jeune Aventurier, puis de franchir la 2e étape en plongeant dans les origines de la nationalité et de la laïcité.
Mais dès la 3e étape de l'Aventure citoyenne, le Covid a renvoyé tout le monde à la maison. Pour les 620 élèves participant à l'opération, l'aventure ne s'est pas arrêtée pour autant, même si elle a pris une forme inédite.

Un padlet pour partager ses émotions

En mai, un padlet – espace virtuel sur lequel on peut afficher, diffuser, partager toutes sortes de documents comme des textes, images, enregistrements audio et vidéos – a été conçu pour reprendre contact avec les enfants, recenser leurs témoignages sur la crise sanitaire et partager ceux des partenaires du projet.

Des élus en vidéo

Faute de pouvoir rencontrer les élus en présentiel, les entretiens se sont faits en vidéo. Des maires de communes dont les écoles participent au dispositif ont accepté de jouer le jeu et ont répondu, face caméra, aux questions sur le quotidien d'un élu dans une période de crise aussi compliquée qu'inédite.
Dès la réouverture des écoles en juin, les animateurs sont retournés dans les 24 classes participantes pour conclure, symboliquement, cette Aventure citoyenne si particulière.

Sondage auprès des parents

Le sondage sur les attentes et besoins en matière de renforcement des compétences parentales a été mené en début d'année auprès des parents des enfants participant à l'Aventure citoyenne mais le contexte sanitaire n'a pas permis de mettre en œuvre le programme devant en découler (conférences, ateliers etc...). Des informations pratiques sur les sorties et activités à faire en famille ainsi que des activités ludiques pour les enfants ont été mises en ligne sur le padlet pour les familles durant l'été. ■

SENIORS



11 073

cartes Pass'Temps

ont été distribuées,
pour une utilisation réduite de près d'un tiers
compte tenu de la crise sanitaire

avec **101** entrées à l'Opéra National du Rhin,
106 à la Filature et **1030** dans les piscines.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

CRASH TEST PÉDAGOGIQUE : LA MÉCANIQUE DE L'ACCIDENT

La séance démarre toujours par un petit test sur les distances de freinage. *« Parce qu'on est toujours trop optimiste »*, souligne Eric Trapp, chargé de mission Prévention et sécurité pour m2A. Puis Pascal Dragotto, qui réalise le crash test, se met en place.
La première simulation met en scène un choc voiture contre scooter à 50 km/h, la seconde un choc frontal entre deux voitures circulant à 50 km/h. Tôle froissée, odeurs, bruits, mannequin éjecté, intervention de la Police municipale pour sécuriser le périmètre et des pompiers pour porter les premiers secours : la fiction colle à la réalité.

Vocation pédagogique

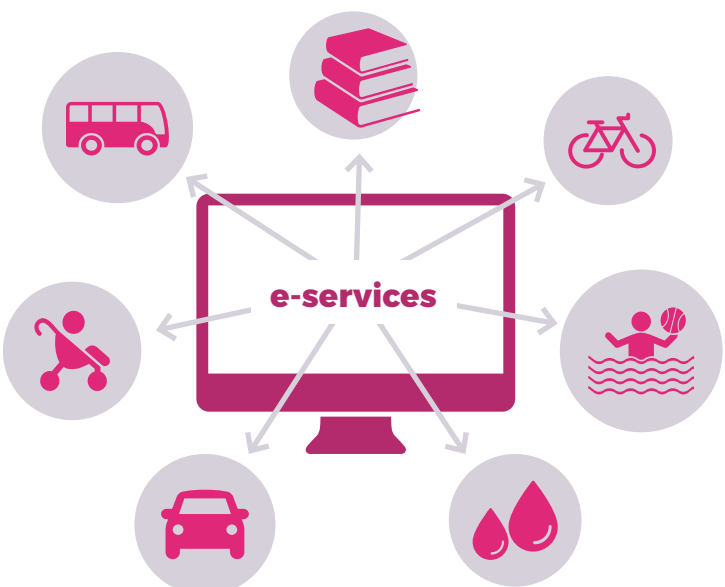
« Ce n'est pas une attraction pour autant, précise Eric Trapp. *L'objectif est vraiment de prendre la mesure de ce qu'est un accident, en l'accompagnant d'explications pédagogiques »*. Vus les retours formulés par les spectateurs, la prise de conscience est bien réelle.
450 collégiens de m2A ont assisté à ce crash test pédagogique, proposé le 6 octobre à l'autodrome du Musée National de l'Automobile. Un lieu particulièrement bien adapté à cette opération organisée avec l'État, l'Éducation nationale, le concours de DragAuto, de la Police municipale de Mulhouse et du SDIS 68. ■



DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

L'OPÉRATEUR DU JEU COLLECTIF

De la plateforme e-services au bibliobus en passant par les commandes groupées, la Direction du développement intercommunal a pour mission de faciliter la coopération dans l'agglomération.



Recenser les besoins des communes en masques, en gel et distributeurs de gel hydro-alcoolique ; **suivre la veille et l'analyse juridique** des textes législatifs et règlementaires liés au Covid-19 ; **coordonner le plan de continuité des services puis**, en sortie de crise, **de reprise d'activité** : voilà quelques-unes des missions que la Direction du développement intercommunal a pris en charge en 2020, **adaptant son action au contexte de crise sanitaire**.

L'interface entre communes membres

Conçue comme un guichet unique, la Direction du développement intercommunal a pour objectif de **faciliter la mise en œuvre de l'intercommunalité sur le territoire**. Elle compte un directeur et cinq chargés de mission et a pour principales fonctions de :

- **Conseiller, accompagner et assister les communes** dans des domaines divers tels que la veille juridique et technique, le management du risque numérique, la formation, la prévention et sécurité
- **Développer la plateforme** e-services.mulhouse-alsace.fr
- **Gérer le service de bibliobus**
- Préparer la mutualisation du service des **archives**
- **Développer les coopérations** avec les autres groupements de communes du territoire.

À ce titre, la direction a organisé à deux reprises, en janvier et novembre 2020, **la rencontre des présidents des intercommunalités du Sud-Alsace**, ainsi que l'installation du nouveau comité du **Pôle Métropolitain d'Alsace** et le passage de relais à Colmar Agglomération pour le secrétariat du Pôle.

La DDI a également mis en œuvre et animé les **3 conférences des maires** en visio ainsi que les 7 rencontres de l'ensemble des directeurs généraux des services du territoire ou **Collégiale des DGS**.

La direction accompagne également le Conseil de développement dans ses travaux (page suivante). ■

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



L'assemblée plénière du Conseil de développement en octobre dernier

LES ATELIERS SUR LE CLIMAT ET LES RENCONTRES NATIONALES MAINTENUS

Programmés en août et en octobre, les deux rendez-vous du Conseil de développement pour 2020 ont pu se dérouler presque comme prévu.

Le Conseil de développement est l'instance de démocratie participative au niveau intercommunal. Il est composé de 130 citoyens (bénévoles et volontaires) qui réfléchissent, dialoguent, font des propositions sur des sujets qu'ils choisissent ou sont proposés par la collectivité. Ainsi, dans le périmètre des compétences de l'agglomération, ils contribuent aux politiques publiques.

Si la crise sanitaire a eu un impact sur ses travaux, le Conseil de développement a pu maintenir son rendez-vous estival avec la **Fresque du climat** pendant la période estivale.

Ces ateliers pédagogiques et ludiques, animés par l'association la Fresque du Climat, s'appuient sur un jeu collaboratif pour faire comprendre les mécanismes et conséquences du dérèglement climatique. Ouverts à l'ensemble des habitants de l'agglomération, une trentaine de personnes ont participé aux sessions proposées à Baldersheim, Kingersheim, Mulhouse et Lutterbach en août 2020. Elles sont reparties avec le jeu de cartes La Fresque du climat qu'elles peuvent à leur tour utiliser pour sensibiliser aux changements climatiques.

Autre rendez-vous maintenu, cette fois à l'automne : les Rencontres nationales de la participation citoyenne. Organisées par le think tank Décider Ensemble en partenariat avec l'Agence de la participation citoyenne de Mulhouse. Elles se sont déroulées à Mulhouse les 19, 20 et 21 octobre, sur le thème de « la démocratie bousculée ».

Six membres du Conseil de développement y ont participé et/ou animé des ateliers. L'occasion de réfléchir ensemble au fonctionnement de la démocratie participative, notamment de part et d'autre du Rhin, et aux pistes pour l'améliorer. ■





Mulhouse Alsace Agglomération
2, rue Pierre et Marie Curie
BP 90019 - 68948 Mulhouse Cedex
Tél : **03 89 32 58 58**
www.mulhouse-alsace.fr

Dépôt légal : **12/2021**. ISSN : **2270-6496**
Date de parution : **13/12/2021**

Rédaction : **Anne Schurrer**
Direction artistique : **Véronique Rapoport**

Crédits photos : **Catherine Kohler, Marie Nussbaumer, Grégory Muller, Istockphoto, Tristan Vuarno**



MULHOUSE-ALSACE.FR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Jean-Luc SCHILDKNECHT
Président temporaire

SOUS-PREFECTURE
- 6 JUIL. 2021
DE MULHOUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 28 juin 2021

71 élus présents (103 en exercice, 23 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (311/7.1.3/322C)

Le Compte Administratif reflète la gestion de Mulhouse Alsace Agglomération pour un exercice alors que le budget primitif et le budget supplémentaire sont des documents de prévision et d'autorisation.

Les résultats de la gestion 2020 constatent les réalisations de dépenses et les recouvrements de recettes effectués au cours de l'année, tant dans le budget principal que dans les budgets annexes du chauffage urbain, des transports urbains et de la ZAE de Banlzenheim.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire.
M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est élu Président pour approuver le présent compte administratif.

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

1.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 8 489 802,64 €.

Cumulé avec l'excédent de 2019 de 36 603 557,08 €, il fera l'objet pour 45 093 359,72 € d'une délibération séparée pour décider de son affectation.

A- Dépenses

Les dépenses réelles réalisées s'élèvent à 222 613 866,44 €, alors que les inscriptions de crédits pour 2020 en termes réels étaient de 261 750 507,08 € (y compris reprise des excédents), soit un taux de réalisation de 85,05 %.

B- Recettes

Les recettes réelles hors excédent, s'élèvent à 239 260 717,94 € ce qui représente un taux de réalisation de 99,51 % puisque les inscriptions étaient de 240 432 146 €.

C- Résultat

Le solde sur les opérations réelles est égal à 16 646 851,50 €. Après imputation du solde des opérations d'ordre, il ressort un résultat annuel excédentaire de 8 489 802,64 €.
Après prise en compte de l'excédent de l'exercice antérieur de 36 603 557,08 € affecté à la section de fonctionnement, le résultat à affecter est de 45 093 359,72 €.

Il doit permettre de financer en priorité le cas échéant, le besoin de la section d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser d'investissement, le reste de l'excédent pouvant être affecté à de nouvelles opérations d'investissement ou de fonctionnement.

1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Dépenses

Le total des dépenses d'investissement s'est chiffré à 42 223 418,37 €. Ces dépenses comprennent 39 789 749,75 € d'opérations réelles (dont 1 884 927,20 € de déficit antérieur reporté) et 2 433 668,62 € de mouvements d'ordre.

Parmi les opérations réelles, il convient de distinguer :

- les opérations financières dont le montant est de 19 792 171,31 € ;
- les opérations d'équipement pour un montant de 18 112 651,24 € (subventions d'investissement comprises) correspondant à des investissements réalisés par m2A.

B- Recettes

Les recettes d'investissement ont été enregistrées pour 48 140 045,85 € dont 10 590 717,48 € pour les opérations d'ordre et 37 549 328,37 € pour les recettes réelles.

C- Résultat

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 5 916 627,48 €.

En Investissement les restes à réaliser en dépenses sont de 21 412 602,87 €.
Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 19 083 666,71 €.

Compte tenu du solde négatif des restes à réaliser d'Investissement de - 2 328 936,16 €, le résultat réel de clôture de la section d'investissement est excédentaire de 3 587 691,32 €.

1.3 – RESULTAT

Le résultat global dégagé par le budget principal est de 48 681 051,04 €.

2 – LE BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN

2.1 – SECTION D'EXPLOITATION

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 8 161 834,09 €.

Les recettes se montent à 11 396 782,23 €.

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 3 234 948,14 €.

2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 1 636 222,22 €.

Le total des recettes représente 3 183 341,07 €.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 1 547 118,85 €.

2.3 - RESULTAT

En reprenant les restes à réaliser de la section d'investissement, le Compte administratif 2020 du budget annexe du chauffage urbain dégage un résultat global de fin d'exercice de 5 508 666,72 €.

3 – LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

3.1 – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation atteignent 68 101 246,29 €.

Les recettes se montent à 71 491 598,39 €.

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 3 390 352,10 €.

3.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 25 197 315,61 €.

Le total des recettes d'investissement représente 25 716 455,79 €.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 519 140,18 €.

3.3 - RESULTAT

En reprenant les restes à réaliser de la section d'investissement, le Compte administratif 2020 du budget annexe des transports urbains dégage un résultat global de fin d'exercice positif de 2 083 072,82 €.

4 – LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE BANTZENHEIM

4.1 – SECTION D'EXPLOITATION

Le total des dépenses d'exploitation s'élève à 173 479,01 €.

Les recettes se montent à 123 428,66 €.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 50 050,35 €.

4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées s'élèvent à 1 039 400,50 € (essentiellement déficit antérieur reporté).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 132 235,81 €.

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 907 164,69 €.

4.3 - RESULTAT

Le Compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Bantzenheim dégage un résultat global de fin d'exercice déficitaire de 957 215,04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve le Compte Administratif 2020 du budget principal et des budgets annexes de m2A.

PJ : 2

Abstentions (2) : Bertrand PAUVERT et Joseph SIMEONI.
Ne prennent pas part au vote (2) : Fabian JORDAN et Roland ONIMUS.
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

Fabian JORDAN

DELIBERATION EXECUTOIRE LE 6 JUILLET 2021

Mulhouse Alsace **Agglomération**

Habitat
Plan Climat
Développement Durable
Emploi
Tourisme
Petite enfance
Aérodrome
Accueil des entreprises
Equipements sportifs et culturels
tram-train
Collecte
Economie
Propreté
Pistes cyclables
ransports publics
Aménagement du territoire
Zoo
Universite
Périscolaire

SOUS-PRÉFECTURE
- 6 JUIL. 2021
DE MULHOUSE



" Compte administratif
année 2020 "

SOMMAIRE

	Sommaire	page 1	
	BUDGET GENERAL	page 2	
	I. Informations générales	page 3	
	A - Informations statistiques, fiscales et financières	page 4	
	B - Modalités de vote du budget	page 5	
	II. Présentation générale du budget	page 6	
	A1 - Vue d'ensemble - Sections	page 7	
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	page 9	
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	page 10	
	B1 - Balance générale du budget -Dépenses	page 11	
	B2 - Balance générale du budget - Recettes	page 12	
	III. Vote du budget	page 13	
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles	page 14	
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles	page 17	
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	page 20	
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	page 23	
	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN	page 26	
	BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS	page 43	
	BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM	page 61	
	IV - ANNEXES BUDGET GÉNÉRAL	page 78	
		Joindre	Sans objet
	A - Éléments du bilan	page 79	
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	page 80	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	page 83	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	page 103	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	page 119	
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	page 120	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	page 126	
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	page 127	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	page 128	
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	page 130	
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	page 131	
	A4 - Etat des provisions	page 133	
	A5 - Etalement des provisions		
	A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	page 134	
	A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	page 135	
	A7.2.1 - Etats de ventilation des dépenses et recettes assujetties à la TVA - Fonctionnement	page 137	
	A7.2.2 - Etats de ventilation des dépenses et recettes assujetties à la TVA - Investissement	page 147	
	A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	page 147	
	A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	page 148	
	A7.4.1 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid 19 - Fonctionnement	page 149	
	A7.4.2 - Etats de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire Covid 19 - Investissement	page 150	
	A8 - Etat des charges transférées	page 151	
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	page 152	
	A10.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées	page 157	
	A10.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties	page 170	
	A10.3 - Opérations liées aux cessions	page 172	
	A11 - Etat des travaux en régie	page 175	
	B - Engagements hors bilan	page 175	
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la collectivité ou l'établissement(4)	page 176	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	page 187	
	B1.3 - Etat des conrats de crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public privé		
	B1.5 - Etat des engagements donnés	page 188	
	B1.6 - Etat des engagements reçus	page 189	
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	page 190	
	B1.8- Cotisations versées dans le cadres du vote du budget	page 196	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations	page 197	
	C1 - Etat du personnel	page 198	
	C1.2 - Actions de formation des élus	page 206	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier(4)	page 207	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	page 209	
	C3.2 - Liste des organismes des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	page 210	
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	page 211	
	C3.6 - Identification des flux croisés	page 212	
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes	page 213	
	D1 - Decisions en matière des taux de contributions directes	page 214	
	V - ANNEXES BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	page 215	
	VI - ANNEXES BUDGET TRANSPORTS URBAINS	page 223	
	Arrêté-signatures	page 237	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2313- du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R 5211-14 du CGCT) et toute établissement public. Elle n'est pas requise pour les budgets annexes et à annexer chaque année en exécutoire pour le budget principal. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état est établi pour les communes dont la population totale est supérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de collecte ou de traitement des ordures ménagères sous forme de régie auprès (art. L 2224-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes ou groupements de communes de 10 000 habitants ayant institué la TEOM et assumant au moins la charge des déchets ménagers (art. L 2313-1).

(4) Cet état ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L 5211-36 du CGCT) et toute établissement public.

(5) Si la collectivité ou l'établissement a versé des subventions dans le cadre du vote dans les conditions définies à l'article L 2311-7 du CGCT.

BUDGET GENERAL

I Informations générales

Code INSEE	CA 2020

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I
A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	277 584
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier	(population DGF=279 142)	
146 649 501		525,35	

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	801	599
2	Produit des impositions directes/population	367	350
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	867	487
4	Dépenses d'équipement brut/population	45	102
5	Encours de la dette/population	507	435
6	DGF/population	37	99%
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	31,4%	38,9%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,4%	90,5%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5,2%	21,0%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	58,6%	89,4%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2)Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les calculs des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il convient d'appliquer les règles prévues respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3)Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales - les collectivités locales en chiffres 2020 - ratios financiers obligatoires du secteur communal

Secteur communal - ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre par strate de population en 2018 - Groupements de communes de 100 000 à 300 000 habitants.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	6

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (3) les chapitres «opérations d'équipement» de l'état II? B 3.
- sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement sans chapitre de dépenses « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) budgétaires (délibération du 17/12/2010).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....)

II Présentation générale du budget

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	231 196 792,88	241 686 555,57
	Section d'investissement	43 938 491,17	46 140 045,95
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		36 603 557,08
	Report en section d'investissement (001)	1 894 927,20	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	275 420 211,25	326 430 198,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	21 412 602,87	19 083 666,71
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	21 412 602,87	19 083 666,71
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	233 156 732,88	278 290 152,60
	Section d'investissement	69 620 021,24	87 223 712,56
	TOTAL CUMULE	266 302 914,13	345 513 865,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		21 412 602,87	19 083 666,71
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 847 193,12
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX		115 496,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS		407 345,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		768 023,00
13241	SUBVENTION COMMUNE MEMBRE DU GFP		306 815,00
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT		37 708,12
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES		192 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		10 000 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		10 000 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	643 930,82	
2031	FRAIS D'ETUDES	400 451,16	
20310019	FRAIS DE ETUDES	0,83	
2033	FRAIS D'INSERTION	519,29	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	242 959,54	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	7 986 576,80	1 500,00
204112	SUB EQUIPT ETAT BATIMENTS INSTALLATIONS	2,00	
204132	SUB EQUIPT DEPARTEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	74 697,83	
2041411	SUB COMMUNE MBRE GFP MOBILIER MATERIEL ETUDES	43 283,00	
204141 2	SUB COMMUNE MBRE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	13 800,56	
2041582	SUB EQUIPT GROUPEMENT COLLECTIVITES BATIMENTS INSTAL	40 125,00	
204172	SUB EQUIPT ETAB PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	533 607,00	
204181	SUB ORGANISMES PUBLICS MOBILIER MATERIEL ETUDES	156 000,00	
204182	SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS	258 007,00	
204183	SUB ORGANISMES PUBLICS PROJETS INTERET NATIONAL	6 292 310,70	
20421	SUB PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	72 527,30	
20422	SUB DROIT PRIVE BAT INSTAL REMBOURST		1 500,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20422	SUB DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	472 121,71	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**2 175 208,85**	
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	208 553,43	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	535 352,69	
213180099	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	86 234,84	
21380089	AUTRES CONSTRUCTIONS	37 513,72	
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	89 227,00	
21520089	INSTALLATION VOIRIE	102,00	
21533	RESEAUX CABLES	95 048,73	
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	41 518,08	
2187	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	732 725,11	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	131 149,44	
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	33 641,32	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 152,51	
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**1 669 850,69**	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	898 290,57	
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	771 560,12	
	Opérations d'équipement		
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**	**2 720 000,00**	
261	TITRES DE PARTICIPATION	2 720 000,00	
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**		**665 168,00**
274	PRETS		665 168,00
	Opérations pour compte de tiers	**6 213 036,91**	**6 679 805,59**
454100006	AIDE A LA PIERRE 2006	7 500,00	
454100007	AIDE A LA PIERRE 2007	130 389,59	
454100008	AIDE A LA PIERRE 2008	530 081,00	
454100010	AIDE A LA PIERRE 2010	31 450,59	
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011	2 240,00	
454100012	AIDE A LA PIERRE 2012	77 205,32	
454100013	AIDE A LA PIERRE 2013	42 400,00	
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014	127 529,01	
454100015	AIDE A LA PIERRE 2015	393 264,09	
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016	1 237 820,50	
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017	355 750,17	
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018	1 137 592,87	
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019	1 233 070,00	
454100020	AIDE A LA PIERRE 2020	865 720,00	
454100103	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT	25 388,45	
454100104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 000,00	
454200005	PRU WITTENHEIM		10 000,17
454200010	AIDE A LA PIERRE 2010		261 719,00
454200011	AIDE A LA PIERRE 2011		39 635,00
454200012	AIDE A LA PIERRE 2012		8 405,32
454200013	AIDE A LA PIERRE 2013		151 267,96
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014		325 898,73
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015		255 535,28
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016		827 214,29
454200017	AIDE A LA PIERRE 2017		845 926,00
454200018	AIDE A LA PIERRE 2018		1 355 998,00
454200019	AIDE A LA PIERRE 2019		1 322 820,00
454200020	AIDE A LA PIERRE 2020		865 728,00
454200103	PIG REST DEPARTEMENT		34 888,45
454200104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL		52 500,00
458100005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE	7,00	
458200005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE		321 500,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (dites « reste à réaliser de la comptabilité des engagements ») et aux recettes certaines d'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (I 4221-1 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (dites « reste à réaliser de la comptabilité des engagements ») et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (I 3311-1 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être complété par un état de compte tenu des dépenses qu'elles comportent.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Chap. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 381 271,00	29 902 989,20	3 966 786,57		96 489 395,23
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	71 347 956,00	68 442 544,84	1 440 859,52		1 464 529,64
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	68 104 266,00	67 105 203,20	798 331,33		239 671,47
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 142 262,00	52 262 583,88	166 843,00		5 723 836,07
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	296 975 697,00	214 143 421,31	5 921 814,42		35 910 461,36
66	CHARGES FINANCIERES	3 020 200,00	1 934 121,71	582 279,69		1 153 696,60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 150 810,00	75 551,85	6 577,43		1 072 480,69
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	301 760 607,00	216 133 094,80	6 420 771,64		39 136 640,64
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	11 359 486,00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	12 418 745,00	10 582 926,44			1 835 819,56
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	23 778 234,00	10 582 926,44			13 196 307,56
	TOTAL	325 538 841,00	226 716 021,24	6 420 771,64		52 331 948,20
	Pour information					
D002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	232 500,00	277 450,50			-44 950,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 725 020,00	28 903 590,61	2 106 158,25		714 670,94
73	IMPOTS ET TAXES	154 793 515,00	154 715 774,45	29 222,90		48 420,89
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 784 513,00	47 762 179,69	3 265 724,80		-243 068,49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 679 750,00	1 206 147,73	146 197,81		727 404,96
	Total des recettes de gestion courante	240 215 298,00	233 366 546,08	5 551 302,79		1 259 047,50
76	PRODUITS FINANCIERS	190 951,00	162 441,22			919,78
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 897,00	102 020,25	17 800,00		-97 539,25
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	240 432 146,00	233 631 514,15	5 569 102,79		1 171 428,06
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	8 492 000,00	2 425 077,58			6 067 160,42
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	8 492 038,00	2 425 077,58			6 067 160,42
	TOTAL	248 923 184,00	236 117 491,73	5 569 102,79		7 238 588,48
	Pour information					
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	36 603 557,00				

(1) Si le compte de charges correspondant est doté, sinon à l'article des provisions semi-budgétaires (6875 ou 7875).
(2) Total des dépenses : DI 021 + RF 042 - RI 040 - DI 042 - O 041 + RI 041 - DI 043 = (= 0 ?)
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'inscription de crédits ou de titres : seule la mention du montant est requise.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	2 759 391,09	933 190,15	642 930,67	1 183 290,31
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	21 956 636,22	5 655 637,93	7 996 575,00	8 213 421,29
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 114 302,29	6 497 889,74	2 179 208,95	3 437 204,70
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 788 070,67	4 121 691,50	1 659 850,59	6 997 128,48
	Total des dépenses d'équipement	49 519 890,26	17 209 408,92	12 479 565,86	19 831 015,38
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 151 355,00	13 032 784,36		118 570,64
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS	5 030 104,00	2 157 569,95	2 720 000,00	151 535,05
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 655 200,00	4 601 918,00		53 282,00
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	22 846 659,00	19 792 171,31	2 720 000,00	333 487,69
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	7 636 588,17	903 242,32	6 213 036,91	520 319,94
	Total des dépenses réelles d'investissement	80 002 247,43	37 904 822,55	21 412 602,87	20 684 822,01
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	8 493 038,00	2 425 977,58		6 067 160,42
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	4 329 146,00	7 791,04		4 321 354,96
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 822 184,00	2 433 668,62		10 388 515,38
	TOTAL	92 824 431,43	40 338 491,17	21 412 602,87	31 073 337,39
Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	1 884 927,20			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	6 454 645,00	2 697 455,26	1 947 193,12	1 514 966,62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	33 005 602,00	16 619 918,60	10 000 000,00	6 189 683,40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 000,00	2 500,00	1 500,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		15 291,35		-15 291,35
	Total des recettes d'equipement	39 464 247,00	19 527 163,21	11 948 693,12	8 059 390,67
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	2 697 160,00	1 962 320,68		734 839,32
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	10 946 632,81	10 946 632,81		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 690,51		-3 690,51
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 714 616,00	4 171 227,27	555 166,00	-11 779,27
024	PRODUITS DES CESSIONS	846 336,00			
	Total des recettes financières	19 204 744,81	17 113 861,27	555 166,00	1 535 715,54
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	7 931 936,82	609 303,69	6 679 905,59	343 877,34
	Total des recettes réelles d'investissement	66 601 928,63	37 549 328,37	19 083 666,71	9 968 983,55
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	11 359 438,00			
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	12 418 745,00	10 682 926,44		1 635 819,56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	4 329 146,00	7 791,04		4 321 354,96
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 107 380,00	10 690 717,48		17 416 662,52
	TOTAL	94 709 358,63	48 140 046,85	19 083 666,71	27 485 646,07
Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) OF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DI 040 = RF 040

(2) Les restes à reporter n'ont pas fait l'objet d'émission de mandat ou de titre ; mais ils incombent (espèce).

(3) A ventiler par article conformément au cadre d'un compte des stocks selon la nomenclature de l'inventaire permanent simplifié proposée pour les petites collectivités d'aménagement (lotissement, ZAC ...) ou d'autres opérations dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, les chapitres 22 (Immobilisations reçues en affectation) et 23 (Immobilisations en cours) sont limités aux opérations réalisées sur des biens reçus en affectation. En recettes, il n'est que le cas échéant, lorsque la mise à disposition affectée sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une opération avec un budget annexe, un service public non personnalisé ou celui qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état, pour le détail l'annexe IV A10.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

1 - **Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 898 875,86		28 898 875,86
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	69 883 398,36		69 883 398,36
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	67 864 534,53		67 864 534,53
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	53 418 426,98		53 418 426,98
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	2 466 501,40		2 466 501,40
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 129,31	15 025,00	97 154,31
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		10 567 901,44	10 567 901,44
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**222 613 666,44**	**10 582 926,44**	**233 196 592,88**

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		8 494,00	8 494,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)		1 250,00	1 250,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	13 032 784,36		13 032 784,36
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	933 190,15	847,39	934 037,54
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	5 656 637,53		5 656 637,53
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	6 497 889,74	166 299,59	6 664 189,33
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	4 121 691,50		4 121 691,50
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 157 568,95		2 157 568,95
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 601 818,00		4 601 818,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	903 242,32		903 242,32
48	ETALEMENT DE CHARGES		2 256 777,64	2 256 777,64
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3.	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**37 904 822,56**	**2 433 668,62**	**40 338 491,17**

Pour information
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 — **1 884 927,20**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe V.A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle a créé.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	277 460,50		277 460,50
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 010 149,06		31 010 149,06
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE		159 355,94	159 355,94
73	IMPOTS ET TAXES	154 744 997,38		154 744 997,38
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	51 032 898,49		51 032 898,49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 882 345,04		1 882 345,04
76	PRODUITS FINANCIERS	192 441,22		192 441,22
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	120 426,25	6 494,00	126 920,25
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 250,00	1 250,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES		2 258 777,64	2 258 777,64
	Recettes de fonctionnement - Total	239 260 717,94	2 425 877,58	241 686 595,52

Pour information		
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		36 603 557,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	1 992 320,68		1 992 320,68
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10 948 632,81		10 948 632,81
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 692 455,26		2 692 455,26
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)		95 500,00	95 500,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	16 820 597,11		16 820 597,11
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS OPERATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)		7 791,04	7 791,04
204	SUBVENTIONS VERSEES	2 500,00		2 500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)		15 025,00	15 025,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)	15 291,35		15 291,35
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 171 227,27		4 171 227,27
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		9 756 045,91	9 756 045,91
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
45..	Operations pour compte de tiers (7)	908 303,89		908 303,89
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
48	ETALEMENT DE CHARGES		716 355,53	716 355,53
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3..	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	37 549 328,37	10 590 717,48	48 140 045,85

Pour information		
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe VI A5)
(7) A générer uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une délégation globale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle gère ou l'exerce
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur des biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de travaux effectués sur un exercice antérieur.

III Vote du budget

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 381 271,00	25 002 289,25	3 566 705,47		26 452 356,22
60226	VETEMENTS DE TRAVAIL					
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES					
6042	QUE TERRAINS A AMENAGER	3 705 804,00	2 330 197,44	268 138,25		887 468,31
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 284 201,00	905 256,75	62 015,88		265 888,37
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	3 167 501,00	2 865 954,06	224 335,96		254 190,98
60613	CHAUFFAGE URBAIN	43 000,00	33 033,23	4 270,09		5 696,68
60621	COMBUSTIBLES	271 150,00	181 853,36	30 229,54		58 067,10
60622	CARBURANTS	1 187 287,00	1 117 420,62	26 394,00		43 872,38
60623	ALIMENTATION	547 902,00	504 857,75	823,49		42 270,76
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	87 985,00	80 056,21			7 946,79
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	24 861 618,28	1 254 945,55	150 378,70		22 456 082,93
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	433 364,00	388 437,84	13 381,30		31 244,86
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 317 713,00	2 196 443,27	12 112,33		105 156,83
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	611 123,00	605 295,23			4 064,77
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	11 466,00	101 896,33			8 569,67
	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE &					
6065	MULTIMEDIA)	33 564,00	30 115,24			3 568,76
6069	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	34 473,00	7 663,19	2 016,30		24 793,51
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC					
611	DES ENTREPRISES	5 252 676,00	4 560 864,80	119 672,12		502 139,08
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	867 540,00	635 221,72	3 551,72		7 765,85
6132009						
6	LOCATIONS IMMOBILIERES	64 500,00	55 412,30	10 092,46		105,24
6135	LOCATIONS MOBILIERES	312 991,00	269 691,98	9 637,33		33 662,69
6141	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	276 570,00	178 883,29	48 595,00		48 291,71
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	545 720,00	494 248,63	18 291,60		33 579,77
615231	ENTRETIEN REPARATION BAT PUBLICS	689 720,00	470 691,84	95 030,09		124 000,17
615231 II						
098	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	15 000,00	3 685,21	6 285,79		5 149,00
615232	ENTRETIEN ET REPARATION AUTRES BATIMENTS	36 575,00	-985,20	985,20		36 575,00
615233	ENTRETIEN VOIRIE	7 000,00	3 202,80			3 797,20
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATER. ROULANT	356 441,00	312 240,07	31 202,56		12 997,37
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	105 813,00	57 268,42	8 785,30		25 859,28
6156	MAINTENANCE	1 249 754,00	1 041 063,71	65 472,97		143 217,32
6161	ASSURANCE MULTIRISQUES	617 741,00	572 707,38			44 940,61
6168	ASSURANCES AUTRES	805,00	950,00			
617	ETUDES ET RECHERCHES	218 807,00	38 566,44	66 713,26		114 551,30
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	80 632,00	64 517,74	1 925,00		12 189,26
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	195 009,00	159 890,83	22 949,05		12 169,77
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	4 278,00	2 156,32			2 121,68
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	179 373,00	109 612,69	36 804,14		32 956,17
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	10 500,00				10 500,00
6226	HONORAIRES	307 013,00	164 477,13	29 456,00		113 079,87
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	10 000,00				10 000,00
6228	DIVERS	133 512,00	124 104,85			69 407,15
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	261 340,00	213 286,38			47 953,62
6232	FETES ET CEREMONIES	7 150,00	1 089,00			6 061,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	5 106,00	4 535,28			568,72
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	123 088,00	98 975,75			24 112,25
6237	PUBLICATIONS	2 670,00	2 670,00			
6238	DIVERS	560 646,00	432 478,88	55 117,40		73 049,72
6241	TRANSPORT DE BIENS	47 134,00	30 432,40			16 701,60
624 I009						
7	FRAIS DE TRANSPORT HORS CEE					
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	58 711,00	43 913,50			14 797,10
6248	DIVERS	6 000,00	2 992,02	4 267,18		740,80
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	49 246,00	34 227,53			14 951,47
6257	RECEPTIONS	137 445,00	77 790,68			59 654,32
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	269 700,00	231 339,85	36 954,20		11 395,75
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	463 916,80	397 962,36	11 566,18		54 463,25
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	56 779,00	23 706,91	1 621,17		29 450,92
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	80 475,00	69 986,10			10 489,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, TORFT, BOIS COMMUNAUX)	65 000,00	64 240,38			759,62
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	538 705,00	437 511,17	41 795,32		59 398,51
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	1 000,00	1 000,73			0,27
62875	RMBT COMMUNE MERF GFP	1 949 600,00	-111 526,36	1 971 840,53		135 288,83
62875	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	37 288,00	65 192,02	59 722,96		34 727,06
6289	AUTRES	16 177,00	5 595,53	1 402,85		2 178,62
63512	TAXES FONCIERES	994 396,00	833 742,57	29 295,03		30 438,40
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 257,00	834,00			1 422,30
6358	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	16 120,00	14 613,12			3 506,88
6359	AUTRES DROITS	5 260,00	1 215,85			1 044,34
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 852,00	685,95			1 320,05
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	71 047 950,00	60 442 644,84	1 440 253,52		1 464 909,04

Chapitre(s)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
6215	PERSONNEL AFFECTE COMMUNE MEMBRE DU GFP	3 509 621,00	2 161 075,33	1 348 528,52		17,15
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	717 612,00	610 125,20	11 356,54		96 418,26
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	289 072,00	274 116,81			14 955,19
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	30 390 025,00	29 155 285,85	42 986,18		1 190 753,97
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 325 606,00	1 286 581,65			39 012,35
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	7 287 052,00	7 276 335,02	10 748,29		0,69
6411	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	8 850 723,00	8 842 977,89			7 750,01
64118	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	1 947,00				1 947,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	86 584,00	72 541,45			14 042,55
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	8 186 361,00	8 117 370,71	16 000,19		53 054,10
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 040 717,00	5 037 116,82			3 600,04
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 500,00	308,00			2 192,00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU PNAL	195 570,00	187 679,70			7 890,30
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	672 016,00	671 471,31			544,69
6475	MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	47 691,00	35 068,69	5 492,00		132,31
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	837 121,00	835 610,58			1 510,42
6488	AUTRES CHARGES	110 455,00	74 574,73	1 892,00		33 988,27
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	62 104 206,00	61 106 203,30	756 331,33		239 671,47
7391178	RESTITUTION AU TITRE DEGREVT SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES	930 585,00	285 585,16	564 032,00		0,24
739211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	65 719 414,00	65 287 652,70	181 331,35		237 429,93
739212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	598 000,00	287 049,00			951,00
739223	REVERSEMENT FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCO	576 205,00	576 205,00			
7398	REVERSEMENTS RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	70 000,00	65 715,20			1 289,71
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	62 142 757,00	53 291 993,99	153 843,00		8 723 805,02
651	REDEVANCE POUR CONCESS ONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE	23 312,00	15 363,19	1 292,00		5 896,81
6531	INDEMNITES ELUS	820 845,00	791 345,42			29 299,58
6532	FRAIS DE MISSIONS ELUS	21 791,00	3 726,85			18 064,15
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	60 000,00	46 707,43			13 292,57
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	216 050,00	196 040,59			23 709,41
6535	FORMATION ELUS	5 400,00				5 400,00
6536	FRAIS DE REPRESENTATION DU PDT	5 000,00	5 000,00			
65372	COTISATIONS FONDS FINANCEMENT ALLOCATION FIN DE MANDAT	1 151,00	1 150,48			0,52
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	91 504,00	14 996,76			76 507,24
6542	CREANCES ETEINTES	3 706,00	3 090,52			615,18
65548	CONTRIBUTIONS ORGANISMES REGROUPEMENT	16 830 410,00	16 791 575,68	38 906,00		37 928,32
657364	SUBVENTIONS SERVICE INDUSTRIEL & COMMERCIAL	15 853 040,00	12 953 040,00			5 000 000,00
65733	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	15 000,00	7 500,00			7 500,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV	25 356 914,00	22 751 614,32	123 645,00		2 471 591,57
65888	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	29 135,00	5,40			29 149,60
TOTAL=DEPENSES DE GEST ON DES SERVICES (2)=(011+012+014+65+665)		256 873 697,08	214 149 421,31	5 521 816,42		36 910 461,35

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
66	CHARGES FINANCIERES (5)	3 420 200,00	1 914 121,71	552 879,69		1 153 099,60
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	2 430 000,00	2 353 352,14			72 807,86
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		-800 484,83	552 879,69		44 075,16
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	20 000,00	5 700,00			14 300,00
668	PERTES DE CHANGE	200,00	107,78			92,22
6688	CHARGES FINANCIERES AUTRES	1 170 000,00	158 376,04			1 011 623,96
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	1 154 810,00	75 561,38	6 977,43		1 072 460,69
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	855,00	787,74			77,26
6713	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	12 656,00	9 961,44			2 694,56
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	2 000,00				2 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	10 351,00	2 727,74	6 977,43		1 645,83
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 091 865,00	39 468,36			1 052 396,64
67200099	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS TVA	2 410,00	2 126,25			283,75
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	10 000,00				10 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 481,00	20 429,55			4 051,45
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		263 750 907,00	216 193 361,93	8 460 771,54		39 136 540,64
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 350 488,00				
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)(6)	12 416 746,00	10 582 926,44			1 835 819,56
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		15 926,00			-15 926,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	10 353 240,00	9 712 515,53			650 324,47
6812	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR	1 651 350,00	451 356,53			1 200 000,47
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	85 500,00	85 500,00			
6862	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	285 000,00	285 000,00			
6871	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS DES IMMOBILISATIONS	43 550,00	43 530,38			19,62
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		23 778 234,00	10 582 926,44			13 195 307,56
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		23 778 234,00	10 582 926,44			13 195 307,56
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		285 529 141,00	226 776 021,34	8 460 771,54		52 331 948,20

Pour information
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (3)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Etablir les crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes applicable par la commune ou l'établissement
(2) Si la différence entre ICNE de l'exercice et celui de l'exercice N-1 (le montant du compte 66112 sera négatif)
(3) Si la commune ou l'établissement n'applique pas la journalisation des provisions semi-budgétaires
(4) Si dépassement du chapitre des opérations réelles, DF 022 = 0 (D)
(5) Cet article doit être ventilé
(6) Le compte 6811 peut également être débité par le crédit du compte 042 si la commune ou l'établissement applique la neutralisation budgétaire des provisions pour dépréciations des actifs circulants et pour risques et charges constatées à partir de l'exercice 2006
(7) Chapitre destiné à regrouper les comptes consolidables lorsque les opérations concernées n'ont pas donné lieu à l'ouverture permanente d'un crédit

Chapitre	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Produits exceptionn	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	232 500,00	277 460,50			-44 960,50
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS PERSONNEL	25 000,00	76 641,73			-51 641,73
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE	207 500,00	200 848,77			6 651,23
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 725 000,00	29 903 996,01	2 106 158,25		-714 870,26
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	1 040,00	1 047,27			-7,27
70380	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	15 500,00	44 141,89			-28 641,89
704	TRAVAUX	2 112 015,00	1 162 321,01	595 051,40		254 659,59
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	1 321 700,00	1 033 505,03			188 194,97
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	110 370,00	139 626,95			-29 256,95
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	974 000,00	635 960,35	14 825,00		323 214,65
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	1 703 300,00	1 452 570,68			250 730,32
7068	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	315 000,00	351 320,00			-36 320,00
70609	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	5 241 625,00	5 335 525,31			-93 900,31
7078	AUTRES MARCHANDISES	470 465,00	370 131,67			100 333,33
7062	COMMISSIONS	4 000,00	810,00			3 190,00
7062009						
9	COMMISSIONS	17 000,00	11 850,58			5 149,42
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	74 450,00	44 325,43			30 124,60
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	2 425 754,05	1 734 107,27			1 191 646,78
70845	MISE DISPO PERSO AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	11 981 800,00	12 503 514,84	452 005,16		1 722 719,80
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	2 862 400,00	2 692 713,17	162 924,34		6 762,49
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	193 341,00	39 735,73	6 549,70		97 054,54
70875	RBST DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 669 400,00	872 270,01	744 825,63		49 933,64
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	229 730,00	240 316,00			-3 585,09
7080	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES)	378 300,00	236 028,59			141 771,41
73	IMPOTS ET TAXES	94 753 616,00	154 710 774,48	29 222,60		43 023,52
73111	TAXE FONCIERE HABITATION ET CFE	75 972 161,00	76 047 044,00			-74 883,00
73112	COTISATION VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	19 619 515,00	19 619 515,00			
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 425 968,00	3 936 880,00			89 812,00
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	1 554 136,00	1 595 126,00			-40 990,00
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	1 300 320,00	707 714,00			292 285,00
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 414,00	2 235,00			-821,00
73221	FNGIR	14 569 273,00	14 569 273,00			
73223	FONDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	575 294,00	975 294,00			
7328	AUTRES REVERSEMENTS FISCALITE	140 000,00	292 717,70			-152 717,70
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	36 201 937,00	36 245 673,00			-93 736,00
7336	DROITS DE PLACE	10 600,00	5 577,97			4 022,03
7346	TAXE GESTION MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION INONDATIONS	454 000,00	448 500,00			5 012,00
7362	TAXES DE SEJOUR	500 000,00	831 560,31	29 222,60		-60 782,71
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 784 813,00	47 752 736,66	3 769 724,83		-448 388,49
74124	DOTATION DTP INTERCOMMUNALITE	5 497 022,00	5 497 022,00			
74126	DOTATION DE COMPENSATION	21 485 908,00	21 485 908,00			
744	FCTVA PART AFFERENTE DEPENSES FONCTIONNEMENT	94 000,00	94 840,31			-840,31
74718	AUTRES	983 880,00	521 856,93	59 921,41		2 102,69
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	117 350,00	97 350,45	20 000,00		-0,45
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	388 300,00	388 300,00			
74741	PARTICIPATION COMMUNE MEMBRE DU GFP	197 000,00		197 000,00		
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	2 352 337,00	2 352 337,00			
7476	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	9 725 200,00	7 050 926,02	2 912 696,42		-237 605,44
74833	DOTATION COMPENSATION REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	7 518 232,00	7 518 232,00			
74834	ETAT COMPENSATION CONTRIBUTION FONCIMIQUE TERRITORIALE CVAE CFE	600 055,00	611 910,00			11 855,00
74834	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AUTRE DES EXONERATIONS DES TAXES FONCIERES	29 171,00	29 153,00			0,00
74835	ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION AUTRE DES EXONERATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 765 427,00	1 788 427,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 675 750,00	728 147,23	146 197,81		797 404,96

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 457 939,00	1 004 743,50	47 000,00		406 195,42
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	325 000,00	72 389,43	78 000,00		174 610,57
7570009						
8	REDEVANCES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	44 000,00	55 783,95			-11 783,95
7588	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	756 611,00	543 450,20			213 160,80
7588200						
59	POTS DIVERS GESTION COURANTE	59 200,00	58 780,05	21 157,81		19 222,16
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(1)=70+73+74+75+013		240 715 898,00	233 396 548,68	6 601 303,79		1 288 047,53

II - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)(2)	Crédits emmployés (ou réalisés à emmployer) Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
76	PRODUITS FINANCIERS (3)	45 281,00	162 641,22			819,78
765	GAINS DE CHANGE		55,28			-55,28
76911	SUR DE EMPRUNTS RISQUES NA CAPITALISE	100 601,00	100 060,58			0,42
7696	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	12 500,00	11 515,06			984,94
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (3)	22 687,00	102 829,26	17 500,00		-97 630,26
7711	PRODUITS EXCEP. SUR OPERAT DE GESTION DEDITS & PENALITES PERCUES RACHATS &VENTES		15 226,00	17 500,00		-2 5?5,00
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		57 893,21			57 893,21
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	185,00	596,32			-404,32
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTENTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		576,00			-576,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		15 025,00			-15 025,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	22 502,00	43 767,72			-21 265,72
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		240 432 146,00	233 081 614,15	5 569 103,78		1 171 428,06
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	3 493 038,00	2 425 877,58			6 067 160,42
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	226 500,00	169 355,54			57 144,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFERREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	8 510,00	8 494,00			16,00
7915	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	1 250,00	1 250,00			
791	TRANSFERTS DE CHARGES DE GESTION COURANTE	3 256 778,00	2 246 777,84			6 000 000,28
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 493 038,00	2 426 877,58			6 067 160,42
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		243 925 184,00	235 117 491,73	5 569 103,78		7 238 588,48
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		36 603 557,08				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNC de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Consulter les circulaires budgétaires pour obtenir le détail des comptes à retenir par chapitre et article

(2) Si la commune a voté le budget avant le vote du compte administratif, les crédits sont budgétés

(3) Ce tableau ne prend pas en compte les opérations d'ordre (cf. 042 et 043)

(4) Dont 778

(5) Le compte 7815 peut, quant à lui, être détaillé au chapitre 042 si la commune a choisi d'appliquer la règle des provisions budgétaires

(6) Choisir de faire apparaître ou non les opérations particulières telles que les opérations de dégel ou les opérations d'ordre non budgétaires

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	2 760 381,39	833 190,16	643 930,62	1 183 250,31
2031	FRAIS D'ETUDES	975 144,43	194 025,10	400 451,16	340 668,14
2031E059	FRAIS D'ETUDES	500 000,00	84 790,00	0,83	715 209,17
2033	FRAIS D'INSERTION	90 005,00	21 398,56	619,20	68 385,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	954 553,03	542 386,46	242 958,34	69 007,23
2051C056	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	576,77			576,77
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf operations)	21 856 535,22	5 556 537,53	7 986 575,80	8 213 421,89
204112	SUB EQUIPT ETAT BATIMENTS INSTALLATIONS	329 729,98	55 500,00	2,00	269 727,98
204132	SUB EQUIPT DEPARTEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	707 171,60	35 833,00	74 697,63	591 630,67
2041411	SUB COMMUNE MERE GFP MOBILIER MATERIEL ETUDES	668 142,00	4 879,77	93 288,00	610 074,23
2041412	SUB COMMUNE MERE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5 043 345,69	1 847 720,00	13 909,56	3 181 720,43
2041582	SUB EQUIPT GROUPEMENT COLLECTIVITES BATIMENTS INSTAL	180 125,00	140 000,00	40 125,00	
204171	SUB ETAB PUBL MOBILIER MATERIEL ET INF	25 000,00	25 000,00		
204172	SUB EQUIPT ETAB PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	1 451 182,66	142 552,00	633 607,00	815 328,66
204181	SUB ORGANISMES PUBLICS MOBILIER MATERIEL ETUDES	297 000,00	140 964,00	156 000,00	36,00
204182	SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS	2 162 256,40	1 371 318,40	268 000,00	492 938,00
204183	SUB ORGANISMES PUBLICS PROJETS INTERET NATIONAL	6 292 310,70		6 292 310,70	
20421	SUB PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	1 463 861,00	58 250,50	72 522,00	1 253 088,50
20422	SUB DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	3 131 000,00	1 800 618,86	472 121,71	1 358 259,43
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	12 114 305,29	6 497 999,74	2 179 208,85	3 437 204,70
2111	TERRAINS NUS	490 405,00			490 405,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	735 043,52	315 834,99	205 553,43	213 655,20
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 768 538,48	2 083 234,60	635 302,89	1 050 001,19
213180099	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 272 157,00	135 797,60	85 234,84	1 050 124,36
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	1 174 345,00	1 121 105,10		53 239,90
21380099	AUTRES CONSTRUCTIONS	53 718,87	9 209,10	37 509,77	7 000,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE	50 000,00			50 000,00
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	223 222,64	86 909,69	89 227,00	50 035,95
21520099	INSTALLATION VOIRIE	372 000,00	220 346,33	180,00	33 561,67
21532	RESEAUX CABLES	171 224,45	76 099,72	95 048,73	76,95
21532099	RESEAUX CABLES	19 000,00			19 000,00
21538	AUTRES RESEAUX	250 000,00			250 000,00
2161	MATERIEL ROULANT	4 271,00			4 271,00
21688	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE DEFENSE CIVILE	11 435,00	10 318,96		1 116,04
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	114 660,00	114 666,23		0,77
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	211 363,26	163 317,47	41 518,05	6 527,79
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	1 610 186,58	819 151,37	732 725,11	58 309,50
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	510 056,07	346 769,75	131 149,44	32 136,84
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	154 976,28	145 542,24	33 341,32	4 692,72
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	871 639,14	756 418,81	91 132,51	24 087,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	12 738 670,57	4 421 650,50	1 339 950,69	6 997 129,48
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	10 544 563,48	3 028 265,80	898 290,57	6 618 007,11
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 244 107,15	1 053 425,70	77 580,12	379 121,37
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		49 519 990,26	17 209 406,92	12 479 585,56	19 831 016,38
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 151 355,00	13 032 784,36		118 570,64
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 044 470,00	12 928 299,36		116 170,64
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	13 970,00	12 570,00		2 400,00
1687	AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	91 915,00	91 915,00		
25	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	5 009 104,00	2 157 568,85	2 720 000,00	131 535,15

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
261	TITRES DE PARTICIPATION	5 039 134,00	2 157 668,95	2 720 000,00	[illegible]
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 655 230,00	4 631 848,00		53 382,00
274	PRETS	4 655 230,00	4 631 848,00		53 382,00
Total des dépenses financières		22 845 539,00	19 792 171,31	2 720 000,00	333 467,69
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)	7 636 596,17	903 242,32	6 213 036,91	520 318,94
4541000103	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT	36 688,45	10 500,00	36 288,45	
4541000009	AIDE A LA PIERRE 2009	530 081,00		530 081,00	
4541000010	AIDE A LA PIERRE 2010	31 460,92		31 460,92	
4541000016	AIDE A LA PIERRE 2016	1 319 295,20	81 378,70	1 237 970,50	
4541000017	AIDE A LA PIERRE 2017	761 350,60	405 800,43	355 750,17	
4541000104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL	44 500,00	35 500,00	9 000,00	
4541000007	AIDE A LA PIERRE 2007	130 669,58		130 669,58	
4541000015	AIDE A LA PIERRE 2015	398 294,09		398 294,09	
4541000012	AIDE A LA PIERRE 2012	77 205,32		77 205,32	
4541000020	AIDE A LA PIERRE 2020	1 210 416,00		865 728,00	344 688,00
4541000013	AIDE A LA PIERRE 2013	42 400,00		42 400,00	
4541000011	AIDE A LA PIERRE 2011	21 220,00	19 040,00	2 240,00	
4541000018	AIDE A LA PIERRE 2018	1 335 517,20	759 324,33	1 137 592,87	
4541000006	AIDE A LA PIERRE 2006	7 500,00		7 500,00	
4551000005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MULHOUSE	169 388,78	1 591,32	7,00	161 488,26
4541000019	AIDE A LA PIERRE 2019	1 322 920,00	69 650,00	1 253 270,00	
4541000014	AIDE A LA PIERRE 2014	182 729,01	55 200,00	127 529,01	
4581000007	ROUTE MARIE LOUISE	20 000,00	5 857,04		14 142,96
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		7 636 596,17	903 242,32	6 213 036,91	520 318,94
TOTAL DEPENSES REELLES		80 002 247,40	37 904 822,56	21 412 602,87	20 684 822,01

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III
B1

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	8 493 036,30	2 425 877,58		6 067 160,42
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	236 290,10	169 059,94		67 150,06
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	6 920,00	6 916,20		4,00
13912	SUBV D'EQU P TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	250,00	241,00		9,00
13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 340,00	1 337,00		3,00
13112	PROVISIONS POUR L TIGE	1 250,00	1 250,00		
2126	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	9 634,00	9 632,95		1,05
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	210 884,30	143 741,98		67 142,32
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	6 982,30	6 981,01		0,99
	Charges transférées (6)	8 256 778,20	2 256 777,64		6 000 000,56
4815	SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENT DE TIERS	8 256 778,00	2 256 777,64		6 000 000,36
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	4 329 746,00	7 781,04		4 321 964,96
166	REFINANCEMENT DE DETTE	3 600 000,00			3 600 000,00
204411	SUB EQUIPT NATURE ORGANISME PUBLIC	227 287,00			227 287,00
204412	SUB EQUIPT NATURE PERSONNES DROIT PRIVE	201 659,00			201 659,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	650,00	647,39		2,61
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	292 160,00			292 160,00
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 200,00	3 165,33		34,67
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	500,00	497,95		2,05
2156	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	915,00	912,45		2,55
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	2 070,00	2 066,06		3,94
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	405,00	401,86		3,14
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 822 194,00	2 433 668,62		10 388 515,38
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		92 824 431,43	40 338 491,17	21 412 602,87	31 073 337,39

Pour information
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 1 884 927,20

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué sur la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement
(3) Voir annexes IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. Cf 040=41. 042.
(5) Les comptes 15, 28, 29, 49 et 59 peuvent figurer dans ce tableau du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cpt 198.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. Cf 041= III 041

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	6 454 645,00	2 692 456,26	1 617 163,12	1 514 596,62
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETATS ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	360 181,00	840 772,01	115 452,00	-867 089,01
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	1 436 836,00	662 764,26	407 345,00	368 410,74
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	3 320 737,00	413 050,10	795 069,00	2 218 737,90
13241	SUBVENTION COMMUNE MEMBRE DU GFP	411 172,00	37 040,00	306 619,00	70 520,00
1325	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	1 155,00	2 579,00		-1 424,00
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	395 638,00	25 631,88	37 706,12	332 200,00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	439 200,00	783 647,01	92 000,00	-530 447,01
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 006 602,00	16 516 816,60	10 000 000,00	6 489 625,40
1641	EMPRUNTS EN EUROS	33 006 602,00	16 996 696,60	10 000 000,00	6 439 905,40
16878	AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS		250 250,00		-250 250,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	4 000,00	2 500,00	1 500,00	
20422	SUB DROIT PRIVE BAT INSTAL REMBOURST	4 000,00	2 500,00	1 500,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		15 291,35		-15 291,35
235	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 291,35		-15 291,35
Total des recettes d'équipement		39 465 247,00	19 527 163,21	11 846 693,12	8 089 390,67
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 643 792,81	12 939 953,49		704 839,32
10222	F C T V A	2 680 000,00	1 969 644,68		710 355,32
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	17 160,00	22 575,00		5 510,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10 946 632,81	10 946 632,81		
138	Autres subv. d'investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus		3 660,51		-3 660,51
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		3 660,51		-3 660,51
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 714 615,00	4 771 227,27	556 159,00	-612 771,27
274	PRETS	4 655 200,00	4 710 762,57	553 169,00	-608 731,57
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		1 060,00		-1 060,00
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	59 415,00	59 414,70		0,30
024	PRODUITS DES CESSIONS	346 835,00			
Total des recettes financières		19 204 749,81	17 713 861,27	556 159,00	1 934 729,54
45.	Opé. pour compte de tiers n° (2)	7 931 985,82	908 300,69	5 679 805,59	343 877,34
4562000005	AMENAGEMENT STATION CORNACH MULHOUSE	321 800,00		321 800,00	
4542000017	AIDE A LA PIERRE 2017	845 529,00		845 999,00	
4542000011	AIDE A LA PIERRE 2011	39 635,00		39 635,00	
4542000014	PRO RBST DEPARTEMENT	40 088,46	5 960,95	34 568,46	-441,05
4542000015	AIDE A LA PILHRE 2015	304 486,08	47 950,90	256 535,08	
4542000134	PRE 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL	84 000,00	31 500,00	52 500,00	
4542000012	AIDE A LA PIERRE 2012	5 409,32		5 409,32	
4542000013	AIDE A LA PIERRE 2013	151 267,36		151 267,36	
4542000019	AIDE A LA PIERRE 2019	1 322 620,00		1 322 620,00	
4542000014	AIDE A LA PIERRE 2014	352 697,44	59 798,71	325 698,73	
4542000010	AIDE A LA PIERRE 2010	251 718,00		251 718,00	
4542000005	PRU WITTENHEIM	10 000,17		10 000,17	
4542000020	AIDE A LA PIERRE 2020	1 210 416,00		865 728,00	344 688,00
4542000015	AIDE A LA PILHRE 2015	1 593 309,00	766 089,72	827 219,28	
4542000018	AIDE A LA PIERRE 2018	1 355 950,00		1 356 965,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		7 931 985,82	908 300,08	5 679 805,59	343 877,34
TOTAL DES RECETTES REELLES		66 601 978,63	37 549 328,371	19 083 666,71	9 968 983,55

Chapitre	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 359 458,00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)	12 418 746,00	10 582 926,44		1 835 819,56
15112	PROVISIONS PR LITIGES	95 500,00	95 500,00		
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		15 026,00		-15 026,00
28051	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	16 360,00	16 355,60		4,40
28033	FRAIS D'INSERTION	11 640,00	11 636,00		4,00
280411 1	AMORT SUB ETAT MOB MAT ETU	600,00	600,00		
280411 2	AMORT SUB ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	42 980,00	41 718,00		1 262,00
280412 1	AMORT SUB EQUIP MOBILIER MATERIEL ETUDES VERSEES A LA REGION	123 350,00	123 350,00		
280413 2	AMORT SUB EQUIPT DPT BATIMENTS INSTALLATIONS	57 410,00	52 900,00		1 510,00
280414 11	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE MOBILIER MATERIEL ETUDES	98 070,00	15 166,00		82 904,00
280414 12	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE BATIMENTS INSTALLATIONS	1 598 210,00	1 551 103,00		47 107,00
280414 62	AMORT SUB AUTRE COMMUNE BATIMENTS INSTALLATIONS	4 610,00	4 610,00		
280415 62	AMORT AUTRE GROUPEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	52 050,00	51 451,00		605,00
280417 1	AMORT SUB ETABLISSEMTS PUBLICS LOCAUX MOBILIER MAT ET	72 140,00	72 617,00		-477,00
280417 2	AMORT ETABL PUBLICS LOCAUX BATIMENTS INSTALLATIONS	691 020,00	648 439,00		37 581,00
280418 1	AMORT ORGANISMES PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDES	221 630,00	176 674,00		44 956,00
280418 2	AMORT SUB ORGANISME PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	2 052 330,00	2 039 945,00		18 455,00
280418 3	AMORT SUB ORG PUBL INFRASTR INTERERET NATIONAL	279 480,00			279 480,00
280421	AMORT PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	92 700,00	99 899,50		-7 199,50
280422	AMORT PERS DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	574 580,00	535 803,00		38 777,00
280441 1	AMORT SUB EQUIPT NATURE PUBLIC MOB MATERIEL ETUDES	31 230,00			31 230,00
280441 2	SUB EQUIPT PUBLIC NATURE BATIMENTS INSTALLATIONS	130 420,00	130 416,97		4,03
280442 1	AMORTSUB EQUIPT PRIVE NATURE MOB MATERIEL ETUDES	900,00	896,00		4,00
280442 2	AMORT SUB EQUIPT NATURE PRIVE BATIMENTS INSTAL	11 650,00	11 641,50		8,50
28051	AMORT CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	808 050,00	777 205,87		30 844,13
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	10 180,00	10 175,00		5,00
28135	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO INSTA GENERALES AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	15 180,00	15 178,00		2,00
281561	AMORTISSEMENT MATERIEL ROULANT	3 540,00			3 540,00
281568	AMORT AUTRE MATERIEL OUTILAGE INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	9 700,00	9 405,66		294,34
281571	AMORT MATERIEL ROULANT	15 760,00	15 753,00		7,00
281578	AMORT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	64 370,00	61 030,23		3 339,77
28158	AMORTISSEMENT AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	218 500,00	214 452,42		4 047,58
281735	AMORT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	32 140,00	32 139,83		0,17
281741	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D' AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	57 390,00	57 381,79		8,21
281745	AMORT CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMTS AMENAGTS	850,00	844,66		5,34
281782	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MIS A DISPOSITION	460,00	458,68		1,32
281784	AMORTISSEMENT MOBILIER MIS A DISPOSITION	2 330,00	2 330,00		

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281798	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES A DISPOSITION		43 530,39		-43 530,39
28131	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 130,00	7 128,25		1,75
28182	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 357 770,00	1 317 980,84		39 789,16
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	356 410,00	356 455,12		-3 954,88
28184	AMORTISSEMENT MOBILIER	207 500,00	205 198,83		1 300,17
28185	AMORTISSEMENT DU CHEPTEL	270,00	270,00		
28188	AMORTISSEMENT AUTRES	500 530,00	474 059,55		26 570,45
28232	AMORTISSEMENT IMMEUBLES DE RAPPORT RECUS EN AFFECTATION	559 140,00	559 132,00		8,00
28258	AMORTISSEMENT AUTRES INSTALLATIONS RECUES EN AFFECTATION	10,00	10,00		
28285	AMORTISSEMENT CHEPTEL RECU EN AFFECTATION	500,00	498,73		1,27
28288	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES EN AFFECTATION	80,00	76,00		4,00
4815	SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENT DE TIERS	1 651 356,00	451 355,53		1 200 000,47
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	265 000,00	265 000,00		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 778 234,00	10 582 926,44		13 195 307,56
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (5)	4 329 146,00	7 791,04		4 321 354,96
166	REFINANCEMENT DE DETTES	3 800 000,00			3 800 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	300 000,00			300 000,00
2033	FRAIS D'INSERTION		7 791,04		-7 791,04
2111	TERRAINS NUS	227 287,00			227 287,00
2118	AUTRES TERRAINS	201 859,00			201 859,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	28 107 380,00	10 590 717,48		17 516 662,52
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	94 709 358,63	48 140 045,85	19 083 866,71	27 485 646,07
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les comptes budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement
(2) Voir annexes IV A6 pour le détail des colonnes pour compte de tiers
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DI 042
(4) Les comptes 15, 78, 39, 49 et 59 doivent figurer dans le chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041

BUDGET ANNEXE

CHAUFFAGE URBAIN

I - INFORMATIONS GENERALES	1
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état I I B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [..) néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement »

III – Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2010).

(1) A compléter par « au chapitre » ou « au article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° . . du .. ..)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	5 161 834,09	8 963 756,39	+1 801 922,30
	Section d'investissement	1 636 222,22	2 432 479,10	+796 256,94
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		1 433 025,84	
	Report en section d'investissement (001)		750 861,91	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	TOTAL (réalisations + reports)	6 798 056,31	14 580 123,30	+4 782 066,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	216 498,93	943 096,66	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	216 498,93	943 096,66	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	9 161 834,09	11 396 782,23	+2 234 948,14
	Section d'investissement	1 852 718,15	4 126 437,73	+2 273 719,58
	TOTAL CUMULE	10 014 553,24	15 523 219,96	+5 508 666,72

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		216 498,93	943 096,66
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		943 096,66
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES		943 096,66
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1,66	
2031	FRAIS D'ETUDES	1,66	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	215 841,12	
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	178 570,15	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATER	1 979,78	
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	31 958,25	
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	1,66	
2131	BATIMENTS	3 425,28	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	664,15	
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	1,66	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	662,49	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et le signe + dans le cas contraire.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées qui figurent dans la comptabilité des engagements et aux recettes dont l'encaissement est certain à la clôture de l'exercice (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et aux dépenses de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 est à ventiler selon la nomenclature du plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 116 525,84	4 025 888,24	1 562 834,56		2 427 687,84
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	815 110,00	506 840,18	142 214,13		167 055,69
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 000,00	218,09			50 781,04
	Total des dépenses de gestion courante	8 982 618,84	4 591 949,36	1 825 148,26		2 625 524,37
66	CHARGES FINANCIERES	300 000,00	205 646,33	29 012,78		65 141,22
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 000,00	14 301,65			62 698,32
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	9 379 618,84	4 765 290,06	1 854 161,67		2 779 163,91
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 239 317,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	1 615 200,00	552 379,16			62 820,84
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	2 854 517,00	1 552 379,16			1 302 137,84
	TOTAL	12 234 135,84	6 317 669,22	1 854 161,67		4 072 301,75

Pour information					
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	10 183 110,00	7 086 299,88	1 838 990,53		537 829,61
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00	42 820,00			-2 820,00
	Total des recettes de gestion courante	10 223 110,00	7 829 109,85	1 858 990,53		535 009,61
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	10 223 110,00	7 829 109,85	1 858 990,53		535 009,61
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	578 000,00	276 656,00			302 344,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	578 000,00	276 656,00			302 344,00
	TOTAL	10 801 110,00	8 105 765,85	1 858 990,53		837 353,61

Pour information					
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 430 025,84				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts (incluant les éventuels ajustements de crédits) non employés.
(2) Si la M52 est appliquée, les montants des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la colonne des dépréciations des comptes de tiers, les dotations et reprises nettes des créances et des valeurs mobilières de placement aux dépréciations des comptes de tiers et aux dotations aux provisions financières.
(3) Ce chapitre n'est pas voté en M.49.
(4) BP 2024 M.49 : (D 040 + R 042) - (R 040 + D 042) ; M.44 : (D 040 + D 041) - (R 040 + R 041).
(5) Ce chapitre n'est pas voté en M57 et M.4.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	I1
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 940 396,71		1,66	1 940 397,05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	771 354,86	120 735,95	216 841,12	434 807,81
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 459 022,32	124 012,04	654,15	1 334 356,13
	Total des opérations d'aménagement				
	Total des dépenses d'équipement	4 170 776,91	244 747,99	216 496,93	3 709 580,99
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 205 000,00	1 115 848,23		89 151,77
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A				
26	DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	1 205 000,00	1 115 848,23		89 151,77
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 375 776,91	1 360 596,22	216 496,93	3 798 732,76
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	578 000,00	275 656,00		302 344,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	323 000,00			323 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	901 000,00	275 656,00		625 344,00
	TOTAL	6 276 776,91	1 636 252,22	216 496,93	4 424 056,76

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Recette à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 703 397,00	380 100,00	943 096,66	380 200,34
15	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 155)	645 000,00	500 000,00		145 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU				
22	EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	2 348 397,00	880 100,00	943 096,66	525 200,34
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
106	RESERVES (5)				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A				
26	DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
4582	Total ces opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 348 397,00	880 100,00	943 096,66	525 200,34
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	1 230 317,00			
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	1 615 200,00	1 552 379,16		62 820,84
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	323 000,00			323 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 177 517,00	1 552 379,16		1 626 137,84
	TOTAL	5 525 914,00	2 432 479,16	943 096,66	2 150 338,18

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	750 561,91			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels aucune opération réelle n'a été rattachée

(2) OO 020 + OI 021 + OI 040 + OR 042 + OI 040 + OR 042 - R 001 - OR 040 - OR 041

(3) A remplir uniquement par les collectivités ayant institué une régie dotée de la seule autonomie financière (sans personnalité juridique distincte) et recettes faisant l'objet d'une inscription au compte de tiers 4582/4682 de la nomenclature budgétaire et comptable

(4) Seules les opérations réelles pour compte de tiers sont retracées (pas d'ordre budgétaire)

(5) Y compris 1068 n'ayant pas donné lieu à émission de titres

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 708 821,20		5 708 821,20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	648 054,21		648 054,21
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)		275 179,00	275 179,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	218,98		218,98
66	CHARGES FINANCIERES	237 858,78		237 858,78
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 501,68		14 501,68
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		1 337 201,18	1 337 201,18
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses d'exploitation - Total	6 809 454,93	1 552 379,18	8 161 834,09

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 161 834,09

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		137 036,00	137 036,00
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 115 848,23		1 115 848,23
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	120 705,95		120 705,95
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	124 012,04		124 012,04
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
3...	Stocks		138 619,00	138 619,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 360 566,22	275 656,00	1 636 222,22

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 636 222,22

(1) Y compris les opérations réalisées au moyen de mandats et des prélèvements opérés sur les recettes
(2) Voir l'état des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf comptes de tiers et de trésorerie)
(4) Ce chapitre n'est pas ouvert en M 49
(5) Ce chapitre accueille la reprise des provisions budgétaires
(6) Hors opérations d'ordre patrimoniales.
(7) Seuls sont concernés les opérations pour compte de tiers figurant sur des titres ou des mandats de dépenses n° 4571

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	VARIATION DE STOCKS		139 618,00	139 618,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	9 645 280,39		9 645 280,39
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 820,00		42 820,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		137 038,00	137 038,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	9 688 100,39	275 656,00	9 963 756,39
	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			1 433 025,84
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			11 396 782,23

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 105)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	380 100,00		380 100,00
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00		500 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
25	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		1 337 201,16	1 337 201,16
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
1532	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*		215 178,00	215 178,00
3..	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	880 100,00	1 552 379,16	2 432 479,16
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1			750 861,91
	AFFECTATION AUX COMPTES 106			
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			3 183 341,07

(1) Y inscrire les opérations relatives aux cessions, les remboursements des produits financiers assimilés et les dépôts et cautionnements reçus

(2) Voir la liste des opérations à inscrire

(3) Somme des variations de stocks (compte de stocks de fin d'exercice moins compte de stocks d'ouverture)

(4) Si la règle applicable le nécessite ou selon choix budgétaire

(5) Hors opérations patrimoniales

(6) Seul le solde des opérations pour compte de tiers figure sur les comptes du budget (recettes - dépenses)

(7) Ce chapitre n'est pas uniquement réservé aux M14 et M52 et M57

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / c/(1)	Libellé (2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandatés en €	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)	8 116 538,84	4 025 886,20	1 883 354,99		2 407 687,64
6[illegible]	ACHATS STOCKES MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES	500 000,00				500 000,00
60[illegible]22	PRODUITS D'ENTRETIEN	400,00				400,00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE,)	6 746 051,04	3 367 140,15	1 [illegible] 233,33		1 379 540,35
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	40 706,00	43 574,26	10 420,35		1 287,89
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 500,00	142,79			1 357,21
6066	CARBURANTS	7 100,00	1 636,19	333,31		5 130,50
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	3 200,00	418,13			2 781,87
611	SOUS-TRAITANCE GENERALE	150 159,00	57 877,15	41 072,24		51 [illegible],61
6132	LOCATIONS MOBILIERES	4 210,00	4 [illegible],14			91,86
61521	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	69 614,00	44 403,04	12 284,52		11 [illegible],44
61523	ENTRETIEN RESEAUX	5 000,00	2 476,00			2 524,00
61528	ENTRETIEN AUTRES		1 [illegible] 508,00	2 508,0[illegible]		
61551	ENTRETIENT REPARATIONS MATERIEL ROULANT	5 670,00	2 504,72	1 120,00		1 [illegible],28
6156	MAINTENANCE	326 755,00	275 288,28	10 [illegible] 87		37 [illegible],35
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE CONSTRUCTION	16 056,00	14 [illegible] 58			1 [illegible],42
6168	AUTRES	67 057,00	63 [illegible],57			3 [illegible],43
615	DIVERS	3 000,00	696,00			2 [illegible] 00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 072,00				1 072,00
6257	RECEPTIONS	1 400,00	1 [illegible],55			1[illegible],45
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	571,00	337,97	199,89		[illegible],14
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 [illegible],00	5 [illegible],31	5 [illegible],85		42,84
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	5 000,00	350,00			4 650,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 837,07	4 837,00			
6288	AUTRES	278 844,00		273 644,00		200,00
63511	COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	57 500,00	50 [illegible],00	7 [illegible],00		
63512	TAXES FONCIERES	10 142,00	27 057,00			3 [illegible],00
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	9 000,00	[illegible] 000,00			3 [illegible],00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	616 110,00	506 [illegible],18	142 214,15		167 [illegible],67
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	616 110,00	506 [illegible],18	142 214,15		[illegible] 756,09
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	51 300,00	218,93			50 781,04
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	50 [illegible],00	217,47			50 [illegible],53
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2,00	1,46			0,54
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	8 982 618,84	4 551 [illegible],33	1 [illegible],[illegible],38		2 [illegible],37
66	CHARGES FINANCIERES(d)(6)	370 080,00	338 [illegible],03	29 012,78		82 141,22
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	316 [illegible],00	234 [illegible],86			82 [illegible],14
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	3 [illegible],00	-25 [illegible],86	29 012,78		125,08
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	77 [illegible],30	14 [illegible],68			62 [illegible],62
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	61 [illegible],00				61 [illegible],00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	[illegible] 000,00				[illegible] 000,00
672	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	705,30				705,30
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 [illegible],70	14 [illegible],68			9 [illegible],02
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(g)(8)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(c)(7)					
022	(DEPENSES IMPREVUES)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = [illegible]	9 379 [illegible],84	4 [illegible] 333,04	1 [illegible] [illegible] 87		2 [illegible] 193,31

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Dépenses engagées (ou restes à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 339 317,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(2)(3)	3 815 200,00	3 552 373,16			62 826,84
6037	VARIATION DES STOCKS DE MARCHANDISES	215 000,00	215 176,02			77,02
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 400 000,00	1 337 001,15			62 798,85
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 864 517,00	7 552 379,16			1 302 337,84
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 864 517,00	7 552 379,16			1 302 337,84
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 234 136,84	6 307 872,22	1 864 151,87		4 072 331,75

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Ce libellé est obligatoirement budgétaire (il doit être conforme à la NOMENCLATURE en vigueur) et ne peut donc pas être modifié par la règle.
(2) Le compte 481 est inscrit au sein du chapitre 042.
(3) Le compte 234 est obligatoirement ouvert en M 41.
(4) Le compte 139 est obligatoirement ouvert en M 49 et en M 4.
(5) Si le montant de la ligne "variation des stocks" est négatif, le montant de la ligne D 002 de la section d'exploitation est réduit d'autant.
(6) Si la règle budgétaire a requis des provisions semi-budgétaires alors que pour l'établissement des états financiers des SPIC (M4) de tels provisionnements ne sont pas obligatoires, ces provisions ne sont pas admises en déduction des dépenses de fonctionnement pour le calcul de la capacité d'autofinancement des comptes de gestion des années N et N-1.
(7) Ce chapitre n'est ouvert qu'en M 49.
(8) Cet article ne peut être inférieur à zéro, DI 042 = R 042.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si il a fait l'objet d'une provision budgétaire.
(10) Chapitre destiné à recevoir les opérations budgétaires d'ordre à l'intérieur de la section. Il ne peut donc jamais comporter de crédits.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / a(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Emplois engagés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	10 193 110,00	7 795 289,66	1 868 890,47		647 929,87
701	VENTES DE PRODUITS FINIS	9 995 000,00	7 694 045,06	1 856 000,00		501 052,94
706	LOCATIONS DIVERSES		66 600,00			66 600,00
708	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	198 110,00	194 607,27			3 502,73
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000,00	42 820,03			-2 820,03
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	40 000,00	42 820,03			-2 820,03
	TOTAL I RECETTES DE GESTION DES SERVICES (b)=(013+70+73+74+75)	10 233 110,00	7 839 109,69	1 868 890,47		525 109,84
76	PRODUITS FINANCIERS(b)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a-b-c+d	10 233 110,00	7 839 109,69	1 868 890,47		525 109,84

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES A2

Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)	579 000,00	275 656,00			302 344,00
6231	VARIATION DES STOCKS DE MARCHES PRIMAIRES ET FOURNITURES	435 200,00	139 079,00			296 382,00
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	143 800,00	137 835,00			5 962,00
040	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	579 000,00	275 656,00			302 344,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	10 601 110,00	8 104 766,86	1 853 030,55		637 353,61

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	1 455 025,84

Détail du rappel des ICNE au compte 7622

Rappel des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Cette ligne n'apparaît que lorsqu'elle est alimentée conformément au plan de comptes M14 par exemple
(2) Y compris les mouvements pour ordre
(3) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41, M43 et M49
(4) Si l'option applicable à l'opération est "Sans incidence budgétaire" alors que pour la totalité des opérations des chapitres de type "Opérations d'équipement", des chapitres de type "Opérations pour compte de tiers" et des comptes de rattachement des comptes de type "Actif" ou "Passif", une option différente a été choisie, un message d'erreur bloquant est affiché
(5) Cette référence est propre aux opérations d'ordre (BP, DM + OI, OS) et non aux opérations budgétaires
(6) Le compte 7815 peut figurer dans la section d'exploitation si la région a choisi pour ses provisions une budgétisation

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	1 940 398,71		1 66	1 940 897,05
2031	ETUDES ETUDES	1 940 398,71		1 66	1 940 897,05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	771 364,88	130 706,95	215 841,12	424 607,81
2131	BATIMENTS	131 237,93	20 715,47	3 425,28	107 037,18
2181	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	7 250,70		1 00	7 250,04
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	284 279,00	4 279,00	91 966 25	188 041,75
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	404 731,25	93 967,48	178 573,10	132 173,50
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 876,00		1 875,78	0,22
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 000,00	1 784,00		216,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	1 469 022,32	124 012,06	884,18	1 324 566,18
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	659 010 03	30 150,00	1.00	628 469,10
2315	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	810 011 45	93 912,04	562,49	705 446,96
	Opérations d'équipement (3)				
	Total des dépenses d'équipement	4 173 775,91	344 717,99	216 496,90	3 709 560,85
					0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 205 000,00	1 115 848,23		89 151,77
164	EMPRUNTS EN EUROS	1 205 000 00	1 115 848 23		89 151,77
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	1 205 000,00	1 115 848,23		89 151,77
					0
	(Non ventilé (3))				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
					0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 378 775,91	1 460 566,22	216 496,90	3 798 712,62

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chapitre	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisés 2025	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (6)	578 000,00	275 656,00		302 344,00
...	Reprises sur amortissements antérieurs (6)	142 000,00	137 088,00		5 912,00
13912	REGIONS	390,00	385,00		5,00
13972	DEPARTEMENTS	4 772,00	4 772,00		0,00
13976	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 040,00	5 027,00		13,00
13978	AUTRES	132 850,00	126 914,00		5 936,00
	Chapitre transitoire	435 000,00	138 568,00		296 432,00
21	MATIERES PREMIERES	415 000,00	138 568,00		276 432,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	323 000,00			323 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	323 000,00			323 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	901 000,00	275 656,00		625 344,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 279 775,31	1 636 222,22	218 496,33	4 424 056,76

Pour information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Dans le cas d'opérations budgétaires par article, il convient de se référer au plan de comptes de la M57 développé.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts (budget + décisions modificatives + virements) non consommés à la clôture de l'exercice.

(3) Ventiler l'RAR par chapitre des opérations d'équipement.

(4) Non prévu par la M57 pour le budget principal mais maintenu pour compte de tiers.

(5) Ce montant est du chapitre des opérations d'ordre, soit 040 + 041 + 042.

(6) Les comptes 139 n'ouvrent figurer dans le cadre des "reprises sur subventionnement" d'investissement que lorsque la règle des prorata n'est pas appliquée.

(7) Ce total est celui du chapitre des opérations d'ordre, soit 041 + 042.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art(1)	Libellé(1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 758 397,00	380 100,00	945 056,66	380 200,34
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES	1 758 397,00	380 100,00	945 056,66	380 200,34
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	845 000,00	503 003,00		145 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	845 000,00	503 003,00		145 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	2 348 397,00	883 103,00	945 056,66	525 200,34
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				
16	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières				
	Opé pour compte de tiers n°(3)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 348 397,00	883 103,00	945 056,66	525 200,34

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chapitre article(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (ISP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 329 317,00			
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)	1 813 306,00	1 552 379,16		62 920,84
28033	FRAIS D'INSERTION		5 157,00		-5 157,00
28131	BATIMENTS	405 282,00	346 765,00		58 541,00
28135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	680,00	672,00		8,00
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	134 769,00	125 867,00		7 719,00
28151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	92 220,00	91 130,00		1 540,00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	267 429,00	264 648,00		2 771,00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	66 299,00	65 299,00		2 837,00
28173	BATIMENTS	5 000,00	2 295,62		4,38
281735	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	24 360,00	24 355,47		4,53
281738	AUTRES CONSTRUCTIONS	25 250,00	25 241,37		8,63
281748	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS	340,00	339,00		1,00
281753	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	61 460,00	61 453,00		7,00
281754	MATERIEL INDUSTRIEL	342 040,00	342 034,00		6,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	4 790,00	4 788,00		2,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 329,00	7 314,98		5,02
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	580,00	574,00		6,00
28188	AUTRES	60,00	59,32		0,68
32	MATIERES PREMIERES	275 200,00	275 178,00		22,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 856 517,00	1 552 379,16		1 267 137,84
					0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(6)	325 000,00			325 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	255 000,00			255 000,00
2033	FRAIS D'INSERTION	28 000,00			28 000,00
					0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 737 517,00	1 552 379,16		1 879 137,84

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (TOTAL des recettes réelles et d'ordre)		5 525 914,00	2 432 470,16	843 056,66	2 150 388,18

Pour Information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	750 861,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article (ex : 2315 pour le chapitre 23) et non par opération sauf pour le virement de la section d'exploitation (021) et les opérations d'ordre (040 et 041).

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts (ISP+DM+RAR N-1) non mandatés (ou titrés) et qui ne seront pas repris en restes à réaliser au 31/12.

(3) Ne remplir que si l'ASP pour le détail des opérations sous compte de tiers.

(4) Cf. détail du chapitre des opérations d'ordre : (D 040 + R 040).

(5) Les comptes 15, 2 pour 11 pour Paris et 10 de la nomenclature M14 ne doivent apparaître dans aucun budget annexe.

(6) Cf. détail du chapitre des opérations d'ordre : (D 041 = R 041).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 348 000,00	1 252 886,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 205 000,00	1 115 848,23
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 205 000,00	1 115 848,23
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		143 000,00	137 038,00
13912	REGIONS	390,00	386,00
13913	DEPARTEMENTS	4 720,00	4 712,00
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 040,00	5 027,00
13918	AUTRES	132 850,00	126 914,00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 252 886,23	80 377,37		1 333 263,60

(1) Détailler les crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (a)	Crédits de l'exercice (DP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 899 517,00	1 337 201,16
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 899 517,00	1 337 201,16
28003	*FRAIS D'INSERTION*		5 157,00
28131	*BATIMENTS*	400 000,00	345 759,00
28135	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS*	805,00	672,00
28138	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	134 366,00	126 667,00
28151	*INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES*	92 220,00	91 180,00
28153	*INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE*	297 420,00	294 542,00
28154	*MATERIEL INDUSTRIEL*	99 230,00	66 092,40
281731	*BATIMENTS*	9 400,00	9 395,62
281735	*INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS*	24 360,00	24 055,47
281738	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	25 250,00	25 241,37
281745	*INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE CONSTRUCTIONS*	340,00	339,00
281753	*INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE*	61 450,00	61 450,00
281754	*MATERIEL INDUSTRIEL*	342 010,00	342 004,00
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	4 790,00	4 788,00
28183	*MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	7 300,00	7 274,99
28184	*MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER*	580,00	574,99
28188	*AUTRES*	50,00	50,32
021	Virement de la section de fonctionnement	1 239 517,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R105 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 337 201,16	800 100,00	750 861,81		2 888 163,07

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 353 253,60
Ressources propres disponibles IV	2 888 163,07
Solde V=IV-II (3)	+1 534 888,47

(1) Les comptes 15, 16, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont gérés globalement au niveau du chapitre.
(2) Les comptes 16, 29 et 39 sont provisoires uniquement au niveau du rattachement appliqué le compte aux prévisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE

TRANSPORTS URBAINS

I - INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ,
- au niveau(1) du chapitre pour la section d'investissement
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état I I 6 3

Le l ste des art c es spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des vrements d'article à article est la suivante : néant

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, en ce chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III Les provisions sont (3) budgétaires (délibération du 17/12/2013)

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par l'un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	68 101 246,29	71 101 632,11	+3 000 385,82
	Section d'investissement	21 282 597,40	26 716 455,79	+4 433 858,39
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		389 968,28	
	Report en section d'investissement (001)	3 314 718,71		

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	92 299 561,99	97 208 054,18	+3 909 492,28

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	7 326 419,46	5 500 000,00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	7 326 419,46	5 500 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	68 101 246,29	71 491 698,39	+3 390 352,10
	Section d'investissement	32 523 735,07	31 216 455,79	-1 307 279,28
	TOTAL CUMULE	100 624 981,36	102 708 054,18	+2 083 072,82

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 326 419,46	5 500 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		5 500 000,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS		5 500 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	194 821,41	
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	80 030,00	
2031	FRAIS D'ETUDES	114 791,41	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 977 440,54	
2158	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	5 447 220,00	
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATER	2 311,80	
2153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	527 931,74	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 164 187,51	
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 355,10	
2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	32 104,68	
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CO	860 000,00	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	41 5 807,75	
	[...]Opérations d'équipement n°		
45...	Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)		

(1) Indiquer le signe : si les dépenses ont été supérieures aux recettes, et + si les recettes ont été supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent aux dépenses engagées non mandatées et non réalisées à la clôture de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette (R 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 3ème 2 de l'article précédent faites en vue de la réalisation des immobilisations et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre au 3ème 2 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 n'est à renseigner que pour les collectivités qui en disposent.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	M
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (4)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERA...	7 524 919,00	4 196 507,35	2 977 144,72		350 865,93
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS					
012	ASSIMILES	500 000,00	383 502,96			16 497,04
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	147 208,30	491 526,67		351 265,03
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 630 965,28	44 182 148,58	2 998 968,81		633 865,89
	Total des dépenses de gestion courante	56 655 484,28	49 424 392,19	6 068 628,20		1 362 463,89
66	CHARGES FINANCIERES	1 942 000,00	1 515 758,71	215 204,37		213 036,92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	520 222,00	418 257,42			100 964,58
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	59 017 706,28	51 080 408,32	6 283 832,57		1 673 466,39
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	10 950 000,00	10 757 005,40			192 994,60
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	10 950 000,00	10 757 005,40			192 994,60
	TOTAL	69 967 706,28	61 837 413,72	6 283 832,57		1 866 460,99

Pour information				
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
	VENTES DE PRODUITS					
	FABRICATIONS PRESTATIONS DE					
70	SERVICES MARCHANDISES	8 754 600,00	7 285 750,40	534 075,10		934 774,50
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)	37 150 000,00	33 664 708,22	5 135 291,78		-1 650 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14 658 840,00	15 841 218,75			-1 172 378,75
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	927 200,00	1 010 237,29	379 442,61		166 071,00
	Total des recettes de gestion courante	60 896 340,00	58 901 916,72	6 048 809,39		-2 054 518,11
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 000,00	1 937,89			119 062,12
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	61 017 340,00	58 903 836,60	6 048 809,39		-1 935 455,99
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	8 550 000,00	8 140 936,12			411 063,88
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	8 550 000,00	8 140 936,12			411 063,88
	TOTAL	69 567 340,00	66 052 022,72	6 048 809,39		-1 525 892,11

Pour information				
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	389 966,28			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts restants à employer (ou restant à mandater ou à titrer).
(2) Si la règle appliquée à l'égard des provisions semi-budgétaires n'est pas celle prévue par l'instruction budgétaire et comptable, des précisions doivent être apportées aux différentes lignes concernées dans un état annexé à la délibération.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M.43.
(4) Si 023 + (R 021 - D 042 + R 042 - R 043 - D 043 + R 043) < 0, alors D 023 = R 021 - D 042 + R 042 - R 043 + D 043 - R 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M.43, M.52 et M.61.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 344 839,37	149 496,63	194 821,41	999 721,44
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 300 090,00	727 673,76	5 977 440,54	594 975,69
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 879 184,63	2 563 784,02	1 154 157,51	2 811 220,10
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	16 473 294,00	3 740 954,32	7 326 419,46	4 405 920,22
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 405 000,00	9 362 793,78		42 216,22
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	9 405 000,00	9 362 793,78		42 216,22
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 878 294,00	13 103 738,10	7 326 419,46	4 448 136,44
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	8 590 500,00	8 148 936,12		441 563,88
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	640 000,00	29 923,18		410 076,82
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 000 500,00	8 178 859,30		821 640,70
	TOTAL	33 878 794,00	21 282 597,40	7 326 419,46	5 269 777,14

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	3 884 718,21			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 023 500,00	1 023 500,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	24 134 400,00	12 650 415,00	5 500 000,00	5 973 985,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	25 157 900,00	13 683 915,00	5 500 000,00	5 973 985,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	RESERVES (5)	1 245 612,21	1 245 612,21		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières	1 245 612,21	1 245 612,21		
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)				
	Total des recettes réelles d'investissement	26 403 512,21	14 929 527,21	5 500 000,00	5 973 985,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)				
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	10 950 000,00	10 757 005,40		192 994,60
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	440 000,00	29 923,18		410 076,82
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 390 000,00	10 786 928,58		603 071,42
	TOTAL	37 793 512,21	25 716 455,79	5 500 000,00	6 577 056,42

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits non consommés à la clôture de l'exercice et qui ne peuvent donner lieu à report.

(2) 040 = 013 + 042 + 043 + 072 + 28 040 + 28 042 + 28 043 + 040 + 041 = 041 + 042 + 043 + 28 041 + 28 042 + 28 043

(3) A remplir en cas de recettes ou dépenses affectées à une dotation ou à un compte de tiers (ex : 1068 pour certains établissements publics, 275 pour les cautionnements versés, 4582 pour les opérations pour compte de tiers, etc.).

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail compte 4582).

(5) Le compte 1068 n'est mouvementé que sur décision de l'ordonnateur.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 173 652,07		7 173 652,07
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	583 632,96		583 632,96
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	838 734,97		838 734,97
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 797 100,39		46 797 100,39
66	CHARGES FINANCIERES	1 731 953,08		1 731 953,08
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	419 757,42		419 757,42
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		10 757 005,40	10 757 005,40
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
	Dépenses d'exploitation - Total	57 344 240,89	10 757 005,40	68 101 246,29
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES :			68 101 246,29

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		7 160 415,00	7 160 415,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		172 651,00	172 651,00
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	9 362 793,78		9 362 793,78
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	149 496,52	10 756,25	160 252,77
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	727 573,78	19 066,93	746 640,71
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	2 863 784,02		2 863 784,02
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*		*815 860,12*	815 860,12
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	13 103 739,10	8 178 858,30	21 282 597,40
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			3 914 718,21
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			25 197 315,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre non budgétaires.
(2) Hors opérations d'ordre non budgétaires.
(3) Remarque : pour les communes ne suivant pas la nomenclature de marchandises et de la M14.
(4) Ce chapitre n'existe pas en M 49
(5) Si vous y inscrivez le résultat des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure ici (cf. les détail Annexe B1-7)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	7 819 895,56		7 819 895,56
71	*PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)*			
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)	38 800 000,00		38 800 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	15 841 218,75		15 841 218,75
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	489 673,80		489 673,80
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 937,88	7 333 075,00	7 335 012,88
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*		875 860,12	875 860,12
	Recettes d'exploitation - Total	62 952 895,99	8 148 935,12	71 101 832,11

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	389 966,28
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	71 491 798,39

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 023 500,00		1 023 500,00
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*		310 000,00	310 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	12 660 415,00		12 660 415,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)		29 923,18	29 923,18
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*8 376 170,93*	*8 376 170,93*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*		*2 070 835,37*	*2 070 835,37*
3	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	13 683 915,00	10 786 928,58	24 470 843,58

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 245 612,21
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 716 455,79

(1) Y compris les comptes de régularisation (sauf 481 et 486) et hors comptes de tiers (sauf 4582) et hors 45 (sauf 4582)
(2) Voir la liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de maintenir la symétrie en dépenses (sauf 7133) de manière à ce que le total soit égal à zéro.
(4) Suite à la règle appliquée lors de la mise en place du budget primitif.
(5) Hors chapitres à opérations d'ordre uniquement.
(6) Sauf si vous avez des opérations pour compte de tiers (figure sur celui-ci si vous avez le droit à l'erreur N-1).
(7) Ce montant est à reporter en ligne 41, en V1 du cadre N-1.

Chap/ Art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits consommés (ou restant à engager) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Compte Annexe
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (202)	7 903 618,75	4 169 937,38	2 331 144,72		990 869,56
6031	ACHATS DE MARCHANDISES	9 000,00	3 043,00			5 957,00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE, ...)	69 300,00	34 112,00	2 232,76		2 957,76
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	800,00	124,32			775,07
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 307,00	240,82	66,39		1 235,35
6065	CARBURANTS	1 500,00	16,44	49,00		1 437,88
6066	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 500,00	1,14			50 501,14
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	791 772,00	118 861,54	81 260,60		10 555,94
6122	CREDIT BAIL MOBILIER	4 244 300,00	2 199 565,64	2 043 814,36		800,00
6125	CREDIT BAIL IMMOBILIER	1 163 371,00	916 022,15	147 767,27		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	150,00	100,61			14,22
6135	LOCATIONS MOBILIERES	113 000,00	15 185,15			40 695,85
6137	REDEVANCES URBAINS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	548 100,00	121 743,44	635 102,98		10 150,51
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1 300,00	155,93	1 455,93		
61508	ENTRETIEN REPARATION AUTRES BATIMENTS	1 200,00		450,00		650,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	2 000,00	1 253,90	217,08		529,15
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	147 164,00	109 430,70	4 275,30		34 958,00
6160	MAINTENANCE	93 600,00	31 935,64	53 049,72		4 924,98
6168	AUTRES	1 000,00	1 253,56			746,47
617	ETUDES ET RECHERCHES	73 900,00	29 612,30	19 221,00		25 925,00
618	DIVERS	4 134,00	1 156,78			3 127,26
6225	HONORAIRES COMPTABLE ET AJA REVISEURS	304,00	303,96			0,03
6226	HONORAIRES	5 400,00				5 400,12
6228	DIVERS	3 000,00		36,35		1 963,65
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 500,00	412,27			3 527,51
6232	CATALOGUES ET IMPRIMES	554,00		76,92		477,08
6238	DIVERS	65 000,00	30 516,51			4 703,49
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	5 567,00	860,55			4 065,44
6256	MISSIONS	2 000,00		370,46		1 629,54
6257	RECEPTIONS	2 411,00	853,56			1 557,44
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 000,00	250,14	193,00		1 547,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 100,00	1 490,47	1 613,09		0,44
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	6 000,00	2 533,00			3 258,09
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	21 200,00	21 254,84			0,30
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 800,00	2 413,60	4 254,00		923,60
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	1 740,00				1 740,00
6288	AUTRES	240 000,00	228 133,00			11 654,00
63512	TAXES FONCIERES	447 000,00	434 732,00			2 936,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	823 000,00	663 532,96			16 467,04
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	650 000,00	649 532,96			16 467,04
013	ATTENUATIONS DE PRODUITS(6)	1 000 303,00	167 208,32	491 526,87		341 565,23
673	RESTITUTION TAXE PREVENTIF TRANSPORT	1 500 991,00	147 208,32	691 526,87		301 204,30
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	47 430 556,28	38 147 163,68	2 599 956,81		683 858,85
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000,00				1 000,00
65513	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES	17 000,00	-18 945,01	25 000,00		954,01
65514	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES		47 500,00	47 500,00		
65515	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES DIVERS	800 000,00	705 033,15	50 000,00		44 967
65550	SUBVENTION EXPLOITATION AUX REGIONS	439 000,00	-351 314,23	634 314,23		75 000,00
65551	SUB EXPLOITATION DU PARC EVENT	4 000,00				4 000,00
65554	SUB EXPLOITATION COMMUNES	138 500,00	125 935,71	2 431,30		20 543,99
65557	SUB EXPLOITATION AUTRES ETABLISSEMENTS PUBL. LOCAUX	290 000,00	124 917,01	115 083,45		50 000,00
65560	SUB EXPLOITATION AUTRES ORGANISMES PUBLICS	1 000,00	1 777,01			
6574	SUBVENTION EXPLOITATION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	45 726 481,28	44 462 221,14	1 757 402,12		406 738,02
6581	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	5,00	6,22			0,10
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+013+014+65)	56 955 454,28	43 129 242,14	5 068 628,20		1 993 483,94
66	CHARGES FINANCIERES(6)	1 542 993,00	1 515 758,71	27 919,37		316 014,45
66111	INTERETS REGLEMENT ECHEANCE	1 962 100,00	1 774 979,56			187 020,35
66112	INTERETS RATTACHEMENTS ICNE		257 014,94	215 204,97		42 410,57
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	620 593,00	415 287,42			166 464,58
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT OPERATIONS GESTION	309 407,00	309 406,82			0,18
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	100 515,00	55 350,00			100 964,22
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(4)					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(c)(7)					
022	DEPENSES IMPREVUES(3)					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES + Amortissements	59 077 106,28	51 060 408,32	5 283 632,47		1 673 023,32

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(3)(6)	10 850 960,00	10 757 905,40			192 954,60
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	3 450 000,00	3 326 170,13			123 829,87
6817	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT A REPARTIR	2 150 000,00	2 072 925,37			77 074,63
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	310 000,00	310 000,00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		10 850 960,00	10 757 905,40			192 954,60
002	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(6)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 850 960,00	10 757 905,40			192 954,60
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		69 967 705,31	61 817 413,72	6 283 633,87		1 866 657,72

Pour l'information	
0 002 Résultat d'exploitation (N-1)	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Cet état comporte automatiquement par chapitre et par article budgétaire les prévisions budgétaires, les mandats émis, les charges rattachées, les restes à réaliser et les crédits annulés.
(2) Le compte 021 est obligatoirement équilibré en recettes.
(3) Le compte 042 est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.
(4) Le compte 002 est obligatoirement équilibré en recettes.
(5) Le montant des ICNE est calculé automatiquement à partir des données saisies dans le tableau de détail des ICNE ci-dessus.
(6) Si la règle applicable le nécessite (M14, M52, M57 facultatif, M4 selon nature), les opérations des exercices antérieurs et de régularisation des charges et des produits exceptionnels (M14, M52, M57 facultatif, M4 selon nature) ne peuvent être imputées aux dépenses des comptes de gestion. Elles doivent être imputées aux dépenses des comptes financiers.
(7) Ce compte n'est pas utilisé en M4.
(8) Si l'ordonnateur a choisi de ne pas budgéter d'ordre, le 042 et le 002 ne sont pas utilisés.
(9) Le compte 6615 peut figurer exceptionnellement en section d'investissement si la règle applicable à l'organisme l'autorise ou la prescrit.
(10) Chaque état de détail (ICNE, RAR) est présenté avec la liste des comptes concernés et le total à reporter dans le tableau récapitulatif correspondant.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits émargés (ou restant à émarger)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (2)					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	3 754 600,00	7 238 750,46	1 334 075,10		934 734,44
7061	TRANSPORT DE VOYAGEURS	7 033 000,00	6 450 131,32	147 363,10		932 535,58
7068	SERVICES ACCESSOIRES TRANSPORTS	974 600,00	835 669,14	55 712,00		3 196,86
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)	37 150 000,00	33 064 706,22	5 136 391,78		-1 053 320,00
734	VERSEMENT DE TRANSPORT	37 150 000,00	33 064 706,22	5 136 391,78		-1 053 320,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14 068 840,00	15 841 218,75			-1 772 378,75
7471	SUBVENTION ETAT	592 000,00	592 787,63			-787,63
7472	SUBVENT ON REGION	973 000,00	973 964,26			-964,26
7473	SUBVENT ON DEPARTEMENT	491 000,00	408 121,27			82 878,73
7475	SUBVENT ON GROUPEMENT COLLECTIVITES	11 702 540,70	13 867 040,59			-2 164 499,89
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	922 980,50	1 048 331,50	379 448,45		-504 799,45
754	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS LICENCES, MARQUES, PRODUITS CONCES ET VAL		52 191,50	35 395,00		-87 586,50
755	COMPENSATION AUX REGIMENT SELON VERSEMENT TRANSPORT	922 000,00	912 039,90	343 000,00		66 960,10
7588	PRODUITS GEST ON COURANTE AUTRES	2 980,50		3 247,48		-247,48
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	60 896 240,20	65 901 916,72	6 848 909,49		-2 054 518,11
76	PRODUITS FINANCIERS(5)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)	121 038,30	1 937,881			119 365,12
7715	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		2 000,00			-2 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	121 038,30	02,12			121 002,18
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(6)					
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	61 017 249,00	56 903 888,20	6 848 909,59		-1 933 485,55

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(3)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou réalisés à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser	Restes à réaliser au 31/12	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(5)	8 360 503,03	8 149 370,42			211 132,61
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	7 220 000,03	7 192 870,03			27 129,00
797	TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 220 000,03	956 500,39			263 499,64
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE D'EXPLOITATION(3)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	8 360 503,03	8 149 370,42			211 132,61
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		48 637 743,03	66 092 922,72	6 048 839,39		-1 526 882,11

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	389 988,39

Détail du calcul des ICNE au compte 7621

Montant des ICNE de l'exercice
- Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N - ICNE N-1

(1) Libellé du chapitre (ou article pour les collectivités qui ont adopté la nomenclature développée)
(2) Libellé du compte pour les M14
(3) Ce résultat est celui qui figurera au compte administratif
(4) Si un règlement budgétaire a été pris, pour une collectivité ayant opté pour la journalisation des opérations, avec création d'un compte de tiers spécifique (ex : 1069), le montant de ce compte figurera dans cette colonne
(5) Cet article ne comprend que les opérations d'ordre budgétaires
(6) Le compte 7815 peut figurer dans la colonne 042 si l'organe délibérant a décidé de provisionner

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — N

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)	1 834 039,37	149 486,93	194 621,41	889 731,44
2031	FRAIS D'ETUDES	861 070,27	75 070,21	114 791,41	700 218,25
2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00	970,35		4 029,64
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	447 962,50	73 114,37	30 030,00	291 064,52
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	7 300 000,00	727 973,78	6 977 441,36	594 935,88
2183	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	1 248 551,00	150 651,58	327 901,74	572 197,50
2185	MATERIEL TRANSPORT D'EXPLOITATION	5 841 500,00	531 684,20	5 447 726,00	52 567,80
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	9 736,00	7 478,00	2 310,20	0,20
23	IMMOBILISATIONS REMISES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	5 329 164,63	2 863 784,32	1 151 197,54	2 311 225,10
2314	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	161 244,50	15 941,58	32 104,50	113 195,92
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 369 485,63	344 745,00	415 687,75	1 709 040,13
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 013 436,53	401 574,38	85 795,16	584 716,99
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 285 000,00	2 101 701,76	580 000,00	524 230,12
	Opérations d'équipement (1) (2) :				
	Total des dépenses d'équipement	15 473 294,00	3 340 984,32	7 325 419,45	4 405 930,23
					0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 405 000,00	9 362 783,78		42 216,22
1641	EMPRUNTS EN EUROS	9 405 000,00	9 362 783,78		42 216,22
19	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	9 405 000,00	9 362 783,78		42 216,22
					0
	Opé pour compte de tiers (4) ...				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	24 878 294,00	13 703 768,10	7 325 419,45	4 448 146,44

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3)*	8 560 600,00	8 148 996,12		411 603,88
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 560 600,00	8 148 996,12		411 603,88
1068	*EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISE*	7 160 600,00	7 160 415,00		85,00
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	60 100,00	32 895,00		27 205,00
13917	DEPARTEMENTS	9 440,00	9 438,00		2,00
13914	COMMUNES	10 260,00	10 252,00		8,00
13917	*REGION, COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS*	67 570,00	67 455,00		115,00
13918	AUTRES	52 130,00	52 121,00		9,00
4818	CHARGES A ETALER	1 200 000,00	815 560,12		384 439,88
	Charges transférées				
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (7)*	600 000,00	28 521,18		416 076,82
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 830,00	10 755,25		43,75
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	600,00	493,85		50,15
2156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	428 700,00	15 717,08		408 643,92
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	9 000 600,00	8 178 569,30		827 940,70
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	31 811 794,00	31 262 507,40	7 326 419,46	5 269 777,14

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	3 814 715,21

(1) Sections des chapitres budgétaires ou des articles correspondant au niveau de vote du budget.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels s'ajoutent, le cas échéant, les crédits de mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état B1 bis pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Uniquement M14 pour le détail des opérations par compte de tiers.
(5) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre. (Instr. - RF 042)
(6) Les comptes 16 (emprunts figurant dans le détail des dépenses d'équipement) et le report apparaissent obligatoirement.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. (Instr. - M 041).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES — B2

Chapitre(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au S112	Crédits annulés(2)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 023 500,00	1 023 500,00		
1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 023 500,00	1 023 500,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	24 134 400,00	13 680 915,00	5 500 000,00	5 973 885,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 973 930,00	5 500 000,00	5 500 000,00	5 973 930,00
165/7	AUTRES DETTES	7 160 470,00	7 160 415,00		55,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	25 157 900,00	15 655 915,00	5 500 000,00	5 973 885,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 245 612,21	1 245 612,21		
1068	COUVERTURE DE BESOIN DE FINANC	1 245 612,21	1 245 612,21		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Total des recettes financières	1 245 612,21	1 245 612,21		
	Opé. pour compte de tiers (3)				
	Total des recettes d'ordre pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	26 403 512,21	14 829 527,21	5 500 000,00	5 973 885,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/art(1)	Libellé(2)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Transmis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(3)
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)	10 950 000,00	10 737 056,40		187 934,60
15(1)7	PROVISIONS POUR CHARGES	310 000,00	310 000,00		
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	30 570,00	30 569,00		1,00
28032	FRAIS D'INSERTION	190,00	190,00		
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	725 240,00	723 526,32		1 713,68
28128	AUTRES TERRAINS	20,00	15,00		5,00
28131	BATIMENTS	288 665,00	249 930,00		38 735,00
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	44 010,00	44 002,00		8,00
28145	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	77 562,00	68 363,71		77 002,71
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	8 840,00	8 837,00		3,00
28157	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	6 954 395,00	6 149 793,00		734 829,00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	35 200,00	35 200,00		
28155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	5 400,00	10 797,29		-5 372,29
28156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	1 475 370,00	1 159 854,85		315 515,15
28157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	708 520,00	700 812,00		8,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	357 870,00	357 814,00		5,80
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 140,00	656,85		974,15
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	460,00	390,60		9,40
28188	AUTRES	5 460,00	5 436,00		6,00
4815	CHARGES A ETALER	2 540 000,00	2 070 835,37		69 154,63
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 950 000,00	10 737 056,40		192 854,60
					0
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(6)	440 000,00	29 523,18		410 076,82
2031	FRAIS D'ETUDES	440 000,00	29 523,18		410 076,82
					0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	11 390 000,00	10 766 579,58		603 011,42

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE I - Total des recettes réelles et d'ordre)	37 783 513,21	26 716 405,78	5 500 000,00	5 677 036,42

Pour information
R 001 Solde d'exécution positif reporté BP N-1

(1) Cette ligne est obligatoirement présentée par article même si elle est votée au niveau du chapitre.
(2) Les crédits ouverts correspondent aux crédits budgétaires votés augmentés des reports de crédits et des mouvements réglementaires intervenus au 31/12.
(3) Voir l'annexe IV.A2 pour le détail des mandats émis pour compte de tiers.
(4) Ce montant doit être égal au chapitre des opérations d'ordre, 040 (D) = 042 (R).
(5) Les comptes 776 et 7768 peuvent figurer dans le cadre du virement de la section de fonctionnement.
(6) Ce montant doit être égal au chapitre des opérations d'ordre, 041 (D) = 041 (R).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... (1)
LIBELLE :

Art. (2) Chapitre (2)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM-RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES	7 469 681,64	360 015,61	450 841,82	1 678 994,79	20 239 847,52
20 Immobilisations incorporelles	244 877,67	16 850,77	19 833,37	185 393,63	732 420,92
21 Immobilisations corporelles					283 925,08
22 Immobilisations reçues en affect.					
23 Immobilisations en cours	2 224 973,97	343 164,84	411 307,75	1 510 601,16	19 214 101,52
Autres					

RECETTES (réparties) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM-RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
TOTAL RECETTES AFFECTEES					
13 Subventions d'investissement					
16 Emprunts et dettes assimilées					
20 Immobilisations incorporelles					
21 Immobilisations corporelles					
22 Immobilisations reçues en affectation					
23 Immobilisations en cours					
Autres					

Solde de financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	360 015,61	20 239 847,52

(1) Opération comptable ou individualisée

(2) Détail des articles ou chapitres budgétaires (M14) ou comptes (M4) prévus par l'instruction budgétaire et comptable

(3) Réalisations antérieures à l'ouverture de l'exercice

(4) Indiquer le signe algébrique

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		16 765 500,00	16 695 859,78
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 405 000,00	9 362 783,78
1641	EMPRUNTS EN EUROS	9 405 000,00	9 362 783,78
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 360 500,00	7 333 076,00
1068	EXCEDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISE	7 160 500,00	
13911	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	63 130,00	32 855,00
13913	DEPARTEMENTS	9 940,00	9 938,00
13914	COMMUNES	12 250,00	10 252,00
13917	BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCTURELS	67 670,00	67 455,00
13918	AUTRES	52 130,00	52 121,00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	16 695 859,78	354 384,00	3 914 712,21	20 964 971,99

(1) Détailler les crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (RP+BS+DM+RAN N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 930 000,00	10 757 005,40
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		10 930 000,00	10 757 005,40
15112	PROVISIONS POUR LITIGES	310 000,00	310 000,00
28007	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	93 270,00	93 269,00
28023	FRAIS D'INSERTION	180,00	180,00
2806	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	125 240,00	125 526,32
28122	AUTRES TERRAINS	20,00	19,00
28131	BATIMENTS	288 090,00	246 956,00
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	44 010,00	44 052,00
28148	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	77 560,00	68 382,11
28148	AUTRES CONSTRUCTIONS	8 840,00	8 837,00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	5 924 290,00	6 749 193,00
28154	MATERIEL INDUSTRIEL	35 200,00	35 200,00
28155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	4 420,00	10 732,20
28156	MATERIEL TRANSPORT ET EXPLOITATION	1 475 310,00	1 159 854,85
28157	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DU MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	108 630,00	100 012,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	257 630,00	257 614,10
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 140,00	555,55
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	460,00	460,80
28188	AUTRES	5 440,00	5 435,00
4818	CHARGES A ETALER	2 140 000,00	2 079 835,37
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 757 005,40	3 023 500,00		1 245 812,21	15 026 117,61

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	20 964 971,99
Ressources propres disponibles IV	15 026 117,61
Solde V=IV-II (3)	-5 938 854,38

(1) Les comptes 15, 158, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler au niveau des comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont alimentés uniquement sur le compte au relatif à l'apport des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

BUDGET ANNEXE

ZAE BANTZENHEIM

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature
  - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement
  - sans (3) les chapitres «opérations d'équipement» de l'état III B 2
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spéciaux sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : néant

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux cas suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du .....)

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	134 623,81	123 428,66
	Section d'investissement		132 235,81
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	38 855,20	
	Report en section d'investissement (001)	1 039 400,50	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 212 879,51	255 664,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	173 479,01	123 428,66
	Section d'investissement	1 039 400,50	132 235,81
	TOTAL CUMULE	1 212 879,51	255 664,47

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT)
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 800,00	3 388,00			15 412,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES					
026	D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	15 800,00	3 388,00			15 412,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX					
68	PROVISIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 800,00	3 388,00			15 412,00
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
023	*(2)*					
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE					
042	*SECTIONS (2)*	1 079 460,00	131 235,81			948 224,19
	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
043	*S FONCT (2)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 079 460,00	131 235,81			948 224,19
	TOTAL	1 095 260,00	134 623,81			963 636,19
	Pour information					
D002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)	98 855,20				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
70	VENTES DIVERSES	130 075,20	120 218,00			29 863,20
73	IMPOTS ET TAXES					
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET					
74	PARTICIPATIONS	13 378,00				13 378,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,14			-0,14
	Total des recettes de gestion courante	153 455,20	120 218,14			43 239,06
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 212,52			-3 212,52
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET					
78	PROVISIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	153 455,20	123 428,66			40 026,54
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE					
042	*SECTIONS (2)*	973 660,00				973 660,00
	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA					
043	*S.FONCT (2)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	973 660,00				973 660,00
	TOTAL	1 127 115,20	123 428,66			1 013 686,54
	Pour information					
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

(1) Si le compte de fonctionnement approprié n'apparaît pas, inscrire le libellé exact du compte utilisé
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043
(3) Les signes de report ne sont pas fixés. Il convient de vérifier le signe avant la saisie du montant reporté

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	105 800,00			105 800,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement	105 800,00			105 800,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
19	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	105 800,00			106 800,00
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	973 660,00			975 660,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	973 660,00			973 660,00
	TOTAL	1 079 460,00			1 079 460,00
Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	1 039 400,50			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 169)	1 039 400,50			1 039 400,50
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	1 039 400,50			1 039 400,50
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00		-1 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières		1 000,00		-1 000,00
45	Total des opé pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 039 400,50	1 000,00		1 038 400,50
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	1 079 460,00	131 235,81		948 224,19
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 079 460,00	131 235,81		948 224,19
	TOTAL	2 118 860,50	132 235,81		1 986 624,69
Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 021 = RI 021 ; DF 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 041 = RF 043
(2) Les restes ne sont pas repris par l'état d'émission du mandat ou du titre (inscrits lors du vote du budget)
(3) A savoir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent (compte de variation des stocks d'immobilisations pour les seules collectivités ayant adopté la nomenclature développée dans le cadre du budget d'expérimentation).
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'aménagement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'affectation de la nouvelle affectation sur un autre bien affecté.
(5) A saisir uniquement lorsque la commune est l'établissement d'accueil d'une délégation intégrée en application du principe de non-personnalisation qui suit.
(6) Solde total des opérations pour compte de tiers figurant sur cet état (voir le détail Annexe VI A3)
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 388,00		3 388,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DETOCKAGE) (3)		131 235,81	131 235,81
	Dépenses de fonctionnement - Total	**3 388,00**	**131 235,81**	**134 623,81**

Pour information		
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**38 855,20**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)	(8)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total			

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**1 039 400,50**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée
(9) En dépenses, le chapitre 22 relève les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	120 216,00		120 216,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,14		0,14
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 212,52		3 212,52
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	123 428,66		123 428,66
	Pour information			
	R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgetaire)	1 000,00		1 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(6)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC PATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
30	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45	Opérations pour compte de tiers (7)			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3	Stocks		131 235,81	131 235,81
	Recettes d'investissement - Total	1 000,00	131 235,81	132 235,81
	Pour information			
	R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks tenus par inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure en tant tel (voir le total Annexe IV A8).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une collation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou géré au quotidien.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur des biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III
A1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/art(1)	Libelle (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 800,00	3 388,00			13 412,00
605	ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TRAVAUX	15 000,00				15 000,00
63512	TAXES FONCIERES	3 800,00	3 388,00			412,00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=[011+012+014+651656]		16 800,00	3 388,00			13 412,00

III - VOTE DU BUDGET — II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES — A1

Chapitre (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		15 600,00	3 180,00			15 412,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4193)(6)	1 079 460,00	131 235,81			945 224,19
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	1 079 460,00	131 235,81			945 224,19
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		1 079 460,00	131 235,81			948 224,19
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 079 460,00	131 235,81			948 224,19
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 095 060,00	134 423,81			963 636,19
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		98 855,20				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice Moins Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détail des crédits budgétaires par article conformément au plan de comptes applicable aux collectivités locales
(2) Le calcul consiste à déduire du montant des ICNE de l'exercice N le montant du compte 66112 de l'exercice N-1
(3) Si la commune a voté l'amortissement sur une durée inférieure à celle prévue par la loi (M14)
(4) Cf. délibération du conseil des opérations d'ordre, OP 013 - FI 040
(5) Sont 5/6 et 5/6.
(6) Le compte 6811 peut figurer dans le détail du chap 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(7) Chapitre dont la création est obligatoire pour les collectivités et les opérations de stocks du type 3 (terrains aménagés destinés à être revendus)

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
70	VENTES DIVERSES	150 075,20	120 216,00			29 859,20
7015	VENTES DE TERRAINS AMENAGES	150 079,20	120 216,00			29 863,20
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 376,00				13 376,00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
7473	DEPARTEMENTS	13 376,00				13 376,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0,14			-0,14
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		0,14			-0,14
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(s)=70+73+74+75-013		163 455,20	120 216,14			43 239,06

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Compt' art(1)	Libellé (*)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer) Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (3)		3 212,52			3 212,52
7710	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		3 212,52			3 212,52
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		163 459,00	123 428,65			40 026,54
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	973 660,00				973 660,00
7133	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	973 660,00				973 660,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		973 660,00				973 660,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 137 119,20	123 428,65			1 013 686,54
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(*) Libellés et chapitres budgétaires calculés conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Si la commune ou l'établissement a opté pour le régime des provisions semi-budgétaires

(3) Et éventuellement du chapitre des opérations réelles, PF (=2 + 4 + 6)

(4) Dont 776

(5) Le compte 7815 est négatif dans le cadre du chapitre (=2 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations comptables de transfert entre les sections (=0 pour Abscisse 24

III - VOTE DU BUDGET

III
B1

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	105 800,00			105 800,00
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	105 800,00			105 800,00
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		105 800,00			105 800,00
Total des dépenses financières					
45.	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		105 800,00			105 800,00

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	973 660,00			973 660,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	973 660,00			973 660,00
3555	TERRAINS AMENAGES	973 660,00			973 660,00
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		973 660,00			973 660,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 079 460,00			1 079 460,00
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 039 400,50			

(1) Détailler au chapitre budgétaire par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexe VIII A5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040 - RI 040
(5) Les comptes 15, 20, 23, 45 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations réelles, DI 041 - RI 041

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chapitre/article (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 039 400,50			1 039 400,50
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 039 400,50			1 039 400,50
Total des recettes d'équipement		1 039 400,50			1 039 400,50
138	Autres subv. d'investissement transférées				0
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00		-1 000,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		1 000,00		-1 000,00
Total des recettes financières			1 000,00		-1 000,00
45	Opé. pour compte de tiers 1*... (2)				0
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					0
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 039 400,50	1 000,00		1 038 400,50

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (3)(4)	1 079 460,00	131 235,81		948 224,19
3555	*TERRAINS AMENAGES*	1 079 460,00	131 235,81		948 224,19
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*1 079 460,00*	*131 235,81*		*948 224,19*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 079 460,00	131 235,81		948 224,19
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	2 118 860,50	132 235,81		1 986 624,69
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Obligatoire pour les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la commune ou l'établissement
(2) Voir annexe IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre. R 040 = DF 042.
(4) Les comptes 16, 23, 26, 40 et 45 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041 = R. 041

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A8.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			1 039 400,50	1 039 400,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRES DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Restrictions
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice (3)	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	1 039 400,50
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	-1 039 400,50

(1) Les comptes 10, 150, 20, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à débit et contribuent au calcul du solde.
(2) Les comptes 10, 25, 89, 19 et 15 sont présentés en opérations d'ordre budgétaire et ne doivent pas provoquer de mouvements réels.
(3) Le solde doit être égal à 0,00 €.

IV ANNEXES BUDGET

GENERAL

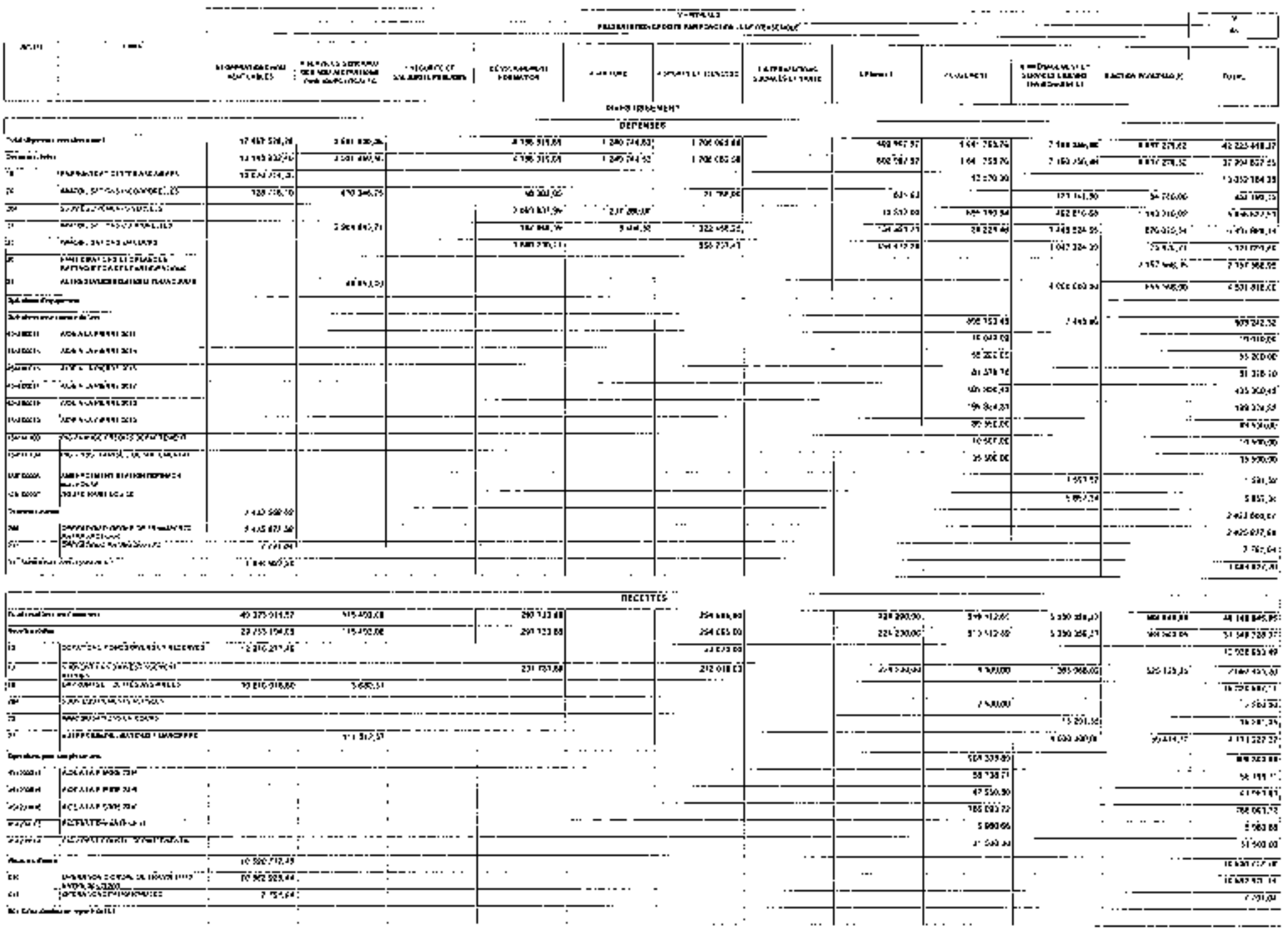
A) Eléments du bilan

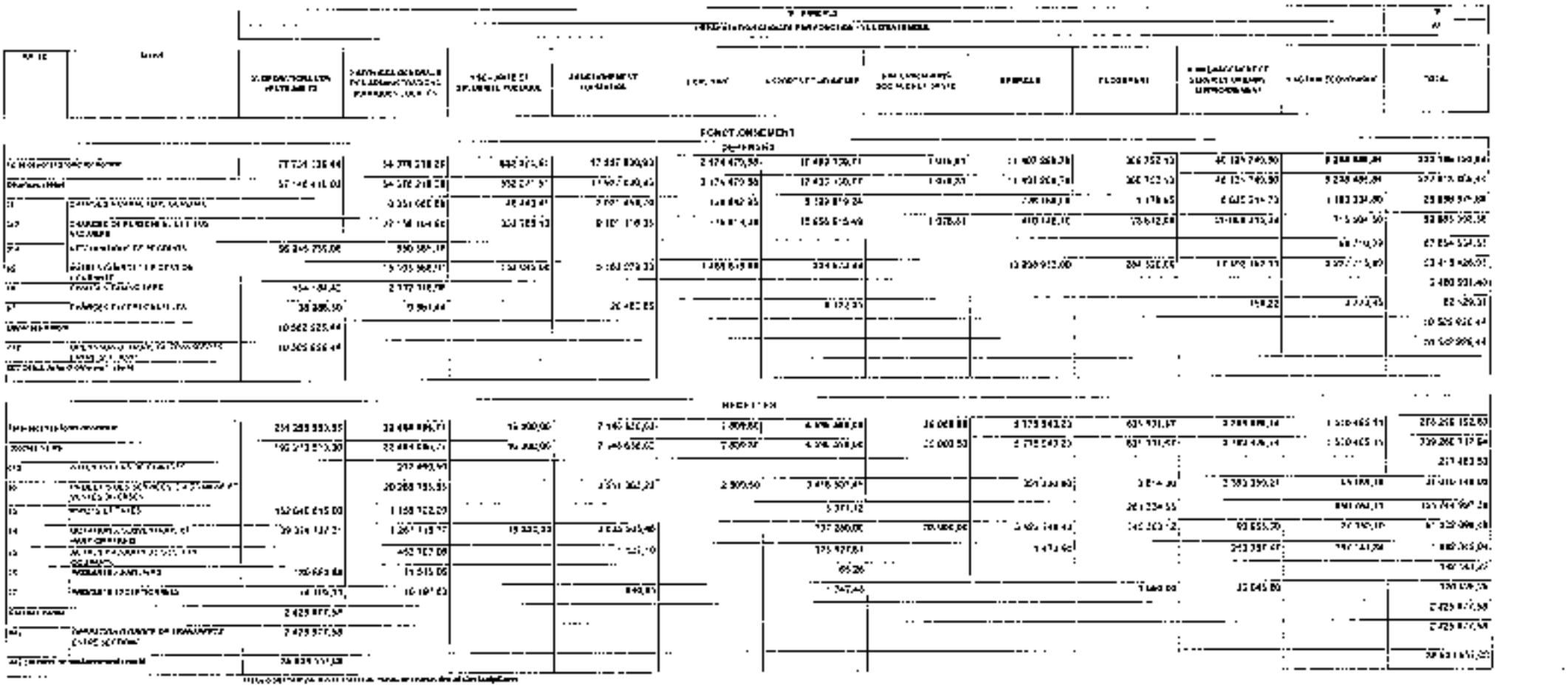
B - DÉPENSES

PRÉSENTATION CROISÉE PAR NATURE / VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 OPÉRATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	1 SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE	2 ENSEIGNEMENT / FORMATION	3 CULTURE	4 SPORTS ET JEUNESSE	5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTÉ	6 FAMILLE	7 LOGEMENT	8 AMÉNAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	9 ACTION ÉCONOMIQUE	TOTAL
INVESTISSEMENT												
RÉALISATIONS (ex l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	15 020 009,76	3 501 940,46		4 165 911,50	1 240 744,53	1 305 282,58		670 987,57	1 041 700,70	7 160 250,38	4 697 729,52	39 785 740,75
- Equipements municipaux (2)	128 718,10	3 466 220,46		2 127 081,70	3 484,53	1 297 082,58		586 050,57	38 224,46	2 666 021,44	836 982,55	11 567 271,39
Equipements communautaires (2230) (2)				2 009 837,80	1 237 260,00			18 812,00	855 140,54	422 816,68	1 145 210,02	5 686 037,62
- Opérations financières	13 823 214,36	46 600,00							928 303,46	4 807 441,55	2 712 706,65	22 780 441,67
Dépenses d'ordre	2 419 665,40											2 402 050,02
Solde d'exécution reporté de N-1	1 854 927,70											1 584 927,80
Total dépenses	17 867 528,36	3 501 940,46		4 165 911,50	1 240 744,53	1 305 282,58		670 987,57	1 041 700,70	7 160 250,38	4 697 729,52	43 771 418,77
Total recettes	40 333 911,57	15 093,00		297 733,88		294 695,00		274 230,00	918 112,89	5 380 359,37	584 540,05	48 169 046,85
Solde d'investissement	22 036 383,20	-3 366 847,46		-3 868 185,61	-1 240 744,53	-1 010 587,58		-396 757,57	-123 587,81	-1 786 887,01	-4 112 189,46	5 916 627,48
RESTES À RÉALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	132 738,17	3 350 151,46		617 804,92	26 318,68	784 350,74		179 562,20	7 244 427,70	1 838 110,38	7 309 030,07	21 412 492,97
Total RAR recettes	10 000 000,00			1 358 369,12					6 939 805,59	886 413,00	219 080,00	19 083 668,71
Solde RAR investissement	9 867 261,83	-3 350 151,46		680 383,20	-26 318,68	-784 350,74		179 562,20	-404 622,11	-1 451 697,38	-6 889 950,07	-2 328 824,26
FONCTIONNEMENT												
RÉALISATIONS (ex l'exercice + Restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	77 731 388,44	54 878 215,28	632 271,31	37 827 030,03	2 174 479,85	17 400 930,77	1 076,81	11 497 209,79	508 302,15	36 131 740,85	5 209 486,04	251 196 752,86
Total recettes	231 299 353,06	31 484 016,77	15 300,00	3 148 610,03	3 809,53	4 566 639,00	36 000,00	6 776 643,28	831 151,67	3 763 826,74	1 530 466,11	278 290 152,00
Solde de fonctionnement	153 568 317,52	-23 392 131,51	-616 971,31	-34 678 394,31	-2 170 670,38	-12 834 291,77	34 923,19	6 331 726,56	324 379,54	-32 367 913,74	-3 678 979,73	25 093 399,79
RESTES À RÉALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses												
Total RAR recettes												
Solde RAR fonctionnement												

(1) La présentation de ces états croisés ne peut être modifiée par les collectivités (art. L. 2121-29, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36, L. 5217-10-6, L. 5219-1, L. 5313-1 et L. 5721-7 du CGCT). Les états croisés doivent être produits pour les services à activités multiples (budget principal, budget annexe) et pour les services à SPIC faisant l'objet d'un budget annexe (régie, concession, affermage, etc.) ou d'un compte de tiers (SPIC non individualisé dans un budget annexe). Les dépenses et recettes réelles doivent être présentées par chapitre et par article conformément à l'instruction budgétaire et comptable applicable à la collectivité concernée (M14, M52, M71, M831, M832, M833, M834, M835, M836, M837, M838, M839, M840, M841, M842, M843, M844, M845, M846, M847, M848, M849, M850, M851, M852, M853, M854, M855, M856, M857, M858, M859, M860, M861, M862, M863, M864, M865, M866, M867, M868, M869, M870, M871, M872, M873, M874, M875, M876, M877, M878, M879, M880, M881, M882, M883, M884, M885, M886, M887, M888, M889, M890, M891, M892, M893, M894, M895, M896, M897, M898, M899, M900, M901, M902, M903, M904, M905, M906, M907, M908, M909, M910, M911, M912, M913, M914, M915, M916, M917, M918, M919, M920, M921, M922, M923, M924, M925, M926, M927, M928, M929, M930, M931, M932, M933, M934, M935, M936, M937, M938, M939, M940, M941, M942, M943, M944, M945, M946, M947, M948, M949, M950, M951, M952, M953, M954, M955, M956, M957, M958, M959, M960, M961, M962, M963, M964, M965, M966, M967, M968, M969, M970, M971, M972, M973, M974, M975, M976, M977, M978, M979, M980, M981, M982, M983, M984, M985, M986, M987, M988, M989, M990, M991, M992, M993, M994, M995, M996, M997, M998, M999, M1000, M1001, M1002, M1003, M1004, M1005, M1006, M1007, M1008, M1009, M1010, M1011, M1012, M1013, M1014, M1015, M1016, M1017, M1018, M1019, M1020, M1021, M1022, M1023, M1024, M1025, M1026, M1027, M1028, M1029, M1030, M1031, M1032, M1033, M1034, M1035, M1036, M1037, M1038, M1039, M1040, M1041, M1042, M1043, M1044, M1045, M1046, M1047, M1048, M1049, M1050, M1051, M1052, M1053, M1054, M1055, M1056, M1057, M1058, M1059, M1060, M1061, M1062, M1063, M1064, M1065, M1066, M1067, M1068, M1069, M1070, M1071, M1072, M1073, M1074, M1075, M1076, M1077, M1078, M1079, M1080, M1081, M1082, M1083, M1084, M1085, M1086, M1087, M1088, M1089, M1090, M1091, M1092, M1093, M1094, M1095, M1096, M1097, M1098, M1099, M1100, M1101, M1102, M1103, M1104, M1105, M1106, M1107, M1108, M1109, M1110, M1111, M1112, M1113, M1114, M1115, M1116, M1117, M1118, M1119, M1120, M1121, M1122, M1123, M1124, M1125, M1126, M1127, M1128, M1129, M1130, M1131, M1132, M1133, M1134, M1135, M1136, M1137, M1138, M1139, M1140, M1141, M1142, M1143, M1144, M1145, M1146, M1147, M1148, M1149, M1150, M1151, M1152, M1153, M1154, M1155, M1156, M1157, M1158, M1159, M1160, M1161, M1162, M1163, M1164, M1165, M1166, M1167, M1168, M1169, M1170, M1171, M1172, M1173, M1174, M1175, M1176, M1177, M1178, M1179, M1180, M1181, M1182, M1183, M1184, M1185, M1186, M1187, M1188, M1189, M1190, M1191, M1192, M1193, M1194, M1195, M1196, M1197, M1198, M1199, M1200, M1201, M1202, M1203, M1204, M1205, M1206, M1207, M1208, M1209, M1210, M1211, M1212, M1213, M1214, M1215, M1216, M1217, M1218, M1219, M1220, M1221, M1222, M1223, M1224, M1225, M1226, M1227, M1228, M1229, M1230, M1231, M1232, M1233, M1234, M1235, M1236, M1237, M1238, M1239, M1240, M1241, M1242, M1243, M1244, M1245, M1246, M1247, M1248, M1249, M1250, M1251, M1252, M1253, M1254, M1255, M1256, M1257, M1258, M1259, M1260, M1261, M1262, M1263, M1264, M1265, M1266, M1267, M1268, M1269, M1270, M1271, M1272, M1273, M1274, M1275, M1276, M1277, M1278, M1279, M1280, M1281, M1282, M1283, M1284, M1285, M1286, M1287, M1288, M1289, M1290, M1291, M1292, M1293, M1294, M1295, M1296, M1297, M1298, M1299, M1300, M1301, M1302, M1303, M1304, M1305, M1306, M1307, M1308, M1309, M1310, M1311, M1312, M1313, M1314, M1315, M1316, M1317, M1318, M1319, M1320, M1321, M1322, M1323, M1324, M1325, M1326, M1327, M1328, M1329, M1330, M1331, M1332, M1333, M1334, M1335, M1336, M1337, M1338, M1339, M1340, M1341, M1342, M1343, M1344, M1345, M1346, M1347, M1348, M1349, M1350, M1351, M1352, M1353, M1354, M1355, M1356, M1357, M1358, M1359, M1360, M1361, M1362, M1363, M1364, M1365, M1366, M1367, M1368, M1369, M1370, M1371, M1372, M1373, M1374, M1375, M1376, M1377, M1378, M1379, M1380, M1381, M1382, M1383, M1384, M1385, M1386, M1387, M1388, M1389, M1390, M1391, M1392, M1393, M1394, M1395, M1396, M1397, M1398, M1399, M1400, M1401, M1402, M1403, M1404, M1405, M1406, M1407, M1408, M1409, M1410, M1411, M1412, M1413, M1414, M1415, M1416, M1417, M1418, M1419, M1420, M1421, M1422, M1423, M1424, M1425, M1426, M1427, M1428, M1429, M1430, M1431, M1432, M1433, M1434, M1435, M1436, M1437, M1438, M1439, M1440, M1441, M1442, M1443, M1444, M1445, M1446, M1447, M1448, M1449, M1450, M1451, M1452, M1453, M1454, M1455, M1456, M1457, M1458, M1459, M1460, M1461, M1462, M1463, M1464, M1465, M1466, M1467, M1468, M1469, M1470, M1471, M1472, M1473, M1474, M1475, M1476, M1477, M1478, M1479, M1480, M1481, M1482, M1483, M1484, M1485, M1486, M1487, M1488, M1489, M1490, M1491, M1492, M1493, M1494, M1495, M1496, M1497, M1498, M1499, M1500, M1501, M1502, M1503, M1504, M1505, M1506, M1507, M1508, M1509, M1510, M1511, M1512, M1513, M1514, M1515, M1516, M1517, M1518, M1519, M1520, M1521, M1522, M1523, M1524, M1525, M1526, M1527, M1528, M1529, M1530, M1531, M1532, M1533, M1534, M1535, M1536, M1537, M1538, M1539, M1540, M1541, M1542, M1543, M1544, M1545, M1546, M1547, M1548, M1549, M1550, M1551, M1552, M1553, M1554, M1555, M1556, M1557, M1558, M1559, M1560, M1561, M1562, M1563, M1564, M1565, M1566, M1567, M1568, M1569, M1570, M1571, M1572, M1573, M1574, M1575, M1576, M1577, M1578, M1579, M1580, M1581, M1582, M1583, M1584, M1585, M1586, M1587, M1588, M1589, M1590, M1591, M1592, M1593, M1594, M1595, M1596, M1597, M1598, M1599, M1600, M1601, M1602, M1603, M1604, M1605, M1606, M1607, M1608, M1609, M1610, M1611, M1612, M1613, M1614, M1615, M1616, M1617, M1618, M1619, M1620, M1621, M1622, M1623, M1624, M1625, M1626, M1627, M1628, M1629, M1630, M1631, M1632, M1633, M1634, M1635, M1636, M1637, M1638, M1639, M1640, M1641, M1642, M1643, M1644, M1645, M1646, M1647, M1648, M1649, M1650, M1651, M1652, M1653, M1654, M1655, M1656, M1657, M1658, M1659, M1660, M1661, M1662, M1663, M1664, M1665, M1666, M1667, M1668, M1669, M1670, M1671, M1672, M1673, M1674, M1675, M1676, M1677, M1678, M1679, M1680, M1681, M1682, M1683, M1684, M1685, M1686, M1687, M1688, M1689, M1690, M1691, M1692, M1693, M1694, M1695, M1696, M1697, M1698, M1699, M1700, M1701, M1702, M1703, M1704, M1705, M1706, M1707, M1708, M1709, M1710, M1711, M1712, M1713, M1714, M1715, M1716, M1717, M1718, M1719, M1720, M1721, M1722, M1723, M1724, M1725, M1726, M1727, M1728, M1729, M1730, M1731, M1732, M1733, M1734, M1735, M1736, M1737, M1738, M1739, M1740, M1741, M1742, M1743, M1744, M1745, M1746, M1747, M1748, M1749, M1750, M1751, M1752, M1753, M1754, M1755, M1756, M1757, M1758, M1759, M1760, M1761, M1762, M1763, M1764, M1765, M1766, M1767, M1768, M1769, M1770, M1771, M1772, M1773, M1774, M1775, M1776, M1777, M1778, M1779, M1780, M1781, M1782, M1783, M1784, M1785, M1786, M1787, M1788, M1789, M1790, M1791, M1792, M1793, M1794, M1795, M1796, M1797, M1798, M1799, M1800, M1801, M1802, M1803, M1804, M1805, M1806, M1807, M1808, M1809, M1810, M1811, M1812, M1813, M1814, M1815, M1816, M1817, M1818, M1819, M1820, M1821, M1822, M1823, M1824, M1825, M1826, M1827, M1828, M1829, M1830, M1831, M1832, M1833, M1834, M1835, M1836, M1837, M1838, M1839, M1840, M1841, M1842, M1843, M1844, M1845, M1846, M1847, M1848, M1849, M1850, M1851, M1852, M1853, M1854, M1855, M1856, M1857, M1858, M1859, M1860, M1861, M1862, M1863, M1864, M1865, M1866, M1867, M1868, M1869, M1870, M1871, M1872, M1873, M1874, M1875, M1876, M1877, M1878, M1879, M1880, M1881, M1882, M1883, M1884, M1885, M1886, M1887, M1888, M1889, M1890, M1891, M1892, M1893, M1894, M1895, M1896, M1897, M1898, M1899, M1900, M1901, M1902, M1903, M1904, M1905, M1906, M1907, M1908, M1909, M1910, M1911, M1912, M1913, M1914, M1915, M1916, M1917, M1918, M1919, M1920, M1921, M1922, M1923, M1924, M1925, M1926, M1927, M1928, M1929, M1930, M1931, M1932, M1933, M1934, M1935, M1936, M1937, M1938, M1939, M1940, M1941, M1942, M1943, M1944, M1945, M1946, M1947, M1948, M1949, M1950, M1951, M1952, M1953, M1954, M1955, M1956, M1957, M1958, M1959, M1960, M1961, M1962, M1963, M1964, M1965, M1966, M1967, M1968, M1969, M1970, M1971, M1972, M1973, M1974, M1975, M1976, M1977, M1978, M1979, M1980, M1981, M1982, M1983, M1984, M1985, M1986, M1987, M1988, M1989, M1990, M1991, M1992, M1993, M1994, M1995, M1996, M1997, M1998, M1999, M2000, M2001, M2002, M2003, M2004, M2005, M2006, M2007, M2008, M2009, M2010, M2011, M2012, M2013, M2014, M2015, M2016, M2017, M2018, M2019, M2020, M2021, M2022, M2023, M2024, M2025, M2026, M2027, M2028, M2029, M2030, M2031, M2032, M2033, M2034, M2035, M2036, M2037, M2038, M2039, M2040, M2041, M2042, M2043, M2044, M2045, M2046, M2047, M2048, M2049, M2050, M2051, M2052, M2053, M2054, M2055, M2056, M2057, M2058, M2059, M2060, M2061, M2062, M2063, M2064, M2065, M2066, M2067, M2068, M2069, M2070, M2071, M2072, M2073, M2074, M2075, M2076, M2077, M2078, M2079, M2080, M2081, M2082, M2083, M2084, M2085, M2086, M2087, M2088, M2089, M2090, M2091, M2092, M2093, M2094, M2095, M2096, M2097, M2098, M2099, M2100, M2101, M2102, M2103, M2104, M2105, M2106, M2107, M2108, M2109, M2110, M2111, M2112, M2113, M2114, M2115, M2116, M2117, M2118, M2119, M2120, M2121, M2122, M2123, M2124, M2125, M2126, M2127, M2128, M2129, M2130, M2131, M2132, M2133, M2134, M2135, M2136, M2137, M2138, M2139, M2140, M2141, M2142, M2143, M2144, M2145, M2146, M2147, M2148, M2149, M2150, M2151, M2152, M2153, M2154, M2155, M2156, M2157, M2158, M2159, M2160, M2161, M2162, M2163, M2164, M2165, M2166, M2167, M2168, M2169, M2170, M2171, M2172, M2173, M2174, M2175, M2176, M2177, M2178, M2179, M2180, M2181, M2182, M2183, M2184, M2185, M2186, M2187, M2188, M2189, M2190, M2191, M2192, M2193, M2194, M2195, M2196, M2197, M2198, M2199, M2200, M2201, M2202, M2203, M2204, M2205, M2206, M2207, M2208, M2209, M2210, M2211, M2212, M2213, M2214, M2215, M2216, M2217, M2218, M2219, M2220, M2221, M2222, M2223, M2224, M2225, M2226, M2227, M2228, M2229, M2230, M2231, M2232, M2233, M2234, M2235, M2236, M2237, M2238, M2239, M2240, M2241, M2242, M2243, M2244, M2245, M2246, M2247, M2248, M2249, M2250, M2251, M2252, M2253, M2254, M2255, M2256, M2257, M2258, M2259, M2260, M2261, M2262, M2263, M2264, M2265, M2266, M2267, M2268, M2269, M2270, M2271, M2272, M2273, M2274, M2275, M2276, M2277, M2278, M2279, M2280, M2281, M2282, M2283, M2284, M2285, M2286, M2287, M2288, M2289, M2290, M2291, M2292, M2293, M2294, M2295, M2296, M2297, M2298, M2299, M2300, M2301, M2302, M2303, M2304, M2305, M2306, M2307, M2308, M2309, M2310, M2311, M2312, M2313, M2314, M2315, M2316, M2317, M2318, M2319, M2320, M2321, M2322, M2323, M2324, M2325, M2326, M2327, M2328, M2329, M2330, M2331, M2332, M2333, M2334, M2335, M2336, M2337, M2338, M2339, M2340, M2341, M2342, M2343, M2344, M2345, M2346, M2347, M2348, M2349, M2350, M2351, M2352, M2353, M2354, M2355, M2356, M2357, M2358, M2359, M2360, M2361, M2362, M2363, M2364, M2365, M2366, M2367, M2368, M2369, M2370, M2371, M2372, M2373, M2374, M2375, M2376, M2377, M2378, M2379, M2380, M2381, M2382, M2383, M2384, M2385, M2386, M2387, M2388, M2389, M2390, M2391, M2392, M2393, M2394, M2395, M2396, M2397, M2398, M2399, M2400, M2401, M2402, M2403, M2404, M2405, M2406, M2407, M2408, M2409, M2410, M2411, M2412, M2413, M2414, M2415, M2416, M2417, M2418, M2419, M2420, M2421, M2422, M2423, M2424, M2425, M2426, M2427, M2428, M2429, M2430, M2431, M2432, M2433, M2434, M2435, M2436, M2437, M2438, M2439, M2440, M2441, M2442, M2443, M2444, M2445, M2446, M2447, M2448, M2449, M2450, M2451, M2452, M2453, M2454, M2455, M2456, M2457, M2458, M2459, M2460, M2461, M2462, M2463, M2464, M2465, M2466, M2467, M2468, M2469, M2470, M2471, M2472, M2473, M2474, M2475, M2476, M2477, M2478, M2479, M2480, M2481, M2482, M2483, M2484, M2485, M2486, M2487, M2488, M2489, M2490, M2491, M2492, M2493, M2494, M2495, M2496, M2497, M2498, M2499, M2500, M2501, M2502, M2503, M2504, M2505, M2506, M2507, M2508, M2509, M2510, M2511, M2512, M2513, M2514, M2515, M2516, M2517, M2518, M2519, M2520, M2521, M2522, M2523, M2524, M2525, M2526, M2527, M2528, M2529, M2530, M2531, M2532, M2533, M2534, M2535, M2536, M2537, M2538, M2539, M2540, M2541, M2542, M2543, M2544, M2545, M2546, M2547, M2548, M2549, M2550, M2551, M2552, M2553, M2554, M2555, M2556, M2557, M2558, M2559, M2560, M2561, M2562, M2563, M2564, M2565, M2566, M2567, M2568, M2569, M2570, M2571, M2572, M2573, M2574, M2575, M2576, M2577, M2578, M2579, M2580, M2581, M2582, M2583, M2584, M2585, M2586, M2587, M2588, M2589, M2590, M2591, M2592, M2593, M2594, M2595, M2596, M2597, M2598, M2599, M2600, M2601, M2602, M2603, M2604, M2605, M2606, M2607, M2608, M2609, M2610, M2611, M2612, M2613, M2614, M2615, M2616, M2617, M2618, M2619, M2620, M2621, M2622, M2623, M2624, M2625, M2626, M2627, M2628, M2629, M2630, M2631, M2632, M2633, M2634, M2635, M2636, M2637, M2638, M2639, M2640, M2641, M2642, M2643, M2644, M2645, M2646, M2647, M2648, M2649, M2650, M2651, M2652, M2653, M2654, M2655, M2656, M2657, M2658, M2659, M2660, M2661, M2662, M2663, M2664, M2665, M2666, M2667, M2668, M2669, M2670, M2671, M2672, M2673, M2674, M2675, M2676, M2677, M2678, M2679, M2680, M2681, M2682, M2683, M2684, M2685, M2686, M2687, M2688, M2689, M2690, M2691, M2692, M2693, M2694, M2695, M2696, M2697, M2698, M2699, M2700, M2701, M2702, M2703, M2704, M2705, M2706, M2707, M2708, M2709, M2710, M2711, M2712, M2713, M2714, M2715, M2716, M2717, M2718, M2719, M2720, M2721, M2722, M2723, M2724, M2725, M2726, M2727, M2728, M2729, M2730, M2731, M2732, M2733, M2734, M2735, M2736, M2737, M2738, M2739, M2740, M2741, M2742, M2743, M2744, M2745, M2746, M2747, M2748, M2749, M2750, M2751, M2752, M2753, M2754, M2755, M2756, M2757, M2758, M2759, M2760, M2761, M2762, M2763, M2764, M2765, M2766, M2767, M2768, M2769, M2770, M2771, M2772, M2773, M2774, M2775, M2776, M2777, M2778, M2779, M2780, M2781, M2782, M2783, M2784, M2785, M2786, M2787, M2788, M2789, M2790, M2791, M2792, M2793, M2794, M2795, M2796, M2797, M2798, M2799, M2800, M2801, M2802, M2803, M2804, M2805, M2806, M2807, M2808, M2809, M2810, M2811, M2812, M2813, M2814, M2815, M2816, M2817, M2818, M2819, M2820, M2821, M2822, M2823, M2824, M2825, M2826, M2827, M2828, M2829, M2830, M2831, M2832, M2833, M2834, M2835, M2836, M2837, M2838, M2839, M2840, M2841, M2842, M2843, M2844, M2845, M2846, M2847, M2848, M2849, M2850, M2851, M2852, M2853, M2854, M2855, M2856, M2857, M2858, M2859, M2860, M2861, M2862, M2863, M2864, M2865, M2866, M2867, M2868, M2869, M2870, M2871, M2872, M2873, M2874, M2875, M2876, M2877, M2878, M2879, M2880, M2881, M2882, M2883, M2884, M2885, M2886, M2887, M2888, M2889, M2890, M2891, M2892, M2893, M2894, M2895, M2896, M2897, M2898, M2899, M2900, M2901, M2902, M2903, M2904, M2905, M2906, M2907, M2908, M2909, M2910, M2911, M2912, M2913, M2914, M2915, M2916, M2917, M2918, M2919, M2920, M2921, M2922, M2923, M2924, M2925, M2926, M2927, M2928, M2929, M2930, M2931, M2932, M2933, M2934, M2935, M2936, M2937, M2938, M2939, M2940, M2941, M2942, M2943, M2944, M2945, M2946, M2947, M2948, M2949, M2950, M2951, M2952, M2953, M2954, M2955, M2956, M2957, M2958, M2959, M2960, M2961, M2962, M2963, M2964, M2965, M2966, M2967, M2968, M2969, M2970, M2971, M2972, M2973, M2974, M2975, M2976, M2977, M2978, M2979, M2980, M2981, M2982, M2983, M2984, M2985, M2986, M2987, M2988, M2989, M2990, M2991, M2992, M2993, M2994, M2995, M2996, M2997, M2998, M2999, M3000, M3001, M3002, M3003, M3004, M3005, M3006, M3007, M3008, M3009, M3010, M3011, M3012, M3013, M3014, M3015, M3016, M3017, M3018, M3019, M3020, M3021, M3022, M3023, M3024, M3025, M3026, M3027, M3028, M3029, M3030, M3031, M3032, M3033, M3034, M3035, M3036, M3037, M3038, M3039, M3040, M3041, M3042, M3043, M3044, M3045, M3046, M3047, M3048, M3049, M3050, M3051, M3052, M3053, M3054, M3055, M3056, M3057, M3058, M3059, M3060, M3061, M3062, M3063, M3064, M3065, M3066, M3067, M3068, M3069, M3070, M3071, M3072, M3073, M3074, M3075, M3076, M3077, M3078, M3079, M3080, M3081, M3082, M3083, M3084, M3085, M3086, M3087, M3088, M3089, M3090, M3091, M3092, M3093, M3094, M3095, M3096, M3097, M3098, M3099, M3100, M3101, M3102, M3103, M3104, M3105, M3106, M3107, M3108, M3109, M3110, M3111, M3112, M3113, M3114, M3115, M3116, M3117, M3118, M3119, M3120, M3121, M3122, M3123, M3124, M3125, M3126, M3127, M3128, M3129, M3130, M3131, M3132, M3133, M3134, M3135, M3136, M3137, M3138, M3139, M3140, M3141, M3142, M3143, M3144, M3145, M3146, M3147, M3148, M3149, M3150, M3151, M3152, M3153, M3154, M3155, M3156, M3157, M3158, M3159, M3160, M3161, M3162, M3163, M3164, M3165, M3166, M3167, M3168, M3169, M3170, M3171, M3172, M3173, M3174, M3175, M3176, M3177, M3178, M3179, M3180, M3181, M3182, M3183, M3184, M3185, M3186, M3187, M3188, M3189, M3190, M3191, M3192, M3193, M3194, M3195, M3196, M3197, M3198, M3199, M3200, M3201, M3202, M3203, M3204, M3205, M3206, M3207, M3208, M3209, M3210, M3211, M3212, M3213, M3214, M3215, M3216, M3217, M3218, M3219, M3220, M3221, M3222, M3223, M3224, M3225, M3226, M3227, M3228, M3229, M3230, M3231, M3232, M3233, M3234, M3235, M3236, M3237, M3238, M3239, M3240, M3241, M3242, M3243, M3244, M3245, M3246, M3247, M3248, M3249, M3250, M3251, M3252, M3253, M3254, M3255, M3256, M3257, M3258, M3259, M3260, M3261, M3262, M3263, M3264, M3265, M3266, M3267, M3268, M3269, M3270, M3271, M3272, M3273, M3274, M3275, M3276, M3277, M3278, M3279, M3280, M3281, M3282, M3283, M3284, M3285, M3286, M3287, M3288, M3289, M3290, M3291, M3292, M3293, M3294, M3295, M3296, M3297, M3298, M3299, M3300, M3301, M3302, M3303, M3304, M3305, M3306, M3307, M3308, M3309, M3310, M3311, M3312, M3313, M3314, M3315, M3316, M3317, M3318, M3319, M3320, M3321, M3322, M3323, M3324, M3325, M3326, M3327, M3328, M3329, M3330, M3331, M3332, M3333, M3334, M3335, M3336, M3337, M3338, M3339, M3340, M3341, M3342, M3343, M3344, M3345, M3346, M3347, M3348, M3349, M3350, M3351, M3352, M3353, M3354, M3355, M3356, M3357, M3358, M3359, M3360, M3361, M3362, M3363, M3364, M3365, M3366, M3367, M3368, M3369, M3370, M3371, M3372, M3373, M3374, M3375, M3376, M3377, M3378, M3379, M3380, M3381, M3382, M3383, M3384, M3385, M3386, M3387, M3388, M3389, M3390, M3391, M3392, M3393, M3394, M3395, M3396, M3397, M3398, M3399, M3400, M3401, M3402, M3403, M3404, M3405, M3406, M3407, M3408, M3409, M3410, M3411, M3412, M3413, M3414, M3415, M3416, M3417, M3418, M3419, M3420, M3421, M3422, M3423, M3424, M3425, M3426, M3427, M3428, M3429, M3430, M3431, M3432, M3433, M3434, M3435, M3436, M3437, M3438, M3439, M3440, M3441, M3442, M3443, M3444, M3445, M3446, M3447, M3448, M3449, M3450, M3451, M3452, M3453, M3454, M3455, M3456, M3457, M3458, M3459, M3460, M3461, M3462, M3463, M3464, M3465, M3466, M3467, M3468, M3469, M3470, M3471, M3472, M3473, M3474, M3475, M3476, M3477, M3478, M3479, M3480, M3481, M3482, M3483, M3484, M3485, M3486, M3487, M3488, M3489, M3490, M3491, M3492, M3493, M3494, M3495, M3496, M3497, M3498, M3499, M3500, M3501, M3502, M3503, M3504, M3505, M3506, M3507, M3508, M3509, M3510, M3511, M3512, M3513, M3514, M3515, M3516, M3517, M3518, M3519, M3520, M3521, M3522, M3523, M3524, M3525, M3526, M3527, M3528, M3529, M3530, M3531, M3532, M3533, M3534, M3535, M3536, M3537, M3538, M3539, M3540, M3541, M3542, M3543, M3544, M3545, M3546, M3547, M3548, M3549, M3550, M3551, M3552, M3553, M3554, M3555, M3556, M3557, M3558, M3559, M3560, M3561, M3562, M3563, M3564, M3565, M3566, M3567, M3568, M3569, M3570, M3571, M3572, M3573, M3574, M3575, M3576, M3577, M3578, M3579, M3580, M3581, M3582, M3583, M3584, M3585, M3586, M3587, M3588, M3589, M3590, M3591, M3592, M3593, M3594, M3595, M3596, M3597, M3598, M3599, M3600, M3601, M3602, M3603, M3604, M3605, M3606, M3607, M3608, M3609, M3610, M3611, M3612, M3613, M3614, M3615, M3616, M3617, M3618, M3619, M3620, M3621, M3622, M3623, M3624, M3625, M3626, M3627, M3628, M3629, M3630, M3631, M3632, M3633, M3634, M3635, M3636, M3637, M3638, M3639, M3640, M3641, M3642, M3643, M3644, M3645, M3646, M3647, M3648, M3649, M3650, M3651, M3652, M3653, M3654, M3655, M3656, M3657, M3658, M3659, M3660, M3661, M3662, M3663, M3664, M3665, M3666, M3667, M3668, M3669, M3670, M3671, M3672, M3673, M3674, M3675, M3676, M3677, M3678, M3679, M3680, M3681, M3682, M3683, M3684, M3685, M3686, M3687, M3688, M3689, M3690, M3691, M3692, M3693, M3694, M3695, M3696, M3697, M3698, M3699, M3700, M3701, M3702, M3703, M3704, M3705, M3706, M3707, M3708, M3709, M3710, M3711, M3712, M3713, M3714, M3715, M3716, M3717, M3718, M3719, M3720, M3721, M3722, M3723, M3724, M3725, M3726, M3727, M3728, M3729, M3730, M3731, M3732, M3733, M3734, M3735, M3736, M3737, M3738, M3739, M3740, M3741, M3742, M3743, M3744, M3745, M3746, M3747, M3748, M3749, M3750, M3751, M3752, M3753, M3754, M3755, M3756, M3757, M3758, M3759, M3760, M3761, M3762, M3763, M3764, M3765, M3766, M3767, M3768, M3769, M3770, M3771, M3772, M3773, M3774, M3775, M3776, M3777, M3778, M3779, M3780, M3781, M3782, M3783, M3784, M3785, M3786, M3787, M3788, M3789, M3790, M3791, M3792, M3793, M3794, M3795, M3796, M3797, M3798, M3799, M3800, M3801, M3802, M3803, M3804, M3805, M3806, M3807, M3808, M3809, M3810, M3811, M3812, M3813, M3814, M3815, M3816, M3817, M3818, M3819, M3820, M3821, M3822, M3823, M3824, M3825, M3826, M3827, M3828, M3829, M3830, M3831, M3832, M3833, M3834, M3835, M3836, M3837, M3838, M3839, M3840, M3841, M3842, M3843, M3844, M3845, M3846, M3847, M3848, M3849, M3850, M3851, M3852, M3853, M3854, M3855, M3856, M3857, M3858, M3859, M3860, M3861, M3862, M3863, M3864, M3865, M3866, M3867, M3868, M3869, M3870, M3871, M3872, M3873, M3874, M3875, M3876, M3877, M3878, M3879, M3880, M3881, M3882, M3883, M3884, M3885, M3886, M3887, M3888, M3889, M3890, M3891, M3892, M3893, M3894, M3895, M3896, M3897, M3898, M3899, M3900, M3901, M3902, M3903, M3904, M3905, M3906, M3907, M3908, M3909, M3910, M3911, M3912, M3913, M3914, M3915, M3916, M3917, M3918, M3919, M3920, M3921, M3922, M3923, M3924, M3925, M3926, M3927, M3928, M3929, M3930, M3931, M3932, M3933, M3934, M3935, M3936, M3937, M3938, M3939, M3940, M3941, M3942, M3943, M3944, M3945, M3946, M3947, M3948, M3949, M3950, M3951, M3952, M3953, M3954, M3955, M3956, M3957, M3958, M3959, M3960, M3961, M3962, M3963, M3964, M3965, M3966, M3967, M3968, M3969, M3970, M3971, M3972, M3973, M3974, M3975, M3976, M3977, M3978, M3979, M3980, M3981, M3982, M3983, M3984, M3985, M3986, M3987, M3988, M3989, M3990, M3991, M3992, M3993, M3994, M3995, M3996, M3997, M3998, M3999, M4000, M4001, M4002, M4003, M4004, M4005, M4006, M4007, M4008, M4009, M4010, M4011, M4012, M4013, M4014, M4015, M4016, M4017, M4018, M4019, M4020, M4021, M4022, M4023, M4024, M4025, M4026, M4027, M4028, M4029, M4030, M4031, M4032, M4033, M4034, M4035, M4036, M4037, M4038, M4039, M4040, M4041, M4042, M4043, M4044, M4045, M4046, M4047, M4048, M4049, M4050, M4051, M4052, M4053, M4054, M4055, M4056, M4057, M4058, M4059, M4060, M4061, M4062, M4063, M4064, M4065, M4066, M4067, M4068, M4069, M4070, M4071, M4072, M4073, M4074, M4075, M4076, M4077, M4078, M4079, M4080, M4081, M4082, M4083, M4084, M4085, M4086, M4087, M4088, M4089, M4090, M4091, M4092, M4093, M4094, M4095, M4096, M4097, M4098, M4099, M4100, M4101, M4102, M4103, M4104, M4105, M4106, M4107, M4108, M4109, M4110, M4111, M4112, M4113, M4114, M4115, M4116, M4117, M4118, M4119, M4120, M4121, M4122, M4123, M4124, M4125, M4126, M4127, M4128, M4129, M4130, M4131, M4132, M4133, M4134, M4135, M4136, M4137, M4138, M4139, M4140, M4141, M4142, M4143, M4144, M4145, M4146, M4147, M4148, M4149, M4150, M4151, M4152, M4153, M4154, M4155, M4156, M4157, M4158, M4159, M4160, M4161, M4162, M4163, M4164, M4165, M4166, M4167, M4168, M4169, M4170, M4171, M4172, M4173, M4174, M4175, M4176, M4177, M4178, M4179, M4180, M4181, M4182, M4183, M4184, M4185, M4186, M4187, M4188, M4189, M4190, M4191, M4192, M4193, M4194, M4195, M4196, M4197, M4198, M4199, M4200, M4201, M4202, M4203, M4204, M4205, M4206, M4207, M4208, M4209, M4210, M4211, M4212, M4213, M4214, M4215, M4216, M4217, M4218, M4219, M4220, M4221, M4222, M4223, M4224, M4225, M4226, M4227, M4228, M4229, M4230, M4231, M4232, M4233, M4234, M4235, M4236, M4237, M4238, M4239, M4240, M4241, M4242, M4243, M4244, M4245, M4246, M4247, M4248, M4249, M4250, M4251, M4252, M4253, M4254, M4255, M4256, M4257, M4258, M4259, M4260, M4261, M4262, M4263, M4264, M4265, M4266, M4267, M4268, M4269, M4270, M4271, M4272, M4273, M4274, M4275, M4276, M4277,





FONCTION 3 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

	Libellé	61 OPERATIONS NON VENTILABLES	62 ADMINISTRATION GENERALE	63 JUSTICE	64 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	COTISATIONS AU FONDS NATIONAL D'AIDE AU LOGEMENT					
6411	FONCT.ORDINAIRE	85 500,00				85 500,00
6412	COTISATIONS AU FONDS SOCIAL DES CHARGES FAMILIALES A REPARTIR	265 300,00				265 300,00
6471	COTISATIONS AU FONDS SOCIAL DES AMORTISSEMENTS	43 518,18				43 518,18
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		15 265 568,51		19 000,00	15 284 568,51
	REMUNERATION DES GERANTS					
	PRIMES D'EMISSION DES EMPRUNTS					
651	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, VALEURS		1 829,31			1 829,31
6511	LOGICIELS		76 515,42			281 144,13
6512	DROITS DE VOIRIE ET RUE		3 726,88			3 726,88
6513	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS		49 237,43			49 237,43
	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE					
6531	CAISSE NATIONALE ELUS		102 210,69			186 743,59
6532	FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE		5 000,00			5 000,00
	COTISATIONS FONDS PROFESSIONNEL					
6533	ALLOCATION FIN DE MANDAT		1 190,49			1 190,49
6541	DEPANNAGE REPARATIONS ENTRETIEN VALEUR		14 896,76			14 896,76
6542	CREANCES ETEINTES		6 080,87			6 080,87
	COMPTE SUPPORT OPERATIONS					
6548	RISTOURNE		111 199,00			111 199,00
657	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ACCORDEES		12 867 640,00			12 885 040,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES				19 000,00	19 000,00
	REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES AUX BUDGETS ANNEXES					
658	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		1 034 642,87		10 500,00	1 083 532,85
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		5,43			5,99
66	CHARGES FINANCIERES	961 181,13	2 333 376,28			3 485 854,46
661	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE		2 190 370,16			2 253 584,16
661-2	INTERETS RATTACHES AUX LIGNES DE TRESORERIE		41 006,18			49 318,46
	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DEPOTS CREDITEURS					
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS	5 743,89				5 700,83
666	PERTES DE CHANGE	187,72				187,72
668	CHARGES FINANCIERES DIVERSES	955 249,52				955 370,81
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 986,30	9 961,44			46 947,74
	CHARGES EXCEPTIONNELLES PORTANT SUR OPERATIONS DE GESTION					
6711	PENALITES SUR MARCHES	357,71				357,71
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES ET DONS		8 961,44			8 961,44
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	7 736,07				7 736,07
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	28 892,52				28 892,52
	Report à nouveau (2)					
	RECETTES	231 288 813,96	23 074 608,57		5 583,30	254 764 840,73
	DEPENSES	231 288 813,96	23 074 608,57		5 583,30	254 764 840,73
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
002	REPORTE	26 403 357,85				26 403 357,85
042	OPERATIONS D'ORDRE		577 806,87			577 806,87
	REMBOURSEMENT FRAIS D'EMPRUNT					
6419	DU PERSONNEL		18 611,73			20 641,73
	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET PREVOYANCE		201 818,27			220 619,27
	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
042	AUTRES SECTIONS	2 419 877,88				2 425 877,88
70	PRODUITS SERVICES DOMAINE	156 350,94				164 450,94
	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					
777	RESULTAT DE L'EXERCICE	8 494,00				8 494,00
	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT					
7815	PROVISIONS CHARGES	1 958,00				1 958,00
	TRANSFERTS DE CHARGES DE GESTION COURANTE					
79	COURANTE	2 258 177,94				2 258 177,94
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE					
70	ET VENTES DIVERSES		20 834 183,28			20 988 734,15
7088	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		835 433,47			835 933,47
7062	AUTRES DROITS DE PLACE		232 019,50			232 319,50
	LOCATION MOBILIERE ET IMMOBILIERE					
7083	DIVERSES		5 375,00			5 375,00
	PRODUITS ANNEXES					
7084	POSTES		1 734 107,27			1 734 331,27
7085	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR DES TIERS		12 915 148,06			12 919 874,06
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		2 102 199,97			2 102 199,97
	REMBOURSEMENT DE FRAIS AUTRES					
7087	BUDGETS ANNEXES		46 288,48			46 288,48
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE DELEGATAIRE					
7085	DIVERSES DU CITE		1 551 969,32			1 551 969,32
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES					
7088	DIVERSES DIVERSES		18 478,87			19 458,87
	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES					
7088	REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS		3 257,42			3 777,42
73	IMPOTS ET TAXES	152 643 816,83	1 158 702,30			153 761 519,13
731	IMPOTS FONCIERS ET D'HABITATION ET TAXES	74 967 044,00				78 647 044,00
	IMPOTS SUR LES ENTREPRISES					
7312	CONTRIBUTIONS	59 419 819,00				59 419 819,00
	TAXE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES					
7313	COMMUNALES	1 238 438,00				1 238 438,00
	IMPOTS ET VERSEMENTS FORFAITAIRES					
7314	ENTREPRISES DE RESEAU	1 365 125,00				1 365 125,00
7318	AUTRES IMPOSITIONS LOCALES ASSIMILEES		707 714,00			707 714,00
7321	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 225,00				2 225,00
7322	DOTATION	19 568 213,83				19 568 213,83

FONCTION A : APPLICATION GÉNÉRALE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(2)	LIBELLÉ	01 ADMINISTRATION CENTRALE	02 ADMINISTRATION D'ÉTAT	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES					
7021	SERVICES RENDUS ET PRESTATIONS VENDUES	975 294,00				975 294,00
	VARIATION DES STOCKS DE BIENS ET SERVICES					
7131	VENTES DE BIENS ET SERVICES	26 295 613,00				26 295 613,00
	TRAVAUX EFFECTUÉS PAR L'ENTITÉ POUR ELLE-MÊME					
7146	PRODUCTION IMMOBILISÉE		448 000,00			448 000,00
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS					
734	PARTICIPATIONS REÇUES	38 208 727,31	3 270 268,87		8 000,00	42 486 996,18
7511	CONTRIBUTIONS DIRECTES	9 457 502,00				9 457 502,00
74126	DOTATION DE COMPENSATION	27 488 806,00				27 488 806,00
	FONDS NATIONAUX PÉRÉQUATEURS					
7411	PÉRÉQUATION (1)	84 813,31				84 813,31
7418	AUTRES		534 787,34		5 505,00	540 292,34
7474	PARTICIPATIONS D'AUTRES ORGANISMES	2 252 427,00				2 252 427,00
	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
7472	AUTRES ORGANISMES		442 521,42			442 521,42
	CONTRIBUTIONS AUX RÉSEAUX					
7533	TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	7 518 372,00				7 518 372,00
	ÉTAT, COLLECTIVITÉS, UNION EUROPÉENNE					
7411	DOTATIONS TERRITORIALES, DGF, DSR, DNP	631 310,00				631 310,00
	ATTRIBUT DE L'ÉTAT, COMPENSATION DU					
7484	TAUX DES EXONÉRATIONS DES TAXES FONCIÈRES	35 160,00				35 160,00
	ATTRIBUT DE L'ÉTAT, DOMMAGES AGRICOLES					
7483	TAUX DES EXONÉRATIONS DE TAXE D'HABITATION	1 785 127,00				1 785 127,00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION					
75	COURANTE		491 237,00			491 237,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES		345 857,11			345 857,11
	PRESTATIONS DE SERVICES ET					
7706/08	CONCESSIONS		32 785,00			32 785,00
7588	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		125 047,79			125 047,79
6819/29	REPRISES SUR PROVISIONS		32 018,01			32 018,01
76	PRODUITS FINANCIERS	180 660,68	1 814,00			182 474,68
	SOCIÉTÉS NON DESTINÉES À					
7611	CAPITALISÉ	183 660,68				183 660,68
7488	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		1 814,00			1 814,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 125,11	18 197,83			84 322,94
	PRODUITS DES CESSIONS D'ACTIFS DE GESTION					
7711	RECETTES D'INVESTISSEMENT CESSIONS D'ACTIFS		2 275,00			2 275,00
7714	RECOUVREMENTS SUR CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR	57 758,21				57 758,21
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION		773,33			773,33
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES					
775	RECETTES D'INVESTISSEMENT CESSIONS D'ACTIFS		576,00			576,00
775	DIVIDENDES STATUTAIRES	11 617,00				11 617,00
7588	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 159,90	8 831,83			9 991,73
	Reprises sur dépréciations et provisions					
	SOLDE (2)	193 888 817,80	43 880 331,21		8 580,00	121 474 468,01

(2)	LIBELLÉ	01 ADMINISTRATION CENTRALE	02 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ	03 ADMINISTRATION LOCALE	04 ADMINISTRATION D'ÉTAT	05 ADMINISTRATION COMMUNICATION, HUMANITÉ	06 PENSION ET CRÉDIT-VOYAGE	07 RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS (HORS CLASSES AILLEURS)	08 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET HORS POUVOIRS	Sous-fonction 09 RELATIONS INTERNATIONALES	
										311 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	318 AUTRES RELATIONS COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
	DÉPENSES	51 791 [illegible]	1 [illegible]			[illegible]	[illegible]				[illegible]
	Recettes	51 [illegible]	1 [illegible]			[illegible]	[illegible]				[illegible]
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	[illegible]				[illegible]					[illegible]
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES										
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	[illegible]									
6061	SEL ET ASSAINISSEMENT	[illegible]									
6062	CHAUFFAGE ET ÉLECTRICITÉ	[illegible]									
6063	ALIMENTATION	[illegible]									
60625	ACHATS FOURNITURES NON STOCKÉES	[illegible]				[illegible]					
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	[illegible]									
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	[illegible]				[illegible]					
60636	HABILLEMENT DE TRAVAIL	[illegible]									
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	[illegible]									
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE										
611	SERVICES POUR LES ENTREPRISES	[illegible]				[illegible]					
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	[illegible]									
61320	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	[illegible]									
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES	[illegible]				[illegible]					
	CHARGES LOCATIVES ET DE										
614	COPROPRIÉTÉ	[illegible]									
	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR										
61521	TERRAINS	[illegible]									
61522	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS BÂTIMENTS	[illegible]									
615231	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS BÂTIMENTS PUBLICS	[illegible]									
	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES										
61558	BIENS MOBILIERS	[illegible]									
6156	MAINTENANCE	[illegible]									
616	ASSURANCE MULTIRISQUES	[illegible]									
6168	ASS. MALADIE AUTRES					[illegible]					
617	ÉTUDES ET RECHERCHES	[illegible]									

[illegible]	14
ELEMENTS DU DELIBERE	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	[illegible]

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 01 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 02 RELATIONS INTERNATIONALES
		010 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 [illegible] OPERATIONS	025 ACHATS PUR ASSOCIATIONS (HORS CLASSES AILLEURS)	026 ENTREPRISES POMPES FUNEBRES	027 AUTRES ACTIVITES GLOBALES	028 AUTRES ACTIVITES (HORS COOPERATION DECENTRALISEE)
	[illegible]									
6215	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			70 818,12						
TE	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	38 206 755,55								
7062	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	939 477,47								
7022	AUTRES VENTES FORESTIERES	332 016,83								
	LOCATIONS DIVERSES (HORS									
7083	REMBOURSEMENTS	8 203,39								
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, SIVOM ET SYNDICATS									
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES (SIVOM)	1 134 147,21								
70845	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	125 195,68								
70848	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES AUTRES ORGANISMES	3 832 250,91								
7087	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES ORGANISMES DE RATTACHEMENT	40 236,45								
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	1 562 306,14								
7066	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	16 978,67								
708	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (REMBOURSEMENTS ET VENTES D									
7088	DIVERSES)	8 217,42								
73	IMPOTS ET TAXES	1 156 753,30								
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	707 774,30								
7368	TAXE SUR LES SPECTACLES	345 985,00								
74	DOTATIONS, SUBVENTES ET PARTICIPATIONS	1 279 126,17								5 500,00
748	AUTRES	836 991,34								5 500,00
7488	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	442 921,83								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	643 369,85								
752	REVENUS DES IMMEUBLES	240 857,11								
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS	55 733,89								
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	125 317,95								
75888	AUTRES PRODUITS DIVERS	22 318,31								
76	PRODUITS FINANCIERS			11 515,06						
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS			11 515,06						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 197,03								
	PRODUITS NETS PARTIELS DE CESSION									
	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES									
7718	VENTES	97 171,15								
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	939,29								
	SUBVENTS D'EQUIPEMENT VIREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE									
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	276,00								
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	8 871,31								
	Report [illegible]									
	SOUS-TOTAL	54 [illegible]	1 [illegible]	312 333,18	1 [illegible]	[illegible]				[illegible]

(1) [illegible]

(2) [illegible]

(3) [illegible]

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES	532 271,51		532 271,51
	Réalisations	532 271,51		532 271,51
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 440,41		46 440,41
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES			
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	4 644,82		4 644,82
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 582,13		7 582,13
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	473,81		473,81
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE			
611	SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	9 448,22		9 448,22
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 546,00		1 546,00
	DOCUMENTATION GENERALE ET			
6182	TECHNIQUE	14 866,63		14 866,63
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE			
6184	FORMATION	2 880,00		2 880,00
6237	PUBLICATIONS	2 388,00		2 388,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 600,80		2 600,80
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS			
012	ASSIMILES	332 786,10		332 786,10
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 424,52		1 424,52
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL			
64111	TITULAIRE	114 331,10		114 331,10
	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE			
64112	RESIDENCE	6 389,09		6 389,09
	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL			
64118	TITULAIRE	43 762,61		43 762,61
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL			
64131	NON TITULAIRE	66 614,54		66 614,54
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	41 695,51		41 695,51
	COTISATIONS AUX CAISSES DE			
6453	RETRAITES	57 450,89		57 450,89
	PRESTATIONS VERSEES POUR LE			
6471	COMPTE DU FNAL	617,76		617,76
	AUTRES CHARGES DE GESTION			
65	COURANTE	153 045,00		153 045,00
	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX			
	ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES			
6574	DE DROIT PRIV	153 045,00		153 045,00
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES	16 300,00		16 300,00
	Réalisations	16 300,00		16 300,00
	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET			
74	PARTICIPATIONS	16 300,00		16 300,00
74718	AUTRES	16 300,00		16 300,00
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (3)	-515 971,51		-515 971,51

		Sous-fonction 1° SECURITE INTERIEURE				
(2)	Libellé	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES	532 271,51				
	Réalisations	532 271,51				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 440,41				
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES					
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	4 644,82				
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 582,13				
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	473,81				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE					
611	SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	9 448,22				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 546,00				

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT | A11

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

		Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
(2)	Libelle	110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	14 666,67				
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 880,00				
6237	PUBLICATIONS	2 388,00				
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	2 808,80				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	332 786,10				
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 424,57				
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	114 331,18				
64112	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	6 389,09				
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	43 762,61				
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	66 614,64				
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	41 855,51				
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	57 450,85				
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FINAL	917,75				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 045,00				
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV	153 045,00				
	Restes a realiser au 31/12					
	RECETTES	16 300,00				
	Réalisations	16 300,00				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 300,00				
7478	AUTRES	16 300,00				
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	-515 971,51				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs mentionnés aux articles L. 5211-36 et L. 5211-37 lorsqu'ils ont établissement public du budget annexé (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes réelles et des restes à réaliser et des reports (prévu budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01 non ventilables.

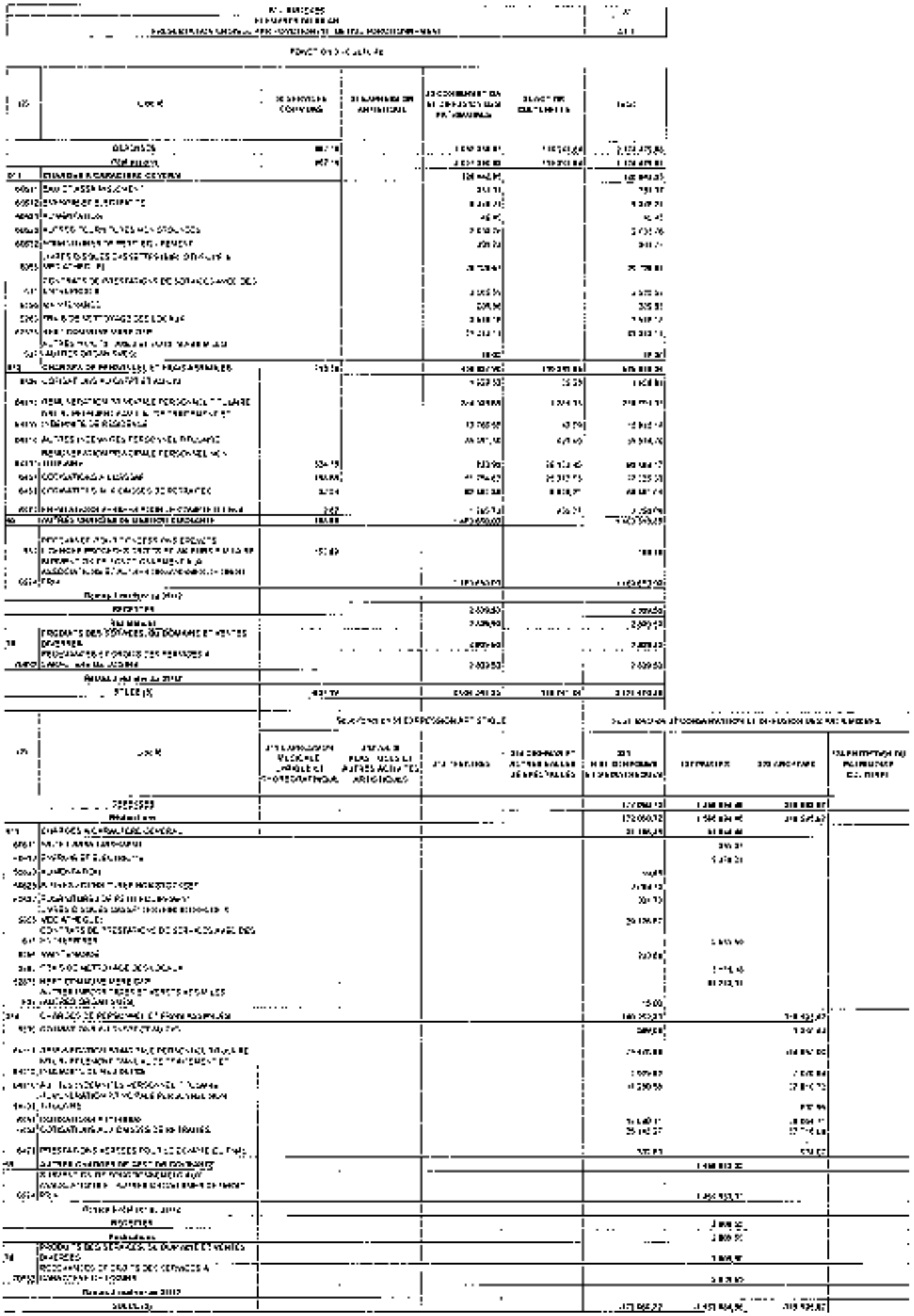
FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	NATURE	Nature fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIVÉ			Nature fonction 25 SERVICES COMMUNS DE L'ENSEIGNEMENT			
		211 ÉCOLES MATERNELLES	212 ÉCOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPÉES	251 HÉBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	252 INTERNATS SCOLAIRES	253 SERVICES SCOLAIRES	255 CLASSES DE DÉCOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	DÉPENSES				16 887 967,88			
	Réalisations				16 887 967,88			
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL				5 828 997,18			
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				1 547 043,84			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT				33 118,11			
60613	CHAUFFAGE				776 967,79			
60621	COMBUSTIBLES				2 150,63			
60623	ALIMENTATION				3 267,55			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES				436 470,00			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN				91 622,54			
60633	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT				28 971,69			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				887,72			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				1 760,14			
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES				93 282,52			
6135	LOCATIONS MOBILIÈRES				2 452,03			
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ				11 956,35			
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS							
6151	TERRAINS				3 740,43			
61522	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS				71 857,00			
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS				7 675,80			
6156	MAINTENANCE				2 115,00			
6161	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE				3 547,31			
6168	AUTRES PRIMES D'ASSURANCES				23 637,20			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS				3 227,98			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS				12 255,00			
6262	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS				6 516,57			
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS				1 373,21			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX				93 191,07			
63512	REMBOURSEMENT DE FRAIS À LA COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT				1 005,72			
63513	REMBOURSEMENT MISE DISPO				641 457,71			
6358	AUTRES				5 837,04			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS				8 920 130,70			
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG				65 435,99			
64111	RÉMUNÉRATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE				2 991 713,11			
64112	NBI, SFT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE				209 359,30			
64118	AUTRES INDEMNITÉS PERSONNEL TITULAIRE				682 457,39			
64131	RÉMUNÉRATIONS PERSONNEL NON TITULAIRE				1 359 766,31			
6417	RÉMUNÉRATIONS DES APPRENTIS				17 085,16			
6451	COTISATIONS À L'URSSAF				1 402 110,49			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES				914 654,32			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				258,00			
6475	MÉDECINE DU TRAVAIL				28 604,76			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				5 036 979,23			
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES				5 036 979,23			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				30 480,65			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				21 480,65			
	Restes à réaliser au 31/12							
	RECETTES				7 543 826,52			
	Réalisations				1 148 020,62			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				5 511 868,23			
70846	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES				2 625 113,45			
70848	MISE DISPO AUX COMMUNES				47 011,72			
70849	VENTES DIVERSES CNFPT							
70875	PART DE FRAIS PAR LES COMMUNES				12 701,72			
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES				4 616,11			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				1 835 505,45			
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX AUTRES ORGANISMES				1 835 505,45			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				1 127,10			
752	REVENUS DES IMMEUBLES				1 127,10			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				690,82			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				690,82			
	Restes à réaliser au 31/12							
	SOLDE (2)				9 344 141,36			

(1) La présentation croisée par fonction est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions. Elle est facultative pour les communes de moins de 3 500 habitants. Elle est également facultative pour les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et les services départementaux d'incendie, de secours et de santé (SDSIS). Les groupements de communes dont la population totale est supérieure ou égale à 3 500 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus sont tenus de produire une présentation croisée par fonction. Les groupements de communes dont la population totale est inférieure à 3 500 habitants ne sont pas tenus de produire une présentation croisée par fonction. (Loi NOTRe du 7 août 2015 - Décret n° 2015-1185 du 28 septembre 2015 - Arrêté du 27 décembre 2017)

(2) Le solde doit être égal à la différence entre les recettes et les dépenses.

(3) Les valeurs saisies dans les colonnes de la fonction 01 et des fonctions 3 à 9 sont automatiquement reprises dans la colonne des services communs de la fonction 0 (colonne 25). Les valeurs saisies dans la colonne 25 ne sont pas reprises dans les colonnes des autres fonctions.



FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES	1 711 351,03	15 669 356,64	1 331,10	17 381 038,77
	RECETTES	1 711 351,03	15 668 356,64	1 331,10	17 380 038,77
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		6 188 818,14	1 331,10	6 189 818,24
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)		58 834,45		58 834,45
6061	EAU ET ASSAINISSEMENT		534 356,33		534 356,33
60612	ENERGIE ELECTRICITE		2 778 050,75		2 778 050,75
60621	COMBUSTIBLES		203 680,27		203 680,27
60623	ALIMENTATION		361 104,33		361 104,33
60624	PRODUITS DE TRAITEMENT		61 032,27		61 032,27
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES		493 835,87		493 835,87
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN		37 086,74		37 086,74
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		128 038,18		128 038,18
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL		10 256,71		10 256,71
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES		825,84		825,84
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES		220 068,51		220 068,51
6135	LOCATIONS MOBILIERES		36 167,35		36 167,35
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS		87 240,38		87 240,38
615231	ENTRETIEN REPARATION BAT PUBLICS		152 824,05		152 824,05
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS		66 291,87		66 291,87
6156	MAINTENANCE		158 779,04		158 779,04
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES		779,04		779,04
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES		957,21		957,21
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION		6 179,00		6 179,00
6185	FRAIS DE COLLOQUES CONGRES ET SEMINAIRES		130,00		130,00
6228	DIVERS		20 269,21		20 269,21
6256	MISSIONS		4 130,40		4 130,40
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		1 344,60		1 344,60
6237	PUBLICATIONS		282,00		282,00
6226	HONORAIRES		235 871,83		235 871,83
6241	TRANSPORT DE BIENS		20 288,90		20 288,90
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS			1 331,10	1 331,10
6745	LIVRES		7 200,00		7 200,00
6257	RECEPTIONS		3 590,98		3 590,98
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT		41,80		41,80
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES		10 262,08		10 262,08
6283	CONSOMMATIONS DIVERSES (EAU GAZ)		10 020,64		10 020,64
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (GROUPE, POMPE)		64 240,78		64 240,78
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		117 862,54		117 862,54
62875	REMBT COMMUNE VERS CCP		121 635,55		121 635,55
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		127,30		127,30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 513 331,03	8 483 644,26		10 466 316,49
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR		283 730,65		283 730,65
6338	COTISATIONS AU CNFPT ET AU FNAL	6 121,49	41 093,28		47 214,77
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	818 370,74	4 451 548,68		5 269 919,42
64112	NBI, SFT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	24 381,41	164 259,49		188 641,90
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	339 651,33	631 519,32		1 041 171,42
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	15 534,15	1 004 777,35		1 020 602,00
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS		7 445,50		7 445,50
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	145 943,46	1 109 977,54		1 255 921,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	200 702,79	1 417 951,68		1 618 654,47
6411	SALAIRES PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU PERSONNEL	4 119,97	27 783,15		31 903,12
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	159 040,00	35 933,99		204 973,99
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROGICIELS DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		13 383,99		13 383,99
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV	198 040,00	22 550,00		221 190,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 722,05		8 722,05
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		1 596,10		1 596,10
672	RATTACHEES SUR EXERCICES ANTERIEURS		5 025,20		5 025,20
6728000	ANNULATIONS		2 100,75		2 100,75
	RESULTAT (DEFICIT)				
	RECETTES	68 342,90	4 526 356,10		4 595 699,00
	Réalisations	68 342,90	4 526 356,10		4 595 699,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 287,60	3 263 219,99		3 413 507,45
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF		452 789,79		452 789,79

	IV - ANNEXES	V
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION CROISEE PAR NATURE (A (1) - DETAIL FONCTIONNEL)	A1.1

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A				
70682	CARACTERE CULTUREL		1 445 811,18		1 445 811,18
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES		345 607,45		345 607,45
7087	REMBOURSEMENTS		611,00		611,00
70870	REMBOURSEMENTS		11 050,50		11 050,50
	LOCATIONS (LOYERS) AUTRES				
7083	QU'IMMEUBLES)		34 500,45		34 500,45
	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX				
70848	AUTRES ORGANISMES	53 207,50			53 207,50
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES				
70875	MEMBRES DU GFP		17 611,42		17 611,42
	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR				
70878	D'AUTRES REDEVABLES		21 947,39		21 947,39
	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES				
7088	(REMBOURSEMENTS ET VENTES DIVERSES)		229 591,17		229 591,17
73	IMPOTS ET TAXES		5 371,12		5 371,12
7336	DROITS DE PLACE		5 371,12		5 371,12
	TOTAL DES SUBVENTIONS ET				
74	PARTICIPATIONS		797 260,89		797 260,89
74718	AUTRES		130 660,00		130 660,00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
7473	REGION		90 000,00		90 000,00
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
74731	DEPARTEMENT		349 500,00		349 500,00
	PARTICIPATION COMMUNE MEMBRE DU				
74741	GFP		197 000,00		197 000,00
	AUTRES PRODUITS DE GESTION				
75	COURANTE	15 285,83	360 372,27		375 658,10
752	REVENUS DES IMMEUBLES	15 285,83	85 727,21		101 013,04
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		216 888,21		216 888,21
75800003	PERTES SUR VENTES DE LOGEMENTS		47 656,85		47 656,85
76	PRODUITS FINANCIERS		65,28		65,28
768	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		65,28		65,28
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 747,48		1 747,48
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		1 747,48		1 747,48
	Report à l'exercice 2012				
	SOLDE (2)	-1 842 918,13	-11 156 712,58	-1 201,10	-13 000 831,81

(2)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES			3 711 376,89	11 536 831,75			1 201,10	
	Recettes			3 711 276,89	11 536 831,75			1 201,10	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			3 433 582,57	2 774 635,47			1 201,10	
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER				59 634,45				
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT			429 471,92	274 584,67				
60612	ENERGIE ELECTRICITE			1 503 475,31	715 574,44				
60621	COMBUSTIBLES			188 122,45	47 275,02				
60623	ALIMENTATION			3 458,20	56 645,04				
60631	PRODUITS DE TRAITEMENT			55 141,75	4 599,90				
60636	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES			238 755,35	230 245,92				
60637	FOURNITURES D'ENTRETIEN			25 857,35	11 415,49				
60638	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT			51 256,14	14 752,04				
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL			9 547,98	413,03				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES				575,84				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE								
611	SERVICES AVEC DES ENTREPRISES			9 165,14	197 761,87				
6135	LOCATIONS MOBILIERES			37 887,71	8 465,64				
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR								
61521	TERRAINS			87 547,58					
61522	ENTRETIEN REPARATION BIENS IMMOBILIERS			115 371,62	56 912,68				
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
61558	BIENS MOBILIERS			54 838,14	11 611,07				
6155	MAINTENANCE			151 571,47	42 208,37				
6161	ASSURANCE MULTI RISQUES			755,00					
	DOCUMENTATION GENERALE ET								
6183	TECHNIQUE			74,90	441,07				
	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE								
6184	FORMATION			4 125,00					
6185	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET SEMINAIRES			120,00					
6228	DIVERS			22 303,27					
6232	FETES ET EXPOSITIONS				4 130,40				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES			555,01	874,49				
6237	PUBLICATIONS				252,00				
6238	DIVERS				288 671,03				
6241	TRANSPORT DE BIENS			2 142,87	18 242,79				
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS							1 201,10	
6248	DIVERS			7 240,00					
6257	RECEPTIONS				2 550,98				
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT				31,80				
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES			3 355,93	5 636,10				
6231	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)				15 021,03				
	FRAIS DE GARDIENNAGE (ECLUSE, FOIRE)								
6233	BOIS COMMUNAUX			61 230,59					
6281	FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS			47 013,50	22 348,71				
65875	REST COMMUNE MEMBRE GFP				121 115,00				
	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSES								
637	ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)				127,00				
	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS								
012	ASSIMILES			648 615,49	8 114 673,00				
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR			283 732,89					

FONCTION : SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
6558	CONTRIBUTIONS AU CNFPT ET AU CNT			39,51	47 047,47				
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE			4 513,22	4 447 068,75				
64112	NBI, SFT ET INDEMNITE DE RESIDENCE			82,72	164 179,27				
64113	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE				831 518,20				
64131	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE			231,11	1 368 436,74				
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS				2 945,00				
6451	COTISATIONS A L'URSSAF			141,69	1 153 687,95				
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES			729,03	1 417 320,25				
6475	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU PERSONNEL			4,59	27 149,15				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			12 665,51	23 057,48				
651	REDEVANCE POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES			12 665,51	541,48				
6574	SUBVENT DIV DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV				22 550,00				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 315,35	3 458,60				
6718	AUTRES CHARGES EXCEP. SUR OPERATIONS DE GESTION			1 535,10					
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS			1 015,00	3 458,60				
6733/6734	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS TVA			765,25					
	Résultat à reporter ou 2112								
	RECETTES			1 035 548,04	3 491 708,06				
	réalisations			1 034 608,04	3 491 708,06				
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			979 390,32	2 849 666,82				
70611	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SPORTIF			617 468,49	755 216,72				
70632	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIR				1 401 511,18				
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES			294 824,90	592 382,99				
7082	COMMISSIONS				511,93				
7220/7221	CONTRIBUTIONS			10 251,99	1 555,50				
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)			24 830,40					
70875	REMBT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES SYNDICATS MIXTES MEMBRES DU GFP				17 671,42				
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES			31 917,28					
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				425 997,17				
73	IMPOTS ET TAXES			3 990,85	3 990,27				
7336	DROITS DE PLACE			3 990,85	3 990,27				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				797 260,10				
74718	AUTRES				130 000,05				
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS				80 000,00				
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS				279 550,00				
74741	PARTICIPATION COMMUNE MEMBRE DU GFP				307 000,00				
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			53 506,38	201 563,89				
752	REVENUS DES IMMEUBLES			17 575,98	66 747,85				
7588	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE			5 930,40	247 685,09				
9000/9A	RDS DIVERS GESTION COURANTE			29 999,99	28 128,24				
76	PRODUITS FINANCIERS				65,28				
767	GAINS DE CHANGE				65,28				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 337,48	353,00				
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			1 147,28	353,00				
	Résultat à reporter ou 2112								
	SOLDE (3)			9 674 539,66	6 484 193,69			1 301,10	

(1) Les budgets annexes ayant adopté la nomenclature développée ou la nomenclature abrégée ne sont pas concernés par la présente annexe. Les budgets annexes ayant adopté la nomenclature développée ou la nomenclature abrégée en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) sont concernés par la présente annexe. Les budgets annexes ayant adopté la nomenclature développée ou la nomenclature abrégée en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) sont concernés par la présente annexe à compter de l'exercice 2017 pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics dont elles sont membres, à compter de l'exercice 2018 pour les communes de plus de 1 000 habitants et les établissements publics dont elles sont membres et à compter de l'exercice 2019 pour les communes de moins de 1 000 habitants et les établissements publics dont elles sont membres.

(2) Le numéro n'est pas saisi mais est calculé automatiquement par le logiciel.

(3) Le total du compte 119 doit être égal au total du compte 1069. Les différences éventuelles constatées doivent être justifiées dans les notes annexes et faire l'objet d'une régularisation (par exemple par l'émission d'un titre de recette au compte 1069 ou d'un mandat au compte 119).

FONCTION 6 : INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

IZ	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES		1 076,61	1 076,61
	Réalisations		1 076,61	1 076,61
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		1 076,61	1 076,61
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG		7,00	7,00
6411	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE		781,55	781,55
6451	COTISATIONS A L'URSSAF		254,48	254,48
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES		32,89	32,89
6475	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU CNAS		0,69	0,69
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES		35 030,00	35 030,00
	Réalisations		35 030,00	35 030,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		35 030,00	35 030,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES		35 000,00	35 000,00
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDE (2)		33 953,39	33 953,39

IZ	Libellé	Sous fonction 51 SANTE			Sous fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRES	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES				1 076,61				
	Réalisations				1 076,61				
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				1 076,61				
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG				7,00				
6411	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE				781,55				
6451	COTISATIONS A L'URSSAF				254,48				
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES				32,89				
6475	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU CNAS				0,69				
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES								35 030,00
	Réalisations								35 030,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS								35 030,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES								35 000,00
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDE (2)				1 076,61				35 030,00

(1) La présentation croisée par fonction est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements publics administratifs et les services départementaux d'incendie et de secours (article L. 2311-1 et R. 2311-3, L. 3311-1 et R. 3311-9, L. 4221-1 et R. 4221-4 du CGCT). Elle est également obligatoire pour les départements, les régions et les collectivités territoriales de Corse, de Guyane et de Martinique (article L. 4425-1 du CGCT). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le document par fonction est un état annexé au compte administratif (article L. 2313-1 du CGCT). Les groupements de communes à fiscalité propre, les syndicats mixtes fermés et les établissements publics locaux d'enseignement ne relevant pas de l'article L. 421-1 du code de l'éducation et les associations syndicales autorisées ne sont pas concernés (articles L. 5211-36 et R. 5211-14, L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ce montant doit correspondre à la différence entre les recettes et les dépenses. Les déficits (ou excédents) reportés (ou constatés) lors de la reprise des résultats sont pris en compte dans les restes à réaliser (ou dans les résultats cumulés).

FONCTION 6 - FAMILLE

(2)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA VALORISATION	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES	179 083,45	174 373,00			11 053 813,34	11 407 269,79
	Réalisations	179 083,45	174 373,00			11 053 813,34	11 407 269,79
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL					728 164,09	728 164,09
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES						
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER					37 199,37	37 199,37
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT					1 810,53	1 810,53
60612	ENERGIE ELECTRICITE					127 269,31	127 269,31
60613	CHAUFFAGE URBAIN					10 000,00	10 000,00
60623	ALIMENTATION					11 756,78	11 756,78
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES					5 757,11	5 757,11
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN					24 418,99	24 418,99
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT					15 268,18	15 268,18
	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUE)					288,57	288,57
60636	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES					7 669,19	7 669,19
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES					30 036,97	30 036,97
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE					2 547,14	2 547,14
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS					1 470,00	1 470,00
615221	ENTRETIEN REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS					105 418,28	105 418,28
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS						
61558	MOBILIERS					422,53	422,53
61551	MATERIEL ROULANT					28 157,19	28 157,19
617	ETUDES ET RECHERCHES					744,00	744,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE					841,70	841,70
6188	AUTRES FRAIS DIVERS					45 836,21	45 836,21
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS					1 234,64	1 234,64
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES					370,67	370,67
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX					48 925,55	48 925,55
63512	TAXE FONCIERE					10 277,10	10 277,10
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES						
6554	ORGANISMES					15 672,60	15 672,60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	179 083,45				251 063,25	430 146,70
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AUTRES	177,45				2 707,80	2 885,25
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL						
64111	TITULAIRES	62 522,92				88 525,67	151 048,59
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	6 800,13				3 301,58	10 101,71
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	18 469,78				7 532,57	26 002,35
	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON						
64131	TITULAIRE	22 550,00				43 574,33	66 124,33
6411	REMUNERATION DES APPRENTIS					1 092,34	1 092,34
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	21 754,20				34 805,94	56 560,14
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	27 511,97				29 905,71	57 417,68
	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU						
6471	FNAL	508,30				762,07	1 270,37
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		174 373,00			10 094 590,03	10 268 963,03
	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV		174 373,00			10 094 590,03	10 268 963,03
	Restes à réaliser au 31/12						
	RECETTES					5 775 543,23	5 775 543,23
	Réalisations					5 775 543,23	5 775 543,23
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					361 520,93	361 520,93
7067	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL					361 520,93	361 520,93
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					5 402 748,43	5 402 748,43
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS					8 700,00	8 700,00
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES					5 393 048,43	5 393 048,43
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					1 473,90	1 473,90
752	REVENUS DES IMMEUBLES					1 473,90	1 473,90
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDE (3)	-179 083,45	-174 373,00			-5 278 270,11	-5 631 726,56

(1) Le produit des opérations réalisées par les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements compris dans un périmètre identique, les établissements publics administratifs créés par la loi ou par décret et les services publics locaux gérés en régie dotée de la seule autonomie financière (article L. 2221-11 et R. 2221-1 du code général des collectivités territoriales) ainsi que celui des communes de 3 500 habitants et plus, le cas échéant agrégé avec celui de leur groupement, lorsque la gestion de l'un de ces services relève de plusieurs fonctions (exemple : eau et assainissement) fait l'objet d'une présentation croisée par fonction et nature (article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales). Les chapitres et les lignes budgétaires suivent les règles de production et de présentation applicables à la comptabilité publique (M14, M4, M49, M52, M71, M72, M831 et M832 du CGCT).

(2) Le numéro par fonction est facultatif pour les chapitres et articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et recettes réelles et des opérations d'ordre budgétaires (001 et 002). Les lignes relatives aux 001 et 002 apparaissent à l'intérieur des états.

ELEMENTS DU BILAN

PRÉSENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT A1.1

FONCTION 7 - LOGEMENT

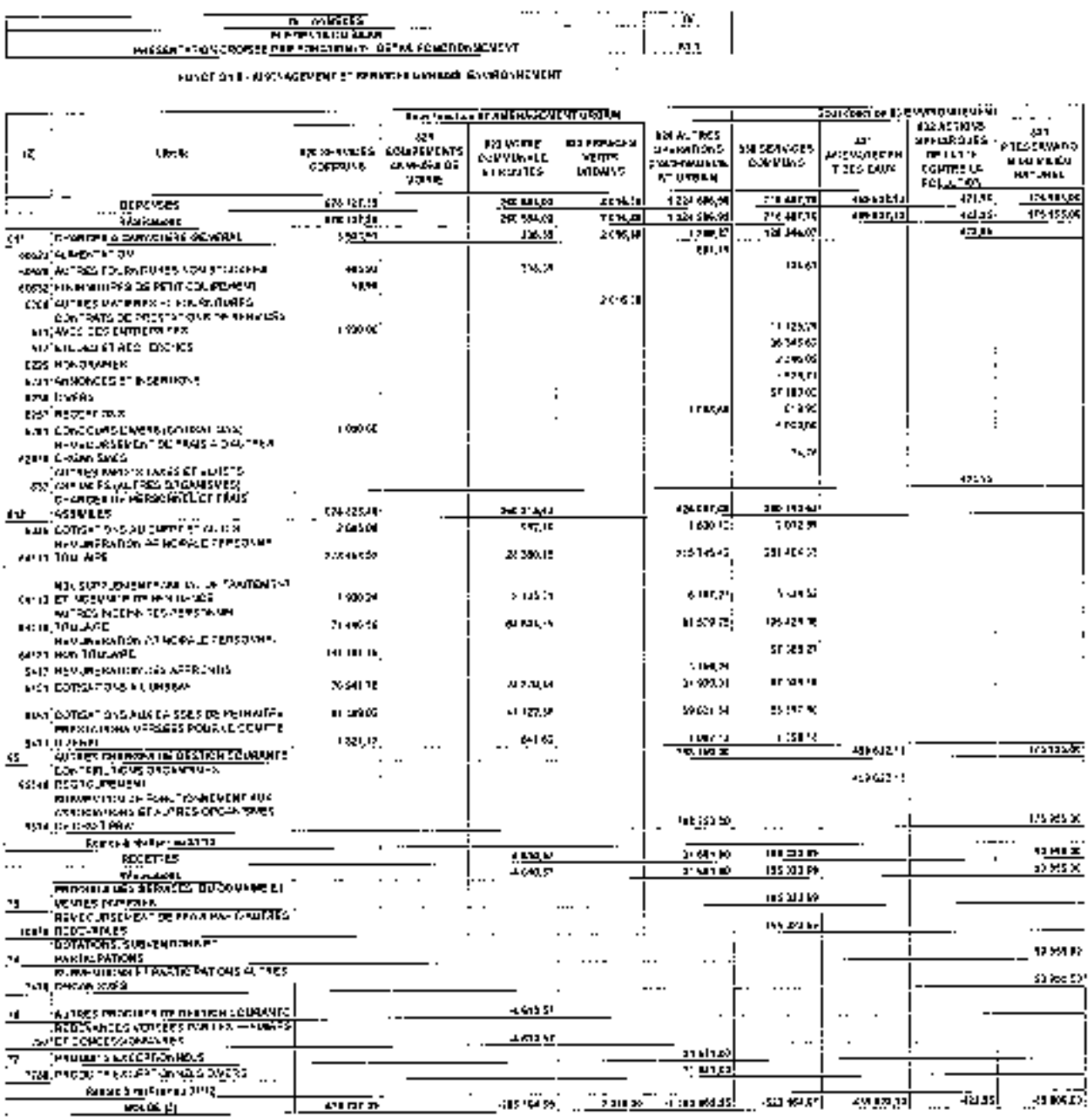
(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES	234 106,13		72 646,00		306 752,13
	Réalisations	234 106,13		72 646,00		306 752,13
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 174,05		-21 354,00		-1 179,95
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	8 674,71				8 674,71
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 877,07				1 877,07
617	ETUDES ET RECHERCHES			-22 520,00		-22 520,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS			1 266,00		1 266,00
62875	REMT COMM.INF MEMBRES GFP	9 622,27				9 622,27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 612,08				23 612,08
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	8,34				8,34
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 113,70				1 113,70
6451	COTISATIONS A l'URSSAF	22 474,42				22 474,42
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	15,62				15,62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	190 320,00		94 000,00		284 320,00
6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV	190 320,00		94 000,00		284 320,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	340 416,86		290 716,82		631 131,67
	Réalisations	340 416,86		290 716,82		631 131,67
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 814,00				2 814,00
70876	REMT DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	2 814,00				2 814,00
73	IMPOTS ET TAXES	606,85		280 717,70		281 324,55
7328	AUTRES REVERSEMENTS FISCALITE			280 717,70		280 717,70
7336	DROITS DE PLACE	606,85				606,85
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	335 305,00		9 998,12		345 303,12
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	335 305,00		9 998,12		345 303,12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 690,00				1 690,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	1 690,00				1 690,00
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	106 309,72		218 069,82		324 379,54

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs (hormis les caisses des écoles et les services à activité unique gérés en établissement public ou budget annexe) (L. 2342-2, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (art. des L. 5211-36 et L. 5211-41-1 du L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chapitre des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 0 "Non ventilables".

	DEPENSES	43 611 387,06	3 161 884,66	1 356 481,78	48 131 749,50
	Prévisions	43 611 387,06	3 161 884,66	1 356 481,78	48 131 749,50
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 456 410,64	8 995,67	178 508,13	8 643 914,44
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES				
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	56 211,10			56 211,10
6061	GAZ ET ASSAINISSEMENT	71 615,74			71 615,74
60612	CHAUFFAGE URBAIN	339 249,79			339 249,79
60621	COMBUSTIBLES	27 209,72			27 209,72
60622	CARBURANTS	1 143 814,62			1 143 814,62
60625	PRODUITS DE VIABILITE HIVERNALE	7 870,81	811,18		8 681,99
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 354 554,75	1 230,02	104,55	1 355 889,32
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	43 175,81	38,43		43 214,24
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 456,11			1 456,11
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		2 319,33		2 319,33
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	5 615 367,91	1 323,30	1 125,25	5 617 816,46
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	43 178,31			43 178,31
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	1 773,35			1 773,35
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	134 383,65			134 383,65
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	345 445,91			345 445,91
61568	MAINTENANCE	11 866,35			11 866,35
6156	MAINTENANCE	91 139,25			91 139,25
616	ASSURANCES MULTIRISQUES	350 731,83			350 731,83
617	ETUDES ET RECHERCHES			16 242,62	16 242,62
6182	DOCUMENTATION GENERALE	6 049,74			6 049,74
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	51 429,81			51 429,81
6226	HONORAIRES			2 348,69	2 348,69
6231	ANNONCES ET INSERTIONS			6 678,71	6 678,71
6232	FETES			67 109,82	67 109,82
6251	TRANSPORT DE BIENS	13,80			13,80
6261	TRANSMISSION DONNEES	27 871,82			27 871,82
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 853,84			3 853,84
6257	RECEPTIONS	4 829,38	1 318,63	518,35	6 726,36
6281	COTISATIONS POUR DIVERS ORGANISMES	8 895,91	1 340,91	6 333,88	16 570,70
6282	FRAIS DE GESTION DES LOCAUX	119 557,44			119 557,44
62875	REMBOURSEMENT FRAIS GFP	565 163,14			565 163,14
62878	REMBOURSEMENT AUTRES ORGANISMES	27 388,32		75,16	27 463,48
6288	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	14 513,15			14 513,15
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES, AUTRES ORGANISMES			423,95	423,95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 697 586,13	3 369 165,86	940 143,63	23 006 895,62
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	371 107,38			371 107,38
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	72 150,65	5 277,10	1 032,95	80 460,70
6411	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	6 771 443,27	1 427 584,36	251 434,33	8 450 461,96
6413	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	452 146,58	18 141,62	1 334,82	471 623,02
6417	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 329 531,94	322 030,18	131 426,28	3 782 988,40
6418	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	1 316 547,15	114 181,16	37 185,47	1 467 913,78
6419	REMUNERATION PRINCIPALE	1 787,52	3 196,54		4 984,06
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 866 696,47	421 251,43	65 599,45	2 354 547,45
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 867 341,83	331 123,43	62 591,87	3 261 057,13
6471	PRESTATIONS FONCTIONNELLES SUR EMPLOI	48 809,25	3 867,47	1 348,38	54 025,10
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 958 124,83	948 780,08	828 877,33	17 039 482,24
6541	REMBOURSEMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	691,03			691,03
6542	REMISES GRACIEUSES ACCORDEES	14 957 433,80		828 877,33	15 786 311,13
6554	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE	29 771,45	758 751,00	179 856,30	968 678,45
657	CHARGES A CARACTERE SUBVENTIONNEL	298,55			298,55
6573	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	298,55			298,55
	Report à l'exercice N+1				
	Recettes	3 436 477,82	27 378,43	384 218,89	3 848 075,14
	Réalisées	3 436 477,82	27 378,43	384 218,89	3 848 075,14
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 456 005,96		198 333,09	3 913 358,27
7062	REDEVANCES	1 867 456,31			1 867 456,31
70632	PRESTATIONS	1 715 169,81			1 715 169,81
70688	REMBOURSEMENT DU PERSONNEL POUR ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS ET COMMERCIAUX	139 636,95			139 636,95
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	129 175,47			129 175,47
7083	AUTRES RECHARGES	38 111,71			38 111,71
7088	REMBOURSEMENT DE TAXES PAR DES AUTRES REDEVABLES			155 323,59	155 323,59
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			83 926,36	83 926,36
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ORGANISMES			83 926,36	83 926,36
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	257 678,04	4 613,57		262 291,61
7552	PRODUITS DIVERSES PAR LES PERSONNES PRIVEES	156 064,66	4 613,57		160 678,23
7588	AUTRES PRODUITS DIVERSES DE GESTION COURANTE	101 613,38			101 613,38
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 408,30	31 681,80		32 345,30
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	351,00			351,00
7788	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		31 681,80		31 681,80
	Résultat reporté ou N+1				
	BESOIN (-)	-39 730 909,44	-3 133 615,27	-1 149 215,79	-43 213 740,50



101

	[illegible]	
	ELEMENTS DU BILAN	
	PRESENTATION BUDGET PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTION 61	[illegible]

FONCTION 61 - ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	60 DETERMINATION S ECONOMIQUES	61 FORETS ET MARCHES	62 AIDES A L'AGRICULTUR E ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	63 AIDES A L'ENERGIE, A L'INDUSTRIE ET AU DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS	64 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	65 AIDES AU FOURNISS.	66 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES	4 267 059,79			88 640,85		865 368,65		5 221 069,29
	Réalisations	4 267 059,79			88 640,85		865 368,65		5 221 069,29
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 119 519,51			33 965,93		17 015,79		1 170 501,23
	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES								
6042	AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER	512 356,75							512 356,75
6061	GAZ ET CHAUFFAGE/ENTRETIEN	2 662,20							2 662,20
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	302,39							302,39
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	55,01							55,01
6135/6184	LOCATIONS MOBILIERES	5 004,00							5 004,00
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS								
61521	TERRAINS	16 217,00					3 424,71		19 642,71
61523	ENTRETIEN VOIRIES DOMAINE PUBLIC	7 460,00					9 162,79		17 622,79
61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	3 202,65							3 202,65
	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES								
61558	BIENS MOBILIERS	3 907,10							3 907,10
6160	MULTIRISQUES						1 060,00		1 060,00
617	ETUDES ET RECHERCHES	13 000,00							13 000,00
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE								
6182	TECHNIQUE	245,00							245,00
6226	HONORAIRES	101 847,58							101 847,58
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES						1 667,22		1 667,22
6237	PUBLICATIONS	933,93							933,93
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS (RECEPTION)	7 138,00					4 100,00		11 238,00
6256	FRAIS DE MISSIONS (RECEPTION)	9 357,77							9 357,77
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A AUTRES	33 042,05							33 042,05
	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES								
62878	ORGANISMES	7 119,33							7 119,33
6371	TAXES FONCIERES	359 343,03							359 343,03
	REMUNERATIONS PERSONNEL, HONORAIRES,								
6217	ASSIMILES	715 934,55							715 934,55
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 457,14							3 457,14
	PRELEVEMENT OBLIGATOIRE PRINCIPAL REVERSEMENT								
64111	TITULAIRE	169 535,27							169 535,27
	TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE								
64112	AUTRES INDEMNITES MENSUELS	9 003,56							9 003,56
64116	TITULAIRE	75 857,23							75 857,23
	PRELEVEMENT OBLIGATOIRE PERSONNEL								
6411	NON TITULAIRE	245 999,54							245 999,54
6453	COTISATIONS CNRACL	121 515,24							121 515,24
6454	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	69 964,57							69 964,57
	PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES POUR LE COMPTE								
6471	COMMUNAL	3 330,88							3 330,88
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS						88 713,39		88 713,39
	REVERSEMENTS RECETTES ET								
7398	PRELEVEMENTS DIVERS						88 713,39		88 713,39
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 305 375,78			66 000,00		768 442,00		3 207 717,78
	REDEVANCES PLANCHERS ET								
651	CONCESSIONS BREVETS DROITS ET VALEURS	3 500,00							3 500,00
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES								
6574	DE DROIT PRIVE	2 301 875,78			66 000,00		764 442,00		3 204 317,78
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES						3 326,45		3 326,45
	TITRES ANNULES SUR EXERCICES								
673	ANTERIEURS						3 326,45		3 326,45
	Report à nouveau du 0172								
	RECETTES	974 558,01					1 033 908,20		1 008 466,21
	Réalisations	974 558,01					1 033 908,20		1 008 466,21
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 189,18							45 189,18
70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	1 247,37							1 247,37
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	43 941,81							43 941,81
73	IMPOTS ET TAXES						663 783,74		663 783,74
7362	TAXES DE SEJOUR						663 783,74		663 783,74
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	27 350,43							27 350,43
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	27 350,43							27 350,43
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	402 319,39					338 133,49		757 141,84
752	REVENUS DES IMMEUBLES	384 391,39					338 133,49		686 523,84
758	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	17 928,00							17 928,00
	Report à nouveau du 0172								
	SOLDE (1)	3 147 540,28			66 000,00		232 539,45		2 978 539,73

(1) Les opérations budgétaires sont retracées par fonction et par nature. Les opérations d'ordre budgétaire sont retracées dans les fonctions 01 à 05 et 07 à 09

	PRESENTATION GROUPEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT					

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
	DEPENSES (2)	17 600 376,65	6 352 091,00			24 452 467,65
	Réalisations	17 267 570,76	3 391 040,00			20 658 610,76
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION					
001	D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 884 971,79				1 884 971,79
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS	2 425 571,66				2 425 571,66
	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE					
1311	DE RESULTAT - ETAT	5 615,00				5 615,00
	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE					
1312	DE RESULTAT - REGIONS	741,00				741,00
	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE					
1313	DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 337,00				1 337,00
1511	PROVISIONS POUR LITIGE	1 750,00				1 750,00
	AUTRES AGENCEMENTS					
2138	AMENAGEMENTS	8 632,56				8 632,56
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	143 741,58				143 741,58
2182	INSTALLATION DE VOIRIE	6 901,01				6 901,01
	SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENT DE					
4582	TIERS	2 261 722,64				2 261 722,64
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 797,64				7 797,64
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	847,24				847,24
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 789,33				3 789,33
2182	INSTALLATION DE VOIRIE	497,58				497,58
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET					
2188	OUTILLAGE INDUSTRIELS	852,49				852,49
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	2 099,09				2 099,09
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	401,89				401,89
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 028 214,36				13 028 214,36
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 028 268,36				13 028 268,36
	AUTRES DETTES AUPRES D'ORGANISMES ET					
16874	PARTICULIERS	45 945,00				45 945,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	188 118,39	426 265,75			614 384,14
2031	FRAIS D'ETUDES		9 393,00			9 393,00
2033	FRAIS D'INSERTION	21 368,91				21 368,91
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	167 216,51	416 872,75			584 089,26
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 584 543,21			2 584 543,21
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		1 221 133,41			1 221 133,41
2132/2033	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		87 673,62			87 673,62
2135	AUTRES INSTALLATIONS		1 025 328,72			1 025 328,72
21568/2033	AUTRES OUTILLAGE		9 230,10			9 230,10
21571	RESEAUX CABLES		25 038,72			25 038,72
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE DEFENSE CIVILE		7 840,16			7 840,16
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		43 856,05			43 856,05
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		428 493,54			428 493,54
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER		100 226,39			100 226,39
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 213,72			5 213,72
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		45 663,66			45 663,66
275	DEPOTS		45 663,66			45 663,66
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
4541/2001	AIDE A LA PIERRE 2011					
4541/2014	AIDE A LA PIERRE 2014					
4541/2016	AIDE A LA PIERRE 2016					
4541/2017	AIDE A LA PIERRE 2017					
4541/2018	AIDE A LA PIERRE 2018					
4541/2019	AIDE A LA PIERRE 2019					
4541/2021	AIDE AVANCE CREDIT D'IMPOT LOGEMENT					
4541/2022	AIDE PRET CONSEIL D'ENTREPRISE AL					
	SAUVEGARDE ETATS D'ORDRE					
458102/23	AIDE PRET AL					
458102/27	AIDE PRET AL					
	Restes à réaliser au 31/12	433 158,87	2 356 181,66			2 789 340,53
	RECETTES (2)	58 333 941,67	145 483,00			58 479 424,67
	Réalisations	46 333 941,67	145 483,00			46 479 424,67
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS	10 662 909,64				10 662 909,64
1511	PROVISIONS POUR LITIGES	15 000,00				15 000,00
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	15 000,00				15 000,00
	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT AMORTISSABLES					
2803	FRAIS D'ETUDES	15 000,00				15 000,00
2805	FRAIS D'INSERTION	11 038,00				11 038,00
28041	AVANT SUB ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	600,00				600,00
28041	AVANT SUB ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	41 718,00				41 718,00
28041	AVANT SUB EQUIPEMENT MATERIEL ET OBJETS MOBILIERS A LA PERSONNE	120 339,00				120 339,00
28041	AVANT SUB EQUIPEMENTS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	92 990,00				92 990,00
28041	AVANT SUB COMMUNE MENAGE MOBILIER	15 000,00				15 000,00
28041	AVANT SUB COMMUNE MENAGE	1 551 123,00				1 551 123,00
28041	AVANT SUB AUTRE COMMUNE BATIMENTS	4 911,00				4 911,00

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATION GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALES	Total
2804152	AMORT SUR INFRASTRUCTURES RESEAUX	61 451,00				61 451,00
28041721	AMORT SUR BATIMENTS PUBLICS LOCAUX NEGOCIES	77 617,00				77 617,00
28041731	AMORT SUR BATIMENTS PUBLICS INSTALLATIONS	956 000,00				956 000,00
28041741	PROJET URBAIN SUR BIENS PUBLICS MATERIELS ETUDES	126 674,00				126 674,00
28041781	AMORT SUR ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS	2 339 945,00				2 339 945,00
28042	AMORT DES DROIT PERSONNALISES MATERIELS ETUDES	99 999,00				99 999,00
28042181	AMORT DES DROIT PERSONNALISES INSTALLATIONS	955 875,00				955 875,00
28043151	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INSTALLATIONS	130 415,97				130 415,97
28043421	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS MATERIELS ETUDES	330,00				330,00
28043221	AMORT SUR EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS METAL	11 661,00				11 661,00
2809	AMORT CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	771 256,97				771 256,97
28131	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	10 175,00				10 175,00
28135	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS CONSTRUCTIONS	15 178,00				15 178,00
28138	AMORT AUTRES MATERIELS OUTILLAGE INDUSTRIELS	5 425,88				5 425,88
28151	AMORT MATERIEL ROULANT	12 722,00				12 722,00
28157	AMORT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	61 005,23				61 005,23
28158	AMORTISSEMENT AUTRES MATERIELS TECHNIQUES	214 462,42				214 462,42
28161	AMORT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	30 135,83				30 135,83
28171	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	91 581,76				91 581,76
28174	AMORT CONSTRUCTIONS SUR SOL D AUTRUI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	644,00				644,00
28175	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MIS A DISPOSITION	458,00				458,00
28178	AMORTISSEMENT AUTRES MATERIELS OUTILLAGE MIS A DISPOSITION	2 300,00				2 300,00
28182	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES A DISPOSITION	42 501,28				42 501,28
28183	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS DIVERS	7 138,00				7 138,00
28183	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 217 660,84				1 217 660,84
28184	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	369 465,17				369 465,17
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	208 158,82				208 158,82
28189	AMORTISSEMENT DU MOBILIER	272,00				272,00
28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	474 068,55				474 068,55
28232	AMORTISSEMENT IMMEUBLES DE RAPPORT IMMEUBLES EN CONSTRUCTION	556 132,00				556 132,00
28239	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS REMISES EN AFFECTATION	10,00				10,00
28288	AMORTISSEMENT CHEPTEL BOEUF EN AFFECTATION	458,73				458,73
28294	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES REMISES EN AFFECTATION	10,00				10,00
459	SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENTS DE TIERS	451 388,53				451 388,53
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	315 000,00				315 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 731,84				7 731,84
2211	FRAIS D'INSERTION	7 731,84				7 731,84
16	Dotations aux amortissements et aux provisions	12 918 227,45				12 918 227,45
1222	FCTVA	1 985 644,88				1 985 644,88
1388	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	10 945 037,61				10 945 037,61
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 816 814,63	3 630,51			18 820 447,11
164	EMPRUNTS EN EUROS	18 556 826,33				18 556 826,33
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS		3 630,51			3 630,51
1688	PLUS DE 1 AN - AUTRES EMPRUNTS ET DETTES PART DES TIERS	259 988,30				259 988,30
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		111 613,57			111 613,57
274	PRETS		110 602,57			110 602,57
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		1 011,00			1 011,00
	Opérations pour compte de tiers					
4581002	ADC A LA PIERRE 2014					
4581003	ADC A LA PIERRE 2015					
4581004	ADC A LA PIERRE 2016					
4581005	PRG RESTOS D'EAU					
4581006	PRG RESTOS D'EAU DEPARTEMENTAL					
	Recettes réelles 2013	10 830 220,30				10 830 220,30
	SOLDES (2)	32 723 956,12	-4 730 568,84			27 993 387,28

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT 41 2

FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(1)	Libellé	Sous-fonction 01 ADMINISTRATION GENERALE							Sous-fonction 04 RELATIONS INTERNATIONALES	
		021 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	022 ASSEMBLEE LOCALE	023 ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	024 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	025 FETES ET CEREMONIES	026 opérations non ventilables (hors chapitres globalisés)	027 GESTIONS DE POOLES interservices	041 SUBVENTION GLOBALE	042 AUTRES ACTIONS COOPERATION DECENTRALISEE
	DEPENSES (2)	4 806 204,36			45 883,35					
	Réalisations	3 668 857,10			33 383,35					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	436 965,14			33 383,35					
2021	FRAIS D'ETUDES	5 000,00								
2051	CONCESSIONS, LICENCES, MARQUES	431 965,14			33 383,35					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 964 143,71								
2113	AJUSTEMENTS SUR TERRAINS PUBLICS	1 211 100,41								
2121	AJUSTEMENTS BATIMENTS PUBLICS	57 573,52								
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	1 015 278,72								
21538	AUTRES CONSTRUCTIONS	3 208,12								
2151	RESEAUX CABLES	25 208,72								
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE DEFENSE CIVILE	2 962,19								
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	43 890,65								
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	104 496,56								
2184	MOBILIER	30 726,79								
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 713,72								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	46 650,30								
274	PRETS	46 650,30								
	Opérations d'ordre									
	Opérations pour compte de tiers									
45410021	AIDE A LA PIERRE 2011									
45410016	AIDE A LA PIERRE 2014									
45410017	AIDE A LA PIERRE 2015									
45410018	AIDE A LA PIERRE 2016									
45410019	AIDE A LA PIERRE 2017									
45410020	AIDE A LA PIERRE 2018									
45410023	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT									
45410024	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL									
	AMENAGEMENT SITE DE CAUPENNE									
45810005	MULHOUSE									
45810007	VOUTE AVANT LOUIS									
	Restes à réaliser au 31/12	1 237 857,49			12 500,00					
	RECETTES (2)	4 733,81		118 782,57						
	Réalisations	4 733,81		118 782,57						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 883,81								
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	3 883,81								
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	850,00		118 782,57						
274	PRETS			118 782,57						
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	850,00								
	Opérations pour compte de tiers									
45420014	AIDE A LA PIERRE 2014									
45420015	AIDE A LA PIERRE 2015									
45420016	AIDE A LA PIERRE 2016									
45420023	PIG REST DEPARTEMENT									
45420024	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL									
	Restes à réaliser au 31/12									
	SOLDE (2)	4 801 470,35		118 782,57	45 883,35					

(1) Pour les opérations d'ordre, indiquer en plus le numéro de l'opération (exemple : 040-01 pour la 1re opération d'ordre de la section d'investissement).

(2) Les sous-comptes de la classe 4 ne doivent pas être renseignés dans les comptes de gestion. Ils doivent être utilisés pour les opérations d'ordre budgétaires (040, 041, 042, 043) et pour les opérations pour compte de tiers (45...).

FONCTION 1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE

(1)	Libellé	11 SECURITE INTERIEURE	12 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011			
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014			
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016			
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017			
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018			
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019			
454100103	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT			
454100104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT STATION CORNACH			
458100005	MULHOUSE			
458100007	ROUTE MARIE LOUISE			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014			
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015			
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016			
454200103	PIG RBST DEPARTEMENT			
454200104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 11 SECURITE INTERIEURE				
		110 SERVICES COMMUNS	111 POLICE NATIONALE	112 POLICE MUNICIPALE	113 POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS	114 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011					
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014					
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016					
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017					
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018					
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019					
454100103	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT					
454100104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT STATION CORNACH					
458100005	MULHOUSE					
458100007	ROUTE MARIE LOUISE					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014					
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015					
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016					
454200103	PIG RBST DEPARTEMENT					
454200104	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fixé selon la nomenclature votée chaque année par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article et alinéa).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la rubrique 01 Non ventilables.

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

(1)	LIBELLE	21 SERVICES COMMUNS	22 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	23 ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	24 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25 FORMATION CONTINUE	26 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	Total
	DEPENSES (2)		2 563,66		2 433 676,72		2 378 073,03	4 814 724,61
	Réalisations		2 563,66		1 998 681,21		2 294 298,12	4 295 919,59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						48 003,00	48 003,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES						48 003,00	48 003,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				311 295,48		1 788 851,69	2 099 937,36
20414	SUB COMMUNE INTERCOM BATIMENTS ET INSTALLATIONS						1 788 851,69	1 788 851,69
20415	SUB ORGANISMES PUBLICS MOBILIER MATER ET ETUDES				100 000,00			100 000,00
20417	SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS				161 295,48			161 295,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 563,66				182 678,73	182 643,39
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS						39 464,63	39 464,63
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		2 563,66					2 563,66
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE						1 970,78	1 970,78
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER						39 439,29	39 439,29
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						62 975,06	62 975,06
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				1 676 386,31		227 934,30	1 904 320,61
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION				1 678 199,21		207 834,80	1 886 034,01
	Opérations d'équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
454107011	AIDE A LA PIERRE 2011							
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014							
454100015	AIDE A LA PIERRE 2015							
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016							
454107017	AIDE A LA PIERRE 2017							
454107018	AIDE A LA PIERRE 2018							
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019							
454100106	REGLEMENT AVANCE CREDITS DEPARTEMENT							
454100114	REGLEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT STATION LAENNEC MULHOUSE							
454100005	MULHOUSE							
454100007	MULHOUSE VIEILLE LOUISE							
	Restes à réaliser au 31/12				1 660 035,31		173 779,91	617 804,32
	RECETTES (2)				1 220 632,20		885 448,03	1 566 122,80
	Réalisations						297 733,88	297 733,88
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES						297 733,88	297 733,88
1311	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX						99 242,00	99 242,00
13241	SUBVENTION COMMUNE MEMBRE DU GFP						13 000,00	13 000,00
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT						25 091,88	25 091,88
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES						220 000,00	220 000,00
	Opérations pour compte de tiers							
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014							
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015							
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016							
454200017	PROJET DEPARTEMENT							
454200106	REGLEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL							
	Restes à réaliser au 31/12				1 220 632,20		37 715,15	1 258 388,12
	SOLDES (2)		2 563,66		-1 212 794,72		-2 092 938,03	-3 758 670,51

M - ANNEXES	M
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION GROUPEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	M12

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT FORMATION

(1)	Libellé	Sous fonction 21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE				Sous-fonction 25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT			
		211 ECOLES MATERNELLES	212 ECOLES PRIMAIRES	213 CLASSES REGROUPEES	251 RESTAURATION SCOLAIRE	252 TRANSPORTS SCOLAIRES	253 SPORT SCOLAIRE	254 MEDECINE SCOLAIRE	255 CLASSES DE DECOUVERTE ET AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT
	Dépenses (2)			2 963,85	2 078 976,03				
	Recettes			2 963,85	2 704 399,12				
203	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				48 005,00				
2051	CONCESS.BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				45 005,00				
234	SUBV.EQUIPEMENTS VERSEES				1 758 581,69				
2041412	SUB.COMMUNE VERSEMENTS ET INSTALLATIONS				1 758 581,69				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 963,85	183 676,75				
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS				85 494,59				
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			2 963,85					
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE				1 970,75				
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER				25 209,25				
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				69 676,56				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				207 434,60				
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION				207 434,60				
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
454100011	AUB A LA PIERRE 2011								
454100014	AUB A LA PIERRE 2014								
454100015	AUB A LA PIERRE 2015								
454100017	AUB A LA PIERRE 2017								
454100018	AUB A LA PIERRE 2018								
454100019	AUB A LA PIERRE 2019								
454100103	FIC AVANCE CREDIT DEPARTEMENT								
454100104	FIC 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
4561007G	AMENAGEMENT STATION D'ORVAL MULHOUSE								
456100107	ROUTE VIEUX LOUSSE								
	Restes à réaliser au 31/12				178 179,91				
	RECETTES (2)				336 442,08				
	Réalisations				397 733,88				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				291 783,88				
1311	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX				39 243,00				
1314	SUBVENTION COMMUNE MEMBRE DU GFP				12 300,00				
1317	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT				2a 651,65				
1318	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES				220 607,20				
	Opérations pour compte de tiers								
454200314	AUB A LA PIERRE 2014								
454200315	AUB A LA PIERRE 2015								
454200316	AUB A LA PIERRE 2016								
454200103	FIC REST DEPARTEMENT								
454200104	FIC 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	Restes à réaliser au 31/12				31 708,12				
	SOLDES (2)			-2 963,85	-2 042 636,03				

(1) Pour les collectivités qui votent leur budget au niveau du chapitre, il est obligatoire de détailler les différents articles.
(2) Les dépenses correspondent aux mandats émis (y compris ceux émis pour annulation) et les recettes aux titres émis (y compris ceux émis pour annulation). Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines non titrées à la clôture de l'exercice.

FONCTION 3 - CULTURE

(1)	Libellé	30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
	DEPENSES (2)			1 267 063,21		1 267 063,21
	Réalisations			1 249 744,53		1 249 744,53
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			1 237 280,00		1 237 280,00
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX BATIMENTS					
20423	INSTALLATIONS			1 237 280,00		1 237 280,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 464,53		3 464,53
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			1 127,93		1 127,93
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2 336,60		2 336,60
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2011					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2014					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2015					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2016					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2018					
45410001	AIDE A LA PIERRE 2019					
45410001	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT					
45410001	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL					
	AMENAGEMENT STATION CORNACH					
45810001	MULHOUSE					
45810001	ROUTE MARIE - LOUISE					
	Restes à réaliser au 31/12			16 318,68		16 318,68
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
45420001	AIDE A LA PIERRE 2012					
45420001	AIDE A LA PIERRE 2015					
45420001	AIDE A LA PIERRE 2016					
45420001	PIG REST DEPARTEMENT					
45420001	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)			-1 267 063,21		-1 267 063,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 31 EXPRESSION ARTISTIQUE				Sous-fonction 32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES		
		311 EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHORÉGRAPHIQUE	312 ARTS PLASTIQUES ET AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES	313 THEATRES	314 CINEMAS ET AUTRES SALLES DE SPECTACLES	321 BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES	322 MUSEES	323 ARCHIVES	324 ENTRETIEN DU PATRIMOINE CULTUREL
	DEPENSES (2)					1 828,93	1 265 234,28		
	Réalisations					1 828,93	1 248 915,60		
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES						1 237 280,00		
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX BATIMENTS								
20423	INSTALLATIONS						1 237 280,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					1 828,93	1 635,60		
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					1 828,93			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES						1 635,60		
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2011								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2014								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2015								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2016								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2018								
45410001	AIDE A LA PIERRE 2019								
45410001	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT								
45410001	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	AMENAGEMENT STATION CORNACH								
45810001	MULHOUSE								
45810001	ROUTE MARIE - LOUISE								
	Restes à réaliser au 31/12						16 318,68		
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
45420001	AIDE A LA PIERRE 2014								
45420001	AIDE A LA PIERRE 2015								
45420001	AIDE A LA PIERRE 2016								
45420001	PIG REST DEPARTEMENT								
45420001	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)					-1 828,93	-1 265 234,28		

(1) Pour la présentation par nature, le détail est à produire au niveau de la nomenclature (chapitre / article). Pour la présentation par fonction, le détail est à produire au niveau de la fonction (sous-fonction / article).
(2) Les dépenses et les recettes d'ordre budgétaire sont exclues. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses réelles et des dépenses d'ordre budgétaire (chapitres 040 et 042) et à la somme des recettes réelles et des recettes d'ordre budgétaire (chapitres 040 et 042) ne doivent pas figurer dans cette présentation.

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

[1]	Libellé	40 SERVICES COMMUNS	41 SPORTS	42 JEUNESSE	Total
	DEPENSES (2)		3 440 481,32		3 440 481,32
	Réalisations		1 708 062,60		1 708 062,60
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		27 368,80		27 368,80
2031	FRAIS D'ETUDES		2 123,30		2 123,30
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES		25 245,50		25 245,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 022 496,25		1 022 496,25
	AUTRES AGENCEMENTS ET				
2128	AMENAGEMENTS		129 636,87		129 636,87
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS		454 298,09		454 298,09
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET				
2158	OUTILLAGE TECHNIQUES		59 241,63		59 241,63
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2182	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		13 336,80		13 336,80
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
2184	MOBILIER		7 111,04		7 111,04
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		349 831,82		349 831,82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		656 257,43		656 257,43
	IMMOBILISATIONS EN COURS				
2312	CONSTRUCTION		590 207,43		590 207,43
	Opérations d'équipement				
	Opérations pour compte de tiers				
45410C017	AIDE A LA PIERRE 2014				
45410C018	AIDE A LA PIERRE 2015				
45410C019	AIDE A LA PIERRE 2016				
45410C017	AIDE A LA PIERRE 2017				
45410C018	AIDE A LA PIERRE 2018				
45410C019	AIDE A LA PIERRE 2019				
45410C102	PIG AVANCE FRAIS DEPARTEMENT				
45410C104	PIG PROJET CONSEIL DEPARTEMENTAL				
	AMENAGEMENT STATION TOURNAY				
45810C035	WULHOUSE				
45810C037	ROUTE MARCILLOUSE				
	Restes à réaliser au 31/12		734 398,74		734 398,74
	RECETTES (2)		293 695,03		294 695,03
	Réalisations		294 695,03		294 695,03
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET				
10	RESERVES		22 675,03		22 675,03
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL		22 675,03		22 675,03
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
13	RECUES		272 019,00		272 019,00
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS		172 019,00		172 019,00
1328	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		100 000,00		100 000,00
	Opérations pour compte de tiers				
45420C014	AIDE A LA PIERRE 2014				
45420C015	AIDE A LA PIERRE 2015				
45420C016	AIDE A LA PIERRE 2016				
45420C103	PIG PROJET DEPARTEMENT				
45420C104	PIG PROJET CONSEIL DEPARTEMENTAL				
	Restes à réaliser au 31/12				
	SOLDES (2)		-2 147 766,32		-2 147 766,32

[1]	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
	DEPENSES (2)	4 416,00		867 663,03	1 573 179,30				
	Réalisations	4 416,00		850 213,10	1 047 423,48				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			25 245,50	2 123,30				
2031	FRAIS D'ETUDES				2 123,30				
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES			25 245,50					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 416,00		264 427,60	735 812,45				
	AUTRES AGENCEMENTS ET								
2128	AMENAGEMENTS			5 661,02	124 068,07				
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	4 416,00		132 779,05	317 159,04				
	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET								
2158	OUTILLAGE TECHNIQUES				59 241,63				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
2182	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE				13 336,80				
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
2184	MOBILIER				7 111,04				
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			140 139,96	209 701,07				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			346 539,70	311 687,73				
	IMMOBILISATIONS EN COURS								
2312	CONSTRUCTION			346 539,70	311 687,73				
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								

FONCTION 4 - SPORTS ET JEUNESSE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41 SPORTS					Sous-fonction 42 JEUNESSE		
		411 SALLES DE SPORTS, GYMNASES	412 STADES	413 PISCINES	414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIRS	415 MANIFESTATIONS SPORTIVES	421 CENTRES DE LOISIRS	422 AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	423 COLONIES DE VACANCES
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017								
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018								
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019								
454100020	AIDE A LA PIERRE 2017								
454100021	AIDE A LA PIERRE 2018								
454100022	AIDE A LA PIERRE 2019								
454100023	PID AVANCE CREDITS DEPARTEMENT								
454100024	PID 2 RESET CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	AMENAGEMENT STATION DORNACH								
453100025	VIE. COLISE								
453100027	TOUTE VANNE COLISE								
	Restes à réaliser au 31/12			211 662,92	532 745,82				
	RECETTES (2)				294 655,30				
	Subventions				294 655,30				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				22 675,30				
1025	DONS ET LEGS EN CAPITAL				22 675,30				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES				272 018,30				
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS				172 018,30				
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS				100 000,00				
	Opérations pour compte de tiers								
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014								
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015								
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016								
454200017	PID Hotel DEPARTEMENT								
454200024	PID 2 RESET CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (3)	0 410,00		-637 666,92	1 275 384,30				

(1) Pour la section d'investissement, ce tableau est établi par opération lorsque celle-ci donne lieu à des dépenses d'équipement, sinon par article budgétaire.

(2) Le total correspond à la différence entre les colonnes du débit et du crédit. Les différences entre ces deux colonnes correspondent à la somme des dépenses d'équipement engagées non mandatées au titre des exercices antérieurs (lignes budgétaires 001 et 040) et des opérations d'ordre (ligne budgétaire 041 et 040 opérations d'ordre).

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

(1)	Libellé	51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
	DEPENSES (2)			
	Réalisations			
	Opérations d'équipement			
	Opérations pour compte de tiers			
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011			
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014			
454100015	AIDE A LA PIERRE 2015			
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017			
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018			
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019			
454100103	PIG AVANCE CHILLIES DEPARTEMENT			
454100104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL			
	AMENAGEMENT STATION CORNACH			
455100035	MULTICLUB			
455100037	ROUTE MARIE LOUISE			
	Restes à réaliser au 31/12			
	RECETTES (2)			
	Réalisations			
	Opérations pour compte de tiers			
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014			
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015			
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016			
454200103	PIG REST DEPARTEMENT			
454200104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL			
	Restes à réaliser au 31/12			
	SOLDES (2)			

(1)	Libellé	Sous-fonction 51 SANTE			Sous-fonction 52 INTERVENTIONS SOCIALES				
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	513 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE	520 SERVICES COMMUNS	521 SERVICES A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES ET INADAPTES	522 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE	523 ACTIVITES EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE	524 AUTRES SERVICES
	DEPENSES (2)								
	Réalisations								
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011								
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014								
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016								
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017								
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018								
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019								
454100103	PIG AVANCE CHILLIES DEPARTEMENT								
454100104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	AMENAGEMENT STATION CORNACH								
455100035	MULTICLUB								
455100037	ROUTE MARIE LOUISE								
	Restes à réaliser au 31/12								
	RECETTES (2)								
	Réalisations								
	Opérations pour compte de tiers								
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014								
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015								
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016								
454200103	PIG REST DEPARTEMENT								
454200104	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	Restes à réaliser au 31/12								
	SOLDES (2)								

(1) Pour les opérations pour compte de tiers, le code et le libellé sont ceux de l'opération pour compte de tiers (chapitre 45 ou 46), comme au précédent exercice.
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes réelles et d'ordre budgétaires (y compris les RAR) et non budgétaires (y compris les RAR) figurant dans les comptes 45 et 46 de la balance avant clôture.

FONCTION 6 - FAMILLE

(1)	Libellé	60 SERVICES COMMUNS	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	62 ACTIONS EN FAVEUR DE LA MATERNITE	63 AIDES A LA FAMILLE	64 CRECHES ET GARDERIES	Total
	DEPENSES (2)					782 529,77	782 529,77
	Réalisations					602 967,57	602 967,57
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					831,60	831,60
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES					831,60	831,60
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					13 312,00	13 312,00
20421	SUB PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES					13 312,00	13 312,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					134 351,71	134 351,71
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS					104 230,00	104 230,00
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE					389,66	389,66
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER					3 274,79	3 274,79
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					26 457,26	26 457,26
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					454 472,26	454 472,26
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION					454 472,26	454 472,26
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers						
45410011	AIDE A LA PIERRE 2011						
45410014	AIDE A LA PIERRE 2014						
45410016	AIDE A LA PIERRE 2016						
45410017	AIDE A LA PIERRE 2017						
45410018	AIDE A LA PIERRE 2018						
45410019	AIDE A LA PIERRE 2019						
45410003	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT						
45410004	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL						
45610005	AMENAGEMENT STATION DORNACH MAISON						
45610007	ROUTE MARIE LOUISE						
	Restes à réaliser au 31/12					179 582,20	179 582,20
	RECETTES (2)					224 200,00	224 200,00
	Réalisations					224 200,00	224 200,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					224 200,00	224 200,00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES					224 200,00	224 200,00
	Opérations pour compte de tiers						
45420004	AIDE A LA PIERRE 2014						
45420005	AIDE A LA PIERRE 2015						
45420016	AIDE A LA PIERRE 2016						
45420003	PIG RUST DEPARTEMENT						
45420004	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL						
	Restes à réaliser au 31/12						
	SOLDES (2)					-558 329,77	-558 329,77

(1) Pour mémoire car non voté, le détail par fonction des crédits votés par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes réalisées et non réalisées restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent dans la colonne 01 par nature.

FONCTION 7 - LOGEMENT

(1)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71 PARC PRIVE DE LA VILLE	72 AIDE AU SECTEUR LOCATIF	73 AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE	Total
	DEPENSES (2)	8 854 196,46	32 000,00			8 886 196,46
	Réalisations	713 975,30	32 000,00			745 975,30
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 670,00				12 670,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	12 570,00				12 570,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	695 190,84				695 190,84
	SUB EQUIPT ETAT FUSL BATIMENTS					
204172	INSTALLATIONS	142 552,00				142 552,00
	SUB DROIT PRIVE BATIMENTS					
20422	INSTALLATIONS	552 638,84				552 638,84
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 224,46	32 000,00			38 224,46
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	6 224,46	32 000,00			38 224,46
	Opérations d'équipement					
	Operations pour compte de tiers	895 793,46				895 793,46
45410001	AIDE A LA PIERRE 2011	19 040,00				19 040,00
45410001	AIDE A LA PIERRE 2014	55 200,00				55 200,00
45410001	AIDE A LA PIERRE 2016	61 378,70				61 378,70
45410001	AIDE A LA PIERRE 2017	405 300,43				405 300,43
45410001	AIDE A LA PIERRE 2018	139 324,33				139 324,33
45410001	AIDE A LA PIERRE 2019	89 550,00				89 550,00
45410010	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT	10 500,00				10 500,00
45410010	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL	25 500,00				25 500,00
	AMENAGEMENT STATION DORNACH					
45810006	MULHOUSE					
45810003	ROUTE MARIE LOUISE					
	Restes à réaliser au 31/12	7 244 427,70				7 244 427,70
	RECETTES (2)	7 756 339,48		2 579,00		7 758 918,48
	Réalisations	8 230,00		2 579,00		10 809,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	5 730,00		2 579,00		8 309,00
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON					
	TRANSFERABLES AUTRES			2 579,00		2 579,00
1325	ETABLISSEMENTS PUBLICS					
	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON					
1328	TRANSFERABLES AUTRES	5 730,00				5 730,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	2 500,00				2 500,00
20422	SUB DROIT PRIVE BAT INSTAL REMBOURST	2 500,00				2 500,00
	Opérations pour compte de tiers	908 303,89				908 303,89
45420014	AIDE A LA PIERRE 2014	56 796,71				56 796,71
45420015	AIDE A LA PIERRE 2015	47 960,80				47 960,80
45420016	AIDE A LA PIERRE 2016	766 093,72				766 093,72
45420003	PIG RBST DEPARTEMENT	5 950,66				5 950,66
45420010	PIG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL	31 500,00				31 500,00
	Restes à réaliser au 31/12	6 839 805,59				6 839 805,59
	SOLDES (2)	-1 097 856,98	-32 000,00	2 579,00		-1 127 277,98

(1) Pour le groupement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilés 05

V - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - OPERATIONS D'EQUIPEMENT

FONCTION 8 : AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	81 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
	DEPENSES (2)	5 048 725,42	1 763 246,64	6 986 367,90
	Réel antérieur	4 858 059,35	1 115 483,10	5 973 852,19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	137 665,80		137 665,80
2031	FRAIS D'ETUDES	137 665,80		137 665,80
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	413 782,91	79 383,77	493 166,68
20412	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX BATIMENTS PUBLICS BATIMENTS	59 500,00		59 500,00
20413	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS	79 833,00		79 833,00
20414111	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP MATERIEL ET OUTILLAGE		4 379,77	4 379,77
20414131	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP INSTALLATIONS	89 139,41		89 139,41
20417	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS	145 000,00		145 000,00
20417	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS MATERIEL, OUTILLAGE		10 004,00	10 004,00
20418	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX AUTRES ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS	77 660,00		77 660,00
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE MATERIEL, OUTILLAGE	11 221,50	60 340,00	71 561,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 357 560,57	1 359,56	1 445 504,65
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	4 772,18		4 772,18
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	53 243,74		53 243,74
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	76 231,26		80 655,04
21538	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE DEFENSE INCENDIE			2 424,77
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	114 656,33		114 656,33
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	58 420,54		58 420,54
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	616 191,67		616 191,67
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 322,00	1 359,56	2 610,56
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	329 256,15		329 256,15
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 160,53	1 333 144,77	1 347 324,93
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	14 160,53	1 333 144,77	1 347 324,93
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000 000,00		4 000 000,00
274	PRETS	4 000 000,00		4 000 000,00
	Opérations d'ordonnement			
	Opérations pour compte de tiers	7 648,86		7 648,86
45410001	AIDE A LA PIERRE 2011			
45410016	AIDE A LA PIERRE 2014			
45410015	AIDE A LA PIERRE 2015			
45410017	AIDE A LA PIERRE 2017			
45410018	AIDE A LA PIERRE 2018			
45410019	AIDE A LA PIERRE 2019			
45410101	PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT			
45410124	PIG 2 RUST CONSEIL DEPARTEMENTAL			
45810305	AMENAGEMENT STATION ORNACH	1 541,52		1 541,52
45810307	ROUTE MARCILLOLES	5 897,34		5 897,34
	Restes à réaliser au 31/12	792 333,53	391 217,54	1 183 551,07
	RECETTES (2)	53 734,18	5 374 490,36	5 746 172,37
	Réel antérieur	53 734,18	5 008 937,16	5 062 561,34
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	53 734,18	332 795,81	1 355 666,62
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX		218 289,37	218 289,37
1323	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	36 206,60	35 700,00	71 906,60
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES DEPARTEMENTS		21 350,10	21 350,10
13241	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES (L.1615-6)		24 845,00	24 845,00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES	16 524,10	316 577,81	333 101,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 251,35	15 251,35
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		15 251,35	15 251,35
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000 000,00		4 000 000,00
274	PRETS	4 000 000,00		4 000 000,00
	Opérations pour compte de tiers			
45410001	AIDE A LA PIERRE 2014			
45410015	AIDE A LA PIERRE 2015			
45410016	AIDE A LA PIERRE 2016			
45810101	PIG RUST DEPARTEMENT			
45410124	PIG 2 RUST CONSEIL DEPARTEMENTAL			
	Restes à réaliser au 31/12	388 413,33		388 413,33
	SOLDES (2)	-2 121 581,53	-225 734,54	-1 441 768,73	-3 237 585,51

FONCT Gr. 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	810 SERVICES COMMUNS	811 ESPACES ASSAINISSEMENT	812 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	813 PROPRETE URBAINE	814 ECLAIRAGE PUBLIC	815 TRANSPORTS URBAINS	816 AUTRES RESEAUX ET SERVICES URBAINS
		Sous-fonction 81 SERVICES URBAINS						
	DEPENSES (2)	36 358,73			2 137 226,17			
	Réalisations	36 358,73			1 389 202,24			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 358,73						
2031	FRAIS D'ETUDES	36 358,73						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 738,83			1 389 202,24			
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS				57 243,74			
2183	INSTALLATION DE VOIRIE	2 738,83						
21838	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				9 494,21			
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE				114 658,22			
2188	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES				69 905,06			
2135	AUTRES INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS				816 [illegible]			
2186	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				327 204,55			
	4) Entretien et équipement							
	Opérations pour compte de tiers							
45410011	AIDE A LA PIERRE 2011							
45410014	AIDE A LA PIERRE 2014							
45410015	AIDE A LA PIERRE 2015							
45410017	AIDE A LA PIERRE 2017							
45410018	AIDE A LA PIERRE 2018							
45410019	AIDE A LA PIERRE 2019							
45410003	RAVALEMENT CREDITS DEPARTEMENT							
45410004	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT SITUATION DOMACH							
45410005	MAIRIE DF							
45410007	ROUTE NATIONALE LOURSE							
	Recettes à réaliser au 31/12				782 233,93			
	RECETTES (2)						53 734,10	
	Réalisations						53 734,10	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REGUES						53 734,10	
1323	SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES						39 600,00	
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES						14 134,10	
	Opérations pour compte de tiers							
45420014	AIDE A LA PIERRE 2014							
45420015	AIDE A LA PIERRE 2015							
45420018	AIDE A LA PIERRE 2018							
45420003	PIG NIMES DEPARTEMENT							
45420004	PIG 2 REST CONSEIL DEPARTEMENTAL							
	Recettes à réaliser au 31/12							
	SOLDES (2)	36 358,73			-2 137 226,17		53 734,10	

(1)	Libellé	820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 AMENAGEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PRESERVATION DU MILIEU NATUREL
		Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN					Sous-fonction 83 ENVIRONNEMENT			
	DEPENSES (2)	113 676,66		974 922,44	10 307,90	4 831 069,36	55 630,11		1 034 710,21	
	Réalisations	113 290,66		416 157,55	4 772,16	4 114 638,60	52 243,33		1 033 144,77	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	113 290,66		16 430,00		5 136,00				
2031	FRAIS D'ETUDES	113 290,66		16 430,00		5 136,00				
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			304 727,91		53 563,00	79 681,77			
204112	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS			55 000,00						
204132	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE INSTALLATIONS			36 858,00						
204141	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE MATERIEL ET OUTILLAGE						4 575,77			
204142	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE INSTALLATIONS			53 138,41						
204182	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE BATIMENTS INSTAL			140 000,00						
204184	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ET OUTILS						10 444,00			
204188	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE AUTRES INSTALLATIONS					17 900,00				
2041	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ET OUTILS			3 721,93		6 000,00	52 295,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			99 564,33	6 772,16	5 969,72	3 258,56			
2128	AUTRES AGENCEMENTS & AM				4 772,16					
2132	AMENAGEMENTS INSTALLATIONS IMMEUBLES			63 303,24		5 969,72				
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE			1 232,00			1 598,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES IMMOBILISATIONS EN COURS						1 660,56			
	IMMOBILISATIONS EN COURS					14 160,72			1 033 144,77	
2313	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE					14 160,72			1 033 144,77	

	IV - ANNEXES	IV
	CLERMONT-Ou-BLAY	
	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A11.2

FONCTION 8 - ENLEVEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(1)	Libellé	Exercice (2) SERVICES GÉNÉRAUX				Exercice (2) ENVIRONNEMENT			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS ANNEXES DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	823 ESPACES VERTS URBAINS	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET URBAIN	830 SERVICES COMMUNS	831 ASSAINISSEMENT DES EAUX	832 ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	833 PROTECTION DU MILIEU NATUREL
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					4 330 000,00				
274	PRETS					4 000 000,00				
	Opérations d'équipement									
	Opérations pour compte de tiers					330 000,00				
454100011	AIDE A LA PIERRE 2011									
454100014	AIDE A LA PIERRE 2014									
454100015	AIDE A LA PIERRE 2015									
454100016	AIDE A LA PIERRE 2016									
454100017	AIDE A LA PIERRE 2017									
454100018	AIDE A LA PIERRE 2018									
454100019	AIDE A LA PIERRE 2019									
454100109	P.G. AVANCE CREDITS DEPARTEMENT									
454100110	P.G.D. REST. COURANTS DEPARTEMENTAUX									
	AMENAGEMENT STATION DORNACI-									
454100006	VILLAGE					1 991,32				
454100007	VOLTIGEURS DU 95					5 857,34				
	Restes à réaliser au 31/12	336,06		108 654,83	5 426,40	270 351,76	40 288,00		631 671,34	
	RECETTES (2)	60 583,00		348 280,83		4 035 128,30	316 877,91			
	Réalisations	60 583,00		348 280,83		4 791 157,36	316 877,91			
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	60 840,00		240 280,80		600 838,01	316 877,91			
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT									
1311	ETABLISSEMENTS NATIONAUX			110 480,00		600 489,91				
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON									
1312	TRANSFERABLES REGIONS	35 700,33								
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON									
1313	TRANSFERABLES DEPARTEMENTS			129 800,00		65 990,10				
1314	SUBVENTIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	24 840,00								
1318	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES AUTRES						316 877,91			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					19 291,35				
	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'									
238	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					19 291,35				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					4 330 000,00				
274	PRETS					4 000 000,00				
	Opérations pour compte de tiers									
454200014	AIDE A LA PIERRE 2014									
454200015	AIDE A LA PIERRE 2015									
454200016	AIDE A LA PIERRE 2016									
454200105	P.G. BRET DEPARTEMENT									
454200114	P.G.D. REST. COURANTS DEPARTEMENTAUX									
	Restes à réaliser au 31/12	38 446,30				886 494,00				
	SOLDES (3)	22 431,24		278 442,83	-10 287,86	657 755,00	192 947,16		-1 655 716,31	

(1) Pour le document par nature, le cadre de fait apparaître uniquement les comptes ouverts à l'exercice (2) Les totaux correspondent à la somme des lignes de même nature. Les soldes (3) correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice, y compris les restes à réaliser.

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

(1)	Libellé	90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FORETS ET MARCHES	92 AIDES A L'AGRICULTURE ET AUX INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRE	93 AIDES A L'ENERGIE, AUX MINERAIS, A L'ARTISANAT ET AU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	94 AIDES AU COMMERCE ET AUX SERVICES MARCHANDS	95 AIDES AU TOURISME	96 AIDES AUX SERVICES PUBLICS	Total
	DEPENSES (2)	11 926 448,27					679 813,27		12 606 259,54
	Réalisations	3 603 687,05					93 642,47		3 697 329,52
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 700,00							84 700,00
2031 7099	FRAIS D'ETUDES	83 700,00							84 700,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 123 218,02					25 000,00		1 148 218,02
20417	SUB ETAB PUBLIC VIABILITE ET ETUDE						25 000,00		25 000,00
204182	SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS	1 112 900,00							1 112 900,00
20422	SUB PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	10 318,02							10 318,02
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	530 422,57					42 653,27		573 075,84
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	182 425,99							182 425,99
2 2318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS						42 653,27		42 653,27
2 31800098	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	67 823,89							67 823,89
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	44 000,45							44 000,45
2 2182059	INSTALLATION VOIRIE	336 346,93							336 346,93
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	48 837,61					25 000,00		73 837,61
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	5 436,93					25 000,00		30 436,93
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	43 400,68							43 400,68
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A CES PARTICIPATIONS	2 167 668,95							2 167 668,95
261	TITRES DE PARTICIPATION	2 167 668,95							2 167 668,95
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	556 168,00							556 168,00
274	PRETS	556 168,00							556 168,00
	Opérations d'équipement								
	Opérations pour compte de tiers								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2011								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2014								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2015								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2017								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2018								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2019								
454 00103	PG 2 AVANCE ENSEMBLE DEPARTEMENT								
454 00104	PG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL AMENAGEMENT STATION CONNACH								
454 0001	VOLTAIRE								
454 0001	ROUTE PAMPELONNE								
	Restes à réaliser au 31/12	8 733 758,22					586 170,80		7 309 033,07
	RECETTES (3)	1 121 796,06					83 852,00		1 203 803,06
	Réalisations	684 648,06							684 648,06
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	525 129,35							525 129,35
1321	SUBVENTIONS DEQUIPEMENTS TRANSFERABLES ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	59 254,10							59 254,10
1323	SUBVENTIONS DEQUIPEMENTS TRANSFERABLES REGIONS	437 874,25							437 874,25
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	59 414,70							59 414,70
2768	CHANCELLERIES PARTICIPATIONS	59 414,70							59 414,70
	Opérations pour compte de tiers								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2014								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2015								
454 0001	AIDE A LA PIERRE 2016								
454 00103	PG 2 RBST DEPARTEMENT								
454 00104	PG 2 RBST CONSEIL DEPARTEMENTAL								
	Restes à réaliser au 31/12	555 168,00					68 852,00		613 020,06
	SOLDES (2)	-10 136 735,21					-516 921,27		10 802 659,48

(1) Nature ou destination par nature. (2) Total ventilé par fonction, compte tenu des opérations d'ordre. Ajouter des colonnes si nécessaire, selon la ventilation retenue.
(3) Le total des recettes doit être égal au total des dépenses, hors opérations d'ordre. Les dépenses et recettes correspondent à la somme des mandats émis et titres de recettes émis (y compris les rattachements des 4ème trimestre) et des opérations d'ordre budgétaires (dotations aux amortissements, provisions, quote-part des subventions d'équipement virée au résultat de l'exercice).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

Nature	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 31/12/2020	Montant des tirages 2020	Montant des remboursements 2020		Encours restant dû au 31/12/2020
				Intérêts	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51901 Lignes de trésorerie						
LT-SG 2 bMC	12/11/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51902 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
154 Tirage-Eonia	05/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3090 CU Tirage-Eonia	05/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2028 TC Tirage-Eonia	05/12/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

IV
A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou nom de l'émetteur	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé Oui/Non	Catégorie d'emprunt
								Niveau du taux	Taux actuariel					
16) Emprunts obligataires (Total)														
(b) Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					244 823 797,20									
1641 Emprunts en euros (total)					244 823 797,20									
35	SFIL CAFFIL	01/10/2008	01/10/2008	01/01/2009	292 884,67	V	Euribor 3M + Cst + 0,2 ou Euribor 3M + 0,2	0,03	0,03	EUR	T	F	O	A-1
45	SFIL CAFFIL	01/10/2008	31/12/2008	01/04/2009	5 002 002,01	F	Taux fixe à 3,69 %	3,69	3,74	EUR	I	C	O	A-1
110	SFIL CAFFIL	22/12/2006	22/12/2006	01/04/2007	5 000 000,00	V	(Euribor 3M12 jour + 0,07) sur Euribor 3M12 + 0,025	3,72	3,82	EUR	T	F	O	A-1
111	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/11/2007	05/11/2007	02/02/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,224 %	4,17	4,44	EUR	I	C	O	A-1
116	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/04/2008	01/07/2008	01/07/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe 4,34 %	4,34	4,64	EUR	A	F	O	A-1
117	SOCIETE GENERALE	15/12/2008	22/12/2008	22/12/2008	5 000 000,00	C	Taux fixe annuel à 4,15 % (base exacte/exacte 360/365)	4,15	4,51	EUR	T	C	O	A-1
162	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2009	17/04/2009	01/05/2012	2 000 000,00	V	Livret A + 1,17	2,26	1,79	EUR	A	C	O	A-1
163	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2009	07/12/2009	01/12/2012	2 400 000,00	V	Livret A + 1,17	2,42	2,42	EUR	A	C	O	A-1
118	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	17/12/2009	21/12/2009	01/04/2010	3 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor 0,00) + Euribor 3M + 0,47	1,18	1,23	EUR	T	C	C	A-1
119	CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/12/2009	15/12/2009	15/03/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor 0,00) sur Euribor 3M + 0,47	1,21	1,21	EUR	T	C	C	A-1
120	OLIVIER SHEMET ENVIRONN.	12/04/2007	30/04/2007	31/01/2007	2 138 400,00	F	Taux fixe à 3,55	3,55	3,65	EUR	T	F	O	A-1
121	SOCIETE GENERALE	28/10/2009	27/11/2009	28/05/2010	1 200 000,00	V	Euribor 3M + 0,54	1,35	1,38	EUR	T	C	O	A-1
122	SFIL CAFFIL	07/05/2010	01/06/2010	01/10/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 3,06 %	3,06	3,26	EUR	T	C	O	A-1
124	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	01/12/2010	31/12/2010	31/03/2011	10 000 000,00	C	5,15 % sur Euribor 3M (base exacte/exacte 360/365)	5,15	5,15	EUR	T	C	O	B-1
131	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2011	26/12/2011	31/03/2012	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,45 %	3,45	3,48	EUR	T	C	O	A-1
126	CAISSE D'EPARGNE	22/03/2011	28/04/2011	30/11/2011	10 000 000,00	V	Livret A + 1,3	3,55	3,60	EUR	T	C	O	A-1
128	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	31/12/2011	16/02/2012	31/03/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,45 %	4,45	4,54	EUR	T	F	O	A-1
127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2011	20/12/2011	01/12/2012	6 000 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,51	EUR	A	F	O	A-1
129	CAISSE D'EPARGNE	15/02/2012	21/02/2012	31/05/2012	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,55 %	4,55	4,55	EUR	T	C	O	A-1
132	SFIL CAFFIL	01/05/2009	01/05/2009	01/05/2010	782 920,05	F	Taux fixe à 4,10 %	4,10	4,16	EUR	A	F	O	A-1
133	SFIL CAFFIL	01/05/2009	01/05/2009	01/05/2010	130 538,17	F	Taux fixe à 4,01 %	4,01	4,01	EUR	A	F	O	A-1
135	SOCIETE GENERALE	24/05/2013	31/07/2013	30/04/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,81 %	3,81	3,93	EUR	T	C	O	A-1
134	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	20/09/2013	31/12/2013	01/01/2014	5 400 000,00	V	Euribor 3M + 1,5	1,72	1,75	EUR	T	C	O	A-1
136	SAUREL	12/11/2013	29/11/2013	29/05/2014	10 000 000,00	V	Euribor 6M + 1,5	1,83	1,88	EUR	S	C	O	A-1
137	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/01/2015	26/02/2015	01/03/2017	456 921,97	V	Livret A + 1	2,25	2,25	Euro	A	C	O	A-1

Numéro	Emprunts et dettes à l'origine au contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou (pour la renégociation)	Date du premier remboursement	Montant	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé (Oui/Non)	Catégorie d'emprunt
								niveau de taux	Taux actuariel					
118	CAISSE D'EPARGNE	18/10/2014	23/10/2014	31/01/2016	10 077 952,00	F	Taux fixe à 2,69 %	2,69	2,12	EUR	T	C	O	1A
126	SAARLB	03/12/2014	09/12/2014	15/12/2015	8 000 000,00	V	Euribor3M + 1,2	1,28	1,45	EUR	T	C	O	1A
140	SFIL CAFFIL	15/01/2015	21/01/2015	01/01/2016	2 [illegible]	F	Taux fixe à 1,24 %	0,29	0,54	EUR	A	C	O	1A
141	SFIL CAFFIL	13/02/2015	04/03/2015	01/01/2016	2 550 000,00	F	Taux fixe à 2,25 %	2,25	2,34	EUR	A	C	O	1A
142	SFIL CAFFIL	13/02/2015	04/03/2015	01/01/2016	10 200 000,00	F	Taux fixe à 2,25 %	2,25	2,82	EUR	A	C	O	1A
145	CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES	30/11/2015	30/11/2015	31/01/2016	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0,68) Floor 0 sur Euribor 3M	0,98	1,03	EUR	T	C	O	1A
146	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	08/12/2015	31/01/2016	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,05 %	1,05	1,01	EUR	T	F	O	1A
148	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	22/12/2015	29/12/2015	31/01/2016	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 1,2) Floor 0 sur Euribor 3M	1,20	1,20	EUR	T	C	O	1A
149	BANQUE POSTALE	05/11/2015	26/11/2015	01/04/2016	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0,61 %	0,61	0,61	EUR	T	C	O	1A
147	CAISSE D'EPARGNE	02/12/2015	10/12/2015	31/03/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0,09 %	0,65	0,59	EUR	T	C	O	1A
143/Consolidation	SOCIETE GENERALE	15/12/2015	31/12/2015	30/09/2017	7 [illegible]	F	Taux fixe à 0,[illegible] %	0,[illegible]	0,11	EUR	T	C	O	1A
144	CREDIT MUTUEL	21/12/2015	31/12/2015	31/01/2017	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1,55 %	1,55	1,55	EUR	T	C	O	1A
151/Consolidation	SFIL CAFFIL	12/05/2017	22/05/2015	01/06/2018	[illegible]	F	Taux fixe à 0,80 %	0,47	0,65	EUR	T	C	O	1A
150	SocGen	19/05/2017	30/11/2017	30/09/2018	10 000 000,00	V	(Euribor 1M + 0,4) Floor 0,4 sur Euribor 1M	0,15	0,15	EUR	T	C	O	1A
152 Revo	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/01/2018	01/01/2018	01/01/2018	3 575 [illegible]	V	(Euribor 1M + 1,15) Floor 0 sur 1M	2,10	2,10	EUR	T	C	O	1A
153 Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	31/05/2018	15/10/2018	15/11/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,23 %	1,23	1,06	EUR	M	C	O	1A
155	SOCIETE GENERALE	19/12/2018	02/09/2019	31/12/2020	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0,35) Floor 0 sur Euribor 3M	0,38	0,38	EUR	T	C	O	1A
154 Consolidation	SFIL CAFFIL	25/10/2018	31/10/2020	30/11/2020	6 500 000,00	F	Taux fixe à 0,68 %	0,69	0,69	EUR	T	C	O	1A
157	SFIL CAFFIL	19/12/2019	05/06/2020	01/01/2021	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,49 %	0,49	0,55	EUR	T	C	O	1A
158	SOCIETE GENERALE	05/12/2020	19/12/2020	31/12/2021	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0,35)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,33	0,34	EUR	T	C	O	1A
159	BANQUE POSTALE	10/12/2020	21/12/2020	01/01/2021	2 [illegible]	F	Taux fixe à 0,22 %	0,22	0,22	EUR	T	C	O	1A
160	CREDIT AGRICOLE	15/12/2020	28/12/2021	05/06/2021	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0,33 %	0,33	0,33	EUR	A	C	O	1A
1040 (Prêts relais)														
1041 (Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
154 Bridge-Swap	SFIL CAFFIL	29/12/2018	09/12/2019	31/12/2020	0,00	V	(EONIA Post tax) + 0,21 Floor 0 sur EONIA Post tax	0,21	0,21	EUR	A	A	C	1A
1043 Emprunts obligataires exigibles (Total)														
1044 Emprunts de dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1021 Annuités constatées du Trésor (total)														
1022 Emprunts aux particuliers spécifiques (total)														
1023 Dettes pour M.F.T.R. et P.P.P (total)														

Milliers	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date de mobilisation ou début de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé OUI	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
1675 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					1 144 800,00									
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
16827 Autres dettes (total)					1 144 800,00									
c000	Caisse Allocations Familiales	12/12/2007	12/12/2007	01/01/2012	50 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4DC	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/02/2016	156 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
c002	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	27/10/2015	01/02/2016	81 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
c001	Caisse Allocations Familiales	14/03/2012	01/02/2016	01/02/2017	53 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
c002	Caisse Allocations Familiales	05/04/2012	14/11/2016	01/02/2017	80 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
c001	Caisse Allocations Familiales	23/12/2012	10/08/2016	01/01/2017	6 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
c002	Caisse Allocations Familiales	12/12/2012	01/01/2017	01/02/2017	85 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4004	Caisse Allocations Familiales	12/12/2012	01/01/2017	01/02/2017	63 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4004	Caisse Allocations Familiales	19/12/2012	01/01/2017	01/02/2018	21 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4003	Caisse Allocations Familiales	31/12/2014	08/08/2017	01/02/2018	22 400,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4006	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	06/06/2017	01/02/2018	70 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4001	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	01/01/2017	01/02/2018	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4000	Caisse Allocations Familiales	06/06/2017	06/06/2017	01/02/2018	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4010	Caisse Allocations Familiales	31/08/2014	21/12/2017	01/01/2018	63 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4001	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	13/12/2018	01/01/2020	42 700,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4015	Caisse Allocations Familiales	11/08/2017	12/12/2018	01/01/2020	57 900,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4002	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	16/12/2020	01/01/2021	49 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4003	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	21/12/2020	01/01/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4004	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	16/12/2020	01/01/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4005	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	18/12/2020	01/01/2021	52 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
4006	Caisse Allocations Familiales	27/11/2018	18/12/2020	01/01/2021	43 750,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
Total général					245 450 842,20									

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts en cours au 31/12/2020											
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêts	Intérêts payés (le cas échéant)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)		5 393 333,38		130 845 337,85					12 528 289,36	2 474 035,64	-14 712,94	552 587,46
1641 Emprunts en euros (total)		5 393 333,38		130 845 337,85					12 528 289,36	2 474 035,64	-14 712,94	552 587,46
32	N		A-1	5 526,55	0	V	(TAG 3M(Positif)+Floor -0.3 sur TAG 3M(Positif)) + 0.3	0,00	24 513,45	0,00		0,00
45	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.60 %	0,00	65 333,33	668,75		
110	N		A-1	416 000,00	1,00	V	TAG 3M(Positif) + 0.005 Floor 0.005 sur TAG 3M(Positif)	0,00	353 333,32	0,00		0,00
111	N		A-1	666 666,77	1,84	V	(Euribor 3M + 0.0085) Floor -0.0085 sur Euribor 3M	0,00	333 333,32	0,00		0,00
1161	N		A-1	3 780 158,75	17,5	F	Taux fixe à 4,94 %	4,89	130 000,58	189 258,55		91 730,67
117	N		A-1	2 300 000,00	6	F	Taux fixe à 4,18 %	4,24	250 000,00	81 633,42		232,22
1182	N		A-1	1 200 000,03	10,92	V	Euribor 12M Floor 0 sur Euribor 12M	0,00	66 666,67	0,00		0,00
1183	N		A-1	1 500 000,00	10,92	V	Livret A + 1.17	1,80	80 000,00	10 720,00		2 086,16
118	N		A-1	8 600 000,00	9	V	(Euribor 12M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	0,07	400 000,00	2 612,96		0,00
119	N		A-1	1 600 000,00	3,58	V	(Euribor 3M-Floor -0.47 sur Euribor 3M) + 0.47	0,04	400 000,00	894,31		0,00
120	N		A-1	827 290,78	5,39	F	Taux fixe à 3.8 %	3,79	115 539,79	36 124,97		5 555,17
121	N		A-1	700 000,00	6,85	V	Euribor 3M + 0.53	0,14	70 000,00	1 074,05		0,00
123	N		A-1	200 692,31	4,67	F	Taux fixe à 2.35 %	2,35	52 447,05	7 060,89		907,01
124	N		A-1	3 300 000,00	5	C	Taux fixe 3.05% à barrière 5.5% sur Euribor 3M(Positif)	3,08	660 000,07	116 253,02		0,00
125	N		A-1	4 200 000,00	10	F	Taux fixe à 3.4 %	3,38	420 000,00	144 550,02		0,00
126	N		A-1	3 532 239,25	9,87	V	Livret A + 0.9	0,84	666 666,54	30 612,63		2 666,66
128	N		A-1	2 905 309,42	5	F	Taux fixe à 4,46 %	4,46	410 961,08	140 102,84		0,00
127	N		A-1	2 744 341,49	5	F	Taux fixe à 4.51 %	4,50	377 375,04	105 593,53		123 475,50
129	N		A-1	2 250 000,11	6,58	F	Taux fixe à 4,80 %	4,80	389 939,92	119 475,00		18 225,00
132	N		A-1	939 509,87	5,58	F	Taux fixe à 4.10 %	4,15	48 956,86	15 170,94		5 550,27
133	N		A-1	67 647,00	6,33	F	Taux fixe à 4.07 %	4,80	7 901,77	3 004,70		7 140,55
135	N		A-1	3 312 500,00	13,08	F	Taux fixe à 3.01 %	3,05	250 000,00	134 935,42		21 284,36
134	N		A-1	2 666 666,67	7,75	V	Euribor 3M + 1.5	1,10	333 333,33	32 904,38		9 781,18
136	G	5 393 333,38	A-1	5 393 333,38	7,00	F	Taux fixe à 2.05 %	2,87	535 688,86	153 541,04	-14 712,94	19 033,18
137	N		A-1	713 057,50	12,00	V	Livret A + 1	1,52	44 940,17	10 875,20		8 735,79

Nature	Emprunts et dettes au 01/12/2020											
	Couverture T Q/N	Montants couverts	Catégorie d'emprunt/ratio couverture in/structu	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêts			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau du taux d'intérêt à la date du vote du budget	Capital	Charges d'intérêts	Intérêts perçus (le cas échéant)	
138	N		A-1	7 020 000,00	13,83	F	Taux fixe à 2,69 %	2,69	500 000,00	196 705,26		31 389,38
139	N		A-1	4 750 000,26	8,97	V	Euribor 6M + 1,2	0,05	533 333,34	48 977,12		1 091,30
140	N		A-1	1 500 000,01	8	F	Taux fixe à 3,29 %	3,04	250 000,00	58 874,05		50 035,42
141	N		A-1	1 445 454,55	5	F	Taux fixe à 2,10 %	3,04	240 909,09	58 251,04		40 215,85
142	N		A-1	7 500 000,15	14,67	F	Taux fixe à 2,70 %	2,62	500 000,00	220 136,07		70 670,17
143	N		A-1	2 750 000,00	13	V	(Euribor 3M + 0,85)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,00	250 000,00	35 515,87		0,00
144	N		A-1	5 012 010,13	15	F	Taux fixe à 1,5 %	1,60	285 270,01	72 974,23		0,00
145	N		A-1	3 333 333,40	10	V	(Euribor 3M + 1,2)-Floor 0 sur Euribor 3M	1,20	333 333,32	42 500,00		
146	N		A-1	3 850 000,00	12	F	Taux fixe à 0,61 %	0,61	350 000,00	47 122,50		11 284,21
147	N		A-1	2 200 000,00	11	F	Taux fixe à 0,09 %	0,85	200 000,00	20 067,50		0,00
148-Consolidation	N		A-1	6 025 000,01	11,00	F	Taux fixe à 0,6 %	0,61	500 000,00	38 245,67		5 716,75
149	N		A-1	2 160 000,04	10,39	F	Taux fixe à 1,55 %	1,55	205 506,68	25 837,38		9 007,53
151 Consolidation	N		A-1	8 313 333,30	12,33	F	Taux fixe à 0,82 %	0,81	666 666,68	72 942,59		11 366,59
150	N		A-1	4 000 000,02	11,91	V	(Euribor 6M + 0,4) Floor 0,4 sur Euribor 6M	0,15	666 666,68	13 290,40		0,00
151 Rivoli	N		A-1	3 546 950,46	11,58	V	(Livret A + 1,25) Floor 0 sur Livret A	1,25	242 465,40	67 032,60		8 678,07
152-Consolidation	N		A-1	566 456,44	12,75	F	Taux fixe à 1,23 %	1,25	56 660,72	11 100,13		407,71
153	N		A-1	4 501 333,30	13,67	V	(Euribor 3M + 0,36)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,39	333 333,36	15 511,90		1 409,01
154 Consolidation	N		A-1	5 391 628,87	14,56	F	Taux fixe à 0,60 %	0,60	166 309,92	11 410,24		7 240,65
155	N		A-1	6 000 000,00	14,75	F	Taux fixe à 0,45 %	0,50				6 601,25
156	N		A-1	5 100 000,00	14,88	V	(Euribor 3M + 0,81)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,42	0,00	0,00		2 562,83
157	N		A-1	88 582,60	10,17	F	Taux fixe à 0,73 %	0,22				207,78
158	N		A-1	0,20	15	F	Taux fixe à 0,93 %	0,00				0,00
1843 Emprunts en dollars (total)												
18441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (sous-) (1)				0,00					0,00	0,00		
164 Tirage Billets	K		A-1	0,00	C	U	(EONIA)Positive] + 0,7)-Floor 0 sur EONIA)Positive]	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts aux comptes actionnaires (total)												

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
1675 Dettes sur M.B.T.P et PPP (info)												
1676 Dettes envers l'actionnaire-exploitant (total)												
1679 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				803 625,00					91 645,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts (total)												
1688 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)				803 625,00					91 645,00	0,00		0,00
4000	N		A-1	0 000,00	0	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 000,00	0,00		0,00
4001	N		A-1	78 200,00	4,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	16 640,00	0,00		0,00
4003	N		A-1	43 700,00	4,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	8 740,00	0,00		0,00
4011	N		A-1	18 000,00	5,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4009	N		A-1	14 000,00	5,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4004	N		A-1	3 220,00	5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	620,00	0,00		0,00
4018	N		A-1	47 500,00	4,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	9 000,00	0,00		0,00
4044	N		A-1	30 000,00	3,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 500,00	0,00		0,00
4008	N		A-1	21 500,00	5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 000,00	0,00		0,00
4009	N		A-1	17 760,00	8	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 540,00	0,00		0,00
4005	N		A-1	56 000,00	7	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 000,00	0,00		0,00
4007	N		A-1	42 000,00	7	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 250,00	0,00		0,00
4030	N		A-1	42 000,00	7	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 250,00	0,00		0,00
4010	N		A-1	49 750,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 250,00	0,00		0,00
4021	N		A-1	39 375,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	4 375,00	0,00		0,00
4015	N		A-1	47 250,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00	5 250,00	0,00		0,00
4022	N		A-1	49 000,00	9,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00				0,00
4023	N		A-1	52 500,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00				0,00
4024	N		A-1	52 500,00	9,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00				0,00
4025	N		A-1	52 500,00	8,5	F	Taux fixe à 0 %	0,00				0,00
4026	N		A-1	43 750,00	9,0	F	Taux fixe à 0 %	0,00				0,00
Total général		5 333 333,34		140 661 862,86					13 020 214,36	2 474 086,64	-34 712,00	652 667,46

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts versés (ou par structure de taux selon la classification charte)	Organisme bancaire/prêteur du capital restant dû	Montant	Capital restant dû au 1er janvier	Type d'indexation	Durée du contrat	Dont cas particuliers barrières	Taux maximal	Taux minimal	Coût de sortie	Taux maximal après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts payés au cours de l'exercice (si cas échéant)	Ce qui figure pour information le capital restant dû
Données de stock, sans variable simple, classe 1 (a) ou encadré (sans) (A)														
TOTAL (A)														
Produits dérivés (B)														
1	CREDIT AGRICOLE NORD EST VOSGES	10 000 000,00	3 333 333,33	1	15		Taux fixe à 0,05% à barrière fixée à la Date de Départ(s)	Taux fixe à 0,05% à barrière fixée à la Date de Départ(s)	317 100,00	Taux fixe à 0,05% à barrière fixée à la Date de Départ(s)	3,10	116 233,32	2	2
TOTAL (B)		10 000 000,00	3 333 333,33									116 233,32	2	2
Options de change (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateurs (supérieur à 1) ou multiplicateurs inversés (supérieur à 1) (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateurs (supérieur à 1) (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		10 000 000,00	3 333 333,33									116 233,32	2	2

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16					
	% de l'encours	97,63%					
	Montant en euros	137 318 530 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours	2,37%					
	Montant en euros	3 333 333 €					
(C) Options d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts	Montant des commissions diverses	Primes annuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		5 333 333,33					5 333 333,36				0,00	0,00	0,00
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		5 333 333,33					5 333 333,36				0,00	0,00	0,00

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (suite)

Instruments de couverture	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt	
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 159 292,58	-30 761,73		
ICNS	156	Taux fixe à 2,38 %	2,12	Euribor 12 M	-0,01	1 159 292,58	-30 761,23	A-1	A-1
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total)									
Total						1 159 292,58	-30 761,23		

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

Emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de remboursement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2020	Capital remboursé	Durée résiduelle	Périodicité des échéances restantes	Caractéristiques du taux			Date de départ		Echéances de l'exercice		Date de l'opération
	Année	Profil							Type de taux	Index	Marge de taux	Type	Montant	Intérêts	Capital	
Total des dépenses du c/ 166 Refinancement de dette					0,00 €	0,00 €										
Total des recettes du c/ 166 Refinancement de dette					0,00 €	0,00 €										

IV - ANNEXES

A) ELEMENTS DU BILAN

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION		Date de délibération ou référence M14
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement à 100 % : 150 euros ttc		17-déc-10
	Catégories de biens amortis	Durée	
	cpte 202 - frais liés à la rédaction des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans	29-mars-18
	cpte 2031 - frais d'études non suivies de réalisation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2031 - frais d'études, élaboration, modification et révision des doc. d'urbanisme	10 ans	17-déc-10
	cpte 2032 - frais de recherches et de développement - Succès du projet	5 ans	17-déc-10
	cpte 2032 - frais de recherches et de développement - échec du projet	1 an	17-déc-10
	cpte 2033 - frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2051 - Concessions et droits similaires (1)	2 ans	17-déc-10
	cpte 208 - Autres immobilisations corporelles	2 ans	17-déc-10
	cpte 2132 - immeuble de rapport	25 ans	17-déc-10
	cpte 21561 - Matériel & outillage d'incendie - matériel roulant	10 ans	17-déc-10
	cpte 21568 - Matériel & outillage d'incendie - autre matériel	10 ans	17-déc-10
	cpte 21571 - Matériel & outillage de voirie - matériel roulant	8 ans	17-déc-10
	cpte 21578 - Matériel & outillage de voirie - autre matériel	8 ans	17-déc-10
	cpte 2158 - autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans	17-déc-10
	cpte 2161 - œuvres d'art	15 ans	17-déc-10
	cpte 2182 - Matériel de transport	10 ans	17-déc-10
	cpte 2183 - Matériel de bureau et informatique	5 ans	17-déc-10
	cpte 2184 - Mobilier	8 ans	17-déc-10
	cpte 2185 - Cheptel	10 ans	17-déc-10
	cpte 2188 - Autres immobilisations corporelles	8 ans	17-déc-10
	cpte 21732 - immeuble de rapport reçu au titre d'une mise à disposition	25 ans	17-déc-10
	cpte 21757 - Matériel et outillage de voirie reçus au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 21758 - Autres installation, matériel et outillage techniques reçus au titre d'une mise à disp.	8 ans	17-déc-10
	cpte 21782 - Matériel de transport reçu au titre d'une mise à disposition	10 ans	17-déc-10
	cpte 21783 - Matériel de bureau et informatique reçus au titre d'une mise à disposition	5 ans	17-déc-10
	cpte 21784 - Mobilier reçus au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 21785 - Cheptel reçus au titre d'une mise à disposition	10 ans	17-déc-10
	cpte 21788 - Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	8 ans	17-déc-10
	cpte 2232 - immeuble de rapport reçu en affectation	25 ans	17-déc-10
	cpte 2258 - Matériel & outillage d'incendie et de défense civile reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2257 - Matériel & outillage de voirie reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2258 - Autres installations, matériel et outillage techniques reçus en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2281 - Installations générales, agencements, aménagements divers reçues en affectation	15 ans	17-déc-10
	cpte 2282 - Matériel de transport reçu en affectation	10 ans	17-déc-10
	cpte 2283 - Matériel de bureau et matériel informatique reçu en affectation	5 ans	17-déc-10
	cpte 2284 - Mobilier reçu en affectation	8 ans	17-déc-10
	cpte 2285 - Cheptel reçu en affectation	10 ans	17-déc-10
	cpte 2288 - Autres immobilisations corporelles reçues en affectation	8 ans	17-déc-10
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Non		
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		Durée	
	cpte 20411 - Subventions d'équipement aux organismes publics - Etat		
	- 204111 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204112 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-15
	- 204113 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-15
	cpte 20412- subventions d'équipement aux organismes publics - Régions		
	- 204121 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204122 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-15
	- 204123 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-15
	cpte 20413- subventions d'équipement aux organismes publics - Départements		
	- 204131 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204132 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-15
	- 204133 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-15
	cpte 204141 - subventions d'équipement aux organismes publics - Communes membres du GFP		
	- 204141 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204142 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-15
	- 204143 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-15
	cpte 204148 - subventions d'équipement aux organismes publics - Autres Communes		
	- 204148 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204142 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-15
	- 204143 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-15

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION		Date de délibération ou réforme M14
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	cpte 204151- subventions d'équipement aux organismes publics - GFP de rattachement		
	- 2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	2041512 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041513 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204158- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres groupements		
	- 2041581 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 2041582 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041583 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204161- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - Caisse des écoles		
	- 2041611 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 2041612 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041613 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204162- subventions d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - CCAS		
	- 2041621 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 2041622 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041623 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204163- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - A caractère administratif		
	- 2041631 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 2041632 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041633 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 204164- sub d'équipement aux organismes publics - Etablissements et services rattachés - A caractère industriel et commercial		
	- 2041641 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	2041642 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 2041643 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20417- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres établissements publics locaux		
	204171 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204172 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204173 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20418- subventions d'équipement aux organismes publics - Autres organismes publics		
	- 204181 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204182 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204183 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 2042- subventions d'équipement aux personnes de droit privé		
	- 20421 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 20422 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 20423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20441- subventions d'équipement en nature - organismes publics		
	- 204411 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	204412 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204413 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
	cpte 20442- subventions d'équipement en nature - personnes de droit privé		
	- 204421 - Biens mobiliers, matériel et études	5 ans	01-janv-12
	- 204422 - bâtiments et installations	30 ans	24-mars-16
	- 204423 - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans	24-mars-16
REGIME DES PROVISIONS	Constitution : provisions budgétaires Reprise : provisions budgétaires		
IGNE	- Sur le stock de la dette		
AUTRES PROCEDURES (A détailler)	méthode de convergence pour les rattachements gestion de certains investissements en AP/CP seuil de rattachement arrêté à 1 500,00 euros ttc		

(1)sauf pour les brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève

IV - ANNEXES CA 2020

A) ELEMENTS DU BILAN

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. Pour risques et charges (3)	0,00		2 768 850,00	95 500,00	1 250,00	2 601 100,00
Provisions pour litiges			1 0 550,00	95 500,00	1 250,00	204 600,00
Provisions pour pertes d'emprunts (garanties emprunts diverses)		2006	2 675 000,00			2 576 300,00
Provisions pour dépréciation	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		2 768 850,00	95 500,00	1 250,00	2 801 100,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. Pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change			SANS OBJET			
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations						
- des stocks			SANS OBJET			
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2020	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
SANS OBJET						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau récapitulatif "Etat des provisions" du tout dernier Relevé.

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		13 144 896,00	13 028 708,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 136 386,00	13 020 214,36
1641	EMPRUNTS EN EUROS	13 044 470,00	12 929 299,36
16878	AUTRES DETTES AUTRES ORGANISMES ET PARTICULIERS	91 916,00	90 915,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 510,00	8 494,00
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	6 920,00	6 916,30
13912	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - REGIONS	250,00	241,30
13913	SUBV D'EQUIP TRANFERRES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	1 340,00	1 337,30
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution (D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 028 708,36	19 396 423,43	1 884 927,20	34 309 058,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA+R.N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		32 036 346,00	16 731 449,38
Ressources propres externes de l'année (a)		7 411 775,00	6 163 547,95
*10222	FCTVA	2 880 000,00	4 959 644,68
10251	DONS ET LEGS EN CAPITAL	17 100,00	22 676,00
274	PRETS	4 655 300,00	4 113 762,67
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		1 060,00
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	59 416,00	59 414,70
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		24 624 570,00	10 567 901,43
15112	PROVISIONS POUR LITIGES	95 500,00	95 500,00
28031	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE, D & L'DEVELOPPEMENT AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	19 350,00	19 356,00
28033	FRAIS D'INSERTION	11 240,00	11 236,00
2804111	AMORT SUB ETAT MOB MAT ETU	600,00	600,00
2804112	AMORT SUB ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	42 390,00	41 776,00
2804121	AMORT SUB EQUIP MOBILIER MATERIEL ETUDES VERSEES A LA REGION	123 350,00	123 356,00
2804122	AMORT SUB EQUIPT DPT BATIMENTS INSTALLATIONS	57 410,00	52 905,00
24041411	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE MOBILIER MATERIEL ETUDES	38 070,00	15 766,00
24041412	AMORT SUB COMMUNE MEMBRE BATIMENTS INSTALLATIONS	1 598 210,00	1 557 703,00
24041422	AMORT SUB AUTRE COMMUNE BATIMENTS INSTALLATIONS	4 610,00	4 615,00
24041492	AMORT AUTRE GROUPEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS	52 060,00	61 491,00
2804171	AMORT SUB ETABLISSEMTS PUBLICS LOCAUX MOBILIER MAT ET	72 140,00	72 617,00
2804172	AMORT ETABL PUBLICS LOCAUX BATIMENTS INSTALLATIONS	581 020,00	648 439,00
2804181	AMORT ORGANISMES PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDES	221 500,00	176 074,00
2804182	AMORT SUB ORGANISME PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS	2 059 320,00	2 039 845,00
2804183	AMORT SUB ORG PUBL INFRASTR INTERGRET NATIONAL	279 480,00	
280421	AMORT PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES	92 700,00	99 669,00
280422	AMORT PERS DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS	574 980,00	535 607,00
2804471	AMORT SUB EQUIPT NATURE PUBLIC MOBILIER MATERIEL ETUDES	31 930,00	
2804472	SUB EQUIPT PUBLIC NATURE BATIMENTS INSTALLATIONS	136 420,00	130 415,97
2804421	AMORT SUB EQUIPT PRIVE NATURE MOBILIER MATERIEL ETUDES	900,00	896,00
2804422	AMORT SUB EQUIPT NATURE PRIVE BATIMENTS INSTAL	11 650,00	11 647,00
28051	AMORT CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	850 382,00	777 235,67
28132	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMEUBLES DE RAPPORT	15 180,00	15 172,00
28133	AMORTISSEMENT DES IMMOS CORPO INSTA GENERALES,AGENC,AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	15 180,00	15 172,00
281561	AMORTISSEMENT MATERIEL ROULANT	3 340,00	
281562	AMORT AUTRE MATERIEL OUTI AGF INCENDIE ET DEFENSE CIVILE	5 700,00	9 405,00
281571	AMORT MATERIEL ROULANT	15 760,00	15 752,00
281578	AMORT AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	64 379,00	61 030,23
28152	AMORTISSEMENT AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	276 560,00	274 452,42
281725	AMORT INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS	30 740,00	30 139,83
281741	AMORT CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	57 360,00	57 351,72

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A8.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
281745	AMORT CONSTRUCTIONS SUR SOL AUTRUI INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMTS AMENAGTS	650,00	644,56
281787	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT MIS A DISPOSITION	460,00	455,09
281784	AMORTISSEMENT MOBILIER MIS A DISPOSITION	2 300,00	2 300,00
281798	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES A DISPOSITION		43 500,16
28191	AMORTISSEMENT INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	7 130,00	7 128,25
28192	AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	1 257 772,00	1 317 902,61
28193	AMORTISSEMENT MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	368 410,00	398 455,12
28194	AMORTISSEMENT MOBILIER	207 500,00	200 199,82
28195	AMORTISSEMENT DU CHEPTEL	270,00	270,00
28198	AMORTISSEMENT AUTRES	500 630,00	474 059,55
28209	AMORTISSEMENT IMMEUBLES DE RAPPORT RECUS EN AFFECTATION	559 140,00	506 732,00
28258	AMORTISSEMENT AUTRES INSTALLATIONS RECUES EN AFFECTATION	10,00	10,00
28265	AMORTISSEMENT CHEPTEL RECU EN AFFECTATION	500,00	458,70
28280	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES EN AFFECTATION	80,00	76,00
4815	SUBVENTIONS POUR EQUIPEMENT DE TIERS	1 031 355,00	451 255,53
4817	PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE	262 000,00	250 000,00
024	Produits de cessions	846 235,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	11 359 468,00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser et recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 731 449,38	10 333 717,82		10 946 632,81	38 011 800,02

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	34 309 058,99
Ressources propres disponibles IV	38 011 800,02
Solde V=IV-II (3)	+3 702 741,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 25, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à ne pas renseigner car ils correspondent au plan de comptes
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés respectivement à la création de l'établissement lorsque le régime des provisions budgétaires
(3) négatif le signe apparaît

IV – ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
(7) PROPRETE - DENEIGEMENT	

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montants
011	Charges à caractère général	35 493,76
	60620099	35 493,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles (titre)	
	[...]	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		35 493,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		35 493,76

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montants
70	Produits des services, domaine et ventes div.	1 683 194,54
	70400099	1 582 148,32
	70611-447	101 477,03
	70748035	[illegible]
73	Impôts et taxes	0,00
	[...]	0,00
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	
	[...]	
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
Total des recettes réelles		1 683 194,54
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montants
042	Opérat° ordre transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérat° ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 683 194,54

(1) [illegible]
(2) [illegible]
(3) [illegible]

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(1) GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – VARIATIONS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	297 745,69
	6068009	293 170,69
	6135009	3 000,00
	6156009	74,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (7)	
014	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	297 745,69
042	Opérations entre sections d'ordre de section à section	
043	Opérations d'ordre budgétaire de section à section	
	Dépenses d'ordre à ventiler	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	297 745,69

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
71	Produits stockés	606,85
	7134009	606,85
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courante	622 503,84
	Remises	622 503,84
	7588009	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	0,00
	7718009	
78	Reprises provisions semi-budgétaires (7)	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	623 110,69
RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
042	Opérations entre sections d'ordre	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	623 110,69

(1) Si vous avez plusieurs services assujettis à la TVA

(2) Détail des chapitres budgétaires (011 à 014 et 042 à 043 pour les dépenses et 70 à 78 et 042 à 043 pour les recettes)

(7) Si vous avez constitué des provisions semi-budgétaires

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(1) PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS

Article (2)	Libellé (3)	Montant
011	Charges à caractère général	81 085,45
	60612000	3 753,00
	60623000	1 308,87
	61558000	6 272,83
	62268000	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires (4)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
	Total des dépenses réelles	81 085,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	81 085,45

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS

Article (2)	Libellé (3)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	235 240,10
	70311000	233 791,17
	70388000	6 621,93
75	Autres produits de gestion courante	2 380,27
	75588000	2 380,27
74	Dotations et participations	
	[...]	
73	Impôts et taxes (sauf 731 et 737)	21 197,81
	73688000	21 197,81
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	
	[...]	
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires (4)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
	Total des recettes réelles	258 791,16

RECETTES – TITRES EMIS

Article (2)	Libellé (3)	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	[...]	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	258 791,16

(1) Cette annexe est à compléter par chaque budget annexe assujetti à la TVA.
(2) Article = les articles budgétaires sont individualisés par nature de la nomenclature comptable M14.
(3) Libellé = libellé des articles budgétaires correspondants à la nomenclature.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(1) ACTION FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	70 345,67
	61 22999	60 454,76
	61 52210000	9 890,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	
	[...]	
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	
	[...]	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (-)	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		70 345,67
042	Opérations entre sections ordre intérieur	
	[...]	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		70 345,67

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
	[...]	
73	Impôts et taxes	0,00
	[...]	0,00
74	Dotations et participations	
	[...]	
75	Autres produits de gestion courante	160 686,58
		15 000,00
	Redevances	85 877,35
	Refacturations	59 809,23
76	Produits financiers	
	[...]	
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (-)	
	[...]	
013	Atténuations de charges	
	[...]	
Total des recettes réelles		160 686,58

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
042	Opérations entre sections ordre intérieur	
	[...]	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	[...]	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GÉNÉRAL		160 686,58

(1) Chapitre ou opération d'équipement auquel s'applique la TVA.
(2) Article fonctionnel ou opération pour laquelle un droit à déduction a été exercé ou est susceptible de l'être.
(3) Le cas échéant, indiquer le numéro de la ligne du tableau récapitulatif correspondant.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	/A7.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	
(1) EQUIPEMENTS SPORTIFS	

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
	( )	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	
	( )	
65	Autres charges de gestion courante	
	( )	
66	Charges financières	
	( )	
67	Charges exceptionnelles	2 126,25
	67/6586	2 126,25
68	Dotations aux amortissements semi-budgétaires (2)	
	( )	
014	Atténuations de produits	
	( )	
	Total des dépenses réelles	2 126,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	( )	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	( )	
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	2 126,25

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS

Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div.	23 168,08
	7062044	1 317,50
	70320000	1 050,00
75	Produits de gestion	2 990,85
	75200000	2 990,85
74	Dotations et participations	
	( )	
78	Autres produits de gestion courante	26 762,02
	78880000	26 762,02
76	Produits financiers	
	( )	
77	Produits exceptionnels	
	( )	
68	Reprises amortissements semi-budgétaires (2)	
	( )	
013	Atténuations de charges	
	( )	
	Total des recettes réelles	52 920,95

RECETTES – TITRES EMIS

Article (2)	Libellé (2)	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	( )	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
	( )	
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	52 920,95

(1) Cette ventilation est établie pour chaque service assujetti à la TVA.
(2) Cette ventilation est établie selon la nomenclature comptable applicable à l'exercice (M14, M4, M52, M71, M832, M57, M61, M71, M832, M57, M61, M71, M832, M57, M61

IV – ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

(1) PROPRETE - DENEIGEMENT

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (3)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[ ]	
13	Subventions d'investissement	
	[ ]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[ ]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
	[ ]	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[ ]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
	[ ]	0,00
22	Immobilisations reçues au titre d'un bail (hors opérations)	
	[ ]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[ ]	
26	Participations et créances rattachées	
	[ ]	
27	Autres immobilisations financières	
	[ ]	
Opérations d'équipement [1 ligne par opération]		
[Libellé de l'opération]	[ ]	
Opérations pour compte de tiers [1 ligne par opération]		
	[ ]	
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
	[ ]	
041	Opérations patrimoniales	
	[ ]	
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (3)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	[ ]	
13	Subventions d'investissement	
	[ ]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[ ]	
20	Immobilisations incorporelles	
	[ ]	
204	Subventions d'équipement versées	
	[ ]	
21	Immobilisations corporelles	
	[ ]	
22	Immobilisations reçues au titre d'un bail	
	[ ]	
23	Immobilisations en cours	
	[ ]	
26	Participations et créances rattachées	
	[ ]	
27	Autres immobilisations financières	
	[ ]	
Opérations pour compte de tiers [1 ligne par opération]		
	[ ]	
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
	[ ]	
041	Opérations patrimoniales	
	[ ]	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Complétez l'article 1 avec le numéro de la fiche.
(2) Si vous avez plusieurs lignes pour un même article, complétez le libellé pour les différencier.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS émis		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opération)	84 780,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	406 170,21
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	57 520,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
458	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	490 950,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Virement à la section d'exploitation	0,00
	TOTAL GENERAL	490 950,21

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES émis		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	
13	Subventions d'investissement	
16	Cautionnements reçus	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
45	Opérations pour compte de tiers	
458	Autres immobilisations financières	
Prélèvement pour dépenses d'équipement (1 ligne par opération)		
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

III PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
		0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Immobilisations en cours (hors opérations)	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement (Ligne par opération)		
Opérations d'équipement : 0 [...]		
Opérations pour compte de tiers (Ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement (Ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

IV – ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN	A7.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	

(1) ACTION FONCIÈRE ET GESTION IMMOBILIERE

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
		0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	77 180,02
	21318	3 306,10
	21318/0002	67 573,92
23	Immobilisations corporelles reçues au titre d'un contrat de mandat (hors opérations)	
238	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations non individualisées		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		77 180,02
040	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		77 180,02

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations reçues au titre d'un contrat de mandat	
238	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compte de la nomenclature M57, M4 ou M49

(2) Libellé et référence non utilisés par l'ordonnateur pour les comptes marqués de (1)

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT

(1) EQUIPEMENTS SPORTIFS

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances rattachées	
27	Autres immobilisations financières	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales	
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

IV - ANNEXES ELEMENT DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	IV A 7.3.1

(COMMUNE ET GROUPEMENT DE 100 000 HABITANTS ET PLUS cf. article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	8 422 403	Recettes issues de la TEOM		
60 ..	Achats et variation des stocks	2 600 355	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	36 296 673
61	Services extérieurs	4 835 497			
62 ..	Autres services extérieurs	719 038			
63 .	Impôts, taxes et versements assimilés	14 513			
			Dotations et subventions reçues		
012	Charges de personnel et assimilés	11 149 729			
641/644/6417/648	Charges de personnel et assimilés	11 149 729	Autres recettes éventuelles		
65	Autres charges de gestion courante	16 937 704	70	Prod des services, du domaine et ventes div	2 583 592
655	Contingents et participations obligatoires	15 537 011	704	Produit facturation travaux	1 550 087
651	Redevances	053	706	Produit facturation prestations	1 033 505
			707	Ventes de marchandises	
			708	Autres produits	
66	Charges financières	571 382	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	758	76	Produits financiers	
68	Dotation aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de charges		78	Reprise sur provisions (3)	
022	Dépenses imprévues (3)		013	Atténuations de produits	
	Total des dépenses réelles	36 082 975		Total des recettes réelles	38 879 265
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	1 656 980	042	Opé. d'ordre de transfert entre section	
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 140 211			
	Total des dépenses d'ordre	2 797 091		Total des recettes d'ordre	0
	Total général de dépenses	38 879 265		Total général de recettes	38 879 265

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;
(2) Detailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Si la commune ou l'établissement les a prévues semi-budgétaires
(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférente à l'exercice de la compétence mentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A 7.3.2

(COMMUNE ET GROUPEMENT DE 100 000 HABITANTS ET PLUS cf. article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunt et dettes assimilées		1 507 001	Souscription d'emprunts et dettes assimilées		124 982
1641	Emprunts	1 507 001	1641	Emprunts	124 982
Acquisition des immobilisations		1 415 072	Dotations et subventions reçues		0
203	Frais d'études et de recherche	0	10	Patrimoine d'investissement reçues	
2051	Acquisitions logiciels	0			
211	Acquisition de terrains	0			
212	Agencements et aménagements terrains	0			
213	Constructions	40 709			
215	Installation, matériel et outillage technique	240 523			
216	Collections et œuvres d'art	0			
2182	Matériel de transport	819 157			
2183	Matériel de bureau et informatique	1 302			
2184	Mobilier	0			
2188	Autres immobilisations corporelles	307 305			
23	Immobilisations corporelles en cours	0			
Opération d'équipement n°... (1 ligne par opé.)					
Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles		
45...1	Opé. pour compte n°... (1 ligne par opé.)		45...2	Opé. pour compte n°... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits de cessions	
66	Charges financières		75	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotation aux provisions (3)		78	Reprise sur provisions (3)	
014	Atténuation de charges		13	Atténuation de charges	
023	Dépenses imprévues (3)				
	Total des dépenses réelles	2 922 073		Total des recettes réelles	124 982
042	Opé. d'ordre de transfert entre section		042	Opé. d'ordre de transfert entre section	1 056 030
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 740 213
	Total des dépenses d'ordre	0		Total des recettes d'ordre	2 797 091
	Total général de dépenses	2 922 073		Total général de recettes	2 922 073

(1) Dépenses et recettes, réelles et matérielles, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT ;
(2) Celles-ci font l'objet d'un budget spécifique conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence mentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS émis		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	2 476 249,84
6042	Achats de prestations de services	38 166,66
60623	Alimentation	99,70
60624	Produits de traitement	229,35
60628	Autres fournitures non stockées	30 383,98
60631	Fournitures d'entretien	262 065,25
60632	Fournitures de petit équipement	1 967 903,25
60636	Vêtements de travail	181 389,13
611	Contrats de prestations de services	1 002,40
617	Etudes et recherches	1 200,00
6238	Divers - Publicité, publications, relations publiques	164,40
6251	Voyages et déplacements	17,50
	[...]	
012	Charges de personnel, frais assimilés	
	[...]	
65	Autres charges de gestion courante	66 514,18
6574	[...]	66 514,18
66	Charges financières	
	[...]	
67	Charges exceptionnelles	500,00
6718	[...]	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
	[...]	
014	Atténuations de produits	
	[...]	
Total des dépenses réelles		2 543 264,02
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	451 355,53
6812	[...]	451355,53
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		451 355,53
TOTAL GENERAL		2 994 619,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicable par la collectivité ou établissement

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT | A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et reserves	
	[...]	
13	Subventions d'investissement	
	[...]	
16	Emprunts et dettes assimilées	
	[...]	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 608,97
2051	Concessions et droits similaires	25 608,97
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
	[...]	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 501,44
2188	Autres immobilisations corporelles	12 501,44
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	
	[...]	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	
	[...]	
26	Participat° et créances rattachées	
	[...]	
27	Autres immobilisations financières	556 168,00
274	Prêts	556 168,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° [...]		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
	[...]	
Total des dépenses réelles		593 278,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 256 777,64
4815	Charges Nlles à la crise sanitaire Covid 19	2 256 777,64
041	Opérations patrimoniales	
	[...]	
Total des dépenses d'ordre		2 256 777,64
TOTAL GENERAL		2 850 056,05

(1) Décider les chapitres budgétaires par nature ou par fonction en appliquant la nomenclature de l'établissement

IV - ANNEXES CA 2020	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde I - (II + III)
TOTAL							

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde I - (II + III)
2015	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	10 ans	24/06/2015 (arrêté n° 33)	2 650 000,00	1 325 000,00	265 000,00	1 060 000,00
TOTAL				2 650 000,00	1 325 000,00	265 000,00	1 060 000,00

IV - ANNEXES	0
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	63

A5 - CHAMPAGNE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail)

454000035 PRUNTRENHEIM						Date de la délibération :
		Sur l'exercice				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	150 000,00					150 000,00
454100005	150 000,00					150 000,00
040 Travaux réalisés sur le patrimoine du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	150 000,00					150 000,00
RECETTES (b)	150 000,00	10 000,17		10 000,17		150 000,00
454000005 Encaissement par le mandataire et par d'autres tiers (3)	125 004,20	10 000,17		10 000,17		125 004,20
040 Encaissement sur le mandataire						
041 Encaissement de subventions du département	14 995,80					14 995,80
Annulations sur recettes (c)(2)						
Recettes nettes (b - d)	150 000,00	10 000,17		10 000,17		150 000,00

(1) Opération pour compte de tiers

(2) Hors opérations d'ordre budgétaire

(3) Le chapitre 45 (ou 454) n'est ouvert qu'en cas de recettes (ou de dépenses) d'un autre budget

(4) Reliquat à encaisser

454000036 AIDE A LA PIERRE 2008						Date de la délibération :
		Sur l'exercice				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	504 623,51	7 500,00		7 500,00		504 623,51
454100006	504 623,51	7 500,00		7 500,00		504 623,51
040 Travaux réalisés sur le patrimoine du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	504 623,51	7 500,00		7 500,00		504 623,51
RECETTES (b)	512 124,64					512 124,64
454000006 Encaissement par le mandataire et par d'autres tiers (3)	263 647,06					263 647,06
040 Encaissement sur le mandataire						
041 Encaissement de subventions du département	248 477,58					248 477,58
Annulations sur recettes (c)(2)						
Recettes nettes (b - d)	512 124,64					512 124,64

(1) Opération pour compte de tiers

(2) Hors opérations d'ordre budgétaire

(3) Le chapitre 45 (ou 454) n'est ouvert qu'en cas de recettes (ou de dépenses) d'un autre budget

(4) Reliquat à encaisser

454000037 AIDE A LA PIERRE 2007						Date de la délibération :
		Sur l'exercice				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	995 291,42	130 889,58		130 889,58		995 291,42
454100007	819 905,42	130 889,58		130 889,58		819 905,42
040 Travaux réalisés sur le patrimoine du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section	175 386,00					175 386,00
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	995 291,42	130 889,58		130 889,58		995 291,42
RECETTES (b)	1 126 181,00					1 126 181,00
454000007 Encaissement par le mandataire et par d'autres tiers (3)	1 126 181,00					1 126 181,00
040 Encaissement sur le mandataire						
041 Encaissement de subventions du département						
Annulations sur recettes (c)(2)						
Recettes nettes (b - d)	1 126 181,00					1 126 181,00

(1) Opération pour compte de tiers

(2) Hors opérations d'ordre budgétaire

(3) Le chapitre 45 (ou 454) n'est ouvert qu'en cas de recettes, ou de dépenses d'un autre budget

(4) Reliquat à encaisser

454000039 AIDE A LA PIERRE 2009						Date de la délibération :
		Sur l'exercice				
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	2 927 315,69	530 681,00		530 681,00		2 927 315,69
454100009	2 927 315,69	530 681,00		530 681,00		2 927 315,69
040 Travaux réalisés sur le patrimoine du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	2 927 315,69	530 681,00		530 681,00		2 927 315,69
RECETTES (b)	3 526 725,83					3 526 725,83
454000009 Encaissement par le mandataire et par d'autres tiers (3)	3 526 725,83					3 526 725,83
040 Encaissement sur le mandataire						
041 Encaissement de subventions du département						
Annulations sur recettes (c)(2)						
Recettes nettes (b - d)	3 526 725,83					3 526 725,83

(1) Opération pour compte de tiers

(2) Hors opérations d'ordre budgétaire

(3) Le chapitre 45 (ou 454) n'est ouvert qu'en cas de recettes, ou de dépenses d'un autre budget

(4) Reliquat à encaisser

45 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

45400010 AIDE A LA PIERRE 2010 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice : Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	857 325,08	31 450,92		31 450,92		857 325,08
454100010	857 325,08	31 450,92		31 450,92		857 325,08
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (2)						
Dépenses nettes (a - c)	857 325,08	31 450,92		31 450,92		857 325,08
RECETTES (b)	678 646,00	261 718,00		261 718,00		678 646,00
454200010 Financement par le mandataire par d'autres tiers (3)	678 646,00	261 718,00		261 718,00		678 646,00
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (2)						
Recettes nettes (b - d)	678 646,00	261 718,00		261 718,00		678 646,00

(1) Cadre réservé aux opérations pour compte de tiers.
(2) Inscrire le montant entre parenthèses.
(3) Le chapitre 45 (b) doit être équilibré en dépenses et en recettes.
(4) Facultatif.

45400011 AIDE A LA PIERRE 2011 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice : Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	551 820,32	21 250,00	19 040,00	2 240,00		573 060,32
454100011	551 820,32	21 250,00	19 040,00	2 240,00		573 060,32
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (2)						
Dépenses nettes (a - c)	551 820,32	21 250,00	19 040,00	2 240,00		573 060,32
RECETTES (b)	570 000,32	39 535,00		39 535,00		573 060,32
454200011 Financement par le mandataire par d'autres tiers (3)	570 000,32	39 535,00		39 535,00		573 060,32
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (2)						
Recettes nettes (b - d)	570 000,32	39 535,00		39 535,00		573 060,32

(1) Cadre réservé aux opérations pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chiffre entre parenthèses.
(3) Le chapitre 45 (b) doit être équilibré en dépenses et en recettes sur chaque ligne.
(4) Facultatif.

45400012 AIDE A LA PIERRE 2012 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice : Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	645 056,68	77 206,32		77 206,32		645 056,68
454100012	645 056,68	77 206,32		77 206,32		645 056,68
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (2)						
Dépenses nettes (a - c)	645 056,68	77 206,32		77 206,32		645 056,68
RECETTES (b)	713 856,68	8 406,32		8 406,32		713 856,68
454200012 Financement par le mandataire par d'autres tiers (3)	713 856,68	8 406,32		8 406,32		713 856,68
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (2)						
Recettes nettes (b - d)	713 856,68	8 406,32		8 406,32		713 856,68

(1) Cadre réservé aux opérations pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chiffre entre parenthèses.
(3) Le chapitre 45 (b) doit être équilibré en dépenses et en recettes sur chaque ligne.
(4) Facultatif.

45400013 AIDE A LA PIERRE 2013 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice : Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	533 600,00	42 400,00		42 400,00		533 600,00
454100013	533 600,00	42 400,00		42 400,00		533 600,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (2)						
Dépenses nettes (a - c)	533 600,00	42 400,00		42 400,00		533 600,00
RECETTES (b)	524 732,64	151 267,36		151 267,36		524 732,64
454200013 Financement par le mandataire par d'autres tiers (3)	524 732,64	151 267,36		151 267,36		524 732,64
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (2)						
Recettes nettes (b - d)	524 732,64	151 267,36		151 267,36		524 732,64

(1) Cadre réservé aux opérations pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chiffre entre parenthèses.
(3) Le chapitre 45 (b) doit être équilibré en dépenses et en recettes sur chaque ligne.
(4) Facultatif.

69 CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail n°1)

95400014 AIDE A LA PIERRE 2014 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	836 879,59	192 729,01	66 200,00	127 529,01		892 079,59
454100014	836 879,59	192 729,01	66 200,00	127 529,01		892 079,59
040 Travaux réalisés par le gestionnaire du mandataire						
041 Opérations diverses d'investissement de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	836 879,59	192 729,01	66 200,00	127 529,01		892 079,59
RECETTES (b)	638 311,56	382 597,44	56 798,71	325 098,73		693 710,29
454200014 Financement par le mandataire et par d'autres tiers (4)	638 311,56	382 597,44	56 798,71	325 098,73		693 710,29
040 Reprises sur travaux						
041 Remboursement des avances et acomptes versés						
Annulations sur recettes (d)(3)						
Recettes nettes (b - d)	638 311,56	382 597,44	56 798,71	325 098,73		693 710,29

(1) Détail à valider par opération pour chaque exercice

(2) Dépenses à indiquer en valeur négative

(3) Les crédits ouverts sont les valeurs budgétaires au sens de l'article 157 de l'arrêté pour l'exercice

(4) Indiquer le numéro

95400014 AIDE A LA PIERRE 2015 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	408 660,19	398 384,39		398 384,39		408 660,19
454100015	408 660,19	398 384,39		398 384,39		408 660,19
040 Travaux réalisés par le gestionnaire du mandataire						
041 Opérations diverses d'investissement de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	408 660,19	398 384,39		398 384,39		408 660,19
RECETTES (b)	502 488,20	394 488,38	47 950,80	346 534,38		550 488,58
454200015 Financement par le mandataire et par d'autres tiers (4)	502 488,20	394 488,38	47 950,80	346 534,38		550 488,58
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(3)						
Recettes nettes (b - d)	502 488,20	394 488,38	47 950,80	346 534,38		550 488,58

(1) Dans un cadre pluriannuel sur chaque exercice

(2) Indiquer à chaque fois les valeurs négatives

(3) Les chiffres à indiquer sont déterminés au plus près compte tenu de l'exercice auquel ils se rattachent

(4) Indiquer le numéro

95400016 AIDE A LA PIERRE 2016 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	835 450,80	1 319 299,20	81 378,70	1 237 920,50		916 829,50
454100016	835 450,80	1 319 299,20	81 378,70	1 237 920,50		916 829,50
040 Travaux réalisés par le gestionnaire du mandataire						
041 Opérations diverses d'investissement de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	835 450,80	1 319 299,20	81 378,70	1 237 920,50		916 829,50
RECETTES (b)	361 442,00	1 093 338,30	768 033,72	827 214,28		1 127 555,72
454200016 Financement par le mandataire et par d'autres tiers (4)	361 442,00	1 093 338,30	768 033,72	827 214,28		1 127 555,72
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(3)						
Recettes nettes (b - d)	361 442,00	1 093 338,30	768 033,72	827 214,28		1 127 555,72

(1) Dans un cadre pluriannuel sur chaque exercice

(2) Indiquer à chaque fois les valeurs négatives

(3) Les chiffres à indiquer sont déterminés au plus près compte tenu de l'exercice auquel ils se rattachent

(4) Indiquer le numéro

95400017 AIDE A LA PIERRE 2017 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	174 878,40	781 050,63	405 300,43	355 750,17		580 178,83
454100017	174 878,40	781 050,63	405 300,43	355 750,17		580 178,83
040 Travaux réalisés par le gestionnaire du mandataire						
041 Opérations diverses d'investissement de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	174 878,40	781 050,63	405 300,43	355 750,17		580 178,83
RECETTES (b)	50 000,00	845 928,83		845 928,83		50 000,00
454200017 Financement par le mandataire et par d'autres tiers (4)	50 000,00	845 928,83		845 928,83		50 000,00
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(3)						
Recettes nettes (b - d)	50 000,00	845 928,83		845 928,83		50 000,00

(1) Dans un cadre pluriannuel sur chaque exercice

(2) Indiquer à chaque fois les valeurs négatives

(3) Les chiffres à indiquer sont déterminés au plus près compte tenu de l'exercice auquel ils se rattachent

(4) Indiquer le numéro

ANNEXES	N°
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	65

A5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail)(1)

45401018 AIDE A LA PIERRE 2018 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à ajouter	
DEPENSES (a)	109 038,83	1 336 913,33	193 334,33	1 137 592,67		308 373,16
454100018	109 038,83	1 336 913,33	193 334,33	1 137 592,67		308 373,16
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	109 038,83	1 336 913,33	193 334,33	1 137 592,67		308 373,16
RECETTES (b)	90 000,00	1 355 960,00		1 355 960,00		90 000,00
454200018 Financement par le mandant et participations (2)	90 000,00	1 355 960,00		1 355 960,00		90 000,00
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(2)						
Recettes nettes (b - d)	90 000,00	1 355 960,00		1 355 960,00		90 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Inscrire le montant de la recette au signe moins

(3) Le chapitre 45 de l'actif ou de la comptabilité analytique (M14, M22, M52, M57, M71, M832, M832-ANRU, M832-ANRU+, M832-ANRU-NPNRU)

(4) Hors opération

45401018 AIDE A LA PIERRE 2018 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à ajouter	
DEPENSES (a)		1 323 620,00	88 550,00	1 235 070,00		88 550,00
454100018		1 323 620,00	88 550,00	1 235 070,00		88 550,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)		1 323 620,00	88 550,00	1 235 070,00		88 550,00
RECETTES (b)		1 322 820,00		1 322 820,00		
454200018 Financement par le mandant et participations (2)		1 322 820,00		1 322 820,00		
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(2)						
Recettes nettes (b - d)		1 322 820,00		1 322 820,00		

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Inscrire le montant de la recette au signe moins

(3) Le chapitre 45 de l'actif ou de la comptabilité analytique (M14, M22, M52, M57, M71, M832, M832-ANRU, M832-ANRU+, M832-ANRU-NPNRU)

(4) Hors opération

45401020 AIDE A LA PIERRE 2020 — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Réalisations	Restes à réaliser	Op. à ajouter	
DEPENSES (a)		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	
454100020		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	
RECETTES (b)		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	
454200020 Financement par le mandant et participations (2)		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(2)						
Recettes nettes (b - d)		1 210 416,00		865 728,00	344 688,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Inscrire le montant de la recette au signe moins

(3) Le chapitre 45 de l'actif ou de la comptabilité analytique (M14, M22, M52, M57, M71, M832, M832-ANRU, M832-ANRU+, M832-ANRU-NPNRU)

(4) Hors opération

45401003 PIG AVANCE CREDITS DEPARTEMENT — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N
			Réalisations	Restes à réaliser	Op. à ajouter	
DEPENSES (a)	556 611,55	36 888,45	10 500,00	26 388,45		567 111,55
454100003	556 611,55	36 888,45	10 500,00	26 388,45		567 111,55
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations diverses à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c)(2)						
Dépenses nettes (a - c)	556 611,55	36 888,45	10 500,00	26 388,45		567 111,55
RECETTES (b)	555 611,55	40 038,45	5 960,00	34 888,45	-810,00	561 422,21
454200003 Financement par le mandant et participations (2)	555 611,55	35 038,45	5 960,00	34 888,45	-810,00	561 422,21
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d)(2)						
Recettes nettes (b - d)	555 611,55	40 038,45	5 960,00	34 888,45	-810,00	561 422,21

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers

(2) Inscrire le montant de la recette au signe moins

(3) Le chapitre 45 de l'actif ou de la comptabilité analytique (M14, M22, M52, M57, M71, M832, M832-ANRU, M832-ANRU+, M832-ANRU-NPNRU)

(4) Hors opération

A5 - CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (041)(*)

45400003 PARKING DEPARTEMENT — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice : Réalisations	Sur l'exercice : Restes à réaliser	Sur l'exercice : Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	569 611,55	36 888,45	10 600,00	26 288,45		580 111,55
454100003	569 611,55	36 888,45	10 600,00	26 288,45		580 111,55
040 : Travaux réalisés pour le compte du mandataire						
041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Ann. Mouvts sur dépenses (042)						
Dépenses nettes (a - c)	569 611,55	36 888,45	10 600,00	26 288,45		580 111,55
RECETTES (b)	655 461,55	40 038,45	5 600,00	34 838,45	-310,00	661 422,21
454200003 : Financement par le mandant et par d'autres tiers	655 461,55	40 038,45	5 600,00	34 838,45	-310,00	661 422,21
040 : Financement par le mandataire						
041 : Financement par emprunt à la charge du tiers						
Ann. Mouvts sur recettes (042)						
Recettes nettes (b - d)	655 461,55	40 038,45	5 600,00	34 838,45	-310,00	661 422,21

(*) Chapitre créé par opération pour compte de tiers.
(a) : Mettre le chapitre et la nature sur l'écran.
(b) : Le chapitre 45 doit être doublé par chapitre 46 afin de permettre aux opérations d'ordre (042) et (041) de s'équilibrer.
(c) : Laisser le champ vide.

45400002 PISTE CONSEIL DEPARTEMENTAL — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice : Réalisations	Sur l'exercice : Restes à réaliser	Sur l'exercice : Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	19 500,00	44 500,00	35 500,00	9 000,00		55 000,00
a)4100002	19 500,00	44 500,00	35 500,00	9 000,00		55 000,00
040 : Travaux réalisés pour le compte du mandataire						
041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Ann. Mouvts sur dépenses (042)						
Dépenses nettes (a - c)	19 500,00	44 500,00	35 500,00	9 000,00		55 000,00
RECETTES (b)	12 000,00	34 000,00	31 500,00	12 500,00		43 500,00
454200002 : Financement par le mandant et par d'autres tiers	12 000,00	34 000,00	31 500,00	12 500,00		43 500,00
040 : Financement par le mandataire						
041 : Financement par emprunt à la charge du tiers						
Ann. Mouvts sur recettes (042)						
Recettes nettes (b - d)	12 000,00	34 000,00	31 500,00	12 500,00		43 500,00

(*) Chapitre créé par opération pour compte de tiers.
(a) : Mettre le chapitre et la nature sur l'écran.
(b) : Le chapitre 45 doit être doublé par chapitre 46 afin de permettre aux opérations d'ordre (042) et (041) de s'équilibrer.
(c) : Laisser le champ vide.

45800004 AMENAGEMENT STATION ZONACH NUL HORS — Date de la délibération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice : Réalisations	Sur l'exercice : Restes à réaliser	Sur l'exercice : Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	648 913,22	183 086,78	1 891,52	7,00	181 486,26	650 804,74
458100004	648 913,22	183 086,78	1 891,52	7,00	181 486,26	650 804,74
040 : Travaux réalisés pour le compte du mandataire						
041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Ann. Mouvts sur dépenses (042)						
Dépenses nettes (a - c)	648 913,22	183 086,78	1 891,52	7,00	181 486,26	650 804,74
RECETTES (b)	130 000,00	321 500,00		321 500,00		130 000,00
458200004 : Financement par le mandant et par d'autres tiers	130 000,00	321 500,00		321 500,00		130 000,00
040 : Financement par le mandataire						
041 : Financement par emprunt à la charge du tiers						
Ann. Mouvts sur recettes (042)						
Recettes nettes (b - d)	130 000,00	321 500,00		321 500,00		130 000,00

(*) Chapitre créé par opération pour compte de tiers.
(a) : Mettre le chapitre et la nature sur l'écran.
(b) : Le chapitre 45 doit être doublé par chapitre 46 afin de permettre aux opérations d'ordre (042) et (041) de s'équilibrer.
(c) : Laisser le champ vide.

45800007 ROUTE MARIE LOUISE — Date de la de Opération :

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Sur l'exercice : Réalisations	Sur l'exercice : Restes à réaliser	Sur l'exercice : Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)	272 210,64	28 000,02	5 857,34		14 142,68	278 067,98
a)4100007	272 210,64	28 000,02	5 857,34		14 142,68	278 067,98
040 : Travaux réalisés pour le compte du mandataire						
041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Ann. Mouvts sur dépenses (042)						
Dépenses nettes (a - c)	272 210,64	28 000,02	5 857,34		14 142,68	278 067,98
RECETTES (b)	355 000,00					355 000,00
458200007 : Financement par le mandant et par d'autres tiers	355 000,00					355 000,00
040 : Financement par le mandataire						
041 : Financement par emprunt à la charge du tiers						
Ann. Mouvts sur recettes (042)						
Recettes nettes (b - d)	355 000,00					355 000,00

(*) Chapitre créé par opération pour compte de tiers.
(a) : Mettre le chapitre et la nature sur l'écran.
(b) : Le chapitre 45 doit être doublé par chapitre 46 afin de permettre aux opérations d'ordre (042) et (041) de s'équilibrer.
(c) : Laisser le champ vide.

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

NUMERO DE BIEN PAR NATURE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0010050G16722	ETUDE11 - DIVERSIFICATION SITE PEUGEOT	5	67 191,50	0,00
AUT0005050G23309	ETUDES RENOVATION CARRIERE CENTRE EQUESTRE	5	41 963,00	0,00
AUT0005050G31557	ETUDE520 - MAILLAGE O&V VEHICULE MDA	5	96 700,00	0,00
AUT0005050G31558	ETUDE20 - ECOQUARTIER LE NAPOLEON	5	93 000,00	0,00
AUT0005050G31559	ETUDES20 - REVISION PLU COMMUNES	5	35 101,25	0,00
AUT0005050G31560	ETUDES20 - VIF LOGINCENTRE IMMOBILIER	5	84 780,00	0,00
AUT0005050G31631	ETUDES20- DIAGNOSTIC STRUCTURE CUISINE 200	5	3 123,50	0,00
AUT0005050G31635	ETUDE20- EXPERIMENTATION COHABITATION USAGER PLACE REPUBLIQUE	5	15 430,40	0,00
AUT0005050G32415	ETUDE20 - REPRISE ET WITTELSHEIM	5	4 800,00	0,00
AUT0005050G32471	ETUDES20 - DIAGNOSTIC SOLS DMC ADURO STEINBACH GLEN	5	9 120,00	0,00
AUT0005050G32659	ETUDE COUVERTURE WIFI GYMNASE DOLLER	5	4 680,00	0,00
ACT0005050G32660	ETUDE20 - COUVERTURE WIFI BATIMENT MULHOUSE	5	4 680,00	0,00
Total par Nature : 2031			342 756,60	0,00
AUT0005050G22275	PROJET 154846 INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES mDA	5	515,61	0,00
AUT0005050G22278	PROJET 154828 DEMOLITION ANCIENNE GARE DE TRIAGE A RICHWILLER	5	253,45	0,00
AUT0005050G25785	PROJET 175001 OPUS STRATEGIE INNOVATION mDA INDUSTRIE FUTUR	5	350,32	0,00
AUT0005050G26010	PROJET 185001T RACCORDEMENT SECONDAIRE DES SOUS-STATIONS DES HOPITAUX	5	257,21	0,00
AUT0005050G28640	ANNONCE18 - PACT PARC COLLEGES	5	440,21	0,00
AUT0005050G30020	ANNONCE LEGALE SCOT	5	337,50	0,00
AUT0005050G30021	ANNONCE LEGALE SCOT	5	336,34	0,00
AUT0005050G30027	MARCHE 0201V001 ACHAT D'UN FORFAIT EUROPEEN	5	6 480,20	0,00
AUT0005050G31561	INSERTION20 - BATIMENT MODULAIRE PERISCOLAIRE PLEIN CIEL MULHOUSE	0	294,17	0,00
AUT0005050G31562	INSERTION20 - DIAGNOSTIC PERIODIQUE VOIES FERREES APPARTENANT A MDA	0	294,17	0,00
AUT0005050G31563	ETUDES20 - REMPLACEMENT FENETRES QUARTIER FONDERIE	0	303,21	0,00
AUT0005050G31564	ETUDES20 - FOURNITURE BACS A ROULETTES EN PLASTIQUE ET POUBELLES DETACHEES COLLECTE	0	505,56	0,00
AUT0005050G31565	ETUDES20 - INSTALLATION D'UNE STATION DE GAZ NATUREL COMPRIMEE ATELIERS SOLEA	0	262,32	0,00
AUT0005050G31566	ETUDES20 - FOURNITURE ENGIN POLYBENNE TILT	0	270,82	0,00
AUT0005050G31566	ETUDES20 - REMPLACEMENT DE FENETRES AU QUARTIER FONDERIE	0	323,14	0,00
AUT0005050G31567	ETUDES20 - DIAGNOSTIC RESEAU SURVEILLANCE RADAR ET ETABLISSEMENT DE PRECONISATION	0	292,81	0,00
AUT0005050G31569	ETUDES20 - RECTIFICATIF FOURNITURE BACS A ROULETTES EN PLASTIQUE COLLECTE DECHETS	0	241,76	0,00
AUT0005050G31698	ETUDES20 - TRAVAUX DE RENOVATION ET MAINTENANCE COUVERTURE BATIMENTS	5	2 024,97	0,00
AUT0005050G31569	INSERTION20 - FORFAIT EUROPEEN DE 10 UP	5	1 080,00	0,00
AUT0005050G31551	INSERTION20 - FORFAIT EUROPEEN DE 5 UP	5	2 240,00	0,00
AUT0005050G31555	INSERTION20 - EXTENSION QUARTIER BOIS RESEAU CHAUFFAGE URBAIN ET ECLAIRAGE	5	553,22	0,00
AUT0005050G31556	INSERTION20 - RENOVATION ET MAINTENANCE BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	5	882,85	0,00
AUT0005050G31556	INSERTION20 - PROJET 205004 NETTOYAGE LOCAUX SITES AGGLO	0	777,50	0,00
AUT0005050G31562	INSERTION20 - PROJET 205004 RETABILISATION PASSIVE HALLE INDUSTRIE SITE FONDERIE	0	303,22	0,00
AUT0005050G31562	INSERTION20 - PROJET 205004 RENOVATION ET MAINT COUVS BAT PERISCOLAIRES	0	303,21	0,00
AUT0005050G31602	INSERTION20 - PROJET 205005 REMPLACEMENT DES ASCENSEURS AU CSRA	0	414,06	0,00
AUT0005050G31624	INSERTION20 - PROJET 205006 REMPLACEMENT DES MOTEURS DES COMPRESSEURS PATINOIRE	0	367,19	0,00
AUT0005050G31625	INSERTION20 - PROJET 205001 TRAVAUX RENOVATION ET MAINT BATIMENTS COMMUNAUX	0	761,50	0,00
AUT0005050G31626	INSERTION20 - PROJET 205006 INSTALLATION D'UN ELEVATEUR PMR A L'AUBERGE DU PONT	0	299,04	0,00
AUT0005050G31627	INSERTION20 - PROJET 205005 CREATION HORIZON AEROJOUE AU 7EME	0	914,49	0,00
AUT0005050G31628	INSERTION20 - FORFAIT EUROPEEN	5	6 480,50	0,00
Total par Nature : 2033			39 082,85	0,00
ACT0005050G31557	SUB20 - ETUDE VOCADE NORD	20	99 500,00	0,00
Total par Nature : 204112			99 500,00	0,00
AUT0005050G31657	SUB20 - PISTES CYCLABLES MO CD68	30	35 833,00	0,00
Total par Nature : 204132			35 833,00	0,00
AUT0005050G31659	SUB20 - DEPLAN SUB EQUIPEMENT COMMUNES	5	4 879,71	0,00
Total par Nature : 204141			4 879,71	0,00
AUT0005050G31646	SUB20 - PARTICIPATION FORD LIBERG	20	78 450,32	0,00
AUT0005050G31647	SUB20 - PARTICIPATION PFASTATT VERSEMENT 16	20	525 492,26	0,00
AUT0005050G31659	SUB20 - PARTICIPATION BRUNSTATT DIDENHEIM	20	413 600,00	0,00
AUT0005050G31642	SUB20 - EQUIPEMENT COMMUNES PISTES CYCLABLES	30	89 138,41	0,00
AUT0005050G32281	SUB20 - CG MAITRISE OUVRAGE FLAXLANDEN PERISCOLAIRE	30	150 000,00	0,00
AUT0005050G32285	SUB20 - VILLAGE D'ENFANTS KINGERSHEIM VDF	30	276 000,00	0,00
AUT0005050G32286	SUB20 - PERI D'ALENCE DM	30	465 000,00	0,00
Total par Nature : 204141			1 547 720,00	0,00
ACT0005050G31663	SUB20 - EQUIPEMENT SYMA AERODROME	20	36 305,09	0,00
Total par Nature : 204182			240 000,00	0,00
AUT0005050G31668	SUB20 - AUBERGE DE JEUNESSE	5	13 000,00	0,00
AUT0005050G31698	SUB20 - CAMPING DIEDEN	5	12 030,00	0,00
Total par Nature : 204172			25 030,00	0,00
AUT0005050G31671	SUB20 - EQUIPEMENT LOGEMENTS SOCIAUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LUCRATIFS	30	18 552,00	0,00
ACT0005050G31674	SUB20 - PERFORMANCE ENERGETIQUE	30	123 950,00	0,00
Total par Nature : 204172			142 502,00	0,00
AUT0005050G31675	SUB20 - EQUIPEMENT ATMO GRAND EST	5	10 564,00	0,00
AUT0005050G31676	SUB20 - EQUIPEMENT HORS CSRA	5	30 000,00	0,00
AUT0005050G31677	SUB20 - CNRS - IMPRESSION 4D	5	80 400,00	0,00
Total par Nature : 204181			840 964,00	0,00
AUT0005050G31566	SUB20 - RENOVATION CONFERENCES	20	112 500,00	0,00
AUT0005050G31569	SUB20 - RUDAL	20	1 000 000,00	0,00
AUT0005050G31679	SUB20 - CITIVIA MUR D'ESCALADE	20	77 500,00	0,00

NUMERO DE BIEN PAR NATURE MODALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DE BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT020000000010110	SUB20 - LEARNING CENTER	30	2 355,10	0,00
AUT000000000013411	SUB20 - AMENAGEMENT CAMPUS	30	25 000,00	0,00
AUT000000000022412	SUB30 - CREATION PISTE BATONNETS	30	152 000,00	0,00
Total par Nature : 204182			1 371 316,90	0,00
AUT020000000021595	SUB20 - RECONVERSITE ATLAS INVENTAIRE	5	63 240,00	0,00
AUT020000000022297	SUB20 - EQUIPEMENT AIRE MOOCS	5	2 000,00	0,00
AUT020000000022491	SUB20 - EQUIPEMENT MOULIN LUTTERBACH II	5	9 000,00	0,00
AUT020000000023195	SUB20 - EQUIPEMENT CAEP KANGOUROU	5	1 722,00	0,00
AUT000000000024295	SUB20 - CLUB VOSGIEN KINGERSHEIM	5	5 701,50	0,00
AUT000000000030634	SUB20 - PARTICIPATION ALSPA	5	6 030,00	0,00
Total par Nature : 20421			88 253,50	0,00
AUT000000000031571	SUB20 - REHABILITATION THERMIQUE	30	38 900,50	0,00
AUT000000000031572	SUB20 - EQUIPEMENT LOGEMENTS SOCIAUX PRIVES	30	254 700,50	0,00
AUT000000000031573	SUB20 - FIG ACCESSIBILITE	30	1 500,50	0,00
AUT000000000031574	SUB20 - PRIVES POP INDIGNE	30	20 100,50	0,00
AUT000000000031575	SUB20 - HABITAT INDIGNE	30	10 500,00	0,00
AUT000000000031576	SUB20 - ENERGIE	30	40 200,00	0,00
AUT000000000031577	SUB30 - COPROPRIETES DEGRADEES	30	195 922,84	0,00
AUT000000000032406	SUB30 - MUSEES NZA	30	694 382,00	0,00
AUT000000000032407	SUB30 - MUSEE PAPIER PEINT	30	532 002,00	0,00
AUT000000000032408	SUB30 - MUSEE MINE WITTELSHEIM KALIVIE	30	7 000,00	0,00
AUT000000000032413	SUB30 - MEDIAS VOSGES	30	10 712,02	0,00
AUT000000000032683	SUB30 - AMIS MUSEE MUTC	30	2 000,00	0,00
Total par Nature : 20422			1 798 115,86	0,00
AUT000000000031417	PROJET 1950001 SERVICES NUMERIQUES Les RIVAUD	2	847,39	0,00
AUT000000000031792	SITE INTERNET AGGLO	2	15 585,36	0,00
AUT000000000031978	ASTRE RH	2	8 078,40	0,00
AUT000000000031979	18 LICENCES MICROSOFT OFFICE 2019	2	5 788,80	0,00
AUT000000000031980	3 LICENCES MICROSOFT OFFICE 2019	2	1 628,00	0,00
AUT000000000031981	LICENCE E-CONCMUNITY 2020	2	35 578,00	0,00
AUT000000000031983	LICENCE THALE	2	27 628,80	0,00
AUT000000000031983	LOGICIEL PERFECTIONNEMENT SERVITUDE EXO	2	303,27	0,00
AUT000000000031614	OPEN DATA SOFT	2	25 639,20	0,00
AUT000000000031615	ASTRE RH - PACK DSN	2	21 190,80	0,00
AUT000000000031616	LICENCE SUIVI ENERGETIQUE	2	14 400,00	0,00
AUT000000000031617	AUTOCOM AQUARIUS	2	5 400,00	0,00
AUT000000000031618	COVIDIS INSCRIPTIONS	2	13 209,60	0,00
AUT000000000031619	LICENCE ADDUL	2	792,00	0,00
AUT000000000031620	LOGICIEL SIS MARCEL	2	636,00	0,00
AUT000000000031621	OPEN WEB - VERSION 4	2	948,00	0,00
AUT000000000031622	ASTRE RH - PARAMETRAGE TPS	2	2 239,20	0,00
AUT000000000031623	COVIDIS INSCRIPTIONS SERVICE INTEGRE	2	12 036,00	0,00
AUT000000000031624	ASTRE RH - ASSISTANCE TPS	2	1 221,20	0,00
AUT000000000031625	LOGICIEL STYX - MODULE DATAMATRIX	2	540,00	0,00
AUT000000000032382	LOGICIEL PERISCOLAIRE AGORA	2	6 120,00	0,00
AUT000000000032392	LOGICIEL ELISE	2	13 470,00	0,00
AUT000000000032398	EX20 - PAIEMENT EN LIGNE PRESTATION PETITE ENFANCE	2	21 616,80	0,00
AUT000000000032687	AGORA	2	3 240,00	0,00
AUT000000000032688	700 LICENCES ANTIVIRUS - 2 ANS	2	4 930,00	0,00
AUT000000000032689	LICENCE ZWCAD 2021 PRO - SOFT	2	1 140,44	0,00
AUT000000000032690	LOGICIEL SNCB LABEL	2	691,20	0,00
AUT000000000032691	BAM - ACTLOGICIEL RELAIS SOFT	2	851,62	0,00
AUT000000000032692	ASTRE RH - PAS 2020	2	699,60	0,00
AUT000000000032693	LICENCES RESEAU TETRA - PASSERELLE PABX FOURNITURES	2	10 665,80	0,00
AUT000000000032694	ACCORD ENTREPRISE MICROSOFT DU 01/10/21	2	246 148,45	0,00
AUT000000000032695	MIGRATION AUTOCOM TECHNOPOLE	2	12 547,45	0,00
AUT000000000032696	LICENCES OFFICE 2019 STANDARD	2	35 214,62	0,00
AUT000000000032697	LOGICIEL PERISCOLAIRE AGORA	2	19 771,00	0,00
AUT000000000032698	LICENCE DEPLOIEMENT PRO	2	3 535,36	0,00
Total par Nature : 2051			643 233,85	0,00
AUT000000000032196	EX20 - ZOO	0	60 593,36	0,00
AUT000000000032396	EX20 - PLAINE SPORTIVE WALDESK	0	30 065,31	0,00
AUT000000000032402	EX20 - LA LOUMATELIN	0	98 466,61	0,00
AUT000000000032726	EX20 - PLAN DAU RENOVATIE	0	11 346,60	0,00
AUT000000000032727	EX20 - STADE LU	0	11 524,80	0,00
AUT000000000032728	EX20 - ZA ILLZACH MUDERHEIM AVENUE DE FRIBOURG	0	3 387,35	0,00
AUT000000000032729	EX20 - BASE NAUTIQUE RIEDISHEIM	0	1 634,95	0,00
AUT000000000032730	EX20 - ZAE DIETWILLER	0	498,92	0,00
AUT000000000032731	EX20 - ZA AMELIE WITTELSHEIM	0	2 174,58	0,00
Total par Nature : 2128			324 467,94	0,00
AUT000000000019427	TVX 14 BASE NAUTIQUE RIEDISHEIM	0	15 826,00	0,00
AUT000000000020707	TVX15 - PERI PULVERSHEIM	0	20 827,23	0,00
AUT000000000022916	TVX15 - CENTRE DE CANOE KAYAK	0	85 538,74	0,00
AUT000000000029416	TVX15 - CANOE KAYAK	0	128 230,57	0,00
AUT000000000031557	TVX15 - PERI ESCHENTZWILLER	0	24 651,22	0,00
AUT000000000024559	ETUDESIT - PROJET 175020 CONSTRUCTION HANGAR BATEAUX BASE NAUTIQUE CANOE	0	124,40	0,00
AUT000000000024672	TVX17 CENTRE CANOE KAYAK RECEPTION	0	1 697 296,72	0,00
AUT000000000024953	TVX17 - PERI ESCHENTZWILLER	0	15 756,87	0,00
AUT000000000024954	TVX17 - COUR DE LORRAINE	0	1 116,00	0,00

NUMERO DE BIEN PAR NATURE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0400000000025950	TVX17 - PERI ISERGAND	0	208 911,18	0,00
AUT0400000000025400	TVX17 - PERI MATISSE	0	247 492,61	0,00
AUT0400000000025787	1180901 MISSION PREST. INTELLECT. OPERATIONS TRAV PATRIMOINE 2006COLMSAUTAIRE	0	1 065,59	0,00
AUT0400000000025974	TVX17 - MA OTTMARSHEIM	0	19 950,35	0,00
AUT0400000000026042	TVX17 - CANOE KAYAK RIEDISSEIM	0	436 960,66	0,00
AUT0400000000026369	TVX17 - PISCINE RIXHEIM HABSHEIM ILLKIRCH	0	10 018,42	0,00
AUT0400000000026371	TVX17 - PISCINE AQUARHIN VOGTSBERG	0	135 350,07	0,00
AUT0400000000026420	TVX17 - MULTI ACCUEIL OTTMARSHEIM	0	17 848,08	0,00
AUT0400000000028705	PROJET 1155001 REHABILITATION POLE MEDICAL CENTRE SPORTIF REGIONAL D'ALSACE	0	351,28	0,00
AUT0400000000028949	TVX18 - CSR CENTRE SPORTIF REGIONAL ZONE MEDICAL	0	1 259,60	0,00
AUT0400000000028965	TVX18 - ZOO TAPIRS MALAIS	0	10 664,42	0,00
AUT0400000000028998	TVX18 - PERI WITTELSHEIM	0	1 650,00	0,00
AUT0400000000028999	TVX18 - PERI PERGAUD	0	250,60	0,00
AUT0400000000010117	TVX19 - PERI ZIEBER	0	15 081,23	0,00
AUT0400000000010117	TVX19 - MULTI ACCUEIL MARES HATANCINES	0	334 954,91	0,00
AUT0400000000010121	TVX19 - MA OTTMARSHEIM	0	348 526,15	0,00
AUT0400000000010132	TVX19 - CENTRE KANOE KAYAK RIEDISSEIM	0	225 078,88	0,00
AUT0400000000010134	TVX19 - CSR POLE MEDICAL	0	323 485,67	0,00
AUT0400000000010135	TVX19 - CAMPING PHASE 2	0	306 163,61	0,00
AUT0400000000010414	PROJET 1150016 CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE D'APPRENTISSAGE CENTER	0	255,31	0,00
AUT0400000000010415	PROJET 1150027 EXTENSION DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL OTTMARSHEIM	0	411,17	0,00
AUT0400000000010415	PROJET 1150043 CONSTRUCTION BATIMENT TAPIRS MALAIS ZOO	0	243,93	0,00
AUT0400000000010415	PROJET 1150019 RENOVATION DE CHAUFFERIES COMMUNAUTAIRES	0	963,21	0,00
AUT0400000000010422	PROJET 1150011 REALISATION DOSSIER ENCLOS POUR LES TAPIRS MALAIS ZOO	0	219,35	0,00
AUT0400000000010438	PROJET 1150043 EXTENSION CONDUITES DISTRIBUTION EAU POTABLE VIF	0	262,68	0,00
AUT0400000000010435	PROJET 1150051 INSTALLATION BATIMENTS MODULAIRES RESTAURATION PERI PLEIN CIEL	0	921,32	0,00
AUT0400000000010558	TVX19 - MA BALDERSHEIM	0	210,60	0,00
AUT0400000000010555	TVX19 - ICR MORSCHWILLER	0	16 310,45	0,00
AUT0400000000010552	TVX19 - ICR RIEDISHEIM	0	2 626,20	0,00
AUT0400000000010558	TVX19 - ICR FREINET	0	4 000,00	0,00
AUT0400000000010559	TVX19 - ICR ESCHENTZWILLER	0	924,05	0,00
AUT0400000000010562	TVX19 - ICR SCOLAIRE SAUSHEIM	0	12 836,36	0,00
AUT0400000000010587	TVX19 - AQUARHIN	0	7 555,36	0,00
AUT0400000000010600	TVX19 - AQUARHIN	0	44 851,51	0,00
AUT0400000000010602	PISCINE RIXHEIM HABSHEIM	0	19 638,32	0,00
AUT0400000000010609	TVX19 - ANCIENNE BASE CANOE KAYAK	0	5 496,29	0,00
AUT0400000000010609	TVX19 HANGAR CANOE KAYAK	0	37 244,00	0,00
AUT0400000000010609	TVX19 PALAIS DES SPORTS	0	5 352,00	0,00
AUT0400000000010771	EX20 - STADE EL	0	10 460,00	0,00
AUT0400000000010772	EX20 - ZOO	0	57 958,05	0,00
AUT0400000000010773	EX20 - GRAND REX	0	240 724,11	0,00
AUT0400000000010998	EX20 - CENTRE DE RESSOURCES	0	20 859,20	0,00
AUT0400000000011004	EX20 - PERI HT POIRIER	0	7 240,43	0,00
AUT0400000000011564	EX20 - PEPA ROSENAILLER	0	43 420,03	0,00
AUT0400000000011565	EX20 - ZOO	0	218 451,87	0,00
AUT0400000000011611	EX20 - CSR CENTRE SPORTIF REGIONAL	0	135 750,44	0,00
AUT0400000000012192	EX20 - PERI GLUCK	0	35 857,36	0,00
AUT0400000000012400	EX20 - PALAIS DES SPORTS PPS	0	26 831,98	0,00
AUT0400000000012400	EX20 - AUBERGE DE JEUNESSE	0	12 630,62	0,00
AUT0400000000012820	EX20 - VIF	0	67 833,88	0,00
AUT0400000000012921	EX20 - MAISON DU BASSIN POTASSIQUE	0	88 939,52	0,00
AUT0400000000012923	EX20 - DMC	0	20 901,67	0,00
AUT0400000000012923	EX20 - AIRE CHICR	0	67 973,92	0,00
AUT0400000000012949	EX20 - CAMPING CL	0	17 000,31	0,00
AUT0400000000012950	EX20 - RESTAURANT ZOO	0	5 499,15	0,00
AUT0400000000012951	EX20 - MA SOURIS VERTE	0	34 684,25	0,00
AUT0400000000012952	EX20 - CINE LUTTERBACH	0	81 550,37	0,00
AUT0400000000012953	EX20 - PISCINE DUBERG	0	31 597,37	0,00
AUT0400000000012954	EX20 - PISCINE JUNQUILLES	0	19 396,52	0,00
AUT0400000000012955	EX20 - MAISON TECTONIQUE	0	29 513,15	0,00
AUT0400000000012956	EX20 - PATINOIRE	0	30 416,25	0,00
AUT0400000000012957	EX20 - MULTI ACCUEIL COULEUR DE VIE	0	3 958,90	0,00
AUT0400000000012958	EX20 - PISCINE BOURTZWELLER	0	9 181,91	0,00
AUT0400000000012959	EX20 - PISCINE CURIE	0	17 175,75	0,00
AUT0400000000012960	EX20 - SITE DMC D.M.C.	0	10 966,34	0,00
AUT0400000000012962	EX20 - PISCINE LINGOLSHEIM	0	9 575,28	0,00
AUT0400000000012963	EX20 - RAM BOURTZWILLER	0	4 040,00	0,00
AUT0400000000012964	EX20 - MA PETIT LANDAU	0	1 780,80	0,00
AUT0400000000012965	EX20 - OFFICE DU TOURISME	0	15 962,56	0,00
AUT0400000000012966	EX20 - MA BALDERSHEIM	0	10 724,04	0,00
AUT0400000000012967	EX20 - PISCINE AQUARHIN	0	15 780,57	0,00
AUT0400000000012968	EX20 - MAISON DURING	0	16 565,90	0,00
AUT0400000000012969	EX20 - BASE CANOE KAYAK	0	965,40	0,00
AUT0400000000012970	EX20 - AIRE GENS DU VOYAGE KINGERSHEIM	0	244,80	0,00
AUT0400000000012971	EX20 - AIRE GENS VOYAGE WITTENHEIM	0	244,80	0,00
AUT0400000000012972	EX20 - AIRE GENS VOYAGE RIEDISHEIM	0	1 291,10	0,00
AUT0400000000012973	EX20 - MBP MAISON DU BASSIN POTASSIQUE	0	1 652,00	0,00
AUT0400000000012974	EX20 - GRAND REX	0	9 159,03	0,00

NUMERO DE BIEN PAR NATURE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0200200032779	EX20 - ACQ LOCAUX GRAND RUE - MAJ 2020127 - SSARESTA	C	590 535,50	0,00
AUT0200200032779	EX20 - AIRE GDV WITTENHEIM	C	1 555,39	0,00
AUT0200200032780	EX20 - PISCINE BASSIN INFLATION DOUBLE ILLZACH	C	5 934,51	0,00
AUT0200200032807	EX20 - PERI FURSTENHOLRÖLR	D	5 052,41	0,00
AUT0200200032804	EX20 - PERI DAUDET	D	453,45	0,00
AUT0200200032805	EX20 - PERI NURDHOF	D	8 856,15	0,00
AUT0200200032806	EX20 - PISCINE ROSHEIM HAGUENAU LE NAPOLEON	D	3 957,79	0,00
AUT0200200032807	EX20 - CENTRE EQUESTRE WALDECK	D	53 135,10	0,00
AUT0200200032808	EX20 - MA BALADE STRUTH	D	9 192,96	0,00
AUT0200200032809	EX20 - MA PETIT LANDAU	D	5 919,62	0,00
AUT0200200032811	EX20 - AUBERGE DE JEUNESSE	D	5 907,00	0,00
AUT0200200032812	EX20 - PERI LA HOLTS	D	5 954,00	0,00
AUT0200200032814	EX20 - MA WOLLWILLER	D	9 607,38	0,00
AUT0200200032815	EX20 - PERI LA WANNE	D	4 649,65	0,00
AUT0200200032815	EX20 - SOUFFLENHEIM BACH MAISON DU BASSIN POTASSIQUE	C	270,20	0,00
AUT0200200032820	EX20 - STADE NAUTIQUE	C	1 207,27	0,00
AUT0200200032821	EX20 - PERI METAIRIE	C	6 752,20	0,00
AUT0200200032823	EX20 - PERI ELSBERG	C	1 167,60	0,00
AUT0200200032824	EX20 - PERI HERTZ ILLZACH	C	3 754,80	0,00
AUT0200200032825	EX20 - LA RUE DES ORPAILLEURS	D	9 830,52	0,00
AUT0200200032826	EX20 - PERI HAUT POIRIER	D	3 176,52	0,00
AUT0200200032827	EX20 - MA TESTUTTES	D	12 212,71	0,00
AUT0200200032828	EX20 - MA CHAT BOTTE WITTENHEIM	D	174,02	0,00
AUT0200200032829	EX20 - 250 RTE DE SOULTZ	D	4 285,03	0,00
AUT0200200032831	EX20 - CENTRE TECHNIQUE COMMUNAUTAIRE DIEFFENHEIM	D	15 075,16	0,00
AUT0200200032832	EX20 - MA PECHEURS LOSC	D	5 255,55	0,00
AUT0200200032834	EX20 - MA HABSHEIM	D	4 089,16	0,00
AUT0200200032836	EX20 - MA NEUHPLARS	D	4 326,00	0,00
AUT0200200032837	EX20 - CRECHE NEUHPLARS	D	4 243,76	0,00
AUT0200200032838	EX20 - PERI PFASTATT	D	116,20	0,00
AUT0200200032839	EX20 - AIRE GENS DU VOYAGE GDV MULHOUSE	D	3 592,11	0,00
Total par Nature : 21311			2 469 450,58	0,00
AUT0200200032424	EX20 - AUBERGE ZOO	D	9 206,30	0,00
AUT0200200032167	EX20 - SITE DOC D.M.C.	D	44 836,40	0,00
AUT0200200032775	EX20 - ACQ SITE FONDERIE BAT SOL LOG KW 131 - 280ALSE20	D	1 776 278,90	0,00
Total par Nature : 2138			1 830 311,20	0,00
AUT0200200024599	TVX17 - ADETE DE FRANCE - TROTTOIRS PETIT LANDAU	D	184 793,92	0,00
AUT0200200024600	TVX17 - TRAVERSEE AGGLO SIERR RD 468	D	1 203,14	0,00
ACT0200200025754	TVX17 - COPEAS TRAVERSEE AGGLO MORSBOURG	D	30 929,17	0,00
ACT0200200026745	TVX18 - TROTTOIRS PETIT LANDAU	D	505,72	0,00
ACT0200200028497	TVX18 - AMENAGEMENT TRAVERSEE AGGLO NIEDER	D	548 235,05	0,00
ACT0200200029135	TVX19 - TRAVERSEE AGGLO NIEDER RD 468	D	26 040,64	0,00
ACT0200200030426	PROJET 19S0010 REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG RD52 CRALAGE	D	244,61	0,00
ACT0200200030436	PROJET 19S0016 AMENAGEMENTS CYCLABLES VOIRIE MPA	D	253,24	0,00
ACT0200200030586	TVX19 - CARREFOUR OTTMARSHEIM	D	1 297,20	0,00
AUT0200200031552	EX20 - RESEAU EAU VIE	D	928 346,33	0,00
AUT0200200031553	PANNEAUX ET NOTELETS	D	2 358,33	0,00
ACT0200200031556	MOBILIER URBAIN	C	62 346,24	0,00
AUT0200200032799	MYCOTIER	D	5 916,00	0,00
AUT0200200032720	EX20 - AIRE DE LA THUR	D	9 909,12	0,00
AUT0200200032723	EX20 - PISTE CYCLABLE DIETWILLER	D	859,72	0,00
AUT0200200032724	EX20 - PISTE CYCLABLE ENTRE RANSPACH ET DIETWILLER	D	4 582,68	0,00
AUT0200200032725	EX20 - ZAC MARIE LOUISE STAFFELFELDEN	D	1 558,57	0,00
Total par Nature : 2152			1 220 039,40	0,00
ACT0200200030770	EX20 - RESEAUX CABLES WEI	D	23 535,50	0,00
ACT0200200030629	EX20 - CABLAGE RESEAU TETRA	D	2 744,10	0,00
Total par Nature : 21533			26 089,72	0,00
AUT0200200031766	EXTINCTEURS 2020	10	3 993,10	0,00
AUT0200200032400	EXTINCTEURS	10	2 484,17	0,00
AUT0200200032722	EX20 - EXTINCTEURS	10	2 691,54	0,00
AUT0200200032323	EX20 - PS WALDHEIM PLAN EVACUATION ET INTERVENTION	10	900,75	0,00
Total par Nature : 21565			10 010,56	0,00
AUT0200200032622	TLAMIE ACO 27-MAPA INTRANET C0020074	5	9 582,13	0,00
AUT0200200032623	TLAMIE ACO 27-MAPA INTRANET C0020075	5	9 582,13	0,00
AUT0200200032624	TLAMIE ACO 25 MAPA INTRANET C0020077	5	9 412,29	0,00
AUT0200200032625	TLAMIE ACO 27-MAPA INTRANET C0020076	5	12 920,61	0,00
AUT0200200032626	TSALEUSE 2 M3 - EMMAT SAC/901 N° INV 2020 A 021 SALEUSE	8	24 556,07	0,00
AUT0200200032627	TSALEUSE 3.5 M3 - EMMAT EQUIP SAC/901 N°INV 2020 A 022 SA	8	27 271,36	0,00
AUT0200200032628	TSALEUSE 3.5 M3-EMMAT SAP/901 N° INV 2020 A 021 SALEUS	8	25 051,04	0,00
Total par Nature : 21578			114 656,23	0,00
AUT0200200032428	PROJET 19S0010 INSTALLATION APPAREIL ISOCINETISME AU CSR	8	268,29	0,00
AUT0200200032429	PROJET 19S0010 POUBELLES BACS A ROULETTES ET DE PIECES GESTION COLLECTE DECHETS	8	266,45	0,00
AUT0200200032431	PROJET 19S0058 SOUDEUSE ET MAINTENANCE DE BAT D'IMPRESSION	8	257,51	0,00
ACT0200200030706	ARTISANS / CHAPIOT TUBLAGE / PLATEAU	8	291,00	0,00
ACT0200200030702	GPS NOVACOM	4	3 710,66	0,00
ACT0200200031552	ASPIRATEURS TASKI	8	2 776,00	0,00
ACT0200200031554	CHARIOT DE TRANSPORT	1	134,40	0,00
ACT0200200031625	CLIMATISATION MOBILE	8	525,70	0,00
ACT0200200021705	HEBERGEMENT INV A20C051 VIDEOPROJECTEUR	8	963,56	0,00

N° D'INVENTAIRE DU BIEN PAR NOMENCLATURE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUTO00020200011706	HEBERGEMENT INV.A VIDEOPROJECTEUR	5	549,90	0,00
AUTO00020200011709	HEBERGEMENT INV.AUDIOS TABLEAU BLANC CSRA	5	341,94	0,00
AUTO00020200011771	SECHEUSE EP SOL	5	389,40	0,00
AUTO00020200011772	CHARIOT DE MENAGE	5	2 281,46	0,00
AUTO00020200011773	POLISSEUSE ATELIER RETRO	5	3 900,00	0,00
AUTO00020200011774	PLASTIFIEUSE ATELIER RETRO	5	2 [illegible]94,00	0,00
AUTO00020200011775	MASSICOT	5	26 [illegible]65,00	0,00
AUTO00020200011776	NIVELLEUSE	5	415,80	0,00
AUTO00020200011777	PERCEUSE – METTEUSE	5	2 233,50	0,00
AUTO00020200011778	EQ PACK CLIMATISATION CONFLUENCE	5	27 302,72	0,00
AUTO00020200011779	EV PRECISIONSITION GPS SUR BOM	5	4 264,00	0,00
AUTO00020200011780	PRELIPOSITION GPS 2 VEHICULES	5	5 [illegible]90,43	0,00
AUTO00020200011827	SOUFFLEURS / SQUEEZE CAGE D'ARBRES	5	8 400,00	0,00
AUTO00020200012427	OUTILLAGE BIBLIOBUS	5	0,00	0,00
AUTO00020200012428	ACHAT TALKIE WALKIE BIBLIOBUS	5	0,00	0,00
AUTO00020200012429	GROUPE ELECTROGENE BUS	5	0,00	0,00
AUTO00020200012430	CLAQUERE COMPRESSION TROLLEY	5	0,00	0,00
AUTO00020200012431	OUTILLAGE BIBLIOBUS	5	289,38	0,00
AUTO00020200012432	ACHAT TALKIE WALKIE BIBLIOBUS	5	279,00	0,00
AUTO00020200012435	GROUPE ELECTROGENE BUS	5	449,00	0,00
AUTO00020200012436	CLAQUERE COMPRESSION TROLLEY	5	299,95	0,00
AUTO00020200012437	CLOCIC - FOURNITURES WURTH	5	2 569,56	0,00
AUTO00020200012438	SALLES CSRA AFFICHEUR SOURD	5	3 199,20	0,00
AUTO00020200012439	SALLES AFFICHEURS DE TEMPS	5	400,00	0,00
AUTO00020200012438	HEBERGEMENT VIDEOPROJECTEUR	5	331,27	0,00
AUTO00020200012439	TECHNIQUE COMPRESSEUR	5	427,16	0,00
AUTO00020200012440	HEBERGEMENT CABLE DE CUISSON	5	299,99	0,00
AUTO00020200012441	TECHNIQUE PERCEUSE VISSEUSE	5	383,81	0,00
AUTO00020200012442	MEDICAL CHARIOT DE MENAGE	5	451,48	0,00
AUTO00020200012443	PRATICABLE DE COMPETITION	5	19 399,12	0,00
AUTO00020200012444	ASPIRATEUR	5	379,00	0,00
AUTO00020200012445	CHARIOT	5	265,69	0,00
AUTO00020200012446	INJECTEUR EXTRACTEUR	5	1 129,68	0,00
AUTO00020200012447	CAVE LINGE ET RADIATEUR SOUFFLANT	5	487,08	0,00
AUTO00020200012448	ASPIRATEUR ALTO 8	5	2 139,40	0,00
AUTO00020200012449	CHARIOT A DOSSIER	5	285,60	0,00
AUTO00020200012450	ANALYSEUR GAZ	5	7 685,50	0,00
AUTO00020200012451	PACK EMI EASYCYCLE	5	4 715,00	0,00
AUTO00020200012452	BOULONNEUSE A CROC – COFFRET	5	490,14	0,00
AUTO00020200012453	CRIC ROULEUR 10 T	5	1 204,40	0,00
AUTO00020200012454	CAISSE A OUTILS APPRENTI	5	505,00	0,00
AUTO00020200012455	SOUDEUSE + TERRARIUM	5	1 542,15	0,00
AUTO00020200012456	TERRARIUM SUPPORTS	5	388,45	0,00
Total par Nature : 2055			164 129,86	0,00
AUTO00020200012414	PROJET 1850009 FOURN DE VEHICULES LEGERS DE TYPE UTILITAIRES A DONNES	10	962,20	0,00
AUTO00020200012418	PROJET 1BC0001 ACQUISITION VEHICULES LEGERS TYPE BERLINE POUR GONNETTES	10	869,20	0,00
AUTO00020200012435	PROJET 1950005 FOURNITURE ET MONTAGE DE DEUX BENNES A UM	10	214,20	0,00
AUTO00020200011450	BALAYEUSE 4M3 - INV.2020 A 040 PL - FP122BK IMMAT FP 172-BK	10	121 200,00	0,00
AUTO00020200011451	2 BOM 8 M3	10	169 408,00	0,00
AUTO00020200011781	BERLINE ESSENCE IMMAT FP-918-HW INV 2020 A 026 VP	10	15 981,00	0,00
AUTO00020200011782	FOURGETTE ELECTRIQUE + SIGNAL MS25-INV.2020 A 004 VU IMMAT FP-139-AN	10	19 392,00	0,00
AUTO00020200011783	FOURGON ELECTRIQUE PL + CLOISON MS15 INV 2020 A 027 VU IMMAT FP 661-MC	10	19 392,00	0,00
AUTO00020200011784	FOURGONNETTE 2 PL ELECTRIQUE-INV 2020 A 009 VU IMMAT FP-659-MD	10	16 840,00	0,00
AUTO00020200011785	FOURGONNETTES 5 PLACES-IMMAT FP-548-XH INV 2020 A 029 VP	10	14 200,00	0,00
AUTO00020200011786	FOURGONNETTES 5 PLACES-IMMAT FP-547-XH INV 2020 A 028 VP	10	14 200,00	0,00
AUTO00020200011787	PORTE OUTILS + BENNE-IMMAT FS-725-DH INV 2020 E 001 TRACTEUR	10	169 [illegible]0,00	0,00
AUTO00020200012157	FOURGONNETTE 2 PL + GALERIE MS25 IMMAT FQ-265-VW	10	13 869,00	0,00
AUTO00020200012158	1 FOURGONNETTE 2 PL SIGNAL MS24 IMMAT FQ 445 VH	10	14 046,72	0,00
AUTO00020200012159	1 FOURGON GRAND VOLUME-IMMAT FS-685-SP	10	35 450,40	0,00
AUTO00020200012160	PLAGGIO PORTER-IMMAT FT-648-EN INV 2020 A 014 VU	10	18 990,20	0,00
AUTO00020200012161	PLAGGIO PORTER-IMMAT FT-651-EN INV 2020 A 013 VU	10	18 990,20	0,00
AUTO00020200013162	PLAGGIO PORTER IMMAT FT-005-WL INV 2020 A 020 VU	10	18 990,20	0,00
AUTO00020200012163	RENAULT KANGOO / 6 IMMAT FT-232-KQ INV.2020 A 019 VU	10	19 990,20	0,00
AUTO00020200012164	EQUIPEMENT LAVAGE CONTAINER	10	91 000,20	0,00
AUTO00020200012165	PLAGGIO PORTER IMMAT FV-163-LD N°INV 2020 A 037 VU	10	17 690,20	0,00
AUTO00020200012166	1 FOURGONNETTE PICK UP-IMMAT FV-603-FW INV 2020 A 036 VU	10	19 608,50	0,00
Total par Nature : 2182			921 218,63	0,00
AUTO00020200011693	TARQUERET METAL NOIR	5	161,30	0,00
AUTO00020200011748	MATERIEL PHOTO	5	385,44	0,00
AUTO00020200011492	TRACTEUR TRACEUR CG	5	8 260,00	0,00
AUTO00020200011493	PC PORTABLES	5	2 465,11	0,00
AUTO00020200011494	4 ECRANS 24 POUCES	5	2 970,00	0,00
AUTO00020200011495	DOKAN LED 24	5	272,00	0,00
AUTO00020200011496	SERVEURS	5	22 968,67	0,00
AUTO00020200011497	PC PORTABLES	5	5 394,00	0,00
AUTO00020200011498	LAMPADAIRE LED CASSIOPE	5	51,98	0,00
AUTO00020200011499	MODEMS ROUTEURS ADSL2	5	289,00	0,00
AUTO00020200011500	LAMPADAIRE LED CASSIOPE	5	51,98	0,00

NUMERO DE BIEN PAR ANNUALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT00000020031501	IMPRIMANTE - DSI - FINANCES	5	561,00	0,00
AUT00000020031502	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - FINANCES	5	2 387,00	0,00
AUT00000020031503	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031504	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031505	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031506	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031507	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031508	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031509	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031510	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031511	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031512	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031513	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031514	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031515	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031516	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031517	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031518	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031519	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031520	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031521	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031522	IMPRIMANTE - DSI	5	320,40	0,00
AUT00000020031523	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - DSI	5	3 015,20	0,00
AUT00000020031524	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - FINANCES	5	3 015,20	0,00
AUT00000020031525	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - MOYENS GENERAUX	5	3 015,20	0,00
AUT00000020031526	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - 4EME GRAND REX	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031527	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - 2EME GRAND REX	5	3 015,20	0,00
AUT00000020031528	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - VOIRIE	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031529	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - VOIRIE	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031530	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - DSI	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031531	IMPRIMANTE MULTIFONCTION FONTERIE	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031532	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - SECRETARIAT	5	3 013,20	0,00
AUT00000020031533	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - PUPA DOCENTIM	5	1 344,60	0,00
AUT00000020031534	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - PUPA	5	1 344,60	0,00
AUT00000020031535	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - PUPA	5	1 344,60	0,00
AUT00000020031536	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - ATELIER MAINT ETAT	5	3 380,00	0,00
AUT00000020031537	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - MAISON BASSIN POTASSIQUE	5	1 773,20	0,00
AUT00000020031538	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - TLR SAT	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031539	IMPRIMANTE MULTIFONCTION - SLMC SAT	5	2 460,20	0,00
AUT00000020031540	SAMSUNG A40 + 45 DS + ACCESSUIRES	5	2 281,92	0,00
AUT00000020031541	TABLEAUX, PANNEAUX D'AFFICHAGE	5	364,13	0,00
AUT00000020031542	VIRTUALISATION POSTES DE TRAVAIL - ACHAT DE LICENCES	5	14 400,00	0,00
AUT00000020031543	IMPRIMANTE - 2EME SAT	5	3 013,20	0,00
AUT00000020031544	BORNES WIFI	5	2 372,00	0,00
AUT00000020031545	IMPRIMANTE - DSI	5	2 380,20	0,00
AUT00000020031546	64 SAMSUNG GALAXY TAB 17	5	15 269,92	0,00
AUT00000020031547	2 ROP 4 PAC INTRANET C2020055	5	5 816,65	0,00
AUT00000020031548	4 ECRANS DELL NOIR DELL ET ACCES	5	1 204,56	0,00
AUT00000020031549	FOURNITURE TPV CAISSES ACQUISITION TIQUE ZOO - QTE 5	5	6 820,00	0,00
AUT00000020031636	MACHINE A CAFE INCLUSIVE	5	963,40	0,00
AUT00000020031637	MATERIEL VIDEO	5	2 260,00	0,00
AUT00000020031638	CLE USB	1	68,81	0,00
AUT00000020031639	TABLEAUX MURAUX	5	469,44	0,00
AUT00000020031640	DIVERS BATIMENTS CAPTEUR TEMPERATURE-SE	5	463,53	0,00
AUT00000020031691	ETUIS SAMSUNG GALAXY	5	1 393,60	0,00
AUT00000020031792	10 PC FIXES	5	1 284,00	0,00
AUT00000020031793	10 SAMSUNG A40 + ACCESSOIRES	5	1 402,80	0,00
AUT00000020031794	PC PORTABLE - DSI	5	1 431,20	0,00
AUT00000020031795	STATIONS D'ACCUEILS	5	1 616,00	0,00
AUT00000020031796	IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS-MOSSE POTASSE	5	1 101,20	0,00
AUT00000020031797	IMPRIMANTES - BUREAUTAPS	5	1 101,20	0,00
AUT00000020031798	PC FIXES	5	7 458,00	0,00
AUT00000020031800	ULTRA PORTABLES	5	8 932,00	0,00
AUT00000020031801	STATIONS D'ACCUEILS - SACOCHES	5	2 280,00	0,00
AUT00000020031802	ECRAN PC	5	2 568,00	0,00
AUT00000020031803	SWITCHS	5	314,80	0,00
AUT00000020031805	PC PORTABLE	5	6 912,00	0,00
AUT00000020031806	DISQUE SSD POUR BAIE QNAP	5	200,40	0,00
AUT00000020031807	EXTENSION BAIE DE SAUVEGARDE - DISQUES DURS	5	1 078,80	0,00
AUT00000020031808	SACOCHES - AUTRES BOOK+CLAVIERS/SOURIS	5	540,00	0,00
AUT00000020031809	SACOCHES - AUTRES BOOK+CLAVIERS/SOURIS	5	468,00	0,00
AUT00000020031810	DISQUE SSD SUPPLEMENTAIRE POUR BAIE QSAP	5	141,60	0,00
AUT00000020031811	EXTENSION BAIE DE SAUVEGARDE - CARTE EXTENSION	5	228,24	0,00
AUT00000020031812	EXTENSION BAIE DE SAUVEGARDE - ADAPTATEUR RESEAU	5	138,00	0,00
AUT00000020031813	BATTERIE PC PORTABLE	5	86,40	0,00
AUT00000020031814	PC PORTABLE - DSI	5	2 316,52	0,00
AUT00000020031815	BORNES WIFI	5	390,49	0,00
AUT00000020031816	ETUIS POUR SAMSUNG GALAXY	5	180,00	0,00

NUMERO DE BIEN PAR NATURE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0000000000032027	SAMSUNG GALAXY A41 / XCOVER	5	187,50	0,00
AUT0000000000033013	PC	5	4 494,00	0,00
AUT0000000000027819	CONVERTISSEURS OPTIQUES	5	950,40	0,00
AUT0000000000032447	DENTO - GENERATION ROBOT	5	1 420,00	0,00
AUT0000000000032468	BENTO - VIDEOPROJECTEUR	5	999,98	0,00
AUT0000000000032469	TOUS RAZ - WEBCAMS	5	389,66	0,00
AUT0000000000019430	1 IMPRIMANTE JONQUILLES	5	1 016,40	0,00
AUT0000000000032471	1 IMPRIMANTE BOURTZWILLER	5	1 058,40	0,00
AUT0000000000019432	CADRE - SIGNALETIQUE	5	220,50	0,00
AUT0000000000032473	SCANNERS DE DOCUMENTS	5	672,00	0,00
AUT0000000000032474	ROUTEURS	5	119,28	0,00
AUT0000000000032475	BOITIERS WYSE+CLAVIERS	5	5 192,00	0,00
AUT0000000000032476	ECRANS+BARRES DE SON	5	2 600,00	0,00
AUT0000000000032477	PC PORTABLE - SERVICE 0	5	835,20	0,00
AUT0000000000032478	CAMERA	5	450,00	0,00
AUT0000000000032479	BANDES DE SAUVEGARDE	5	758,58	0,00
AUT0000000000032480	PC PORTABLE DELL PRECISION 55	5	3 550,12	0,00
AUT0000000000032481	2 PC FIXES CAO	5	9 615,92	0,00
AUT0000000000032482	IMPRIMANTE - SERVICE 347	5	4 207,62	0,00
AUT0000000000032483	MATERIELS DIVERS	5	429,28	0,00
AUT0000000000032484	10 PC FIXES + ECRANS	5	5 960,00	0,00
AUT0000000000032485	10 PC FIXES + ECRANS	5	1 349,95	0,00
AUT0000000000032486	10 *SAMSUNG GALAXY A4*	5	1 750,00	0,00
AUT0000000000032487	IMPRIMANTE THERMIQUE POUR ETIQUETTES	5	1 920,00	0,00
AUT0000000000032488	SWITCH	5	4 359,00	0,00
AUT0000000000032489	MATERIEL RESEAU ET SERVEURS	5	4 439,28	0,00
AUT0000000000032490	2 WEBCAMS	5	310,00	0,00
AUT0000000000032491	1 PC PORTABLE LATITUDE 5310 + CLAVIER/SOURIS	5	2 118,00	0,00
AUT0000000000032492	CARTE SECURITE ANTIVOL	5	54,00	0,00
AUT0000000000032495	SAU 4 PCS + STATIONS D'ACCUEIL	5	938,00	0,00
AUT0000000000032494	3 PC PORTABLES + ACCESSOIRES	5	1 469,85	0,00
AUT0000000000032495	MATERIELS RESEAUX	5	169,50	0,00
AUT0000000000032496	ONDULEURS	5	3 883,20	0,00
AUT0000000000032497	MICRO-ORDINATEUR	5	11,46	0,00
AUT0000000000032498	CARTE DE SECURITE	5	45,60	0,00
AUT0000000000032499	9 RADIATEURS COMPACTUS	5	16 592,60	0,00
AUT0000000000032500	MISE EN PLACE D'UN PARE FEU	5	10 359,85	0,00
AUT0000000000032501	DESAFFECTATION – MISE EN SERVICE SERVEUR	5	6 726,00	0,00
AUT0000000000032502	ADAPTATEURS RESEAU + SWITCHS	5	3 277,45	0,00
AUT0000000000032503	STATION D'ACCUEIL + CARTE ADAPTATEUR	5	1 861,03	0,00
AUT0000000000032504	PC PORTABLE DELL G*	5	2 215,80	0,00
AUT0000000000032505	PC CAO - PRECISION 3440 - CASTEL 3501	5	1 795,00	0,00
AUT0000000000032506	PC CAO - PRECISION 3440	5	3 507,20	0,00
AUT0000000000032507	ETUIS IPHONE SE	5	72,00	0,00
AUT0000000000032508	2 GALAXY A42	5	4 750,40	0,00
AUT0000000000032509	ETUIS POUR GALAXY A42	5	342,00	0,00
AUT0000000000032510	SAMSUNG GALAXY A41 - XCOVER	5	219,00	0,00
AUT0000000000032511	SAMSUNG GALAXY A41 - XCOVER	5	511,12	0,00
AUT0000000000032512	SAMSUNG GALAXY A41 - XCOVER	5	2 629,00	0,00
AUT0000000000032513	SAMSUNG GALAXY A41 - XCOVER	5	97,00	0,00
AUT0000000000032514	STATIONS D'ACCUEIL PRECISION 3440 ECRANS	5	1 295,08	0,00
AUT0000000000032515	STATIONS D'ACCUEIL PRECISION 3440 ECRANS	5	2 822,12	0,00
AUT0000000000032516	PC PORTABLES DELL PRECISION 3560	5	4 423,68	0,00
AUT0000000000032517	SWITCHES	5	3 308,00	0,00
AUT0000000000032518	IMPRIMANTE ZEBRA ZD621	5	3 202,00	0,00
AUT0000000000032519	5 TPV CAISSES ACCUEIL BOUTIQUE ZOO	5	423,00	0,00
Total par Nature : 2183			346 769,79	0,00
AUT0000000000031102	ESSAI	8	194,42	0,00
AUT0000000000031103	CAISSON STAFF CITE	8	415,91	0,00
AUT0000000000031104	DIVERS PERI - TABLES	8	971,93	0,00
AUT0000000000031105	DIVERS PERI - TABLES	8	1 484,01	0,00
AUT0000000000031106	ARMOIRE	8	197,92	0,00
AUT0000000000031107	ARMOIRES A RIDEAUX	8	275,05	0,00
AUT0000000000031108	FAUTEUIL DELIMBACK	8	469,25	0,00
AUT0000000000031109	FAUTEUIL DELIMBACK	8	908,45	0,00
AUT0000000000031110	POSTE DE TRAVAIL - RETOUR	8	930,35	0,00
AUT0000000000031111	BUREAU	8	512,22	0,00
AUT0000000000031112	CHAISES	8	1 291,53	0,00
AUT0000000000031113	PERI PARTATO - MOBILIER	8	3 432,98	0,00
AUT0000000000031114	MEUBLE A 4 CASES	8	248,10	0,00
AUT0000000000031115	MOBILIER	8	3 900,28	0,00
AUT0000000000031116	MOBILIER	8	838,64	0,00
AUT0000000000031117	MOBILIER-	8	852,26	0,00
AUT0000000000031118	MEUBLE RANGEMENT	8	179,20	0,00
AUT0000000000031119	MEUBLE-	8	972,20	0,00
AUT0000000000031120	ARMOIRE	8	446,34	0,00
AUT0000000000031121	MOBILIER	8	470,54	0,00
AUT0000000000031122	MOBILIER	8	809,80	0,00

NUMERO DE BIEN PAR NOMALISE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0002000C0031125	MEUBLE A BAC	8	315,00	0,00
AUT0002000C0031134	MODULOR	8	157,00	0,00
AUT0002000C0031133	MODULOR	8	50,00	0,00
AUT0002000C0031136	MODULOR	8	1 537,80	0,00
AUT0002000C0031137	CANAPES	8	194,07	0,00
AUT0002000C0031138	MEUBLE RANGEMENT	8	139,20	0,00
AUT0002000C0031139	BIBLIOTHEQUE	8	139,20	0,00
AUT0002000C0031140	CANAPES	8	227,56	0,00
AUT0002000C0031141	MEUBLE AVEC CASIERS	8	547,76	0,00
AUT0002000C0031142	MEUBLE	8	344,00	0,00
AUT0002000C0031143	EQUIPEMENT	8	308,00	0,00
AUT0002000C0031144	MEUBLE	8	139,20	0,00
AUT0002000C0031145	MOBILIER	8	278,20	0,00
AUT0002000C0031146	CANAPE	8	227,56	0,00
AUT0002000C0031147	CANAPES	8	455,93	0,00
AUT0002000C0031148	MOBILIER SALLE DE FORMATION	8	3 250,00	0,00
AUT0002000C0031149	CHAISE VISITEUR WAP	8	931,99	0,00
AUT0002000C0031150	SIEGE ASSIS DEBOUT	8	968,80	0,00
AUT0002000C0031151	SIEGE ASSIS DEBOUT	8	968,80	0,00
AUT0002000C0031152	FAUTEUIL DRUMBACK	8	5 084,00	0,00
AUT0002000C0031153	FAUTEUIL DRUMBACK	8	616,80	0,00
AUT0002000C0031154	FAUTEUIL DRUMBACK	8	358,40	0,00
AUT0002000C0031155	EQUIPEMENT	8	158,20	0,00
AUT0002000D0031156	CDE SUPPORT PIEDS CD	8	183,60	0,00
AUT0002000D0031157	AMENAGEMENT TRGO CAISSE AVENTAIRE 220	8	1 258,92	0,00
AUT0002000D0031158	PERCHASTATT - CHAISES	8	705,28	0,00
AUT0002000D0031159	MAROTTMARSHEIM - MOBILIER	8	1 439,56	0,00
AUT0002000D0031160	EQUIPEMENT - ARMOIRE - ETAGERE	8	573,18	0,00
AUT0002000D0031161	EQUIPEMENT - SOFA 3 PLACES	8	760,14	0,00
AUT0002000D0031162	ARMOIRE A RIDEAUX	8	16 298,46	0,00
AUT0002000D0031163	BUREAU PLAN DROIT 180CM	8	3 813,65	0,00
AUT0002000D0031164	RAYONNAGE ARCHIVES	8	1 564,06	0,00
AUT0002000D0031165	FAUTEUILS DRUMBACK	8	5 475,40	0,00
AUT0002000D0031166	ARMOIRE A RIDEAUX	8	603,51	0,00
AUT0002000D0031167	RIDEAUX	8	419,25	0,00
AUT0002000D0031168	PLAN DE TRAVAIL ET CAISSON	8	953,85	0,00
AUT0002000D0031169	SIEGE ERGONOMIQUE GH	8	1 529,50	0,00
AUT0002000D0031170	TABLE LIGNE 1600X800	8	287,10	0,00
AUT0002000D0031171	CAISSON ST	8	1 430,10	0,00
AUT0002000D0031172	CAISSON MOBILE 3 TIROIRS	8	275,40	0,00
AUT0002000D0031173	RAYONNAGE	8	2 035,82	0,00
AUT0002000D0031174	PERCHASTERSHEIM CENTRE - MOBILIER	8	324,60	0,00
AUT0002000D0031175	ARMOIRE	8	255,90	0,00
AUT0002000D0031494	MOBILIER DE BUREAU	8	2 579,20	0,00
AUT0002000D0031820	REHOSE PIEDS ET PORTE DOCUMENT SM	8	213,20	0,00
AUT0002000D0031821	CAISSON MOBILE LIGNE	8	2 567,60	0,00
AUT0002000D0031822	2 TABLES A LANGER+HOUSSE PROTECTION	8	1 191,21	0,00
AUT0002000D0031831	TABLE RONDE 100 CM	8	349,10	0,00
AUT0002000D0031824	SIEGE A ROULETTES	8	1 068,00	0,00
AUT0002000D0031835	MAROTTMARSHEIM - CLASSE	8	257,52	0,00
AUT0002000D0031836	FAUTEUILS LIGNE	8	511,58	0,00
AUT0002000D0031837	ARMOIRE A RIDEAUX	8	618,71	0,00
AUT0002000D0031838	ARMOIRE VESTIAIRE	8	612,38	0,00
AUT0002000D0031839	CASIQUE MONOBLOC SM	8	268,80	0,00
AUT0002000D0031840	SIEGE ERGONOMIQUE SM/MT	8	918,56	0,00
AUT0002000D0031841	PERCHLEUER - ARMOIRES	8	1 904,96	0,00
AUT0002000D0031842	BUREAU TACTIQUE - SIEGE ERGONOMIQUE SM	8	2 695,54	0,00
AUT0002000D0031843	SIEGE ERGONOMIQUE CT	8	1 857,52	0,00
AUT0002000D0031844	PORTE DOCUMENT MU	8	264,82	0,00
AUT0002000D0032520	PERLMETAIRIE - KITCHEN MOBILIER	8	9 474,63	0,00
AUT0002000D0032521	PERL LA WANNE - MAROTTAN - VESTIAIRE	8	281,96	0,00
AUT0002000D0032522	PERL ESCHENTZWILLER - VESTIAIRE	8	966,79	0,00
AUT0002000D0032523	PERL DROUOT - VESTIAIRE	8	360,29	0,00
AUT0002000D0032524	PERL SELESTAT - BIBLIOTHEQUE	8	133,59	0,00
AUT0002000D0032525	MAIRIE DE DIEBOLSHEIM - TABLE	8	178,21	0,00
AUT0002000D0032526	MAIRIE DE DIEBOLSHEIM - FAUTEUIL ALLAITEMENT	8	139,61	0,00
AUT0002000D0032527	MAIRIE ENTZHEIM - TABLES	8	1 265,40	0,00
AUT0002000D0032528	MEDICAL LITAGENT	8	34,90	0,00
AUT0002000D0032529	MEDICAL TORSTENFAUCES	8	4 701,78	0,00
AUT0002000D0032530	TABLE	8	716,93	0,00
AUT0002000D0032531	VOILE POUR BUREAU	8	716,93	0,00
AUT0002000D0032532	CAISSON HAUTEUR	8	417,77	0,00
AUT0002000D0032533	CAISSONS SUR ROULETTES	8	1 151,00	0,00
AUT0002000D0032534	TABLE PLATEAU VERRE SABLE	8	3 575,83	0,00
AUT0002000D0032535	ARMOIRE A RIDEAUX	8	565,89	0,00
AUT0002000D0032536	SIEGE ASSIS - GENOUX	8	869,04	0,00
AUT0002000D0032537	BUREAUX, CAISSONS	8	1 381,17	0,00
AUT0002000D0032538	TABLE 200X100	8	1 052,54	0,00

NUMERO DE BIEN PAR MODALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	QUOTE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0010000032539	ARMOIRE COMPTOIR	8	668,01	0,00
AUT0010000032540	ARMOIRES	8	1 445,10	0,00
AUT0010000032541	PIED DE VASQUE	8	162,00	0,00
AUT0010000032542	TABLE 160X80	8	434,62	0,00
AUT0010000032543	ARMOIRE A RIDEAUX	8	301,28	0,00
AUT0010000032544	ARMOIRE HAUTE - ARMOIRE COMPTOIR	8	2 045,34	0,00
AUT0010000032545	ARMOIRE A RIDEAUX	8	301,28	0,00
AUT0010000032546	FAUTEUILS DE SIEGE	8	5 330,48	0,00
AUT0010000032547	CHAISE SMASH	8	1 505,00	0,00
AUT0010000032548	CHAISE SMASH	8	557,36	0,00
AUT0010000032549	FAUTEUILS DROMBACK	8	4 625,00	0,00
AUT0010000032550	BACHES + PLAQUES DE FIXATION	8	2 421,55	0,00
AUT0010000032551	BACHES + PLAQUES DE FIXATION	8	55,62	0,00
AUT0010000032552	ARTISANS / MOBILIER DE CUISINE	8	1 342,00	0,00
AUT0010000032553	ARTISANS / MEUBLES DE CUISINE	8	373,90	0,00
AUT0010000032554	ARTISANS / TABLE DE CUISINE	8	319,96	0,00
Total par Nature : 2184			346 642,24	0,00
AUT0010000030423	PROJET 950039 ACQUISITION DE FOURNITURES PEDAGOGIQUES S/TES PERISCOLAIRES	8	402,66	0,00
AUT0010000031295	MACHINE CAFE NESPRESSO	8	255,60	0,00
AUT0010000031318	FOUR 3 RUE DES CIGOGNES RADIS RSHEIM	8	399,99	0,00
AUT0010000031319	JONQUILLES LIGNE EAU INV N°200301	8	1 719,96	0,00
AUT0010000031320	UNGERSHEIM LIGNE EAU INV 200302	8	1 130,88	0,00
AUT0010000031321	CURIE BANC INV A200305	8	1 527,60	0,00
AUT0010000031322	ITTNERG BUTS WATER INV A200304	8	3 305,42	0,00
AUT0010000031323	ITTNERG SOMO INV N°A200305	8	399,99	0,00
AUT0010000031324	LAVEUSE-BALAYEUSE INVENTAIRE N°A200306	8	10 502,00	0,00
AUT0010000031325	COMPRESSEUR INV A200307	8	119,00	0,00
AUT0010000031326	WALDECK BUTS FOOT INV A200308	8	1 552,40	0,00
AUT0010000031327	PALAIS DES SPORTS PLAQUES P/MAT INV A200309	8	362,50	0,00
AUT0010000031374	MARCHE-PIED INV N°A200310	8	334,40	0,00
AUT0010000031375	PROJECTEURS INV.A200312	8	2 663,10	0,00
AUT0010000031382	PERI KING STRUCTI ENCEINTE	8	79,99	0,00
AUT0010000031383	PERI PFASTATT PEI LACKIER -EQUIPEMENT	8	253,91	0,00
AUT0010000031384	PERI LA FONTAINE - PORTE MANTEAU	8	155,84	0,00
AUT0010000031385	PERI WITTELSUNE BOIS - ARMOIRE FROID	8	1 911,84	0,00
AUT0010000031386	EQUIPEMENT - PERI HUGO	8	124,69	0,00
AUT0010000031387	PERI KING CENTRE - DIVERS	8	139,99	0,00
AUT0010000031388	DECOUPE LASER	8	1 918,00	0,00
AUT0010000031389	TPE REGIE JDC	8	991,00	0,00
AUT0010000031390	DIVERS PERI - CHARIOT ENTASSEUR	8	269,00	0,00
AUT0010000031391	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	470,97	0,00
AUT0010000031392	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	708,00	0,00
AUT0010000031393	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	249,45	0,00
AUT0010000031394	DIVERS PERI - POSTE CD	8	49,00	0,00
AUT0010000031395	DIVERS PERI - ENCEINTE	8	99,90	0,00
AUT0010000031396	DIVERS PERI - CHAISE PLIT	8	169,00	0,00
AUT0010000031397	DIVERS PERI - CASQUES	8	350,00	0,00
AUT0010000031398	PERI KING CENTRE - DIVERS	8	539,00	0,00
AUT0010000031399	STAPELLIN INV A200311 FOURNITURES	8	1 926,01	0,00
AUT0010000031400	SIGNALETIQUE A200313 VITRINE	8	910,80	0,00
AUT0010000031401	HEBERGEMENT CENTRALE REPASSAGE A200314	8	350,00	0,00
AUT0010000031402	DIVERS PERI - MIROIR	8	139,00	0,00
AUT0010000031403	DIVERS PERI - APPAREIL PHOTO	8	159,00	0,00
AUT0010000031404	DIVERS PERI - CHARIOT	8	12,00	0,00
AUT0010000031405	DIVERS PERI - PLASTIFIEUSE	8	88,31	0,00
AUT0010000031406	DIVERS PERI - DENUDOIR	8	22,30	0,00
AUT0010000031407	DIVERS PERI - TAPIS	8	303,40	0,00
AUT0010000031408	DIVERS PERI - KIT PLANNING	8	69,00	0,00
AUT0010000031409	DIVERS PERI - HAUT PARLEUR	8	215,00	0,00
AUT0010000031410	DIVERS PERI - APPAREIL TRIOTO	8	154,00	0,00
AUT0010000031411	DIVERS PERI - PLASTIFIEUSE	8	224,00	0,00
AUT0010000031412	DIVERS PERI - DESTRUCTEUR	8	92,00	0,00
AUT0010000031413	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	429,00	0,00
AUT0010000031414	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	175,68	0,00
AUT0010000031415	DIVERS PERI - COFFRE	8	305,00	0,00
AUT0010000031416	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	94,82	0,00
AUT0010000031417	DIVERS PERI - TAPIS	8	195,98	0,00
AUT0010000031418	DIVERS PERI - COUSSINS	8	95,04	0,00
AUT0010000031419	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	861,28	0,00
AUT0010000031420	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	135,00	0,00
AUT0010000031421	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	419,00	0,00
AUT0010000031422	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	158,36	0,00
AUT0010000031423	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	171,93	0,00
AUT0010000031424	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	129,99	0,00
AUT0010000031425	MIROIR	8	139,00	0,00
AUT0010000031426	MALLE	8	79,00	0,00
AUT0010000031427	EQUIPEMENT	8	252,15	0,00
AUT0010000031428	CHAISE HUSL	8	187,38	0,00

NUMERO DE BIEN PAR MODALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT000020020031277	SCANNER	5	439,00	0,00
AUT000020020031278	TAPIS	5	132,02	0,00
AUT000020020031279	COUTEAU	5	205,20	0,00
AUT000020020031280	AUROMATIC	5	69,70	0,00
AUT000020020031281	EQUIPEMENT	5	127,69	0,00
AUT000020020031282	CHAISE FESS	5	93,85	0,00
AUT000020020031283	EQUIPEMENT	5	402,75	0,00
AUT000020020031284	STADE II A200514 SOUFFLEUR A LOS INVENTAIRE A200514	5	666,15	0,00
AUT000020020031285	MEDICAL SAGNA INV	5	14 935,00	0,00
AUT000020020031286	POMPE VICTORIA INVENTAIRE N°A200077	5	414,53	0,00
AUT000020020031287	MA OTTMARSHEIM - TAPIS	5	139,92	0,00
AUT000020020031288	MA SATTSHEIM - LIT ET MATELAS	5	497,11	0,00
AUT000020020031289	MA OTTMARSHEIM - TAPIS	5	59,52	0,00
AUT000020020031290	MA OTTMARSHEIM CHARIOT	5	227,17	0,00
AUT000020020031291	MA OTTMARSHEIM 2 VOIES TEL EXTERIEUR AVON	5	288,50	0,00
AUT000020020031292	MEDICAL APPAREIL ISO CINETISME CSRA	5	81 729,12	0,00
AUT000020020031293	AQUARIUM MICRO ONDES INV N°A2C...	5	99,99	0,00
AUT000020020031294	MEDICAL INV MACMINI	5	1 318,85	0,00
AUT000020020031295	MEDICAL BUREAU CENTRE MEDICAL INV A200201	5	836,46	0,00
AUT000020020031296	MEDICAL TPE	5	943,25	0,00
AUT000020020031297	EQUIPEMENT - PERI SELTZER	5	47,62	0,00
AUT000020020031298	EQUIPEMENT - PERI BRUEBACH	5	265,85	0,00
AUT000020020031299	EQUIPEMENT - PERI ETZACH RUGO	5	59,40	0,00
AUT000020020031300	EQUIPEMENT - PERI KOECHLIN	5	97,60	0,00
AUT000020020031301	EQUIPEMENT - PERI FRANKLIN	5	132,80	0,00
AUT000020020031302	EQUIPEMENT - PERI BERSWILLER	5	252,70	0,00
AUT000020020031303	EQUIPEMENT - PERI DORNACH	5	288,50	0,00
AUT000020020031304	EQUIPEMENT - PERI RATISBE	5	294,32	0,00
AUT000020020031305	EQUIPEMENT - PERI ETZACH LAMA	5	291,20	0,00
AUT000020020031306	EQUIPEMENT - PERI FELDKIRCH	5	113,59	0,00
AUT000020020031307	EQUIPEMENT - PERI TRABLES	5	176,00	0,00
AUT000020020031308	JEUX - PERI DE ZIMMERSHEIM	5	209,40	0,00
AUT000020020031309	JEUX - PERI DE LOISY	5	121,20	0,00
AUT000020020031310	JEUX - PERI ESCHENTZWEL	5	269,60	0,00
AUT000020020031311	EQUIPEMENT - PERI DE LOISY - DAC A EAU	5	146,92	0,00
AUT000020020031312	EQUIPEMENT - PERI MONTAIGNE	5	220,00	0,00
AUT000020020031313	EQUIPEMENT	5	215,00	0,00
AUT000020020031314	CAFETIERE NESPRESSO	5	103,94	0,00
AUT000020020031315	PERI GLOCK - ASPIRATEUR	5	1 050,00	0,00
AUT000020020031316	PERI PASTATT - TABLE INOX	5	1 006,00	0,00
AUT000020020031317	SIEGE ISOUCHE POUR RESTAU INVENTAIRE N°A200034	5	468,64	0,00
AUT000020020031318	MA HABSHEIM TELEPHONES	5	333,51	0,00
AUT000020020031319	MA OTTMARSHEIM CHARIOT	5	515,53	0,00
AUT000020020031320	MA SATTSHEIM - EQUIPEMENTS MATHOU	5	1 623,02	0,00
AUT000020020031321	MA OTTMARSHEIM - EQUIPEMENTS MATHOU	5	705,76	0,00
AUT000020020031322	MA HABSHEIM - EQUIPEMENTS	5	661,51	0,00
AUT000020020031323	MA OTTMARSHEIM - EQUIPEMENTS PARA	5	3 120,45	0,00
AUT000020020031324	EQUIPEMENT - PERI MATISSE	5	42,45	0,00
AUT000020020031325	MEDICAL CABINE SAGNA - DAINFROID	5	35 922,80	0,00
AUT000020020031326	JOINTVILLES MICRO ONDES CAFETIERE INV A200025	5	138,98	0,00
AUT000020020031327	POSTES IP	5	2 951,30	0,00
AUT000020020031328	PERI FREY - ROBOT MIXEUR	5	60,15	0,00
AUT000020020031329	PERI GLOCK - MICRO-ONDES + FRIGO	5	1 058,80	0,00
AUT000020020031330	PERI PERSEFONTAINE - EQUIPEMENT	5	753,34	0,00
AUT000020020031331	DOLLER CAFETIERE PHILIPS INV A200028	5	45,00	0,00
AUT000020020031332	EQUIPEMENT - PERI ETZACH FRIGO	5	315,45	0,00
AUT000020020031333	EQUIPEMENT - MATELAS	5	169,71	0,00
AUT000020020031334	PLASTIFIEUSE	5	49,82	0,00
AUT000020020031335	FAITOUT/FRITEUSE NETTOY INV N°A200084	5	304,82	0,00
AUT000020020031336	MEDICAL FOURNITURES INV A200362	5	564,56	0,00
AUT000020020031337	MEDICAL SCANNER ET CAFETIERE INV.	5	30,00	0,00
AUT000020020031338	MEDICAL MICRO ONDE ETC INV	5	224,90	0,00
AUT000020020031339	MEDICAL SCANNER INV A200227	5	150,50	0,00
AUT000020020031340	MEDICAL CLAVIER MINIMAC	5	59,20	0,00
AUT000020020031341	REPOSE PIEDS TABLE DE MASSAGE INV A200227	5	16 124,00	0,00
AUT000020020031342	MEDICAL BUREAU CENTRE MEDICAL	5	964,00	0,00
AUT000020020031343	MEDICAL IMPRIMANTE CENTRE MEDICAL	5	1 851,48	0,00
AUT000020020031344	MEDICAL PORTIQUE DETECTEUR GESTION MESSAGE	5	1 049,52	0,00
AUT000020020031345	BACS	5	205 485,08	0,00
AUT000020020031346	SONO	5	2 673,90	0,00
AUT000020020031347	EQUIPEMENT - PERI RENINGUE	5	107,20	0,00
AUT000020020031348	EQUIPEMENT - PERI KOECHLIN	5	90,00	0,00
AUT000020020031349	PERI LEITLINGER - JEUX	5	144,80	0,00
AUT000020020031350	PERI BRUEBACH - JEUX	5	62,40	0,00
AUT000020020031351	GLUCK TAPIS INOX	5	528,20	0,00
AUT000020020031352	CHARIOTS	5	5 522,32	0,00
AUT000020020031353	ETAGERE MICRO ONDE	5	1 029,50	0,00
AUT000020020031354	CHARIOTS INOX	5	3 417,00	0,00

NUMERO DE BIEN PAR SIGNALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0200020020021355	2 MICRO ONDES	5	257,98	0,00
AUT0200020020021356	MICRO ONDES	5	160,00	0,00
AUT0200020020021357	MEDICAL EQUIPEMENT	5	1 302,00	0,00
AUT0200020020021358	POSSELLE 5 20 METRES	5	681,00	0,00
AUT0200020020021359	MA OTTMARSHEIM - EQUIPEMENTS STAGE	8	343,33	0,00
AUT0200020020021360	PERE SONG STRUETH - EQUIPEMENT	8	253,50	0,00
AUT0200020020021361	CHARIOT INV.N°A20...22/ 99	8	221,05	0,00
AUT0200020020021362	3 ASPIRATEURS INV N°20 - 541 11	8	541,10	0,00
AUT0200020020021363	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	128,90	0,00
AUT0200020020021364	PERI - THERMOMETRE	8	4 782,60	0,00
AUT0200020020021365	PERI - THERMOMETRE	8	566,40	0,00
AUT0200020020021366	MEDICAL FOURNITURES	8	15 970,00	0,00
AUT0200020020021367	ILE NAPOLEON PULVERISATEUR INV A20....	8	152,90	0,00
AUT0200020020021368	REFRIGERATEUR 2 PORTES AC	8	499,00	0,00
AUT0200020020021492	MEDICAL CRYOTHERAPIE	8	32 425,00	0,00
AUT0200020020021493	PERI GLUCK - VENTILATEUR	8	1 991,20	0,00
AUT0200020020021503	DIVERS PERI - EQUIPEMENT	8	1 004,45	0,00
AUT0200020020021503	PERI COIFFERACH CHEVEUGILS - EQUIPEMENT	8	336,95	0,00
AUT0200020020021535	ECRAN TACTILE	8	1 603,65	0,00
AUT0200020020021536	TELEPHONE GIGASET2280A	8	615,80	0,00
AUT0200020020021537	CLAVIER ASUS BE	8	1 964,18	0,00
AUT0200020020021538	PLATEAU ROULANT	1	59,69	0,00
AUT0200020020021539	MEDICAL FOURNITURES	8	1 495,52	0,00
AUT0200020020021540	PERI ROEUBIEEIM - ARMOIRE	8	998,30	0,00
AUT0200020020021541	PERI ROEUBIEEIM - TABLE INOX	8	1 003,10	0,00
AUT0200020020021542	MA OTTMARSHEIM - EQUIPEMENTS	8	211,20	0,00
AUT0200020020021543	MA OTTMARSHEIM - EQUIPEMENTS	8	1 152,00	0,00
AUT0200020020021544	MA WITTENHEIM - FOURNITURES DIVERSES	8	59,99	0,00
AUT0200020020021545	MA WITTENHEIM - COVERS EQUIPEMENTS	8	121,50	0,00
AUT0200020020021546	MA BALDERSHEIM - EQUIPEMENT	8	520,69	0,00
AUT0200020020021547	MA WITTENHEIM - CAVE VAISSELLE	8	449,59	0,00
AUT0200020020021548	MA RITTER - SECHE LINGE	5	1 672,20	0,00
AUT0200020020021549	MA HARSHEIM - BAUTEUIL DE FILTRAGE	4	592,20	0,00
AUT0200020020021550	MA WITTENHEIM - FOUR ET MICRO ONDE	4	223,20	0,00
AUT0200020020021551	MA HARSHEIM - 3 OLLES STERILISATEUR	5	211,45	0,00
AUT0200020020021552	MA BALDERSHEIM - VOLUMINORES	8	159,28	0,00
AUT0200020020021553	MA WITTENHEIM - EQUIPEMENT CUISINE	8	202,50	0,00
AUT0200020020021631	MA WITTENHEIM - PASTEURISATEUR	8	70,21	0,00
AUT0200020020021632	RAM HOERTZWILLER - EQUIPEMENT	8	187,28	0,00
AUT0200020020021635	MA HARSHEIM - TUYAU ARROSAGE	8	68,70	0,00
AUT0200020020021637	EQUIPEMENTS RAM MULHOUSE	8	1 222,90	0,00
AUT0200020020021638	CNHN POMPE RELEVAGE PUYOT INV N°A200040	8	356,40	0,00
AUT0200020020021639	RIEDINGUE 1 DESSOUSAILLEUR THERMIQUE 41730/0010	8	543,60	0,00
AUT0200020020021640	RIEDINGUE 1 SOUDEUR ATOS 4262200015	8	528,00	0,00
AUT0200020020021641	CIRIE 1 TRANSPALETTE JACKS SERIE 150575836 6	8	350,00	0,00
AUT0200020020021642	UNGERSHEIM BROSSES REF 11400 ET 171205	8	1 282,95	0,00
AUT0200020020021643	CURIE FILETS DE SEPARATION RASSOIS 140X120+20X12 2C	8	2 085,97	0,00
AUT0200020020021644	UNGERSHEIM PLATEAU POUR DISQUES	8	135,95	0,00
AUT0200020020021645	ILE NAPOLEON POMPE KSB TYPE GN125-250	8	5 362,00	0,00
AUT0200020020021646	SCADE NETTOYEUR PASTEURISEUR	8	3 015,20	0,00
AUT0200020020021647	SCADE 1 BROCHETTE ROTOR - 2 ROUES PRO	8	187,20	0,00
AUT0200020020021648	TOUTES PISCINES THERMOMETRES	8	943,28	0,00
AUT0200020020021649	PATINOIRE CAGES HOCKEY - FILETS	8	3 750,00	0,00
AUT0200020020021650	TOUTES PISCINES 20 MIDLAND GTI	8	3 089,63	0,00
AUT0200020020021651	AQUARHIN 2 SIEGES MINI	8	654,90	0,00
AUT0200020020021672	1 CHARIOT + 1 CENTRALE NETTOYAGE	8	779,12	0,00
AUT0200020020021673	1 CHARIOT + 1 CENTRALE NETTOYAGE	8	779,12	0,00
AUT0200020020021674	WALDECK 64 AURSO VOIRS + 20 SUPPORTS ANGEL	8	4 714,10	0,00
AUT0200020020021675	REFRIGERATEUR CONGEL - ROTISSOIRE+CAHET.	8	560,86	0,00
AUT0200020020021676	ILE NAPOLEON 1 CAPTEUR SECURITE - ECRANS	8	143,70	0,00
AUT0200020020021677	1 CHARIOT SERVEUR INVENTAIRE N°A200082	8	1 701,10	0,00
AUT0200020020021678	PROJET JLD N SONO N° REF 4720535	8	299,99	0,00
AUT0200020020021679	PATINOIRE CHAUFFE-EAU STEATITE MURAL VERTICAL	8	358,62	0,00
AUT0200020020021680	ENCEINTE SONO D JBL PARTY BOX REF 4720539	8	299,99	0,00
AUT0200020020021681	PDS MATERIEL SPORT DISQUES + ANNEAUX	8	3 449,35	0,00
AUT0200020020021682	PROJET JLD PAT POLAROID + SONY – NINTENDO	8	389,99	0,00
AUT0200020020021683	PROJET JLD PAT DESTOCKOR BRONZISATEUR 50 2825 01	8	628,65	0,00
AUT0200020020021684	PROJET JLD PAT SOUPS MENCAFE + SONY - CASQ URLADS	8	767,94	0,00
AUT0200020020021685	GLUCK - 3 FRIGO + 1 MICRO ONDE	8	3 675,25	0,00
AUT0200020020021686	DIVERS PERI - CAHIER FORMATION	8	29,99	0,00
AUT0200020020021687	GLUCK - 2 DESSERTS INOX - 02	8	3 284,80	0,00
AUT0200020020021688	THERMOMETRES	8	4 103,16	0,00
AUT0200020020021689	PERI STAFF VILLAGE - BROCHETTE	8	74,98	0,00
AUT0200020020021690	PERI KINGERSHEIM STUDIETH - MISE POUR	8	149,99	0,00
AUT0200020020021691	PERI WITTEST BARRE - POIDS ET PLAQUE	8	128,99	0,00
AUT0200020020021692	PERI WITT PASTEUR - CARRE ROTATIF	8	147,20	0,00
AUT0200020020021693	TOUS LES PERIS - ACHAT VALISES	8	1 491,72	0,00
AUT0200020020021694	BENTO - FUNICULAIRE	8	119,00	0,00

NUMERO DE BIEN PAR MOIS A LA D'ACQUISITION	DESIGNATION DE BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT0200600032454	EL ZACH 4 SAISONS EQUIPEMENT	5	168,66	0,00
AUT0200600032456	DOUE RAM - PLASTIFIEUSE	5	297,00	0,00
AUT0200600032457	MA WITTISHEIM - EQUIPEMENTS	5	15,00	0,00
AUT0200600032464	MA BALDERSHEIM - JEUX	5	729,18	0,00
AUT0200600032469	MA BALDERSHEIM - FRIGO TOT	5	129,60	0,00
AUT0200600032470	MA BALDERSHEIM - CHARIOTS	5	570,14	0,00
AUT0200600032477	MA HABSHEIM - EQUIPEMENTS	5	716,40	0,00
AUT0200600032472	MA HABSHEIM - EQUIPEMENTS	5	88,40	0,00
AUT0200600032471	MA HABSHEIM - EQUIPEMENT	5	508,60	0,00
AUT0200600032474	FILDOR - FOURNITURES	5	2 426,37	0,00
AUT0200600032475	MA SAUSHEIM - EQUIPEMENTS	5	470,40	0,00
AUT0200600032476	RAM MORSCHWILLER - OSTERTIMENT MUSIQUE	5	114,20	0,00
AUT0200600032577	MA RAGSHEIM - EQUIPMENTS	5	245,28	0,00
AUT0200600032578	MA RAGSHEIM - EQUIPMENTS	5	278,28	0,00
AUT0200600032579	MA SAUSHEIM - EQUIPMENTS	5	517,32	0,00
AUT0200600032580	RAM DALDEASTHEIM - EQUIPMENT	5	174,00	0,00
AUT0200600032581	RAM WITTELNHEIM - TABLEAU	5	142,19	0,00
AUT0200600032582	MA TELEPHONES - MOA	5	307,92	0,00
AUT0200600032585	MA WITTENHEIM - CREHE PARTY	5	21,99	0,00
AUT0200600032584	MA HAUSSIGUEM - EQUIPEMENT	5	481,96	0,00
AUT0200600032585	MA BALDERSHEIM - JEUX	5	665,67	0,00
AUT0200600032586	REINTEGR TRONCONNEUSE THERMIQUE REF 1030000244	5	261,99	0,00
AUT0200600032587	CALDERSHEIM COMPRESSEUR ABAC BLACK WUME	5	545,05	0,00
AUT0200600032588	PROJET LION POUR SAMSUNG M5223LW-B AK	5	105,00	0,00
AUT0200600032589	ADITATHIN MASQUE SOUDURE INV N°A200200	5	115,55	0,00
AUT0200600032590	PATINOIRE BLOC DE SEPARATION EN MOUSSE	5	8 235,05	0,00
AUT0200600032591	STADE CAFETIERE PHILIPS - PRODUPROLINE	5	519,98	0,00
AUT0200600032592	STADE MATERIEL ROBOTT POOLMARINER PROLINE	5	19 950,00	0,00
AUT0200600032595	REINTEGR POMPE RELEVAGE PLYGT DXVM 20-7	5	1 050,88	0,00
AUT0200600032591	TLE NAPOLEON CENTRALE ALTICLU GLACIO	5	5 545,32	0,00
AUT0200600032595	TTES PISCINES POMPES RELEVAGE FLYGT	5	562,40	0,00
AUT0200600032596	ITAGERSHEIM POMPES DOSEUSES ECO PLUS	5	1 050,64	0,00
AUT0200600032597	3 DEFIBRILLATEURS INVENTAIRE N°A200096	5	6 662,52	0,00
AUT0200600032598	247 DIVERS ROBOTT TONTE INVENTAIRE N°A200096	5	2 357,05	0,00
AUT0200600032597	AUTOLAVEUSE DISCOMATIC	5	4 014,05	0,00
AUT0200600032600	WALDECK KARCHER IDVAC CLASSIC	5	1 411,68	0,00
AUT0200600032601	STADE POMPE CHANTIER TRITURVY	5	2 150,00	0,00
AUT0200600032602	ILLBERG ASPIRATEUR RT 12-62	5	721,02	0,00
AUT0200600032603	LIGNES DE NAGE INV N°A200106	5	5 486,40	0,00
AUT0200600032604	LE NAPOLEON MEUBLE SOUS MASQUE REPORTIO	5	577,90	0,00
AUT0200600032605	STADE ILL MACHINE GLACONS 30 KG	5	1 176,00	0,00
AUT0200600032606	POS POTEAUX VOLLEY VO 172	5	1 270,80	0,00
AUT0200600032607	KARTING LOGICIEL SYSTEME REKART SUR CLACE	5	5 090,80	0,00
AUT0200600032608	6 CENDRIERS BETON REINFORCE	5	1 257,20	0,00
AUT0200600032609	MEDICAL TABLES MASSEUSES ELECTRIQUES	5	5 593,80	0,00
AUT0200600032610	TELEPHONE FIXE	5	151,28	0,00
AUT0200600032611	POSTES TELEPHONIQUES 8210S	5	538,94	0,00
AUT0200600033612	CINE DIVERS TRAVAUX	5	1 950,56	0,00
AUT0200600033613	MARCHE PILO	5	482,40	0,00
AUT0200600033614	2 TV THOMPSON	5	510,94	0,00
AUT0200600033615	MEUBLE SB - DISQUE-INV CAMT T 2015	5	627,15	0,00
AUT0200600033616	3 ESCABEAUX	5	3 030,00	0,00
AUT0200600033617	DESTRUCTEUR DE PAPIER	5	478,00	0,00
AUT0200600033618	RADIATEURS	5	249,95	0,00
AUT0200600033619	ESTRADE 6 MARCHES	5	899,00	0,00
AUT0200600033620	DISTRIBUTEUR	5	1 271,82	0,00
AUT0200600033621	MATERIEL - EQUIPEMENT	5	783,60	0,00
Total par Nature : 2158			756 820,67	0,00
AUT0200600010746	EX10 - MA GRANDE COURT	0	118 809,96	0,00
AUT0200600010769	EX10 - MA UTTENHEIM	0	303 017,86	0,00
AUT0200600020774	TVX20 - LEARNING CENTER MEDIATHEQUE UNIVERSITAIRE	0	1 678 345,91	0,00
AUT0200600020775	EX20 - CSR CENTRE SPORTIF RECREATION MEDICAL	0	112 088,01	0,00
AUT0200600031120	TVX20 - PERI ESCHENTZWILLER	0	154 751,09	0,00
AUT0200600031121	TVX20 - PERI ZUDER	0	22 971,75	0,00
AUT0200600031612	TVX20 - ZOO VAGAS MALAIS	0	35 231,31	0,00
AUT0200600031785	TVX20 - PISCINE LUDIBAD	0	40 556,57	0,00
AUT0200600031786	TVX20 - PERI POLYVALENTE	0	2 076,16	0,00
AUT0200600031787	TVX20 - PERI PLEMONT	0	6 861,96	0,00
AUT0200600031788	TVX20 - PETITE ENFANCE CLANTINE R EDISHEIM	0	1 562,46	0,00
AUT0200600031789	TVX20 - CANOE KAYAK SILDISHEIM	0	33 225,51	0,00
AUT0200600031890	TVX20 - DOJO	0	3 434,80	0,00
AUT0200600031891	TVX20 - CT INITIATION ZOO	0	8 252,51	0,00
AUT0200600031892	TVX20 - CAMPING ILL PLAGE 3	0	25 889,20	0,00
AUT0200600032404	TVX20 - HANGAR CANOE KAYAK DIEDERSHEIM	0	5 013,60	0,00
AUT0200600032732	TVX20 PISCINE ROSETTIM	0	61 761,24	0,00
AUT0200600032733	TVX20 - PISCINE OSTERTHEIM	0	14 105,86	0,00
AUT0200600032734	TVX20 - PISCINE KONQUELLES	0	16 572,46	0,00
AUT0200600032735	TVX20 - STADE ILL	0	39 554,82	0,00

NUMERO DE BIEN PAR MODALITE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUTOCOC0000053736	TVX20 CSX CENTRE SPORTIF REGIONAL	0	47 521,01	0,00
AUTOCOC0000053737	TVX20 - PATINOIRE	0	93 667,92	0,00
AUTOCOC0000053738	TVX20 - PLAINE SPORTIVE PS WALDHOCK	0	24 150,52	0,00
AUTOCOC0000053739	TVX20 - PISCINE BOURTZWILLER	0	32 430,00	0,00
AUTOCOC0000053740	TVX20- PISCINE AQUARUN	0	39 536,10	0,00
AUTOCOC0000053741	TVX20 - PERI PULLVERSHEIM	0	21 240,00	0,00
AUTOCOC0000053742	TVX20 - PALAIS DES SPORTS POS	0	4 056,76	0,00
AUTOCOC0000053743	TVX20 - MA EGLANTINE	0	0,00	0,00
AUTOCOC0000053744	TVX20 - MA EGLANTINE	0	142,04	0,00
AUTOCOC0000053745	TVX20 - PISCINE CURIE	0	1 013,09	0,00
AUTOCOC0000053746	TVX20 - STADE NAUTIQUE ILLKIRCH	0	17 816,24	0,00
Total par Nature : 2313			5 028 295,80	0,00
AUTOCOC0000031505	TVX20 - PISTES CYCLABLES	0	759 295,95	0,00
AUTOCOC0000031507	TVX20 - CCPFRS PISTES CYCLABLES	0	258 334,21	0,00
AUTOCOC0000031517	TVX20 - AMENAGEMENT ITINERAIRE TPAYS	0	25 514,08	0,00
AUTOCOC0000053403	TVX20 - AGGLO SUD ILLKIRCH 498	0	4 135,52	0,00
AUTOCOC0000053475	TVX20 - RESEAU FERROVIAIRE MIPA	0	46 140,21	0,00
AUTOCOC0000053743	TVX20 - CCPFRS CARREFOUR OTTMARSHEIM	0	8 135,00	0,00
AUTOCOC0000053746	TVX20 - RUE DES ALPES A OTTMARSHEIM	0	1 903,42	0,00
Total par Nature : 2315			1 105 459,39	0,00
AUTOCOC0000032413	FXCC - PARTICIPATION CAPITAL SYNDICAT MIXTE PORTS SUD ALSACE	0	450 000,00	0,00
AUTOCOC0000032418	FXCC - AUGMENTATION CAPITAL PARC EXPO	0	1 544 880,72	0,00
AUTOCOC0000032419	FXCC - AUGMENTATION CAPITAL CITIVIA	0	159 688,23	0,00
Total par Nature : 261			2 157 568,95	0,00
AUTCOC0000032414	PRET 1 % LOGIS RENTANCE GRAND EST	0	555 168,00	0,00
AUTCOC0000032415	AVANCE CITIVIA SPL / RCOCE	0	0,00	0,00
Total par Nature : 274			555 168,00	0,00
Total par modalité d'acquisition : ACQUISITION A TITRE ONEREUX			26 034 621,34	0,00
AUTCOC0000034271	PFRS - CANTINE CHALAMPE	0	348 361,32	0,00
AUTCOC0000034273	PFRS - CANTINE OTTMARSHEIM	0	9 396,02	0,00
Total par Nature : 21314			347 757,34	0,00
AUTCOC0000034275	PFRS - TRAVERSEE RUE PRINCIPALE HOMBOURG	0	602 930,65	0,00
AUTCOC0000034276	PFRS - AMENAGEMENT TROTTOIRS PETIT LANDAU	0	725 827,47	0,00
Total par Nature : 2152			1 328 758,12	0,00
Total par modalité d'acquisition : OPFRS			1 684 155,49	0,00
Total par Budget : BUDGET PRINCIPAL			27 718 677,51	0,00

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - SORYIES

A10.2

NUMERO IDENTIFIANT DU BIEN OU OPERATION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE DE L'AMORTISSEMENT	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION	+- VALUE
ALITO0000000000	BIENS - ETUDE DE VULGARISATION NON AMORTISSABLE	0	15 548,00	15 548,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 2031			15 548,00	15 548,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 MOIS D'ATTRIBUTION DU DIVERS VARIETES	5	727,00	727,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 MOIS D'ATTRIBUTION DU DIVERS VARIETES	5	958,00	958,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 - ACQUISITION DU FORFAIT DE TELEPHONIE MOBILES ET ACCESSOIRES	5	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 - FORFAIT DE TELEPHONIE MOBILES ET ACCESSOIRES DE MARCHE	5	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 - DIVERS MARCHES	5	1 002,01	1 002,01	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	INSERTION 12 MOIS D'ATTRIBUTION DU DIVERS MARCHES PUBLICS	5	439,61	439,61	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	DIVERS MOIS D'ATTRIBUTIONS DE DIVERS MARCHES PUBLICS	5	4 200,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 2041			29 514,00	29 514,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CAPITAL RECUES	5	240,00	240,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CAPITAL CHANGEES	5	6 360,54	6 360,54	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 204111			6 600,54	6 600,54	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBVENTION CONVENTION - MARCHE 2006 - 2 644 000	1	2 640 916,27	2 640 916,27	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 204121			2 640 916,27	2 640 916,27	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - ADPA	2	2 640,00	2 640,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CAISSE	2	200 306,00	200 306,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 204181			202 946,00	202 946,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - SALLE LOUVAT ARMAT PHASE 12	2	20 952,00	20 952,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 204183			20 952,00	20 952,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - EQUIPEMENTS PAR FOURNISSEURS	5	2 072,00	2 072,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CAISSE	5	4 146,00	4 146,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CSE REGIONAL	5	4 412,00	4 412,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - EQUIPEMENTS	5	220,00	220,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - ATELIER JEUNES	5	25 087,00	25 087,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - CRECHE CRECHE	5	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - FETE D'ENFANCE ET JEUNESSE	5	1 411,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - FETE D'ENFANCE ET DU CHOCOLAT	5	1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - PECHE DU BAS DE L'EAU	5	981,00	981,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - ACHAT MOBILIER ENFANCE	5	2 100,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - MAISON ENFANCE	5	3 600,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - EQUIPEMENTS CAISSE D'EPARGNE	5	843,00	843,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - ACHAT	5	6 600,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	SUBV. - ECOLE VOISINS	5	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 2051			66 435,00	66 414,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	ACHAT DE LOGICIEL - TELEGRAMME MAIRIE 2009	5	8 337,51	8 337,51	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature : 2051			8 337,51	8 337,51	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LOGICIEL OFFICE STD 2010 SOL	2	510,00	510,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES ENVIRONNEMENT OPEN MESSENGER MONT	2	610,00	610,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	REMISE DE LA SOLUTION DE SAUVEGARDE DES ACTIVITES	2	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	CHARTE GRAPHIQUE SITE INTERNET MAIRIE	2	29 972,42	29 972,42	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	CHARTE GRAPHIQUE SITE INTERNET MAIRIE	2	48 466,95	48 466,95	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LOGICIEL GESTION TAXE DE SEJOUR	2	6 317,00	6 317,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE WINDEV 15	2	908,76	908,76	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LOGICIEL FONCTION MAINTENANCE	2	561,40	561,40	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE INDESIGN CS VII	2	857,10	857,10	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES ADOBE ACROBAT XI PRO (VERSION 10)	2	585,11	585,11	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE PHOTOSHOP CS VII	2	141,13	141,13	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LOGICIEL PERSPECTIVE - PLAN VARIATIONS	2	17 340,00	17 340,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE ACROBAT PRO 9 (VERSION)	2	1 890,14	1 890,14	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE ACROBAT PRO 9 (VERSION)	2	1 135,81	1 135,81	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MISE EN PLACE WINDOWS SERVEUR SQL 2 PHASE 1	2	3 174,05	3 174,05	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MISE EN PLACE SERVEUR PHASE 2	2	3 174,05	3 174,05	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES WINDOWS SERVEUR 2008 STANDARD	2	2 210,00	2 210,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES WINDOWS SERVEUR 2008 STANDARD	2	5 752,68	5 752,68	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE VISUELLE STUDIO	2	487,34	487,34	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MAINTENANCE ANTIVIRUS DATA CENTER	2	2 152,16	2 152,16	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES PHOTOSHOP CS 5	2	1 170,00	1 170,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE WINDOWS SERVEUR 2008 R2	2	1 018,00	1 018,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MIGRATION SYSTEME INFORMATIQUE	1	5 531,50	5 531,50	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE ILLUSTRATOR CS PRO VERSION	2	496,34	496,34	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE WEB	2	1 594,66	1 594,66	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MIGRATION PROCESSEURS DOMAINE MAIRIE	2	11 520,00	11 520,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE MONITEUR INTERNET EXPLORER VERSION	2	4 836,60	4 836,60	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	CHARTE GRAPHIQUE SITE INTERNET MAIRIE SOLDE 20%	2	42 870,00	42 870,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES SERVEUR WINDOWS SERVEUR STANDARD	2	14 081,10	14 512,20	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES PHOTOSHOP CS5 AUTODESK AUTOCAD ACROBAT 2007	2	1 199,10	3 315,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	CERTIFICAT AUDACIO	2	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	MIGRATION WINDOWS BASCULE EN PRODUCTION	2	1 760,00	1 760,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE WINDOWS	2	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ANTIVIRUS ANTISPAM	2	175,00	175,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ADOBE CS5 SOLUTION	2	27 487,00	27 487,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCE ACCESS PRO VERSION	2	1 000,00	61,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES ADOBE ENTREPRISE PHOTOSHOP ILLUSTRATOR	2	13 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	PHOTOSHOP CS5 ENTREPRISE LICENCE FPM	2	13 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES SQL - SALLE POLYVALENTE	2	43 000,00	43 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LICENCES ACCESS PRO VERSION ET PHOTOSHOP CREATIVE	2	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	CS LICENCES SQL SERVER ADOBE CS AS WINDOWS	2	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	LOGICIELS DE PAYE - SALLE POLYVALENTE	2	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	RENOUVELLEMENT DE BANQUE - HONORAIRES JURIDIQUES	2	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	RENOUVELLEMENT SOFT	2	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
AUTO0000000000	DEPOT DE MARQUE JOURNEE CITOYENNE	1	220,00	220,00	0,00	0,00	0,00

N° D'INVENTAIRE PAR NATURALITÉ DE SORTIE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE DE L'AMORT.	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORTS	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION	+/- VALUES
AUTO00000001502	LOGICIELS POUR GESTION ANIMAUX	1	1 [illegible]	1 [illegible]	0,00	0,00	0,00
AUTO00000001503	TRANSPORT TRANSFERT DES MANIFESTATIONS	3	[illegible]	90 000,00	0,00	1,00	1,00
Sous-total par Compte 2183			515 517,35	515 517,35	0,00	0,00	0,00
Total par modalité de sortie : Sans objet			3 643 107,55	3 643 107,55	0,00	0,00	0,00
AUTO00000000001	MATERIEL DE BUREAU	5	15 015,00	0,00	15 015,00	15 015,00	0,00
Sous-Total par Nature 2183			15 015,00	0,00	15 015,00	15 015,00	0,00
Total par modalité de sortie : CESSIONS A TIERS EXTERIEURS			15 015,00	0,00	15 015,00	15 015,00	0,00
Total par Budget : BUDGET PRINCIPAL			3 658 122,55	3 643 107,55	15 015,00	15 015,00	0,00

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP+DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	846 336,00
Produit des cessions		**Réalisations**
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	15 025.00
Compte 675	Valeur comptable des immobilisations cédées	15 025 00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	62 196,85	
012	Charges de personnel, frais assimilés	97 159,09	
722	Travaux en régie		159 355,94
	TOTAL GENERAL	159 355,94	159 355,94

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles TOTAL	159 355,94
21318		143 741,98
2152		6 981,01
2128		8 632,95
	TOTAL GÉNÉRAL	159 355,94

(1) Les travaux sont réalisés par les services techniques de la collectivité et non susceptibles d'être facturés à des tiers. Ils doivent correspondre au coût de revient (somme des dépenses augmentée des charges directes de production (matériels, outillages, ...) et des frais de structure ...) de l'ensemble des travaux exécutés par la collectivité pour elle-même.

(2) Seuls les chapitres budgétaires prévus à la nomenclature du plan de comptes applicable pour la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (1)	159 355,94
Recettes réelles de fonctionnement	276 199 297,49
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,06%

B) Engagements

hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE DU L'ETABLISSEMENT | B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE DU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Etat des emprunts garantis	Année	Profil	Organisme prêteur	Objet de l'emprunt garanti	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2020	Quotité garantie	Nature (SEM, SPL, ...)	Taux d'intérêt			Echéance	Périodicité	Commentaire	Encours garanti au 31/12/2020	
									Type	Index	Taux actuariel				Intérêts	Capital
Total des emprunts garantis par la commune (hors opérations avec transfert de compétence)					1 [illegible]	1 [illegible]									0,00 €	0,00 €
[illegible]	2010	F	[illegible]	[illegible]	130 000,00 €	104 000,00 €	50	A	F	[illegible]	1,10 %	F	[illegible]	A1		
[illegible]	2010	F	[illegible]	[illegible]	130 000,00 €	104 000,00 €	50	A	F	[illegible]	1,10 %	F	[illegible]	A1		
[illegible]	2015	F	[illegible]	[illegible]	500 000,00 €	450 000,00 €	50	A	V	Livret A + 0,60	0,60 %	V	Livret A + 0,60	A1		
[illegible]	2015	F	[illegible]	[illegible]	500 000,00 €	450 000,00 €	50	A	V	Livret A + 0,60	0,60 %	V	Livret A + 0,60	A1		
Total des emprunts garantis par la commune (opérations avec transfert de compétence)					2 [illegible]	2 [illegible]									0,00 € [illegible]	1 [illegible]
[illegible]	2001	C	[illegible]	[illegible]	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	50	F	F	Taux fixe 4,50 %	4,50 %	F	Taux fixe 4,50 %	A1		[illegible]
[illegible]	2004	C	[illegible]	[illegible]	2 000 000,00 €	1 600 000,00 €	50	F	V	Euribor 3M + 0,50	0,50 %	V	Euribor 3M + 0,50	A1		[illegible]
[illegible]	2005	C	[illegible]	[illegible]	2 000 000,00 €	[illegible]	50	F	V	Livret A + 1	2,00 %	V	Livret A + 1	A1		[illegible]
[illegible]	2005	C	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	[illegible]	50		V	Livret A + 0,75	2,75 %	V	Livret A + 0,75	A1		[illegible]
[illegible]	2007	A	[illegible]	[illegible]	2 400 000,00 €	1 920 000,00 €	50	A	V	Taux fixe 3,80 % ou Livret A + 0,75 ou Taux fixe 3,80 % ou Livret A + 0,75	3,80 %	V	Taux fixe 3,80 % ou Livret A + 0,75 ou Taux fixe 3,80 % ou Livret A + 0,75	A1		[illegible]
[illegible]	2010	C	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	I	I	Taux fixe 3,10 %	3,10 %	F	Taux fixe 3,10 %	A1		[illegible]
[illegible]	2011	F	[illegible]	[illegible]	800 000,00 €	720 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 %	3,50 %	V	Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 % ou Taux fixe 3,50 %	A1		[illegible]
[illegible]	2011	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2012	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2013	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	A	F	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2013	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	A	F	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2014	F	[illegible]	[illegible]	500 000,00 €	450 000,00 €	50	L	I	Livret A + 0,60 % ou Taux fixe 3,90 % ou Livret A + 0,60 % ou Taux fixe 3,90 %	3,90 %	V	Livret A + 0,60 % ou Taux fixe 3,90 % ou Livret A + 0,60 % ou Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2014	F	[illegible]	[illegible]	500 000,00 €	450 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2015	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2015	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2016	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2016	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2017	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2017	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2018	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2018	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2019	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2019	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	900 000,00 €	50	L	I	Taux fixe 3,90 %	3,90 %	F	Taux fixe 3,90 %	A1		[illegible]
[illegible]	2020	F	[illegible]	[illegible]	1 000 000,00 €	1 000

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Wedgwood Blue Jasperware	Bank of Scotland plc (Head Office)		Ulysses, by James Joyce	Chicago Symphony Orchestra, Pierre Boulez	Mount Everest	Mariana Trench	Oxygen	Venus	Tides			Tsar Nicholas II			Lake Baikal	Indian Ocean	Annual general meeting	
	Apollo	Gryphon							Tree	Index	Peace Lutheran	Tree	Index	Nevada (U.S. state)			Parliament	Perception
Sylvia Q.	2004	D	Alexander Pope's Rape of the Lock	Early Bird Catches the Worm Festival	2,222,000,000	222,000,000	12	4	A	Jupiter Hotel	4.0%	A	Jupiter Hotel	4.0%	A+		2,720,000	13,270,000
Donald A.	2011	M	Sir Arthur Conan Doyle's Sherlock Holmes	Lucky Lucy's Lucky Lucky Lucky Lucky Lucky	77,000,000	77,000,000	44	M	B	Hotel Hotel	1.0%	A	Hotel Hotel	1.0%	A+		1,000,000	1,000,000
Donald	2011	A	Sir Arthur Conan Doyle's Sherlock Holmes	Lucky Lucy's Lucky Lucky Lucky Lucky Lucky	22,000,000	22,000,000	44	A	B	Hotel Hotel	1.0%	B	Hotel Hotel	1.0%	A+		2,000,000	10

Développement d'intérêt National	Année de mise en service globale et de la dernière tranche		Maître d'ouvrage délégué	Département(s) et Commune(s) concernés	Montant global	Coût par km (hors gares et ouvrages d'art)	Dont part en ouvrages d'art	Vitesse maximale de la ligne (km/h)	Financement			Type de convention de financement			Classement UIC	Electrification	Mise en service commerciale prévisionnelle	
									Taux	Index	Taux projeté	Oui/Non	Index	Période de base			Partielle	Totale
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Désignation de bénéficiaire	Numéro de matériel ou de pièce d'immobilisation		Objet de l'emploi ou projet	Organisme public ou service de tête	Dépenses totales	Date de mise en service	Durée (en années)	Mode de calcul des IFP (Linéaire/Dégressif)	Financement			Taux de subvention du budget			Catégorie de risque	Indicateur de résultat permettant de mesurer l'atteinte du projet	Année(s) précédente(s) de référence	
	N°SIRET	N°SIRET							Taux	Date(s)	Taux retenu	Taux	Justification	Montant (Euro)			Consommation	Émissions
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

IV - ANNEXES CA 2020	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à hauteur dans l'exercice	A	2 285 355,06 €
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice	B	- €
Annuité réelle de la dette de l'exercice	C	15 494 270,20 €
Prêts ons pour garanties d'emprunts	D	2 676 300,00 €
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**15 103 625,06 €**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**239 260 717,94 €**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en %	I / II	6.31%

IV - ANNEXES CA 2020	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/2020	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
2015	Indemnité de remboursement anticipée d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EURICHF intégrée dans les conditions financières de l'emprunt de refinancement	CAFFIL	10,00	A	1 581 000,00	790 500,00	158 100,00
TOTAL					1 581 000,00	790 500,00	158 100,00

IV - ANNEXES CA 2020	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/2020	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8020 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
2016	Aide du fonds de soutien des emprunts à risque au remboursement de l'emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF	Agence de Services et de Paiement	15,00	A	1 808 608,88	1 112 990,38	139 123,70
Engagements reçus des entreprises							
TOTAL					1 808 608,88	1 112 990,38	139 123,70

B4.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LC	Nature	Fct	Montant du fonds de concours ou de la subvention (en €uros)	Montant des prestations en nature
4500	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES HAUT RHIN	15582	204112	822	59 500,00	
Total article 204112 : SUB EQUIPT ETAT BATIMENTS INSTALLATIONS					59 500,00	
5412	CONSEIL DEPARTEMENTAL HAUT RHIN	6126	204132	822	35 833,00	
Total article 204132 : SUB EQUIPT DEPARTEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS					35 833,00	
401	COMMUNE DE BANTZENHEIM	12645	2041411	810	2 142,07	
401	COMMUNE DE BÖLLWILLER	12648	2041411	810	143,20	
401	INCIDENCES FINANCIERES DES FONDS DE CONCOURS DE L'ACTIF DE SAUSHEIM	12648	2041411	810	722,50	
401	MAIRIE DE SECHENTZWILLER	12648	2041411	810	734,00	
401	MAIRIE DE XONTEMI	12645	2041411	810	1 077,00	
Total article 2041411 : SUB COMMUNE MBRE DU P MOBILIER MATERIEL ETUDES					4 879,77	
211	COMMUNE DE BRUNSTATT DIDENHEIM	25147	2041412	251	450 000,00	
211	COMMUNE DE BRUNSTATT DIDENHEIM	25256	2041412	251	495 000,00	
211	MAIRIE DE FLAXLANDEN	23803	2041412	251	180 000,00	
211	MAIRIE DE KINGERSHEIM	25122	2041412	251	270 000,00	
211	MAIRIE DE L'EHNTATT	22518	2041412	251	349 492,26	
211	VILLE DE MULHOUSE FINANCES E CONTROLE DE GESTION	23615	2041412	251	70 483,33	
5412	COMMUNE DE ZILLISHEIM	6124	2041412	822	18 718,43	
5412	VILLE DE MULHOUSE FINANCES E CONTROLE DE GESTION	6124	2041412	822	31 419,03	
5412	VILLE DE WITTENHEIM	6124	2041412	822	32 000,00	
Total article 2041412 : SUB COMMUNE MBRE BATIMENTS ET INSTALLATIONS					1 847 720,99	
542	SYND MIXTE AEROPORT MULHOUSE	23587	2041582	822	140 000,00	
Total article 2041582 : SUB EQUIPT GROUPEMENT COLLECTIVITES BATIMENTS INSTAL					140 000,00	
511	AJ/FPSF JEUNESSE OFFICE TOURISME	17601	2041711	95	10 000,00	
511	CAMPING DE LILL	25092	2041711	95	16 000,00	
Total article 2041711 : SUB ETAB PUBL MOBILIER MATERIEL ETUDE					26 000,00	
535	DOMIAL HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	15567	2041722	70	87 710,00	
535	HABITAT DE HAUTE ALSACE	15428	2041722	70	18 992,00	
535	M2A HABITAT OPH MULHOUSE HABITAT	15567	2041722	70	41 250,00	
535	SOCIETE MULHOUSIENNE DES CITE OUVRIERES	15567	2041722	70	15 000,00	
Total article 2041722 : SUB EQUIPT ETAB PUBL BATIMENTS INSTALLATIONS					142 552,00	
421	ARMO GRANDES	12665	2041781	802	10 864,00	
421	CNRS DELEGATION ALSACE	22973	2041781	23	70 000,00	
421	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	22973	2041781	23	65 000,00	
Total article 2041781 : SUB ORGANISMES PUBLICS MOBILIER MATERIEL ETUDES					145 864,00	
521	CITIVIA SA SERM	22973	2041782	90	1 050 000,00	
521	SOCIETE INDUSTRIELLE DE MULHOUSE	21411	2041782	90	112 500,00	
521	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	22973	2041782	23	8 294,40	
521	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	22973	2041782	23	25 000,00	
521	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	22805	2041782	23	100 000,00	
521	CITIVIA SA SERM	25597	2041782	824	77 560,00	
Total article 2041782 : SUB ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS INSTALLATIONS					1 371 354,40	
202	ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE WITTELSHEIM	6126	20421	64	1 712,00	
202	LARE ROUES	6126	20421	64	2 800,00	
202	LE MOULIN DE LUTTERBACH	6126	20421	64	4 000,00	
401	CONSERVATOIRE BOTANIQUE D'ALSACE	25101	20421	830	12 740,00	
401	DOGART GRAFFEST	25101	20421	830	46 500,00	
502	ALRM AGENCE URBANISME REGION MULHOUSIENNE	16642	20421	824	9 000,00	
5412	CITIS HORIZON DE MULHOUSE ET ENVIRONS	18831	20421	824	3 502,50	
5412	CLUB HORIZON OLYMPIEN	18831	20421	822	960,00	
5412	CLUB HORIZON KINGERSHEIM	18831	20421	822	1 279,00	
Total article 20421 : SUB PERS DROIT PRIVE MOBILIER MATERIEL ETUDES					88 253,50	
513	AMIS DU MUSEE MOTOCULTURE A BIGANOS	23895	20422	322	3 000,00	

B1 7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LC	Nature	Fct	Montant du concours ou de la subvention (numéraire)	Montant des prestations en nature
513	ASSOCIATION MUSEE AUTOMOBILE	6139	20422	322	345 000,00	
513	CITE DU TRAIN PATRIMOINE SNC	6135	20422	322	150 000,00	
513	MAIRIE MONSIEUR ROLAND RAPHAEL	20014	20422	322	7 000,00	
513	MAIRIE DE MULHOUSE	21907	20422	322	525 000,00	
513	MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES	6139	20422	322	46 750,00	
513	MUSEE DU PAPIER PEINT	6135	20422	322	40 000,00	
513	MUSEE ENERGIE BIOTECHNOLE ELECTROPOLIS	6139	20422	322	50 000,00	
513	MUSEES NATIONAUX HAUT ALSACE	6139	20422	322	87 500,00	
521	REGION GRAND EST	19494	20422	90	107 500,00	
531	ACKERMANN SERGE	15862	20422	70	1 000,00	
531	ADROIT DAVID	15884	20422	70	500,00	
531	ALSOS	15879	20422	70	43 750,00	
531	ATTIA FAIZA H	22906	20422	70	1 000,00	
531	AZIN HERNOUNA	23091	20422	70	1 000,00	
531	AWOLA BOULEM	23905	20422	70	1 000,00	
531	AXIS POUR LE LOGEMENT DES SANS ABRI ASSA	15368	20422	70	7 500,00	
531	BELTRAN JOSE	23091	20422	70	1 000,00	
531	BLOU MARTEN	15860	20422	70	1 000,00	
531	BONANNI CHRISTOPHE	23090	20422	70	1 000,00	
531	BOUIF AOUATIMA	23089	20422	70	1 000,00	
531	CERCHIARI FABRI	23905	20422	70	1 000,00	
531	CHEVILLET NEAUBELMARCH	23909	20422	70	1 000,00	
531	DE LIMA JULES	15861	20422	70	500,00	
531	DELOGUL MURAT	23905	20422	70	1 000,00	
531	TERNAT ARNAUD	23909	20422	70	1 000,00	
531	DOAN DOM	23901	20422	70	1 000,00	
531	DOMAL HABITAT FAMILIAL D'ALSACE	19429	20422	70	77 500,00	
531	ERRAHMI SALAH	15368	20422	70	500,00	
531	EL FERJANI ABDELKADER	15861	20422	70	1 000,00	
531	FELLMANN FRANCINE	23908	20422	70	1 000,00	
531	GAUME FABRICE	23090	20422	70	1 000,00	
531	GRIN NOHAMED	23908	20422	70	1 000,00	
531	HAEG CAROLINE	23905	20422	70	1 000,00	
531	HANNOUCHAMEL	23090	20422	70	1 000,00	
531	HOCINE RACHID	23908	20422	70	1 000,00	
531	HUNSINGER NATHALIE	19420	20422	70	990,00	
531	IMAOUCHEN MOHAMED	23909	20422	70	1 000,00	
531	INVOSUERE DE GRAND EST	19429	20422	70	11 000,00	
531	JUNELIN CECILE	23905	20422	70	1 000,00	
531	KATAR ERIC	23090	20422	70	1 000,00	
531	KAROUI FUZ	23905	20422	70	1 000,00	
531	KUENEMANN CEDRIC	23908	20422	70	1 000,00	
531	KURTOGLU AHMET	23090	20422	70	1 000,00	
531	KURUNCU METIN	23905	20422	70	1 000,00	
531	KUNUVAL SAVET	23909	20422	70	1 000,00	
531	LAFFERT MARTIN JOSEPHE	23902	20422	70	1 000,00	
531	LAZREG NORA	23909	20422	70	1 000,00	
531	LES BALCONS	15825	20422	70	27 000,00	
531	LIBERTA HABITAT	15884	20422	70	500,00	
531	MAHSAO ABDELAZIZ	15861	20422	70	1 000,00	
531	MEDIACHE RAHMOUNA	23089	20422	70	1 000,00	
531	MERABET SOURA	23889	20422	70	1 000,00	
531	MULLER BERENICE	23909	20422	70	1 000,00	
531	MULLER FRANCOIS	23903	20422	70	1 000,00	
531	NASSEUR FATMA	19875	20422	70	500,00	
531	OUAKNIN MUSTAPHA	15875	20422	70	1 000,00	
531	PELLMANN MATHIEU	23909	20422	70	1 000,00	
531	PETIGDAT VASVENE	23909	20422	70	1 000,00	
531	PROCIVIS ALSACE SAGNOR ALSACE	13359	20422	70	23 000,00	
531	PROCIVIS ALSACE HABITAT ALSACE	19429	20422	70	4 500,00	
531	ROUSSELOT ANNONE	23908	20422	70	1 000,00	
531	SAFICAS ALSACE	13359	20422	70	500,00	

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° I.D.	Nature	Fct	Objet du concours ou de la subvention (en clair)	Montant des prestations en nature
555	SCHLUROTH ELIFFT	23268	20422	70	4 500,00	
555	SC TAW	27760	20422	70	4 700,00	
555	SAITTON NATHALIE	27769	20422	70	1 200,00	
555	SYND COPROP RESIDENCE LA FORET 3 MITTELHEIM	25120	20422	70	94 538,04	
555	SYND COPROP RESIDENCE LA FORET 2 WILLENHEIM	25129	20422	70	102 566,70	
555	BAIL JEAN	23604	20422	70	1 000,00	
555	TSCHEINHEINI	23960	20422	70	1 000,00	
555	LYCHK KATHRIF	25365	20422	70	1 000,00	
555	WEISSENBERGER DE	26975	20422	70	1 000,00	
555	VARDIOUENOS	27962	20422	70	1 000,00	
555	ZAEPOUF ELOUARI	27963	20422	70	1 000,00	
Total article 20422 : SUB DROIT PRIVE BATIMENTS INSTALLATIONS					1 800 618,86	
TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT					3 646 631,93	
310	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERAT EN BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	13135	657364	020	12 883 040,00	
Total article 657364 : SUB FCT SERVICE INDUSTRIEL & COMMERCIAL					12 883 040,00	
95A	COMITE DU PAYS DE FREUDENBACH GEISPOLSHEIM	25014	65738	048	7 500,00	
Total article 65738 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES					7 500,00	
001	ASPTT MULHOUSE VOLLEY BALL	27799	6574	020	20 000,00	
110	ASSOCIATION RAPEL VERT	2266	6574	110	2 500,00	
110	ASSOCIATION RAPEL VERT	11807	6574	110	5 000,00	
110	COLLEGE FRANCOIS VILLON	5775	6574	110	1 000,00	
110	CIRQUE LA PASSERELLE	5568	6574	110	1 000,00	
110	MJC SOLWILLER	5569	6574	110	1 300,00	
110	MJC WITTELSHEIM	5570	6574	110	2 900,00	
110	PARS AUX JEUX A LUDOTHEQUE	5588	6574	110	600,00	
110	THEMIS ASS ATELIERS THEATRE POUR ENFANT	11810	6574	110	45 000,00	
110	THEMIS ASS ACCESS DROIT AUX ENFANT	11811	6574	110	5 000,00	
110	MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT RHIN	11210	6574	110	11 420,00	
114	ARIANO ASSOCIATION ET MANIFESTATIONS DIVERSES	5545	6574	61	124 000,00	
122	ASS ET RHIN PREVENTION ET SOINS TOXICOMANI	6970	6574	110	6 560,00	
122	ASSOCIATION APPUIE	9381	6574	110	52 000,00	
122	ASSOCIATION DU DIRECE	5408	6574	110	5 000,00	
122	CENTRE SOCIO-CULTUREL TRAIT-D	5427	6574	110	500,00	
122	CSC RAPIN	9425	6574	110	1 500,00	
122	LYCEE CHARLES STOESSEL	9405	6574	110	2 000,00	
122	LYCEE LOUIS ARMAND	9406	6574	110	1 000,00	
122	SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	9426	6574	110	2 000,00	
122	TRANSMETTEURS DU JURA MULHOUSE VILLAGE ADHERS DE LA ROUTE	13656	6574	110	750,00	
131	ADIE	5350	6574	824	5 000,00	
131	ARTOTHEQUE	5351	6574	824	3 000,00	
131	OPERA JAZZ	5307	6574	824	5 000,00	
131	LE MOULIN DE LUTTERBACH	5341	6574	824	2 000,00	
131	LES ATELIERS DE LA PETITE A ZAVATTA - ECOLE DU CIRQUE	5307	6574	824	21 500,00	
131	MEF INSERTION ET EMPLOI ET DE LA FORMATION	5351	6574	824	14 000,00	
131	MISSION POUR L'EMPLOI	5351	6574	824	6 200,00	
131	OPH INTERPRETARIAT REGIONAL DE MEDIATION ET DE LA VILLE	9931	6574	824	22 000,00	
131	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	5351	6574	824	5 000,00	
231	APSCU ASSOCIATION FAMILIALE ET CENTRE SOCIO CULTUREL DES COTEAUX	5971	6574	251	98 082,00	
231	APAF ASSOCIATIONS FAMILIALES SCOLAIRES	5971	6574	251	114 478,00	
231	ASS CENTRES SOCIO CULTURELS WITTELSHEIM	20929	6574	251	209 096,00	
231	CENTRE SOCIO CULTUREL SELAR	5971	6574	251	93 757,00	
231	CENTRE SOCIO CULTUREL TOTEMPOR	5971	6574	251	13 275,00	
231	CSC LA PASSERELLE	5971	6574	251	321 74,00	
231	CSC LA PASSERELLE	20227	6574	251	422 445,00	
231	PEG DEPART FOYERS CLUBS FAUBOURG	20429	6574	251	313 408,00	
231	LA SOURCE MJC CSC PRATTELN	20229	6574	251	341 295,74	
231	LES COMPAS D'ARGENT	5971	6574	251	57 500,00	
231	LES COMPAS D'ARGENT	20229	6574	251	259 876,00	

IV - ANNEXES

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LC	Nature	Fct	Montant ou valeur du concours ou de la subvention (nom/prénom)	Nature des prestations en retour
251	L'ILE AUX COPAINS	20235	6574	251	423 729,00	
251	VILLE BOLLWILLER	20239	6574	251	324 031,00	
251	VILLE WITTENHEIM	2977	6574	251	70 000,00	
251	REGIE PERSONNALISEE DE LA PISCINE D'ILLZACH	2974	6574	251	10 000,00	
251	SOCIETE PUBL LOCALE D'ANIMATION SPLA	21510	6574	251	690 100,00	
252	ACCUEIL D'ENFANTS LES PETITS VIOLES	3819	6574	52	251 750,00	
252	ACCUEIL ENFANTS D'HIER ET MULTI ACCUEIL PARF	3819	6574	54	365 509,00	
252	ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE	3819	6574	54	12 500,00	
252	AFSCO ASSOCIATION FAMILIALE ET CONTRE LUCO CULTUREL DES COTEAUX	3819	6574	52	864 765,00	
252	ASS CENTRES SOCIO CULTURELS WITTELSHEIM	3819	6574	54	218 000,00	
252	ASS CRECHE GARDERIE ROSE HAUTE	3819	6574	54	214 231,00	
252	ASSOCIATION CLAIRE JOIE	3819	6574	52	279 411,00	
252	ASSOCIATION FAMILIALE DE LA SOURIS VERTE	15327	6574	54	410 129,00	
252	ASS PETITE ENFANCE BRUNSTATT LES PETITS PLATS	3819	6574	54	174 500,00	
252	CENTRE HOSPITALIER DE WITTENHEIM	3819	6574	52	145 613,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL BELAIR	3819	6574	54	475 229,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL PAX	3819	6574	54	18 917,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL COPPEAU	3819	6574	52	16 568,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL LE PACH	3819	6574	54	29 045,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL JEAN WAGNER	15323	6574	54	427 550,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL LAVOISIER ENSISHEIM	3819	6574	54	551 351,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL LAVOISIER BRUSTEIN	15327	6574	54	434 268,00	
252	CENTRE SOCIO CULTUREL POINT DE VIROR	3819	6574	54	126 138,00	
252	CSC LA PASSERELLE	3819	6574	54	350 570,00	
252	CSC LA PASSERELLE	15328	6574	54	475 380,00	
252	CSC PAPIN	15312	6574	54	350 505,00	
252	ENFANT SINGULAR ASSOCIATION WARNIER HUMULAIR	3819	6574	54	28 500,00	
252	LAURE PROVOT	3819	6574	54	34 333,00	
252	L'ATELIER DE LA VIE	3819	6574	54	371 500,00	
252	LES GRAINES DE TOURNESOL ENFANTS VICTIMES SANS	3819	6574	54	496 034,00	
252	MAISON DE LA PETITE ENFANCE COULEURS DE VIE	3819	6574	54	570 467,00	
252	MULTI ACCUEIL BOLLWILLER	15322	6574	54	229 671,00	
252	MULTI ACCUEIL ILLZACH GDE OURSE PETITS LOUP	3819	6574	54	585 131,00	
252	MULTI ACCUEIL LA RIBAMBELLE	3819	6574	54	340 127,00	
252	MULTI ACCUEIL RIEDISHEIM	3819	6574	54	197 672,00	
252	PROFIT AMI BABY	15323	6574	54	195 341,00	
252	SOCIETE PUBLI LOCALE ENFANCE EDUCATION SPLEA	21527	6574	54	540 000,00	
311	MULHOUSE OLYMPIC NATATION	15279	6574	40	185 647,00	
311	MULHOUSE OLYMPIC NATATION	15344	6574	40	10 000,00	
320	AMICALE DU PERSONNEL VILLE D MULHOUSE ET MZA	5177	6574	020	1 033 483,00	
320	CHOR VILLE DE MULHOUSE UDA	5178	6574	020	540,00	
320	CGT VILLE	5176	6574	020	420,00	
320	SYNDICAT UNSA	5172	6574	020	540,00	
320	AMICALE DU PERSONNEL VILLE DE MULHOUSE ET MZA	5177	6574	020	10 770,00	
320	UNION DEPARTEMENTALE CGT OUVRIERES	5175	6574	020	540,00	
320	USAM DE LA PFT	5175	6574	020	540,00	
321	AD PUPILLES RESEAU ALSACE	15882	6574	020	500,00	
321	ALSAPAN	15882	6574	020	300,00	
321	RESTOS DU COEUR RELAIS HAUT RHIN	15892	6574	020	1 000,00	
421	AGENCE LOCALE MAITRISE ENERGIE MULHOUSE	550	6574	90	58 000,00	
421	ALSACE NATURE	3515	6574	830	1 000,00	
421	ASS PETITE CAMARGUE ALSACIENNE	22914	6574	833	10 000,00	
421	ATMO GRAND EST	15424	6574	833	84 000,00	
421	BIO EN GRAND EST	5753	6574	833	14 875,00	
421	LE MOULIN DE LUTTERBACH	60	6574	830	75 000,00	
421	MARIE DE RIEDISHEIM	5583	6574	580	1 900,00	
421	NATURHEIMA	5740	6574	832	700,00	
421	OFFICE DE LIENS ALSACE	5680	6574	830	11 500,00	
421	RAPACE DES MONTAGNES	5581	6574	832	17 640,00	
511	ASSOCIATION GROUPE FOLKLORIQUE	17339	6574	95	1 000,00	
511	CONFRERIE DU CHEVALIER GRIS	22775	6574	95	5 000,00	
511	OFFICE TOURISME MULHOUSE	3791	6574	95	745 000,00	

B1 7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS À DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LC	Nature	Fct	Montant du bien, du concours ou de la subvention (numéraire)	Montant des prestations en nature
511	SYNDICAT SYNDICAT MIXTE LE BIOSCOPE	17493	6574	95	12 440,00	
512	ASSEUR ETUDE CONSERVATOIRE ACCEL	5036	6574	414	3 000,00	
512	ASS. FRANÇAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES	5035	6574	414	1 200,00	
512	ASSOC ANIMAUX	5701	6574	414	1 850,00	
512	BEAUVAL CONSERVATION ET RECH ZOOLOGIQUES PRIVES ZOO PARC DE BEAUVAL	5030	6574	414	1 000,00	
512	CERS CENTRE SUISSE DE RECHERCHES SCIENTIFIQUES	5028	6574	414	3 000,00	
512	EAZA	5031	6574	414	1 000,00	
512	GIBBON CONSERVATION	5038	6574	414	1 000,00	
512	PROYECTO MONO TOCON	5029	6574	414	1 000,00	
512	ROYAL ZOOLOGICAL SOCIETY OF	5033	6574	414	1 000,00	
512	SELAMAT KAN YAYA	5039	6574	414	1 000,00	
512	SPARKS CONSERVATION DOCUMENTATION ET PARK CONSERVATION	5027	6574	414	1 500,00	
512	THE ZOOLOGICAL SOCIETY LONDON	5034	6574	414	1 000,00	
512	WAPDA CONSERVATION BELGIUM	5730	6574	414	3 000,00	
512	ZOOPARC DE BEAUVAL	5032	6574	414	1 470,00	
513	AMIS DU MUSEE NOTRE-GRANGE A PECHES	22914	6574	322	7 500,00	
513	ASS GESTION MUSEE AUTOMOBILE	3550	6574	322	737 000,00	
513	CITE DU TRAIN PATRIMOINE SAC	3559	6574	322	450 000,00	
513	JAZZ A MULHOUSE	22915	6574	322	5 000,00	
513	NATIVE MUSEE DE NOUVEAU MULHOUSE	22913	6574	322	9 000,00	
513	MUSEE DE L IMPRESSION SUR ETOFFES	3554	6574	322	1 254 150,00	
513	MUSEE DU PAPIER PEINT	13636	6574	322	145 512,00	
513	MUSEE MULHOUSE SUD ALSACE	1967	6574	322	215 958,00	
514	MIROIR PISCINE	20215	6574	90	3 000,00	
514	MULHOUSE EXPO SAENL	20234	6574	90	100 000,00	
514	REGION GRAND EST	22545	6574	90	80 000,00	
521	ADEME	13519	6574	90	5 000,00	
521	ADRA AGENCE DAPT ALSACE	21359	6574	90	55 000,00	
521	ALSACE D VALLEY	5565	6574	90	3 000,00	
521	ALSACE TECHNOLOGIE	13519	6574	90	2 500,00	
521	ASS INSTITUT SUPERIEUR TEXTILE	17517	6574	90	12 500,00	
521	ASSOCIATION TECHNITIS	20272	6574	90	45 000,00	
521	ASSOCIATION TECHNITIS	20333	6574	90	2 500,00	
521	ASSOC ECOLE-ECOLE DU FUTUR	5565	6574	90	50 000,00	
521	CCI ALSACE EUROPOLE MULHOUSE	13519	6574	90	6 000,00	
521	CETIM GRAND EST	13519	6574	90	10 000,00	
521	CHEREGATO JEREMY	13519	6574	90	6 000,00	
521	CITIVIA SA SEM	13519	6573	90	58 717,00	
521	FINOVAMUR SA	21360	6574	90	45 000,00	
521	ESPACE PROJETS INSERTION CUISINE SANTE	13519	6574	90	10 000,00	
521	FE EXPERT	13519	6574	90	14 000,00	
521	GRAND E NOV	22899	6574	90	90 000,00	
521	HALCHECORNE WATTS BERTRAND	13519	6574	90	6 450,00	
521	MDA MANUFACTURE MULHOUSE MANIA	17519	6574	90	4 732,15	
521	MULHOUSE EXPO SAENL	22540	6574	90	127 000,00	
521	SEMA	22541	6574	90	50 000,00	
521	SUD ALSACE INITIATIVE	21358	6574	90	5 000,00	
521	TECHNOPOLE REGION MULHOUSE	1432	6574	90	157 000,00	
521	TECHNOPOLE REGION MULHOUSE	22733	6574	90	40 000,00	
521	TUBA MULHOUSE SUD ALSACE	5472	6574	90	65 000,00	
521	RATTACHEMENTS NON REALISES	13519	6574	90	-5 450,00	
521	TUBA MULHOUSE SUD ALSACE	5472	6574	90	60 000,00	
521	TUBA MULHOUSE SUD ALSACE	13519	6574	90	10 000,00	
521	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	5780	6574	90	85 000,00	
522	ALSACE ACTIVE	13519	6574	90	15 000,00	
522	CERCLE DE LA DEMARCHE CHATOS	21357	6574	90	20 500,00	
522	MFR MAISON DES FAMILLES DE LA FORMATION	5101	6574	90	232 417,00	
522	REAGIR ENTREPRISE D INSERTION	13519	6574	90	216 188,00	
522	SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	1434	6574	90	554 776,00	
522	SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	22527	6574	90	20 000,00	
522	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	24903	6574	90	5 140,00	
522	VIENNE LE CENTRE DES ASSOCIATIONS	23825	6574	90	3 000,00	

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUÉS A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LG	Nature	Fct	Montant en numéraire	Montant en nature
70d	INITIATIVE ALSACE ORIENTALE	25620	6574	90	4 250,00	
51a	OFFICE POUR LA LANGUE ET LA CULTURE ALSACE	23515	6574	345	7 500,00	
50A	REGIO BASILIENSIS ARBEITSKREIS	23535	6574	90	4 247,67	
533	AURM AGENCE D'URBANISME REGIONALE MULHOUSIENNE	645	6574	824	60 000,00	
550	ARRAT ASSOCIATION DES MAIRES DU BAS-RHIN	15547	6574	72	8 000,00	
515	ADIS POUR L'INFORMATION SUR LES SOLS	23335	6574	72	9 000,00	
535	VALLEE CINEMA D'ACTIVITE REGIONALE OUEST	25093	6574	70	190 940,00	
542	CAUE - CONSEIL D'ARCHITECTURE	7260	6574	815	31 771,45	
Total article 6574 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIV					22 685 262,33	

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	35 756 802,33	

IV ANNEXES

B1.8 - LISTE DES COTISATIONS VERSEES

compte 628 *

Service gestionnaire	Nom des bénéficiaires	Fct	Montant de la cotisation
324 MANAGEMENT DU RISQUE FINANCIER DAE	AFGF	020	450,00
241 EQUIPEMENTS SPORTIFS	ANSES ET CUISSE	414	360,00
245 COMITE SPORTIF REGIONAL	COMITE TOURISME MULHOUSE	414	360,00
241 SECRETARIAT GENERAL	AMOF	020	8 500,00
241 SECRETARIAT GENERAL	ASS DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE France FRANCE URBAINE	020	21 877,55
281 TECHNOLOGIES NUMERIQUES	OPEN DATA FRANCE HOTEL DE LA METROPOLE	020	1 500,00
401 TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE	COMITE FRANC ENVIRON DEVELOP COMITE 21	020	1 500,00
401 TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE	ENERGIE CITES	020	2 000,00
401 TRANSITION ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE	TACA CLIMATE	020	1 000,00
411 PROPRETE ET DEVELOPPEMENT	AMORCE	010	2 270,00
411 PROPRETE ET DEVELOPPEMENT	ASS VILLES POUR LUTTE NOIRE JRB MAIRIE DE VERSAILLES	010	2 000,00
511 TOURISME	ALSACE DESTINATION TOURISME AGT	65	1 000,00
511 TOURISME	PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES	65	4 000,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	ARCHA ASSOCIATION NATIONALE	414	40,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	ASS DE MEDIATION TOURISME VOYAGE	414	450,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	ASS FRANCAISE DES PARCS ZOOLOGIQUES	414	2 250,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	ASS VETERINAIRES PARC ZOO	414	40,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE	414	47,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	CONSEIL SUPERIEUR ORDRE DES VETERINAIRES	414	510,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	EAZA	414	2 169,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	EAZWV EUROPEAN ASS OF ZOO AND WILDLIFE VETERINARIANS	414	200,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	EUROPEAN COLLEGE OF ZOOLOGICAL MEDICINE	414	200,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	GDS ASS POUR LA DEFENSE ET L'ANALYSE DE L'ETAT SANITAIRE DU CHEPTEL	414	9,71
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	RACES VILLAGEOISES DU POITOU	414	40,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	SOCIETE FRANCOPHONE DE PRIMATOLOGIE	414	120,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	THEURIS DU GALLTRAP DE CERNAY ALSACE	414	1 140,00
512 PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	WORLD ASSOCIATION OF ZOOS AND AQUARIUMS	414	2 800,00
551 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	COMMUNAUTE DES VILLES ARIANE	90	5 158,00
553 EMPLOI FORMATION ET INSERTION	ASS RESEAU TERRITOIRES SOLIDAIRE	90	1 200,00
554 RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIERES	AS HELIO THIOHELIO PAT	040	450,00
552 AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET RESEAUX	ACOM France	020	1 000,00
554 GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	ASSO FONCIERE DE PLOBSHEIM	020	650
554 GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	ASSO FONCIERE DE WITTENHEIM	020	500
554 GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE	ASSO FONCIERE DE ZILLISHEIM	020	450,00
542 GRANDES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	ASS CHARGEURS USAGERS TRANSPORTS A SAGE AQUA	010	500,00
542 GRANDES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	CONSORTIUM INTERNATIONAL DPT DES VOIES NAVIGABLES	010	1 000,00
542 GRANDES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	FAP PARIS	010	900,00
542 GRANDES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	ORTAL OBSERVATOIRE REGIONAL DES TRANSPORTS DU SACT	010	1 000,00
542 GRANDES INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS	TRANS EUROPE TGV	010	2 000,00
	TOTAL COTISATIONS VERSEES		89 988,10

C) Autres éléments d'information

V - ANNEXES | IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS | G1

ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS AU 31/12/2020 - Nombre d'actes Agglomération (compte administratif)

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (2)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		
	CATEGORIES (2)	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Conducteur de cabinet	A	5		5	1	4	5
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur Général	A	1		1	1		1
Directeur Général Adjoint	A	5		6		2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux Administrateur Général Administrateur hors Classe Administrateur	A	9		9	7	2	9
Cadre d'emplois des attachés territoriaux Directeur (grade en voie d'extinction) Attaché hors classe Attaché principal Attaché	A	111		111	75	47	122
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Rédacteur principal de 1ère Classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur	B	57		57	39	22	61
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux Adjoint administratif principal de 1ère Classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif	C	130	8	146	126	11	137
TOTAL		358	8	367	283	86	331
FILIERE TECHNIQUE							
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (grade en voie d'extinction) Ingénieur général Ingénieur en chef de 1ère Classe Ingénieur en chef	A	14		14	7		7
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	18		29	32	13	45
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème Classe Technicien	B	109		109	79	27	105
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	71		71	61	5	66
Cadre d'emplois des agents techniques territoriaux Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique	C	550	66	630	560	62	622
TOTAL		789	66	853	740	107	847
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
Cadre d'emplois des vétérinaires territoriaux Vétérinaire de classe exceptionnelle Vétérinaire hors Classe Vétérinaire de classe normale	A	2		2	1	1	2
TOTAL		2	0	2	1	1	2

IV - ANNEXES	V
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	C1
ETAT DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/01/2020 - Mulhouse Alsace Agglomération (compte administratif)	

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
	CATEGORIES (2)	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Cadre d'emplois des médecins territoriaux	A	2		2		2	2
Médecin hors classe							
Médecin 1ère classe							
Médecin 2ème classe							
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux	A	7		9	2		2
Infirmier hors classe							
Infirmier de classe supérieure							
Infirmier de classe normale							
Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales	A	1		1	2		2
Puéricultrice hors classe							
Puéricultrice de classe supérieure							
Puéricultrice de classe normale							
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	C	12	1	12	12	4	16
Auxiliaire de puériculture ppal 1CI							
Auxiliaire de puériculture ppal 2CI							
Cadre d'emplois des auxiliaires de soins	C				1		1
Auxiliaire de soins ppal 1CI							
Auxiliaire de soins ppal 2CI							
TOTAL		22	1	24	17	5	20
FILIERE SOCIALE							
Cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs	A						1
Conseiller territorial socio-éducatif hors classe							
Conseiller territorial socio-éducatif supérieur							
Conseiller territorial socio-éducatif							
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux	A	4		4	2	2	4
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle							
Assistant socio-éducatif de 1ère classe							
Assistant socio-éducatif de 2ème classe							
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants	A	16		16	16	5	21
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle							
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe							
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe							
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	C				2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe							
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe							
Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux	C				2		2
Agents social principal de 1ère classe							
Agents social principal de 2ème classe							
Agent social							
TOTAL		20	0	20	22	7	30
FILIERE CULTURELLE							
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux PB	A	1		1	2		2
Conservateur PB en chef							
Conservateur PB							
Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux	A	2		2	2		2
Attaché de conservation du patrimoine							
Cadre d'emplois des assistants de conservation PB	B	4		4	3	1	4
Assistant de conservation PB principal de 1ère classe							
Assistant de conservation PB principal de 2ème classe							
Assistant de conservation PB							
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	B	1		1	1	2	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe							
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe							
Assistant d'enseignement artistique							
TOTAL		10	0	10	8	3	11

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (2)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES (4)		
	CATEGORIES (3)	Emplois permanents temps complet	Emplois permanents temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
FILIERE SPORTIVE							
Cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives	A			1	2		2
Conseiller principal des APS							
Conseiller des APS							
Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	B	42	1	43	32	15	47
Educateur des APS principal de 1ère classe							
Educateur des APS principal de 2ème classe							
Educateur des APS							
Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	C	2		2	2		2
Opérateur des activités physiques et sportives principal							
Opérateur des activités physiques et sportives qualifié							
Opérateur des activités physiques et sportives							
TOTAL		46	1	48	37	15	52
FILIERE ANIMATION							
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	25	28	53	13	9	24
Animateur principal de 1ère classe							
Animateur principal de 2ème classe							
Animateur							
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	C	20	219	239	217	76	293
Adjoint d'animation principal de 1ère classe							
Adjoint d'animation principal de 2ème classe							
Adjoint d'animation							
TOTAL		58	253	312	230	85	317
TOTAL GENERAL		1302	332	1634	1301	312	1613

(1) Les grades ou emplois sont ceux prévus conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/90/00107/C du 23 mars 1990
(2) Catégories : A, B ou C.

V - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indice(3)	REMUNERATION Euros	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	334	19791	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	338	19906	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	350	19937	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	347	18389	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	329	18500	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	338	18xxx	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	329	18xxx	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	327	18360	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT	C	ADM	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	340	21020	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	332	18565	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	368	20552	CDD ART 3-2 VACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	324	18751	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	332	18565	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	345	19456	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	324	18751	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	338	18862	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	329	18460	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	338	18844	CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	338	18844	CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	332	18660	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	329	18444	CDD ART 3-3 2°
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	329	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	345	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	329	18444	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	18356	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION brute(s)(3)	REMUNERATION Euros	Fondement de nature du contrat (4)(5)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	10350	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	10350	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	10350	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	10350	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	TECH	327	10350	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	10350	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	10350	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	10350	CDI TRANSFERT PRIVE/PUBLIC
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	10444	CDD ART 3-1 REMPLACANT

IV - ANNEXES AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020	V C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Indiciaire	REMUNERATION Euros	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	ANIM	327	17003	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	783	31780	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	782	34636	CDD ART 3-3 2°
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	ADM	827	37597	COLLABORATEUR DE CABINET
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	384	20199	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	360	19281	CDD ART 3-1° VACANT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	368	20151	CDD ART 3-1° VACANT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	369	20760	CDD ART 3-1° VACANT
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	TECH	492	24892	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	415	23136	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	415	23136	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	369	20710	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	396	22270	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	415	23136	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	415	23136	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	391	21230	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	340	19700	CDD ART 3-1° REMPLACANT
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	ANIM	431	24026	CDD ART 3-3 2°
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR	B	CULT	340	19700	CDD ART 3-1° VACANT
ASSISTANTS TERR ENSEIGNT ARTISTIQ	B	CULT	401	22549	CDD ART 3-3 2°
ASSISTANTS TERR ENSEIGNT ARTISTIQ	B	CULT	349	19554	CDD ART 3-3 2°
ASSISTANTS TERR SOCIO EDUCATIFS	B	S	448	25199	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ASSISTANTS TERR SOCIO EDUCATIFS	B	S	430	20420	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	530	40223	CDD ART 3-1° VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	700	41049	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	690	36551	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	760	39530	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	765	34030	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	800	45223	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	675	32235	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	700	41049	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	690	36530	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	660	35530	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	690	36551	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	601	34010	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	802	45223	COLLABORATEUR DE CABINET
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	699	35530	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	611	25847	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	675	31399	CDD ART 3-1 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	630	25997	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	610	25489	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	673	27644	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	805	34030	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DGS TIR A LA
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	615	25997	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	20755	COLLABORATEUR DE CABINET
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	665	28947	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	675	31944	CDI TRANSFERT PRIVE PUBLIC
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	420	24192	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	383	21092	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	545	30946	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	515	28947	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	420	24192	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	23655	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	420	24192	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	23655	CDD ART 3-3 2° VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	23655	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	410	23655	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21733	COLLABORATEUR DE CABINET

V - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020

IV

G1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION Points(3)	REMUNERATION Euros	Fondement et nature du contrat (4)(5)
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	621	31000	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	450	25004	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	516	25842	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	610	30855	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	510	29656	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	470	26400	CDD ART 3-2 VACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	390	21900	CDD ART 3-1 REMPLACANT
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	621	35100	CDD ART 3-3 2°
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	621	35100	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4
ATTACHES TERRITORIAUX	A	ADM	621	35100	CDD ART 3-3 2°
AUXILIAIRES PUER CULTURE TERRIT	C	MS	359	19522	CDD ART 3-1° REMPLACANT
AUXILIAIRES PUER CULTURE TERRIT	C	MS	350	21605	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUER CULTURE TERRIT	C	MS	350	19437	CDD ART 3-1 REMPLACANT
AUXILIAIRES PUER CULTURE TERRIT	C	MS	359	19735	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
BIOLOGISTE VETERINAIRE PHARMACIEN	A	MT	572	32400	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	ADM	800	43848	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER ALA
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	A	ADM	1134	62208	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	E	SP	360	20750	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	E	SP	364	20619	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	E	SP	395	22350	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
EDUCATEUR DES ACT PHYSIQUES SPORT	E	SP	335	19650	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYSIQUES SPORT	E	SP	345	19575	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACT PHYSIQUES SPORT	E	SP	345	19575	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYSIQUES SPORT	E	SP	361	20700	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
EDUCATEUR DES ACT PHYSIQUES SPORT	E	SP	355	19582	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
EDUCATEUR DES ACTIVITES ET SPORT	E	SP	375	19863	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACTIVITES ET SPORT	E	SP	348	19625	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACTIVITES ET SPORT	E	SP	355	19863	CDD ART 3-3 2°
EDUCATEUR DES ACTIVITES ET SPORT	E	SP	343	19665	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACTIVITES ET SPORT	E	SP	361	20930	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	E	SP	348	19625	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	E	SP	343	19588	CDD ART 3-2 VACANT
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DATA	A	S	470	26400	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 I
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DATA	A	S	373	21000	CDI TRANSFERT PRIVE-PUBLIC
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DATA	A	S	365	20525	CDD ART 3-1 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DATA	A	S	365	20525	CDD ART 3-1 2°
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS DATA	A	S	388	21708	CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	570	32502	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER ALA
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	515	29647	CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	528	30002	CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	510	29902	CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	350	21930	CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	540	30362	CDD ART 3-3 2°
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	478	26979	CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	445	25023	CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	475	26561	CDD ART 3-1 REMPLACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	540	30762	CDD ART 3-1 °-CMG CE
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	382	21491	CDD ART 3-2 VACANT
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	466	26189	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER ALA
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	TECH	550	30761	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER ALA
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	880	37049	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
MEDECINS TERRITORIAUX	A	MS	935	52615	CDI ART 3-3 2° ET 3-3 DER ALA
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	360	20700	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	349	19625	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	349	19575	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	349	19625	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	342	19370	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	342	19370	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	342	19370	CDD ART 3-3 2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	342	19370	CDD ART 3-1 REMPLACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	436	24517	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	382	21840	CDI ART 3-3 2° ET ART 3-4 II
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	415	23743	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	ADM	361	20700	CDD ART 3-3 2°

IV - ANNEXES	V
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020	G1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION brute(s)	REMUNERATION Euros	Fondement et nature du contrat (4)(5)
REDACTEURS TERRITORIAUX	C	ADM	372	21210	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	C	ADM	382	20316	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
REDACTEURS TERRITORIAUX	C	ADM	415	20330	CDD ART 3-3-2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	362	20176	CDD ART 3-1° TEMPORAIRE
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	399	20049	CDD ART 3-3-2°
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	399	20049	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	401	20049	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	367	20356	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	356	20016	CDD ART 3-2 VACANT
REDACTEURS TERRITORIAUX	E	ADM	366	20019	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	500	26285	CDI ART 3-3-1° ET 3-3 GENERAL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	356	19963	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	381	21424	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	349	19625	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	343	19285	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	343	19285	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	559	21996	CDI ART 3-3-1° ET 3-3 GENERAL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	451	25602	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	436	24517	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	355	21092	CDI ART 3-3-2° ET ART 3-4-II
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	435	24517	CDI ART 3-3-2° ET 3-3 GENERAL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	379	21312	CDI ART 3-3-2° ET 3-3 GENERAL
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	392	22056	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	443	22792	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	401	22549	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	390	21980	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	401	22549	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	382	21756	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	356	20019	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	369	21960	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	365	20549	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	362	20756	CDD ART 3-3-2°
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	362	20756	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	354	20720	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	379	20548	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	390	21970	CDD ART 3-2 VACANT
TECHNICIENS TERRITORIAUX	E	TECH	390	21970	CDD ART 3-2 VACANT

(1) CATEGORIE : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
FIN : Financier
TECH : Technique et technologique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagements ruraux)
COM : Communication
S : Social (dont A de Social)
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
C.A.T : Culturel (dont enseignement)
ANIM : Animation
RES : Restauration scolaire
ENT : Entretien
CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984

(3) REMUNERATION : rémunération à un indice majoré de la fonction publique en vigueur au 1er janvier

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3-1, lutte contre l'absentéisme d'un fonctionnaire (remplacement à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3-2, Pour service : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3-3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet (31h30) dans les communes de - 2 000 habitants

38 : article 38 (spécialistes hautement qualifiés de catégorie A)

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXES

C) AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2020(1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BUCHERT Marc	Trinationaler Bahn Kongress BK20 _ 01.04.2020

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Toute personne a le droit de prendre communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Concession exploitation/gestion des espaces d'accueil des gens du voyage de mA	VAGO	VAGO	SAS	160 320,00
Convention pour la gestion du compte de 18	Office de Tourisme Mulhouse	Office de Tourisme Mulhouse	association	néant
Convention pour la gestion du Centre de Création d'Activités Rurales (CCAR) de Lyée de la Thur	SOGECOMME	SOGECOMME	SARL	néant
Exploitation de la Maison de la Petite enfance à Kingersheim	Association la source vive	Association la source vive	association	419 136,00
Garage du Parc des Expositions de Mulhouse	Mulhouse expo SAEML	Mulhouse expo SAEML	SPL (Société publique locale)	néant
Exploitation du multi-accueil La Maison de Gide à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Lavoisier-Southern	Association du Centre socio-culturel Lavoisier-Southern	association	434 058,00
Exploitation du multi-accueil Pressensé à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Papin	Association du Centre socio-culturel Papin	association	353 525,00
Exploitation multi-accueil Maison des enfants à Mulhouse	Association du Centre socio-culturel Wagner	Association du Centre socio-culturel Wagner	association	477 858,00
Exploitation du multi-accueil collectif et familial du site Nouveau Bassin à Mulhouse	People & Baby	People & Baby	SAS	705 947,00
Accueils Petite Enfance et Périscolaire de Rixheim	Association de la MJC de Rixheim	Association de la MJC de Rixheim	association	432 685,00
Exploitation du parking souterrain de la gare centrale de Mulhouse	CITIVIA	CITIVIA	S.P.L.	néant
Exploitation multi-accueil et activités extra et périscolaires SIS Enfance à Pulversheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	association	741 092,01
Exploitation du périscolaire de Wittelsheim	Association du Centre socio-culturel Les Copains d'abord	Association du Centre socio-culturel Les Copains d'abord	association	97 057,00
DSP multi-accueil et périscolaire de Reguisheim à Wuenheim	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	Association du Centre socio-culturel La Passerelle	association	400 385,03
DSP périscolaire Soultzmatt	Association Les Copains d'abord	Association Les Copains d'abord	association	139 091,00
DSP périscolaire Zillisheim	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	association	143 051,12
DSP périscolaire Wittelsheim	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	association	109 208,85
DSP périscolaire Morschwiller-le-Bas	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	association	340 925,97
DSP périscolaire Lembach-Obersteinbach	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	association	120 132,37
DSP Périscolaire Rixheim-Eschentzwiller	Association "L'Ile aux copains"	Association "L'Ile aux copains"	association	252 177,05
DSP Périscolaire Dannemarie	Association "L'Ile aux copains"	Association "L'Ile aux copains"	association	130 032,00
DSP Périscolaire "Tel moi même" à Illzach	MJC Illzach	MJC Illzach	association	199 477,01
DSP Périscolaire "Récré à moi même" à Pfastatt	MJC Illzach	MJC Illzach	association	150 822,00
DSP Périscolaire "La source Echalote" à Reguisheim	Fédération Foyers Clubs Alsace	Fédération Foyers Clubs Alsace	association	190 043,09
DSP Périscolaire - Wittelsheim	CSC Wittelsheim	CSC Wittelsheim	association	284 056,00
DSP Multi-accueil / périscolaire / extrascolaire "Bande Hétéroc"	SPLEA	SPLEA	S.P.L.	1 200 105,00
Détention d'une part du capital social (compte 261)				
Participations SAEML				
Délibération du 25/09/2004 SAEML MAGTOZ 19	SAEML De Parc des Expositions	SAEML		2 073 812,02
Délibérations du 25/09/2006 et du 25/09/2008	CITIVIA	SPL		315 617,58
Délibération du 25/06/2009	SOMCO	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	MACBLAIRE 3 F	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	COOPERATION ET FAMILLE	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	NOUVEAU LOGIS DE L'EST	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	SAIEC	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	LOGIEST	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	FAMILIA HABITAT ET CAISSE	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	NOVO EST	SA d'HLM		0,15
Délibération du 25/06/2009	BATIGERE NORD EST	SA d'HLM		0,15
Détention d'une part du capital social (compte 261)				
Participations SCIC				
Délibération du 09/12/2013	DE DIALSACE	SA SCOP		49 996,00
Délibération du 09/12/2013	ECOME	SCOP HLM		50 000,20
Délibérations du 09/12/13, 27/09/17 et 15/06/20	CITIVIA SPL	SPL		261 666,71
Délibérations du 29/06/2017 et 16/06/2020	SYNDICAT MIXTE DES TROIS FRONTIERES SUD ALSACE	SYNDICAT MIXTE		511 000,00
TOTAL				4 493 804,58

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A EYE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Toute personne a le droit de demander communication aux place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Subventions exceptionnelles (hors versement d'un emprunt) (200 versant de plus de 75 000€)			
	POINCARE HABITA - ET HUMANISME	Organisme	1 072 264,07
	APAJH	Association	3 135 232,77
	ALSCS	Association	2 796 455,19
	CITIVIA SPL	SPL	13 087 179,58
	DOMIAL SEM	SA d'HLM	12 882 579,72
	HABITATS DE HAUTE ALSACE OPH DE DT	OPH	10 960 250,06
	SF GRAND EST	SA d'HLM	15 849 450,62
	MSA HABITAT	OPH	20 184 999,00
	NEOLIA	SA d'HLM	9 583 089,16
	SAS KMO	SAS	1 290 825,10
	SCI FAMSOL	SCI	191 437,10
	SOMCO	SA d'HLM	12 129 671,04
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme			
Nature de l'action Bénéficiaire	MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	contribution à l'équilibre	2 061 042,00
	CSC LA PASSERELLE	association	1 950 135,00
	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ENFANCE ANIMATION SPLEA	groupement de collectivités	1 738 100,00
	CITIVIA SPL SEPIA	personne morale de droit privé	1 138 777,00
	ASS GESTION MUSEE AUTOMOBILE	association	1 137 600,00
	CENTRE SOC LAVOISIER BRUSTLEIN	association	1 085 429,00
	AMICALE DU PERSONNEL VILLE ET MULHOUSE ET MSA	association	1 077 450,00
	COMMUNE DE BRUNSTATT DIDENHEIM	commune	916 500,00
	MAISON DE LA PETITE ENFANCE DOLLFUS ET VIE	association	870 447,00
	TED DEPART POYERS QUARTIER RIEN	association	813 403,33
	OFFICE TOURISME MULHOUSE	association	705 000,00
	ASSOC ASSOCIATION FAMILIALE ET SOCIALE DES COTEAUX	association	702 853,00
	AURM ALSACE URBANISME REGION MULHOUSIENNE	association	719 000,00
	MULT ACCUEIL L'ILLEXTRIOT PARISE PECHEURS LUNE	association	585 131,00
	SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE	association	578 000,00
	CENTRE SOC CULT RELAIS	association	572 000,00
	ACCUEIL ENFANTS PROJET MULTI ACCUEIL BRASIL	association	568 500,00
	ASS LES DOMAINS D'ARGENT ECOLE PRIMAIRE	association	566 400,00
	COMMUNE DE RIXHEIM	commune	536 027,00
	ASS CENTRES SOCIO CULTURELS NATTEL RHEIN	association	525 000,00
	CENTRE SOCIO CULTUREL JEAN WAGNER	association	497 556,00
	MULTI ACCUEIL LA FINANDELLE	association	497 709,00
	LE GUEPINETTE ETS ACCUEIL ENFANTS MOINS 6 ANS	association	495 254,00
	M.C BEAUMARCHER	association	493 865,00
	LE NID AUX COPAINS	association	492 759,00
	ASSO HALTE GARDERIE LA BOUNS VENTE	association	419 136,00
	ASSOCIATION CLAIR LOGIS	association	379 211,00
	L'ATELIER DE LA VIE	association	374 542,00
	CSC PAPIN	association	369 895,00
	ACCUEIL D'ENFANTS LES PETITS SOUCIS	association	357 750,00
	MJC MAISON POUR TOUS PFASTATT LA BUSINE	association	347 297,00
	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	établissement public	346 296,40
	CENTRE SOC PORTE NORDIR	association	342 464,00
	CITE DU TRAVAIL PATRONAGE SACH	association	340 000,00
	REGIE ENTREPRISE D'INSERTION	association	335 000,00
	ASS CRECHE GARDERIE PORTE HAUTE	association	314 731,00
	MAIRIE DE PFASTATT	commune	305 450,00
	MUSEES MULHOUSE SUD ALSACE	association	270 450,00
	MAIRIE DE KINGERSHEIM	commune	270 000,00
	MEF MAISON DE L'EMPLOI ET LA FORMATION	association	249 417,00
	TECHNOPOLE REGION MULHOUSE	association	237 000,00
	MULHOUSE EXPO SAEML	personne morale de droit privé	220 000,00
	MUSEE DE L'IMPRESSION SUR ETOFFES	association	218 610,00
	MULHOUSE NATATION	association	194 000,00
	SYND COPROP RENCONTRE LA FORET WITTENHEIM	personne morale de droit privé	192 922,84
	PEOPLE AND BABY	personne morale de droit privé	175 041,00
	MAIRIE DE FLAMANDEN	personne morale de droit privé	161 322,00
	ARAMAD ASSOC POUR LE MAINTIEN A DOMICILE	commune	160 000,00
	MUSEE DU PAPIER PEINT	association	154 276,00
	CENTRE HOSPITALIER DE MULHOUSE	association	150 000,00
	DOMIAL HABITAT PARTIAL D'ALSACE	établissement public de santé	146 518,50
	SYND MIXTE AEROPORT DE MULHOUSE HABSHEIM SYNA	personne morale de droit privé	145 210,00
	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	groupement de collectivités	140 000,00
	TUBA MULHOUSE SUD ALSACE	association	139 600,00
	ASS PETITE ENFANCE BRUNSTATT LES PETITS PLOUS	association	139 000,00
	APAF ASS ACTIVITES PERISCOLAIRES BRUNSTATT	association	134 000,00
	MAIRIE DE BRUNSTATT	commune	114 418,00
	SOCIETE INDUSTRIELLE DE MULHOUSE	personne morale de droit privé	113 658,00
	VILLE DE MULHOUSE	association	112 532,00
	ASSOC POUR L'APICULTURE DU LAC	commune	101 000,00
	LE MOULIN DE LUTTERBACH	association	97 000,00
	ASS POUR L'INFORMATION SUR LE LAC 68	association	90 000,00
	LES ORGANISTES MULHOUSE LE TREFLE	association	85 000,00
	MJC WITTENHEIM	association	81 500,00
	ATMO GRAND EST	association	79 683,00
Prêts et avances consentis (opés 374, 376341, 376GM, 3764)			
	Autres immobilisations financières	ASEM	46 690,02
	Avance versement mobilité	CITIVIA SPL	4 000 000,00

IV - ANNEXES BUDGET GENERAL

C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE L'EPCI

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Syndicat Intercommunal a Vocation Multiple de l'Agglomération Mulhousienne (SIVOM)		contribution des EPCI et des communes membres	
Syndicat mixte de l'Aerodrome (SYMA)		contribution des EPCI et des communes membres	
Syndicat mixte du Biotope (SYMBIO)		contribution des EPCI et des communes membres	
Pôle Métropolitain		contribution des EPCI	
Epage GEMAPI		contribution des EPCI	
Autres organismes de regroupement			

(1) Préciser si le financement est fiscalisé (TEOM, TEOMI, TEOM + taxe additionnelle ou autre fiscalité propre)

IV - ANNEXES BUDGET GENERAL

C) AUTRES ELEMENTS FINANCIERS

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie simple	Propreté et déneigement	01/01/2017	09/01/2017	**SPA**
Régie simple	Gestion des zones d'activités	01/01/2017	09/01/2017	**SPA**
Régie simple	Parc Zoologique et Botanique	01/01/2017	09/01/2017	**SPA**
Régie simple	Gestion foncière et immobilière	01/01/2017	09/01/2017	**SPA**
Régie simple	Equipements sportifs	01/01/2017	09/01/2017	**SPA**

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	94 709 352,63	42 223 410,07	31 412 602,87	31 073 257,30
RECETTES	94 709 352,63	40 140 345,85	13 052 685,71	27 495 646,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	205 526 741,08	203 193 792,88		52 331 948,20
RECETTES	205 526 741,08	278 290 159,80		7 200 530,40

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1) 03 : BA M2A CHAUFFAGE URBAIN N° SIRET : 20008603000024

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 278 775,81	1 838 222,22	216 496,83	4 424 055,75
RECETTES	6 278 775,81	3 189 941,07	949 096,50	2 139 738,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 234 125,84	2 161 834,09		4 072 301,75
RECETTES	12 234 125,84	11 366 792,23		867 333,61

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ou sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement public

(2) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1) 04 : BA M2A TRANSPORTS EN COMMUN N° SIRET : 20008603000032

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	37 730 512,21	26 187 315,61	7 305 419,48	5 238 777,14
RECETTES	37 730 512,21	25 715 456,79	5 580 900,00	6 577 055,42
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 957 706,28	68 101 948,29		1 855 456,99
RECETTES	69 957 706,28	71 491 598,09		1 523 092,11

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ou sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement public

(2) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1) 05 : BA ZAE DANTZENHEIM N° SIRET : 20008603000065

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 116 850,50	1 039 700,00		1 077 150,50
RECETTES	2 116 850,50	132 295,81		1 984 554,69
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 137 115,20	173 479,01		963 636,19
RECETTES	1 137 115,20	123 426,66		1 013 688,54

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ou sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement public

(2) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1) 06 : EAU N° SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ou sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement public

(2) Y compris les rattachements

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	140 598 507,26	70 036 365,73	29 655 519,26	41 046 631,24
RECETTES	140 598 507,26	77 172 079,92	25 326 760,37	31 159 066,36
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	352 997 898,40	309 693 362,27		56 214 048,19
RECETTES	352 997 898,40	361 201 961,89		7 565 796,52
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	505 766 256,65	379 729 728,00	29 655 519,26	101 030 977,42
TOTAL GENERAL DES RECETTES	505 766 256,65	438 474 040,40	25 326 760,37	45 765 401,88

(1) Y compris les rattachements

IV- ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1- FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf, liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats et titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	5 602 491,99	1 852 599,77	57 197,56	3 692 694,66
Recettes	414 175,00	37 040,00	306 615,00	70 520,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	5 496 495,00	5 322 461,76		174 033,24
Recettes	15 694 861,30	17 372 620,25		- 1 677 758,95

D) Décisions en matière des taux de contributions directes

IV - ANNEXES CA 2020

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision du Conseil d'agglomération	Variation de taux/N-1	Produit voté par le Conseil d'agglomération	Variation du produit /N-1 (%)
Taxe d'habitation	325 643 000 €	1,08%	10,06%	0,00%	32 759 686 €	1,14%
Taxe foncière sur le produit bâti	355 942 000 €	1,48%	1,58%	0,00%	5 623 884 €	1,76%
Taxe foncière sur le produit non-bâti	2 018 000 €	-0,05%	4,78%	0,00%	96 460 €	0,72%
CFE	140 484 000 €	-0,57%	26,36%	0,00%	37 032 696 €	-0,72%
TOTAL					75 512 726 €	0,27%

V ANNEXES BUDGET

CHAUFFAGE URBAIN

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Objet	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial : Niveau de taux	Taux initial : Taux actuariel	Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé OUI/NON	Catégorie d'emprunt
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					18 062 500,00									
164* Emprunts auprès des établissements de crédit					18 062 500,00									
3039-EU	SOCIETE GENERALE	24/06/2013	31/12/2013	31/12/2014	7 437 500,00	F	Taux fixe à 2,74 %	2,74	3,55	EUR	T	C	O	A-1
3040 EU	Sous-E	01/12/2014	19/12/2014	31/12/2015	2 775 000,00	V	Euribor 3M + 1,3	1,38	1,40	EUR	S	C	O	A-1
3059	BANQUE POSTALE	20/12/2016	20/07/2017	31/12/2018	1 250 000,00	F	Taux fixe à 0,60 %	0,61	0,61	EUR	T	C	O	A-1
3060-AU	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	21/06/2017	25/09/2017	30/12/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,62 %	0,62	0,65	EUR	T	C	O	A-1
3070 CJ	SFIL CAFFIL	01/07/2019	16/07/2019	01/12/2019	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0,05 %	0,05	0,57	EUR	T	C	O	A-1
3080 CJ	SFIL CAFFIL	05/12/2019	20/12/2019	01/04/2020	3 550 000,00	F	Taux fixe à 0,01 %	0,01	0,59	EUR	T	C	O	A-1
3081 CL Consolidation	SFIL CAFFIL	05/12/2019	31/01/2020	01/11/2020	500 000,00	F	Taux fixe à 0,05 %	0,03	0,09	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
3061 CU Tirage-Euro	SFIL CAFFIL	15/12/2016	05/12/2019	31/07/2020	0,00	V	(EONIA(Floor 0) + 0,1)-Floor 0,1 EONIA(Floor 0)	0,71	0,71	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
167* Avances conditionnées du Trésor (Total)														
1672 Emprunts sur OPHLM et EPL (total)														
1675 Dettes pour OPHLM et EPL (total)														
1676 Dettes rattachées à des participations (total)														
1677 Autres emprunts obligataires (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Intérêts courus à payer sur emprunts obligataires (total)														
1688 Intérêts courus à payer (total)														
Total général					19 062 500,00									

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 15449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts encours au 01/12/2020											
	Couverture CRH	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après convention annuelle	Capital restant dû au 01/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE du l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	
163 Emprunts obligataires (total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				14 829 986,15					1 115 840,23	234 454,86		29 012,78
1641 Emprunts en euros (total)				14 829 986,15					1 115 840,23	234 454,86		29 012,78
3020471	N		A-1	9 200 000,00	11,21	F	Taux fixe > 3,74 %	0,00	250 000,00	129 510,46		20 535,97
3040 CJ	N		A-1	1 200 000,00	8,97	V	Euribor 6M + 1,2	0,03	154 330,12	12 107,61		972,50
3060	N		A-1	615 666,63	13	F	Taux fixe à 0,61 %	0,61	56 447,68	5 240,93		1 231,56
3060CU	N		A-1	2 515 666,63	11,75	F	Taux fixe à 1,36 %	1,39	231 933,34	37 005,00		147,06
3070 CU	N		A-1	1 639 333,31	13,67	F	Taux fixe à 0,86 %	0,87	151 333,36	12 960,02		1 038,90
3080 CU	N		A-1	3 211 601,67	10	F	Taux fixe à 0,84 %	0,82	290 848,31	18 488,74		5 158,90
3090 Ou Compte dédié	N		A-1	497 bdo.cb	14,54	F	Taux fixe à 0,60 %	0,65	9 330,00	678,34		567,22
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage au titre du contrat initial (K)				0,00					0,00	0,00		
3030 CU Tirage Euro	N		A-1	0,00	0	V	(Euribor(Positif); 0) + 0,7% (Euribor(Positif))	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (total)												
167 Emprunts et dettes auprès de conditions particulières (Total)												
1671 Avances conditionnées de l'Etat (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour VEFA (total)												
1676 Dettes envers locaux en accession (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1687 Autres dettes auprès des collectivités (total)												
1688 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		14 829 986,15					1 115 840,23	234 454,86	0,00	29 012,78

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	14 879 905 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES

A) ELEMENTS DU BILAN

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	COMPTE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION		DATE DE DELIBERATION
		Catégories de biens amortis	Durée	
	2051	Logiciel	5 ans	17-déc-10
	2031	Frais d'études	5 ans	17-déc-10
	2033	Frais d'insertion	5 ans	17-déc-10
	2131/2135/2138	Bâtiment : chaufferie, installations générales, autres constructions	50 ans	17-déc-10
	2135/2138	Aménagement et agencement de bâtiment	15 ans	17-déc-10
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	2151	Installations complexes spécialisées	50 ans	17-déc-10
	2153	Installations à caractère spécifique	50 ans	17-déc-10
		Matériel industriel:		
	2154	- Turbine, équipements techniques (vanne, équipements électriques, compte	50 ans	17-déc-10
	2154	- Chaudière échangeur	50 ans	17-déc-10
	2182	Véhicule	8 ans	17-déc-10
	2183/2184	Mobilier, matériel de bureau et informatique	5 ans	17-déc-10
	2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans	17-déc-10
AMORTISSEMENT FACULTATIF		Non		

IV - ANNEXES
B1.8 - LISTE DES COTISATIONS VERSEES

Compte 6281

Service gestionnaire	Nom des bénéficiaires	Montant de la cotisation
CENTRALE ILLBERG	AMORCE	2 657,00
CENTRALE ILLBERG	SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE	2 270,00
	TOTAL COTISATIONS VERSEES	4 937,00

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

NUMERO DE BIEN PAR NOUVELLE D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	MONTANT AMORTISSEMENT
AUT00000000013051	CONTRAT RIXHEIM GEOTHERMIE	5	294 216,00	0,00
Total par Nature : 2031			294 216,00	0,00
AUT00000000029503	TVX19 - CENTRALE BUSSIERG	50	22 218,90	0,00
AUT00000000021472	EX20 - CENTRALE BUSSIERG	50	20 215,47	0,00
Total par Nature : 2131			42 734,43	0,00
AUT00000000074641	TVX17 LEARNING CENTER	50	20 944,58	0,00
AUT00000000036950	TVX18 - RACCORDEMENT LEARNING CENTER	50	1 286,30	0,00
AUT00000000029504	TVX19- RACCORDEMENT HOPITAUX RESEAU BUSSIERG	50	594 315,18	0,00
AUT00000000029505	TVX18 - RACCORDEMENT LEARNING CENTER	50	120,10	0,00
AUT00000000021471	EX20 - RESEAU BUSSIERG	50	4 279,20	0,00
Total par Nature : 2153			720 369,36	0,00
AUT00000000011477	VERRINS FB	20	1 683,50	0,00
AUT00000000011478	ARMOIRE CHAUDIERE	50	54 748,58	0,00
AUT00000000011479	VANNES	20	9 396,50	0,00
AUT00000000011475	MARCHE PIEDS	20	1 185,20	0,00
AUT00000000012035	EX20 - EQUIPEMENT BAU CHAUDIERE BOIS	20	28 158,30	0,00
AUT00000000029506	SOUPAPE RESEAU AIR COMPRIME LD	20	420,20	0,00
AUT00000000029147	EX20 - PLATEFORME DE TRAVAIL ACCES GRAPPIN FB	20	2 212,20	0,00
Total par Nature : 2154			93 983,48	0,00
AUT00000000013582	FAUTEUILS BUREAU	5	1 028,20	0,00
AUT00000000013583	CAISSONS	5	496,20	0,00
Total par Nature : 2184			1 524,40	0,00
AUT00000000036007	TVX20 - EXPERTISE CHEMINEE CENTRALE BM	50	5 500,00	0,00
AUT00000000036148	ECLTVL20- RACCORD RESEAU CHALEUR ELTROGAS HAMBOURG KM	0	24 200,00	0,00
Total par Nature : 2313			30 100,00	0,00
AUT00000000021436	TVX20 - RACCORDEMENT HOPITAUX RESEAUX BUSSIERG	50	93 912,34	0,00
Total par Nature : 2315			93 912,34	0,00
Total par modalité d'acquisition : ACQUISITION A TITRE ONEREUX			1 277 936,31	0,00
Total par Budget : CHAUFFAGE URBAIN			1 277 936,31	0,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10.2

NUMERO BIEN PAR MODALITE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	DUREE DE L'AMORT	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORT.	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION	+/- VALUE
AJ1000000000010122	ANNONCES 2020 - ETUDE IMPLANTATION DE FORAGE GEOTHERMIQUES	5	55,00	55,00	0,00	0,01	0,01
AJ1000000000010123	ANNONCES 2020 - REALISATION CENTRALE THERMIQUE A BOIS EN GEOTHERMIE	5	3 161,94	3 161,94	0,00	0,00	0,00
AJ1000000000010124	ANNONCES 2020 - CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE ENERGETIQUE GEOTHERM	5	4 709,76	4 709,76	0,00	0,00	0,00
AJ1000000000010125	ANNONCES 2020 - ETUDE IMPLANTATION DE FORAGE GEOTHERMIQUE	5	341,56	341,56	0,00	0,00	0,00
Sous Total par Nature 2035			8 218,26	8 218,26	0,00	0,01	0,01
Total par modalité de sortie : Apurement			8 218,26	8 218,26	0,00	0,01	0,01
Total par Budget : TRAITEMENT DES EAUX			8 218,26	8 218,26	0,00	0,01	0,01

VI ANNEXES BUDGET

TRANSPORTS URBAINS

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 1644$ et 166)

Nature	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du prochain remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
164 Emprunts obligataires (Total)														
1641 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)					193 642 470,31									
16411 Emprunts en euros (Total)					193 642 470,31									
2002-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/06/2002	01/01/2009	31/07/2021	1 200 000,00	V	Livret A + 0,25	0,25	0,25	EUR	A	X	O	A-1
2004-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/04/2004	01/01/2009	31/01/2025	10 000 000,00	V	Livret A + 0,25	2,50	2,50	EUR	A	X	O	A-1
2005-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/04/2005	01/01/2009	31/01/2035	6 000 000,00	V	Livret A + 0,25	3,25	3,25	EUR	A	X	O	A-1
2021-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	30/11/2020	01/11/2035	5 000 000,00	V	(Livret 12M Floor - 0,05 sur Euribor 12M) + 0,25	2,17	2,51	EUR	A	F	O	A-1
2006-TC	BEI Banque Européenne d'Investissement	25/11/2005	15/06/2006	15/06/2036	20 000 000,00	V	(Euribor 12M Floor - 0,05 sur Euribor 12M) + 0,15	3,10	3,45	EUR	A	C	O	A-1
2010-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/07/2010	01/01/2011	01/01/2037	6 000 000,00	V	(Euribor 12M Floor - 0,05 sur Euribor 12M) + 0,25	3,74	3,79	EUR	A	F	O	A-1
2008-TC	BEI Banque Européenne d'Investissement	25/11/2008	15/12/2008	15/06/2036	15 000 000,00	V	(Euribor 12M Floor - 0,02 sur Euribor 12M) + 0,02	3,76	3,71	EUR	A	C	O	A-1
2011-TC	SFIL CAFFIL	08/11/2006	01/01/2007	01/01/2036	2 000 000,00	V	Euribor 12M Floor - 0,01 sur Euribor 12M + 0,010	4,04	4,10	EUR	A	C	O	A-1
2015-TC	SFIL CAFFIL	01/01/2007	01/01/2015	01/01/2034	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,57	5,02	EUR	T	C	O	A-1
2016-TC	SFIL CAFFIL	09/01/2008	31/12/2015	01/01/2040	10 000 000,00	C	Taux fixe à 3,50 %	3,52	3,90	EUR	T	C	O	B-1
2017-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/01/2009	31/12/2009	31/12/2040	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3,50 %	3,52	3,98	EUR	A	C	O	A-1
2019-TC	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/01/2009	31/12/2009	31/12/2040	5 000 000,00	C	Taux fixe 3,55% jusqu'à 05/2019 puis Euribor 12M(floor à 0%)	3,57	3,61	EUR	A	C	O	A-1
2041-TC	SFIL CAFFIL	02/01/2008	31/12/2040	01/01/2042	4 000 000,00	V	(Euribor 3M Floor - 0,025 sur Euribor 3M) + 0,025	0,24	0,26	EUR	T	F	O	A-1
2014-TC	SOCIETE GENERALE	28/12/2009	31/12/2009	31/12/2044	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3,61 %	3,61	3,67	EUR	A	C	O	A-1
2013-TC	SOCIETE GENERALE	29/12/2009	29/12/2009	29/12/2047	5 000 000,00	V	(Euribor 12M Floor - 0,0175 sur Euribor 12M) + 0,0175	4,02	4,05	EUR	A	C	O	A-1
2018-TC	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2010	28/12/2010	31/01/2041	17 000 000,00	F	Taux fixe à 3,45 %	3,46	3,44	EUR	T	C	O	A-1
2020-TC	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel	21/12/2011	15/02/2012	31/03/2042	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4,46 %	4,46	4,54	EUR	T	C	O	A-1
2021-TC	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2011	20/12/2012	31/03/2042	5 000 000,00	V	Livret A + 1,0	3,89	3,89	EUR	T	C	O	A-1
2022-TC	CAISSE D'EPARGNE	22/12/2011	31/12/2012	30/11/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2,45 %	3,60	3,74	EUR	T	C	O	A-1
2023-TC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17/12/2014	15/03/2015	01/07/2015	1 692 470,31	V	Livret A + 1	2,25	2,25	EUR	A	C	O	A-1
2024-TC	CAISSE D'EPARGNE	16/04/2015	30/11/2017	31/03/2045	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1,23 %	1,23	1,50	EUR	T	C	O	A-1
2-49	SOCIETE GENERALE	16/04/2015	31/10/2017	31/01/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1,28 %	1,28	1,50	EUR	T	C	O	A-1

Intitulé	Emprunts et dettes à long et moyen terme													
	Organismes prêteurs ou chef de file	Date de signature	Date d'entrée en vigueur ou date de mobilisation	Date de premier remboursement	Nominal	Type de taux (Fixe/Indexé)	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements	Profil d'amortissement	Possibilité de remboursement anticipé (O/N)	Catégorie d'emprunt
								Niveau de taux	Taux actuariel					
2020TC Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	12/12/2016	15/12/2016	15/12/2018	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1,33 %	1,33	1,20	EUR	M	G	O	A-1
2021 TC	SFIL CAFFIL	01/07/2016	05/08/2016	01/10/2040	5 000 000,00	F	Taux fixe à 0,60 %	0,60	0,07	EUR	T	C	O	A-1
2026TC Consolidation	SFIL CAFFIL	05/10/2016	21/10/2016	01/01/2026	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0,68 %	0,68	0,69	EUR	T	C	O	A-1
2028 TC	BANQUE POSTALE	10/10/2020	14/10/2021	01/04/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0,35 %	0,35	0,30	EUR	A	C	O	A-1
1641 Emprunts en euros (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					0,00									
2029 TC Triage-Cormontreuil	SFIL CAFFIL	05/12/2019	09/12/2019	21/01/2022	0,00	V	(EONIA(Prévue) + 0,2 % + 0,5 pt EONIA(Positif))	0,70	0,21	EUR	A	A	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances conditionnées de l'Etat (Total)														
1672 Emprunts au compte spécial du Trésor														
1673 Dettes pour M.B.T. et P.P.P. (Total)														
1675 Dettes envers les organismes européens (Total)														
1676 Avances d'Etat et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (Total)														
1682 Baux à loyer financier ou assimilés (Total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général					193 582 478,21									

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? (O/N)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Type de taux	Index	Niveau de taux (simple) à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus (le cas échéant)	ICNE de l'exercice
16 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				10 610 694,72					9 283 783,78	1 774 373,85		215 204,37
1641 emprunts en euros (total)				10 610 694,72					9 283 783,78	1 774 373,85		215 204,37
2022 TC	N		A-1	4 746 337,65	7,5	V	Livret A + 0,25	0,80	507 417,55	47 597,50		15 015,30
2005-TC	N		A-1	7 564 811,31	5,33	V	Livret A + 0,25	0,54	705 415,15	33 502,01		37 677,67
2006-TC	N		A-1	3 124 431,41	9,75	V	Livret A + 0,25	0,84	298 625,22	34 310,91		5 051,70
2001-TC	N		A-1	0,00	0	V	(Euribor 12M-Floor -0,06 sur Euribor 12M) + 0,06	0,00	450 193,40	0,00		
2008-TC	N		A-1	8 050 000,00	8,05	V	(Euribor 3M-Floor -0,13 sur Euribor 3M) + 0,13	0,00	800 000,00	0,00		0,00
2010-TC	N		A-1	510 054,20	0,75	V	(Euribor 12M-Floor -0,06 sur Euribor 12M) + 0,06	0,00	492 803,01	0,00		0,00
2009 TC	N		A-1	6 000 000,00	0,75	V	(Euribor 3M-Floor -0,13 sur Euribor 3M) + 0,13	0,00	600 000,00	0,00		0,00
2011-TC	N		A-1	200 000,00	0	V	(TAM(Positive) + 0,015) Floor -0,015 s.r TAM(Positive)	0,00	100 000,00	0,00		0,00
2013-TC	N		A-1	3 200 000,00	7,75	F	Taux fixe à 0,05 %	0,05	400 000,00	170 454,93		35 212,00
2015-TC	N		B-1	5 200 000,00	14	C	Taux fixe 2,78% à hauteur de 5% sur Euribor 3M (si négatif)	3,83	400 000,00	232 670,93		64 403,50
2017-TC	N		A-1	3 025 000,00	11	F	Taux fixe à 0,93 %	0,93	200 000,00	167 269,05		0,00
2018-TC	N		B-1	5 150 000,00	9	C	Taux fixe à 0,58% à hauteur de 5% sur Euribor 12M (si négatif)	0,43	500 000,00	135 271,62		0,00
2019-TC	N		A-1	2 370 173,32	14	F	Taux fixe à 0,44 %	0,49	157 134,52	30 500,77		20 105,97
2014-TC	N		A-1	2 033 333,32	6	F	Taux fixe à 2,91 %	3,00	666 604,50	100 213,87		0,00
2012 TC	N		A-1	000 000,00	0,58	V	(Euribor 12M-1 sur 40 0175 sur Euribor 12M) + 0,0175	0,00	150 000,00	0,00		0,00
2016-TC	N		A-1	3 400 000,00	10	F	Taux fixe à 1,4 %	0,39	850 000,00	327 002,50		0,00
2020-TC	N		A-1	1 900 333,45	6	F	Taux fixe à 0,46 %	0,46	233 707,21	70 411,16		0,00
2021-TC	N		A-1	2 200 000,07	6	V	Livret A + 0,35	0,81	333 333,30	30 229,17		0,00
2023 TC	N		A-1	2 501 333,43	7,67	F	Taux fixe à 0,46 %	0,46	333 333,32	96 561,67		2 440,61

Nature	Emprunts et dettes au 31/12/2020											
	Couverture ? CRH	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux	Index	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts payés (ICNE pas échéance)	
2023 TC	N		A-1	1 251 098,56	14,08	V	Livret A + 1	1,52	34 123,01	19 954,60		17 217,98
2024 TC	N		A-1	2 400 000,00	12	F	Taux fixe à 1,29 %	1,29	270 000,00	32 572,00		0,00
2025	N		A-1	2 999 999,92	11,53	F	Taux fixe à 1,20 %	1,20	250 000,00	54 751,68		8 629,55
2026 TC Consolidation	N		A-1	3 422 222,21	12,19	F	Taux fixe à 1,25 %	1,25	266 666,64	44 480,44		1 470,81
2027 TC	N		A-1	7 332 230,04	13,67	F	Taux fixe à 0,66 %	0,67	532 358,92	51 443,34		4 582,03
2028 TC Consolidation	N		A-1	1 066 666,67	14,58	F	Taux fixe à 0,69 %	0,69	32 330,33	3 543,33		2 222,29
2029-TC	N		A-1	3 500 000,00	15,08	F	Taux fixe à 0,35 %	0,00				0,00
1623 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00					0,00	0,00		
2028 TC Trésor-Livret	N		A-1	0,00	0	V	(EONIA/Positif) + 0,71 - Floor 0 sur EONIA/Positif	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
168 / Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1673 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (total)												
1674 Dettes envers l'organisme organisateur (total)												
1675 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		0,00		90 610 694,72					9 362 783,78	1 774 373,65	0,00	215 304,37

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Ensemble constitué par structure de taux selon le modèle d'établissement	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Capital restant dû au 31/12/2020	Type d'indice	Durée du contrat	Date des versements effectifs	Type de taux	Taux structurel	Coût de sortie	Taux max ou après couverture éventuelle	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant)	% d'un type de taux sur l'encours total
Echange de taux fixe contre taux variable (SWAP) (B)														
TOTAL (B)														
Barrière simple (D)														
[illegible]	SFIL CAFFIL	10 000 000,00	5 150 000,00	[illegible]	25	31/12/2009 - 01/01/2012	Taux fixe 3,29% si barrière 0% sur Euribor 12M (Payé)	Taux fixe 3,29%	[illegible]	Taux fixe 3,29% si barrière 0% sur Euribor 12M (Payé)	3,29%	229 855,50		7,64
[illegible]	CAISSE FONCIERE DE CRETEIL	7 000 000,00	3 150 000,00	[illegible]	25		Taux fixe 3,05% si barrière 0% sur Euribor 12M (Payé)	Taux fixe 3,05% si barrière 0% sur Euribor 12M (Payé)	[illegible]	Taux fixe 3,05% si barrière 0% sur Euribor 12M (Payé)	3,05%	102 271,67		3,50
TOTAL (D)		17 000 000,00	8 300 000,00									332 127,17		10,14
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiple jusqu'à 5 simple (E)														
TOTAL (E)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (G)														
TOTAL (F)														
Autres types de structure (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		17 000 000,00	8 300 000,00									332 127,17		10,14

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22					
	% de l'encours	89,84%					
	Montant en euros	51 708 695 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	10,16%					
	Montant en euros	5 850 000 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

IV - ANNEXES

A) ELEMENTS DU BILAN

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	COMPTE	CHOIX DU CONSEIL D'AGGLOMERATION		DATE DE DELIBERATION
		Categories de biens amortis	Durée	
	205*	Logiciel	2 ans	17-déc-10
	2031	Frais d'études	5 ans	17-déc-10
	2032	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	17-déc-10
	2121/2125/2128	Aménagements de terrains (ne figurant pas dans les voies publiques)	25 ans	17-déc-10
		Constructions :		
	2131	- bâtiment public	25 ans	17-déc-10
	2135	- installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 ans	17-déc-10
	2138	- Autres constructions	25 ans	17-déc-10
		Construction sur sol d'autrui :		
	2141	- bâtiments	25 ans	17-déc-10
	2145	- installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 ans	17-déc-10
	2148	- Autres constructions	25 ans	17-déc-10
	2153	Installation à caractère spécifique	25 ans	17-déc-10
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	2154	Matériel industriel	10 ans	17-déc-10
	2155	Outillage industriel	10 ans	17-déc-10
	2155	Infrastructure Tramway	25 ans	17-déc-10
		Matériel de transport :		
	2156/2158	- véhicule de nettoyage des rues	5 ans	17-déc-10
	21562158	- véhicule pour personnes à mobilité réduite	6 ans	17-déc-10
	21562158	- Autobus d'occasion	8 ans	17-déc-10
	21562158	- équipements des autobus (matériel embarqué) et divers notamment des vus	10 ans	17-déc-10
	21562158	- rame de Tramway	25 ans	17-déc-10
	21562158	- Autobus neuf	15 ans	17-déc-10
	2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans	24-janv-14
	2183	Matériel informatique et bureautique	5 ans	17-déc-10
	2184	Mobilier	5 ans	17-déc-10
		Autres immobilisations corporelles :		
	2185	- petit matériel < 500 €	5 ans	17-déc-10
	2188	- petit matériel < 500 €	10 ans	17-déc-10
	2188	Equipement spécifique électrique	25 ans	17-déc-10
AMORTISSEMENT FACULTATIF		Non		

IV - ANNEXES — IV

A) ELEMENTS DU BILAN

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES — A6

Exercice	Nature de la dépense transférée		Compétence	Date de la délibération	Montant transf. en 4819	Solde au 31.12.2017	Dotation 2018	Solde au 31.12.2018	Dotation 2019	Solde au 31.12.2019	Dotation 2020	Solde au 31.12.2020
2002	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	114 299,19							
2003	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	177 330,47							
2003	PARTIE URBAINE TRAMWAY		15	18.12.2003	16 620,00							
2004	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	35 376,00	2 358,40	2 358,40					
2004	PARTIE URBAINE TRAMWAY		15	19.12.2003	355 138,12	23 675,50	23 675,50					
2005	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	61 273,68	8 168,75	4 084,91	4 084,88	4 084,88			
2005	PARTIE URBAINE TRAMWAY	(a)	15	18.12.2003	36 641,53	3 083,27	1 541,66	1 541,61	1 541,61			
2006	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	160 767,02	32 152,40	10 717,47	21 434,93	10 717,47	10 717,46	10 717,46	
2006	PARTIE URBAINE TRAMWAY		15	19.12.2003	40 024,69	9 614,94	3 204,98	6 409,96	3 204,98	3 204,98	3 204,98	
2007	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	1 050 306,00	280 105,61	70 026,41	210 079,20	70 026,41	140 052,80	70 026,41	70 026,39
2007	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	165 000,00	44 000,00	11 000,00	33 000,00	11 000,00	22 000,00	11 000,00	11 000,00
2008	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	2 872 052,04	937 687,35	181 537,47	756 149,88	181 537,47	574 612,41	191 537,47	383 074,94
2008	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	3 000,00	666,67	133,33	533,34	133,33	400,01	133,33	266,67
2009	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TR	(b)	15	04.10.2002	12 778 412,34	5 109 764,94	851 627,49	4 258 137,45	851 627,48	3 406 509,96	851 627,49	2 554 882,47
2010	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	2 000,00	933,33	133,33	800,00	133,33	666,67	133,33	533,33
2010	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	3 414 120,51	1 593 256,24	227 608,03	1 365 648,20	227 608,03	1 138 040,17	227 608,03	910 432,14
2011	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN	(1)	15	04.10.2002	206 411,50	110 086,13	13 760,77	96 325,36	13 760,77	82 564,60	13 760,77	68 803,84
2011	AMENAGEMENT DE COMMUNES	(c)	15	18.12.2003	60 000,00	32 000,00	4 000,00	28 000,00	4 000,00	24 000,00	4 000,00	20 000,00
2012	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	2 842 480,83	1 705 488,50	189 498,72	1 515 989,78	189 498,72	1 326 491,06	189 498,72	1 136 992,34
2012	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	10 000,00	6 000,00	666,67	5 333,33	666,67	4 666,67	666,67	4 000,00
2013	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	54 000,00	35 000,00	3 500,00	32 400,00	3 500,00	28 800,00	3 500,00	25 300,00
2013	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	618 915,38	412 610,12	41 261,01	371 349,11	41 261,01	330 088,10	41 261,01	288 827,08
2014	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	95 333,00	59 010,97	6 555,53	63 555,33	6 555,53	53 144,80	6 555,53	50 844,27
2014	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	879 600,22	645 000,01	50 640,01	586 420,80	58 640,01	527 780,78	58 640,01	469 140,77
2015	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	105 000,00	105 473,33	-12 507,97	106 241,30	7 066,67	70 666,66	7 066,67	63 599,99
2015	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	1 051 611,35	841 289,08	70 107,42	771 181,66	70 107,42	701 074,24	70 107,42	630 966,81
2016	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	110 600,00	95 853,33	7 373,33	88 480,00	7 373,33	81 106,67	7 373,33	73 733,33
2016	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	1 013 959,87	877 066,55	67 466,66	809 599,90	67 466,66	742 133,24	67 466,66	674 666,58
2017	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	111 000,00	103 600,00	7 400,00	96 200,00	7 400,00	88 800,00	7 400,00	81 400,00
2017	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	996 807,56	920 340,39	68 767,17	851 573,22	68 767,17	782 806,05	68 767,17	714 038,88
2018	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	18.12.2003	52 000,00		3 466,67	48 533,33	3 466,67	45 066,67	3 466,67	41 600,00
2018	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	1 110 495,25		74 033,02	1 043 742,23	73 210,97	970 531,26	74 553,02	895 978,24
2019	AMENAGEMENT DE COMMUNES		15	19.12.2003	43 500,00				2 900,00	40 600,00	2 900,00	37 700,00
2019	PARTIE PERI URBAINE TRAM-TRAIN		15	04.10.2002	398 888,11				26 572,54	372 315,57	26 572,54	345 442,03
2019	REGUL 2018 COMM.COMPET AMORT	2018							19 574,64	-	-	-
2019	REGUL 2018 COMM.COMPET AMORT	2017							98 933,34			-
2020	PREVISIONNEL 2020		15		**815 860,12**						**54 390,67**	761 469,45
	TOTAL				**31 869 609,56**	14 104 410,55	1 999 056,00	12 726 150,00	2 139 237,12	11 579 001,78	2 070 835,37	10 324 026,53

VI - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B 1.3

B 1.3 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

année d'origine	nature du bien	montant de la redevance de l'exercice	crédit-bailleur	durée du contrat	redevances restant à courir 2021	2022	cumul restant au 31.12.20
2004	véhicules tramway	3 259 776,06	Sogefinerg	25 ans	3 269 737,67	3 265 959,75	35 414 080,22
2008	autobus	977 544,62	La Banque Postale Credit Entreprises	15 ans	977 544,62	977 544,62	2 055 919,08
2009	atelier & bât. adm.	1 063 770,56	Unifergie	27 ans	1 063 770,56	1 063 770,56	23 883 759,74

B1.8 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)

Service	Nom des bénéficiaires	N° LC	Nature	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Montant des prestations en nature
5411	REGION GRAND EST	110	65712	16 054,99	
Total article 65712 : SUB EQUIPEMENT REGION				16 054,99	
5411	SNCF VOYAGEURS	51	65718	799 805,19	
Total article 65718 : SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES DIVERS				799 805,19	
5411	REGION GRAND EST	10302	65732	325 000,00	
5411	REGION GRAND EST	6248	65732	58 000,00	
Total article 65732 : SUBVENTION EXPLOITATION AUX REGIONS				383 000,00	
5411	COMMUNE DE CHALAMPE	8358	65734	10 785,75	
5411	MAIRIE DE RIEDISHEIM	8360	65734	12 407,05	
5411	RATTA 2019 HEIMSBRUNN CHALAMPE RANTZENHEIM	10968	65734	-8 192,69	
5411	VILLE DE MULHOUSE	10969	65734	122 500,00	
Total article 65734 : SUB EXPLOITATION COMMUNES				137 512,11	
5411	SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE SECTEUR WITTELSHEIM	10310	65737	240 000,00	
Total article 65737 : SUB EXPLOITATION AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX				240 000,00	
5411	ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS DU BAS RHIN	11328	65738	1 000,00	
Total article 65738 : SUB EXPLOITATION AUTRES ORGANISMES DIVERS				1 000,00	
5411	LK VOYAGES LUCEA KUNEGO	10311	6574	127 329,29	
5411	SOLEA TRANSP AGGLOMERATION MULHOUSIEN	52	6574	44 503 300,00	
5411	SOLEA TRANSP AGGLOMERATION MULHOUSIEN	10312	6574	207 900,01	
5411	SOLEA TRANSP AGGLOMERATION MULHOUSIEN	10313	6574	24 500,01	
5411	SOLEA TRANSP AGGLOMERATION MULHOUSIEN	10315	6574	355 002,44	
5411	VIA GRAND EST	9253	6574	4 361,51	
Total article 6574 : SUBVENTION EXPLOITATION AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE				45 219 729,26	
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES				46 797 096,49	

IV - ANNEXES

B1.8 - LISTE DES COTISATIONS VERSEES

Compte 6281

Service gestionnaire	Nom des bénéficiaires	Montant de la cotisation
5412 DEPLACEMENTS DOUX	FEDERATION FRANCAISE DE CYCLO TOURISME	5 000,00
5411 TRANSPORTS URBAINS	GART	13 304,64
5411 TRANSPORTS URBAINS	TRANSCITE	2 950,00
	TOTAL COTISATIONS VERSEES	**21 254,64**

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES

A10.1

NUMERO DE BIEN PAR NOUVEAU D'ACQUISITION	DESIGNATION DU BIEN	DUREE	VALEUR ACQUISITION	CUMUL AMORTISSEMENT
AUT00200200091477	ETUDES20 - REFLEXION AGENCEMENT INTERIEUR BUS	0	1 000,00	0,00
AUT00200200091478	ETUDES20 - REMPLACEMENT CHAUDIERE ATELIER BUS	0	430,67	0,00
AUT00200200091479	ETUDES20 - MISE CONFORMITE ATELIER BUS SOLEA	0	1 070,51	0,00
AUT00200200091480	ETUDES20 - LOCATION STATION COMPRESSION GNC	0	360,00	0,00
AUT00200200091481	ETUDES20 - MISSION ACCOMP DATA CENTRIC TW	0	5 880,00	0,00
AUT00200200091482	ETUDES20 - REMPLACEMENT 3 TRAVERSEES OBLIQUES PLATEFORME TRAMWAY PORT 2	0	2 917,22	0,00
AUT00200200091565	ETUDES - STATION PROVISOIRE GAZ	0	4 049,21	0,00
AUT00200200092143	ETUDE30 - COMPTE MOBILITE	0	21 725,00	0,00
AUT00200200092165	ETUDES20 - COORDINATION SSI PASSAGE GNC ATELIER BUS SOLEA	0	1 200,00	0,00
AUT00200200092215	ETUDE30 - MISE EN CONFORMITE INSTALLATIONS ELECTRIQUES DE SOLEA	0	4 583,00	0,00
AUT00200200092162	ETUDES20 - REALISATION 3 SONDAGES PONT STOESSEL TW	0	10 488,00	0,00
AUT00200200092161	ETUDE20 - MODIF CONFIG AV KENNEDY - ROOSEVELT - CURIE MULHOUSE	0	6 350,00	0,00
AUT00200200092158	ETUDES20 - DESIGN INTERIEUR BUS GNC	0	1 600,00	0,00
AUT00200200092173	ETUDES20 - DANGER ST GNV	0	2 250,00	0,00
Total par Nature : 2031			75 070,21	0,00
AUT00200200021562	INSERTION20 - MISE CONFORM ATELIER BUS SOLEA	0	288,36	0,00
AUT00200200021563	INSERTION520 - POSE MAINTENANCE ET NETTOYAGE ABRIS NON PUBLICITAIRES	0	90,00	0,00
Total par Nature : 2033			378,36	0,00
AUT00200200039823	ETUDE 19 - ZONE 30 CAR FRANKLIN ROOSEVELT	5	2 656,25	0,00
AUT00200200039824	ETUDE 19 - STRUCTURE INTERV SOLEA	5	3 150,00	0,00
AUT00200200039827	ETUDE 19 - INTERFACE CPTE MOBILITE CITY BUS	5	4 650,00	0,00
AUT00200200021483	EX200 APPLICATION MODELE LA NAVETTE	5	550,00	0,00
AUT00200200021559	EX20 - LOGICIEL WEBGC	5	24 604,95	0,00
AUT00200200021560	EX20 - INTERFACE COMPTE MOBILITE CITY WAY	5	47 023,00	0,00
AUT00200200022154	EX20 - OPTION ASSISTANCE TECHNIQUE NIVEAU WINDOCT RETEX	5	2 370,00	0,00
Total par Nature : 2051			86 804,20	0,00
AUT00200200039840	EVX19 - BATIMENT SOLEA	25	149 990,93	0,00
Total par Nature : 2131			149 990,93	0,00
AUT00200200021564	EX20 - VOIRIE COMMUNS	25	158 561,58	0,00
Total par Nature : 2151			158 561,58	0,00
AUT00200200039825	ETUDE 19 - MISSION CSPS BRUCE CHAUDIERE ATELIER BUS SOLEA	0	258,50	0,00
AUT00200200039826	ACC MISSION SPS ALIMENTATION BUS ELEC SOLEA	10	181,05	0,00
Total par Nature : 2154			440,55	0,00
AUT00200200038191	INSERTION519 - AANC DIVERS TRVX AMENG CYCLABLE	10	283,56	0,00
AUT00200200038426	INSERTION519 - REMPLACEMENT 3 TRAVERSEES OBLIQUES	10	349,44	0,00
AUT00200200039424	ETUDES 19 - ET BORNES ELECTRIQUES SOLEA	10	936,20	0,00
AUT00200200039820	ETUDES 19 - ACC MISSION SPS ALIMENTATION BUS ELEC SOLEA	10	181,05	0,00
AUT00200200039441	ETUDES 19 - TRAVERSEES OBLIQUE	10	5 126,50	0,00
AUT00200200039874	ETUDES19 - TRAVERSEES OBLIQUE	10	4 602,55	0,00
AUT00200200039875	ETUDES19 - REMPLACEMENT 3 TRAVERSEES OBLIQUES PORT STONE	10	9 868,50	0,00
AUT00200200011484	2 MIDIBUS COEUR DE VILLE THERMIQUE	15	551 961,20	0,00
Total par Nature : 2156			551 684,38	0,00
AUT00200200021483	INFO. - 3 ORDINATEURS ULTRA PORTABLES	5	2 178,00	0,00
AUT00200200021497	TRACTEUR	5	4 500,00	0,00
Total par Nature : 2183			7 438,00	0,00
AUT00200200021956	TVX20 - CONSTRUCTIONS SOUS AUTRUI - ANCIEN TERMINUS RIEDISHEIM	10	1 854,12	0,00
AUT00200200022155	TVX20 - CONSTRUCTIONS SOUS AUTRUI - SANITAIRES	10	14 146,96	0,00
Total par Nature : 2184			16 981,08	0,00
AUT00200200011486	TVX20 - ABRIS	10	4 [illegible]1,62	0,00
AUT00200200011487	TVX20 - SOUS STATIONS	25	303 165,06	0,00
Total par Nature : 2185			341 746,68	0,00
AUT00200200011488	TVX20 - BATIMENT SOLEA	25	401 274,58	0,00
Total par Nature : 2188			401 274,58	0,00
AUT00200200011492	AVANCE N°2 MAINTENANCE 500 0020 KM	0	3 101 781,85	0,00
Total par Nature : 238			3 101 781,85	0,00
Total par modalité d'acquisition : ACQUISITION A TITRE ONEREUX			3 961 265,31	0,00
Total par Budget : TRANSPORTS EN COMMUN			3 961 265,31	0,00

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DES PATRIMOINES (articles R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES

A10-2

NUMERO IDENTIFICATION/LOCALITE DE SORTIE	DESIGNATION DU BIEN	DUREE DE L'AMORT.	VALEUR D'ACQUISITION	CUMUL DES AMORT.	VALEUR NETTE COMPTABLE	PRIX DE CESSION	+ OU - VALUE
AUTOCOM00001922	1* ORDI + IMPRIMANTE LASER + ECRAN	5	2 [illegible]	[illegible]	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature 2031			2 [illegible]	[illegible]	0,00	0,00	0,00
41[illegible]	CARTE BITMAP D'ARNLT	5	900,00	900,00	0,00	0,00	0,00
42[illegible]	[illegible]ERTION DE LAMPE VIDEOPROJECTEUR DELLA 3122 TRAVAUX CITADELLE	5	561,36	561,36	0,00	0,00	0,00
Sous-Total par Nature 2183			1 461,36	1 461,36	0,00	0,00	0,00
Total par module de sortie : Annexes			1 461,36	1 461,36	0,00	0,00	0,00
Total par Budget : TRANSFERTS EN CONTROLE			3 961,36	3 961,36	0,00	0,00	0,00

Arrêté-signatures

Arrêté-signatures

Nombre de membres en exercice : 103 Votes :
Nombre de membres présents : 71 (+23 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 92

Pour : 69 (+23 procurations)
Contre : 1
Abstentions : 2

Présidé par le Président temporaire
Délibéré par le Conseil d'Agglomération réuni en session le 28 Juin 2021
Certifié exécutoire par le Président, le 6 juillet 2021

A Mulhouse le 28 Juin 2021

MINERY Loïc	MEYER Véronique	EHRET Antoine
LOGEL Pierre	MOR Jean-Paul	EL HAJJAJI Nadia
BELLONI Thierry	BUCHERT Maryvonne	FAUROUX-ZELLER Béatrice
ONIMUS Roland	BOUILLÉ Jean-Philippe	GERARDIN Jean-Marie
GOEPFERT Yves	BONI DA SILVA Claudine	GERBER Valérie
VIOLA Antoine	ZELLER Fabienne	GOBILLON Isabelle
RICHARD Loïc	WOLFF Philippe	HAYE Ludovic
BUX Daniel	TORANELLI Christophe	HERZOG Michèle
BAECHTEL Rachel	TALLEUX Carole	HORTER Franck
RICHE Laurent	STURCHLER Philippe	OBERLIN Alfred
MEHLEN Josiane	SCHILLINGER Gilles	MIMAUD Danièle
JORDAN Fabian	SCHELL Christiane	MATHIEU-RECHT Catherine
SCHILDKNECHT Jean-Luc	SALZE Pierre	LUTZ Michèle
HOMÉ Antoine	COUCHOT Alain	LOISEL Corinne

* M. Fabian JORDAN ne prend pas part au vote / sorti pour le vote.
* M. Roland ONIMUS ne prend pas part au vote / sorti pour le vote.

SOUS-PRÉFECTURE
MULHOUSE
JUIL 2021

HAGENBACH Vincent	ENGASSER Thierry	LIERMANN Monique
NEUMANN Rémy	GOETZ Anne-Catherine	KRZEMINSKI Frédéric Excusé
GOLDSTEIN Danièle Excusée Procuration à	JENN Fatima Excusée	JUNG Alfred Excusé Procuration à
FUCHS Gilbert	MILLION Lara	HOTTINGER Marie Excusée Procuration à
DUSSOURD Francis	MOTTE Natnalie	PAUVERT Bertrand
DUPONT-DUFEUTRELLE Christine	NICOLAS Thierry	PULEODA Patrick Excusé
DHALLENNE Christine	RAPP Catherine Excusée Procuration à	QUIN Paul
BITSCHENE Christophe	SORNIN Cécile	RENCK Ginette Excusée
BERGDOLL Benoît Excusé Procuration à	TRIMAILLE Philippe Excusé Procuration à	RIFF Didier
BEHE Jean-Marie Excusé Procuration à	CORMIER Nina	RISSER Chantal
AGUDO-PEREZ Francine	COLOM Florian	RITZ Christelle Excusée procuration à
MENSCH Jean Claude	CHÉRAY Michel	ROTTNER Jean Excusé Procuration à
GREILSAMMER Gérard	CHAPATTE Jean-Claude	SCHMIDLIN BEN M'BAREK Malika Excusée Procuration à
GUTH Maurice	CAUSER Jean-Yves	ZIMMERMANN Nicolas
HILLMEYER Francis	BOUAMAIED Nour	WEISBECK Joseph
JULIEN Jean-Paul	BOESCH Nathalie Excusée Procuration à	SUAREZ Emmanuelle Excusée Procuration à
KEMPF Pierrette	BLANQUIN Jacques Excusé Procuration à	STEGER Christophe Excusé Procuration à
LAUGEL Michel	BEYAZ Beybullah Excusé Procuration à	SIMEONI Joseph
LECONTE Alain	BECHT Olivier Présent	SCHWEITZER Pascale Cléo Excusée Procuration à
LIPP Pierre	CORNEILLE Marie	
LUTOLF-CAMORALI Anne-Catherine	D'ORELLI Philippe	

SOUS-PREFECTURE
E 6 JUIL. 2021
DE MULHOUSE

Mulhouse Alsace **Agglomération**

SOUS-PREFECTURE
6 JUIL. 2021
DE MULHOUSE

Habitat
Plan Climat
Développement Durable
Emploi
Tourisme
Petite enfance
Aérodrome
TGV - aéroport
Accueil des entreprises
Equipements sportifs et culturels
Tram-train
Collecte
Economie
Propreté
Pistes cyclables
Transports publics
Aménagement du territoire
Zoo
Université
Périscolaire



" Compte administratif

Rapport de présentation

année 2020 "

MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

Présentation agrégée budget principal et budgets annexes m2A	**2**
1ère partie – Examen du budget général	**3**
I. Section de fonctionnement	**3**
A – Recettes et dépenses réelles	**4**
• Opérations de gestion	**5**
1) Recettes	**5**
2) Dépenses	**9**
• Opérations financières	**13**
B – Dépenses et recettes d'ordre	**13**
II. Section d'investissement	**14**
A – Opérations réelles	**14**
• Recettes	**14**
• Dépenses	**15**
B – Opérations d'ordre	**18**
2ème partie – Examen des budgets annexes	**19**
I. Budget annexe du Chauffage Urbain	**19**
A – Section d'exploitation	**19**
B – Section d'investissement	**20**
II. Budget annexe des Transports Urbains	**21**
A – Section d'exploitation	**21**
B – Section d'investissement	**23**
III. Budget annexe ZAE de Bantzenheim	**25**
A – Section d'exploitation	**25**
B – Section d'investissement	**25**

Présentation agrégée du budget m2A			
BUDGET PRINCIPAL			
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**
Investissement			
DEPENSES	94 709 358.63	42 223 418.37	21 412 602.87
RECETTES	94 709 358.63	48 140 045.85	19 083 666.71
Fonctionnement			
DEPENSES	285 528 741.08	233 196 792.88	
RECETTES	285 528 741.08	278 290 152.60	
BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN			
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**
Investissement			
DEPENSES	6 276 775.91	1 636 222.22	216 496.93
RECETTES	6 276 775.91	3 183 341.07	943 096.66
Fonctionnement			
DEPENSES	12 234 135,84	8 161 834.09	
RECETTES	12 234 135,84	11 396 782.23	
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN			
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**
Investissement			
DEPENSES	37 793 512.21	25 197 315.61	7 326 419.46
RECETTES	37 793 512.21	25 716 455.79	5 500 000.00
Fonctionnement			
DEPENSES	69 967 706.28	68 101 246.29	
RECETTES	69 967 706.28	71 491 598.39	
BUDGET ANNEXE ZAE BANTZENHEIM			
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**
Investissement			
DEPENSES	2 118 860.50	1 039 400.50	
RECETTES	2 118 860.50	132 235.81	
Fonctionnement			
DEPENSES	1 137 115.20	173 479.01	
RECETTES	1 137 115.20	123 428.86	
PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES			
SECTION	**Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)**	**Réalisations - mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**
Investissement			
DEPENSES	140 898 507.25	70 096 356.70	28 955 519.26
RECETTES	140 898 507.25	77 172 078.52	25 526 763.37
Fonctionnement			
DEPENSES	368 867 698.40	309 633 352.27	
RECETTES	368 867 698.40	361 301 961.88	
Total général des dépenses	**509 766 205.65**	**379 729 708.97**	**28 955 519.26**
Total général des recettes	**509 766 205.65**	**438 474 040.40**	**25 526 763.37**

1ère partie : Examen du budget général

I. Section de Fonctionnement

On distingue deux types d'opérations au sein de la section de fonctionnement :

- les opérations réelles donnant lieu à décaissement ou encaissement,
- les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations réelles sont réparties en *opérations de gestion, en opérations financières et en opérations exceptionnelles*. La différence entre les recettes et les dépenses réelles fait apparaître le résultat de gestion de l'exercice.
Nous examinerons successivement les différents niveaux d'opérations distingués sur le document qui est soumis à votre approbation.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève pour l'année 2020 à 8 489 802,64 €. Cumulé avec l'excédent 2019 de 36 603 557,08 €, l'excédent de clôture ressort à 45 093 359,72 €. Ce résultat est toutefois à nuancer par l'analyse de notre épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) et qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.
Notre épargne brute 2020 s'est ainsi vue fortement impactée par la crise sanitaire puisqu'elle régresse de 8,65 M€. Cela se traduit par la « contraction » de l'ordre de 5,31 M€ de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement.

Les conséquences financières de la crise se déclinent selon les axes suivants :
- mesures prises par notre collectivité en soutien au secteur économique avec les exonérations de loyers ou de redevances ;
- pertes de recettes subies par la fermeture des équipements accueillant du public : piscines, parc zoologique et botanique, sites périscolaires...
- nouvelles dépenses prises en charge : achats de masques pour les habitants, les agents communautaires ou certains acteurs économiques. Certaines de ces nouvelles dépenses ont fait l'objet de participations de nos partenaires institutionnels ;
- baisses de charges liées à la fermeture des équipements ou au ralentissement de l'activité de services.

Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

IMPACTS COVID EN M€	-5,31
Baisse de recettes (exonérations, piscines, zoo, CSRA, taxe de séjour, propreté urbaine...)	-5,71
Recettes nouvelles (Etat, CAF, refacturation de masques...)	1,73
Dépenses nouvelles (achat de masques, produits d'hygiène...)	-2,63
Baisse de charges	1,3

A – Recettes et dépenses réelles

Les recettes réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté), se sont élevées à 239,26 M€ avec un taux de réalisation de 99,5%, contre 247,09 M€ en 2019. L'évolution ainsi constatée est de -3,2%.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Recettes réelles	Montant 2019	Montant 2020
Recettes de gestion courante	244 837 325,74 €	238 947 850,47 €
Recettes financières	194 448,77 €	192 441,22 €
Recettes exceptionnelles	2 055 767,20 €	120 426,25 €
Total	**247 087 541,71 €**	**239 260 717,94 €**

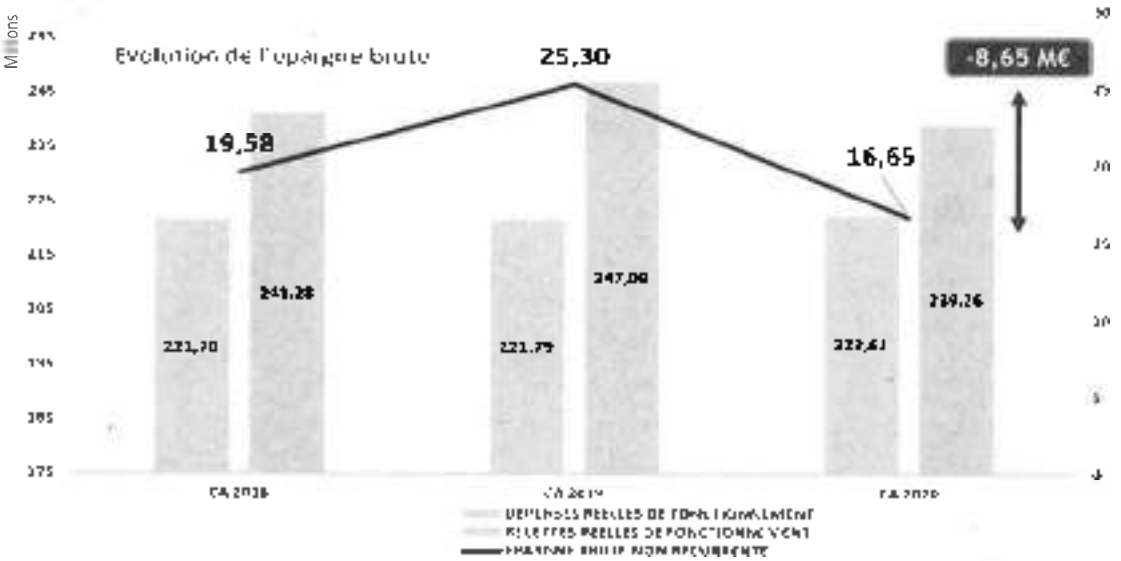
Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 222,61 M€, soit un taux de réalisation de 81,7%, en hausse de 0,37% par rapport aux données de 2019 (221,79 M€).

La répartition des dépenses figure dans le tableau ci-dessous :

Dépenses réelles	Montant 2019	Montant 2020
Dépenses de gestion	218 861 716,31 €	220 065 235,73 €
Dépenses financières	2 765 859,02 €	2 466 501,40 €
Dépenses exceptionnelles	162 777,87 €	82 129,31 €
Total	**221 790 353,20 €**	**222 613 866,44 €**

Le solde des opérations réelles de la section de fonctionnement a permis de dégager une épargne brute de 16,65 M€, en retrait significatif par rapport à 2019 (25,3 M€). Le taux d'autofinancement est de 7% des recettes réelles de fonctionnement et ressort à 9,58% après retraitement des reversements aux communes.

La détérioration de l'épargne brute découle principalement de la crise sanitaire, mais aussi de la baisse d'un certain nombre de recettes (perte d'éligibilité de FPIC -0,66 M€, moindres cessions -1,87 M€...).



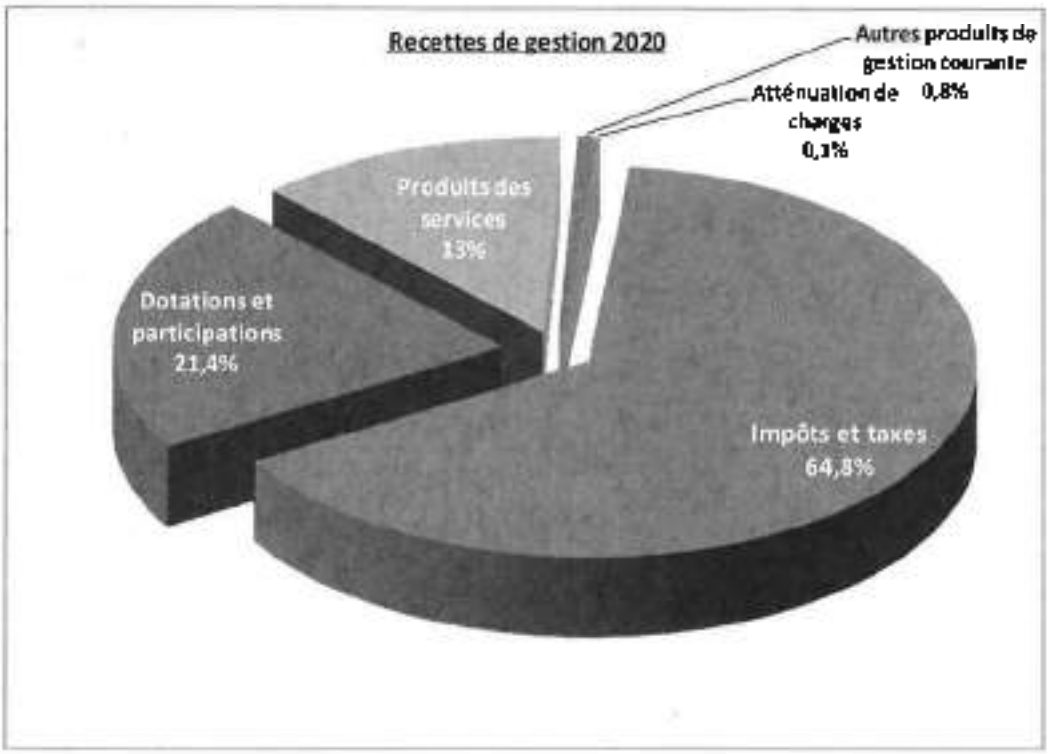
- **Opérations de gestion**

1) *RECETTES*

Elles sont en baisse de 2,4% (- 5,9 M€) par rapport à 2019 avec 238,95 M€.
Il s'agit :

- des recettes à caractère fiscal (chapitre 73) pour 154 744 997,38 €,
- des dotations et subventions (chapitre 74) pour 51 032 898,49 €,
- des produits des services et du domaine (chapitre 70) pour 31 010 149,06 €,
- des autres produits de gestion courante (chapitre 75) pour 1 882 345,04 €,
- des recettes liées à des remboursements de charges (chapitre 013) pour 277 460,50 €.

Le graphique ci-après illustre la répartition des recettes de gestion :



Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il s'agit du poste de recettes le plus important avec 154 744 997,38 €, soit 64,8% des recettes de gestion et 55,6% du total des recettes de fonctionnement. Il est en retrait de -1% par rapport à 2019 du fait de la diminution du montant de FPIC perçu (sortie du dispositif), de la taxe de séjour et d'une partie de la fiscalité professionnelle.

Les recettes fiscales sont listées ci-après :

Recettes	Montant 2019	Montant 2020	% évol.	Observations
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	35 687 411 €	36 295 671 €	1,70%	Effet bases
Cotisation Foncière des Entreprises	37 303 246 €	37 063 042 €	-0,64%	Effet bases constaté en particulier sur certains contribuables dominants
Fiscalité ménages	38 461 800 €	38 984 032 €	1,36%	Effet bases
Cotisation Valeur Ajoutée Entreprises	19 825 343 €	19 619 615 €	-1,04%	Baisse en fonction de la valeur ajoutée créée par les entreprises du territoire, en particulier par certains contribuables dominants.
Compensation TNGIR	14 569 273 €	14 569 273 €	0,00%	
Taxe sur les Surfaces Commerciales	4 175 122 €	3 836 556 €	-8,11%	En 2019, perception exceptionnelle de rappels d'années antérieures pour 250 000 €
Imposition forfaitaire sur entreprises réseaux (IFER)	1 538 743 €	1 595 176 €	3,66%	Effet bases
FPIC	1 333 091 €	675 294 €	-49,34%	Fin de la garantie de sortie du FPIC
Autres produits fiscaux	3 464 049 €	2 106 416 €	-39,19%	Rôles sup (-1,8M€), taxe séjour (-0,2M€), taxe Gemapi...
Total	**156 358 113 €**	**154 744 997 €**	**-1,03%**	

Chapitre 74 – Dotations et participations

Deuxième poste de recettes pour la collectivité, les dotations et participations d'un montant de 51 032 898,49 € sont en hausse de -2,2% par rapport à 2019.

Les dotations et participations se composent des éléments ci-dessous :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2019	CA 2020	Var. en %
DOTATION DE COMPENSATION (ex compensation part salaires)	21 889 106	21 488 906	-1,83%
PARTICIPATIONS CAF	8 910 752	8 687 081	-2,51%
DOTATION COMPENSATION REFORME TAXE PROFESSIONNELLE	7 568 538	7 518 232	-0,66%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	5 484 155	5 497 922	0,25%
PARTICIPATIONS DES COMMUNES	2 549 337	2 549 337	0,00%
COMPENSATIONS TH, FB, CET	2 270 222	2 422 500	6,71%
PARTICIPATIONS MASQUES (Etat, CAF, mutuelle)		1 021 083	
AUTRES PARTICIPATIONS (FCTVA, CSRA ..)	1 245 107	1 847 837	48,41%
TOTAL	**49 917 217**	**51 032 898**	**2,24%**

A noter que m2A a perçu en 2020, une participation de 1 021 083 € liée à l'acquisition de masques pour les habitants et pour les agents. L'Etat a ainsi participé à hauteur de 742,3 K€, la CAF à hauteur de 256,2 K€ et la mutuelle Muta Santé 22,5 K€.

Chapitre 70 – produits des services et du domaine

Avec une réalisation de 31,01 M€ ce chapitre est en baisse de -1,56 M€, soit -11,75%, sous l'effet conjugué de dépenses nouvelles (masques, équipements de protection des agents) et des diminutions de prestations suite à la fermeture de certains équipements (restauration périscolaire, hébergement centre sportif...). Ainsi les équipements sportifs, le parc zoologique et botanique ainsi que les structures périscolaires et de petite enfance voient leurs recettes lourdement impactées par la fermeture au public pendant plusieurs mois.

A noter par ailleurs que ce chapitre est composé à 56% de remboursements de rémunérations. Le détail par compétence figure ci-dessous :

PRODUITS DES SERVICES	CA 2019	CA 2020	Var. en %
REMBOURSEMENTS DE MUTUALISATION ET DE CHARGES DE PERSONNEL	16 908 369	17 508 180	3,55%
PERISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE	6 513 117	3 862 684	-40,69%
PROPRETE ET DENEIGEMENT	5 236 479	4 622 550	-11,72%
EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 222 195	1 738 105	-46,06%
PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE	2 605 548	1 678 402	-35,58%
REFACTURATION DE MASQUES		582 596	
PRODUITS DIVERS	653 418	1 017 632	55,74%
TOTAL	**35 139 125**	**31 010 150**	**-11,75%**

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

D'un montant global de 1 882 345,04 €, ils comprennent principalement :

- les loyers ou produits de mise à disposition des bâtiments communautaires et notamment du Parc Expo (669K€) ;
- les refacturations liées aux collectes de déchets (123 K€) ;
- les refacturations liées aux sites de la Fonderie et de DMC pour 382 K€ ;
- les recettes d'exploitation du centre sportif (216 K€).

Le montant perçu sur ce chapitre est en net recul avec -1,29 M€ soit -40,7%, par rapport à 2019. Ces diminutions proviennent notamment des exonérations de loyers accordées par m2A, de la baisse de recettes du parking de la gare, du changement de mode de gestion du site du VIF ainsi que des moindres produits de location issus des équipements sportifs.

Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ces remboursements divers sur les frais de personnel représentent 277 460,50 € en augmentation par rapport au montant 2019 de 247 170,18 €.

Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 192 441,22 € et sont quasiment stables par rapport à l'année précédente.

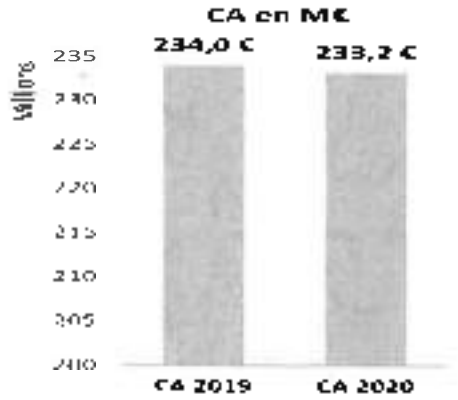
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles

Avec un total de 120 426,25 €, les recettes exceptionnelles sont en nette baisse par rapport à l'année précédente (-1,93 M€) qui avait enregistré des cessions de terrains importantes (terrains Hohmatten pour 1,36 M€ et 0,51 M€ pour les terrains de l'aire de la Thur).

Outre les produits de cession, on trouve dans ce chapitre, les pénalités de retard sur les marchés et les remboursements de frais de sinistres.

2) DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233,2 M€ en 2020 contre 234 M€ en 2019.

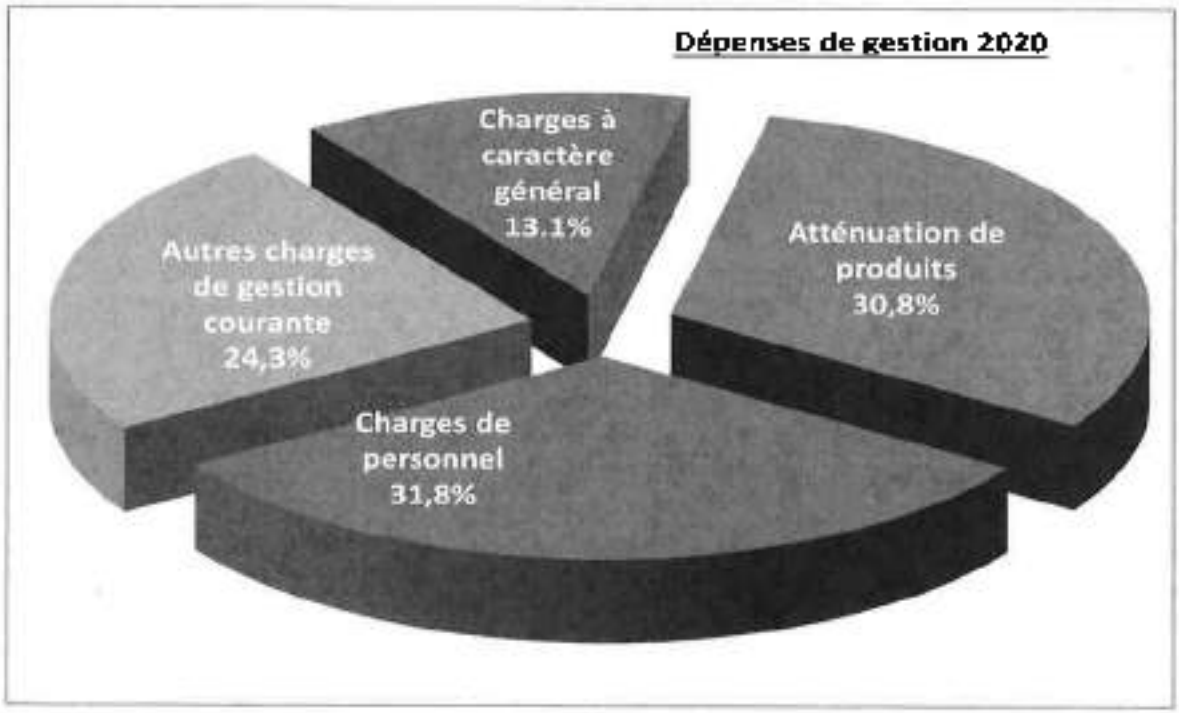


Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 222,6 M€ et se déclinent en dépenses de gestion (220 M€), dépenses financières (2,47 M€), et charges exceptionnelles (82 K€).

Les dépenses de gestion 2020 s'élèvent à 220 065 235,73 €, et se répartissent ainsi :

- charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : 69 883 398,36 €,
- atténuations de produits (chapitre 014) : 67 864 534,53 €,
- charges de gestion courante (chapitre 65) : 53 418 426,98 €,
- charges à caractère général (chapitre 011) : 28 898 875,86 €.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses de gestion :



Chapitre 012 – Frais liés au personnel

D'un montant global de 69 883 398,36 €, les charges de personnel progressent de +2,26 M€ par rapport à l'année précédente, dont +1 M€ pour les collaborateurs refacturés par les communes. L'évolution de la charge nette ressort ainsi à +2,65% et s'explique principalement par :

- le renforcement du protocole de nettoyage notamment dans les sites périscolaires ;
- la « prime Covid » versée aux agents ;
- l'actualisation des flux croisés de refacturations entre les collectivités ;
- l'impact du Glissement Vieillesse Technicité proche de +1%/an.

Les frais de personnel regroupent différents postes de dépenses :

- les charges du personnel communautaire pour 42,66 M€,
- les charges liées aux agents mutualisés pour 22 M€ compensées par la Ville de Mulhouse à hauteur de 50,54 % en application des dispositions prévues par la convention de mutualisation pour 2020,
- les charges refacturées aux autres organismes (Sivom) ou aux budgets annexes pour 5,22 M€.

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de notre collectivité avec 30 % des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ces dépenses atteignent 67 864 534,53 € en hausse d'un peu plus de 645 K€ par rapport à 2019. L'évolution résulte essentiellement de la mise en place d'une restitution au titre des dégrèvements de taxe d'habitation.

En font partie :

- l'attribution de compensation pour 65 481 984,08 € en légère baisse compte tenu du transfert PLU au 1er janvier 2020,
- la dotation de solidarité communautaire pour 887 049 € stable par rapport à 2019,
- le reversement au FPIC pour 576 206 € contre 704 512 € en 2019,
- 68 710,29 € de reversement de taxe de séjour au Conseil Départemental,
- 850 585,16 € de restitution au titre des dégrèvements des contributions directes et notamment de la taxe d'habitation pour 564 K€. L'Etat compense les dégrèvements de taxe d'habitation sur la base des taux de 2017. L'augmentation de taux décidée en 2018 reste à charge de m2A.

Ce chapitre représente le deuxième poste de dépenses de m2A.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

Leur montant est de 53 418 426,98 € pour 2020, en léger recul par rapport à 2019 (-0,25%).

Elles se répartissent de la manière suivante :

- les subventions de fonctionnement pour 22 892 762,33 € se déclinent dans les domaines suivants :

- petite enfance : 10 640 580 €,
- emploi, université et action économique : 2 373 178 €,
- périscolaire : 4 490 979 €,
  musées techniques : 1 469 650 €,
- tourisme et attractivité: 921 440 €,
- aménagement espace communautaire et renouvellement urbain: 991 320 €,
- amicale du personnel : 1 032 453 € ;
- secteur sportif : 218 640 €.

- les contingents et participations se sont élevés à 29 455 521,68 € (contre 28 974 108,41 € en 2019) dont :

- 15 937 010,55 € au SIVOM pour le traitement et l'élimination des déchets. Ce montant était de 15 664 709.16 € en 2019 soit une hausse de 1,74 % des montants appelés ;
- une participation d'équilibre de 12 863 040 € au budget annexe des transports légèrement plus élevée que le montant 2019 qui était de 12 648 931 €. La contribution du budget principal a pu être maintenue à son niveau antérieur grâce à l'avance de trésorerie de 7,16 M€ versée par l'Etat au budget annexe et remboursable sur 10 ans ;
- des contributions aux Epage dans le cadre de la compétence Gemapi, nouvelle compétence de m2A au 1er janvier 2018, pour 459 622,13 € ;
- une participation au Syma et au Pôle Métropolitain pour 195 849 €.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

On retrouve dans ce chapitre les dépenses liées au fonctionnement des services, à l'accomplissement de leurs missions ainsi que des prestations rendues à la population. Ce sont pour la plus grande partie des dépenses incontournables.

Globalement, ces dépenses ressortent à 28 898 875,86 € en 2020 contre 30 463 065,76 € en 2019, soit un net recul de -5,13 %. Cette évolution résulte de

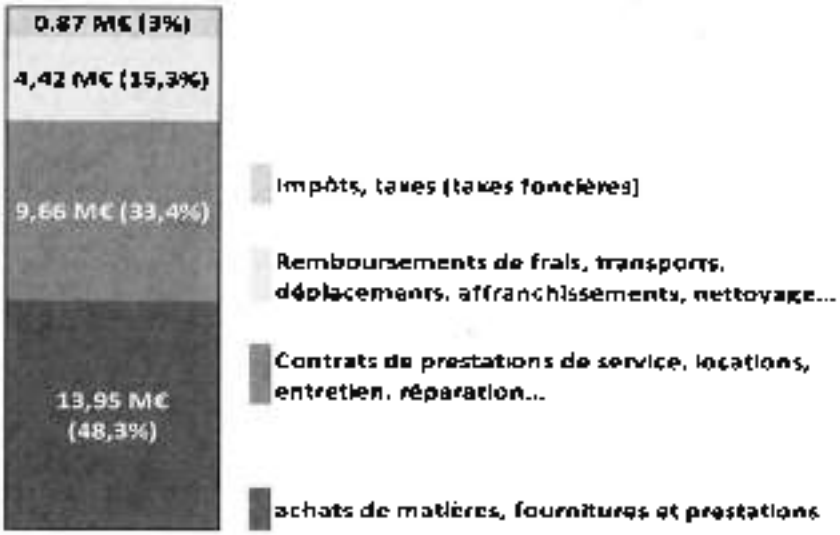
l'effet conjugué des diminutions de prestations et des dépenses nouvelles en lien avec la crise sanitaire :

- baisse de charges liées à la fermeture de certains de nos équipements pendant plusieurs mois (diminution des repas servis en périscolaire, baisse des prestations d'accueil et d'hébergement de délégations au centre sportif...) ;
- dépenses nouvelles d'achats d'équipement de protection tels que masques, gels, gants... (dépenses qui ont par ailleurs fait l'objet d'un accompagnement financier de nos partenaires institutionnels) ;

Ces dépenses ont été mises en œuvre dans le cadre des compétences suivantes :

Compétences	Montant 2019	Montant 2020	% évol.
Mise en œuvre collecte ordures, propreté urbaine et parc auto	8 650 353 €	8 422 403 €	-2,64%
Gestion de l'activité périscolaire	4 391 124 €	3 063 229 €	-30,24%
Fonctionnement général de la collectivité	2 678 750 €	4 778 321 €	78,38%
Equipements sportifs	5 673 408 €	4 719 036 €	-16,93%
Parc zoologique et botanique	2 084 294 €	1 871 653 €	-10,20%
Entretien et suivi patrimoine communautaire	1 302 054 €	1 374 169 €	5,54%
Ressources humaines	771 262 €	923 353 €	19,72%
Système d'information et informations géographiques	1 099 721 €	973 340 €	-11,49%
Habitat	511 467 €	-1 180 €	
Petite enfance	646 780 €	617 319 €	-4,56%
Transports et développement économique	2 275 765 €	1 720 786 €	-24,39%
Divers	378 088 €	442 476 €	17,03%
Total	**30 463 066 €**	**28 896 876 €**	**-5,13%**

Le détail par type de dépenses est le suivant :



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Elles se montent à 82 129,31 € contre 162 777,87 € en 2019. Ces dépenses sont essentiellement liées à la remise gracieuse de créances, aux intérêts moratoires et aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Opérations financières

L'essentiel de ce poste est constitué de la charge de la dette à court et à long terme, dont le niveau de réalisation en 2020 s'inscrit dans une tendance baissière constatée depuis plusieurs années (2,47 M€ en 2020, 2,77 M€ en 2019, 2,97 M€ en 2018, 3,43 M€ en 2017).

Bien que le volume d'emprunts souscrits soit plus important que dans les précédentes années (16,5 M€ en 2020 contre 5,14 M€ en 2019 et 11,18 M€ en 2018), le maintien des conditions financières très favorables pour les collectivités locales explique le repli constaté. En 2020, les emprunts ont été contractés au taux moyen de 0,52%.

Au 31 décembre 2020, le taux moyen de la dette diminuait nettement par rapport à l'exercice précédent, passant à 1,66 % contre 1,90 % au 31 décembre 2019. Les produits structurés ne représentent plus qu'une part marginale de l'encours de la dette (2 %).

B – Dépenses et recettes d'ordre

Les opérations d'ordre servent à transférer des valeurs entre sections de Fonctionnement et d'Investissement. Elles n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

• Recettes

Le total des recettes d'ordre s'élève à 2 425 877,58 € et est constitué par :

- des régularisations diverses et des écritures liées aux travaux en régie pour 169 099,94 € ;
- l'écriture d'étalement sur 5 ans des charges de fonctionnement Covid 19 enregistrées en 2020 pour 2 256 777,64 €.

• Dépenses

Les dépenses d'ordre se chiffrent à 10 582 926,44 € et sont composées de :

- 10 207 401,44 € de dotations aux amortissements et aux provisions,
- 375 525 € d'écritures diverses.

II. Section d'Investissement

La section d'investissement du compte administratif 2020 totalise 42 223 418,37 € en dépenses et 48 140 045,85 € en recettes.
L'autofinancement et le recours à l'emprunt constituent les premières sources de financement de la section d'investissement.

A – Opérations réelles

- **RECETTES**

1) AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement a atteint en 2020 un montant de 16 646 851,50 € alors qu'il était de 25 297 178,51 € en 2019, soit une dégradation de -34%. Après retraitement des reversements aux communes il représente, ainsi que précédemment exposé, 9,58 % de nos recettes réelles de fonctionnement.

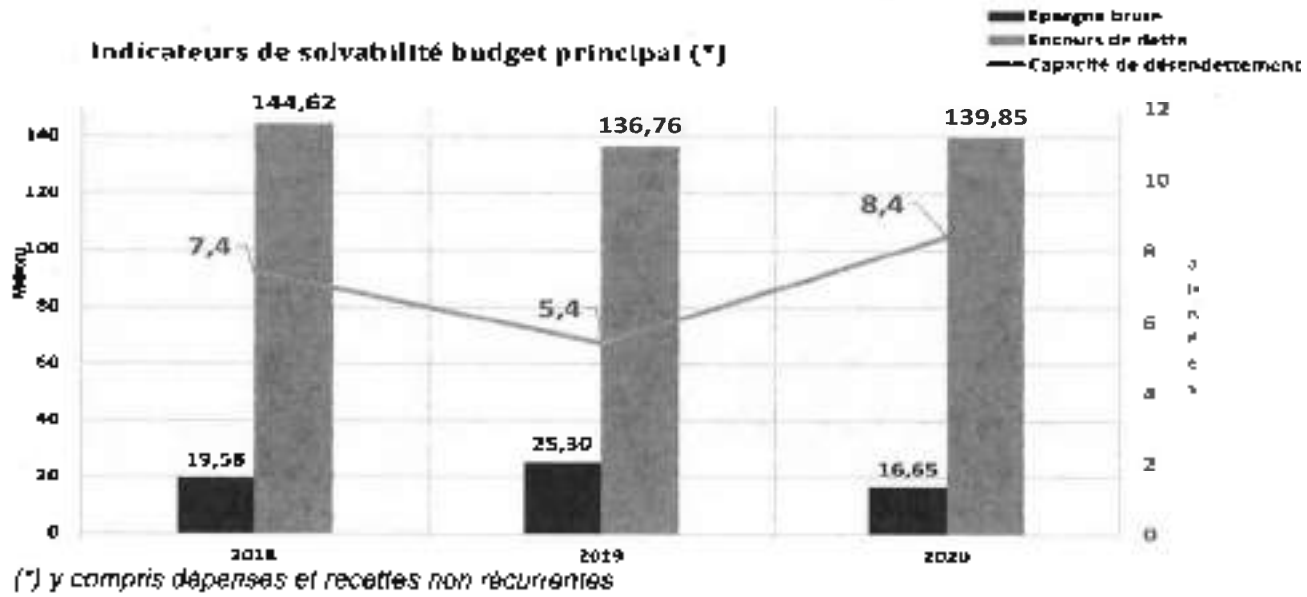
2) DETTE

En 2020, m2A a eu recours à l'emprunt à hauteur de 16,5 M€ (5 M€ en 2019) en vue de :

- soutenir la politique d'investissement ;

- profiter du contexte favorable des conditions de prêts.

L'encours de la dette au 31/12/2020 s'élève à 139,85 M€ contre 136,76 M€ au 31/12/2019. Avec 8,4 années, notre capacité de désendettement reste éloignée des seuils d'alerte.



(*) y compris dépenses et recettes non récurrentes

3) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERCUES

Le montant des subventions d'équipement perçues de nos partenaires s'est élevé à 2 692 455,26 €, en léger recul par rapport à l'année 2019 où elles représentaient 2 981 057,20 €.

Les montants 2020 sont constitués par :

- les aides du Département qui représentent 313 950,10 €,
- le soutien de l'Etat ou établissements nationaux pour 1 165 349,92 € portant essentiellement sur les zones d'activités économiques (DMC, VIF..) et les pistes et itinéraires cyclables,
- les contributions de la Région : 682 780,26 € avec le soutien à l'aménagement du site DMC et au Centre Sportif Régional d'Alsace,
- des aides de la CAF de 414 800 € destinées au développement du périscolaire et de la petite enfance,
- des subventions ou participations diverses: 115 574,98 €.

4) DOTATIONS ET FONDS DIVERS

D'un total de 12 938 853,49 €, cette catégorie de recettes est constituée par :

- le F.C.T.V.A., Fonds de Compensation pour la TVA pour 1 969 644,68 €,
- les excédents de fonctionnement capitalisés qui viennent couvrir le déficit d'investissement constaté en 2019 pour 10 946 632,81 €.

• DEPENSES

1) CONDITIONS D'EXECUTION

Le total des dépenses réelles de l'exercice (hors solde d'exécution n-1) est de 37 904 822,55 € alors qu'il était de 35 551 722,91 € en 2019.

Les dépenses d'équipement représentent la majeure partie des réalisations avec 18 112 651,24 € (subventions d'équipement et opérations pour compte de tiers comprises), montant très légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

Les dépenses d'équipement se déclinent en :

DEPENSES D'EQUIPEMENT	CA 2020 (M€)
Investissements pluriannuels en APCP	5,43
Subventions d'équipement versées	5,66
Investissements annuels en travaux	1,53
Investissements annuels en mobilier	2,94
Investissements fonciers	1.65
Opérations pour compte de tiers	0,90
TOTAL	**18,11**

Les dépenses financières se chiffrent à 19 792 171,31 € dont 13 020 214,36 € pour le remboursement du capital de la dette. Figure aussi dans ce total la participation de 555 168 € de m2A au « Fonds de résistance Grand Est » initié par la Région en 2020 pour soutenir via des avances remboursables, les entreprises, indépendants ou associations impactés par la crise qui ne pouvaient prétendre aux aides mises en place par le gouvernement.

S'ajoutent à cela, les avances de trésorerie, les dépôts et cautionnements, les prêts hypothécaires aux agents territoriaux ainsi que les participations au capital de plusieurs de nos partenaires (Parc Expo, syndicat mixte des ports, Citivia).

D'un montant global de 5 656 637,53 € en 2020 (contre 5 111 515,07 € en 2019), les subventions d'équipement se répartissant dans les domaines d'activité suivants :

Compétence	Montant 2020
Aménagement espace communautaire	143 060
Musées	1 237 280
Développement économique, enseignement supérieur et transports	1 705 139
Habitat	695 181
Petite enfance et périscolaire	1 771 894
Divers	104 084
Total	**5 656 638**

2) LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Hors subventions, ces dépenses ressortent à 12,46 M€ et se répartissent dans les domaines énumérés ci-dessous :

- Learning Center : 1 678 395 €,
- Rénovation des équipements aquatiques et sportifs 1 421 374 € avec comme principales réalisations :
  - programme de rénovation des piscines 440 021 €,
  - base canoé kayak : 39 248 €,
  - plateau médical centre sportif : 320 689 €,
  - divers travaux centre sportif : 127 926 €,
  - travaux divers équipements sportifs terrestres : 189 147 €,
  - travaux centre équestre : 55 135 € ;
  - matériel et équipement divers : 249 208 €,
- Propreté urbaine et parc auto 1 415 070 € avec comme postes de dépenses :
  - acquisition et renouvellement véhicules : 819 152 €,
  - optimisation de la collecte en bacs : 298 486 €,
  - matériel de déneigement : 114 656 €,
  - matériel et aménagement divers : 182 776 €,
- Aménagements des pistes cyclables : 1 049 575 €,
- Périscolaire : 448 687 € avec notamment :
  - développement des périscolaires sur l'ensemble du territoire m2A : 207 835 €,
  - travaux et équipements divers sur plusieurs périscolaires : 192 849 €,
  - équipements et logiciels divers sites : 48 003 €,
- Travaux zones d'activités : 673 376 €,
- Etudes et travaux liés à l'aménagement du territoire : 369 997 €
- Matériel de bureau, mobilier et informatique : 1 018 019 €,
- Petite enfance 589 656 € pour les projets ci-après :
  - multi accueil Ottmarsheim : 335 609 €,
  - crèche Grande Ourse Illzach: 118 810 €,
  - divers autres travaux et matériel: 135 237 €
- Parc zoologique et botanique : 286 688 € avec notamment :
  - enclos tapirs malais : 75 231 €,
  - aménagement rocaille jurassienne : 58 299 €,
  - matériels et travaux divers pour le reste,
- Travaux sur le patrimoine touristique : 74 169 € avec notamment,
  - travaux camping : 32 909 €,

- travaux auberge de jeunesse : 17 836 €,
- divers autres travaux : 23 433 €

- Travaux sur l'ensemble du patrimoine communautaire : 679 431 €,
- Acquisitions foncières pour 1 645 833 € avec 1 076 279 € pour les bâtiments et terrains Soflog Endel du Village Industriel de la Fonderie et 569 554 € pour des locaux au Grand Rex,
- Travaux divers pour 202 502 €.

Les opérations réalisées pour compte de tiers se sont chiffrées en 2020 à 903 242,32 € et se déclinent ainsi :

- Aides à la pierre et PIG : 895 796,46 €,
- Opérations sous mandat (gare de Dornach, route Marie Louise...) : 7 448,86 €.

B – Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre de la section d'investissement sont pour partie, le reflet de celles qui ont été décrites pour la section de fonctionnement. Ainsi, le total des recettes d'ordre « entre sections » est égal aux dépenses d'ordre de fonctionnement. Cela illustre le mécanisme de transfert entre les sections. S'ajoutent à ces opérations entre sections, les opérations patrimoniales qui concernent exclusivement la section d'investissement.

• Recettes

Le total des recettes d'ordre s'élève à 10 590 717,48 € et est constitué de :

- 9 756 045,91 € de dotations aux amortissements et aux provisions,
- 265 000 € d'écritures d'étalement d'indemnité de remboursement anticipé d'emprunts,
- 451 355,53 € d'écritures d'étalement de charges Covid, procédure initiée fin 2020 et qui va se prolonger pendant 5 ans,
- 110 525 € d'écritures diverses, essentiellement des provisions.

• Dépenses

Les dépenses d'ordre se chiffrent à 2 433 668,62 € et recouvrent :

- 159 355,94 € d'écritures liées aux travaux en régie,
- des opérations diverses pour 9 744 €,
- 2 256 777,64 € d'écritures de transfert en section d'investissement des charges de fonctionnement Covid à étaler sur 5 ans.

2ème partie : Examen des Budgets annexes

En plus de son budget principal, m2A dispose de trois budgets annexes :

- le budget annexe du Chauffage Urbain regroupant les Centrales Thermiques de l'Illberg et de Rixheim,
- le budget annexe des Transports Urbains,
- le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim.

Ils permettent de retracer les coûts réels des missions qu'ils recouvrent, conformément à la législation relative aux activités à caractère industriel et commercial.

La gestion 2020, permet d'identifier les données par secteur d'activité.

I – Budget annexe du Chauffage Urbain

A – Section d'exploitation

En 2020, les dépenses d'exploitation atteignent 8 161 834,09 € ; elles s'élevaient à 8 990 870,05 € en 2019.

Les dépenses comprennent principalement :

- des charges à caractère général pour 5 708 821,20 € avec notamment :
  - 4 685 381,49 € d'achat d'énergie et combustible,
  - 352 331,02 € de maintenance,
  - 128 449,42 € de sous-traitance,
- les charges de personnel pour 648 054,31 €,
- les intérêts des emprunts pour 237 858,78 €,
- des dépenses diverses ou exceptionnelles pour 14 720,64 €
- les mouvements d'ordre, dont les dotations aux amortissements pour 1 552 379,16 €.

Les recettes d'exploitation sont en hausse sensible par rapport à l'année précédente avec 11 396 782,23 € contre 10 423 895,89 €. Elles se décomposent principalement en :

- la vente de produits (chaleur et électricité) pour 9 383 937,09 €, en diminution par rapport à 2019 (9 834 189,66 €) du fait de conditions climatiques favorables

au cours de cette dernière année d'une part et de la baisse du prix de vente de l'électricité d'autre part,

- la redevance du délégataire du réseau de Rixheim pour 194 507,27 €,
- 275 656 € d'écritures d'ordre relatives au transfert des subventions d'équipement au compte de résultat ainsi que la constatation de la variation des stocks,
- 109 656 € de recettes diverses,
- Le résultat de fonctionnement reporté de 1 433 025,84 €,

Compte tenu des éléments précédemment décrits, ce service dégage un excédent de fonctionnement de 3 234 948,14 €. L'épargne brute se situe à 3,1 M€ contre 2,7 M€ en 2019.

B – Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 s'élèvent à 1 636 222,22 € contre 10 806 726,78 € en 2019 compte tenu de la finalisation des travaux de raccordement de l'hôpital.

Figurent ci-dessous, les principaux investissements réalisés :

- travaux de raccordement des hôpitaux et du Learning Center à la centrale de l'Illberg : 93 912,04 €,
- travaux divers pour 30 100 €,
- travaux ou acquisition de matériel divers pour 120 705,95 €.

S'ajoute à ces investissements :

- le remboursement de l'emprunt pour 1 115 848,23 €. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 14, 88 M€ alors qu'il était de 15,5 M€ au 31/12/2019,
- des écritures d'ordre pour 275 656 €.

Ces dépenses ont pu être financées grâce à :

- des mouvements d'ordre à hauteur de 1 552 379,16 € liés à des amortissements et des régularisations diverses,
- l'excédent de clôture d'investissement 2019 de 750 861,91 €,
- la souscription d'un emprunt de 0,5 M€,
- des subventions d'investissement de 0,38 M€.

La section d'investissement est excédentaire de 1 547 118,85 €.

Après reprise du solde des restes à réaliser de 726 599,73 €, la section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 2 273 718,58 €.

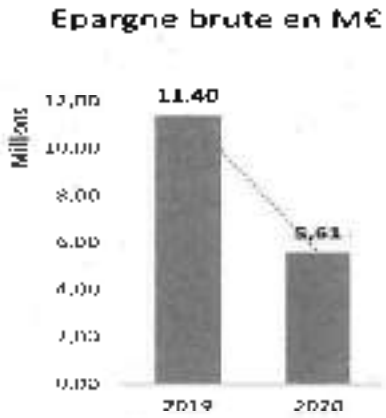
Le Budget annexe du chauffage urbain dégage ainsi un résultat global de fin d'exercice excédentaire de 5 508 666,72 €.

II - Budget annexe des Transports Urbains

Sur le budget annexe des Transports Urbains, les impacts de la crise sanitaire sont significatifs avec une baisse des recettes de transports de voyageurs de -3,6 M€ (-34%), pendant que le versement mobilité diminue de -4 M€ (-9,4%). La conjugaison de ces pertes de recettes avec les baisses de charges conduit à un impact défavorable de la covid-19 de -5,35 M€.

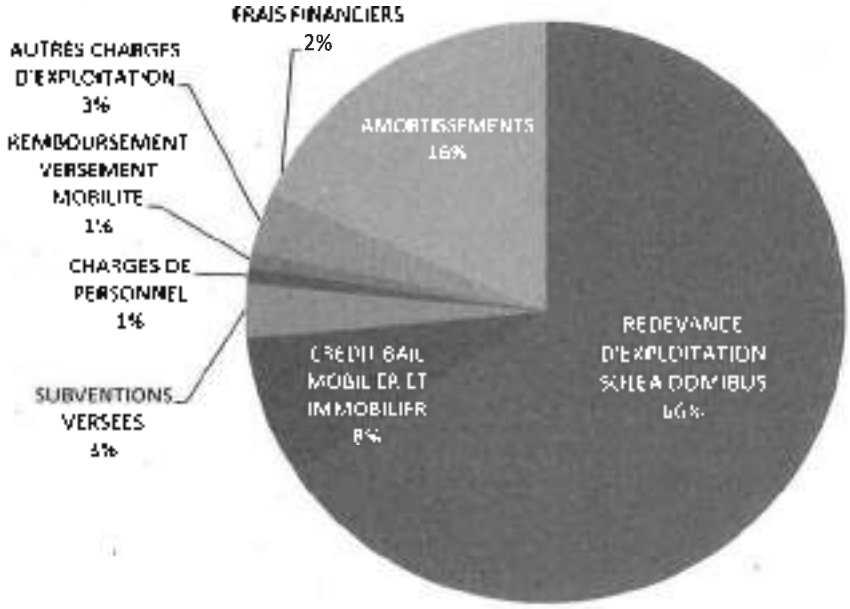
IMPACTS COVID EN M€	
BUDGET TRANSPORTS	**-6,36**
versement mobilité	-4,03
recettes de transports de voyageurs	-3,62
baisses de charges	2,3

La dégradation de l'épargne brute ressort à -5,8 M€ (-51%) sous l'effet de ces impacts, mais également de la diminution de la compensation par l'Etat du relèvement de seuil d'assujettissement des entreprises au versement mobilité.



A – Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se sont élevées pour 2020 à 68 101 246,29 € alors qu'elles étaient de 70 334 399,95 € en 2019.



En 2020, les dépenses ont été mises en œuvre ainsi que détaillé ci-après :

- 44 759 721 € reversés au délégataire pour l'ensemble de ses dépenses,
- 5 306 971 € pour les crédits-bails mobiliers et immobiliers,
- 2 037 374 € de subventions,
- 1 731 963 € pour les frais financiers de la dette,
- 638 735 € pour le remboursement de la taxe de versement transport,
- 583 533 € pour les frais de personnel,
- 494 732 € de taxes foncières,
- 548 603 € de redevances et droits de passage,
- 181 112 € de frais d'exploitation des vélos électriques,
- les dépenses d'ordre pour un montant de 10 757 005,40 € comprennent des dotations aux amortissements des biens et des charges de fonctionnement à répartir.

Les recettes de la section d'exploitation ont atteint 71 491 598,39 € (contre 71 969 978,44 € en 2019) et sont constituées par :

- le versement mobilité de 38 800 000 € contre 42 827 731 € en 2019 soit une baisse sensible de 9,4 % imputable à la crise sanitaire qui a touché de plein fouet l'activité économique de notre bassin de vie au cours du premier semestre de l'année 2020.
- la contribution de 12 863 040 € versée par le budget général de la Communauté (12 648 931 € en 2019) soit un niveau relativement équivalent. Le montant de la participation versée a pu être maintenu grâce à l'avance de

trésorerie remboursable de 7,16 M€ versée par l'Etat afin d'atténuer les impacts de la crise.

- 6 897 465 € de recettes liées au transport de voyageurs (-34%). Ce montant était de 10 512 532 en 2019.
- une subvention de la Région de 1 973 264 €,
- le soutien du Conseil Départemental à hauteur de 408 127 €,
- une participation de l'Etat pour 596 787 €,
- des recettes liées à la mise en place de navettes pour 232 800 €,
- une compensation du relèvement du seuil du versement mobilité de 358 040 €,
- des produits de location ou produits divers de 131 634 €,
- des recettes d'ordre de 8 148 936,12 € relatives :
  - à des écritures de transfert de charges, pour 988 521,12 €,
  - au transfert en section de fonctionnement de l'avance remboursable de l'Etat de 7,16 M€ perçue en investissement pour atténuer les pertes induites par la crise sanitaire sur le versement mobilité et les recettes voyageurs
- le résultat de fonctionnement reporté de 389 966,28 €.

L'exploitation de ce service dégage, grâce à cette avance de trésorerie de l'Etat de 7,16 M€, un résultat excédentaire de 3 390 352,10 €.

B – Section d'Investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 25 197 315,61 € et se décomposent en 17 018 456,31 € d'opérations réelles et 8 178 859,30 € d'opérations d'ordre.

Le détail des opérations réelles figure ci-dessous :

- les dépenses d'équipement représentent 3 740 954 € et ont été consacrées à :
  - 531 684 € d'acquisition de matériel d'exploitation (bus électriques, bus articulés...),
  - 188 562 € d'aménagement de voirie,
  - 2 101 782 € d'avances versés au délégataire pour qu'il réalise un certain nombre de travaux,
  - 458 837 € pour les travaux et aménagements divers,
  - 303 165 € d'installations techniques tram train,
  - 149 497 € pour les études, logiciels...,
- 9 362 783,78 € de remboursement du capital de la dette,
- 3 914 718,21 € de déficit antérieur reporté.

Les opérations d'ordre de 8 178 859,30 € se décomposent en :

- 172 661 € de transfert au compte de résultat des subventions perçues,
- 815 860,12 € de charges à étaler,
- 29 923,18 € d'opérations patrimoniales,
- 7 160 415 € liés à l'avance de trésorerie de l'Etat transférée à la section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 25 716 455,79 €, réparties en 14 929 527,21 € de recettes réelles, et 10 786 928,58 € en ordre.

Les recettes réelles d'investissement proviennent de :

- 1 245 612,21 € d'affectation du résultat 2019,
- 1 023 500 € de subventions d'équipement,
- la recette d'emprunt de 5,5 M€ ; les emprunts souscrits en 2019 étaient de 8 M€. L'encours de la dette est au 31/12/2020 de 90,61 M€ contre 94,47 M€ au 31/12/2019,
- 7 160 415 € d'avance de trésorerie remboursable de l'Etat allouée pour atténuer l'impact financier de la Covid en 2020. Le remboursement de cette avance débutera lors du « retour à meilleure fortune » pour prendre fin en 2030 au plus tard.

Les recettes d'investissement d'ordre d'un montant global de 10 786 928,58 € sont relatifs à :

- 29 923,18 € d'opérations patrimoniales relatives à la bascule des frais d'études,
- 8 376 170,03 € d'écritures d'amortissements,
- 2 070 835,37 € de charges à étaler,
- 310 000 € de provisions pour risques et charges.

La section d'investissement est excédentaire de 519 140,18 €.

Après reprise des restes à réaliser de la section d'investissement, le Compte Administratif 2020 du budget annexe des transports urbains dégage un résultat global de fin d'exercice excédentaire de 2 083 072,82 €.

III – Budget annexe ZAE gare de Bantzenheim

Le budget annexe de la zone d'activités « Gare de Bantzenheim » retrace les opérations réelles et d'ordre qui ont été réalisées en 2020.

A – Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation 2020 s'élèvent à 173 479,01 €.

Elles comprennent :

- des charges à caractères général pour 3 388 €,
- des écritures d'ordre liées à la variation de stocks de terrains aménagés pour 131 235,81 €,
- la reprise du déficit antérieur pour 38 855,20 €.

Les recettes d'exploitation de 123 428,66 € retracent essentiellement la vente de terrains qui s'élève à 120 216 €.

L'exploitation de ce service dégage un résultat déficitaire de -50 050,35 €.

B – Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 039 400,50 € en 2020 et concernent exclusivement la reprise de l'excédent antérieur reporté.

Le montant des recettes d'investissement est de 132 235,81 € et relèvent essentiellement d'écritures d'ordre.

Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de -907 164,69 €.
Le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Bantzenheim dégage un résultat global déficitaire de -957 215,04 €.

Ecriture noire : texte d'origine et qui reste

Ecriture rouge : texte qui est supprimé ou qui change

Ecriture bleue : nouvelle rédaction

REVISION DES STATUTS

Document de travail

Pour mémoire : 332 communes et 2 communautés de communes

Anciens Statuts	Nouveaux Statuts
<u>Préambule :</u> → Par arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, le Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin est créé. → Par arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, les communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim adhèrent au Syndicat le 1er janvier 2000. → Par arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, la dénomination du Syndicat est modifiée et des nouveaux statuts sont adoptés pour l'extension à la compétence gaz. → Par arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008, la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat le 1er janvier 2009. → Par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim adhère au Syndicat le 1er janvier 2016. → Par arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat le 1er juillet 2016. Ce même arrêté change la dénomination du Syndicat. → Par arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, la Ville de Hésingue adhère au Syndicat le 1er janvier 2018.	→ **Par arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant approbation des Statuts modifiés du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin**
Article 1er : Dénomination En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé entre les communes et les Communautés membres énumérées dans la liste annexée, un syndicat mixte fermé dénommé : ~~**« Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin »**~~ désigné ci-après « le Syndicat ».	**Article 1er : Dénomination** En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est formé entre les communes et les Communautés membres énumérées dans la liste annexée, un syndicat mixte fermé dénommé : **« Territoire d'Energie Alsace »** désigné ci-après « le Syndicat ».
Article 2 : Objet **Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire des collectivités membres.** En matière d'énergie électrique et d'énergie gazière, le Syndicat a pour objet : ***1.*** D'exercer en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Ces compétences sont exercées selon le mode de gestion du service défini pour le territoire de chaque collectivité membre. ***2.*** D'organiser les services nécessaires, tant pour l'exécution des attributions qui lui incombent, que pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure	**Article 2 : Objet** **Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire des collectivités membres.** En matière d'énergie électrique et d'énergie gazière, le Syndicat a pour objet : ***1.*** D'exercer en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. Ces compétences sont exercées selon le mode de gestion du service défini pour le territoire de chaque collectivité membre. ***2.*** D'organiser les services nécessaires, tant pour l'exécution des attributions qui lui incombent, que pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de la distribution d'électricité et de gaz des collectivités membres.

exploitation de la distribution d'électricité et de gaz des collectivités membres. ***3.*** De mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers dans les domaines liés à la distribution publique d'électricité et de gaz. Le transfert de compétences porte sur l'électricité ~~**et**~~ peut porter sur le gaz. Le Syndicat est habilité à créer, conformément à l'article L. 2224-37-1 du CGCT, une Commission Consultative Paritaire (**CCPEnergie**) avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques ou financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes aux distributions publiques d'électricité et de gaz.	***3.*** De mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers dans les domaines liés à la distribution publique d'électricité et de gaz. Le transfert de compétences porte **obligatoirement** sur l'électricité**,** peut porter sur le gaz **et peut porter sur la gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).** Le Syndicat est habilité à créer, conformément à l'article L. 2224-37-1 du CGCT, une Commission Consultative Paritaire (CCPEnergie) avec l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans son périmètre. Le Syndicat peut aussi mettre en commun des moyens humains, techniques ou financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines connexes aux distributions publiques d'électricité et de gaz.
Article 3 : Compétences **3-1 : E<u>n sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité</u>** Le Syndicat exerce, en lieu et place des collectivités membres, la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique. En cette qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Syndicat exerce notamment les activités suivantes : ***1.*** Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées. ~~***2.*** **Passation avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution d'électricité ou, le cas échéant, exploitation du service en régie.**~~ ***3.*** Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité tel que le prévoit, notamment l'article L. 2234-31 du CGCT. ***4.*** Encaissement et centralisation, avec emploi direct dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes, subventions, participations et redevances dues, en vertu des cahiers des charges de concessions ou de conventions en vigueur. D'une façon générale, perception de toute redevance de la part du concessionnaire. ***5.*** Instauration, perception et contrôle de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) en lieu et place de ses communes	**2. Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes et notamment le Contrat de concession de la distribution publique d'électricité liés d'une part à l'acheminement de l'électricité sur le réseau de distribution et d'autre part à la fourniture de l'électricité à destination des clients raccordés au dit réseau bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) ou de la tarification spéciale « produit de première nécessité ».**

membres de moins de 2 000 habitants et pour celles de plus de 2 000 habitants sur délibérations concordantes, conformément aux textes en vigueur. Les modalités de gestion, du suivi de l'utilisation de cette TCFE ou des conditions de son versement aux communes membres, ainsi que la mise à jour permanente des listes des communes bénéficiaires, sont assurées par le Comité Syndical. ***6.*** Programmation et coordination des travaux de distribution d'énergie électrique dont l'initiative revient au Syndicat ou à ses membres. Assistance technique, financière et juridique au profit de ses membres dans le domaine de la distribution, mais aussi dans les domaines liés à l'objet syndical. ***7.*** Exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux **« d'effacement »** relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité. Cependant, dans le cadre de la réalisation de travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le Syndicat peut ~~**déléguer**~~ cette maîtrise d'ouvrage ~~**à**~~ un autre maître d'ouvrage sous la forme d'une co-maîtrise d'ouvrage. ***8.*** Participation à des regroupements régionaux ou supra régionaux pour une ou plusieurs interventions liées aux activités du Syndicat et communes avec des structures analogues, soit sous la forme d'entente (articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du CGCT), soit sous la forme associative. ***9.*** Réalisation ou interventions pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies ayant pour objet ou pour effet d'éviter ou de différer l'extension ou le renforcement du réseau public d'électricité selon les dispositions prévues à l'article L.2224-31 du CGCT. ***10.*** Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants. **Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire.** **3-2 : E<u>n sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz</u>** ***1.*** Représentation des collectivités membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées. ***2.*** Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie. ***3.*** Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution de gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.	**7.** Exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux « d'effacement » relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité. Cependant, dans le cadre de la réalisation de travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le Syndicat peut **partager** cette maîtrise d'ouvrage **avec** un autre maître d'ouvrage sous la forme d'une co-maîtrise d'ouvrage.

4. Encaissement et centralisation, avec emploi direct dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes, subventions, participations et redevances dues, en vertu des cahiers des charges de concessions ou de conventions en vigueur. D'une façon générale, perception de toute redevance de la part du concessionnaire. ***5.*** Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants. **Le Syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire.**	**3-3 : <u>Mobilité propre</u>** **Le Syndicat peut accompagner les collectivités membres qui en font la demande, pour l'exercice de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT :** • **Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène.** • **Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.**
Article 4 : Modalités de transfert et de reprise d'une compétence optionnelle **4-1 : <u>Transfert</u>** Une compétence à caractère optionnel peut être transférée au Syndicat par une commune ou une communauté membre au moment de l'extension de ses compétences ou au cours de son existence. Dans ce dernier cas, le transfert prend effet le premier jour du mois qui suit la date où la délibération du Conseil de la commune ou ~~une~~ communauté membre est devenue exécutoire. La délibération portant transfert d'une compétence optionnelle est notifiée au Président du Syndicat. Celui-ci informe les communes et communautés membres. Le transfert d'une compétence optionnelle n'entraîne aucune modification de la répartition des sièges et voix du Comité Syndical. Les modalités de transfert, notamment financières, non prévues aux présents statuts, sont fixées par le Comité Syndical. **4-2 <u>: Reprise</u>** Une compétence optionnelle ne peut pas être reprise au Syndicat pendant une durée de cinq ans après sa date de transfert. La reprise prend effet au premier jour de l'année suivant la date à laquelle la délibération de la commune ou communauté membre est devenue exécutoire.	Une compétence à caractère optionnel peut être transférée au Syndicat par une commune ou une communauté membre au moment de l'extension de ses compétences ou au cours de son existence. Dans ce dernier cas, le transfert prend effet le premier jour du mois qui suit la date où la délibération du Conseil de la commune ou **de la** communauté membre est devenue exécutoire.

La délibération portant reprise de la compétence est notifiée au Président du Syndicat. Celui-ci en informe les collectivités membres. Les autres modalités de reprise non prévues aux présents statuts sont fixées par le Comité Syndical.	
Article 5 : Accompagnement des collectivités et des groupements **5-1 : <u>Dans le domaine de l'éclairage public</u>** Le Syndicat peut participer financièrement aux travaux coordonnés avec l'enfouissement des réseaux électriques ainsi que pour les travaux de renouvellement de l'éclairage public dans le cadre de la maitrise de l'énergie (ex. LED, …) **5-2 : <u>Planification énergétique</u>** Dans le cadre de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, le Syndicat peut accompagner, à la demande et pour le compte des ~~**établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**~~ membres de la commission consultative visée à l'article 2, l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux (**PCAET**) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique**.** ***5-3 : <u>Mobilité propre</u>*** *Le Syndicat peut accompagner les **collectivités membres qui en font la demande**, pour l'exercice de la compétence mentionnée à l'article L. 2224-37 du CGCT :* • *Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène.* • *Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de points d'avitaillement en gaz ou hydrogène. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.* ~~**5-4**~~ **: <u>Mise en commun de moyens et activités accessoires</u>** Le Syndicat peut mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition, sur leur demande, des collectivités membres, dans des domaines liés à l'objet syndical, comme la réalisation de toute étude technique dans le domaine de l'électricité et du gaz.	**5-2 : <u>Planification énergétique</u>** Dans le cadre de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, le Syndicat peut accompagner, à la demande et pour le compte des **groupements de collectivités locales (EPCI, PETR, …)** membres de la commission consultative visée à l'article 2, l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique**.** **5-3 : <u>Mobilité propre</u>** **Cet accompagnement des collectivités et des groupements devient une compétence optionnelle et est donc inscrit à l'article 3 : Compétences** **5-3 : <u>Mise en commun de moyens et activités accessoires</u>** **5-4 : <u>Gestion des fourreaux de télécommunication</u>** **Le Syndicat peut également assurer pour le compte de ses communes ou communautés membres le traitement des données, de la gestion, de la valorisation, de la collecte et/ou de l'utilisation des ressources liées à la redevance d'occupation du domaine public dues par les opérateurs ainsi que la mise à disposition des infrastructures de communications électroniques. Il peut**

<table>
<tr><td></td><td>fournir son assistance, à la demande de ses membres, pour le contrôle des redevances d'occupation du domaine public, de location des infrastructures de communications électroniques et de gestion des appuis communs.

5-5 : <u>Groupement de commandes</u>
Le Syndicat peut exercer la mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues par le Code de la commande publique pour toute catégorie d'achat concernant les activités relevant de ses compétences statutaires.</td></tr>
<tr><td>Article 6 : Participations à des sociétés commerciales ou coopératives

Le Syndicat peut prendre des participations, autorisées par la loi, dans toutes sociétés commerciales ou sociétés coopératives dont l'objet intéresse le champ de son objet statutaire.
Il peut également participer au financement de tels projets dans les conditions autorisées par la loi, en particulier à l'article L. 314-28 du Code de l'énergie s'agissant de la production d'énergie renouvelable.</td><td>IDEM</td></tr>
<tr><td>Article 7 : Fonctionnement du Syndicat

7-A : <u>Délégués</u>

Les communes et les Communautés membres du Syndicat élisent des délégués des communes et des communautés <s>visés à l'article 7</s>, dont le nombre est fixé comme suit :

<table>
<tr><th>Population (population totale)</th><th>Nombre de délégués pour une commune</th><th>Nombre de délégués pour une Communauté</th></tr>
<tr><td>Moins de 1 000 habitants</td><td>1</td><td></td></tr>
<tr><td>1 001 à 3 500 habitants</td><td>2</td><td></td></tr>
<tr><td>3 501 à 5 000 habitants</td><td>3</td><td></td></tr>
<tr><td>5 001 à 10 000 habitants</td><td>4</td><td>8</td></tr>
<tr><td>Plus de 10 000 habitants</td><td>5
Plus 1 par tranche complète de 5 000 habitants</td><td>10
Plus 2 par tranche complète de 5 000 habitants</td></tr>
</table>
Les fonctions de délégués sont liées au mandat municipal. La démission ou l'inéligibilité du délégué municipal ou communautaire entraîne automatiquement la perte du mandat de délégué syndical. Un nouveau délégué sera alors désigné par la commune ou la Communauté.
Les délégués élisent par correspondance, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les 40 membres du Comité Syndical.</td><td></td></tr>
</table>

Les listes des candidats devront comprendre un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pouvoir. Chaque candidat se présentera avec son suppléant. **7-B : Comité Syndical** Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 40 membres élus pour la durée du mandat municipal par les délégués des communes et des Communautés membres. Les fonctions de membres au Comité Syndical débutent à la réunion d'installation de la nouvelle assemblée. En cas d'empêchement du membre titulaire, son suppléant siège au Comité Syndical avec voix délibérative. En cas de démission ou de décès, son suppléant lui succède au Comité Syndical. **7-C : Bureau** Le Comité Syndical désigne parmi ses membres un Bureau composé comme suit : un Président, **des Vice-présidents et des autres membres**. Le nombre de Vice-Présidents peut être modifié par délibération du Comité. **Le nombre total des membres du Bureau est déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci (*soit 12 membres*).** L'élection, la durée du mandat du Président et des autres membres du Bureau suivent les règles fixées par le CGCT. ~~**7-D : Réunion annuelle d'information**~~ ~~**Une réunion annuelle d'information sera organisée afin de rendre compte de l'activité du Syndicat vers les délégués des communes et des communautés visés au A de l'article 7.**~~ ~~**7-E**~~ **: Commissions** Le Comité Syndical peut former en son sein, des commissions de travail chargées de préparer et d'étudier ses délibérations. ~~**7-F**~~ **: Règlement intérieur** Sur proposition du Président, le Comité Syndical adopte un règlement intérieur. Ce règlement fixe en tant que de besoin, les dispositions relatives au fonctionnement du Bureau, du Comité Syndical et des Commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois, les règlements et les statuts.	*Cet article est supprimé car la loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique » prévoit que l'ensemble des conseils municipaux membres d'un EPCI et qui ne siègent pas au Comité Syndical, doivent être destinataires d'une copie de la convocation, de la note de synthèse et du compte rendu de la séance. Ce mode de fonctionnement est également inscrit à l'article 2 du Règlement intérieur.* **7-D : Commissions** **7-E : Règlement intérieur**
Article 8 : Adhésion, retrait et extension du périmètre	**IDEM**

L'adhésion ou le retrait d'un membre ou l'extension du périmètre sont régis par les dispositions applicables aux articles L. 5211-18 et L. 5211-19 du CGCT à la date de la demande.	
Article 9 : Adhésion à un autre organisme de coopération L'accord du Syndicat pour son adhésion à un autre organisme de coopération est valablement donné par simple délibération du Comité Syndical.	**IDEM**
Article 10 : Budget et comptabilité Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses qui lui incombent à l'aide : - des ressources générales que les syndicats mixtes sont autorisés à créer ou à recevoir en vertu des lois et règlements en vigueur, - de toutes ressources que le Syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en raison de ses compétences définies à l'article 3. Les dépenses d'administration générale du Syndicat seront couvertes par les redevances versées au Syndicat par les Concessionnaires. La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité des communes. Les fonctions de comptable du Syndicat sont exercées par le ~~Payeur départemental~~.	**Article 10 : Budget et comptabilité** Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses qui lui incombent à l'aide : - des ressources générales que les syndicats mixtes sont autorisés à créer ou à recevoir en vertu des lois et règlements en vigueur, - de toutes ressources que le Syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en raison de ses compétences définies à l'article 3. Les dépenses d'administration générale du Syndicat seront couvertes par les redevances versées au Syndicat par les Concessionnaires. La comptabilité du Syndicat est tenue selon les règles applicables à la comptabilité des communes. Les fonctions de comptable du Syndicat sont exercées par le **Payeur de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).**
Article 11 : Durée du Syndicat Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.	**IDEM**
Article 12 : Siège du Syndicat Le siège du Syndicat est fixé au 11 rue du 1er Cuirassiers 68000 COLMAR.	**IDEM**
Article 13 : Révision des statuts Les modifications des présents statuts seront décidées par le Comité Syndical, les conseils municipaux et les conseils communautaires, conformément au CGCT.	**IDEM**
Article 14 : Dispositions non prévues Toutes les dispositions non prévues par les présents statuts seront réglées conformément aux règles édictées par le CGCT.	**IDEM**